Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lglisecatholiq02lesc

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN POLOGNE

SOUS LE GOUVERNEMENT RUSSE

DEPUIS LE PREMIER PARTAGE JUSQU'A NOS JOURS

(1772-1875)

Deuxième Édition, entièrement refondue

PAR

LE P. LESCŒUR

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

TOME PREMIER

S. M. l'Impératrice de toutes les Russies promet, *d'une manière irrevocable, pour elle, ses héritiers et ses successeurs*, de maintenir à perpétuité les Catholiques romains DES DEUX RITES, dans la possession imperturbable des prérogatives, propriétés et églises, du libre exercice de leur culte et discipline

(Article VIII du second traité de partage, à Grodno, en 1793.)

PARIS

Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

ARANCIERE, 10

Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

URNON, 29

76

réservés

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN POLOGNE

Bequest of the late Very Rev.
DENIS CANON McCARTHY, P.P.,
Ballincollig, for the use of the
Priests of the Diocese of Cork.

Obiit September 27th, 1901.

R. I. P.

IX A. 38

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en mars 1876.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

L'ÉGLISE CATHOLIQUE
EN POLOGNE
SOUS LE GOUVERNEMENT RUSSE

DEPUIS LE PREMIER PARTAGE JUSQU'A NOS JOURS

(1772-1875)

Deuxième Édition, entièrement refondue

PAR

LE P. LESCŒUR

PRÊTRE DE L'ORATOIRE

TOME SECOND

S. M. l'Impératrice de toutes les Russies promet, *d'une manière irrévocable, pour elle, ses héritiers et ses successeurs*, de maintenir à perpétuité les Catholiques romains DES DEUX RITES dans la possession imperturbable des prérogatives, propriétés et églises, du libre exercice de leur culte et discipline.

(Article VIII du second traité de partage, à Grodno, en 1793.)

PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

ET CHEZ DOUNIOL ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DE TOURNON, 29

1876

Tous droits réservés

LIBRARY
AUG 4 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

BX
1746
L5
1970
c.2

L'ÉGLISE CATHOLIQUE

EN POLOGNE

SOUS LE GOUVERNEMENT RUSSE

LIVRE DEUXIÈME

DE 1860 A LA RUPTURE AVEC ROME (1866).

CHAPITRE PREMIER

LES PRÉLIMINAIRES DE L'INSURRECTION.

En 1860 la situation polonaise se résume ainsi : absorption politique complète de tout le pays ; absorption religieuse graduelle, mais inévitable, dans les provinces polonaises de l'empire et dans le diocèse grec uni du royaume de Pologne ; dans le royaume lui-même, régime odieusement oppressif appliqué aux consciences catholiques. Toutefois cet état, devenu presque normal pour ce malheureux pays, depuis la mort d'Alexandre Ier, n'aurait pas sans

doute abouti à une insurrection déclarée, où la religion et la politique semblent jouer un rôle égal, si des circonstances extérieures n'étaient venues, comme il arrive toujours, fournir des prétextes et préparer l'explosion de sentiments difficilement contenus dans des cœurs depuis si longtemps aigris et irrités.

Les premiers symptômes du mouvement national parurent lors de la réunion à Varsovie, en octobre 1860, des deux empereurs Alexandre de Russie et François Joseph d'Autriche, et du prince-régent, aujourd'hui roi de Prusse et empereur d'Allemagne. Ce mouvement fut d'abord simplement politique.

Pour beaucoup de Polonais (de la haute société surtout) il était pénible de voir un prince de la maison de Habsbourg figurer dans ce *trio*, un prince catholique donner la main aux chefs de deux Églises ennemies.

Cette réunion des représentants des trois puissances qui, en se partageant la Pologne, il y a un siècle, avaient inauguré l'ère des attentats révolutionnaires contre le droit historique et national, et méconnu les premiers, de la façon la plus inique, la probité sur laquelle repose le droit public [1], choqua beaucoup les Polonais. Ce malheureux peuple pouvait-il voir avec indifférence les trois spoliateurs se réunir à Varsovie même, comme pour porter un défi à toutes les espérances conçues? Les masses furent

[1] Forcade, *Revue des Deux Mondes*, oct. 1860, p. 1001.

profondément émues, et pendant la présence des monarques des signes non équivoques d'irritation éclatèrent[1]. Pendant les mois qui suivirent, l'agitation alla toujours croissant, et elle aboutit aux journées des 25 et 27 février 1861.

Pour expliquer le côté religieux de ces manifestations, il est nécessaire de dire quelques mots du rôle tout spécial et si profond que jouent les habitudes religieuses dans la vie du peuple polonais. Il faut faire connaître aussi la vraie situation morale et politique du clergé, en Pologne, depuis la conquête moscovite.

Le sentiment religieux est, chez le plus grand nombre des Polonais, d'une extrême vivacité : il se fonde sur une foi très-ferme quoique souvent peu éclairée, et sur une confiance inébranlable dans l'action constante de la Providence. La religion est la véritable base de la société polonaise. Les usages de l'Église règlent exclusivement les mœurs et les coutumes; c'est aux jours de Noël, de Pâques, de la Pentecôte que les Polonais célèbrent leurs fêtes de famille et leurs fêtes nationales. Tout est imprégné de catholicisme, les institutions sociales de l'ancienne Pologne comme les habitudes des provinces polonaises. Après

[1] *Affaires de Pologne. Exposé de la situation, suivi de documents et pièces justificatives, communiqué aux membres du Sénat et du Corps législatif.* Paris, 1863 p. 4. — Un dessin satirique, qu'on répandit à cette occasion, représentait trois vautours perchés sur un cadavre. L'allusion était aussi sanglante que transparente.

le partage, chaque cloître était une forteresse nationale. Aussi Nicolas, nous l'avons vu, pour abattre le sentiment patriotique en Lithuanie, commença par détruire les trois cents couvents de cette province.

Cette politique a toujours été fidèlement continuée, et l'on s'explique aisément que le gouvernement russe, s'appliquant à mutiler et à affaiblir la vie religieuse de la nation, pour atteindre d'autant sa vie nationale, tout mouvement politique des Polonais contre leurs oppresseurs revête presque nécessairement un caractère religieux et que le clergé, bon gré mal gré, en devienne ou en paraisse immédiatement solidaire. Toute l'Europe s'est étonnée, autant qu'elle a été attendrie, de voir le peuple de Varsovie aller au-devant des balles moscovites, bannière en tête et en chantant des hymnes religieux. La surprise aurait été moins grande si l'on avait su quelle place occupaient, dans la liturgie polonaise latine, les chants en langue vulgaire, et combien ces cantiques, répétés tous les jours dans l'enceinte des temples, peuvent devenir facilement pour tout un peuple, très-fidèle aux habitudes du culte catholique, un signal de ralliement.

C'est de l'époque de la Réforme que date l'introduction, dans la liturgie polonaise, de ces chants en langue vulgaire. Les protestants supprimaient partout les offices latins; pour combattre leur influence, les catholiques introduisirent pendant la messe le plus de chants polonais qu'ils purent. Ces modifica-

tions ont été approuvées au Concile de Piotrkow au seizième siècle. C'est ainsi que l'habitude fut introduite à la messe paroissiale de faire chanter par le peuple, en polonais, le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Credo*, l'*Agnus Dei*, tandis que le prêtre les récite en latin. Il n'y a pas de chantres dans les églises polonaises : l'organiste entonne en polonais et le peuple continue. Après chaque messe paroissiale, un chant polonais précède l'exposition du Saint-Sacrement. Le Salut se donne après la messe, et le prêtre commence en polonais l'hymne connu *Swiety Bozé, Deus sanctus, Deus fortis*, après quoi viennent des prières pour le pape, pour l'Église, pour les récoltes, pour les ennemis; et par ordre du gouvernement moscovite, dans toutes les églises de l'empire et surtout en Ruthénie, on a inséré dans cet hymne une prière pour *le tzar, sa famille et les peuples soumis à son sceptre*. Après l'hymne *Deus sanctus*, le clergé polonais, en Ruthénie surtout, où l'oppression est plus lourde que dans les autres provinces de l'ancienne république, chante l'hymne si touchant d'Urbain VI, *Ante oculos tuos, Domine* (voir le Bréviaire romain). Enfin à l'issue de chaque messe paroissiale, surtout aux fêtes solennelles, l'officiant récite une nouvelle prière pour le tzar, en désignant nominativement toute la famille impériale, dont on compte à l'heure qu'il est plus de trente membres [1].

[1] Quand le prêtre entonne cette litanie, il y a de l'inattention, des bavardages. On s'en va, parce qu'on la trouve imposée et contraire à

Ainsi, ce que le clergé avait fait jadis dans un but tout religieux, le gouvernement moscovite l'a fait dans un but tout politique. Les prières en langue vulgaire, imposées par lui, ont pour objet d'habituer le peuple catholique aux usages de la religion schismatique et de rendre toujours présent le nom de l'empereur, même à l'église.

Cette habitude de prier en langue vulgaire dans tous les offices de l'église, forme un lien de plus entre le clergé et le peuple, et l'on conçoit que même lorsqu'il s'agit d'une manifestation publique, ou, si l'on veut, révolutionnaire, le peuple qui entonne dans la rue les hymnes religieux qu'il chante tous les jours à l'Église, paraît encore agir et parler sous l'inspiration de ses pasteurs.

Néanmoins, il n'est que trop vrai et nous ne vou-

toutes les habitudes. Elle a été introduite dans les églises russes sous Nicon et Alexis, et les anciens croyants ne la disent pas. Ces prières reviennent aux baptêmes, aux mariages (deux fois), aux enterrements et tous les jours de fête.

On comprend comment toutes les questions de rite sont intimement unies à la question de nationalité polonaise. Aussi voici le problème que se pose actuellement la Russie : Comment mettre dans la liturgie le russe à la place du polonais? Nous dirons, au livre suivant, comment cette question a été résolue.

Dans la liturgie slavonne, à l'offertoire, l'officiant et le diacre portent les vases sacrés devant la porte impériale (tzarskïa vrata) en deçà de l'Iconotase, en récitant à haute voix les noms de la famille impériale, où le blasphème s'ajoute à la flatterie : « *le très-pieux et très-autocrate, le grand seigneur et notre empereur N. N. de toutes les Russies et son épouse.* » Le diacre continue à énumérer tous les autres membres de la famille, et malheur à lui s'il fait un *lapsus linguæ* dans ce terrible *memento !*

lons pas le nier, ce n'est pas sans un succès trop réel que le gouvernement russe s'est appliqué depuis quarante ans à démoraliser le clergé polonais, à lui ôter toutes les ressources de l'instruction et de la piété, et par là à diminuer en lui le sentiment de sa dignité personnelle.

La suppression des ordres religieux et d'une foule de séminaires, la corruption systématique de l'enseignement ont mis les prêtres polonais dans une situation exceptionnelle, relativement à tous les autres clergés de l'Europe. Et si l'on dit que beaucoup de prêtres en Pologne ont été, dans les événements politiques, sous une influence révolutionnaire, nous ne refuserons pas de le reconnaître; seulement nous dirons que ce fut sans le savoir et par une conséquence fatale de l'éducation qui leur avait été imposée. Habitués dès l'enfance à entendre des professeurs russes réunir dans les mêmes anathèmes la nationalité polonaise et la révolution, ils sont arrivés plus d'une fois à les confondre l'une et l'autre. Que de jeunes hommes de vingt ans, à force d'entendre dire que révolutionnaire et polonais c'était la même chose, ont fini par le croire, et ont aidé la révolution en ne croyant servir que la cause de Dieu et de la patrie!

Voici à quelle occasion eut lieu la première de ces manifestations politico-religieuses, par ou se traduit si souvent à Varsovie le sentiment populaire.

Le 24 février 1861, l'avis fut donné que le lendemain, anniversaire de la bataille de Grochow, jour-

née célèbre dans laquelle, en 1831, les Polonais avaient arrêté les Russes devant les portes de Praga[1], le peuple précédé du clergé se rendrait en procession sur le lieu même du combat, afin d'y prier pour les morts. L'habitude, en Pologne, pour les fêtes patronales et autres grandes fêtes, est de sortir en procession des églises, chaque confrérie précédée de sa bannière. Les prières faites au lieu du rendez-vous, on revient en chantant des hymnes, mais sans que les prêtres soient présents. Ces cérémonies n'ont jamais lieu pour une commémoration politique. La démonstration annoncée était donc en dehors des habitudes. Le clergé y prenait part, et de plus on devait y chanter l'hymne *Swiety Bozé,* qui ne se chante pas dans les rues, mais seulement devant le Saint-Sacrement exposé, sauf dans les pestes et autres calamités. Aussi en sortant de l'église, bannière en tête et avec un drapeau militaire, le clergé sortait de ses usages et donnait un facile prétexte à la répression. C'était donner à entendre qu'à ses yeux le pays traversait quelque calamité publique. Toutefois la police eut peur et laissa faire ce qu'elle eût eu rigoureusement le droit d'empêcher. De plus, le prince Gortschakow avait écrit à Pétersbourg par le télégraphe et reçu la réponse qu'il pouvait laisser le champ libre à la manifestation projetée. Rien ne faisait donc prévoir un conflit. Mais il y a dans l'histoire

[1] Faubourg de Varsovie.

des peuples des moments marqués par la Providence où toute prévoyance humaine est en défaut, où les incidents les plus ordinaires suffisent pour imprimer aux événements un cours irrésistible et fertile en conséquences qui trompent les vues des plus sages!

La manifestation annoncée se faisait sans trouble, quoique la foule fût immense, et tout le peuple, à la vue du drapeau national porté en triomphe, chantait en chœur l'hymne devenu l'hymne populaire et patriotique, dont nous avons parlé, et dont voici la traduction :

« Dieu saint, Dieu puissant, Dieu immortel, ayez pitié de nous.

» De la peste, du feu et de la guerre, Seigneur, délivrez-nous.

» D'une mort subite et imprévue, Seigneur, délivrez-nous.

» Pécheurs que nous sommes, nous vous supplions, Seigneur, daignez gouverner et exalter votre sainte Église.

» Daignez nous rendre notre patrie.

» Daignez nous disposer à faire une vraie pénitence.

» Jésus, Jésus, Jésus, ayez pitié de nous.

» Sainte Vierge Marie, reine de Pologne, priez pour nous. »

Tout à coup le colonel Trépow, chef de la police, arrive en voiture suivi de deux Cosaques. Soit qu'il ne connût pas les instructions venues de Pétersbourg, soit qu'il eût reçu des ordres secrets, chose qu'on voit

si souvent en Russie, il voulut s'opposer à la manifestation et disperser le peuple. Par ses ordres, deux escadrons de gendarmes à cheval chargèrent par deux fois la multitude inoffensive et priant toujours : plus de quarante personnes furent atteintes et plusieurs moururent de leurs blessures.

Cette manifestation fut l'une des premières. Mais de pareilles scènes se reproduisaient à chaque occasion, tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre.

Pendant une de ces cérémonies, la Société d'agriculture tenait une de ses séances, présidée par son fondateur, le comte André Zamoyski.

Cette Société et son président ont tenu une trop grande place dans les préliminaires de l'insurrection pour que nous n'en disions pas ici quelques mots.

Le comte André Zamoyski, frère aîné du général de ce nom, dont nous avons parlé au livre précédent, occupait à l'intérieur du royaume, avec le même désintéressement, la même foi et le même patriotisme, le rôle que le général remplissait dans l'émigration. Tout entier appliqué à ses devoirs de propriétaire, de chrétien, de Polonais, les Russes n'avaient jamais pu trouver en lui un conspirateur. On comprend assez, par tout ce qui précède, qu'un tel homme ne pouvait que faire ombrage aux continuateurs de la politique de Nicolas.

Cependant, lorsqu'en 1857, le comte André, de concert avec les plus riches propriétaires du royaume, voulut fonder la Société d'agriculture, le gouverne-

ment n'osa pas lui refuser l'autorisation nécessaire. C'est qu'on était encore au lendemain du traité de Paris; il fallait laisser l'Europe croire aux intentions libérales de l'empereur et de ses ministres. Le succès dépassa l'attente du fondateur. Autorisée le 12 novembre 1857, la Société agricole, quatre mois après, voyait déjà jusqu'à 1,500 propriétaires réunis à Varsovie pour y prendre part à une assemblée générale. De 2,500 membres qu'elle comptait en 1859, elle était montée à 4,000 en 1860. Son budget atteignait 850,000 francs. Il est facile de comprendre, malgré toutes les entraves administratives, quelle influence elle exerçait non-seulement sur les progrès des sciences agricoles, sur les paysans, mais aussi sur l'opinion publique.

Elle avait déjà ouvert des asiles, fondé des bourses, provoqué des concours publics, publié et propagé de bons livres. Le comte André Zamoyski avait pu, à l'ouverture de la session de 1858, adresser à ses collègues réunis un discours où se trouvent ces nobles paroles :

« Vous avez la conscience que vous accomplissez un devoir envers la patrie et envers Dieu. C'est le servir comme il veut être servi; mettons de côté nos vues personnelles pour travailler au progrès moral de nos frères, les paysans fils de la même patrie, frères en Notre-Seigneur [1]. »

[1] V. Roux-Ferrand, *Hist. populaire de la Pologne*, p. 351. Paris, Casterman, 1862.

Ainsi, par la force des choses, la Société agricole était devenue une puissance; et à ce titre, en dehors même de tout prétexte quelconque, elle devait être l'objet de la plus jalouse malveillance de la part du gouvernement.

Tout lui faisait donc un devoir de la prudence. Le comte André le comprit et toute son autorité s'appliqua à faire respecter les statuts de l'œuvre qui lui interdisaient toute action politique. Aussi la Société qui n'avait vu qu'avec inquiétude se préparer des manifestations dont elle ne connaissait pas bien le but et redoutait les conséquences, refusa-t-elle positivement d'y prendre aucune part.

Cette sage abstention n'obtint pas le but qu'on se proposait. Le gouvernement russe redoutait plus cette Société que toutes les démonstrations possibles. Sa perte fut résolue. On ne cherchait qu'un prétexte : on le trouva facilement. La Société agricole, sur la proposition de son président, venait de prendre une mesure d'une extrême importance pour le bien du pays. Elle avait décidé à l'unanimité que les paysans, affranchis de la redevance en corvées, le seraient également de la redevance pécuniaire envers les propriétaires, et au lieu de rester fermiers, deviendraient propriétaires eux-mêmes, moyennant une indemnité. Pour le payement de cette indemnité une banque devait être fondée, par l'initiative des propriétaires, et la terre se trouverait du même coup affranchie par le payement successif et limité des

annuités du prêt[1]. Par là, la Société agricole prenait les devants sur le gouvernement russe qui, dans les mesures d'émancipation qu'il préparait, voulait à tout prix que le tzar fût seul en droit d'attendre du paysan polonais de la reconnaissance. Cette grande mesure, prise le 26, devait être cruellement expiée le lendemain.

Ce jour-là, 27 février, un service funèbre devait être célébré dans l'église des Carmes pour Zawisza, une des victimes de l'oppression russe. Une procession nombreuse se dirigeait vers le palais des séances de la Société agricole, situé près de l'église des Carmes. Le colonel Trépow essaya vainement, par deux charges de cavalerie, de rompre le cortége. Les Cosaques, déconcertés par cette résistance, trouvèrent tout à coup une occasion imprévue de tirer vengeance de la population polonaise. Apercevant un convoi funèbre qui sortait de l'église des Bernardins, ils le prirent probablement aussi pour une démonstration politique, et se ruant sur le cortége, sabrant les prêtres et les saintes images, ils entrèrent au galop dans l'église, et poursuivirent la foule inoffensive jusqu'au pied des autels. Cependant la procession qui s'acheminait vers l'église des Carmes poursuivait sa route et, arrivée au palais de la Société agricole, s'efforçait de pénétrer dans la salle, pour protester en face des représentants du pays contre la violence et le sacrilége

[1] *Revue contemporaine*, 15 nov. 1861, p. 154.

qu'on commettait sous ses yeux. Le président, résolu de se tenir jusqu'au bout à l'écart même de l'apparence d'un désordre, prononça la clôture de la séance. Aussitôt les membres se retirèrent; mais à peine avaient-ils mis le pied hors de la salle qu'un détachement d'infanterie reçut ordre de faire feu sur eux. Cinq personnes tombèrent frappées à mort et plus de soixante furent blessées.

Dès ce moment les événements se précipitaient sur une pente fatale, que les plus louables efforts ne purent jamais conjurer. Le prince Gortschakoff, homme habile et modéré, depuis longtemps au courant des besoins et des tendances de la population polonaise, qu'il avait autrefois pratiquée comme lieutenant de Paskiéwicz, effrayé d'ailleurs du petit nombre de troupes qu'il avait à opposer à une population tout entière, si elle venait à se soulever, offrit au comte André Zamoyski toutes les satisfactions que celui-ci pouvait exiger, et protesta que les ordres qui avaient amené ce conflit sanglant n'émanaient pas de lui. Il consentit même à transmettre à l'empereur une adresse rédigée, au nom du peuple polonais, par les membres de la Société agricole. Les signataires de cette pièce faisaient remarquer à Alexandre II que les événements dont ils s'abstiennent de décrire les scènes poignantes ne sont que la manifestation de sentiments refoulés et de besoins méconnus. Ils ajoutent ces paroles qui auraient ouvert les yeux à un gouvernement quelque

peu animé d'un esprit d'humanité et de justice :

« Toute confiance a cessé entre gouvernants et gou-
» vernés. Les moyens répressifs ne sauraient la faire
» renaître, quelles que soient leur violence et leur
» durée. Un pays, jadis au niveau de la civilisation
» de ses voisins d'Occident, ne saurait d'ailleurs se
» développer moralement et matériellement sans que
» son Église, sa législation, son instruction publique
» et toute son organisation sociale soient marquées du
» sceau de son génie national et de ses traditions
» historiques[1]. »

On le voit, la première chose que réclament les Polonais, c'est la liberté de l'Église, et c'est avec raison, à quelque point de vue qu'on se place. Ils n'ont pas oublié que la plus forte barrière qu'ils aient encore contre les envahissements russes, c'est leur foi catholique.

Dans cet acte si grave, nous trouvons le témoignage authentique du respect de la Pologne pour le clergé. Elle s'est souvenue que, dans l'ancienne république, le premier personnage après le roi était le primat, et c'est l'archevêque Fialkowski qui a le premier signé l'adresse au tzar. A côté de sa signature se voient celles des prêtres catholiques, des rabbins juifs, des ministres protestants et d'une foule d'hommes honorables du pays, dont beaucoup avaient dû donner leur démission pour signer cette adresse.

[1] *Affaires de Pologne*, p. 8, n° 6.

Le 2 mars eut lieu l'enterrement des victimes, au milieu d'un concours immense de peuple, à travers une ville tendue de noir et en deuil. Dans toute la surface de l'ancienne Pologne des services furent célébrés pour les défunts; mais partout l'ordre fut scrupuleusement gardé, et nul prétexte ne fut fourni au gouvernement d'user de violence. Les Russes armés furent vaincus par la force morale toute seule. Le sentiment de la défaite était si bien senti par le prince Gortschakoff, que, dans un moment d'exaltation militaire, il s'écriait : « J'ai des soldats, il faudra que nous nous battions. — Vous nous tuerez, répondit le comte Zamoyski, mais nous ne nous battrons pas. — Voulez-vous des armes? Je vous en donnerai, reprenait le héros de Sébastopol [1]. »

Y a-t-il de l'exagération à attribuer à l'influence de la religion cette admirable conduite, unique peut-être dans l'histoire de l'Europe, et qui ne pourra jamais être tenue que par des hommes qui croient à l'efficacité du martyre « pour attester et fonder le droit [2]? »

L'archevêque Fialkowski avait, comme nous venons de le voir, signé le premier l'adresse du 28 février qui réclamait le respect des droits de l'Église et du pays. Il fut toujours fidèle à cette règle de conduite, tout opposée à celle du gouvernement. C'est

[1] *Revue contemporaine* citée, p. 166.

[2] *La Pologne martyre*, par le P. Ch. Perraud, p. 7.

ainsi que, malgré le profond dépit qu'avaient conçu les Russes de la mesure prise par la Société agricole en faveur des paysans, les évêques crurent devoir enjoindre aux prêtres des campagnes de bien expliquer à leurs ouailles la grandeur du sacrifice que les propriétaires s'imposaient à leur égard. Leur but, assurément bien digne de tout le zèle épiscopal, était de maintenir, entre les paysans et les propriétaires, l'union que le Gouvernement russe s'efforçait d'altérer, afin de profiter de la division. On le vit bien dans cette circonstance : elle fut l'origine de la première lutte qui s'engagea entre le clergé et le gouvernement. Les Russes ne voulaient pas laisser croire aux paysans que les propriétaires renonçaient volontairement au bénéfice de la corvée ; ils lancèrent de nombreux agents avec la mission d'insinuer que ce bienfait venait de l'empereur, et qu'à Varsovie le gouvernement était obligé de faire tirer sur les propriétaires, pour vaincre leur opposition. On comprend que les mandements épiscopaux ne devaient pas plaire à des gens capables de tels mensonges. Les évêques furent donc invités à retirer leurs mandements et à ne pas se mêler de *politique* [1].

[1] Quand les trois puissances vinrent morceler le pays qu'elles s'étaient partagé, dit le savant auteur des *Origines slaves* (Paris, 1861, Firmin Didot frères, p. 98), la noblesse et les paysans n'avaient qu'une âme; les campagnes s'insurgèrent et les faucheurs de Kosciusko se battirent tout aussi bien que les plus nobles. La constitution du 3 mai, qui renouvelait l'organisation de la république, est la seule des constitutions modernes que le Saint-Siége ait approuvée sans res-

Le nouveau directeur des cultes, le marquis Wielopolski, destiné à jouer peu de temps après un rôle si important, se chargea de faire parvenir publiquement au clergé l'expression de la pensée du gouvernement. Élevé en Prusse, plus luthérien que catholique, il avait été porté au pouvoir par ce parti allemand, toujours très-puissant en Russie depuis Catherine II, qui est l'ennemi le plus acharné du catholicisme. Wielopolski, nature hautaine et despotique, et qui devait un jour mettre tout le monde contre lui, s'attaqua d'abord à l'épiscopat et voulut lui faire sentir que, malgré toutes les promesses, le gouvernement russe ne renoncerait jamais à chercher dans le clergé catholique cette obéissance passive qu'il

triction, comme nous le voyons par une lettre de félicitations adressée à ce sujet par Pie VI à Stanislas-Auguste. Voulons-nous prouver qu'il n'y avait en Pologne ni injustices légales, ni abus? Non certainement. A partir du quinzième siècle, c'est-à-dire *de l'époque précise où les hérésies de Huss et de Luther ébranlèrent la foi catholique dans les âmes, les lois n'accordant plus ni protection ni justice au peuple, le servage se généralisa*, et l'état de la Pologne, quant à la position respective des diverses classes sociales, devint semblable à celui des autres nations de l'Europe. Pour elle c'était reculer; car, jusque-là la grande majorité de ses peuples avait été libre. Le peuple fut opprimé en Pologne comme il l'était partout ailleurs. La constitution du 3 mai (1791), en décrétant la nobilisation successive de tous, commença son émancipation générale à la même époque où elle s'opéra chez les autres nations. La Pologne, qui, par l'origine et la foi de ses peuples, appartenait à la civilisation européenne, en avait suivi les phases... — La Pologne, parmi ses lois, en eut d'oppressives par une suite de l'égoïsme inhérent à la corruption de la nature humaine ; mais la généreuse tendance d'élever socialement ce qui s'était élevé au-dessus du commun par son mérite ne s'y éteignit

est accoutumé à recevoir de ses popes. Le 2 avril, dans une allocution très-nette et très-significative, il fit entendre au clergé réuni qu'il ne souffrirait pas un État dans l'État, et que, comme par le passé, les affaires ecclésiastiques resteraient soumises à son autorité. En même temps, le directeur de l'intérieur répandait clandestinement une circulaire, devenue tristement fameuse, dans laquelle il autorisait les paysans à arrêter tous les habitants de la campagne, même les propriétaires, qui seraient connus par leurs mauvaises dispositions à l'égard du gouvernement. C'était tout simplement prêcher la jacquerie. C'est d'un pareil ordre que sont sortis les massacres de la

jamais, et se développa peu à peu jusqu'au désir et à la résolution d'arriver à l'égalité des droits civils et politiques par l'ennoblissement de toute la nation. L'idée que le démembrement empêcha de réaliser se conserve dans la nation à l'état d'un libéralisme de conviction puisé dans la conscience. *Les idées révolutionnaires n'y proviennent pas de la corruption d'une idée nationale*, elles y sont apportées de France et des universités panthéistes de l'Allemagne, elles n'ont pas de racines dans le sol. La Pologne a subi deux jacqueries depuis un siècle. L'une et l'autre, loin d'avoir été des mouvements populaires, ont été préparées, commandées et soldées par des *gouvernements légitimes*, l'une dans l'Ukraine en 1768, par Catherine II (voyez plus haut, t. I, p. 46), qui employa des Cosaques Zaporogues envoyés de Russie à cet effet; l'autre en Gallicie dans l'année 1846, par le gouvernement de Metternich, qui y employa les forçats dont on ouvrit les prisons, qui publiquement paya les têtes et récompensa, par la croix du Mérite et une donation dans la Bonkovine, le forçat Schela qui avait dirigé les bandes. Les massacres pourraient bien se renouveler encore pour les mêmes causes et dans le même but. *Un parti révolutionnaire d'au-delà du Dnieper y prêterait volontiers les mains.* Tout cela, ce ne sont pas les crimes de la Pologne, c'est son martyre.

Gallicie en 1846; mais le clergé veillait. Plusieurs évêques publièrent de nouvelles lettres pastorales par lesquelles ils invitaient « les curés et les prêtres à » mettre tout en œuvre pour assurer la concorde, » l'union et l'amour entre les propriétaires et les » paysans; pour prémunir le peuple fidèle contre des » instigations mensongères qui ne pouvaient engen- » drer que la discorde et le crime. » En effet, pendant tout le printemps, le royaume de Pologne était parcouru par des émissaires et des agents provocateurs; sur plusieurs points même, des troubles éclatèrent. En Podlachie, quand vinrent les fêtes de Pâques, les prêtres reçurent des paysans les plus étranges et les plus terribles confidences : on leur demandait « si c'était un crime de tuer un propriétaire. »

Il n'est pas besoin d'insister pour montrer quels services le clergé rendit à cette époque au royaume de Pologne, aussi bien qu'à la morale et à l'Église elle-même, en calmant dans les campagnes ces mauvaises dispositions éveillées et habilement entretenues par d'insidieuses suggestions. Peut-être est-ce dans l'attitude du clergé polonais, dont l'influence sur les campagnes est d'autant plus grande que beaucoup de ses membres sortent de la classe des paysans, qu'il faut chercher la cause de la haine des Russes contre le clergé catholique. Pour nous, nous y voyons une nouvelle preuve de l'influence sociale du catholicisme, plus puissante et plus nécessaire encore en Pologne qu'ailleurs.

Le 5, la Société agricole était dissoute sous le prétexte que sa conduite, durant les derniers événements, étant contraire à l'esprit de ses statuts [1], son existence devenait incompatible avec la situation actuelle. C'était la vraie réponse que faisait le gouvernement à l'adresse des Polonais : car le décret impérial [2] avait affecté de ne voir dans la manifestation du pays tout entier que l'œuvre de quelques émeutiers.

A cette nouvelle attaque au bien social, le peuple ne se contint pas. La foule se pressa dans les rues, répondant à Gortschakoff qui lui disait : Rentrez chez vous ! — Nous y sommes chez nous, c'est vous qui n'y êtes pas, c'est à vous de rentrer chez vous ! — Le lendemain 8 avril, la foule descendit pour faire une nouvelle manifestation pacifique comme les précédentes ; elle fut assaillie par les lances des Cosaques et les balles des soldats russes qui faisaient contre elle un feu roulant. Malgré cela, elle ne fuyait pas. Agenouillé autour d'une statue de la Vierge, le peuple chantait des cantiques. Plus de cinquante personnes furent tuées dans cette boucherie où tous les coups sont portés par les Russes et reçus par les Polonais [3]. La croix fut brisée dans les mains d'un religieux par un Cosaque. Gortschakoff mourant n'avait pas conscience de ce qu'il faisait, ou plutôt de ce qu'on fai-

[1] *Affaires de Pologne*, Doc. 18, p. 22.

[2] *Ibid.*, n° 7 p. 9.

[3] M. de Montalembert, *la Nation en deuil*, p. 10.

sait en son nom ; il ne survécut pas longtemps à « cette morne victoire[1] » et mourut le 24 mai.

Le général Sukhozaneth le remplaça par intérim. Les Russes ne pouvaient plus entendre sans frémir de rage le chant que les Polonais avaient entonné dans ces processions semi-religieuses, semi-politiques. Le 8 avril, le gouvernement demanda à l'archevêque d'interdire les hymnes comme dangereuses pour la religion et la paix publique. Avant de décider dans une aussi grave question, l'archevêque convoqua non-seulement le consistoire, mais un grand nombre de prêtres connus à Varsovie pour leur zèle religieux. L'avis unanime de ce conseil fut qu'il n'était pas possible de donner satisfaction à cette demande. Aussi, dans la réponse au directeur des cultes, tout en reconnaissant qu'au début le peuple avait fait entendre, dans quelques églises, certains chants dont les prêtres avaient dû blâmer les expressions de désespoir et de haine, l'archevêque ajoutait :

« Le peuple a tenu compte de nos représentations, et aujourd'hui une lettre pastorale ayant pour but de défendre des hymnes patriotiques qui n'ont rien de contraire à la religion, loin de calmer les fidèles, les irriterait, les indignerait contre le clergé et détruirait en eux toute confiance dans leurs pasteurs. Peut-être alors ils négligeraient l'exercice des devoirs religieux, et s'éloigneraient des sacrements au grand détriment

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 av. 61.

des âmes et de la religion... Le calme si désiré des esprits, disait le prélat en terminant, ne peut revenir qu'avec la confiance du peuple dans le gouvernement; et quant aux mesures à prendre pour obtenir ce résultat, le gouvernement les trouvera sans peine. »

Une seconde démarche de l'autorité auprès de l'archevêque, faite dans le même sens, fut également infructueuse. Les processions, les cérémonies, les services religieux, dans lesquels les Russes voyaient toujours une expression du sentiment national, leur causaient une vive irritation. Le représentant de l'empereur voulut exiger que la police fût prévenue deux ou trois jours à l'avance, quand une procession ou une autre cérémonie semblable devrait avoir lieu. L'archevêque et son conseil répondirent « qu'une » pareille intervention de la police serait une atteinte » à la liberté de l'Église; qu'ils ne permettraient » jamais que cette liberté fût resserrée dans des » limites dont la police aurait le droit de déterminer » l'étendue; qu'ils useront, au contraire, de toute » leur influence pour que les cérémonies religieuses » soient respectées par les autorités. »

Un langage si ferme et si digne ne pouvait que toucher le peuple, et accroître d'une part l'union des fidèles avec leurs pasteurs, et de l'autre l'irritation des Russes. Chaque cérémonie religieuse était aux yeux de la police une manifestation patriotique : c'est ainsi que la procession de la Fête-Dieu donna

lieu à un affreux désordre, provoqué par les agents moscovites. Mais le prétexte que l'on cherchait se trouva surtout dans un service religieux, célébré le 11 août, pour fêter l'anniversaire de la réunion de la Lithuanie à la Pologne. Ce service eut lieu non-seulement à Varsovie, mais en plusieurs villes et surtout à Kowno, ville située sur le bord du Niémen, qui sert de frontière entre le royaume et la Lithuanie. Ce fait et d'autres semblables servirent de prétexte à la proclamation de l'état de siége qui ne devait pas tarder d'être prononcé.

Le 30 août 1861, Alexandre donna à Gortschakoff pour successeur le général Lambert, Français d'origine et catholique, homme d'une capacité ordinaire, fort peu au courant des affaires de Pologne, et d'ailleurs paralysé dans son action par la puissance du général Gerstenzweig, qui lui était adjoint comme gouverneur militaire. Toutefois le nom de Lambert, son origine française et son titre de catholique avaient réveillé quelques espérances; on avait cru voir d'ailleurs dans le rescrit de sa nomination quelques promesses de liberté.

On fut bientôt détrompé. Le 25 septembre, Fialkowski sur son lit de mort signa, avec tous les évêques du royaume, une note qui devait être remise au lieutenant. Les évêques, se fondant sur une invitation expresse qui leur en avait été faite [1], y disaient

[1] H. Lasserre, *la Pologne et le Catholicisme*, p. 31.

que[1] la religion catholique faisait partie de la vie nationale des Polonais, et qu'autrefois l'Église, toujours unie et d'accord avec le gouvernement, avait pu exercer « la plus grande influence sur les progrès civils, moraux et matériels du pays », mais que ce brillant passé avait disparu avec l'existence politique de la nation. Ils rappellent ensuite les divers actes du gouvernement nuisibles à la paix et à la prospérité de l'Église qui, « considérée comme un instrument ou comme un rouage administratif du gouvernement, est tombée dans un abaissement déplorable. »

Après avoir déclaré que leur conscience leur défend de garder un plus long silence, ils ajoutent :

« Les soussignés déclarent en même temps que, nonobstant toute acceptation qu'eux-mêmes ou leurs prédécesseurs auraient pu faire, contre leur conscience et les devoirs épiscopaux, de rescrits contraires aux saintes lois de l'Église, ils ne garderont pas davantage un silence coupable. »

Suit l'énumération, en quinze articles, des points qui paraissaient nécessaires aux évêques, et dont tous les gens honnêtes ont reconnu la légitimité et la discrétion. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à rapprocher la note des évêques polonais de celle que Grégoire XVI avait remise personnellement à Nicolas,

[1] *Affaires de Pologne*, n° 21, p. 24. *Espos. Docum.*, n° 56, p. 46 de la trad. franc.

le 13 décembre 1845. On verra que ce sont les mêmes griefs, auxquels, après quinze ans et malgré le Concordat, le gouvernement russe n'avait pas encore fait droit[1]. Ces réclamations, en effet, paraîtraient élémentaires à des gens moins décidés que les Russes à frapper la religion des Polonais, afin d'abattre sûrement leur nationalité. Ce mémoire fut remis entre les mains du général Lambert, qui ne l'accepta pas. Alors, les évêques l'envoyèrent avec une traduction latine au Saint-Père. Cet acte fut le dernier de Fialkowski. Ce digne archevêque alla recevoir ailleurs la récompense de ses travaux et la consolation de ses douleurs.

Les faits qui se produisirent pendant la vacance du siége méritent notre attention. Bialobrzeski fut nommé administrateur du diocèse.

Quelques jours après la mort de l'archevêque eurent lieu, par ordre du gouverneur, les élections pour les conseils de district et les municipalités. Les Polonais eurent encore une fois l'occasion d'attester leur réel désir d'user de tous les moyens légaux, même les plus précaires, qu'on voulait bien leur laisser; et malgré l'amertume et les ressentiments causés par les dernières catastrophes, les élections se firent dans l'ordre le plus parfait; des urnes sortirent les noms les plus estimables et les plus autorisés du pays : les noms d'hommes, qui, par leur rang, leur fortune ou leur

[1] Voyez la note de Grég. XVI. *Esp. docum.* Doc. 3, p. 43.

position, ne pouvaient certes pas avoir d'intérêt à un bouleversement social[1].

Toutefois le lieutenant impérial ne tarda pas à déclarer que les élections n'avaient pas répondu à son attente, et comme les manifestations populaires, le chant des hymnes défendus, n'avaient pas cessé, il y trouva un prétexte de plus pour proclamer la loi martiale. Ce fut le 14 octobre que tout le royaume de Pologne fut déclaré en état de siége, et dès lors soumis aux lois militaires.

On va voir comment les Russes surent dès le lendemain les appliquer. C'est le 15 octobre, en effet, qu'un service solennel avait été annoncé pour le jour anniversaire de la mort de Kosciuszko. Ce jour-là, pendant que la foule remplissait les églises, les troupes se massèrent aux portes et en interdirent la sortie. Pendant dix-sept heures, la population, vieillards, femmes et enfants, haletants, exaltés, souffrant de la faim, mais inébranlables, restèrent à prier au pied des autels, craignant de sortir, de peur d'être arrêtés par les Russes. Enfin, à quatre heures du matin, les soldats envahirent les sanctuaires et chassèrent brutalement la foule. Plus de deux mille personnes furent prises et emmenées à la citadelle.

Un Anglais, M. G. Mitchell, qui se trouvait à Varsovie, et qui fut brutalement maltraité par les Co-

[1] *Affaires de Pologne*, n° 23, p. 28.

saques, a vu les horreurs qui se sont commises et s'exprime ainsi [1] :

« Pouvais-je imaginer que le gouverneur chrétien d'une ville chrétienne irait donner à ses hordes asiatiques de hideux sauvages l'ordre de fouler aux pieds une population chrétienne, un peuple inoffensif, parce qu'il entre dans la maison de Dieu, ou s'en approche? Lorsque les troupes russes entrèrent de force dans les églises, ils trouvèrent en première ligne les femmes à genoux, et derrière elles les hommes. Les femmes furent battues, les hommes renversés à terre et foulés aux pieds... A l'église des Bernardins, dans la rue du Faubourg-de-Cracovie, le capitaine Taraskewicz a été vu frappant avec son fouet des femmes qui cherchaient à échapper aux Cosaques en se réfugiant dans l'église, et il commandait à ses soldats d'en faire autant... A la suite de ces violences, les églises furent dépouillées de tous les objets sur lesquels les soldats purent mettre la main. »

Durant ces heures terribles, les habitants se maintinrent dans leur sublime résignation et n'opposèrent à ces brutalités sauvages aucune résistance matérielle. En parcourant les rues désertes, les Russes purent croire un instant, au milieu de ce silence funèbre, que tout était fini et que leur triomphe était à jamais assuré. Ils ne rencontrèrent qu'une seule opposition. Un vieillard vint à eux ; c'était Bialobrzeski, chef du

[1] Lettres adressées au comte Russell, par G. Mitchell, *sur les événements du* 15 *octobre à Varsovie,* Paris, Dentu, 1862, in-8°, p. 11.

clergé de la ville, qui administrait le diocèse depuis la mort de Fialkowski. Seul, à peine entouré de quelques prêtres, il n'hésita pas à présenter à un gouvernement disposant de milliers de soldats une protestation dont voici un extrait :

« De tels faits ont pénétré d'horreur le pays tout entier, ils sont une honte pour les soldats d'un gouvernement civilisé et feraient croire au retour des temps d'Attila. En présence de faits semblables, et lorsque les soldats menacent de leurs baïonnettes un peuple désarmé, j'ai dû, en me conformant aux intentions de l'Église, prendre des mesures qui, tout en détournant de la terrible tentation du désespoir ce peuple indigné et si justement exaspéré, lui fassent cependant profondément sentir la barbarie des actes accomplis. J'ai donc cru devoir ordonner la fermeture de toutes les églises de Varsovie, et défendre qu'aucun office y fût célébré. Quelle conséquence amènera pour des esprits déjà si profondément irrités cette privation de toute consolation et de tout secours religieux? Je ne puis le prévoir. Mais ce que je sais, c'est que rien ne saurait plus renouer les liens de confiance entre les gouvernants et les gouvernés, liens si souvent et si cruellement brisés. J'attends du gouvernement des garanties réelles et sérieuses qui sauvegarderont, je l'espère, les fidèles dans nos églises contre les attentats de la force militaire [1]. »

[1] *Affaires de Pologne*, n° 23, p. 28.

Il est difficile de trouver rien d'aussi courageux dans les annales de l'Église, si ce n'est les réponses des martyrs aux proconsuls romains qui les interrogeaient autrefois. Ce vieillard sait bien ce qui l'attend, il n'hésite pourtant pas et il déclare franchement que la mesure est comble et que tout rapprochement entre les bourreaux et les victimes n'est plus possible. Bialobrzeski fit, comme il l'avait annoncé, fermer les églises [1].

Cette mesure était-elle prudente ? était-elle suffisamment justifiée par les atrocités dont cinq églises urbaines avaient été le théâtre ? Les avis sur ce point furent partagés. « C'est le gouvernement et non le clergé, a-t-on écrit, qui, en réalité, tient dans ses mains la clef des églises. Il peut les rouvrir quand il voudra. Il n'a pour cela qu'à garantir qu'il ne massacrera point. Mais jusque-là les temples doivent rester clos et les cloches demeurer silencieuses dans cette ville infortunée, puisque appeler les habitants à la prière, ce serait les appeler à un danger de mort [2]. »

Tel était l'avis de la plupart des membres du clergé. Seul ou à peu près seul, un prêtre éminent dont le nom, qui nous est déjà connu, viendra plus d'une fois dans ce récit, l'abbé Constant Lubienski, combattit de toutes ses forces cette mesure. Il représentait le caractère d'opposition politique dont elle pouvait

[1] V. dans le même recueil les ordres du consistoire général pour faire fermer les églises profanées, n° 24.

[2] H. Lasserre, *op. cit.*, p. 53.

paraître entachée. Le rôle du clergé était, selon lui, de se tenir sur un terrain si strictement religieux, qu'on ne pût jamais l'accuser, sans une visible injustice, d'avoir prêté la main aux agitations populaires. « Ne serait-ce pas, ajoutait-il, le plus grand de tous les dangers et de tous les maux pour toute une population déjà si émue, que cette privation des sacrements et de tous les secours de la vie religieuse? » Bialobrzeski passa outre à toutes ces remontrances, et pendant quatre mois toutes les églises de Varsovie restèrent fermées.

Aux protestations du clergé, la première réponse du lieutenant de l'empereur fut que ses ordres avaient été outrepassés; il daigna regretter ce qui s'était fait. Son palais n'était pas plus paisible cependant que les rues de la malheureuse ville. A la suite d'une scène violente qui est jusqu'à présent demeurée dans le mystère, le général Gerstenzweig, l'ordonnateur du siége des églises, se tuait d'un coup de revolver, et le comte Lambert quittait brusquement la Pologne et le continent de l'Europe pour n'y plus revenir [1].

La clôture des églises n'en restait pas moins maintenue. Ce fait, qu'on peut dire unique dans l'histoire de l'Église, répondait à une situation également exceptionnelle. Pourquoi faut-il qu'en écrivant ces lignes, quelques années à peine après l'événement, nous ne puissions pas même en faire sentir toute l'horreur,

[1] V. *la Patrie* du 23 oct. 1861, et *Aff. de Pologne*, XVII.

non à cause de notre impuissance, mais parce que, depuis, les destructions ordonnées par les Russes contre l'Église catholique en Pologne nous ont comme habitués, et j'oserai dire blasés sur de pareils scandales! Le dix-neuvième siècle assiste, impassible et muet, à l'extirpation violente d'une Église entière, dans l'étendue d'un territoire plus grand que celui de la France, et la victime elle-même n'a plus aujourd'hui la force de crier, en partie parce que la vie est presque éteinte, en partie parce qu'elle sait bien que son cri expire sans écho! Rome seule désormais peut porter sa douleur à la connaissance du monde, pour éveiller dans le cœur des fidèles la sympathie et la prière; mais elle-même n'obtiendra d'aucun gouvernement en Europe qu'il dise une parole, qu'il mette en mouvement un ambassadeur, ni surtout un soldat!

A cette époque on n'avait pas encore cette triste conviction, et le gouvernement russe lui-même eut horreur du fait accompli. M. Solnicki, directeur de la section des cultes, se hâta de venir, de la part du gouverneur, assurer le consistoire que de pareils faits ne se reproduiraient pas; que les prisonniers faits dans les églises avaient été relâchés, à l'exception de ceux, en petit nombre, qui étaient retenus pour des délits antérieurs, et que le général Lambert était disposé à permettre les chants dans les églises. Bialobrzeski répondit qu'en supposant que les prisonniers encore retenus fussent, en effet, coupables de délits antérieurs, on aurait dû les arrêter chez eux et

non dans l'église qui est un lieu de refuge. Il ajouta : « De plus, je ne crois pas aux promesses verbales que vous m'apportez. Je ne croirai qu'à une promesse officielle écrite. Je ne puis, pour quelques paroles, prendre sur moi la responsabilité de retirer l'ordre donné[1]. »

Le peuple, privé de ses églises, alla s'agenouiller devant les portes que la cruauté moscovite avait forcé de fermer; mais bientôt un ordre du préfet de police défendit les prières en public, sous les peines les plus graves, et les Polonais furent réduits à remplacer le sanctuaire public par les prières faites dans l'intérieur des familles. Cette protestation du clergé contre les déplorables événements du 15 octobre ne pouvait être agréable au gouvernement. Pour avoir plus facilement raison de lui, on fit arrêter Bialobrzeski. Le 12 novembre ce courageux vieillard fut enfermé dans la citadelle. Il fut traité avec une cruauté dont nous n'avons plus le droit de nous étonner, depuis que nous connaissons la manière d'agir des Russes. Pour le forcer à donner sa démission, on lui enleva son bréviaire, on lui refusa tout ce que l'humanité la plus vulgaire accorde aux vieillards[2]; mais rien ne put le contraindre à céder.

Les prêtres résistaient avec la même fermeté aux efforts des Russes dont le but évident était d'ébranler au dehors l'autorité de l'administrateur, afin d'avoir

[1] V. *Le Monde* du 28 oct. 1861.
[2] *Ami de la Religion*, 8 janv. 1862.

un prétexte pour lui faire nommer un successeur[1]. Dès le jour de l'arrestation de Bialobrzeski, le directeur des cultes invita Mgr Dekert, doyen du chapitre, à faire procéder à une nouvelle élection, celle de Bialobrzeski n'ayant pas été approuvée par le gouvernement[2]. Mgr Dekert répondit : « Malgré la non confirmation par le conseil administratif du vicaire capitulaire, celui-ci ne perd pas les pouvoirs que lui a transférés le chapitre, et le chapitre lui ayant déjà attribué l'autorité dont la mort de l'archevêque l'avait laissé dépositaire, il ne la possède plus, et ne peut pas procéder à une nouvelle élection, à moins que l'élu ne renonce aux pouvoirs qui lui ont été confiés et ne les résigne entre les mains du chapitre, qui, du reste, n'a aucune autorité pour le forcer à cette résignation. » Il ajoutait que « le légitime représentant du chapitre ayant été incarcéré dans la citadelle, le chapitre avait les mains liées et ne pouvait en aucune façon agir. Il n'y avait pour le gouvernement qu'à relâcher Bialobrzeski ou à envoyer à Rome cette communication afin que le Saint-Père pût aviser. »

Pour toute réponse le gouvernement fit condamner à mort Bialobrzeski par un conseil de guerre, rendit les curés et les supérieurs de couvents responsables de la fermeture des églises, et fit arrêter beaucoup de prêtres. Il y en eut un jour jusqu'à cent soixante de

[1] *Espozisione docum.*, n° LVII, p. 148.
[2] *Esposizione docum*, n° LVIII, p. 149.

détenus dans la citadelle[1]. La situation s'aggravait sans cesse, et la violence ne calmait pas l'exaltation trop légitime du peuple. Au mois de décembre, Wielopolski fut subitement appelé à Saint-Pétersbourg, afin d'indiquer ce qu'il y avait à faire pour mettre fin à cet état de choses en Pologne. Par sa conduite vis-à-vis le clergé il avait su gagner encore davantage la confiance du gouvernement moscovite. Il décida l'empereur à faire quelques concessions peu importantes dans l'administration et les écoles, l'engagea à envoyer, comme lieutenant du royaume, le grand-duc Constantin; et, quant aux affaires ecclésiastiques, il présenta à l'empereur trois candidats pour l'archevêché de Varsovie : MM. Constant Lubienski, Zwolinski et Félinski.

C'était l'abbé Lubienski, présenté en première ligne, qui avait surtout les faveurs du gouvernement, et il les justifiait à ses yeux par un parti pris bien connu de laisser de côté, dans les affaires de l'Église, toute préoccupation politique et même simplement patriotique. Par une rare exception, l'abbé Lubienski, si agréable à l'autorité civile, avait en même temps les titres les plus sérieux aux préférences du Saint-Siége. Prêtre plein de foi et de piété, absolument désintéressé et oublieux de lui-même, dévoré du zèle de la maison de Dieu, ayant déjà d'ailleurs fait ses preuves, il eût sans aucun doute porté avec honneur

[1] *Ami de la Religion*, 8 janv. 1862.

et avec profit pour les âmes le fardeau si périlleux qui lui était proposé. Mais une humilité sincère et une défiance excessive de lui-même le portèrent à refuser. Lié d'une étroite amitié avec l'abbé Félinski, son digne émule dans toutes les vertus ecclésiastiques, il travailla, autant qu'il put, à la nomination de ce dernier, et ses efforts eurent un plein succès.

Le 14 décembre, Wielopolski eut une audience du tzar, et dès le lendemain l'empereur, après une entrevue avec Gortschakoff, expédia un courrier à Rome. « Le ministre de Russie recommandait au Saint-Siége, au nom de S. M. l'empereur, le respectable ecclésiastique Sigismond Félinski pour le siége vacant de Varsovie, et faisait savoir qu'il n'existait plus d'obstacle pour l'envoi d'un nonce pontifical résidant près la cour impériale. Il est inutile de dire avec quelle satisfaction le Saint-Père accueillit cette notification [1]. » Pie IX espérait voir s'ouvrir de meilleurs jours pour la Pologne catholique. Le 23 décembre, il tint un consistoire où il annonça avec joie aux cardinaux la promesse faite par Alexandre de recevoir un nonce à Saint-Pétersbourg. Le 6 janvier 1862, le Saint-Père tint un consistoire extraordinaire pour la préconisation de Mgr Félinski, et de nouveau témoigna l'espérance qu'il avait de voir s'établir, près la cour de Russie, une nonciature.

On fut si content en Russie de la préconisation,

[1] *Esposizione docum.* V. le *Monde* du 7 mars 1867.

que l'ambassadeur à Rome, M. de Kisseleff, reçut l'*Aigle-Blanc*. Cette satisfaction s'explique naturellement : la cour avait cru trouver dans le nouvel archevêque un instrument de sa politique envers les Polonais. Il paraît assez probable que Mgr Félinski, éloigné depuis longtemps de la Pologne, n'avait pu juger les événements que d'après les journaux et les documents officiels ; peut-être même avait-il cru que la conduite du clergé polonais n'avait pas toujours été assez prudente. Sans crainte de calomnier la politique russe, on peut croire que cette disposition de Félinski fut un des motifs de son élection. D'ailleurs, son intimité avec Lubienski, faisait présumer que sa ligne de conduite ne serait pas autre.

De son côté, le Pape avait vu, dans la promesse faite par l'empereur d'admettre une nonciature à Pétersbourg, l'indice des nouveaux sentiments d'Alexandre à l'égard de l'Église en Pologne. La lettre écrite par le Saint-Père à Félinski, en date du 20 février 1862, est un témoignage de la joie et de l'espérance que ressentit alors le chef de l'Église catholique. Après quelques mots touchant la préconisation, le Saint-Père ajoutait[1] :

« Nous ne pouvons dissimuler notre angoisse et notre crainte, parce que nous savons dans quels temps difficiles vous aurez à gouverner et à diriger l'Église de Varsovie. Mais nous voulons relever votre courage

[1] *Esposizione docum.*, p. 187-189.

et vous fortifier dans la grâce de Notre-Seigneur, dont vous devez défendre la cause avec énergie et persévérance, en vous acquittant avec soin de tous les devoirs d'un bon pasteur. Ainsi, fort de ce divin appui par lequel la lumière brille au milieu des ténèbres, il vous sera facile de surmonter tous les embarras et tous les périls. En accomplissant votre charge épiscopale, vous rencontrerez, entre les difficultés qui accablent aujourd'hui l'Église de Pologne, celles qui résultent des lois civiles en vigueur, tout à fait contraires à la doctrine, aux droits et à la liberté de l'Église catholique. »

Le Saint-Père indique ensuite quelques-uns des points sur lesquels le prélat doit porter son attention spéciale, et ajoute :

« Surtout, vénérable frère, attachez-vous, par tous les moyens possibles, et avec une grande fermeté, à obtenir une liberté absolue dans l'accomplissement de votre devoir pastoral... Nous désirons surtout que vous vous employiez de tout votre pouvoir auprès du très-puissant et sérénissime empereur pour en obtenir un acte de clémence envers tous ceux, soit laïques, soit prêtres, qui, après les dernières manifestations du royaume de Pologne, ont été jetés en prison ou condamnés. Mais voici ce qui nous est surtout à cœur : pour délivrer de peine et de tourment l'ecclésiastique qui était vicaire capitulaire de votre diocèse, faites tout ce qui vous sera possible et n'omettez rien pour qu'il puisse recouvrer sa liberté. »

Cette remarquable lettre nous montre bien que le Pape, tout en se félicitant des promesses de l'empereur, ne croyait pas que la situation fût excellente. Les nombreuses recommandations qu'il fait à Mgr Félinski d'assurer la liberté de l'Église en sont une preuve bien manifeste. La suite allait bientôt montrer l'utilité indispensable de ces conseils. Le Pape désigna pour son nonce à Pétersbourg Mgr Berardi, prélat bien connu pour sa prudence et son talent.

Mgr Félinski avait été sacré le 26 janvier 1862 dans l'église de Saint-Jean de Jérusalem à Saint-Pétersbourg par Mgr Zylinski, archevêque de Mohilew, assisté par MMgrs Itaniewski et Brzesniowski, évêques suffragants. Après la consécration, il fut reçu par le tzar en audience d'adieu; Alexandre lui renouvela ses promesses et lui permit de lui écrire personnellement dans les cas graves. L'archevêque, parti de Pétersbourg au commencement de février, passa par Posen afin d'y consulter Mgr Przyluski, prélat connu par sa haute piété et la position qu'il s'est faite dans la Pologne prussienne. N'oublions pas de dire qu'il était accompagné d'un surveillant en épaulettes. De Posen, Mgr Félinski se dirigea sur son diocèse par Breslau et Czenstochowa [1], où il arriva le samedi 8 février. Il se prosterna devant l'image de Notre-Dame, si chère à ses enfants, y fit une longue prière et le lendemain y célébra la messe. Ce même jour, il reçut du général

[1] C'est un célèbre sanctuaire de Pologne, très-vénéré des Polonais.

Luders, lieutenant du roi, qui remplaçait le général Lambert par intérim, plusieurs télégrammes. Le gouverneur désirait que l'archevêque hâtât son voyage et pût entrer à Varsovie le dimanche même. Félinski, après plusieurs observations, se rendit aux désirs assez extraordinaires de Luders et partit aussitôt pour prendre possession de son siége.

Il entra dans la ville épiscopale à dix heures du soir, escorté par un peloton de gendarmes et traversa la foule silencieuse. La police, on le sait, avait tout fait pour prévenir le peuple contre son premier pasteur. Les premières impressions ne lui étaient pas favorables. On connaissait assez les dispositions peu bienveillantes du gouvernement pour croire qu'il n'avait pas choisi l'homme le plus attaché à l'Église et à la nationalité polonaises; d'ailleurs Félinski avait été élevé à l'Université de Moscou, puis à l'étranger; Wielopolski l'avait présenté au tzar, la police avait d'avance annoncé que ses dispositions étaient favorables à la politique moscovite et avait habilement répandu tous les bruits capables de le discréditer aux yeux du peuple. Le diocèse était donc assez mal disposé à son égard et avait pensé, en voyant le chapitre décimé par les ordres du gouverneur [1], que Félinski n'était peut-être pas étranger à cette mesure. Le premier acte de l'archevêque changea un peu les dispositions du peuple. Il nomma official l'abbé Rzé-

[1] *Revue contemp.*, 15 févr. 1862.

wuski, et, par ce premier choix, mécontenta le général Luders.

Au commencement du mois de mai 1862, sans doute parce que Marie, à qui ce temps est consacré, est invoquée sous le titre de reine de Pologne, le chef de la police, général Kryjanowskoj, fit défendre d'illuminer les statues de la Sainte Vierge. La lettre envoyée à l'archevêque par le directeur des cultes, M. Hubé, est curieuse. En voici quelques extraits où la menace ne se dissimule pas. Après avoir engagé Mgr Félinski à défendre *le plus sévèrement possible* toute illumination autour des statues devant les églises, le directeur ajoute :

« Dans le cas de l'inexécution de cet ordre, ces ecclésiastiques (supérieurs des couvents et curés des paroisses), comme désobéissants pendant l'état de siége, seront immédiatement arrêtés, et ils subiront une punition exemplaire suivant la loi. »

Il est difficile d'être en même temps plus minutieux et plus brutal. Grâce à Dieu, Luders était tombé sur un évêque. L'archevêque répondit au directeur des cultes le 5 mai. Dans sa lettre, il rappelle d'abord combien les usages qu'on veut interdire aux Polonais sont antiques et conformes aux règles d'une piété véritable; puis il continue :

« La surveillance dans les églises et les lieux saints doit être laissée au clergé et aux autorités ecclésiastiques. Autrement on ouvrira la porte aux plus graves désordres, lesquels amèneront cette triste consé-

quence que le peuple fidèle, blessé dans ses sentiments religieux les plus respectables, se sentant surveillé jusque dans la maison de Dieu, se laissera aller au découragement, cessera de fréquenter les maisons de prière et les abandonnera, même aux jours les plus solennels... Considérant donc que l'usage d'illuminer les statues des saints remonte aux temps les plus reculés; qu'il est pratiqué dans ce royaume comme dans tous les pays catholiques; qu'il est inspiré par les sentiments les plus purs de la piété chrétienne, sentiments que la religion, loin de condamner, doit approuver, je vous prie en conséquence, monsieur le directeur, d'admettre la justification de l'autorité épiscopale si elle ne peut adresser au clergé aucune prescription tendant à défendre une chose que la religion ne défend pas. Je me permets d'ajouter que l'invitation faite au premier dignitaire de l'Église dans ce pays, de publier parmi son troupeau des règlements de police, blesse d'une manière si choquante le respect dû à ma dignité épiscopale, que j'espère qu'à l'avenir M. le directeur voudra bien se dispenser de se charger pour moi de semblables messages. »

Après une pareille lettre, Luders n'osa pas sans doute demander de nouveau quelque acte peu honorable à l'archevêque; mais quand il vit qu'il ne trouvait pas d'appui de ce côté, il se rejeta sur cette dernière raison que les Russes savent toujours employer : la violence. Le 11 mai[1], dans l'église des

[1] *Le Monde* du 29 mai 1862.

Capucins, l'assistance avait entonné un cantique dont l'air était celui d'un hymne patriotique peu agréable sans doute aux Moscovites ; la police entra dans l'église et saisit plusieurs femmes. La nuit suivante, le couvent fut cerné par les soldats ; on interrogea successivement tous les religieux, et enfin on arrêta l'un d'eux, coupable de s'être trouvé dans l'église pendant qu'on chantait. Le lendemain, on recommençait tranquillement l'inoffensif cantique ; la police et la soldatesque se ruèrent dans l'église, l'évacuèrent cependant devant les énergiques protestations d'un religieux, mais emmenèrent encore plusieurs femmes en prison. Le 13, les mêmes scènes se renouvelèrent. Le 15, un commissaire de police, Joachimowski, entra avec des soldats dans l'église des Carmes et saisit sept femmes qu'on emmena au bureau de police du quartier. Une foule assez nombreuse se réunit devant la maison ; on la fit charger par les Cosaques, et un grand nombre d'habitants furent arrêtés et conduits à la citadelle. Ces violences ne parurent pas suffisantes : l'autorité prit à tâche de rendre impossible la célébration du mois de Marie et ordonna que, par soirée, on fît dans chaque église au moins cinq arrestations. Ce sont les termes formels de l'ordonnance du chef de police Pilsudski.

Pendant ce temps, l'archevêque faisait la visite de son diocèse. Aux télégrammes réitérés du général Luders qui l'engageait à revenir, Mgr Félinski répondait qu'il achèverait d'abord sa tournée : elle finissait

le 13 mai. Mgr Félinski vit, le lendemain de son arrivée, le lieutenant de l'empereur. La conversation fut très-vive. Luders reprocha à l'archevêque de s'être absenté de Varsovie sans sa permission, se plaignit amèrement de l'attitude du clergé et lui exprima le mécontentement de l'empereur sur ce point. L'archevêque paraissait peu ému de ces accusations. Luders reprit :

« — Nierez-vous que le clergé cherche dans tous les discours à exciter les populations contre le gouvernement?

A cette inculpation précise, l'archevêque répondit qu'il avait pris connaissance par lui-même des sermons que la police accusait d'être révolutionnaires, et qu'il n'y avait rien trouvé de répréhensible. Il prit à son tour la parole, énuméra tous les griefs du clergé contre le gouvernement, se plaignit des actes sacriléges et vexatoires de la police, et déclara que, si on ne les faisait cesser, il ferait, lui aussi, fermer les églises.

« — Mais, savez-vous, interrompit Luders, quelle responsabilité vous attirez sur vous par une semblable mesure?

« — Devant Dieu et devant les hommes, aucune, répondit le prélat; devant l'autorité, c'est autre chose. Je sais que je puis être arraché à mon troupeau et traîné en Sibérie. Mais en Sibérie comme ailleurs, je ne cesserai pas d'être archevêque de Varsovie. »

Cette conduite de Mgr Félinski doit être bien exa-

minée quand on veut porter un jugement sur les affaires de Pologne. Voici un honnête homme, élevé loin de son pays, très-peu ennemi des Russes, choisi par le tzar lui-même, qui arrive dans son diocèse avec le désir de faire le bien, sans mécontenter le gouvernement par une opposition nationale; or, au bout de trois mois de séjour en Pologne, il est déjà en butte aux accusations et à la malveillance moscovites. Sur qui doit porter la responsabilité? Assurément, pour tout juge impartial, ce n'est ni sur l'archevêque ni sur le peuple. Le gouvernement aurait dû comprendre, s'il n'avait pas eu des vues si hostiles à la religion et à la nationalité polonaises, que tant que l'Église ne serait pas indépendante, dans ses rites et dans ses cérémonies, de l'arbitraire de l'administration et de la police, le calme ne pouvait pas renaître dans la population. Loin de rassurer les esprits, le gouvernement semblait prendre à tâche d'exciter les troubles; il faisait parcourir la ville par des patrouilles, et ses troupes avec des canons occupaient toutes les places et les points les plus importants de la ville.

Malgré cela, la population de Varsovie restait tranquille.

Le gouvernement s'avisa alors d'autres moyens plus perfides. Le 17, il fit annoncer dans les journaux qu'il suspendait, sur la demande de l'archevêque, *pendant deux jours*, l'arrestation dans les églises pour le chant des hymnes défendus et qu'il laissait le clergé libre d'exercer son influence morale sur le

public. Puis, le même jour, dans l'église de Sainte-Croix, on vit plusieurs espions très-connus entonner l'hymne *Bozé cos Polzké;* mais les fidèles, réunis pour le mois de mai, résistèrent à cette avance d'un nouveau genre[1]. Un autre jour, on arrêta dans l'église des Carmes deux personnes, et le rapport de la police donne pour motif de cette arrestation *qu'elles avaient l'intention de chanter!* Les 26, 27 et 28 mai eurent lieu les processions des Dons de Croix, malgré l'opposition de Luders, qui finit par céder. Mais cela n'empêchait pas les déportations en Sibérie de continuer et la police de devenir chaque jour plus audacieuse et plus cupide[2].

Nous avons dit plus haut que la promesse faite par le tzar d'admettre un nonce à Pétersbourg avait rempli de joie le Saint-Père, qui, avec tous les catholiques, avait cru voir dans cet acte l'indice d'un retour à de meilleurs sentiments. On sait maintenant que cette promesse avait été faite pour empêcher Pie IX de prononcer une allocution ou d'envoyer une encyclique relative aux affaires de Pologne. Le Pape avait nommé un nonce, Mgr Berardi; mais, comme tout souverain qui envoie un ambassadeur, il devait au préalable exiger que la situation qui lui serait faite répondît à sa haute dignité, et le mît à même de satisfaire aux intérêts de l'Église qu'il était chargé de

[1] *Le Monde* du 31 mai 1862 reproduisant une correspondance du *Czas*.

[2] *Ibid.*

défendre. La première des conditions que le Saint-Siége posa fut la libre communication entre le nonce et les évêques de Russie et de Pologne, et l'abrogation des lois qui condamnent à la Sibérie tout prêtre qui correspond directement avec le Saint-Siége ou ses envoyés. Le gouvernement ne voulut pas y consentir, mais proposa ce singulier compromis : sans rapporter les lois dont on vient de parler, il s'engageait à ne les pas faire exécuter pendant le séjour du nonce en Russie.

Une telle condition pouvait-elle être acceptée? N'était-elle pas injurieuse à l'Église et au nonce? Mais surtout elle ne donnait aucune garantie sérieuse aux évêques. On connaît la duplicité et la ruse qui caractérisent la diplomatie russe; il est plus que probable qu'on n'aurait pas moins déporté les évêques et les prêtres en Sibérie s'ils avaient eu l'audace de communiquer avec le représentant du Saint-Siége et de lui faire connaître les actes vexatoires de la Russie; tout ce que les membres du clergé y auraient gagné, c'eût été de n'être envoyés en Sibérie qu'après le départ du nonce.

Le Saint-Siége ne pouvait consentir à de telles éventualités, et le nonce ne partit pas. Ajoutons que les notes du secrétaire d'État pontifical étaient communiquées par écrit au ministre de Russie, tandis que celui-ci se contentait de répondre verbalement[1].

[1] *Esposizione docum.* LXIII, note du cardinal Antonelli, p. 155.

En même temps, le gouvernement faisait exécuter un oukase du 27 décembre 1861 (8 janvier 1862) par lequel était organisée en Pologne une commission des cultes et de l'instruction publique « contraire à la constitution de l'Église catholique et au concordat[1] ». Dans cette commission devaient siéger, « à côté de membres de l'administration, trois membres du conseil ecclésiastique catholique romain, un membre de l'Église orthodoxe russe, un du culte grec-uni, un luthérien et un calviniste[2] ». Parmi les attributions qu'on lui confiait se trouvaient celles « de proposer les candidats pour l'avancement dans les dignités ecclésiastiques dont la nomination ressort de l'autorité supérieure, de nommer ou confirmer, pour les fonctions et bénéfices inférieurs, les ecclésiastiques présentés par les autorités respectives ou choisis selon les lois de chaque culte[3]; de donner son opinion sur le plan des études théologiques et religieuses; de vérifier et de statuer sur toutes les plaintes portées contre les ecclésiastiques (art. 8, n° 5); de s'occuper de la correspondance et d'être intermédiaire entre le clergé catholique romain et le Siége apostolique selon l'ordre actuellement existant[4]; de mettre à exécution toutes les décisions du gouvernement à l'égard des

[1] *Espos. docum.* LXIV, LXV et LXVI, p. 157-168.

[2] Art. I, num. 6 et 7.

[3] Titre II, art. 8, nos 1 et 3.

[4] C'est-à-dire par le moyen du représentant de l'empereur à Rome (Note de l'*Espos.*)

Églises et du clergé, publiées et obligatoires dans le royaume (art. 22).

Ainsi, en vertu de cet oukase, un grec schismatique, un luthérien et un calviniste auraient pu distribuer des places et des bénéfices dans l'Église catholique et servir d'intermédiaires entre le clergé et le Pape; ils auraient pu juger les ecclésiastiques et censurer leurs actes! Quoi de plus contraire à la constitution de l'Église catholique et aux intentions de son divin fondateur? Et c'est après la publication et la mise en vigueur d'un pareil oukase que le gouvernement russe osait dire au Saint-Siége qu'aucun obstacle ne s'opposait plus à l'admission d'un nonce à Pétersbourg!

Les lois de l'empire s'y opposaient peut-être moins encore en effet que la conduite du gouvernement russe envers les Polonais. Un document officiel, le procès-verbal d'une visite faite dans la maison d'arrêt par le conseil municipal de Varsovie, rédigé le 20 juillet 1862[1], constate, d'après les livres de contrôle, que, depuis le 1er janvier de cette même année 1862, 14,833 personnes, hommes et femmes, avaient été incarcérées; que parmi ce nombre, « qui forme la dixième partie de la population totale de la ville et la cinquième partie, en omettant les enfants et les vieillards », il y en a qui sont détenus pour de légères infractions aux réglements de police; qu'il s'y trouve

[1] *Affaires de Pologne.* Exposé de la situation présenté aux Chambres par le Prince Czartoryski, pièce n° 25, p. 29.

des mères avec des enfants en bas âge et même des enfants à la mamelle ! Comment consentir à ce que le représentant du Saint-Siége fût témoin de telles atrocités? A l'exemple des autres ambassadeurs, dont la présence est une garantie pour leurs nationaux, le nonce eût certainement réclamé pour les catholiques opprimés.

« L'Europe en effet commençait à se lasser et à se dégoûter de tant d'iniquités atroces et absurdes[1] », quand le grand-duc Constantin, frère du tzar, fut nommé lieutenant du royaume (8 juin 1862). Cette nomination fit un grande sensation. « On avait tout lieu de croire que le frère de l'empereur était le messager d'un vaste système de conciliation et de réparation, qu'il était porteur de concessions bien autrement larges et réelles que celles du 26 mars 1861, devenues évidemment insuffisantes[2] ». Il y avait tant de choses en souffrance dans ce malheureux pays : l'instruction publique, la question des paysans devaient, pensait-on, attirer au plus haut degré l'attention du nouveau lieutenant. Le marquis Wielopolski rédigea alors un projet pour l'éducation publique, qui fut considérée par le pays et en particulier par Mgr Félinski comme un bien. L'archevêque, qui voyait un grand nombre de feuilles clandestines exciter le peuple en lui parlant, elles seules, de patrie et de

[1] *Affaires de Pologne*, p. xvij.
[2] *Ibid.* p. xviij.

liberté et en l'appelant presque à prendre les armes [1], redoutait une insurrection armée. Il usait de tout son pouvoir pour l'empêcher et pour arriver par la douceur, par l'ordre, à réorganiser le pays. Aussi sa douleur fut-elle extrême quand un malheureux attenta à la vie du grand-duc Constantin le 3 juillet 1862. Le lendemain, il fit faire un service solennel où il prêcha. Dans son sermon, il rappela que le plus ancien des commandements était de respecter la vie d'autrui : *Non necabis;* il condamna l'attentat comme un crime et comme une faute politique, et il invita les prêtres à travailler, au tribunal de la pénitence, à ramener à la vérité ces âmes égarées, qui non-seulement se perdent elles-mêmes, mais préparent un abîme pour toute la nation. Les craintes qu'exprimait Félinski n'étaient que trop fondées. Pendant que le grand-duc se contentait de vagues démonstrations, donnait un nom slave à son fils, essayait de parler polonais et annonçait l'établissement d'une cour splendide [2], les menées du parti d'action continuaient et avaient, il faut le dire, un prétexte : les arrestations ne cessaient pas; on réduisait le parti modéré à une inaction déplorable. Au conseil d'État, Félinski exposait ses projets pour l'amélioration du clergé, demandait pour les évêques le droit de présenter aux cures dans les domaines du gouvernement et exigeait que nul prêtre ne fût arrêté

[1] *Journal des Débats.* Corresp. de Pologne du 31 juillet 1862, 11 août.

[2] *Ibidem.*

sans qu'on en référât à l'autorité ecclésiastique. A chaque visite chez le grand-duc, il demandait le retour des prêtres envoyés en Sibérie, mais tout cela inutilement.

Le 18 octobre, l'archevêque de Varsovie adressa au clergé et aux fidèles de son diocèse sa première lettre pastorale. Avant d'en donner un extrait, nous rappellerons au lecteur un incident curieux qui fit du bruit et montre assez bien le parti que le gouvernement russe espérait tirer de Mgr Félinski. Avant son départ de Pétersbourg, ce prélat avait préparé une lettre pastorale. Pressé par le gouvernement, il avait communiqué officieusement son travail aux autorités moscovites, en se réservant de le modifier d'après les informations qu'il pourrait prendre lorsqu'il serait à Varsovie, et de ne le publier qu'à ce moment. Quelle ne fut pas sa surprise quand, peu de jours après son installation et pendant qu'il méditait de grands changements à son œuvre primitive, laquelle ne répondait nullement aux besoins de la situation, telle que le premier coup d'œil la lui avait révélée, il lut dans le *Moniteur officiel*, auquel l'ambassadeur russe à Paris l'avait communiqué, le projet qu'il venait d'abandonner. Il dut protester, et, désavouant noblement le langage qu'on avait voulu lui imposer, il publia une admirable lettre dont voici quelques fragments :

« Mon amour pour mon pays est un sentiment sacré que j'ai puisé comme vous dans le sein de ma mère, et dont je ne me dépouillerai jamais. Je suis Polonais : ainsi le veu-

lent la loi divine et la loi humaine. Notre langue, notre histoire, nos mœurs nationales sont à mes yeux un précieux héritage que nous avons reçu de nos pères et que nous devons transmettre à nos descendants après l'avoir augmenté par nos propres travaux. Je suis profondément convaincu que le règne de Dieu n'est pas dans la parole, mais dans la volonté: de même que le vrai patriotisme ne consiste pas en clameurs bruyantes, mais en efforts consciencieux dirigés constamment vers le bien public. Je désire de toute mon âme marcher avec le peuple dans cette voie pacifique du développement intime des ressources nationales, en augmentant ainsi de jour en jour la prospérité du pays. Il est difficile de trouver une carrière plus large que celle qui s'ouvre aujourd'hui devant nous. Le développement de l'enseignement, des sciences et de la morale dans les écoles, l'instruction du peuple, la solution de la question des établissements de bienfaisance, et surtout la formation d'un caractère vraiment national par l'exercice des vertus privées et publiques, sans lesquelles nulle société ne peut exister ni s'accroître : voilà la tâche sublime et éminemment utile dans laquelle chaque effort nouveau procure au pays un nouvel élément de prospérité. Mais dans la voie de l'insurrection armée, des conspirations et des manifestations, tous les sacrifices sont perdus lorsque le projet ne réussit pas, au lieu que, dans le travail intérieur, le moindre effort augmente la masse des richesses nationales, et profite à nos descendants en augmentant l'héritage que nous leur laisserons.

« Du reste, pouvons-nous dire que notre patrie est sans reproche? Pouvons-nous affirmer que les malheurs qui nous frappent ne sont pas la peine méritée des fautes publiques commises par nos pères et par nous-mêmes? S'il en est ainsi, la réparation des anciens torts est une condition nécessaire pour obtenir du Seigneur qu'il cesse de nous châtier. Une pénitence sincère, un grand zèle pour acquérir des vertus, des prières ferventes, mais humbles, tels sont les moyens les plus sûrs pour la nation de reconquérir la paix et la

prospérité. Chacun peut, dans cette voie salutaire, sans distinction de rang, de sexe ni d'âge, concourir au bonheur public. Mais plus on s'élèvera en perfection chrétienne, plus les efforts seront fructueux. Dieu était disposé à pardonner à Sodome, s'il eût trouvé dix justes; pourquoi la présence des saints au milieu de nous n'apaiserait-elle pas la colère divine, si la nation en produit en grand nombre?

» A l'œuvre donc, mes frères; travaillez avec tranquillité et persévérance; que chacun apporte sa petite pierre, et un édifice splendide s'élèvera bientôt sous nos yeux. Esdras et Néhémie, reconstruisant l'ancien temple pour la gloire et le bonheur de la patrie, plutôt que les infortunés habitants de Jérusalem, qui, coupables de la mort de Jésus-Christ, voulaient en vain se défendre contre la puissance romaine. Leur crime devait avoir comme conséquence nécessaire un châtiment terrible : malgré leurs héroïques efforts, le bras de Titus, armé non de sa propre force, mais de la force de Dieu, écrasa le peuple déicide. Construire et non renverser, élever et non démolir, voilà notre mot d'ordre. Pourvu que nous agissions toujours pour Dieu, Dieu sera toujours avec nous. »

Le lecteur impartial n'a vu dans ces lignes qu'un grand amour du pays appuyé sur une foi sincère et sur une noble résignation; le grand-duc y vit sans doute une excitation à la haine du gouvernement, car il défendit de publier la lettre. Mgr Félinski dut se contenter de communiquer aux doyens et aux curés, sans la faire aller jusqu'aux fidèles, une œuvre de conciliation et de paix qui n'avait, aux yeux des Moscovites, que le tort, impardonnable, il est vrai, de prêcher la patience et d'éloigner tout prétexte de répression armée. Ce calme et cette attitude devaient

déplaire, parce qu'ils prouvaient suffisamment que la Pologne était en droit de se plaindre de ses oppresseurs.

Deux faits importants nous montrent dans tout son jour la politique moscovite. Le 27 août, le vice-roi avait publié une proclamation où il conviait les Polonais à « placer en lui leur confiance et à travailler de » concert avec lui au bonheur de la Pologne ». C'était un appel direct à la nation : elle crut de son devoir d'y répondre. En l'absence de tout organe légal, de tout corps politique autorisé à exprimer les vœux des citoyens, les notables du pays ne trouvèrent d'autre moyen que de s'adresser à l'ancien président de la Société agricole qu'entourait l'estime générale. Trois cents délégués signèrent une adresse au comte André Zamoyski (11 septembre), en le priant d'être leur intermédiaire auprès du vice-roi [1]. Ils déclaraient ne pas refuser leur concours au gouvernement, mais à la condition « que ce gouvernement serait polonais, que » toutes les provinces polonaises de l'empire seraient » réunies ensemble et jouiraient d'institutions et d'une » constitution libres [2] ».

La réponse du tzar fut l'arrestation du comte André.

[1] V. cette pièce dans l'Exposé des *Affaires de Pologne*, n° 29, p. 33.

[2] *Ibidem*, p. xviij.

II

Après avoir exposé la situation de l'Église dans le royaume de Pologne proprement dit (royaume du Congrès), pendant ces trois années, voyons quel était pendant cette même époque son état dans la Pologne russienne ou dans les provinces occidentales de l'empire, comme depuis 1831 on les appelle officiellement.

Il faut d'abord se rappeler ce que sont ces provinces sous le rapport historique et ethnographique.

« Dans les partages de la Pologne qui eurent lieu à la fin du dernier siècle [1], la Russie s'empara d'abord (1772) de la Ruthénie blanche jusqu'au Dniéper et à la Dwina. Au second partage (1792), elle prit la moitié de la Lithuanie et la Ruthénie et l'autre moitié de ces terres dans le partage suivant (1795); enfin, le pays situé entre le Bug et Prosna et nommé maintenant royaume de Pologne échut à la Russie en 1815, après avoir d'abord fait partie du butin de la Prusse et avoir été ensuite érigé en duché de Varsovie par l'empereur Napoléon.

» Toutes ces terres (auxquelles il faut ajouter les possessions polonaises de l'Autriche et de la Prusse) ont formé, depuis des siècles, sous le nom de la Pologne, une unité politique et nationale incontestable

[1] *Affaires de Pologne*, p. XVI.

et incontestée. Cette unité n'a pas même été le résultat de la conquête et de la centralisation violente, mais l'œuvre glorieuse et pure de l'extension du christianisme et des lumières de l'Occident; l'agrégation de ces différentes provinces en un grand État se fit toujours par le consentement libre et spontané des populations et par leur égale participation aux immunités et franchises de la république.

» La Lithuanie reçut des mains des Polonais le christianisme, la Ruthénie les bienfaits de la civilisation occidentale. Mœurs, coutumes, traditions historiques, institutions politiques, économiques et sociales ont toujours été les mêmes dans les provinces en deçà et au delà du Bug, qui ne cessèrent de partager les destinées de la Pologne dans la bonne et dans la mauvaise fortune, et cette communauté a survécu au démembrement de la patrie. A toute revendication de son droit imprescriptible que faisait périodiquement la Pologne depuis les partages, on a vu le soulèvement également éclater en deçà et au delà du Bug, sous Kosciuszko, sous Napoléon Ier, dans la guerre de 1831 comme dans l'insurrection actuelle (1863).

» Aussi, et jusqu'à la seconde moitié du règne de Nicolas, ne s'était-on jamais avisé de contester le caractère polonais aux provinces qui furent le berceau des Zolkiewski, des Chodkiewicz, des Sobieski, des Czartoryski, des Sapiéha, des Radziwill, des Potocki, des Kosciuszko, des Czacki, des Mickiewicz.

Catherine II, dans les actes publics, désignait toujours par le nom de provinces polonaises les terres qu'elle avait successivement arrachées à l'État de Stanislas-Auguste. Pendant les guerres de l'empire, et alors que Napoléon créait le duché de Varsovie, Alexandre leurrait les Polonais de l'espoir du rétablissement de leur patrie par la restitution de la Lithuanie et de la Ruthénie. Le congrès de Vienne, en statuant sur le sort de la Pologne, déclarait expressément comprendre sous ce nom *le royaume tel qu'il existait en* 1772; il maintint le régime constitutionnel dans le duché de Varsovie, appelé maintenant royaume, déclara Cracovie ville libre et stipula, pour toutes les autres provinces polonaises *une représentation et des institutions nationales.* Alexandre Ier promit depuis, à plus d'une reprise, de réunir au royaume ses autres possessions polonaises, et la non-exécution de cette promesse fut la cause principale du soulèvement qui eut lieu en 1831. Ce n'est qu'après cette époque, après la compression sanglante du soulèvement de 1831, que l'empereur Nicolas émit la prétention de considérer le pays au delà du Bug comme possessions essentiellement et originairement russes, n'ayant aucun droit à la nationalité polonaise et aux bénéfices du traité de Vienne. »

Ainsi donc, historiquement, ce pays que le gouvernement russe s'efforce aujourd'hui de dénationaliser et, de l'autre côté, par une contradiction dépourvue de toute logique, ordonne de considérer comme pays

essentiellement moscovite fit de tout temps partie intégrale de la Pologne, non-seulement dans la conscience des peuples de l'ancienne république, mais aussi dans le droit politique de l'Europe.

« Il y a un autre point sur lequel je désire appeler votre attention, écrivait lord Palmerston à lord Heytesbury, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, à la date du 22 mars 1831 [1]. L'article 1er du traité de Vienne porte que les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche, obtiendront une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder. Il est clair que cette stipulation, à laquelle se sont conformées l'Autriche et la Prusse, n'a reçu jusqu'à présent aucune exécution de la Russie. Le gouvernement de Sa Majesté a été informé, par l'ambassadeur de France près cette cour, que les instructions données au duc de Mortemart lui prescrivent d'attirer l'attention du cabinet de Saint-Pétersbourg sur ce point, et le gouvernement français a exprimé le désir que Votre Seigneurie fût chargée d'appuyer le duc dans les représentations qu'il pourra faire sur ce sujet... Si la question est soulevée, Votre Seigneurie devra déclarer qu'en tant que les faits sont connus du gouvernement de Sa Majesté, il ne lui paraît pas que les

[1] *Affaires de Pologne*, p. 11.

dispositions du traité de Vienne applicables aux provinces polonaises de la Russie aient été jusqu'ici mises à exécution. »

Au point de vue ethnographique, la Pologne russienne diffère-t-elle essentiellement des autres provinces de l'empire des tzars? C'est là une question difficile, longuement agitée entre les écrivains polonais et russes, mais dont la solution scientifique importe peu au sujet de ce livre. Quelques courtes réflexions, qui ne peuvent donner lieu, ce semble, à aucune contestation sérieuse, doivent nous suffire ici.

Il est certain d'abord que les préoccupations politiques dominent trop visiblement les auteurs des deux nations qui revendiquent d'une manière absolue, pour les provinces dont nous parlons, le titre de Russes et celui de Polonaises. A en croire les écrivains officiels russes, c'est par un pur abus de langage qu'on s'est habitué à rattacher à la Pologne les terres qui s'appelaient, récemment encore, les provinces polonaises. Selon ces auteurs, dont les affirmations tranchantes forment les divers articles d'un *credo* que les oukases impériaux traduisent et imposent sous mille formes, toujours sévères, aux habitants de la Lithuanie, ces provinces, essentiellement russes d'origine, ont été accidentellement occupées par les Latins catholiques venus de la Pologne proprement dite, qui les ont opprimées pendant quelques siècles. Les Polonais, en les soumettant à leur joug, en leur donnant leur religion et leur langue, n'ont pu leur enlever leurs affinités

avec la mère patrie ; le retour de la domination russe n'est donc point pour les habitants de ces contrées l'effet d'une invasion étrangère, c'est une délivrance.

Il s'ensuit, au point de vue d'une logique impitoyable, fondée sur le principe prétendu des nationalités, que l'empereur de Russie est en droit de déclarer révolutionnaires et de traiter comme tels tous ceux qui résistent au système d'absorption inauguré par l'empereur Nicolas, et si formellement contraire à la lettre et à l'esprit des traités de Vienne. Le lecteur français, qui voit aujourd'hui de ses yeux, dans notre Alsace et dans notre Lorraine, l'application que la Prusse fait à nos compatriotes de ces belles théories, n'a pas besoin d'un long raisonnement pour en sentir le faible, et leur pédantisme scientifique, fût-il désintéressé, ne parvient en aucune façon à en dissimuler la cruelle inanité.

Mais, de même qu'un écrivain sérieux essayerait en vain, pour faire mieux sentir ce qu'il y a d'intolérable dans les prétentions prussiennes, de soutenir qu'il n'y a jamais eu une goutte de sang allemand dans les veines des habitants de Strasbourg ou de Metz, ainsi il est difficile de voir une argumentation scientifique dans les théoriciens de l'indépendance polonaise lorsque, pour mieux défendre leur cause, ils viennent affirmer que les Grands Russes, c'est-à-dire les Moscovites, appartiennent à une race spéciale[1] qui n'au-

[1] Un savant Ruthénien, M. Duchinski (de Kiew), a soutenu la thèse

rait rien de commun avec la nationalité, éminemment slave, des provinces occidentales. C'est donner une base trop contestable, et dès lors peu solide, à des droits d'ailleurs évidents aux yeux du bon sens impartial et de la bonne foi désintéressée. Pour justifier l'énergique et glorieuse résistance des provinces polonaises à la russification, il suffit d'adopter le point de vue si vraisemblable présenté, entre autres, par un écrivain de grande autorité, que sa double qualité de Russe élevé en Russie et de religieux catholique met également à l'abri des illusions du patriotisme polonais et des entraînements du schisme moscovite. « Pourquoi, dans la Russie actuelle, demande le P. Martinov, l'élément finnois s'est-il fondu dans l'élément slave, sinon parce qu'il lui était inférieur sous le rapport de la civilisation? Des phénomènes analogues se sont produits dans les contrées occidentales autrefois soumises à la Pologne... Les Blancs-Rus-

suivante : « Pour ce qui concerne les Moscovites, nous sommes convaincus qu'ils ne sont que Touraniens, par conséquent, entièrement étrangers même aux Aryas Européens. Au point de vue physiologico-psychologique et physiologico-moral, indépendamment des physionomies, du langage, de la religion, les Moscovites (Grande-Russie) font partie intégrante des Chinois... » V. *Rev. des Cours littéraires*, 19 *mars* 1864, *p.* 196.

Un autre Polonais, peu suspect, M. Ladislas Mickiewicz, dit au contraire ; « La vérité est que les Russes sont Slaves... La nation polonaise, comme Abel, est victime d'un fratricide. C'est la lutte de deux esprits, de deux nations, non de deux races. » *Histoire populaire de la Pologne*, p. 54. Paris, 1867, citée par le P. Martinov, p. 29, de l'ouvrage cité plus bas.

siens, étant placés en contact avec la nation polonaise, subirent son influence en adoptant sa langue, sa religion, ses mœurs. Bref, ils se *polonisèrent*. Dans l'un et l'autre cas, la cause est la même, et ces transformations ne furent provoquées ni par la violence ni par la pression, ce fut la conséquence naturelle de cette loi générale en vertu de laquelle un élément supérieur exerce toujours une action transformatrice sur un autre qui lui est inférieur... De toutes ces considérations se dégage, ce nous semble, la conclusion suivante : savoir que si les provinces occidentales ne sont pas polonaises d'origine, elles l'ont été par le fait d'une longue domination de la Pologne dont elles ont adopté la nationalité, et que, pour légitimer la mesure que poursuit la Russie vis-à-vis des catholiques de l'Ouest, il faudrait l'appuyer sur des titres et des droits moins sujets à contestation [1]. »

Telle n'a jamais été la pensée d'Alexandre II. On l'avait bien vu dès le début de son règne, dans le voyage de joyeux avénement qu'il fit en Pologne et dont nous avons déjà parlé [2]. C'est en vain que la noblesse avait prodigué au nouveau monarque les preuves les plus réitérées d'attachement à sa personne et de son respect pour son autorité; qu'elle lui avait offert à Kamieniec un bal qui avait coûté plus de 200,000 francs; c'est en vain surtout qu'elle avait

[1] *De la langue russe dans le culte catholique*, p. 31-32. Extr. des *Études religieuses*, Lyon, Pitrat, 1874.

[2] V. tome I, p. 265.

renfermé dans les bases les plus étroites et les plus indispensables les demandes contenues dans la pétition que l'empereur ne daigna pas même recevoir. Avec la permission d'ouvrir des écoles, la noblesse ne demandait que le respect de la langue.

Quant au clergé, le pieux et timide évêque Antoine Fialkowski adressa quelques prières relatives à la réparation de quelques églises, à la conservation d'un couvent de Visitandines à Kamieniec, qui n'était pas au nombre des couvents d'État, et à la restitution d'une maison appartenant jadis à l'église cathédrale.

Le gouverneur général, prince Wasiltchikoff, eut vent de demandes si audacieuses, et conjura le maréchal du gouvernement Sulatycki et les autres personnages influents de ne présenter aucune adresse à l'empereur, afin de ne pas troubler sa bienveillance et ses dispositions paternelles pour le pays. Le gouverneur lui donnait sa parole de noble et de prince russe que l'empereur octroierait, *proprio motu*, beaucoup plus que la noblesse ne demandait.

Mais le chef de la police secrète (fonctionnaire indispensable dans les voyages impériaux) avait fait son rapport sur l'incident de la veille. Aussi l'empereur fronça les sourcils à l'aspect de la noblesse qui lui fut présentée, et déclara « qu'il se trouvait parmi la nation russe, sur la terre russe, et qu'il ne souffrirait pas cette manifestation[1] polonaise ni aucune

[1] Le mot propre dont se servit le tzar est beaucoup plus vulgaire, et peut se rendre par l'expression très-peu élevée de *truc* (zamatchka).

autre de ce genre. » L'index de la main impériale, dans un geste significatif, rappela la fameuse phrase du discours varsovien, que Sa Majesté était prête à *sévir contre les audacieux.* »

On savait donc à quoi s'en tenir désormais : toutes les espérances étaient déçues.

Tel était l'état des esprits lorsque éclatèrent les événements de Varsovie. Ils ne pouvaient manquer d'avoir leur contre-coup dans les provinces polonaises de l'empire.

Les manifestations dans le royaume se faisaient sur les places publiques de la ville. La première manifestation dans les provinces eut lieu en champ libre. C'était rappeler l'ancienne coutume polonaise, de se rassembler dans des grandes occasions politiques, toutes les fois qu'il y avait lieu de manifester la volonté du pays, ou de protester contre les oppressions ou l'abus du pouvoir. Jamais le peuple polonais n'avait senti plus impérieusement le devoir d'élever la voix contre tout ce que le gouvernement moscovite venait de faire au détriment de sa nationalité et de sa religion.

Le 10 octobre 1861, les délégués de toutes les provinces qui composaient l'ancienne république de Pologne se réunirent à Horodlo, petite ville sur le Bug, pour y célébrer l'anniversaire de la réunion de Horodlo en 1413 : réunion qui lia à jamais la Pologne, la Lithuanie et les terres ruthéniennes. C'était un spectacle imposant. Des deux côtés de la rivière,

les députations des pays en deçà et au delà du Bug, croix et bannières en tête, s'avancèrent jusqu'à la ville. Retenus en chemin par une troupe nombreuse de soldats moscovites, ils célébrèrent en plein air la sainte messe, puis rédigèrent et couvrirent de nombreuses signatures l'acte de protestation contre les usurpateurs, et enfin renouvelèrent leur libre union accomplie depuis 448 ans [1].

Cette manifestation ou plutôt cette protestation contre les intentions du gouvernement moscovite, de ne considérer dorénavant les provinces polonaises que comme les pays conquis jadis sur les Finnois ou sur les Suédois, fut suivie en janvier 1862 d'une adresse des évêques catholiques de l'empire : la première signature était celle du métropolitain, l'archevêque de Mohilew. Pour bien saisir la portée et la modération des demandes de ces prélats, nous devons rappeler en quelques mots l'état de l'Église catholique dans ces provinces à l'époque dont nous esquissons la douloureuse histoire.

D'après les stipulations des traités de partage [2], on devrait juger qu'en parlant de l'Église catholique en Russie, on parle de l'Église des deux rites : latin ou polonais, et grec-uni ou ruthène. Il n'en est rien. Cette distinction, qu'on devait encore observer naguère en parlant de l'Église dans le royaume de

[1] *Aff. de Pologne. Documents* n° 11.
[2] V. t. I, p. 57.

Pologne, n'existe plus depuis 1839 quand il s'agit de l'Église catholique dans l'empire des tzars.

Depuis l'*Union* de 1839, l'Église grecque-unie est, officiellement du moins, supprimée. Quiconque voudrait aujourd'hui trouver trace de cette Église dans les provinces polonaises devrait s'adresser aux archives et à l'histoire. Celui qui oserait professer encore ce rite courrait risque d'être accusé d'avoir quitté l'Église orthodoxe et d'être puni selon toutes les rigueurs des lois de l'empire, c'est-à-dire condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Il y a plus : les prêtres grecs-unis remplissaient jadis les fonctions ecclésiastiques dans les paroisses latines, comme vicaires ou comme desservants; il arriva donc que beaucoup d'enfants des catholiques-latins furent baptisés par les prêtres unis. Le gouvernement russe ordonne aujourd'hui que tout individu qui a été baptisé par un prêtre uni, n'importe quand et comment, fût-il même né de parents du rite latin et élevé, dès son enfance dans ce rite, soit considéré comme appartenant à l'Église *orthodoxe*.

En présence de tels abus de pouvoir, les évêques demandaient en premier lieu : « Qu'il fût absolument interdit de rechercher les fidèles ruthènes, autrefois grecs-unis, aujourd'hui du rite latin, qui ont reçu des prêtres grecs-unis le baptême catholique[1]. » Les autres demandes concernaient les mariages mixtes,

[1] *Esposizione*. *Document* LXVII.

la liberté de communiquer avec le Saint-Siége, les couvents et les sociétés religieuses, et les différents droits des ordinaires du lieu qu'il s'agissait de soustraire à l'intervention du clergé gréco-russe (orthodoxe).

Après cette adresse du clergé, vinrent les protestations et adresses de la noblesse. La Podolie eut l'honneur de l'initiative [1] ; son adresse fut rédigée et signée le 1er octobre 1862. On y appelait l'attention de l'empereur sur l'état déplorable de cette province, privée des moyens d'instruction nécessaire, sans industrie, écrasée par des institutions étrangères et une bureaucratie qui ne comprenait rien aux intérêts et aux besoins du pays.

« Une telle situation, ajoutait l'adresse, résultat de notre séparation d'avec le royaume de Pologne, s'oppose à la solution définitive de la question des paysans et menace le pays d'une ruine complète. Pour empêcher cette ruine, il n'y a qu'un seul moyen : c'est de nous réunir administrativement à un pays déjà en voie de progrès, et dont les traditions, les intérêts, les principes de liberté civile et religieuse sont les mêmes que les nôtres [2]. »

Dans ces actes, le parti modéré, qui était sûr d'avoir pour lui la grande majorité du pays, posait les conditions d'une paix possible. C'était, depuis le

[1] *Affaires de Pologne. Document* n° 12.
[2] *Affaires de Pologne*, p. XIX.

partage, la première fois que la Russie traitait directement avec la Pologne; c'était la première fois que la Pologne acceptait spontanément des conditions de vie commune avec la Russie. Le gouvernement russe, qui, à l'adresse du royaume, avait répondu par le bannissement du comte Zamoyski, répondit à celle des provinces par l'emprisonnement des maréchaux de la Podolie et de la noblesse de ce pays (octobre 1862) [1]. Cet emprisonnement eut lieu avec une barbarie qu'on ne saurait trop signaler : on enleva les nobles dans leurs maisons, sans leur laisser le temps de se préparer au long voyage qu'on leur faisait endurer; d'autres furent jetés en prison avec des voleurs; tous en un mot subirent des traitements qu'en France on épargne aux plus grands criminels.

Cette mesure ne répondit pas aux espérances du gouvernement moscovite et n'intimida pas la noblesse [2] des autres contrées de l'ancienne république. La noblesse de Minsk fit sa protestation en novembre 1862;

[1] *Affaires de Pologne*, p. XIX.

[2] On sera peut-être curieux de savoir pourquoi la noblesse faisait toutes ces protestations presque seule dans le royaume et tout à fait seule dans les provinces de l'empire; cela vient de ce que le peuple, dans ces dernières provinces, est ignorant au plus haut degré; la noblesse seule a droit de tenir ces réunions provinciales interdites aux autres classes de l'empire, à la bourgeoisie et encore plus aux paysans; la noblesse jouissait en tout temps, et moralement et légalement, du droit de patronage sur les autres classes de la société et surtout sur les paysans qui, avant 1859, étaient de droit ses serfs quoiqu'ils ne fussent en fait, dans les provinces polonaises, que les fermiers et les clients des seigneurs.

celle de Mohilew en mars 1863; celle de Grodno à la même époque [1], et la protestation de cette dernière province a été suivie par celle de cent cinquante arbitres de paix [2] de toute la Lithuanie.

Telle était la véritable situation politique et religieuse dans les provinces polonaises de l'empire à l'époque des troubles survenus en 1863, qui finirent par un soulèvement complet et une révolution sociale dans ces malheureuses contrées.

[1] *Affaires de Pologne*, nos 13, 14, 15 et 16.

[2] On appelle arbitre de paix (microwoï, possednick), un employé destiné à régler les affaires administratives et judiciaires entre les paysans et les propriétaires.

CHAPITRE II

L'INSURRECTION.

Au moment même où le lieutenant du tzar répondait à l'adresse des délégués polonais par l'arrestation du comte André Zamoyski, un bruit sinistre, sur l'intention qu'aurait le gouvernement d'ordonner un recrutement, dans des conditions inconnues même du temps de Nicolas, se propageait avec la rapidité d'une traînée de poudre. Depuis la dissolution de l'armée polonaise en 1831, la Pologne a vu ses enfants, soumis à un service étranger et odieux, mourir chaque année au Caucase, à Orembourg ou sur la frontière chinoise. De tant de milliers d'hommes qu'elle envoyait aux armées des tzars, il n'en revenait presque aucun. Un relevé officiel d'un de ces rares conseils de districts qui avaient commencé à fonctionner après l'arrivée du vice-roi, celui de Piotrkow, venait précisément d'établir que : « de 1833 à 1854, *plus de onze mille jeunes gens* avaient été enlevés à ce seul district comme recrues, et que *quatre cent quatre-vingt-dix-huit seulement* étaient revenus, la plupart ayant perdu leur religion, leur

langue, leurs coutumes et impropres à tout travail. »

Après la guerre d'Orient, tout recrutement fut suspendu en Pologne comme en Russie. La loi du 15 mai 1859 établissait qu'à l'avenir la conscription se ferait par le tirage au sort, ce qui était une certaine garantie contre l'arbitraire. Tout d'un coup, on apprenait que cette loi n'était qu'une nouvelle tromperie de la part du gouvernement, qu'on projetait *pour cette fois* d'abolir le tirage au sort et d'ordonner un recrutement *partiel*, dont les populations agricoles devaient être exemptes, et qui tomberait ainsi de tout son poids sur les habitants des villes et villages, les propriétaires, les fermiers, c'est-à-dire sur les classes les plus énergiques et les plus intelligentes de la nation. En même temps, une instruction secrète du ministre de l'intérieur prescrivait : « Que les recrues » seraient prises avant tout *parmi les individus qui* » *étaient mal notés pour leur conduite dans les derniers* » *événements.* » Ainsi, on ne s'inquiétait pas du tout de répartir les recrues avec une proportion équitable pour chaque province. C'était l'arbitraire seul qu'on voulait suivre.

Ces bruits n'étaient que trop fondés; et ces projets, à peine conçus, furent exécutés avec toute la brutalité et la barbarie moscovites. Le 15 janvier 1863, dans la nuit, ou, pour employer l'euphémisme officiel, *entre une heure et huit heures du matin*, les mai-

[1] *Affaires de Pologne*, p. XIX.

sons de Varsovie furent cernées par la troupe, les soldats entrèrent dans les demeures paisibles et arrachèrent aux familles les victimes désignées d'avance[1]. Le recrutement était opéré dans la capitale; il devait bientôt s'exécuter de la même manière dans les provinces, et peu après cette nuit lugubre, au milieu de l'horreur universelle, des cris et des larmes de toute une population, le journal impérial déclarait « que la conscription n'avait rencontré aucune résistance et que les conscrits n'avaient témoigné *que de l'empressement et de la bonne volonté, de la gaieté et de la satisfaction d'aller se former à l'école d'ordre que leur ouvrait le service militaire.* »

Cette goutte de fiel fit déborder la coupe d'amertume, et la nation s'insurgea (22 janvier 1863)[2].

[1] *Affaires de Pologne*, p. XXI.

[2] « Parmi les proscrits sous prétexte de conscription, se trouvent des hommes que leurs difformités rendent impropres au service militaire. On prend le père pour le fils, le frère pour le frère ou pour un ami. Dans le jardin de Saxe, subitement fermé, a eu lieu une razzia de jeunes gens. Dans l'hôtel de Paris, le cocher a mieux aimé se tuer que devenir soldat russe. Une mère juive, en défendant son fils contre la proscription, a arraché un œil à un agent de police. Dans la rue de Nowolie, un jeune ouvrier s'est précipité sur la force armée, en demandant à grands cris la mort, pour échapper à son triste sort; beaucoup de fonctionnaires se trouvent dans les rangs des proscrits; bon nombre d'enfants restent sans appui au sein de la plus grande misère. Les ouvriers qui ont travaillé au château sont pris comme soldats; et cependant le grand-duc avait assuré que cette restauration devait être faite exclusivement par des ouvriers polonais; il n'en trouvera guère désormais. Beaucoup de proscrits sont conduits à la citadelle les bras liés comme des criminels, quelques-uns frappés par

A cette époque même, on voit surgir un pouvoir occulte et anonyme, le *Comité central*, ce pouvoir révolutionnaire qui devait traverser tant de transformations, et qui n'a eu son commencement et sa raison d'être que dans la résistance au recrutement.

les soldats de la garde. Leur sérénité est grande; ils chantent, entourés de baïonnettes, des hymnes et des airs patriotiques. Ceux qui viennent d'être libérés comme non coupables, dans le procès monstre de soixante-six accusés, sont condamnés à être incorporés dans l'armée; il en est de même de ceux que l'empereur, *par voie de grâce*, a autorisés à quitter les compagnies disciplinaires d'Orenbourg. Telles sont la justice et la légalité du règne moscovite!

« Après ces scènes de désolation, le grand-duc, escorté par des Cosaques, s'est promené en voiture dans la ville; sa gaieté contrastait singulièrement avec la tristesse générale; il a pu voir les malheureux proscrits aux fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, et la foule de femmes en sanglots qui entourait ce bâtiment; mais avant le retour du grand-duc de sa promenade, la police a dispersé ces mères, ces épouses et ces sœurs éplorées, précipitées dans le malheur et dans la misère par le gouvernement russe. Ceux qui viennent d'être enfermés dans la citadelle sont restés pendant un jour *sans nourriture;* ce n'est que le soir qu'on leur a donné un morceau de pain et de l'eau.

« On a impitoyablement repoussé les femmes et les enfants qui, en grand nombre, se sont présentés devant la citadelle avec des vivres pour les proscrits affamés. A l'Hôtel-de-Ville, même insouciance pour la nourriture de la part de l'autorité; quelques agents de police compatissants se sont chargés de remettre aux prisonniers les aliments qui leur étaient apportés par leurs parents.

« Cette nuit a eu lieu, comme la précédente, la même invasion dans les maisons, et le même développement de la force armée. On cherchait ceux que l'on n'avait point trouvés hier. Pendant toute la journée, la foule silencieuse stationnait devant l'Hôtel-de-Ville. Parmi les personnes enlevées se trouve un certain nombre d'élèves de l'École principale, et parmi celles arrêtées dans les rues, on parle de quelques habitants du grand-duché de Posen. »

(*Le Monde* du 26 janvier 1863.)

« Les premiers soldats de l'insurrection (nous copions le § v de l'Exposé des documents sur les affaires de Pologne) furent les fuyards du recrutement. Ces *outlaws* se réfugiaient dans les forêts où ils furent bientôt rejoints par la partie de la jeunesse la plus intrépide et la plus ardente. Ils n'avaient point d'armes, le pays en était complétement dépourvu; ils prirent des faux, des piques et jusqu'à de simples bâtons, et c'est ainsi qu'ils affrontèrent les canons russes dans les premiers combats de Wengrow, de Wonchock, etc. Malgré tout ce qui a été dit sur les tendances socialistes et les passions insurrectionnelles de ces héroïques combattants, il est avéré qu'ils n'étaient animés que d'un esprit pur et patriotique; ils ne demandaient que l'indépendance de leur sol natal, et témoignaient partout d'un sentiment religieux, bien rare dans ce siècle parmi des révolutionnaires.

« En adressant à la nation le premier appel aux armes (22 janvier 1863), le *Comité central* avait déclaré le peuple des campagnes affranchi de toutes redevances; mais il ne faisait qu'exécuter en cela les résolutions déjà prises par la Société agricole, et il stipulait une indemnité pour les propriétaires. Il proclamait ensuite la liberté des citoyens et leur égalité devant la loi, sans distinction de croyances et de conditions : tous principes consacrés dans toute société moderne; et l'on chercherait en vain dans ses actes et décrets ultérieurs le moindre symptôme d'un génie subversif et antisocial. »

Bien plus, et notons ceci, « au milieu de la plus grande effervescence des esprits pendant les deux dernières années, — devait dire plus tard avec raison ce même *Comité* transformé en gouvernement national, — au milieu des plus grands revers, des plus grandes déceptions, on n'a même jamais proclamé de principes antimonarchiques [1]. »

Dans les premiers mois de l'insurrection, la grande majorité de la nation, « les hommes mûrs et réfléchis » gardèrent une attitude très-réservée, hésitant à lancer le pays dans un abîme sans issue; ils retenaient le plus qu'ils pouvaient ceux qui voulaient rejoindre « leurs frères aux bois », et s'épuisaient en efforts vains pour diminuer le nombre des victimes, dans une lutte si inégale.

« Un gouvernement humain et intelligent aurait mis à profit ce temps d'incertitude et d'hésitation pour revenir sur ses pas, pour révoquer l'ordonnance néfaste du recrutement, pour proclamer une de ces mesures générales et réparatrices qui auraient peut-être mis fin à la crise : le gouvernement russe ne fit rien... »

Il n'avait pas craint, d'ailleurs, d'avouer le caractère extralégal, ou plutôt, pour dire le vrai mot, révolutionnaire, de la mesure qu'il avait adoptée. » « Le gouvernement russe, écrivait l'ambassadeur anglais, lord Napier, au comte Russell, avoue que

[1] *Affaires de Pologne*, p. XXII.

son autorité ne peut être maintenue par la stricte légalité. » Et dans une autre dépêche : « Le gouvernement russe se flatte d'affermir sa position matérielle en provoquant et en étouffant l'insurrection, car il a forcé ses ennemis à se déclarer [1]. »

C'est ce qu'avouait équivalemment le journal officiel.

« Nous ne contestons nullement, dit-il, que la mesure qui a fait peser le recrutement sur la populace des villes, en exemptant la population des campagnes, ne soit une mesure anormale. Mais avant d'exiger du gouvernement une stricte légalité, qu'il ne demanderait pas mieux que de pouvoir observer, il faudrait d'abord veiller à ce que les attaques contre lesquelles il est appelé à se défendre ne sortissent pas de la voie légale. »

Singulier raisonnement qui autoriserait tout gouvernement à violer la légalité lorsqu'il s'agit de réprimer quelque attaque illégale. Mais on faisait bien plus : pour punir les Polonais de braver la loi en faisant des processions illicites et en chantant des hymnes séditieux, on sortait non-seulement de la légalité, mais de la loi éternelle d'humanité et de justice. Étrange manière d'apprendre à un peuple le respect du gouvernement et l'amour de la loi !

Aussi lord John Russell ne manquait-t-il pas de répondre à son ambassadeur ces propres paroles,

[1] Dépêche du 7 février 1863.

qui auraient dû faire réfléchir le gouvernement du tzar :

« Aucun raisonnement ne peut donner le droit de changer la conscription en proscription, et de condamner des hommes au service militaire parce qu'ils sont soupçonnés de projets révolutionnaires. La sécurité de l'innocence est ainsi détruite d'un seul coup[1]. »

En avouant qu'il foulait aux pieds la légalité, le gouvernement invoquait pour excuse la fatalité et la force des choses et déclarait que le but final du gouvernement russe n'était que de « réconcilier deux peuples issus de la même famille. »

« La légalité nous tue », répétait le *Journal de Saint-Pétersbourg* du 4 février 1863, en parodiant un mot célèbre qui a été dit dans un pays que la Russie n'a jamais pris pour modèle. « La mission que s'est donnée le gouvernement russe, disait plus loin le journal officiel, est de réconcilier deux peuples *issus de la même famille,* séparés par les fatalités de l'histoire, mais réunis par la force irrésistible des choses; d'apaiser les passions qui les divisent; de les amener à coexister en paix, à développer *parallèlement* leur prospérité, leur richesse, leur génie national, en *se prêtant mutuellement concours et affection*, au lieu de se haïr et de s'entre-détruire. Cette tâche, il y travaille avec une persévérance que ne lasseront pas ces

[1] Dépêche du 21 février 1863.

coupables menées. Ceux qui se mettent en travers sont les ennemis de la Pologne non moins que ceux de la Russie[1]. »

Ces paroles complètent et résument tout ce que nous avons dit jusqu'à présent du système russe. Mensonge historique, affectation d'impartialité et de hautes vues politiques, pour donner le change aux gouvernements étrangers, et enfin, sous forme d'appel à la concorde, l'ironie la plus sanglante qu'un bourreau ait jamais adressée à sa victime, au moment de la frapper : voilà ce que des yeux d'une médiocre clairvoyance pouvaient lire sans peine dans les phrases savamment hypocrites du journal officiel.

Un tel manifeste annonçait une répression impitoyable. L'événement ne tarda pas à le prouver.

Le 16 février 1863, le gouvernement militaire ordonna un désarmement général à Varsovie. La loi martiale, nous l'avons dit, existait déjà en Pologne. Cet ordre fut suivi d'ordres du même genre dans toutes les villes, bourgs et villages de la Pologne. De nombreux corps d'armée reçurent l'ordre d'avancer sur Varsovie.

Enfin, le 6 mars, le grand-duc « ayant appris que la classe des paysans donne des preuves de sa loyauté et en général assiste les troupes, comme elle le doit par son serment... » ordonne ce qui suit :

« 1. Les autorités de villages doivent employer des

[1] *Affaires de Pologne*, n° 48.

gardes rurales pour examiner toutes les personnes qui y résident ou seulement y passent.

« 2. Les paysans, anciens et baillis, doivent arrêter tout individu armé et appartenant aux bandes insurgées, aussi bien que des maraudeurs. Dans ce but, ils doivent employer le nombre nécessaire de paysans pour être à même d'envoyer les personnes arrêtées à la première station militaire.

« 3. Les chefs de communes, baillis et anciens, doivent veiller *à ce qu'on ne commette pas d'excès* en arrêtant les insurgés, et que cela *soit fait sans violence* et sans actes arbitraires. »

C'était, en termes voilés, outrager le paisible et bon paysan polonais, et le pousser à la jacquerie. Par une pareille provocation, le gouvernement russe rompait toute relation avec la partie modérée de la Pologne ; autant qu'il était en lui, il associait les campagnes à son œuvre de vandalisme, à la révolution sociale qu'il méditait.

Dans le royaume, personne ne s'y trompa : tous les employés, les membres du conseil d'État en tête, donnèrent leur démission. L'archevêque, qui en faisait partie, ne se sépara pas de ses collègues. Il donna, lui aussi, sa démission.

La fierté russe, qui ne voulut pas paraître blessée, accepta ces démissions purement et simplement, excepté celle de l'archevêque. On sentait que cette démarche du vénérable prélat était la meilleure réponse que les amis de la Pologne pussent faire au gouver-

nement, qui s'obstinait à faire passer la résistance de la nation pour une insurrection démagogique. Le chef du clergé catholique, connu pour sa modération, faisait publiquement acte d'adhésion à la cause nationale.

Dès que la démission de l'archevêque eut été reçue par le grand-duc, elle fut immédiatement renvoyée au prélat avec cette apostille : *non acceptée;* et le télégraphe s'empressa d'annoncer que, malgré le bruit de la démission de Mgr Félinski, ce prélat *restait* à son poste. Ceux qui connaissent la dissimulation habituelle aux Russes soupçonnèrent quelque fraude; mais ce démenti officiel devait paraître au plus grand nombre conforme à la vérité, et par conséquent, le coup porté à la politique moscovite par la démission simultanée de plusieurs membres du conseil d'État, l'archevêque en tête, se trouvait notablement affaibli.

Mgr Félinski envoya de nouveau sa démission, en insistant sur les raisons qui le portaient à la maintenir. Ces raisons étaient l'impossibilité de concilier sa position de membre du conseil d'État avec ce qui se passait dans le pays, et en particulier l'ordre adressé aux paysans par le gouvernement, de poursuivre les insurgés et de les livrer aux autorités russes. Le prince-lieutenant manda alors le prélat pour essayer de le faire revenir sur sa résolution.

Il commença par employer les moyens de douceur, et voyant que l'archevêque restait inébranlable :

« Après tout, ajouta le prince, vous n'avez pas le droit de renoncer à des fonctions qui ne vous sont

confiées qu'en qualité d'archevêque, sans renoncer en même temps à ce titre ; êtes-vous disposé à donner une double démission ? »

» Ma dignité d'archevêque, dit Mgr Félinski, je la tiens de Dieu par l'institution du Saint-Siége apostolique, aucun pouvoir temporel ne peut m'en priver. Il vous a plu d'y attacher des fonctions civiles que je ne crois plus pouvoir remplir sans blesser ma conscience ; j'ai parfaitement le droit de les résigner. Mais, quant à ma dignité pastorale, je ne veux pas et ne dois pas la déposer. Le pasteur doit être fidèle à ses brebis, et ne pas les abandonner lorsque leur sécurité est menacée. Je mériterais, en quittant mon poste, le nom de pasteur mercenaire. Avec l'aide de Dieu, j'espère me montrer envers mon troupeau un bon pasteur, et lui sacrifier ma vie, s'il le faut. »

Le prince écoutait le prélat d'un air soucieux et impatient.

« Eh bien ! s'écria-t-il, c'est le rôle d'un rebelle que vous voulez prendre ! c'est une guerre religieuse que vous désirez ! Soit. La Russie est assez forte pour lutter contre vous. »

L'archevêque s'inclina sans répondre, et le prince, sentant que son emportement l'avait entraîné trop loin, congédia Mgr Félinski en lui déclarant que sa démission ne pouvait pas être acceptée, que l'empereur avait donné l'ordre de la regarder comme non avenue, et qu'en conséquence il serait toujours considéré comme membre du conseil d'État.

Ainsi le gouvernement moscovite était condamné par cet évêque de son choix, et Alexandre méritait de recevoir une lettre où le courageux et dévoué prélat essayait en vain de lui faire comprendre qu'en renonçant au projet de détruire la Pologne, il agirait plus noblement qu'en s'acharnant à sa ruine : « L'oppression de la nation polonaise, osait dire l'archevêque, est arrivée à un degré tel que, pour l'apaiser, il faut plus que des concessions ; il faut l'indépendance pleine et entière [1]. »

Voici des extraits de cette lettre, qui est en date du 15 mars 1863 :

« Sire, ce fut toujours la mission et le privilége de l'Église de faire entendre sa voix aux puissances de ce monde, à l'époque des grands malheurs et des calamités publiques. C'est au nom de ce privilége et de ce devoir qu'en ma qualité de premier pasteur du royaume de Pologne, j'ose m'adresser à Votre Majesté pour lui exposer les besoins pressants de mon troupeau. Le sang coule à grands flots, et la répression, au lieu d'intimider les esprits, ne fait qu'augmenter leur exaspération. Je supplie Votre Majesté, au nom de la charité chrétienne et au nom des intérêts des deux pays, de mettre fin à cette guerre d'extermination. Les institutions octroyées par Votre Majesté sont insuffisantes pour assurer le bonheur du pays. La Pologne ne se contentera pas d'une auto-

[1] *Le Monde* du 24 mars 1863.

nomie administrative; elle a besoin d'une vie politique. Sire, prenez d'une main forte l'initiative dans la question polonaise; faites de la Pologne une nation indépendante, unie à la Russie seulement par le lien de votre auguste dynastie : c'est la seule solution qui soit capable d'arrêter l'effusion du sang et de poser une base solide à la pacification définitive. Le temps presse. Chaque jour perdu creuse davantage l'abîme entre le trône et la nation. N'attendez pas, Sire, l'issue définitive du combat; il y a plus de vraie grandeur dans la clémence qui recule devant le carnage, que dans une victoire qui dépeuple un royaume. Une grande parole, digne de la magnanimité d'un grand souverain, suffit pour nous sauver. Nous l'attendons de la bouche de Votre Majesté. J'ose espérer que le monarque qui a délivré du servage, malgré tant d'obstacles, vingt millions de ses sujets pour en faire des citoyens libres, ne reculera pas devant la tâche également glorieuse de faire le bonheur d'une nation si cruellement éprouvée. Sire, c'est la Providence qui vous a confié ce peuple, c'est elle qui vous soutiendra; c'est encore elle qui vous réserve une couronne de gloire éternelle, si vous arrêtez enfin pour toujours le flot de sang et de larmes qui coule depuis si longtemps en Pologne. Pardonnez, Sire, la franchise de mon langage; mais le moment est trop solennel. Pardonnez à un pasteur qui, témoin de malheurs immenses, ose intercéder pour son troupeau [1].»

[1] *Affaires de Pologne*, p. XLIII, n° 39.

Cet appel à la miséricorde et à la justice fut imputé à crime au courageux ministre de Dieu [1]; mais cet insuccès bien prévu n'abattit pas son courage. On approchait du 25 avril, jour de la procession de saint Marc, très-chère au peuple polonais. Le dimanche qui la précédait, elle fut annoncée dans toutes les églises; mais, la veille, la police fit publier une note pour avertir que les processions publiques ne pouvaient être tolérées, et son directeur, le général Lowszyn, alla lui-même communiquer cette défense à l'archevêque. Mgr Félinski répondit que cet ordre étant tout à fait illégal, il ne s'y soumettrait pas, et il donna des ordres en conséquence. La cérémonie eut lieu dans un calme parfait; malgré cela, elle était à peine achevée, que tous les prêtres qui y avaient pris part furent incarcérés dans la citadelle, et l'archevêque mis aux arrêts dans son propre palais. Cette nouvelle et toute gratuite brutalité indigna l'opinion, et le tzar dut envoyer l'ordre de relâcher le prélat et tous les ecclésiastiques.

Il était évident pour tout le monde que ces persécutions ne pouvaient qu'unir plus étroitement le peuple au clergé. L'archevêque avait employé le temps de sa captivité à rédiger une circulaire sur l'institution des sociétés de tempérance, essayant ainsi de réaliser une grande amélioration dans l'état du peuple. De leur côté, tous les prêtres faisaient voir qu'ils étaient en même temps des citoyens.

[1] *Affaires de Pologne*, p. XIII.

Le 5 mai, Mgr Félinski fut appelé au château : le grand-duc l'avait mandé pour exiger de lui qu'il interdît la procession de la *Fête-Dieu*. L'archevêque ayant refusé, le grand-duc s'écria : « Je le veux, et cela doit se faire absolument.

» — Alors, répliqua le prélat, que Votre Altesse me permette de demander par le télégraphe une autorisation à Rome.

» — Je ne puis y consentir, dit le grand-duc.

» — Dans ce cas, reprit l'archevêque, je suis obligé de répéter que je n'ai point le droit de faire une pareille défense.

» — Eh bien, s'écria le frère d'Alexandre, moi, j'emploierai ma force : qu'est-ce donc que vous opposerez à ma volonté ? Je placerai des soldats aux portes des églises, et je ne laisserai pas sortir les processions !

» — S'il en est ainsi, dit Mgr Félinski en se levant, je sortirai le premier, le crucifix à la main, je présenterai ma poitrine aux baïonnettes, et alors on verra qui veut la guerre religieuse, ou moi, ou Votre Altesse ; qui veut réduire au dernier désespoir un peuple déjà tout ensanglanté ! »

Les processions eurent lieu. Mgr Félinski avait recommandé d'être digne et de s'abstenir de manifestations. On suivit ses ordres, et tout se passa tranquillement, malgré les patrouilles russes et les canons braqués sur la foule.

On remarqua beaucoup la présence à cette cérémonie du clergé uniate. Depuis quelque temps, l'ar-

chevêque s'occupait beaucoup d'un rapprochement avec ce clergé. Il avait demandé plusieurs fois au gouvernement l'autorisation, pour les élèves des séminaires unis, de suivre les cours de l'académie catholique romaine. Il demanda aussi l'extension au clergé uniate des priviléges accordés aux catholiques. Le gouvernement s'y opposa toujours, et regarda de mauvais œil l'union des deux rites. Nous savons déjà comment et pourquoi la Russie a toujours pris à tâche de séparer des Latins les Grecs-unis, partout où elle n'a pas réussi encore à les détruire. Mgr Félinski comprenait l'importance majeure qu'il y avait à ne pas paraître s'éloigner d'eux. Ç'aurait été favoriser la Russie, désireuse de faire croire à ces populations catholiques qu'elles appartenaient au schisme et qu'elles devaient complétement revenir à l'*unité moscovite*. Pour dissiper tous les prétextes, Mgr Félinski, le jour de la Fête-Dieu, entra dans l'église des Basiliens, où le service divin se fit selon les deux rites.

Le gouvernement, furieux de ce rapprochement qui contrariait ses plans, se vengea sur les grecs-unis. Des visites domiciliaires furent faites et de nombreuses arrestations eurent lieu. Le sort de Mgr Félinski fut depuis ce moment décidé : on résolut de l'enlever à son diocèse. Un acte de courage qui suivit en donna sans doute le prétexte. Un capucin, le P. Konarski, avait été chapelain du corps de Langiewicz dans le commencement de l'insurrection; mais il n'avait jamais pris part aux combats et s'était toujours borné à

soigner les blessés et à administrer les mourants. Il fut condamné à mort *directement* par le grand-duc. Avant l'exécution, on invita l'archevêque à dégrader le condamné de son caractère religieux ; l'archevêque, qui n'avait eu aucune connaissance de l'enquête ni des motifs de la condamnation, refusa[1]. Il répondit qu'il ne pouvait reconnaître à un tribunal séculier une compétence pareille à l'égard d'un prêtre[2]. Le grand-duc Constantin le réprimanda durement, ajouta qu'il considérait son refus comme un acte de désobéissance et le menaça de le faire conduire à Saint-Pétersbourg comme fonctionnaire récalcitrant[3]. Le 14 juin, en effet, l'archevêque fut enlevé de Varsovie, emmené par un colonel, et interné à Jaroslaw.

Cet enlèvement d'un archevêque qui n'avait en rien outrepassé ses pouvoirs parut si inconcevable à l'Europe, que le prince Gortschakoff sentit le besoin de s'expliquer et de présenter les faits de manière à paraître avoir eu la justice et le droit de son côté[4]. Son exposition n'est pas aussi habile qu'on aurait eu le droit de l'attendre du chef de la diplomatie moscovite. La vérité y est trop grossièrement altérée pour qu'il soit possible de s'y tromper. De notre temps, avec les nombreux moyens d'information que la presse fournit, on ne peut pas supposer qu'un fait d'une nature

[1] *Ephémérides polonaises*, II, 198.
[2] V. sa protestation. *Affaires de Pologne*, n° 40.
[3] V. *Le Monde* du 19 juin 1863, reproduisant un article du *Czas*.
[4] Circul. du 12-24 juin 1863.

grave et les raisons qui l'ont déterminé soient longtemps ignorés. Or, depuis, le 17 mars, l'Europe connaissait parfaitement les motifs qui avaient guidé l'archevêque : la jacquerie, excitée par le gouvernement russe lui-même, en avait seule été la cause, et non pas le désir de désapprouver toutes les mesures répressives du gouvernement russe. En outre, le prince Gortschakoff, par une méprise singulière, parlait, dans un endroit, des « inspirations de conscience » qui poussaient Mgr Félinski à servir sans hésitation le gouvernement, et immédiatement après il était forcé d'admettre la sincérité et la conviction du prélat [1].

Mais il était donné à la malheureuse Pologne d'entendre une voix encore plus auguste adresser une remontrance au tzar, et venir hautement justifier un évêque dont tout le crime était, malgré les dires officiels, d'avoir sacrifié son repos à l'amour du devoir, de la patrie et de l'Église. Le Souverain Pontife, « ému de tant de douleurs et de tant de maux, adressa à l'empereur Alexandre II directement une lettre [2], afin d'appeler sa bienveillante attention sur les causes principales des bouleversements qui ont eu lieu en Pologne, pour aviser aux remedes les « plus efficaces et les plus propres pour rendre le calme et la tranquillité aux esprits, profondément agités par une lutte cruelle et obstinée. » — « Car, disait Sa Sainteté, Nous

[1] *Affaires de Pologne*, p. XLVIII, n° 42.
[2] *Esposizione. Document* LXXI.

tremblons à la pensée de paraître devant le tribunal inexorable de Dieu avec le remords d'avoir négligé ce devoir. »

Le Saint-Père rappelle ensuite à l'empereur tout ce que l'Église catholique a souffert pendant le pontificat de ses prédécesseurs et le sien : « la confiscation presque totale des biens du clergé ; la suppression de nombreux couvents et monastères des deux sexes ; la promulgation des lois contraires à l'autorité des évêques et à la discipline de l'Église ; les menaces de châtiments sévères adressées aux propagateurs de la religion catholique ; les efforts tentés pour obliger, même par la violence, des millions de Ruthènes à abandonner la foi de leurs pères ; les soustractions d'innombrables églises catholiques, pour les donner en usage et en propriété aux dissidents ; l'obligation d'élever dans la religion dominante tous les enfants issus de mariages mixtes ; la défense de communiquer directement avec le Saint-Siége ; enfin le nombre considérable de tant d'autres dispositions prises, pour saper l'unité de l'Église catholique et pour jeter la perturbation dans les consciences des fidèles. »

Le Saint-Père parcourt ensuite, avec l'histoire, les phases du remaniement politique que la Pologne dut souffrir depuis son partage. Il cite *in extenso* les stipulations des traités qui obligent la Russie à conserver intactes les immunités de ses sujets catholiques ; il s'arrête sur toutes les négociations qui ont eu lieu durant son glorieux pontificat, et insiste sur les

efforts de ses prédécesseurs pour remédier à tant de maux. Il rappelle enfin au tzar « que cette condescendance et cette longanimité ont été parfois portées au point de faire naître presque l'étonnement chez ceux qui ignoraient les motifs d'une conduite si prudente, et de compromettre pour un temps l'affection et la soumission des Polonais à la personne du Saint-Père. »

« Tous nos soins, ainsi que ceux de Nos prédécesseurs, étant également restés sans succès aucun, Nous avons aujourd'hui à déplorer les conséquences qu'un système aussi pernicieux et aussi contraire à l'esprit de l'Église catholique a produites dans une partie du clergé, soit séculier, soit régulier. En enlevant à l'Église, tantôt l'un, tantôt l'autre de ses droits, en dépouillant tout doucement le clergé de ses biens et de ses immunités; en distribuant l'instruction dans des colléges et des universités où l'enseignement est hérétique, en usurpant dans les colléges ecclésiastiques, dans les commissions du gouvernement, l'autorité et la juridiction appartenant par droit divin au Pontife romain et aux évêques; en empêchant les réguliers d'être en correspondance avec leurs supérieurs généraux et de recevoir leurs visites, et surtout en mettant un mur de séparation entre le troupeau et le Pasteur universel, on ne peut s'étonner si la sainteté de religion a été altérée, si les principes d'obéissance et de soumission enseignés par elle n'ont pu s'enraciner profondément, si les ministres du sanctuaire ont

commencé à faiblir en certains lieux; si quelques membres même du clergé séculier ou régulier ont manqué à leur devoir et participé à des actes contraires à leur vocation et à leur auguste caractère.

» Nous sommes loin d'approuver que le clergé s'associe aux bouleversements politiques et prenne les armes pour abattre l'autorité gouvernementale.

» Au contraire, Nous déplorons et condamnons ce fait; mais, en même temps, Nous voulons en signaler l'origine à Votre Majesté. Que Notre autorité apostolique reprenne sa salutaire influence sur ses sujets catholiques, que les évêques soient libres d'exercer leur pouvoir selon les saints canons; que le clergé recouvre son influence dans l'enseignement et la direction du peuple, que les réguliers dépendent entièrement de leur supérieurs; que les fidèles soient libres de professer la religion catholique, et alors Votre Majesté se convaincra que les causes principales des agitations politiques permanentes de la Pologne ont été : *l'oppression religieuse, le trouble des consciences, la décadence du clergé; l'avilissement des pasteurs, la propagation de maximes et d'idées antireligieuses.* »

Tels sont les points principaux de cet arrêt porté par Pie IX contre un gouvernement dont aucun autre, depuis les temps de persécution, n'a égalé l'acharnement contre l'Église catholique et la persévérance dans l'iniquité.

Que faisait alors l'Europe? Rien. Sa politique était timide envers la Russie, indécise envers la Pologne.

Elle augmentait ses souffrances, encourageait les Russes, les irritait davantage dans leur acharnement déjà si grand contre la Pologne. Combien cette conduite fait ressortir la grandeur de l'intervention pontificale! Comme elle met en relief tout ce que le cœur paternel du Saint-Père a ressenti de compassion pour la malheureuse victime et de sainte horreur contre les bourreaux!

« Les gouvernements de l'Europe[1] ont été longtemps à regarder en silence les diverses phases que parcourait le mouvement polonais. Dès l'origine même de ce mouvement, et dans un pays qui, aux yeux de la Pologne, ne sera jamais un pays étranger, puisqu'elle lui est attachée par le souvenir d'une alliance fidèle, de combats communs et d'un commun désastre, le gouvernement s'était empressé de décourager publiquement *des espérances qu'il ne pourrait satisfaire* (avril 1861). Plus tard encore, et alors que les flots d'un sang innocent coulaient déjà sur les bords de la Vistule, le ministre-orateur de ce même pays déclarait dans les chambres (février 1863), que le *gouvernement était trop sensé pour donner, par de vaines paroles, un aliment trompeur à des passions insurrectionnelles.* »

Voilà à quoi se réduisait l'intervention de la France officielle pendant que la Pologne nageait dans le sang. Les efforts de l'Angleterre n'étaient pas beaucoup

[1] *Affaires de Pologne*, p. XXI.

plus grands ; ils se réduisent à peu près au discours que prononça, dans un banquet à Blairgowie, le comte Russell.

« Le partage de la Pologne, dit l'orateur, a été un événement qui a été le scandale de l'Europe pendant le dernier siècle, et qui est la honte des trois puissances qui y ont pris part.

» Mais au traité de Vienne on a jugé bon, — et les circonstances du moment ont peut-être justifié ce qui a été fait, — d'admettre, comme fait accompli, la situation de la Pologne partagée entre trois puissances, et de donner une sorte de sanction rétrospective au partage de la Pologne. Ces puissances de l'Europe sont devenues, pour me servir d'une expression légale, complices après le fait (accessories after the fact).

» L'Autriche et la Prusse ont rempli les conditions du traité. La Russie ne les a pas remplies. Il me semble que c'est un acte de *grande imprudence* de la part de la Russie, quand elle avait obtenu ce grand avantage, quand elle avait reçu de l'Europe la reconnaissance de l'acte de spoliation et de partage de rejeter les conditions en vertu desquelles cette sanction était donnée, de se baser comme elle se base aujourd'hui sur le partage originel, sur le droit de conquête, rejetant toutes les conditions en vertu desquelles, au traité de Vienne, ce titre était et avait été accepté par l'Europe. Quelles peuvent être les conséquences de cet acte? Quelle conduite pourront

suivre les différentes puissances de l'Europe ? *Ce n'est pas une question dans laquelle je puisse entrer avec convenance.* Je désirerais seulement vous faire remarquer que les conditions qui sont contenues dans le traité de Vienne, et en vertu desquelles la Russie a obtenu le royaume de Pologne, n'ont pas été remplies, et que, sans les conditions de l'engagement, le titre lui-même peut difficilement être maintenu. »

Ainsi, un des ministres de la France proclamait hautement, au sujet des événements qui s'accomplissaient alors sur les bords de la Vistule, que son gouvernement « était trop sensé » pour donner quelques espérances aux Polonais. Un ministre de l'Angleterre crut aussi pouvoir, *dans un banquet,* blâmer un peu la politique moscovite, sans entrer même dans le fond de la question, pour ne pas manquer *aux convenances.*

Les faibles efforts de la diplomatie européenne étaient aussi impuissants que ces paroles, mais certainement beaucoup plus nuisibles :

« Aux notes de trois puissances demandant pour la Pologne une administration régulière, le cabinet de Saint-Pétersbourg répondit par la nomination de Mourawiew ; à la proposition d'une amnistie générale, par des proscriptions et des confiscations en masse. Auparavant il soumettait les insurgés à la loi martiale, il en vint à mettre hors la loi la nation tout entière.

« Bien plus : dans les commencements, la Pologne se trouvait seulement en face du tzar et de son

armée, le peuple russe restait d'abord indifférent à la lutte; mais à la suite d'une intervention de l'étranger qui n'a fait qu'éveiller ses susceptibilités nationales, tout en la rassurant sur les suites politiques, c'est la Moscovie tout entière qui finit par faire cause commune avec son gouvernement; elle applaudissait désormais à l'œuvre d'extermination, et s'enthousiasmait pour les bourreaux [1]. »

[1] *Affaires de Pologne, ibid.* — Sur les désastreux effets de l'intervention diplomatique des puissances en faveur de la Pologne, il faut lire un livre instructif de M. Julian Klaczko, écrivain toujours aussi brillant que bien informé; nous voulons parler de ses *Études de diplomatie contemporaine; les cabinets de l'Europe en* 1863-1864. Paris Furne, 1868. « Indifférent d'abord aux événements de Pologne, dit M. Klaczko, le peuple Russe ne tarda pas à faire cause commune avec le gouvernement, devant une intervention des puissances qui ne faisait qu'exciter ses susceptibilités nationales. A partir de ce mouvement d'opinion bientôt irrésistible, dans le travail obscur, sanglant, à certains égards surhumain, que la Pologne est condamnée à poursuivre désormais pour la conservation de son Église, de sa nationalité et de sa vie sociale, ce n'est plus uniquement, comme autrefois, avec un gouvernement oppresseur qu'elle devra se mesurer à chaque pas, mais avec tout une race alarmée, haineuse et farouche, avec le « peuple tzar, » qui persécutera par patriotisme, expropriera par vertu civique, bouleversera pour remplir une « mission », et c'est de ces négociations diplomatiques de 1863, que datera pour la Pologne cette nouvelle et inénarrable ère de son long martyre. Jamais sollicitude européenne pour une nation malheureuse n'a tourné ainsi au détriment de ceux même qu'elle prétendit protéger; jamais pitié ne se montra à ce point meurtrière dans ses effets. » (P. 155-156.)

CHAPITRE III

L'INSURRECTION ET LA RÉPRESSION EN LITHUANIE

Tournons nos regards maintenant vers les provinces polonaises au delà du Bug : la Lithuanie et les pays ruthènes. Le contre-coup des événements du royaume ne tarda pas à s'y faire sentir. En Lithuanie, le mouvement insurrectionnel commença presque en même temps qu'en Pologne, et, bientôt après, toutes les provinces au nord de Pripet étaient en feu.

Au reste, les Russes n'avaient pas attendu l'explosion : de longue main ils s'étaient préparés à la lutte. Un décret du prince Wasilchikow, gouverneur général de Kiew, Wolhynie et Podolie, en date du 20 octobre 1861, six mois à peine après les premiers troubles de Varsovie, prescrivit un désarmement général de tous les propriétaires polonais. Ce décret n'est que la reproduction d'une mesure analogue prise peu avant dans le gouvernement de Minsk. Les considérants qui le précèdent méritent d'être analysés.

« Les derniers événements du royaume de Pologne, dit le gouverneur général, ont trouvé un écho dans quelques contrées des gouvernements occidentaux de

l'empire. Il y eut une suite de manifestations portant un caractère de sympathie pour l'époque dans laquelle ce pays, qui faisait partie, dès les temps les plus reculés, des domaines de la Russie, entrait temporairement dans la formation de l'ancien royaume de Pologne... Il est regrettable que, par suite de suggestions d'hommes malintentionnés, qui excitent l'imagination et nourrissent les tendances chimériques de la partie de la population polonaise vraiment légère, aient commencé parmi cette population, dans quelques localités, des incartades tout à fait déplacées. On exécutait dans les églises polonaises des chants patriotiques... On faisait célébrer le service des morts pour l'âme de quelques patriotes polonais... Afin de contenir la population polonaise dans les limites des lois et des convenances, Son Excellence le gouverneur général se trouve forcé de prendre, bien qu'avec la plus grande douleur, des mesures de sévérité et de prévoyance. En conséquence, il donne ordre de désarmer tous les habitants d'origine polonaise en se réglant sur les principes suivants : »

Suit un décret, en quatre articles, qui ordonne le désarmement des habitants des villes dans un délai de quinze jours, des campagnes dans l'espace d'un mois. L'article IV vaut la peine d'être cité textuellement, à cause de la précision brutale avec laquelle il fait entendre que cette mesure est dirigée contre les seuls catholiques.

« Article IV. — On laissera les armes à tous les

Russes, nobles, employés, marchands et bourgeois, à tous ceux de la religion orthodoxe et luthérienne. *Quant aux personnes de la religion catholique, on doit laisser un fusil de chasse à chaque maréchal de noblesse et à ceux des employés du gouvernement pour lesquels leurs supérieurs donneront caution...* Aux serfs ainsi qu'aux temporairement obligés serfs, dont l'émancipation n'est pas entièrement accomplie; aux serfs de la couronne, on laissera pour la chasse des bêtes fauves qui font beaucoup de dégâts dans les villages, autant d'armes que les chefs de gouvernement le jugeront nécessaire, selon les dispositions et sous la caution des chefs de village. Les chefs de gouvernement sont autorisés à accorder la permission de garder un fusil de chasse à quelques propriétaires catholiques, sous la caution de deux personnes bien pensantes et sous leur responsabilité, dans le cas d'un abus de confiance. On peut laisser aussi un fusil de chasse aux marchands juifs bien pensants. La police doit avoir des livres où sera enregistré tout ce qui se rapporte à la remise des armes. »

Toutes ces mesures n'empêchèrent pas l'insurrection d'éclater.

Les Russes commencèrent alors à faire l'œuvre de leur destruction habituelle. Le 13-25 mars 1863 parut l'oukase impérial sur la séquestration des biens des individus impliqués dans les désordres dont les gouvernies limitrophes du royaume de Pologne ont été le théâtre [1].

[1] *Affaires de Pologne*, n° 49.

On séquestra tout ce qu'on pouvait saisir : « les immeubles de toute nature, biens meubles et capitaux consistant en billets de la banque actions et obligations exemptés du séquestre *par des dispositions positives des lois générales*, ainsi qu'en argent comptant et titres de créances... » enfin les biens qu'on possédait « à titre d'usufruitier temporaire ou viager, en vertu d'actes ou de documents quelconques. »

Tel est toujours le commencement des spoliations qu'inflige le gouvernement moscovite aux vaincus.

A cet acte vinrent se joindre d'autres signes de la barbarie accoutumée. Comme dans le royaume, on eut recours, dans ces provinces où le peuple est encore plus ignorant, à l'excitation à la jacquerie.

Le 7-19 février 1863, le général Nazimoff publia une proclamation où il engageait le pays à ne pas suivre les funestes exemples des meneurs de Varsovie. « Je m'adresse surtout à vous, poursuivait le gouverneur général, paysans de Wilna, Kowno, Grodno et Minsk, en vous rappelant l'affranchissement du servage que l'empereur vous a accordé. Le temps n'est pas encore arrivé où vous devez jouir de l'entier bénéfice de ce décret qui vous assure la possession des droits civils et une prospérité matérielle; et l'on veut vous entraîner à des actes d'ingratitude et d'insubordination envers le souverain auquel vous devez toutes ces faveurs.

« Vous pouvez prouver l'inutilité de ces efforts en *saisissant immédiatement tout individu qui essayerait de*

vous entraîner, et en le livrant à l'autorité la plus proche, pour être jugé d'après la loi. Vous aiderez à conserver l'ordre et la paix dans le pays ; *car c'est par ces moyens seulement* que vous pourrez assurer, dans votre propre intérêt, la prompte conclusion des travaux des commissions qui doivent déterminer définitivement votre part de la terre, et qui ne peuvent continuer leur travail quand le pays est en émeutes. » Le gouverneur général ajoutait :

« Je rends toutes les communes responsables de la sécurité des communications publiques. » Sa proclamation finissait par les menaces qu'en cas de négligence, toutes les autorités des villes et des villages « seraient assujetties aux peines portées contre les complices du crime. »

Dans d'autres provinces de la Pologne russienne, de pareils ordres furent rendus par les gouverneurs respectifs. Le désarmement y fut d'abord accompli avec toute la rigueur possible ; les propriétaires fonciers furent internés dans leurs propriétés ; tous, en général, même ceux qui habitaient les plus petits bourgs de provinces, se trouvaient *ipso facto* sous la surveillance des paysans, auxquels on n'avait pas retiré les armes. C'était livrer à la fureur de la populace, excitée non-seulement par la propagande la plus ouverte, mais encore par les ordonnances les plus précises, toute la population noble et catholique d'un pays aussi vaste que la France. Ce peuple cependant, qui, il n'y a pas longtemps, était

dans la dépendance de la noblesse, et qui se trouvait, à l'époque dont nous parlons, dans un état intermédiaire entre la servitude et la liberté, état de tous le plus dangereux et le plus précaire, fut admirable de dignité et de calme. Toutes les excitations à la jacquerie, tant en Lithuanie que dans les provinces ruthènes, même en Ukraine, n'aboutirent pas. En Lithuanie, s'il y eut quelques abus, ce furent les anciens colons moscovites (Philipons et Raskolniks) qui les commirent. En Ukraine, il y eut quelques cas particuliers de massacre et de pillage (comme à Solouriewka) ; mais, disons-le à l'honneur du peuple polonais, les masses, pendant toute l'insurrection, restèrent passives. Le peuple comprenait instinctivement la grandeur de la question qui s'agitait ; il était méfiant et attentif. D'un côté, il ne croyait pas trop à un désintéressement complet des nobles ; de l'autre, il se méfiait du gouvernement et acceptait avec assez d'indifférence ses dons et ses promesses. Comme la classe peu éclairée, comme les masses dans chaque pays, il pencha un peu du côté de la force ; mais il fut bien loin de prêter la main aux iniquités dont on voulait le faire le moteur principal, ou tout au moins le complice.

Tel était l'état des esprits en général. Tout était prêt pour une grande révolution sociale ; les brandons préparés ; il ne s'agissait plus que de les allumer. Les Russes, qui, comme nous l'avons vu, n'avaient pas d'hommes pour conjurer la révolution, en trouvèrent

quand il s'agit de l'exciter. Faibles et indolents dans l'art de construire ou de conserver, ils sont toujours passés maîtres quand il s'agit de détruire. L'exécuteur de ces hautes œuvres dans la Lithuanie fut, à cette époque, le général Michel Mourawieff.

Au mois d'avril 1863, toute la Pologne était en pleine insurrection. Dans le royaume, les petits engagements devenaient de plus en plus sérieux. En Lithuanie et en Samogitie surtout, le soulèvement devenait tout à fait populaire. En Volhynie et en Ukraine, les propriétaires fonciers et toute la classe intelligente prirent les armes; les étudiants de l'université de Kieff et beaucoup d'autres jeunes gens formèrent aussi dans cette ville de petites bandes d'insurgés. Chaque province, chaque ville avait son contingent. Les anciens militaires, officiers pour la plupart, qui avaient servi dans l'armée du tzar, formaient les cadres de ces corps et furent les meneurs principaux. Les anciens officiers d'état-major Padlewski, Sierakowski, Ruzycki, en étaient les chefs.

A Saint-Pétersbourg, on ne se trompait pas sur le caractère du soulèvement en Pologne. On voyait que c'était un peuple tout entier qui se levait, les classes éclairées et le clergé en tête.

Les séances du conseil d'État se succédaient rapidement, plus graves, plus menaçantes chaque fois. Le tzar, autocrate toujours, et qui quelquefois, au conseil, se prononce seul ou avec une extrême minorité dans les affaires de Pologne, vit désormais pres-

que toujours l'unanimité des membres approuver les mesures de la plus extrême rigueur.

Le point le plus menaçant était la Lithuanie. D'abord c'était une province limitrophe du royaume, et les premières escarmouches des insurgés avec les troupes moscovites eurent lieu sur les deux rives du Bug. Les frontières lithuaniennes et la Lithuanie sont plus catholiques que les provinces ruthènes de l'empire. La Samogitie, une de ses provinces, est tout à fait catholique. On n'y voit presque pas d'églises russes. La Lithuanie était presque continuellement persécutée pour son attachement au catholicisme, et excitée au dernier point par le schisme de Siemaszko et les persécutions contre les grecs-unis, qui ne discontinuaient pas depuis 1839.

Enfin la Lithuanie touchait par la Samogitie à la mer. Les Russes craignaient une intervention étrangère, surtout française : tout le pays y comptait avec une confiance absolue. Tel était l'effet de la politique éternellement contradictoire, ambiguë et malhabile de Napoléon III. N'avait-il pas, dans son fameux discours du trône, le 5 novembre 1863 à la rentrée des chambres, proclamé que « les traités de Vienne, foulés aux pieds à Varsovie par la Russie, n'existaient plus? » N'avait-il pas, moins d'un an après la déclaration si cruellement catégorique de M. Billaut, solennellement encouragé les Polonais soulevés? Ne les avait-il pas mis sous la protection de l'opinion publique, et fait entrevoir autre chose que des sym-

pathies en paroles, lorsqu'il déclarait à toute l'Europe qu'il voyait dans la Pologne « une nation, non pas rebelle, mais héritière d'un droit inscrit dans l'histoire et dans les traités [1] » ?

Il fallait donc à tout prix, et dans un court délai, en finir avec l'insurrection dans cette province. On ne put mieux choisir, pour l'apaiser par le sang et le feu, que le général Michel Mourawieff.

Mourawieff, jadis gouverneur dans une des gouvernies lithuaniennes, à Grodno, peu de temps après la guerre de 1831, s'y était signalé par une cruauté excessive et une haine ardente contre tout ce qui est Polonais et catholique. Ce dernier sentiment est très-prononcé dans toute la famille Mourawieff. L'un des frères de Michel, Nikita, est connu comme un champion zélé de l'orthodoxie moscovite et comme auteur de plusieurs livres ecclésiastiques. Les Mourawieff, en général, étaient les véritables représentants de cet esprit vieux-russe [2], qui se croit destiné à régénérer

[1] Comment les insurgés polonais auraient-ils pu comprendre que cette déclaration pompeuse et solennelle de « leur droit » ne signifiait, en réalité, pas autre chose que l'abandon par la France de l'entente avec l'Angleterre et l'Autriche pour une intervention efficace, et un rapprochement vers la Russie? Telle était cependant la vérité. V. J. Klazko, ouvrage cité, p. 208-211.

[2] « Ce vieux parti, après l'acte émancipateur des paysans, et sous l'influence de Michel Katkof, rédacteur de la *Gazette de Moscou*, s'est *transformé*. Il est devenu la *jeune Russie*. Que demande-t-il? Une organisation politique ainsi composée : au sommet de l'édifice, le tzar tout-puissant; au-dessous de lui, une hiérarchie de fonctionnaires ayant pour mission d'exécuter les ordres de l'empereur; et

la race humaine par l'orthodoxie et la civilisation orientale. Aux yeux de ce parti, le monde latin est décrépit, dégénéré, et doit être remplacé par un monde nouveau, plein de séve et de vie, le monde russo-oriental. L'objectif de leur haine et de leurs efforts est le même qu'au temps d'Attila : c'est Rome et tout ce qui est romain.

L'homme lui-même offrait un type correspondant à ces idées. Un officier qui l'a vu de près nous le représente comme un homme d'une difformité toute mongole : corpulence obèse, tête à mâchoire lourde et large, qui semblait reposer immédiatement sur les

tout au bas de l'échelle, une foule innombrable où règne l'égalité, où les citoyens sont confondus et mêlés, avec une sorte de promiscuité communiste que la *jeune Russie* croit être la démocratie. Avec cela, la religion du slavisme poussée jusqu'au fanatisme, l'amour sans limites de la domination, le dévouement le plus aveugle à la volonté du tzar, seigneur et père de tous les Russes. Ce singulier système politique a recruté un nombre considérable d'adhérents. *C'est le parti national par excellence.* Plus d'influences extérieures : tout pour la Russie et par la Russie. Il reste encore, dans les hautes réunions du gouvernement des traces de l'ancienne influence allemande : il faut s'appliquer à les faire disparaître. Le panslavisme est une mission ; tous ceux qui retarderont le progrès de cette grande idée, il faut les écarter, les briser même, s'ils résistent. Plus d'embarras, tels que la Pologne et le fantôme d'indépendance qui lui a été laissé jusqu'à présent. Plus d'obstacles, tels que les traités et le respect qui leur est dû. Le Piémont s'est bien agrandi, en invoquant le principe de nationalité. M. de Bismarck, en s'appuyant sur le même principe, a bien pris déjà la moitié de l'Allemagne. La Russie doit en faire autant. Elle aussi représente le principe des nationalités ; elle aussi doit délivrer les Slaves de l'Autriche et de la Turquie. » *Journal de Paris*, 27 mars 1868.

épaules, yeux petits, gris, remuants, enfoncés dans d'énormes cavités, dents noires et jaunes, voix parfois mielleuse et passant subitement aux rugissements du tigre, tel était le personnage qu'on jugea seul capable d'élever la répression au niveau des terreurs et des haines moscovites [1].

Les pouvoirs donnés à Mourawieff par l'empereur Alexandre II, et les instructions qui les accompagnent à cet effet, surpassent tout ce qu'on a jamais vu et lu dans l'histoire des pays européens.

En voici les principales : « Son Excellence doit employer les mesures les plus énergiques contre ceux *qu'Elle suppose* être favorables à la rébellion ; Elle prendra les mesures *qu'Elle jugera convenables* contre les *suspects*.

« Son Excellence doit instruire par tous les moyens les paysans des intentions paternelles du tzar pour eux, et *leur présenter, dans les propriétaires, leurs ennemis et leurs oppresseurs*. Si Son Excellence le trouve

[1] Mourawieff joignait-il à ses autres qualités celle de libre penseur et de nihiliste, comme c'est le cas pour un trop grand nombre de membres des hautes classes en Russie? Le trait suivant pourrait le faire croire. Après la déportation de l'évêque de Wilna, Krasinski, le prélat Bowkiewicz, administrateur du diocèse, lui demanda une audience. Comme on peut le croire, le général et le prélat ne purent s'entendre. Après un échange de paroles assez aigres, la conversation finit ainsi : « *Au surplus*, dit Mourawieff, *vous êtes toujours à parler de Dieu ; depuis soixante-et-dix ans, je ne l'ai pas encore vu.* — *Il est probable*, répondit froidement le prélat, *que Votre Excellence ne le verra jamais.* » V. Elias Regnault, *Mourawieff et les archives du tzarisme*. Paris, Dentu, 1863, p. 37.

convenable, elle fournira des armes à ceux des paysans qui sont attachés au tzar et à la Russie.

« Son Excellence doit sévir avec la plus grande énergie contre le clergé catholique, qui est l'instigateur de la rébellion actuelle. Elle doit se faire dresser une liste des prêtres suspects, et Elle prendra contre eux les mesures les plus énergiques.

« En ce qui concerne les rebelles, Son Excellence fera fusiller immédiatement les chefs qui tomberont en notre pouvoir, et prendra les mesures qu'Elle jugera convenables contre les prisonniers.

« Si les circonstances le commandent, Son Excellence peut prendre des mesures contre les familles qui comptent des membres dans les rangs des insurgés. » — Enfin, et en résumé : « Elle emploiera *tous les moyens qu'Elle jugera nécessaires* à la pacification immédiate, Sa Majesté ayant daigné lui conférer *pleins pouvoirs* [1]. »

Comme on le voit, c'est un blanc seing donné à l'arbitraire d'un homme dont la cruauté était connue. Cela dépasse la loi sanguinaire dictée par Robespierre à la Convention pour exterminer tous ses ennemis, et qui supprimait dans les jugements l'*instruction*, l'*interrogatoire*, les *témoins* et les *défenseurs*. Il y a cette différence que le règne de la Convention n'a duré que quelques mois, tandis que les instructions données à Mourawieff forment un résumé exact du régime auto-

[1] Instructions au général Mourawieff. *Code rouge*. Paris, 1863.

cratique qui règne et gouverne en Pologne depuis bientôt un siècle, et qui se montre dans toute son horreur aussitôt que le despotisme russe éprouve la moindre crainte.

Que dire, après cela, des actions de Mourawieff? Faut-il répéter un à un tous les actes de vandalisme qui ont été faits dans ce malheureux pays? Tout fut exécuté d'après cette instruction. Les peines capitales furent prononcées contre toutes les personnes qui *paraissaient* être des chefs de bandes, et, parmi ceux-ci, contre beaucoup d'ecclésiastiques.

Un témoin oculaire, et dont la véracité ne peut laisser aucun doute [1], nous a tracé un tableau émouvant des scènes de sauvagerie dont la Lithuanie, et surtout sa capitale, devint le théâtre.

« L'arène principale pour l'exécution des plans ainsi tracés, c'était Wilna. Ses malheureux habitants étaient réveillés le matin par le roulement du tambour et le cliquetis des armes des troupes escortant les condamnés à mort au lieu de l'exécution; dans la journée, ils étaient alarmés continuellement par le va-et-vient mystérieux de la police, de la gendarmerie et des agents, ou bien par les déportations en masse et les transports des exilés acheminés vers la Sibérie. Le soir, personne n'osait se montrer dans les rues sans être muni d'une lanterne; les estropiés n'avaient pas

[1] L'auteur anonyme de la *Persécution de l'Église en Lithuanie et particulièrement dans le diocèse de Wilna*, de 1863 à 1872. Paris, Douniol, 1873.

le droit de s'appuyer sur un bâton pour le port duquel ils n'avaient *pas de permis personnel.* La nuit amenait avec elle les visites domiciliaires, accompagnées de perquisitions et d'arrestations; les portes des maisons devaient être éclairées à l'intérieur, les concierges prêts à indiquer, à chaque coup de sonnette, les logements et les habitants : voilà ce qui se passa journellement, continuellement pendant deux années consécutives. Cette persécution inouïe embrassa toute l'étendue du pays formant les six gouvernements lithuaniens. Les points les plus éloignés du centre répondaient comme un écho au sort cruel de Wilna et de ses environs par des exécutions capitales, des confiscations, des contributions et des déportations en Sibérie [1]. »

Aux yeux de Mourawieff, tout catholique était hors la loi; mais ce fut le clergé, tout naturellement, qui fut avant tout l'objet de sa surveillance et de ses rigueurs. Sans doute, il serait peut-être téméraire d'affirmer que, lorsque l'insurrection fut en pleine vigueur, elle ne trouva jamais dans quelque membre isolé du clergé quelque connivence légalement répréhensible. Mais ce qu'il faut déclarer hautement, c'est que pas un évêque ne fit la moindre démarche contraire au serment de fidélité prêté à la Russie; c'est que tous, prévoyant l'explosion des troubles, les redoutaient et firent tout ce qui était en leur pouvoir pour les prévenir : il en existe une preuve péremp-

[1] P. 9-10.

toire, c'est l'adresse présentée en 1862 par tous les évêques de la province ecclésiastique de Mohilew au gouvernement, pour l'avertir de l'agitation dont leurs diocèses commençaient à être le théâtre. Ils en signalaient la cause principale et évidente : le système de persécution appliqué à l'Église, et ils demandaient instamment, au nom de la saine politique, comme au nom de la religion, tout au moins un adoucissement de l'oppression religieuse. Ils tenaient au tzar le langage même que Pie IX, peu de mois après, adressa à ce monarque. Voici, en résumé, l'idée principale et la conclusion de ce mémoire :

« Les évêques, comme sujets de Sa Majesté Impériale, l'avertissent que des agitations ont lieu dans leurs diocèses, ainsi que sur toute l'étendue de la province ecclésiastique de Mohilew. Comme dignitaires de l'Église, ils n'ont à signaler qu'une seule cause de ces agitations, c'est-à-dire le mécontentement religieux du peuple, et ils prennent la liberté de l'exposer humblement à Sa Majesté l'empereur, afin que si, dans la suite, il daignait employer leur médiation pour la répression des troubles, il fut fixé d'avance sur la manière dont il faudrait agir pour que cette médiation fût efficace [1]. »

[1] Cette adresse était signée des évêques de la province de Mohilew, le métropolitain en tête. Voici leur nom : Adam-Stanislas Krasinski, évêque de Wilna; Matthieu Wolonczewski, évêque de Samogitie; Gaspard Borowski, évêque de Zytomierz; Antoine Wojtkiewicz, évêque de Minsk, et Vincent Lipski, évêque de Tyraspol. Enfin le métropolitain de Mohilew, Venceslas Zylinski.

Cette adresse n'eut qu'un résultat : c'est que le gouvernement voulut s'en prévaloir quand l'insurrection eut éclaté, pour obliger l'évêque de Samogitie, Wolonczewski, et l'évêque de Wilna, Krasinski, à publier une condamnation des insurgés sans aucune restriction : il fallait, sans commentaires, appuyer de l'autorité épiscopale les actes d'un Mourawieff! La dignité des prélats leur défendait une pareille démarche. Aussi, était-il facile de prévoir que le gouvernement, mettant au premier rang des mesures à prendre contre l'insurrection l'anéantissement des églises, les évêques, quelque évidente que fût leur aversion pour les agitations politiques, seraient les premières victimes.

Une des premières démarches de Mourawieff avait été de mander l'évêque de Wilna. Comme il le trouva peu docile à ses exigences, il commença par lui persuader de prendre un passe-port pour aller aux bains de mer. C'était une manière ingénieuse de se débarrasser d'un évêque sans faire trop d'éclat. Comme le prélat était en route, on le fit arrêter en wagon, à Dunabourg, et transporter à Wiatka. Avant son départ, Krasinski, trop clairvoyant pour ne pas deviner ce qui l'attendait, avait confié l'administration de son diocèse au vénérable prélat Joseph Bowkievicz. Nous verrons plus bas comment l'administrateur russe sut s'y prendre pour compléter, par la corruption du clergé, l'œuvre inaugurée par la violence, et comment le coup le plus fatal à l'église de Wilna ne fut

pas l'exil de son évêque, ni la suppression, l'emprisonnement où le meurtre des membres les plus dignes de son sacerdoce. Bornons-nous à mentionner ici, pour compléter ce que nous avons à dire de l'œuvre de sang accomplie par Mourawieff contre l'Église seule, que, du 3 juin 1863 au 28 décembre de la même année, il y eut, dans les gouvernements lithuaniens jusqu'à onze prêtres fusillés ou pendus. Nous ne parlons pas des déportations et des exils. Ajoutons que ce n'est qu'après l'exécution des prêtres que l'on en informait les autorités diocésaines.

En même temps qu'on tue ou qu'on déporte les prêtres, on ferme les églises. Il y en eut vingt-quatre de fermées dans le courant de 1864 et vingt-six dans le courant de 1865. En 1867 le nombre des églises catholiques ainsi fermées s'élevait au chiffre de cent quarante, répartis ainsi qu'il suit : couvents, quatorze; églises principales, cinquante-cinq; églises succursales, vingt-trois; chapelles quarante-huit [1].

Tous les propriétaires fonciers et le clergé catholique furent frappés d'une forte contribution qui, pour beaucoup, dépassait 50 pour 100 de leurs revenus. De fortes amendes furent infligées pour la moindre infraction ou la moindre négligence à l'égard des ordonnances de police.

Les biens de toutes les personnes suspectes et mises

[1] Voir les noms des prêtres mis à mort à la fin du volume ainsi que la liste nominative des églises supprimées.

sous jugement furent séquestrés. Enfin, le pays fut parcouru par des détachements militaires qui se livraient souvent impunément aux excès les plus atroces sur des habitants paisibles.

Dans les autres provinces ruthènes, les gouverneurs généraux ne faisaient qu'imiter Mourawieff : l'instruction du tzar le prescrivait, l'opinion publique l'exigeait et la presse moscovite y poussait.

Le général Annenkoff, gouverneur général de Volhynie, de Podolie et de Kieff, était plus doux de caractère, plus humain ; par conséquent, il ne pendait pas, trouvant ce supplice trop ignoble dans une cause pareille. Il préférait fusiller à droite et à gauche, pour jeter de temps en temps une pâture à l'opinion publique et aux journaux moscovites qui demandaient à grands cris du sang, et surtout des confiscations.

C'est que la confiscation du bien des révoltés est toujours un appât pour les Russes. Des milliers de petits nobles, et surtout d'employés ou *tchinownicks,* les premiers ruinés par l'abolition du servage, n'attendaient que le moment pour s'abattre, comme des vautours, sur un pays qui n'a jamais manqué de servir de pâture à leurs rapines.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DE POLOGNE APRÈS L'INSURRECTION.

Nous avons vu, les origines et les motifs de l'insurrection. Nous avons essayé de faire comprendre, en second lieu, l'esprit qui a guidé le gouvernement russe dans toutes ses mesures de répression. Tout se résume en ce point : absence de toute idée de conciliation et de justice, et programme bien arrêté d'en finir, une fois pour toutes, avec la nationalité polonaise et le catholicisme, qui, aux yeux des Russes, ne fait qu'un avec elle dans le vaste empire des tzars. Tout ce qui nous reste à dire ne sera que le corollaire de ces mesures, l'accomplissement de ce programme.

Et comme, dans cette œuvre de suprême spoliation, on ne distinguait plus le royaume ni les provinces, il n'y a plus lieu d'en parler séparément : out ce qui est Polonais et catholique a droit à un égal acharnement. En réalité, le royaume n'existe plus : nous ne suivrons donc plus désormais d'autre classification que celle qui résulte de l'ordre chronologique.

La nomination du général Berg, comme lieutenant de l'empereur à Varsovie à la place du grand-duc Constantin, suivit de près la nomination de Mourawieff en Lithuanie. On avait rassemblé en Pologne assez de troupes pour étouffer l'insurrection armée ; par conséquent, le grand-duc était inutile. On le remplaçait par un général qui concentra tout le pouvoir dans ses mains, et qui avait sur le grand-duc l'avantage de connaître le pays depuis longtemps : il figurait comme l'un des acteurs principaux et déjà comme officier général à la prise de Varsovie en 1831. Un simulacre d'amnistie, *uniquement pour le royaume*[1], n'étonna ni ne trompa personne. Bientôt l'insurrection fut étouffée dans des flots de sang, en Pologne et dans les provinces polonaises de l'empire.

Dans le royaume, à la fin de 1863, on voyait encore de petites bandes çà et là, près de la frontière autrichienne ; elles cessèrent tout à fait avec la déclaration de l'état de siége dans la Pologne autrichienne. Mais, en Lithuanie, le silence de la mort régnait partout. A la fin de septembre 1863, Mouravieff recevait le rescrit impérial où l'empereur Alexandre constate que, « dans la majeure partie du pays qui lui a été confié, l'ordre est déjà rétabli, et que, dans le reste, il se rétablit progressivement », et confère au général le premier ordre de l'empire, l'ordre de Saint-André.

C'était, ne l'oublions pas, justement l'époque des

[1] *Affaires de Pologne*, n° 43.

négociations diplomatiques, et les agents russes à l'étranger étaient sûrs que l'intervention armée n'aurait pas lieu. Ainsi on était tranquille pour la Lithuanie; quant au royaume, c'était, comme nous l'avons dit, une affaire de temps.

La victoire ne se fit pas attendre : elle était facile. Un peuple de quelques millions d'hommes, désorganisé, clair-semé, contre une puissance de 60 millions, concentrée dans une seule main, implacable et haineuse : voilà les deux forces qui restaient en présence. L'épreuve définitive ne pouvait tarder.

On dit que, dans la nature, tout ce qui est véritablement grand est magnanime; tout ce qui est véritablement fort, doux et compatissant; tout ce qui est véritablement supérieur, tolérant et clément.

Tel ne fut jamais et tel ne fut pas cette fois encore le gouvernement moscovite.

« Sire, disait Pie IX au tzar, en terminant sa longue et touchante lettre du 22 avril 1863, que les lamentations de cette nation qui ont retenti dans toute l'Europe et qui ont ému même les cœurs indifférents à la religion, arrivent à votre trône et pénètrent dans votre cœur magnanime. Une parole de Votre Majesté peut rendre à un peuple généreux le calme et la tranquillité perdus, et faire cesser une cause permanente de perturbations et de désordres.

« Que Votre Majesté consente à faire cesser le douloureux spectacle des maux dont est continuellement affligée la religion catholique dans les vastes provinces

de votre vaste empire, et à rendre à Notre âme, déjà trop attristée par la malignité des temps, cette paix et cette tranquillité qui Nous seront rendues alors seulement que Nous verrons partout refleurir la religion, au grand profit, tant spirituel que temporel, de vos sujets[1]. »

A la réclamation du Pontife, le tzar répondit le 20 mai[2] (1er juin) suivant, par une lettre vague et diplomatique, où, sans rien contester des faits allégués par Pie IX pour démontrer la persécution dont l'Église, malgré les traités les plus solennels, était toujours l'objet, il se bornait à récriminer contre le point de vue où le plaçait le Souverain-Pontife et surtout contre le clergé polonais. Cette pièce, dans sa brièveté, n'est qu'une fin de non-recevoir assez dédaigneuse, avec les formules de politesse en usage.

« Je regrette, dit l'empereur, que Votre Sainteté ne m'entretienne que des faits du passé. Elle voit, dans certaines réclamations non satisfaites de l'Église catholique-romaine, dans le royaume de Pologne, la

[1] Cette lettre qui résume, une fois de plus, les griefs de l'Église contre le gouvernement russe à partir du premier partage et sans oublier les faits les plus récents, forme le n° LXXI de l'*Esposit. documentata.*

[2] Nous ne savons par quelle inadvertance l'*Espositione* déclare que la lettre de Pie IX du 22 avril n'avait pas reçu de réponse. Si cette réponse a passé inaperçue, c'est sans doute à cause de sa profonde et volontaire insignifiance. Suivant le *Memorandum* du prince Gortschakoff, dont nous parlons plus loin, cette lettre qu'il reproduit en entier, écrite le 11 mai, aurait été remise le 20 mai-1er juin 1863 entre les mains du cardinal Antonelli par M. de Kisseleff.

cause exclusive des désordres qui affligent actuellement ce pays. Cependant, il n'y a pas d'États en Europe qui aient été plus cruellement éprouvés par les attaques de la Révolution, que ceux où l'Église catholique-romaine exerce une autorité sans limites : il faut en conclure que le mal a d'autres causes. »

Une des causes, selon le tzar : « c'est l'alliance des ministres de la religion avec les fauteurs de désordre qui menacent la société. »

D'ailleurs, le tzar déclare qu'il est toujours prêt à recevoir un nonce apostolique et que si la chose n'a pu encore se faire, « c'est par suite d'obstacles absolument indépendants de sa volonté. »

En relisant, après la réponse de l'empereur, la lettre du Souverain-Pontife, on éprouve une impression de douloureux étonnement. D'abord, nous savons à quoi il faut nous en tenir sur la prétendue alliance du clergé polonais avec les fauteurs de désordres sociaux. Mais ensuite, comment, lorsque le pape écrit à l'empereur qu'il appelle son attention « sur les *causes principales* des bouleversements actuels », l'empereur accuse-t-il le pape de regarder les dénis de justice faits à l'Église comme la « *cause exclusive* du désordre en Pologne ? »

Quand le pape, après avoir rappelé au tzar les anciens traités, foulés aux pieds, se plaint des obstacles apportés à l'envoi du nonce et en particulier de l'oukase du 29 décembre 1861 (8 janvier 1862), qui « contient des articles contraires à la constitution de

l'Église catholique et aux conditions stipulées avec le clergé », comment le tzar peut-il se plaindre que « Sa Sainteté ne « l'entretienne *que des faits du passé?* »

Enfin, quand le Saint-Siége, suivant son usage invariable, dans ses rapports avec la Russie, avant même toute réclamation de Saint-Pétersbourg, déclare « qu'il est loin d'approuver que le clergé s'associe aux bouleversements politiques », comment s'expliquer que le tzar revienne avec insistance sur un point qui ne soulève aucun débat entre les deux gouvernements?

On voit donc que le gouvernement russe était décidé à ne pas même examiner les plaintes présentées avec tant de dignité, de convenance, au nom de la justice, de l'humanité et du droit naturel aussi bien que des traités, par l'autorité la plus sacrée et la moins révolutionnaire qui fût sur la terre. La répression impitoyable suivit son cours et, plus que jamais, elle eut le caractère d'une guerre acharnée faite à l'Église.

Les mesures les plus sévères prises par le gouverneur général de la Lithuanie, le furent, on peut le dire, uniquement contre la religion catholique. Écoutons ce que nous dit à ce sujet Mourawieff lui-même.

« Ayant réussi, écrivait le général à un évêque schismatique du fond de la Russie[1], à écraser l'insurrection dans le pays confié par la grâce impériale à mon administration, et m'occupant pour le moment à y rétablir l'ordre et à y assurer la paix et la tran-

[1] L'évêque de Kalouga. Document LXXVI.

quillité à l'avenir, je trouve que pour arriver à ce résultat, il faut greffer et consolider dans nos provinces occidentales l'élément russe, qui n'est en force jusqu'à présent que dans la seule classe des paysans et des agriculteurs ; cet élément est faible ou en minorité dans les autres classes les plus éclairées de la société. »

Après cet aveu si clair, le gouverneur général ajoute que les propriétaires fonciers polonais « surveillaient l'éducation morale des paysans, auxquels ils faisaient embrasser leur cause, leurs vues *religieuses et politiques*. Il faut donc, poursuivait le gouverneur général Mourawieff, affaiblir et anéantir l'influence pernicieuse qu'exerce sur le peuple le parti polonais » et, à cet effet, le grand réformateur se propose d'instituer « un système d'administration qui aura pour base l'origine russe ». Et par conséquent des ordres furent donnés aux communes pour que, aux prochaines élections, tous ceux qui pouvaient avoir une influence fâcheuse, pernicieuse ou contraire aux vues du gouvernement, fussent mis de côté. Mais, pour guider le peuple dans cette voie, il fallait au réformateur des aides subalternes ; il s'adressa donc à tous les évêques de la Russie en général, et principalement à Mgr de Kalouga, pour demander leurs conseils et leur concours dans une œuvre aussi salutaire.

On sait que le clergé russe forme une caste à part. Le mariage de ses prêtres dans un âge peu avancé (car, avant d'être ordonné, chaque prêtre doit être marié), ne contribue pas peu à augmenter leur

nombre. Pour leur éducation, et aussi pour entretenir parmi eux cet esprit de caste qui est le soutien le plus puissant de l'orthodoxie et de l'autocratie en Russie, on a créé de nombreux séminaires dans chaque diocèse, où chaque pope a le droit de faire élever ses fils gratuitement.

L'éducation publique en Russie est dans un état pitoyable en général; mais dans les séminaires elle est au-dessous de la critique. La langue et la littérature russe ; un peu de géographie et d'histoire d'après les auteurs russes; la vieille langue d'église, dont toute la littérature consiste dans la traduction des Écritures saintes en un idiome qu'on ne sait aujourd'hui ni nommer ni préciser, et qu'on finit par nommer *langage d'église* (tseékovnyï-yazyk), un peu de théologie et la parfaite connaissance du rituel semi-religieux, semi-politique, où la prière est mêlée aux invocations pour la famille impériale : voilà tout ce qu'un pope doit savoir. Ajoutons que les cérémonies religieuses se font avec la raideur et la précision des évolutions militaires.

La fécondité des ménages ecclésiatiques est proverbiale. Il s'ensuit que le contigent que fournissent chaque année les séminaires surpasse de beaucoup les besoins de l'Église. Sur quatre ou cinq fils (moyenne de la famille du pope), il n'y en a qu'un seul qui succède à son père dans la paroisse. Cette habitude d'héritage est très-rigoureusement observée. Les autres fils doivent chercher une autre carrière. Il n'ont pas or-

dinairement de goût pour l'état militaire; mais ils se plaisent fort dans l'administration en général, particulièrement dans la police. Ils se contentent, pour la plupart, de places infimes, mais lucratives, où ils apportent, avec l'avidité, vice héréditaire de leur caste, l'envie et la haine d'hommes à demi éclairés et excités par tous les mauvais instincts d'une éducation faussée par mille préjugés. Cette haine, provient pour la plupart, du mépris profond que la société, si vicieuse qu'elle soit en Russie, porte ouvertement à toute cette caste. Les noms de *popowitch* (fils de prêtre), de *popowna* (fille de prêtre), sont des mots insultants. On aime mieux être un enfant trouvé que l'enfant d'un pope. C'est dans cette classe d'hommes que germent en Russie toutes les idées avancées de la plus extrême démagogie. Avec une avidité dévorante, tous tâchent de lire et de s'approprier ce qu'il y a de plus extrême dans les utopies démagogiques. C'est là que germe le socialisme le plus pur, dont la quintessence s'est révélée dans *les nihilistes*, espèce de secte nouvelle qui fait profession de nier Dieu, l'âme, la vie future, la propriété, le mariage, ou en un mot toutes les vérités fondamentales. Cette secte se recrute en grande partie dans la société des petits marchands, des petits nobles [1], et principalement des popowitch [2].

[1] Le nom de *noble* en Russie ne correspond pas à ce que nous appelons gentilhomme (la petite noblesse); c'est le tiers état créé depuis peu dans l'empire russe.

[2] « Le nihilisme s'est rapidement propagé dans les universités;

Tels sont les fonctionnaires qui furent envoyés en masse pour occuper toutes les places dans l'administration du pays dont les Polonais du pays furent expulsés. Ils étaient destinés surtout à être *écrivains publics,* comme dit la pièce officielle qui les envoie[1], nom qui ne signifie nullement l'emploi qu'on y attache en France, mais désigne plutôt des greffiers attachés aux différentes juridictions et aux bureaux administratifs. Les *arbitres de paix* ou fonctionnaires qui règlent les rapports entre propriétaires fonciers et les paysans, ci-devant attachés à la glèbe, sont pour la plus grande partie, des popowitch.

La réforme sociale commença alors, où plutôt c'était le commencement de la révolution sociale qui

mais, s'il faut en croire la *Gazette de Moscou*, il a fait de bien plus grands ravages encore dans les séminaires. Se figure-t-on un nihiliste revêtu du caractère sacerdotal? » *Le Clergé russe,* par le P. Gagaræ, p. 24. Bruxelles, Ginmare, 1871. Un autre témoignage plus important encore est attribué au comte Palhen, ministre de la justice, qui, dans un rapport récemment publié, écrit ce qui suit : « Dans de nombreuses parties de l'empire Russe, il s'est fait une propagande des plus criminelles qui menace également la religion, la morale et la propriété... Le mal en question a pris de si grands développements, que les poursuites judiciaires seules sont impuissantes à le réprimer, puisqu'il ne se trouve personne qui veuille stigmatiser ces théories pernicieuses comme crimes et comme attentats. Bien plus, il y a même des personnes que leur *caractère officiel et leur position sociale* devraient tenir éloignées des manœuvres communistes et révolutionnaires qui ont la hardiesse de reprocher au gouvernement les mesures par lui adoptées contre une propagande parasite. » Cité dans le *Monde,* 27 mai 1875.

[1] Document LXXVI.

sévit encore, avec toute la fureur des passions excitées, dans toute la Pologne.

« Sentant la nécessité, écrivait le général Mourawieff dans sa circulaire du 13 janvier 1863 [1], de mettre fin à l'état de choses qui existait jusqu'à présent, où le propriétaire polonais donnait impulsion à l'instruction des paysans établis sur ses terres, et me conformant à l'ukase impérial du 23 mars 1863, j'invite les autorités scolaires à veiller strictement à ce que personne, *à l'exception du clergé orthodoxe,* ne s'occupe de l'enseignement du peuple sans avoir obtenu une autorisation préalable de la commission de l'instruction publique; à ce que l'on enseigne d'aucune manière, sous *aucun prétexte* et dans *aucune école du pays,* la langue polonaise, et que dans les localités où se trouvent des paysans orthodoxes, on ne leur apprenne pas la religion d'après le catéchisme polonais; à veiller enfin à ce que des abécédaires polonais ou que d'autres livres d'enseignement en langue polonaise ne soient pas répandus parmi le peuple.

» Si l'on voit qu'un propriétaire, son représentant ou son intendant, distribue aux paysans (catholiques et orthodoxes), des livres polonais ou des catéchismes polonais ou orthodoxes, ils seront passibles d'une amende de 200 à 600 roubles (1,800 à 2,400 fr.), selon leur fortune, et de plus l'intendant sera puni d'une amende de 100 à 200 roubles (400 à 800 fr.),

[1] Document LXXVII.

et placé sous la surveillance de la police, les instituteurs payeront une amende de 100 roubles, en attendant une décision ultérieure. Les prêtres catholiques qui propageraient la langue polonaise parmi le peuple seront passibles d'une amende double de celle des instituteurs. Quand aux prêtres qui enseigneraient aux paysans le catéchisme polonais, ils payeront une amende de 300 roubles (1,200 fr., c'est-à-dire le double de la pension d'un curé, en y comptant celle de l'organiste et du sacristain), et seront arrêtés en attendant une décision ultérieure de ma part. »

Tels étaient les ordres de Mourawieff. Nous n'avons pas besoin de les commenter ni d'en faire sentir toute la portée. Comme la défense était absolue aux prêtres catholiques de parler polonais et d'enseigner le catéchisme en polonais, et comme, jusqu'à cette époque du moins, il n'y avait pas de catéchisme catholique en langue russe, et que le paysan polonais, lithuanien ou ruthène, ne comprendrait même pas la langue moscovite, il est de toute évidence qu'un pareil ordre équivalait à la défense complète d'ouvrir la bouche.

Cette propagande moscovito-schismatique était inaugurée par un rescrit de l'empereur adressé au métropolitain schismatique de Lithuanie, le trop fameux Siemaszko, à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de la défection des grecs-unis de Lithuanie.

« Dans ce jour, éternellement mémorable, écrivait le tzar, il m'est doux de vous exprimer ma satisfac-

tion la plus haute et la plus complète, à vous et en votre personne à tout votre fidèle clergé, qui a toujours combattu et qui combat encore *pour l'unité de la religion en Russie* [1]. »

Alors le clergé schismatique se mit à l'œuvre avec un zèle redoublé. Un de ses membres, l'évêque de Minsk [2], écrivit une lettre pastorale dans laquelle, après toutes sortes de mensonges historiques, après avoir rappelé les temps de Catherine et de Nicolas, « ce grand monarque, cet homme de grande foi, le pilier de l'orthodoxie, qui ramena dans le giron de l'Église d'Orient ses enfants égarés », il présente, dans un tableau sombre et plein de fiel, l'humiliation et l'abaissement si récent de la religion et du clergé schismatiques.

« Le mot de pope ou de fils de pope, dit le prélat, n'était employé que comme un sobriquet ou comme un juron qui exprime le plus profond mépris. La religion grecque était appelée la religion des paysans, et ceux qui la professaient étaient traités en paysans et ne pouvaient être admis à aucun emploi public [3]. »

A la fin de cette lettre pastorale, Mgr de Minsk engage le clergé schismatique à ne point se servir dans leurs familles de la langue polonaise, « qui n'est pas

[1] Document LXXIX.

[2] Mgr Zubko, collègue en apostasie de Siemaszko.

[3] Document LXXVIII. Nous voyons cependant la même chose aujourd'hui en Russie. Sont-ce les Polonais seulement qui méprisaient le clergé russe? Lisez Dolgorouki et Martinov ; ils vous le diront.

la nôtre, dit-il, qui est celle *d'une nation qui nous avait subjugués*, et qui avait foulé aux pieds notre religion et notre dignité nationales. »

On s'étonnera moins de voir ce prélat abjurer, dans un document public, sa nationalité, si l'on se rappelle qu'il avait commencé en 1839 par apostasier sa religion. Après avoir trahi son Dieu, il ne lui restait plus qu'à renier sa patrie.

Désormais toutes les écoles communales furent placées sous la direction et la surveillance immédiate des popes. Il fut ordonné que dans d'autres écoles, gymnases et progymnases, les enfants polonais se servissent exclusivement entre eux de la langue moscovite, et on punissait par de fortes amendes les parents récalcitrants. Une somme dut être déposée par les parents, pour cet effet, à l'économat de l'école [1].

[1] Voici ce que nous lisons de plus à ce sujet dans une correspondance de Wilna, écrite au *Monde* le 26 juin 1864 :

» Les nouvelles suivantes de Wilna prouvent comment le gouvernement russe entend respecter la nationalité dans ses provinces polonaises :

« Il est interdit aux élèves dans les écoles de faire *leurs prières en polonais*, aux prêtres catholiques et aux propriétaires de s'occuper de l'enseignement des enfants du peuple. L'évêque de Wilna a reçu l'ordre du gouverneur général d'empêcher les curés d'enseigner même la religion en polonais. On a envoyé dans tous les villages catholiques des *chantres de l'Église russe* comme maîtres d'école. Le curateur de Wilna, le prince Schachmatow, a déclaré que d'ici à dix ans la nationalité polonaise serait anéantie : il a oublié que depuis bientôt un siècle cette œuvre est en vain entreprise. Il est question de séparer le soi-disant royaume de Pologne de la Lithuanie par une ligne de douanes, afin d'empêcher dans cette province l'introduction des

Les employés polonais et catholiques furent éloignés peu à peu de tous les bureaux. Les enseignes polonaises, non-seulement à Wilna, mais dans les plus petits bourgs, furent remplacées par des enseignes en langue moscovite. Les marchands et les restaurants, chose incroyable et ridicule! étaient frappés d'amende si leurs prospectus ou leurs cartes de consommation étaient rédigés en polonais.

Une circulaire du gouverneur de Kiew mérite, par sa niaiserie brutale, d'être mise sous les yeux de nos lecteurs :

« Il est porté à ma connaissance que, dans certains districts du pays qui m'est confié, les livres et les comptes, dans les pharmacies, sont tenus jusqu'ici en langue polonaise, et que les médecins, même ceux qui sont au service de l'État, indiquent sur leurs ordonnances, *les adresses et la manière de prendre les remèdes* en polonais.

» En signalant ce fait à votre attention, j'ai l'honneur de vous prier d'avertir les propriétaires de pharmacies que leurs comptes et livres doivent être tenus en langue russe, et que les étiquettes placées sur leurs fioles, boîtes, etc., doivent être exclusivement dans la même langue. Vous voudrez bien aussi prévenir les

livres élémentaires populaires. L'impression de ces livres en Lithuanie sera complétement interdite. Fortifions donc nos espérances, en répétant avec David : *Dieu est notre refuge et notre appui.* En effet, nous sommes dans l'heure des ténèbres : mais quand ont-elles vaincu la lumière? quand le mensonge a-t-il détruit la vérité? »

pharmaciens, que, s'ils ne se conforment pas aux obligations que leur impose la présente circulaire, ils encourront, au profit des établissements de bienfaisance locaux, une amende pour la première fois de 50 roubles, pour la deuxième fois de 100 roubles, et que pour la troisième fois la pharmacie sera supprimée.

» Vous ne manquerez pas, en même temps, d'enjoindre aux médecins de ne pas employer dans leurs ordonnances d'autre langue que le latin ou le russe, sous peine d'une amende de 10 roubles au profit des établissements de bienfaisance pour chaque ordonnance écrite en polonais, avec cette distinction, toutefois, que les médecins au service de l'État seront, outre l'amende pécuniaire, destitués de leurs fonctions. » *Signé :* Général Bezak[1]. »

Cet ordre ridicule n'est rien auprès de ce qui se préparait.

Dans les autres provinces de l'empire, on copia exactement les ordonnances de Mourawieff, et on les exécuta à la lettre.

Dans le royaume de Pologne, le général Berg, trop occupé peut-être des affaires de l'État et de la position assez précaire dans laquelle se trouvait le pays, puisqu'on parlait de la possibilité d'une intervention étrangère, semblait mettre moins d'acharnement contre la nationalité polonaise. Cela fut tout de suite re-

[1] *Le Monde* du 28 décembre 1865.

marqué à Saint-Pétersbourg; on lui envoya donc le secrétaire d'État Milutine, sous prétexte de régler la question des paysans, mais en réalité pour donner une impulsion plus vigoureuse dans l'œuvre de dénationalisation et de persécution religieuse. Le prince Tcherkaskoï fut alors adjoint au général Berg, comme directeur de la commission de l'intérieur et des cultes dans le royaume de Pologne.

Le prince Tcherkaskoï est le type de ces réformateurs qui, comme Robespierre ou Saint-Just, aiment à tout détruire, plutôt par goût des ruines, que par nécessité de restaurer. Il commença cependant lui-même par vendre tous les biens-fonds qu'il avait en Russie, pour entrer plus librement et plus impunément surtout dans ce qu'on appelle, en Russie, *la grande œuvre des réformes libérales.* Dès lors, il n'y eut pas de théories si avancées qu'il ne partageât, et dont il ne se fit le champion le plus zélé. Sans aucun principe politique, sans croyance religieuse d'aucune sorte, Tcherkaskoï n'avait pas l'excuse de la bonne foi, comme Mourawieff. Pur représentant de cette secte des *nihilistes* que la Russie proscrit aujourd'hui chez elle, après en avoir sciemment infesté, en Pologne, toutes les administrations, Tcherkaskoï n'avait qu'un dogme : l'abolition de la nationalité polonaise et du catholicisme. Pour lui, l'orthodoxie russe était la religion de l'État russe, et la nationalité polonaise un empêchement à l'unité de l'État. Le panslavisme, dont il parlait tant, n'était,

dans sa politique, qu'un moyen. A ses yeux, le panslavisme était comme le moule dans lequel doivent se fondre toutes les petites nationalités slaves, pour ne former qu'un grand État russe d'une homogénéité parfaite, sociale, religieuse et nationale. D'ailleurs, indifférent à tout progrès, n'ayant ni dans ses vues politiques, ni dans sa vie privée, ni même dans sa conscience, aucune idée de moralité, à plus forte raison de la morale chrétienne, il crut pouvoir user sans scrupule des pleins pouvoirs qu'il avait reçus contre le clergé catholique du royaume.

L'archevêque de Varsovie, Mgr Félinski, avant son départ pour Saint-Pétersbourg, avait nommé pour son successeur dans l'administration du diocèse Mgr Rzéwuski, son suffragant, dans le cas, facilement prévu par lui, de son emprisonnement ou de son exil. Mais, prévoyant en même temps que Mgr Rzéwuski pouvait, à son tour, être emprisonné ou déporté, l'archevêque de Varsovie avait désigné comme successeurs éventuels de son suffragant les chanoines du chapitre de Varsovie Szczygielski et Domagalski. A peine Mgr Félinski fut-il envoyé à Jaroslaw, lieu de son exil, que le prince Tcherkaskoï ordonna au chapitre de Varsovie de cesser toute correspondance avec son archevêque.

Une communication du directeur des cultes à Mgr Rzéwuski, en date du 2-14 avril 1863 porte ces propres paroles :

« ... Sa Majesté a daigné reconnaître que Mgr l'ar-

chevêque Félinski ne peut désormais être laissé à la tête de l'archidiocèse de Varsovie, et elle a en conséquence donné l'ordre souverain d'enlever entièrement à Mgr l'archevêque Félinski le gouvernement de l'archidiocèse de Varsovie et de cesser tout rapport avec lui concernant les intérêts de l'archidiocèse[1]. »

Ce n'est pas tout : le consistoire de Varsovie, le chapitre et le suffragant furent soumis à des tracas-

[1] Document LXXX. — En réponse à cet acte arbitraire du gouvernement russe par lequel le tzar s'attribue sur les évêques catholiques le même droit que sur un simple fonctionnaire de l'État, le droit qu'il exerce, sans protestation, contre les évêques du schisme, l'Encyclique pontificale *Ubi Urbaniano*, du 30 juillet 1864, aux évêques de Russie et de Pologne contient le passage suivant qui reste toujours pour les gouvernements d'une brûlante actualité et qui est bon à méditer non-seulement en Russie, mais en Prusse :

« Nous avons à déplorer et à flétrir un autre attentat tout à fait nouveau dans les annales de l'Église et inouï jusqu'à ce jour. Car ce gouvernement ne s'est pas contenté d'arracher à son troupeau notre vénérable frère Sigismond, l'éminent et digne archevêque de Varsovie; mais il a dit encore statuer que le vénérable frère était privé de toute autorité et juridiction sur le diocèse de Varsovie.

« ... Il n'y a pas de paroles suffisantes pour exprimer la réprobation et l'horreur que mérite un tel acte. Quel ne sera pas, en effet, l'étonnement de quiconque apprendra que le gouvernement russe en est venu à ce point d'oser follement s'arroger envers les évêques, que le Saint-Esprit a constitués pour gouverner l'Église, le pouvoir de les priver de l'autorité sainte que Dieu leur a donnée, et qui ne dépend en aucune manière de la puissance laïque et de les éloigner du gouvernement et de l'administration de leur propre diocèse?... Nous déclarons positivement et hautement que personne ne peut obtempérer à des prescriptions de ce genre et que tous les fidèles de Varsovie doivent être là pour obéir, ponctuellement, à notre vénérable frère Sigismond, qui est le véritable et le légitime pasteur de cette église. »

L'Encyclique *Ubi Urbaniano* forme le document LXXXI.

series incessantes, dont le but était de les mettre à tout prix en opposition avec les lois canoniques, et surtout de les faire manquer à la fidélité et à l'obéissance dues au siége apostolique. C'était une lutte acharnée et continuelle entre le prince Tcherkaskoï et le clergé, qui tenait bon et ne manqua en rien à ses devoirs et à sa dignité, ne sortant jamais des limites de la plus grande réserve de langage et de la plus exacte soumission au pouvoir, sans jamais s'affranchir des voies légales.

Cette modération ne faisait pas l'affaire du prince Tcherkaskoï. Pour en finir, il eut recours à un stratagème. Il ordonna à l'une de ses feuilles officielles, la *Gazette de Varsovie* (Dzienik Warszawski), de publier des articles pleins de mensonges et de calomnies injurieuses contre la religion et le clergé catholique. Mgr Rzéwuski crut de son devoir de démentir les faits cités par la *Gazette* [1]. Aussitôt on l'accusa de prêcher l'insubordination et la révolte, et on l'exila à Astrakan, ville située dans le delta du Volga, près de la mer Caspienne, et tellement malsaine, que les habitants mêmes sont forcés d'émigrer une partie de l'année [2].

[1] *La Revue polonaise de Cracovie*. Janvier 1867, p. 155.

[2] *Le Dziennik Warszawski* ne craint pas, à cette occasion, de mentir sans aucune raison, si ce n'est de se trahir par ce mensonge. Personne ne demandait au gouvernement russe des détails sur le climat du lieu de l'exil. La *Gazette officielle* dit : « Quant à Mgr Rzewuski, le gouvernement l'a envoyé dans un pays éloigné, mais d'un climat doux, par égard pour sa dignité et pour son âge. » (Astrakan, un climat doux?)

Cet organe officiel accuse encore d'autres délits de Mgr Rzéwuski : ainsi il s'obstinait, dans l'exercice de sa charge, à contrecarrer tous les ordres du gouvernement; il s'abandonnait à une opposition déclarée et systématique, en désaccord, dit la *Gazette,* avec les *intérêts bien entendus* de l'Église même. Par exemple, il s'était opposé à la suppression du deuil et au rétablissement du son des cloches dans les églises du diocèse de Varsovie; il avait encouru par là une grave responsabilité, en s'associant aux actes criminels des ennemis de l'ordre [1]; surtout il faisait une opposition systématique touchant les affaires ecclésiastiques, en ce qui regardait le gouvernement, et n'hésitait pas à transgresser directement et ouvertement les lois fondamentales de l'État. N'avait-il pas, en dépit des avertissements qui lui furent donnés expressément, non-seulement entretenu des communications directes avec le Nonce de la cour de Rome à Vienne, mais, de plus, reçu de ce dernier, sans l'intermédiaire du gouvernement, des ordres relatifs aux affaires religieuses du royaume? N'avait-il pas osé, comme il en a lui-même fait l'aveu le 14-26 août de l'année courante (1865), de lui-même et à l'insu du gouvernement, envoyer des copies de ces ordres, légalisés par

[1] Après l'emprisonnement et l'exil de l'archevêque de Varsovie, Mgr Rzéwuski n'a pas pu faire cesser le deuil qui fut établi, à cause de cette calamité, dans toutes les églises de Pologne; sous la pression du gouvernement, il s'en référa à Mgr Félinski, qui finit par donner son consentement, et alors le deuil cessa.

lui, aux catholiques romains dans le royaume?...

« Indépendamment de cette grave circonstance, disait la relation officielle, *qui a été le principal motif de l'éloignement de l'administrateur,* ce prélat avait signalé les derniers jours de sa résidence à Varsovie par une autre transgression non moins grave des ordres les plus récents du gouvernement. Il avait donné des instructions tendant à faire choisir illégalement, par les religieux mêmes d'un monastère de Varsovie, les personnes qui devaient être investies des charges dans ce monastère, au lieu de choisir lui-même une personne de confiance et de la présenter à la confirmation du gouvernement [1]. »

Après l'exil de Mgr Rzéwuski, le chapitre de Varsovie, dans une séance extraordinaire, décida que, d'après les lois canoniques, des deux candidats désignés par Mgr Félinski, c'était le chanoine Szczygielski qui devait entrer en fonctions. Alors le prince Tcherkaskoï, qui ne s'attendait pas à cette nomination, ordonna que les chanoines Szczygielski et son successeur éventuel Domagalski donnassent leur démission. Il fit rassembler chez lui tout le chapitre de Varsovie, le sermonna pendant six heures, sans ménager ni les expressions ni les menaces, répétant à chaque fois les mots de déportation, d'emprisonnement, de travaux forcés et d'exil en Sibérie. Enfin, comme une condescendance toute particulière, il permit que les cha-

[1] Document XCII.

noines en question écrivissent au Saint-Père pour demander leur démission. Cette demande fut sur-le-champ envoyée à Rome par le prince Tcherkaskoï, qui présenta en même temps le chanoine Zwolinski, curé de Praga, pour être confirmé comme administrateur du diocèse. La réponse de la cour de Rome, comme on devait s'y attendre, fut négative. Le Souverain-Pontife daigna même adresser une lettre au chanoine Szczygielski, dans laquelle il lui donne « des louanges méritées » pour la conduite qu'il avait tenue « dans une circonstance de cette importance ». Et il ajoute :

« Et comme nous craignons que votre âge, et encore plus la difficulté des temps et des lieux, ne vous engage à abdiquer les fonctions de vicaire général qui vous avaient été confiées par notre vénérable frère Sigismond-Félix, archevêque de Varsovie, exilé, pour le cas où notre cher fils Rzéwuski aurait été lui-même éloigné, comme cela est en effet arrivé, nous vous exhortons, par cette lettre, le plus instamment possible, et nous vous ordonnons, au nom de la sainte obéissance, de continuer à vous acquitter des fonctions de vicaire général, attendu que, dans la situation actuelle, nous regardons cela comme absolument nécessaire au bien de l'Église et au salut des âmes. »

Après cette lettre, qui fut un baume pour toute l'Église polonaise, chaque prêtre dut se tenir prêt à endurer toutes les rigueurs de la persécution moscovite. Avec la rapidité d'un éclair, cette lettre parcon-

rut tous les diocèses du royaume. Elle était dans la main de chaque ecclésiastique, de chaque fidèle. Elle était la première récompense de tant de martyrs déjà frappés, et elle en préparait d'autres. « Mais, à cause même de la propagation si grande de ce document, la copie en fut saisie par le gouvernement, et les visites domiciliaires de la police russe découvrirent l'original même. Alors le chanoine Szczygielski fut jeté dans le cachot de la citadelle de Varsovie. Le même sort fut subi, bientôt après, par le chanoine Domagalski, qui avait été désigné comme successeur, en cas de mort ou d'emprisonnement, de Szczygielski. Ces prélats, après une détention de plusieurs années, expient aujourd'hui au fond de la Sibérie leur fidélité pour l'Église catholique [1]. »

Le clergé régulier fut l'objet de mesures non moins sévères, prises et exécutées avec cette ruse byzantine qui caractérise le gouvernement moscovite, toutes les fois qu'il s'agit de mesures contre l'Église catholique.

Dès l'arrivée du prince Tcherkaskoï, il fut institué une commission spéciale à laquelle le gouvernement confia le soin de réunir tous les faits tendant à prouver que les couvents du royaume prenaient une part active à l'insurrection. On était bien sûr d'avance qu'on trouverait toutes les preuves que le gouvernement pouvait souhaiter. Dans ce comité, en effet, outre le prince Tcherkaskoï, siégeaient trois fonction-

[1] *La Revue de Cracovie*. Janvier 1867, p. 155-158.

naires russes, membres comme lui du « *Comité constituant* », qui, dans sa haine contre l'Église catholique, surpasse tous les révolutionnaires de l'Occident. Il y avait en outre un général de brigade et quatre colonels.

Le rapport de cette commission qui, disent les actes officiels, s'est donnée pour règle de s'arrêter uniquement sur les faits parfaitement avérés et judiciairement constatés [1], fut la base sur laquelle reposent toutes les mesures qui furent dirigées contre le clergé régulier de Pologne. Le gouvernement russe fit traduire ce rapport en anglais ; on le répandit par milliers d'exemplaires à Londres, et cette fameuse pièce, en forme de brochure, s'étala longtemps aux devantures de plusieurs libraires de Paris.

C'est alors, comme il y a trente ans, en Lithuanie et dans les provinces ruthènes, que fut décidée l'abolition des couvents dans le royaume de Pologne. Le gouvernement du tzar ne manqua pas d'invoquer à cette occasion l'exemple de Henri VIII, de Gustave Wasa, de divers souverains protestants, de Pombal, de Joseph II, de la Révolution française, de l'empereur Napoléon Ier. L'*Invalide*, journal officiel de l'empire, se complait à décrire au long toutes les mesures qui, pendant les trois derniers siècles, ont été prises contre les couvents par divers gouvernements. « Nulle part, en Europe, dit-il, le pouvoir public n'a pu vivre ni

[1] Par le tribunal secret siégeant dans la citadelle de Varsovie.

subsister avec les ordres religieux latins, ces instruments infatigables de l'ambition papale, cette armée régulière de la théocratie romaine. » Le journal officiel aurait pu ajouter que jamais rien de pareil ne sera à craindre des couvents moscovites, où la notion même d'une indépendance quelconque à l'égard du pouvoir civil a disparu.

Il est bon de remarquer que c'est au nom *des idées modernes* que le gouvernement de Saint-Pétersbourg décréta ces mesures contre les couvents. Catherine II, en prenant des mesures semblables, invoquait de son temps la tolérance. Alexandre II fait appel, dans l'oukase du 2 mars, au principe *d'égalité, au droit à la terre, au suffrage universel;* il se fonde, dans celui du 11 septembre, sur le grand principe des nationalités, et apprend à l'Europe stupéfaite qu'il a à cœur de délivrer du joug polonais plusieurs nationalités opprimées!

Le 28 novembre, le journal officiel publia un nouvel oukase dont les considérants sont dignes d'attention.

« Nous, Alexandre II, par la grâce de Dieu, empereur et autocrate de toutes les Russies, etc., etc.;

« En conservant les traditions de nos augustes ancêtres et en suivant le mouvement sincère de notre cœur, nous avons toujours entouré de notre protection les droits légitimes et l'inviolabilité des religions confessées par nos sujets fidèles. En ceci nous étions guidé par les sentiments immuables de tolérance, qui

constituent une des principales bases de la législation de notre pays, et qui sont intimement liées avec les traditions historiques de l'Église orthodoxe et de la nation russe.

« De même, dans le royaume de Pologne, où la majorité des habitants appartient à l'Église catholique romaine, nous avions un soin tout particulier de la bonne condition de cette Église, en lui conservant toutes ses institutions telles qu'elles s'étaient formées spontanément dans les temps antérieurs. »

Après ce préambule, que justifient sans aucun doute tous les faits que nous avons mis sous les yeux du lecteur, l'oukase arrive aux derniers troubles, reproche à « une partie du clergé catholique » de n'être pas restée fidèle à ses devoirs, et profite de l'occasion pour « ne pas laisser désormais les couvents dans la situation que leur avait conservée la longanimité singulière du gouvernement ». Vient alors le dispositif de ce décret; nous en relèverons les principaux articles. Tous les couvents catholiques qui ne comptent pas huit religieux ou religieuses sont supprimés; tous ceux « dont on a constaté la participation aux derniers troubles » le sont aussi. Les écoles des couvents (et ici apparaît encore cette préoccupation constante du gouvernement moscovite de s'occuper *seul* de l'instruction du peuple), les écoles des couvents passent sous l'administration de la commission de l'instruction publique.

Aux yeux de certaines gens, les dispositions qui

précèdent pourraient encore peut-être paraître justifiées par quelques motifs ; mais celles qui suivent ne le peuvent être à aucun titre. Ainsi le gouvernement russe, tout en conservant certains couvents qui, d'après les termes mêmes des articles qui précèdent, sont complétement innocents, supprime cependant tous leurs biens et leurs revenus, et les fait *administrer* (tout le monde sait ce que ce mot veut dire) par les agents du fisc. Mais cela encore n'est rien auprès d'une autre disposition, incroyable vraiment. A la place des couvents supprimés, l'oukase institue des « couvents de l'État » (Klasztory etatowé), entretenus aux frais du Trésor, et dont les membres seront rétribués comme des fonctionnaires publics (art. 8, 9, 11 et 59 du règlement explicatif de l'oukase). Le gouvernement lui-même fixe le nombre de ces nouveaux couvents, vingt-cinq d'hommes et dix de femmes (art. 9, *id.*).

« Ces couvents d'État, dit le *Journal des Débats,* sont assurément une création toute nouvelle et qui mérite d'être signalée dans notre siècle. Dans ces établissements bizarres, il est difficile de voir autre chose qu'un instrument à l'usage du despotisme russe, un moyen d'habituer les populations polonaises à prier pour le tzar. Une disposition spéciale à l'oukase en confie l'exécution, en ce qui concerne les couvents à supprimer et la création de nouveaux couvents, au « Comité constituant » établi par les lois agraires du 2 mars dernier. Ce comité, qui dispose ainsi

d'une grande partie de la propriété du royaume, a été chargé par les oukases du 11 septembre de la direction des écoles. Aujourd'hui il devient le grand maître et le surveillant de tous les monastères; il est chargé de répartir les richesses provenant des couvents supprimés, ce qui revient à lui donner la haute main sur le clergé, à qui ces richesses sont promises en partie.

« Ainsi ce comité concentre en ses mains tous les moyens d'action et d'influence; rien ne lui est refusé pour arriver au but que poursuit le gouvernement russe, c'est-à-dire la complète *russification* de la Pologne [1] ».

L'ordre du tzar fut exécuté dans la nuit du 27 au 28 novembre. Le prince Tcherkaskoï, à la tête d'un détachement d'agents de police et de gendarmes, alla successivement, avec le plus grand secret, dans tous les couvents qui tombaient sous le coup de l'oukase. Les pauvres moines, brusquement réveillés, durent sortir de leur demeure, et les agents les conduisirent immédiatement au chemin de fer. Alors le prince Tcherkaskoï lui-même ferma les couvents évacués.

Un témoin authentique écrivit à cette occasion :

« Cet acte de violence et la façon dont il a été exécuté ont causé ici dans la population une effervescence assez grande. On sent de nouveau que jamais on ne pourra oublier ce qui est arrivé. Cette razzia nocturne

[1] *Journal des Débats* du 5 décembre 1864.

contre les moines est considérée comme une attaque directe à la religion, et on y voit un digne pendant de la fameuse opération du recrutement dans la nuit du 14 janvier 1863 [1] ».

[1] Voici le récit de cet événement publié par la *Gazette de Moscou* du 6 décembre :

« Varsovie, 29 novembre.

« Hier s'est accompli un fait important dans l'histoire de la Pologne, la suppression des couvents et le transfert au Trésor de leurs biens. En vertu de l'ukase impérial du 8 novembre, on a fermé à Varsovie sept couvents et un dans la banlieue, à Czerniakow. Les moines ont été saisis la nuit, tous au même moment, et transportés dans les vingt-cinq couvents conservés, qui seront entretenus aux frais du Trésor... La fermeture des couvents a produit une vive impression sur *les femmes* seulement. Les hommes s'attendaient depuis longtemps à cette mesure; mais les femmes ont fait entendre un terrible hurlement.

(Suivent quelques lignes dont le cynisme est tellement grossier, qu'elles ne peuvent être reproduites dans une traduction française.)

« Hier matin, toutes les *bigotes* et toutes les *belles* arrivent dans les églises. — Horreur! toutes les cellules sont fermées et scellées, et plus de moines! — Les commissaires délégués pour la fermeture sont arrivés dans chaque couvent avec des *omnibus*. Ils apportaient des manteaux et des chaussures chaudes; ils en ont accoutré « les serfs de Dieu », les ont mis dans les *omnibus* et les ont expédiés d'après les ordres reçus.

« Cette façon d'agir ne peut qu'être louée, parce qu'elle a ôté aux moines la possibilité de faire quelques démonstrations d'adieu, et peut-être de prononcer des discours déchirants pour les cœurs des belles fanatiques; en outre, elle a mis fin par avance à des milliers de suppliques qui auraient plu sur le *namiestnik* et le général maître de la police, suppliques provenant des *sœurs*, des *tantes*, des *nièces*, des *cousines*, et demandant grâce pour des cousins. Et combien il y aurait eu de cris et de sanglots au moment du départ des Révérends Pères!

« Voilà la nouvelle palpitante du moment à Varsovie et dans tout le royaume. Personne ne parle d'autre chose que d'enlèvement inat-

Le correspondant du *Journal des Débats* était dans le vrai : c'était bien une attaque directe contre la religion qu'on essayait. Une disposition du règlement le prouve avec évidence. Toute relation avec leurs anciens chefs ecclésiastiques était interdite aux couvents

tendu des moines. C'est aujourd'hui l'anniversaire de la révolution de 1830 ; on l'a oublié ; dans un autre temps, toutes les églises seraient pleines. »

Nous ajoutons à cela encore l'extrait de la *Gazette de Breslau* du 6 décembre :

« Varsovie, 3 décembre.

« L'oukase sur la suppression des couvents est précédé d'un long rapport sur la part prise par ces établissements aux derniers troubles politiques. Ce rapport est l'œuvre d'une commission spéciale présidée par le prince Tcherkaskoï, ministre de l'intérieur, et composée en grande partie de militaires. « La commission, dit le préambule de « cette espèce de réquisitoire, s'est donné pour règle de s'arrêter « uniquement sur les faits dont la vérité lui était prouvée d'une « manière incontestable, soit par les documents trouvés chez eux ou « sur les insurgés, soit par les enquêtes judiciaires, etc. »

Pour faire apprécier la valeur de cette affirmation, il suffit d'appeler l'attention sur le premier fait rapporté : « La première démon- « stration considérable eut lieu le 11 juin 1860, à l'occasion de l'en- « terrement de la veuve du général des ci-devant troupes polonaises « Sowinski, tué lors de la guerre de 1831. Le moine récollet Sple- « szynski se fit remarquer par l'extrême violence de son sermon. » Or, il est parfaitement connu que Mme Sowinski était calviniste, qu'elle a été enterrée dans le cimetière des calvinistes, et que M. Spleszynski, qui en effet a prononcé un discours sur sa tombe, était non pas un moine récollet, mais un ministre calviniste exerçant à Varsovie. On peut ajouter, d'ailleurs, que ce discours n'avait aucune couleur politique. Toute la démonstration a consisté dans le nombre des personnes qui assistaient à ces funérailles en souvenir du général, mort en défendant Varsovie au mois de septembre 1831. Le prince Gortschakoff n'en cite pas moins dans son *Memorandum*, en réponse à l'Exposition pontificale, le discours séditieux du *Moine Récollet* Spleszynski !

conservés ; on les déliait de tout devoir d'obéissance à l'égard de leurs chefs d'ordre, et on les soumettait à la surveillance d'un visiteur choisi par l'évêque diocésain « avec l'assentiment de la commission de l'intérieur et des cultes ». L'entrée dans l'état religieux était surtout, dans les vues du gouvernement, l'objet de précautions minutieuses, qui provenaient assurément « du mouvement sincère du cœur du tzar pour les droits légitimes de ses sujets fidèles ». Le noviciat était interdit dans les « couvents surnuméraires », et aussi dans les autres, jusqu'à ce que leur personnel fût réduit au chiffre prescrit par l'administration. Pour entrer dans un couvent, le postulant devra en demander la permission à la commission de l'intérieur, qui pourra admettre ou rejeter la demande. Est-ce là du respect pour les droits de la conscience ? Nul ne pourra s'y tromper, et le rédacteur de l'*Esposizione documentata* (p. 36) donne les vrais motifs d'une mesure pareille, qui n'avait pas d'autre raison d'être que la propagation du schisme grec. Le gouvernement n'ignorait pas qu'en Pologne les religieux furent de tout temps le soutien de la religion et le principal boulevard contre les usurpations du schisme. Il n'ignorait pas que les maisons religieuses conservaient, avec les monuments historiques et sacrés de la Pologne, les nombreux témoignages de la piété des aïeux, les images miraculeuses, les reliques célèbres, les sanctuaires les plus renommés, objets d'une dévotion séculaire pour toute la nation. Sachant la force que le catholicisme

trouve dans les ordres religieux, il saisissait avidement l'occasion offerte par l'insurrection domptée, et dirigeait tous ses coups contre ces institutions pour accomplir l'entreprise commencée par ses prédécesseurs ; il choisissait dans Varsovie, pour les supprimer, les couvents les plus anciens et les plus florissants; ceux dont les églises étaient le plus fréquentées. Dans les provinces, il prenait pour points de mire les maisons où se trouvaient les corps saints et les images miraculeuses; il favorisait la sortie des religieux hors du royaume, en assignant à ceux qui se retireraient à l'étranger une pension plus forte qu'à ceux qui demeuraient en Pologne. En présence de tels actes, le Saint-Siége éleva les réclamations les plus énergiques par la note du 30 janvier 1865 [1] protestant contre ces mesures, dont la prétendue justification, exposée avec un art insidieux dans un rapport élaboré par des ennemis du catholicisme, ne pouvait certainement atténuer la vigueur des remontrances pontificales ni enlever à l'oukase son caractère d'injustice, de violence et de spoliation.

S'étonnera-t-on si, après des mesures pareilles contre une population toute catholique, soutenue et consolée par les prêtres et les religieux catholiques grecs ou latins, l'état des populations polonaises était déplorable? Voici comment un journal russe, la *Gazette de Saint-Pétersbourg*, trace le tableau qu'offrait

[1] *Voyez* le document LXXXVI.

à cette époque (commencement de janvier 1865) la Lithuanie :

« ... Il n'y a que dans les villes d'une certaine population, et dans celles où passe le chemin de fer de Varsovie à Pétersbourg, que l'on voit encore quelques faibles traces de vie sociale et que l'on remarque un peu de mouvement. Mais sortez seulement de la ville, prenez la direction que vous voudrez, parcourez des centaines de werstes, visitez des dizaines de villages, et vous ne rencontrerez pas un seul voyageur, vous ne verrez pas un seul être vivant.

« Entrez-vous dans un village, vous vous croiriez dans quelque séjour enchanté : pas un mot, pas un bruit, comme si tout dormait d'un sommeil sans réveil. On n'entend que le vent qui siffle à travers les branches gelées, et quelque chien dont le hurlement plaintif se prolonge dans cette solitude comme pour rappeler au passant attristé qu'il y a eu là autrefois des êtres vivants dont quelques-uns s'y cachent peut-être encore. Des maisons dévastées, des chaumières en décombres, partout le silence, la ruine, l'image de la mort, tout porte à l'âme une tristesse indicible. Vous revenez vite sur vos pas ; vous fuyez ce spectacle ; vous regagnez à la hâte la première ville qui se rencontre sur votre route pour ne pas avoir devant vous l'affligeant spectacle de ce désert. Tel est l'aspect de tous les pays compris dans les gouvernements de Wilna et de Grodno. »

Ainsi, de l'aveu de leurs journaux eux-mêmes, les

Russes avaient su faire de la Lithuanie un désert. Si le mot de Tacite : *Ubi solitudinem fecerunt, pacem appellant,* n'avait pas été si souvent cité, ce serait assurément le cas de l'appliquer. Cette conduite n'a pas du reste de quoi nous étonner. Quel meilleur moyen de détruire la Pologne que d'en remplacer les habitants par des sauvages venus du fond de la Russie, qui, s'ils n'ont ni civilisation ni religion, ont du moins ce qui plaît en Russie, une obéissance fanatique et une haine sauvage contre le catholicisme?

Les évêques polonais avaient dû, suivant leur devoir, réclamer contre les oukases que nous avons tout à l'heure analysés; ils avaient même osé « montrer la difficulté de l'exécution de ces dispositions gouvernementales [1] ». Évidemment il fallait mettre un terme à de pareilles illégalités. Le lieutenant de l'empereur n'y manqua pas. Après avoir déclaré « que les oukases et les ordres impériaux rendus et publiés dans le royaume ne tombent sous l'examen de personne, mais doivent être exécutés par tous les sujets de Sa Majesté, sans opposition et sans délai [2] », sa circulaire ajoute : « Les évêques et les administrateurs, sous peine d'une grave responsabilité, ne peuvent publier aucune circulaire, aucune lettre, sans en conférer préalablement avec la commission gouvernementale de l'intérieur et des cultes [3]. »

[1] Expression du prince Tcherkaskoi : circulaire du 6 (18) fév. 1865.
[2] *Ibidem.*
[3] *Ibidem.* Document XCI.

Le Souverain Pontife ne pouvait rester muet en présence de tant d'odieux méfaits du gouvernement moscovite. Jugeant inutile de présenter une fois de plus au gouvernement moscovite des réclamations toujours si peu écoutées, il s'adressa à l'univers entier « pour protester contre tant d'injustices et tant de cruautés; pour faire connaître *urbi et orbi* qu'il tremblait à la pensée de comparaître devant le tribunal inexorable de Dieu avec le remords d'avoir négligé ce devoir. »

Inspiré par les malheurs de la Pologne, et élevant la voix au milieu du silence des grandes puissances, le Souverain Pontife prononça, le jour de la fête de S. Fidèle de Sigmaringen, le 24 avril 1864, les paroles que nous allons rapporter et dont le retentissement en Europe fut immense :

« Non ! je ne veux pas être forcé, avait dit le Pape, » de m'écrier un jour, en présence du Juge éternel : » *Væ mihi quia tacui !*... La fête d'aujourd'hui me » rappelle que, de nos jours aussi, il est des martyrs » qui souffrent et meurent pour la foi... Je me sens » inspiré de condamner un potentat dont je ne tais le » nom en ce moment que pour le nommer dans un » autre discours, et dont l'immense empire s'étend » jusqu'aux régions hyperboréennes... Ce potentat, » qui s'appelle faussement catholique d'Orient et n'est » qu'un schismatique rejeté du sein de la véritable » Église, ce potentat, dis-je, opprime et tue ses sujets » catholiques, qu'il a poussés par ses rigueurs à l'in-

» surrection. Sous prétexte de réprimer cette insur-
» rection, il extirpe le catholicisme, il déporte des
» populations entières dans les contrées les plus sep-
» tentrionales, où elles se voient privées de tout se-
» cours religieux, et les remplace par des aventuriers
» schismatiques. Il persécute et massacre les prêtres,
» il relègue les évêques au fond de son empire, et,
» tout hétérodoxe et tout schismatique qu'il est, il ose
» encore dépouiller de sa juridiction un évêque lé-
» galement institué par moi. Insensé, il ignore qu'un
» évêque catholique sur son siége ou dans les cata-
» combes est toujours le même, et que son caractère
» est indélébile.

» Et que personne ne dise qu'en m'élevant contre
» le potentat du Nord je fomente la révolution euro-
» péenne; je sais bien distinguer la révolution socia-
» liste du droit et de la liberté raisonnables, et si je
» proteste contre lui, c'est pour soulager ma con-
» science.

» Prions donc le Tout-Puissant d'éclairer le persé-
» cuteur du catholicisme et de ne pas abandonner les
» victimes qui, condamnées par lui, périssent au mi-
» lieu des déserts glacés sans avoir le moyen de se
» réconcilier avec Dieu[1]. »

[1] Nous donnons ici le texte de cette improvisation admirable, tel qu'il a été reproduit par les journaux catholiques et autres, le jour même qu'elle jaillit du cœur brûlant de Pie IX. On sait que des considérations faciles à expliquer ont porté le gouvernement pontifical à en retrancher, dans la version officielle du journal de Rome,

Il était difficile d'être à la fois plus vrai, plus simple et plus éloquent. Comme l'a dit l'un des plus vaillants défenseurs de la cause polonaise, « le Pape » Pie IX a écrit, en ce jour du 24 avril, une des plus » belles pages de la glorieuse histoire des vicaires de » Jésus-Christ... L'histoire émue redira jusqu'à la » dernière postérité ces nobles efforts de la plus » grande force morale qui existe sous le soleil. Au- » cun sophisme, aucun mensonge, aucune ingra- » titude, ne parviendra à effacer de la mémoire » des hommes ce contraste saisissant entre l'intrépide » et persévérante sympathie des Papes pour une na- » tion opprimée, et l'abandon, la honteuse ou hostile » indifférence qu'elle a rencontrée chez les philosophes » du dix-huitième siècle, comme chez les politiques » du dix-neuvième [1]. »

Les paroles du Pape n'eurent pas un moindre retentissement en Russie; elles exaspérèrent le tzar et ses ministres, qui ne s'attendaient pas à une si vigoureuse condamnation, sortie tout entière de la conscience du Souverain Pontife, et que ne dissimule aucune réserve, aucun voile diplomatique.

quelques expressions malsonnantes aux oreilles diplomatiques. Nous croyons, en nous en tenant ici à un texte moins autorisé peut-être, rester plus fidèle à la vérité historique, et nous le faisons d'autant plus volontiers que les susceptibilités moscovites ont été beaucoup plus excitées par ce qui ne se lit pas dans la version officielle, que par ce qu'on y a laissé.

[1] Montalembert, *le Pape et la Pologne.* — *Le Correspondant* du 25 mai 1864. p. 20.

Dès la fin de mai 1864, les journaux russes annonçaient que les conversions se multipliaient en Pologne et que les catholiques offraient leur église pour le service du culte orthodoxe. Probablement l'allocution sévère du Pape avait choqué leur amour filial envers le tzar, et ces faibles chrétiens, convaincus par la presse moscovite, croyaient à l'état de démence du Souverain Pontife! Telle était en effet la réponse que le gouvernement faisait au discours pontifical. Il ne se contenta pas de ces injures ridicules, mais il essaya de rejeter tous les torts du côté de Rome, en prétendant que le Saint-Père, par cette manifestation, avait violé le Concordat de 1847. Or, il est de toute notoriété qu'au moment même où cette prétendue violation du Concordat était allégnée par le gouvernement russe, ce gouvernement lui-même, malgré les conventions qu'il avait signées, laissait vacants neuf siéges épiscopaux et sept suffragances en Pologne. C'est donc à bon droit que le Pape, dans son encyclique du 30 juillet 1864, s'exprimait dans les termes suivants: « Notre douleur a été on ne peut plus vive en voyant » les cruautés qu'exerce le gouvernement russe contre » l'Église catholique, ses ministres et ses adhérents. » *Nous savons de source certaine que ce gouvernement,* » depuis longtemps hostile à l'Église catholique, et » dont le désir est d'amener tout le monde à son fu- » neste schisme, *se sert du prétexte des troubles ré-* » *cents pour persécuter, sous toutes les formes, notre* » *sainte religion et tous les catholiques. Ainsi la conven-*

» *tion conclue avec nous et avec ce Saint-Siége n'a jamais*
» *été exécutée,* les conventions publiques touchant les
» droits de l'Église en Pologne ont été entièrement
» méconnues, des lois et des décrets très-hostiles à la
» cause catholique ont été rendus; le gouvernement,
» non content d'interdire les livres et les journaux fa-
» vorables au Saint-Siége, d'en répandre de tout à
» fait propres à corrompre le peuple polonais, d'in-
» terrompre toute communication avec le Saint-Siége,
» de prescrire des serments contraires aux lois divines,
» excite le peuple contre les prêtres catholiques, dé-
» fend de prêcher et de faire connaître la différence
» qu'il y a entre le schisme et la vérité catholique, et
» interdit, sous des peines cruelles, de quitter ce mi-
» sérable schisme pour rentrer dans le sein de l'Église
» catholique. Il chasse les religieux de leurs cou-
» vents, fait des monastères les casernes de ses sol-
» dats, chasse les évêques de leurs diocèses, les exile,
» attire au schisme par la violence et la ruse de nom-
» breux catholiques du rite grec, les empêche de se
» réunir, comme ils le voudraient, à l'Église catholi-
» que, arrache à cette Église, surtout au moyen des
» mariages mixtes, d'innombrables catholiques latins,
» et enlève à leurs parents les enfants catholiques afin
» de les élever plus facilement dans le schisme. Des
» foules considérables de catholiques, de tout âge, de
» tout sexe et de toute condition sont déportées dans
» des contrées lointaines; ses églises sont détruites,
» violées, converties en temples schismatiques ou en

» casernes; les prêtres catholiques sont tourmentés » plus qu'il n'est possible de le dire, leurs biens leur » sont enlevés ; on les mène en exil, on les jette en » prison, ou même on les tue parce qu'ils n'ont pas » refusé leur ministère à ceux qui tombaient sur le » champ de bataille [1]. »

Pendant que le prince Tcherkaskoï fermait les couvents dans le royaume, la même chose se passait dans la Lithuanie et les provinces ruthènes. A Wilna, en janvier 1865, les Dames Visitandines, ordre qui avait été introduit en Pologne par Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne, femme de Jean Casimir, furent expulsées par les ordres de Mourawieff, au milieu d'un hiver rigoureux ; elles vinrent en France, où elles furent recueillies par le Père Alexandre Jelowicki, et, grâce à la charité inépuisable de la France, elles sont aujourd'hui intallées à Versailles. Les nombreux couvents d'hommes furent abolis en Lithuanie et en Ruthénie ; les Sœurs même de charité ne furent pas épargnées. Enfin, les Dames Visitandines de Kamieniec, qui, depuis lontemps, n'existaient plus comme couvent, mais qui vivaient abritées dans une maison privée, et dont la plus jeune avait soixante-cinq ans, furent impitoyablement expulsées de la ville et se réfugièrent en Gallicie.

Le général Kauffmann, qui succéda à Mourawieff,

[1] Encyclique *Ubi Urbiniano* aux évêques de Russie et de Pologne. Document LXXXI.

à Wilna, et le général Bézak, gouverneur général à Kieff, poursuivirent la persécution et dévastèrent les pays confiés à leur administration. Ces deux hommes, d'origine soi-disant allemande, ennemis jurés du christianisme, s'acharnaient surtout avec fureur contre toute trace de nationalité polonaise ou de catholicisme. Comme dans tous les pays catholiques, on voyait de même en Pologne, sur les places publiques des bourgs et des villages, de grandes croix. Elles servaient quelquefois à l'ornement des places; elles indiquaient les chemins dans ces vastes plaines; elles servaient de signes de commémoration pour quelque heureux ou triste événement; toujours elles étaient l'occasion d'une pieuse pensée ou d'une courte prière. Tous ces signes, si justement vénérés, furent abolis, et souvent même par les mains des paysans catholiques, à qui on persuadait que c'était pour plaire au tzar-libérateur qu'ils devaient exécuter ce sacrilége.

C'est à ce moment que la *Gazette de Moscou,* l'organe le plus fanatique de la *Sainte Russie,* déclarait « qu'on peut se passer fort bien du Pape. » C'est ce que fit le gouvernement russe : il agit comme si pour lui le Pape n'existait point. Sous le moindre prétexte, l'administration chassait de leurs paroisses les curés et les vicaires; puis, s'autorisant de leur absence forcée, s'emparait de l'église, du presbytère, et y installait des popes. A Wornie, l'autorité militaire prenait possession de la cathédrale, de l'évêché, du séminaire et d'une école modèle fondée par l'évêque.

Mgr Wolonczewski, évêque de Samogitie, fut transféré à Kowno. C'est alors qu'on commença à empêcher toutes les fêtes et processions catholiques[1].

On peut voir par tous ces récits quel est l'esprit du gouvernement moscovite en Pologne : persécution incessante ou contre l'Église catholique, ou contre la nationalité polonaise, on ne peut trouver autre chose dans la suite des actes administratifs des années qui suivent l'insurrection. Continuons de les énumérer presque sans commentaires ; le lecteur saura juger.

Le 14 septembre, le général Kauffmann présidait à Wilna l'inauguration de deux chapelles et d'une église russe fondées dans cette ville par Mourawieff. Un pope russe prononça, à cette solennité, un discours qui fut distribué, *par ordre,* aux troupes russes et à tous les assistants, et dont le *Courrier de Wilna,* journal officiel, donne les extraits suivants que nous lui empruntons :

« Quelle est la signification de ces monuments? C'est qu'il ne restera pas pierre sur pierre dans toutes les villes de ce pays, avant que la Russie le cède à qui que ce soit... Il est impossible, à cette occasion, de ne pas se rappeler et de ne pas glorifier l'ancien chef de ce pays, le vertueux et sage comte Mourawieff. Il a apparu parmi nous comme un autre archange Michel, revêtu de la panoplie divine, avec la croix sur son cœur, la béatitude sur son front et ses lèvres, une

[1] *Le Monde* du 24 juin 1864.

branche d'olivier dans une main et une épée flamboyante dans l'autre. Ainsi armé et au milieu des soucis qui l'entouraient, il a trouvé la possibilité de poser, comme en face de nos ennemis, les fondements de ces monuments orthodoxes russes.

» N'hésitons pas à reconnaître aussi l'action de la divine Providence, qui, en la personne de Votre Excellence, général Kauffmann, a donné à ce pays un digne successeur du comte Mourawieff. Comme un autre ange, vous êtes apparu à sa place, dans la même panoplie divine, et vous défendez courageusement les droits de notre patrie bien-aimée et de la sainte vérité russe[1]. Nous voyons avec joie comme le pays confié à vos soins continue à secouer les haillons et la poussière de son déplorable passé, les restes de la domination polonaise, comme toutes ses parties entrent de plus en plus fermement dans l'organisme vivant et puissant de l'empire russe, comme sa ville principale

[1] La sainte vérité *russe!* Ce pape, dans sa naïveté, ne pouvait prononcer un jugement plus cruel sur la tendance poursuivie par le gouvernement moscovite, et en général par tout schisme conséquent avec lui-même, c'est-à-dire réduit à faire de la religion une arme du pouvoir et un moyen de politique. Mais comment dire qu'on représente la civilisation de l'avenir, le progrès (ce sont les prétentions de la *Gazette de Moscou*), lorsqu'on en est encore à ne pas savoir ou à feindre d'ignorer qu'en religion comme en tout, il n'y a pas plus de vérité *russe* que de vérité *anglicane* ou *gallicane*, et que la vérité n'a qu'un seul vrai nom, celui d'*absolue*, d'*universelle* ou de *catholique?* Les Polonais, en repoussant la sainte vérité *russe* aux dépens de leur vie, souffrent non-seulement pour la foi, mais pour la raison et le bon sens.

recouvre pleinement son caractère orthodoxe... Encore quelques efforts et quelques nouvelles entreprises, encore un peu de patience et de temps, et sur le front de ce pays sera écrit : La sainte et orthodoxe Russie[1]. »

« La sainte et orthodoxe Russie! » Voilà l'idéal que devait donc dorénavant rêver la Pologne. Et, si la faconde d'un prêtre russe ne paraît pas suffisamment officielle, voici des paroles que le général Kauffmann, dans une tournée faite à la fin de septembre 1865, adressait aux Polonais, toutes les fois que l'occasion s'en présentait :

« Les mesures de sévérité seront maintenues jusqu'à ce qu'il me soit prouvé que vous êtes de véritables Russes, que vous suivez la voie qui vous est tracée par la loi, et que vous le faites sans aucune arrière-pensée. Je vous le répète, c'est de vous seuls que dépend maintenant l'amélioration de la situation du pays et de la vôtre. » C'est-à-dire : reniez votre patrie et votre religion, sans quoi vous serez ruinés, expropriés, déportés, et, en cas de résistance, mis aux fers ou pendus.

De retour à Wilna, le gouverneur général tint au maréchal Krzywicki et à plusieurs autres personnes un langage encore plus franc et plus net : « Il n'y aura aucune grâce, dit-il, ni aucun pardon, même pour ceux qui n'ont été condamnés qu'à l'interne-

[1] *Courrier de Wilna* du 15 sept. 1865.

ment, *tant que le polonisme et le catholicisme ne seront pas complétement extirpés, tant qu'il restera une seule église catholique dans le pays.* La réconciliation avec le gouvernement et la fidélité au trône consistent en ce que *tous sans exception, embrassent l'orthodoxie.* Que celui qui veut s'entêter dans sa foi s'en aille; car, je vous le répète encore une fois, Messieurs, *il ne restera ici aucun catholique,* surtout parmi les propriétaires, et ceux qui le tenteront seront considérés comme des étrangers. »

La langue polonaise était interdite, contre toute raison, pour l'enseignement du catéchisme donné aux enfants. « La langue russe, disait alors *l'Invalide Russe,* est l'attribut essentiel de l'orthodoxie grecque [1]. » Et le gouvernement russe voulait-il autre chose que le triomphe de l'orthodoxie ?

« La construction des temples schismatiques, écrivait-on de Pologne au *Monde,* prend chaque jour de nouveaux développements en Lithuanie et en Ruthénie. Pour ne parler que des trois gouvernements de la Ruthénie blanche, on a élevé, dans ces derniers temps, 479 églises orthodoxes, et 191 sont encore en projet! A Zytomir, capitale de la Volhynie, on va construire une cathédrale qui ne coûtera pas moins de 250,000 roubles. D'autres édifices du même genre, destinés également au culte orthodoxe, seront prochainement élevés à Kamieniec, en Podolie, à Ostrog.

[1] *Le Monde* du 31 octobre.

à Luck, à Kovell, à Rowno. On évalue à plus de deux millions de roubles (huit millions de francs), les sommes dépensées dans les anciennes provinces polonaises en constructions et réparations d'édifices destinés au culte schismatique. Une partie des sommes ainsi employées provient de souscriptions et de quêtes qui ont été faites dans toute la Russie, mais le trésor public en a supporté la plus grande part. On y a employé de préférence le produit de la vente des biens confisqués. Ce sont donc les Polonais eux-mêmes qui, dans une assez forte proportion, payent ces temples bâtis pour le schisme, tandis qu'on leur refuse jusqu'au droit de réparer les églises catholiques tombant en ruine, et qu'on leur défend d'y parler leur langue. »

L'*Invalide Russe* annonçait (déc. 1865) que le gouvernement voulait empêcher l'élément polonais de se développer, en d'autres termes, voulait exterminer la race polonaise. On voulait défendre à tout catholique d'acquérir des propriétés dans les provinces occidentales de la Pologne[1]. En effet, le 27 décembre (8 janvier), la *Gazette du Sénat* publiait un décret dans lequel, « considérant que, dans les neuf gouvernements de l'Ouest, dont les habitants sont généralement des Petits-Russiens et des Blancs-Russiens, et en partie des Lithuaniens et Samogitiens, la population d'origine polonaise offre, comparativement à eux,

[1] *Le Monde* du 12 janvier 1866.

un chiffre minime ; que cette population, composée en majorité de propriétaires seigneuriaux et de bourgeois, imprime à tout le pays un caractère polonais, et empêche le reste des habitants, qui ne sont nullement polonais, de se développer et de profiter, à l'égal des autres sujets régnicoles des nombreuses réformes entreprises par Sa Majesté Impériale, et que la force de cette classe consiste dans la possession des propriétés par une corporation close, qui ne laisse pénétrer dans son sein aucune autre nationalité, et particulièrement la nationalité russe ;

» S. M. l'empereur daignait ordonner ce qui suit :

» En attendant l'organisation définitive des gouvernements de l'Ouest par l'accroissement suffisant du nombre de Russes propriétaires de terres dans la contrée, il sera défendu aux individus d'origine polonaise d'acquérir désormais des terres seigneuriales dans les neuf gouvernements de l'Ouest, et, à dater de la publication du présent ordre, on considérera comme nuls et non avenus tous actes ou conventions conclus postérieurement à cette publication, et qui transféreraient à des individus d'origine polonaise, par toute autre voie que par voie d'héritage légal, des propriétés de ce genre situées dans lesdits gouvernements.

» De plus, et d'accord avec les conclusions de ladite commission spéciale, Sa Majesté Impériale ordonne que les propriétaires de biens séquestrés, exilés des provinces de l'Ouest, pourront, dans un délai de

deux ans à dater de la sanction donnée par Sa Majesté l'empereur à la présente disposition (c'est-à-dire à dater du 10 décembre), vendre leurs biens situés dans les provinces de l'Ouest à des particuliers d'origine russe, de religion orthodoxe ou protestante, ou bien faire avec ces mêmes particuliers un échange de leurs biens situés dans d'autres parties de l'empire. Pour faciliter ces ventes et transactions, les parties contractantes seront exemptes des droits d'homologation et autres redevances dues en pareil cas, immunité qui sera étendue à la vente ainsi qu'à l'échange des biens non séquestrés appartenant, dans les provinces de l'Ouest, à des particuliers expulsés de la contrée par une mesure administrative, pour avoir participé à la dernière révolte[1]. »

Qu'ajouter à la reproduction d'un pareil acte?

[1] L'*Invalide russe* du 17 mars donne les conditions nécessaires pour pouvoir acquérir ces biens. Nous reproduisons ce règlement : « Pour assurer, dit cet oukase, l'entière exécution de l'ordre impérial du 22 décembre, portant défense aux personnes d'origine polonaise d'acquérir aucune propriété foncière dans les neuf gouvernements occidentaux, le ministre de la justice, d'accord avec le ministre des domaines, a présenté à S. M. l'empereur le plus humble rapport, tendant à établir les règles à suivre par les autorités chargées de l'homologation des actes d'achat de propriétés foncières dans ces gouvernements, en vue de constater que les acquéreurs ne sont pas d'origine polonaise. Sa Majesté Impériale a daigné, en conséquence, ordonner ce qui suit :

« 1° Si l'acquéreur d'une propriété foncière, dans l'un des neuf gouvernements précités, présente à l'autorité chargée d'homologuer son acte d'acquisition un certificat du ministre des domaines attestant qu'il a droit aux priviléges et immunités déterminés par l'ordre

Mieux que toutes les paroles il fait comprendre le but poursuivi par la Russie. Quelques chiffres montreront encore mieux les résultats qu'espérait le gouvernement de cette mesure. En Russie-Blanche et en Lithuanie, il y avait alors, — et il est probable que depuis, tous les efforts tentés par les Russes n'ont pas pu modifier beaucoup cet état de choses, — il y avait 21,000 propriétaires catholiques contre 1,600 propriétaires orthodoxes ou protestants. La proportion est encore plus forte en Volhynie et en Podolie; dans le seul district de Berditchef, on compte 244 propriétaires contre 4 russes de religion [1].

Les violences dont nous venons de parler donnaient au Saint-Père un bien juste motif de réitérer, le 27 décembre de la même année, ses doléances au chargé d'affaires de Russie, qui, à l'occasion des fêtes de Noël, avait été reçu en audience particulière de Sa Sainteté.

impérial du 17 mars 1864 et par des règlements ultérieurs (prêts, avances, etc.), l'autorité chargée de l'homologation n'a à lui demander aucune autre justification d'origine.

« 2° Si la susdite autorité sait pertinemment que l'acquéreur d'une propriété foncière dans l'un des mêmes gouvernements n'est pas d'origine polonaise, elle peut accorder l'homologation sous sa responsabilité.

« 3° Dans le cas où l'acquéreur ne présenterait pas le certificat du ministre des domaines mentionné en l'article 1er, ou ne serait pas connu de l'autorité homologuant les actes d'achat de propriétés foncières, cette autorité ne doit accorder l'homologation qu'autant que l'acquéreur sera porteur d'un certificat du gouverneur général de la province où est située la propriété acquise, attestant qu'il a justifié qu'il n'est pas d'origine polonaise. »

[1] *Journal de Bruxelles*, dans *le Monde* du 24 janvier 1866.

La conversation s'étant engagée sur l'état douloureux des affaires religieuses, le Souverain Pontife ne put s'empêcher de se plaindre hautement des obstacles qui avaient empêché jusqu'à ce moment la consécration de l'évêque élu de Chelm, obstacles qu'il ne voulait pas imputer à l'empereur, dont il connaissait l'âme généreuse, mais plutôt à des hommes qui agissaient contre les intentions de Sa Majesté. Il exprima ensuite sa douleur de voir Mgr Félinski éloigné de son diocèse; son vicaire incarcéré; le chapitre de Varsovie menacé de sérieuses traverses, par suite de l'intimidation que le directeur de l'intérieur et du culte prétendait exercer sur ses membres, afin de les obliger de procéder à l'élection d'un vicaire capitulaire pour un siége qui avait son archevêque et où se trouvaient, parmi les chanoines mêmes, deux représentants de ce prélat. Le chargé d'affaires ne craignit pas de contester l'exactitude de ces faits, bien qu'ils fussent de notoriété publique. Après quelques allusions inconvenantes, il se permit d'ajouter que tout cela ne serait pas arrivé si les catholiques s'étaient conduits comme les protestants, qui avaient pris parti pour le gouvernement dans la dernière insurrection polonaise, et avaient ainsi obtenu beaucoup de faveurs que les catholiques ne pouvaient revendiquer, puisqu'ils s'étaient montrés hostiles. Il poussa enfin l'audace jusqu'à déclarer qu'on ne devait pas s'étonner que les catholiques eussent agi de la sorte, puisque catholicisme et révolution sont une même chose (*giacchè*

il cattolicismo vale lo stesso che rivoluzione). A cette réponse, le Saint-Père, enflammé d'une juste indignation et ressentant profondément l'outrage fait à tout le corps des fidèles dont il est l'auguste Chef, répliqua au ministre russe, en le congédiant, qu'il respectait et estimait S. M. l'empereur, mais qu'il ne pouvait en dire autant de son chargé d'affaires, qui, certainement contre la volonté de son maître, venait l'insulter jusque dans son palais. Cet odieux incident a été l'origine de la rupture diplomatique entre le Saint-Siége et la cour de Saint-Pétersbourg. La douleur du Saint-Père fut égale à son étonnement de ne recevoir du gouvernement impérial aucun acte tendant à désapprouver la conduite inqualifiable de son chargé d'affaires.

Après la rupture des relations diplomatiques avec le Saint-Siége, le gouvernement du tzar redoubla de rigueurs envers l'Église catholique, si nous pouvons nous exprimer ainsi, parce que véritablement tout y était déjà fait avant la fin de 1865, et tout ce que le gouvernement moscovite a fait dans l'espace de 1866 et 1867 n'était qu'un simple corollaire des dispositions précédentes. Un seul oukase semblait être dirigé directement contre Rome, pour la punir de la façon fort expressive et significative (dont nous venons de faire le récit) avec laquelle fut reçu le ministre du tzar. Cet oukase, du 5-17 juin 1866, sans aucune utilité ni sans aucun motif, abolissait le diocèse catholique de Lucko-Zitomir. Bientôt après, en 1867, fut

aboli le diocèse de Podlachie. Le tzar signait l'abolition de ce dernier le jour même où il passait la frontière russe, en se rendant à l'Exposition universelle de Paris.

Mais nous ne saurions mieux peindre l'état de l'Église en Russie, à cette date, que n'a fait le Saint-Père lui-même dans son allocution sur les affaires de Russie, prononcée dans le consistoire secret du 29 octobre 1866 [1] :

« On n'a tenu compte, disait le Saint-Père, ni de Nos réclamations présentées à ce gouvernement par l'intermédiaire de Notre Cardinal chargé de l'administration des affaires publiques, ni de deux lettres que Nous avons adressées à ce Prince Sérénissime, et qui sont restées sans réponse. Nous ne voulons pas rappeler tous les maux que Nous avons exposés avec une vive douleur dans Notre Encyclique à Nos Vénérables Frères les Évêques de Pologne et de Russie, et qui a été imprimée... Ce même gouvernement a promulgué des décrets contraires à l'Église catholique, dont ils violent l'autorité, les lois et la discipline. Ces décrets ont prononcé la suppression de presque toutes les communautés d'ordres réguliers de l'un et de l'autre sexe ; adjugé au trésor public tous les biens, de quelque Ordre régulier que ce soit ; soustrait le très-petit nombre de familles religieuses épargnées à la direction de leurs supérieurs généraux et à la direc-

[1] Document c.

tion des Ordinaires ; dépouillé tout le clergé catholique existant en Pologne et dans l'empire de Russie de tous ses biens appartenant soit aux évêques, soit aux colléges des chanoines, soit aux paroisses, soit aux bénéfices ecclésiastiques, soit à tout autre établissement pieux et régulier, et livré à l'administration du trésor public les revenus de ces mêmes biens. Ces mêmes décrets, contrairement aux lois ecclésiastiques, contrairement à l'autorité suprême du Saint-Siége et à tout droit, établissent une nouvelle organisation du clergé catholique, un nouveau règlement pour les colléges de chanoines dans tous les diocèses, une nouvelle division des paroisses. Les chapitres des églises collégiales sont abolis, l'autorité et la liberté des Évêques entièrement détruites, au point qu'il leur est interdit de choisir, sans la permission du gouvernement, aucun curé, aucun administrateur paroissial, aucun vicaire..... Toute liberté de communication est, en outre, refusée aux prêtres, qui ne peuvent s'éloigner à plus de mille pas de leur résidence, ni avoir de rapports entre eux. Les relations des fidèles de ces contrées avec le Siége apostolique ont été interdites par le gouvernement russe avec une telle sévérité, et si bien supprimées, que Nous ne pouvons plus, à la grande douleur de Notre âme, nous acquitter de notre suprême ministère apostolique en venant en aide à cette partie si chère du troupeau du Seigneur, ni secourir ses misères spirituelles. »

Que pouvons-nous ajouter à ce tableau si navrant et si vrai des maux qu'endure l'Église de Pologne? Cet état n'a jamais cessé et semble ne devoir prendre fin qu'avec l'existence du dernier catholique.

Les églises russes se construisent partout ; la langue russe est la langue non-seulement des administrations, mais des écoles, des théâtres et des salons où le gouvernement peut exercer son influence; et les journaux russes s'écrient à l'envi : C'en est fait des Polonais et de ceux qui polonisent! Eh bien, qu'a amené toute cette apparence de russification? Un de ces journaux russes, le *Courrier de Wilna,* va nous l'apprendre : « Un observateur perspicace, clairvoyant, peut assurer consciencieusement le lecteur russe que les agents russes auront encore beaucoup à travailler, à travailler longtemps et énergiquement avant de pouvoir dire de Wilna : *L'esprit russe est ici.* Les mesures administratives n'ont atteint que le côté extérieur de la vie. Ils ont mis, pour ainsi dire, un costume russe à la ville. Mais la vie intime, les pensées, les convictions, les espérances, les soupirs secrets et les prières, en un mot la direction intérieure de toute la société polonaise sont restés les mêmes que par le passé. Les sentiments polonais se retrouvent sous l'enveloppe russe avec toute leur énergie. »

Voilà bien le vrai mot : les Moscovites mettent à la Pologne un manteau russe, mais ils ne lui mettent que cela; et, supposé qu'une guerre vienne donner à ce malheureux pays l'occasion de dépouiller ce vête-

ment qui l'accable, la vraie Pologne catholique et patriote reparaîtra.

Le 4 novembre (style russe), le tzar fit promulguer l'oukase suivant : « En conséquence des actes de la cour de Rome, les conventions et leurs annexes conclues en 1847 avec cette cour au sujet de l'administration des affaires du culte catholique en Russie ont perdu toute force obligatoire et ne serviront plus de règle pour l'administration de ces affaires. Par ces motifs, les affaires du culte romain dans les possessions de l'empire rentreront désormais dans le ressort des administrations établies à cet effet, conformément aux lois fondamentales de l'empire et du royaume de Pologne. »

Cet oukase était destiné, disent les journaux russes du temps, entre autres la célèbre *Gazette de Moscou*, dirigée par M. Katkof, à commencer la fondation d'une Église nationale catholique en Pologne. Mais, comme le faisait remarquer le *Débat* de Vienne : « Pourrait-on être disposé à Saint-Pétersbourg à fonder le catholicisme en Pologne sur des bases nouvelles, quand on fait tout pour donner le coup de grâce à la nationalité polonaise ? De plus, on a dû se convaincre à Saint-Pétersbourg, dans le cours de nombreuses années, qu'il est facile de décréter sur le papier la ruine du catholicisme en Pologne, mais qu'il est difficile, impossible même d'exécuter des décrets de ce genre. Le Polonais, profondément religieux, ne se laissera pas amorcer par le fantôme

d'une Église nationale placée sous l'égide de la Russie; chaque page de son histoire, si riche en souffrances, ne lui montre-t-elle pas combien Rome l'a toujours assisté fidèlement, lui et sa nation? Combien de fois Rome n'a-t-elle pas été l'unique consolatrice de la Pologne!

« Le dernier oukase ne peut donc avoir d'autre but que d'entreprendre une nouvelle croisade russe contre le catholicisme en Pologne. Nous ne tarderons pas, sans doute, à entendre parler de nouvelles persécutions du clergé catholique et des fidèles polonais. Mais nous ne doutons pas un instant que les Polonais ne résistent fermement, dans l'avenir comme dans le passé, à toutes les séductions, et qu'ils ne supportent tous les tourments et toutes les persécutions avec leur courage ordinaire. Et alors le gouvernement russe aura ajouté un nouvel et grave souci à tous ses soucis, déjà si multipliés, et n'aura fait qu'accroître les lourdes charges qu'il porte actuellement. Or, de pareilles charges, de pareils soucis ne tournent jamais à l'avantage des gouvernements, et la Russie elle-même aura l'occasion d'apprendre que par là toute action politique énergique est entravée. En commençant une croisade contre le catholicisme en Pologne, la Russie se rend elle-même incapable d'agir vigoureusement au dehors. »

Il n'était que trop vrai : la persécution allait redoubler. Quelques jours après cet oukase, le prince Tcherkaskoï fit emprisonner à Varsovie neuf prêtres

du clergé grec-uni, qui n'avaient pas voulu célébrer la sainte messe en langue russe. Voici ce qu'on écrivait de Pologne, au commencement de janvier 1867, à la *Gazette d'Augsbourg :*

« Il n'est plus question ici du libre exercice du culte catholique romain, et l'on peut dire, sans la moindre exagération, que, depuis les évêques jusqu'aux curés de campagne, tout le clergé du royaume de Pologne se trouve placé sous la surveillance de la police la plus tracassière. Les popes schismatiques, dont le gouvernement russe a infesté le pays, ne peuvent souffrir qu'on fasse dans les églises catholiques les prédications, qui sont entièrement bannies de l'Église gréco-russe. Dans chaque sermon prononcé, le clergé moscovite et son alliée, la police, flairent des allusions politiques, et menacent les prédicateurs de la prison ou de la Sibérie. »

A la fin de décembre 1866, le Saint-Siége fit publier, à Rome, l'*Exposition, accompagnée de documents, des soins constants du Souverain Pontife Pie IX pour réparer les maux de l'Église catholique en Russie et en Pologne.* Nous avons fait de nombreux emprunts à cet exposé et aux documents qui l'accompagnent. Nous reproduirons encore la conclusion de cette narration aussi touchante que ferme et irréfutable comme la vérité :

« Nous voici arrivés à la fin du lamentable exposé des faits que le Saint-Père a dû mettre en lumière en publiant une série de documents authentiques dont l'en-

semble demeurera comme une preuve irrécusable de la justice et de la solidité de ses réclamations et de ses protestations. Le Saint-Père avait conclu un concordat, et il n'a jamais pu obtenir qu'il fût exécuté; il a fait entendre des réclamations, et aucune satisfaction ne lui a été donnée; il a élevé publiquement la voix, à diverses reprises, dans les consistoires, et aucun adoucissement n'a été porté aux mesures violentes qui avaient été prises; il s'est enfin adressé directement à la justice de l'empereur, et c'est en vain qu'il a attendu des réponses consolantes. Il ne restait donc au Saint-Père d'autre moyen de justifier le Saint-Siége que de rendre publics les documents, d'où ressort la preuve de son incessante sollicitude pour cette portion choisie du troupeau de Jésus-Christ. Le tableau qu'ils offrent est bien douloureux; il suffit d'y jeter les yeux pour se convaincre de la situation désolante ou se trouve réduite l'Église de Pologne par les lois et par les actes du gouvernement impérial. On y voit les pasteurs ravis à leurs troupeaux ou dépouillés de leur autorité; les prêtres proscrits ou privés de la liberté d'exercer le ministère ecclésiastique; les religieux expulsés et réduits à la plus cruelle indigence; les grecs-unis entraînés violemment au schisme; les latins séduits ou privés de secours religieux; le culte sacré suspendu, les temples violés ou livrés à un culte non catholique; les chaires de vérité réduites au silence; les biens de l'Église usurpés, la hiérarchie bouleversée, l'enseignement séculier et re-

ligieux souillé, la religion bafouée, le schisme propagé, toute voie enfin et tout moyen enlevé au suprême Pasteur de faire parvenir à un si grand nombre de ses enfants opprimés et persécutés ses secours, ses enseignements, ses consolations.

« Dans cette extrémité, sans perdre l'espoir de voir le puissant et magnanime monarque de toutes les Russies, roi de Pologne, jeter un regard bienveillant sur ce lamentable tableau des maux qui affligent la religion catholique dans ses vastes États, et prendre enfin une généreuse résolution en faveur des catholiques, si cruellement tourmentés, le Père commun des fidèles ne trouve, dans l'amertume de son âme, d'autre ressource que d'adresser des prières au Dieu des miséricordes, pour qu'il suggère des pensées plus équitables à ceux qui sont les ministres de la volonté du souverain, qu'il redouble la constance des évêques persécutés, qu'il remplisse de force les ministres du sanctuaire emprisonnés ou opprimés, qu'il adoucisse les douleurs des exilés, condamnés à vivre dépourvus de tout secours religieux, et qu'il daigne soutenir la foi de cette illustre nation qui, depuis près de dix-huit lustres, pleure la liberté perdue de sa sainte religion.

» Rome, secrétairerie d'État, 15 novembre 1866. »

Le prince Gortchakoff publia, pour répondre à cet exposé, un *Memorandum* en tout semblable aux actes analogues des Gourieff et des Fuhrmann, présentés

autrefois à Grégoire XVI. Seulement, le *Memorandum* du prince Gortschakoff fut envoyé à tous les agents diplomatiques de la Russie près les différents gouvernements. Il n'y a pas, dans ce long acte d'accusation contre le chef de l'Église catholique, une seule assertion qui résiste au plus léger examen. Il suffira, pour s'en convaincre, de rapprocher les affirmations du ministre russe des documents et des faits qui forment le tissu de ce livre. D'ailleurs, dans la pensée du gouvernement russe, ce *Memorandum* était destiné beaucoup plus à flatter l'orgueil moscovite qu'à convaincre l'Europe. « Les Russes, dit un écrivain qui a toujours vigoureusement défendu la Pologne, les Russes excellent à raconter des négociations diplomatiques. Nul ne sait mieux qu'eux préparer un alibi, une preuve, un témoignage. C'est le secret de ces factums interminables dont on cherche, souvent en vain, l'opportunité; les Russes, en les écrivant, préparent la comédie future. Ce sont d'admirables machinistes. Le long mémoire que nous avons sous les yeux aurait pu sembler inutile [1]. »

Aussi nous suffira-t-il de relever, au milieu de mille faussetés, certaines assertions qui font de ce document, prétendu diplomatique, un véritable attentat aux droits de l'histoire, et souvent une injure grossière et gratuite pour la personne auguste du Souverain Pontife.

[1] M. Vrignault, *la Presse*, 4 février 1867.

Le prince Gortschakoff commence par écrire cette phrase : « *Le principe de tolérance religieuse est dans les traditions gouvernementales, comme dans les mœurs de la Russie.* » Si cela était vrai, il faudrait dire que, depuis Alexandre II au moins, le gouvernement et le peuple moscovites sont tout à fait sortis de leurs traditions et de leurs mœurs ; ou plutôt il faut dire que, par *tolérance,* le texte des lois russes, où ce mot est en effet inscrit, signifie tout autre chose que ce qu'entendent la conscience universelle et le sens commun. Ainsi, sans cesser d'être tolérant à ses propres yeux, le gouvernement d'Alexandre II a pu commettre contre les catholiques tous les actes barbares rapportés dans ce livre. Sans cesser d'être tolérant, ce même gouvernement fait insérer lui-même dans ses journaux officiels le chiffre des *conversions* opérées en Lithuanie en trois ans, de 1863 à 1866, par les moyens que chacun sait, et qui en porte le chiffre à cinquante mille [1]. Les mêmes journaux officiels ne craignent pas de faire des allusions ironiques aux procédés sommaires qui ont réussi à produire ces merveilles d'apostolat, les seules que connaisse l'orthodoxie moscovite. C'est une tolérance du même genre qui explique le soin que prend le gouvernement de tarir, par tous les moyens, la source du recrutement ecclésiastique en Pologne. Pour compléter par des

[1] Voir le *Journal de Saint-Pétersbourg* et la *Gazette de Wilna,* des années 1865 à 1868 *passim.*

chiffres les détails donnés plus haut, disons seulement que, en 1866, dans les séminaires de Wilna et de Samogitie, le nombre des élèves, qui auparavant était de cent pour le premier et de cent vingt pour le second, est tombé à quarante à peine pour tous les deux ensemble. A Mohilew-Minsk, leur nombre est tombé de quatre-vingts à vingt-cinq; à Zytomir, de quatre-vingts à dix-sept.

Le prince Gortchakoff ne dédaigne pas, toujours à propos de tolérance, de faire au cœur du Père commun des fidèles la plus sensible, quoique la plus banale injure :

« L'exercice des cultes étrangers a été légalement admis dans l'empire, dit-il, avec certaines mesures, lesquelles ont uniquement en vue de mettre l'Église dominante à l'abri de la propagande et de garantir l'autorité souveraine *contre les empiétements de la cour de Rome*, en interdisant aux sujets russes professant la religion catholique romaine des rapports directs avec un pontife qui est *en même temps un souverain étranger*. »

Tout le monde peut apprécier le bon goût avec lequel le représentant de l'autocratie triomphante, le ministre d'un pouvoir qui s'exerce sans aucun contrepoids, ni au dedans ni au dehors, vient justifier la Russie des actes d'extermination froide qu'elle accomplit, par la crainte des *empiétements de la cour romaine* et des ingérences d'un *souverain étranger!*

Est-il de meilleur goût de faire au Pape des leçons

de tolérance en lui citant Catherine II, et en lui rappelant « qu'elle institua des diocèses catholiques romains appropriés aux exigences locales, en subvenant aux frais du culte, en créant des séminaires et en confiant l'administration supérieure des intérêts de l'Église romaine à un collége ecclésiastique présidé par un prélat aussi vertueux qu'éclairé? »

Ici le ministre russe abuse véritablement — nous voudrions croire que c'est de bonne foi — d'une licence qu'on se donne généralement en Russie, celle de refaire une histoire de fantaisie, toutes les fois qu'il s'agit de flatter l'amour-propre national ou de combattre le catholicisme. Il eût été plus habile, puisqu'on parlait à l'Europe tout entière, de ne faire mention ni de la tolérance de Catherine II, ni de ses bienfaits à l'égard de la Pologne catholique.

Le plus mince écolier n'ignore pas qu'au mépris de ses serments, cette souveraine fit, à elle seule, autant de mal à l'Église que Nicolas et Alexandre II, malgré la fidélité servile avec laquelle ces deux souverains ont copié ses paroles et surtout ses actes.

C'est assez dire que, dans le passage que nous venons de citer, il n'y a pas un mot qui ne soit un cruel outrage à la vérité. Il suffit, pour en être convaincu, de se rappeler le premier chapitre de cet ouvrage. Mais pour le prince Gortschakoff l'histoire n'existe pas.

A l'entendre, on croirait que Catherine ne trouva, dans les provinces usurpées par elle, ni diocèses, ni

séminaires, ni biens ecclésiastiques. La vérité est que, sans consulter le Saint-Siége, elle commença par supprimer le diocèse de Smolensk, puis celui de Kiew, et par bouleverser celui de Kamienieç. Il est vrai qu'elle subventionna le culte catholique; mais le prince aurait dû dire qu'elle avait commencé par confisquer tous les biens des églises, œuvre à laquelle son petit-fils Alexandre II, aussi *tolérant* que ses ancêtres, vient de mettre la dernière main!

Quant aux séminaires créés par Catherine, l'histoire, jusqu'ici, avait oublié d'en faire mention. Elle sait seulement qu'à la mort de Catherine, trois ans à peine après le traité de Grodno, par lequel l'impératrice s'était engagée « D'UNE MANIÈRE IRRÉVOCABLE POUR ELLE, SES HÉRITIERS ET SUCCESSEURS, » à respecter les libertés comme les propriétés des catholiques « DES DEUX RITES [1] », on pouvait évaluer à SEPT MILLIONS le nombre des fidèles enlevés à l'Église catholique, et que, de cinq mille paroisses dans les diocèses devenus russes, il en restait à peine deux cents! On voit qu'en arrachant trois millions de grecs-unis à la foi romaine en 1839, Nicolas est encore demeuré bien loin en arrière de Catherine. Il est vrai que c'était tout ce qui restait à *convertir* en dehors du royaume, et c'est pourquoi Alexandre II, toujours tolérant, vient de détruire moitié par la ruse, moitié par la

[1] Article VIII du second traité de partage conclu à Grodno. Voir tome I, p. 57.

force, l'exil et la prison, l'unique diocèse grec-uni, encore subsistant dans le royaume, celui de Chelm, que son père et lui avaient maintes fois juré de respecter[1] !

Quant au collége ecclésiastique catholique créé par Catherine à Saint-Pétersbourg pour gouverner l'Église catholique, le prince Gortschakoff peut-il ignorer que la cour de Rome n'a cessé de protester contre cette institution imitée du saint synode russe, et dont le but avoué n'est pas autre chose que l'asservissement de l'Église? Et n'est-ce pas une injure toute gratuite, inexplicable dans un acte diplomatique, que de citer comme un prélat aussi vertueux qu'éclairé le scandaleux Siestrencewicz[2]?

Le genre d'intérêt que Nicolas porta à l'Église catholique est trop connu pour que nous prenions la peine de répondre à ce que le *Memorandum* nous dit des bonnes intentions de ce prince. Il eût été aussi plus sage de ne pas parler du concordat de 1847, que le tzar a aboli sans l'avoir jamais exécuté, et qui eût été en effet un notable allégement aux maux de la Pologne, s'il avait été observé.

[1] Voyez le livre suivant, chap. IV.

[2] Voir sur Siestrencewicz notre 1er chap. du liv. I, p. 65 et suiv. — Il faut rappeler que le prince Gortschakoff, en louant ce prélat, dans une pièce destinée à passer sous les yeux de Pie IX, n'est que le plagiaire du comte Gourieff, ministre de Russie à Rome sous Nicolas, lequel en 1833, dans un mémoire à Grégoire XVI, loue Siestrencewicz de « *son amour pour la religion qu'il professait et de son entier dévouement à son souverain légitime.* »

Mais à propos de cette tolérance prétendue, qui fait partie des lois russes et que les diplomates moscovites ne se lassent pas d'alléguer toutes les fois qu'ils parlent de la Pologne, il y a une observation importante à faire : c'est que les traités qui ont consacré plus ou moins les droits de la Russie sur la Pologne, stipulent *tous* en faveur de la religion de ce malheureux pays, non pas la tolérance telle qu'elle est reconnue en Russie, par les lois russes, pour les cultes étrangers protégés en Russie, mais bien le maintien absolu de la liberté religieuse, telle qu'elle existait, et telle qu'elle était reconnue en Pologne, pour les Églises des deux rites, à l'époque des partages : il n'y a qu'à relire l'article VIII du traité de Grodno qui le déclare expressément.

« Les catholiques romains, *utrinsque ritus,* qui passent sous la dénomination de S. M. l'Impératrice de toutes les Russies, jouiront non-seulement par tout l'empire de Russie du plein et libre exercice de leur religion, *conformément au système de tolérance y introduit, mais ils seront maintenus dans les provinces cédées...* DANS L'ÉTAT STRICT DE POSSESSION HÉRÉDITAIRE ACTUEL. S. M. l'Impératrice de toutes les Russies promet en conséquence, d'une manière irrévocable, pour elle, ses héritiers et successeurs, de maintenir à perpétuité lesdits catholiques romains des deux rites DANS LA POSSESSION IMPERTURBABLE DES PRÉROGATIVES, PROPRIÉTÉS ET ÉGLISES, DU LIBRE EXERCICE DE LEUR CULTE ET DISCIPLINE, et de tous les droits attachés au culte de

leur religion, déclarant, pour elle et ses successeurs, ne vouloir jamais exercer les droits de souverain au préjudice de la religion catholique romaine des deux rites. »

Voilà la vraie charte religieuse de l'union de la Pologne avec la Russie. Ce n'est pas seulement le droit naturel, c'est aussi un texte écrit qui oblige Catherine et tous ses successeurs à laisser la religion catholique en Pologne telle qu'ils l'ont trouvée; c'est-à-dire, non-seulement en possession de son dogme et maîtresse de ses biens, de ses églises, de toutes ses institutions, mais de sa discipline, laquelle comprenait essentiellement les rapports libres avec le Souverain Pontife. Et c'est pour répondre aux plaintes du Souverain Pontife, c'est pour se justifier aux yeux de toute l'Europe après des actes tels que ceux que nous avons rapportés, et qu'avoue en partie le *Memorandum* lui-même, que le prince Gortschakoff ne craint pas de célébrer la tolérance russe et de donner pour explication légitime de tous les attentats à la conscience polonaise : « l'obligation pour le gouvernement de garantir ses sujets contre les empiétements de la cour de Rome, en interdisant aux sujets russes professant la religion catholique romaine des rapports directs avec un pontife qui est en même temps *un souverain étranger!* »

Ces observations, peut-être superflues, sur la réponse du gouvernement russe à l'exposition publiée par Pie IX, font assez comprendre pourquoi tous les

efforts de la chancellerie russe n'ont réussi en rien à changer l'opinion publique sur les vrais rapports du gouvernement moscovite avec l'Église de Pologne et avec le Saint-Siége. Détruire la religion en Pologne, afin d'extirper plus facilement sa nationalité, voilà le dernier mot, toujours vrai, toujours sous-entendu, et désormais avoué de la politique russe. Un résultat qui paraissait impossible sous Nicolas, après les plus sanglantes victoires de son despotisme sans frein, semble aujourd'hui inévitable. Avant peu, si l'on en croit d'une part les craintes d'un grand nombre, et de l'autre les prophéties enthousiastes du parti qui mène aujourd'hui en Russie l'opinion publique, la religion du tzar aura consolidé son empire au cœur même de l'Europe : c'est dire que la civilisation catholique aura reculé de trois cents lieues devant la barbarie byzantine, et que des révolutions gigantesques pourront seules empêcher le flot victorieux de s'avancer plus loin.

LIVRE TROISIÈME

DEPUIS LA RUPTURE AVEC ROME JUSQU'A L'ANNÉE PRÉSENTE (1868-1875).

CHAPITRE PREMIER

LE COLLÉGE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Dans le *Memorandum* en réponse à l'allocution du Souverain Pontife et à l'*Exposition* publiée par son ordre, le prince Gortschakoff raconte à sa manière l'incident, sans doute prémédité, qui fut l'occasion de la rupture. Écoutons ce récit destiné au monde officiel et voyons, une fois de plus, comment la diplomatie russe écrit l'histoire :

« Le chargé d'affaires de Russie ne s'est pas permis de dire que le catholicisme et la révolution ne font qu'un. Ce qu'il a dit, c'est qu'en Pologne le catholicisme s'était allié à la révolution [1]... Le Saint-Père ayant attribué à l'empereur des intentions de

[1] Sur l'alliance prétendue du catholicisme et de la révolution en Pologne, voyez ce qui a été dit plus haut, livre I, p. 201 et suiv. Conférer encore plus bas, livre IV, chap. III.

persécution religieuse, le chargé d'affaires de Sa Majesté *a dû et pu opposer à cette allégation si gratuite une vérité, sans doute affligeante, mais irrécusable.* »

Le cabinet de Saint-Pétersbourg, se posant comme l'offensé, et n'admettant pas un seul instant que son chargé d'affaires pût avoir tort vis-à-vis du Souverain Pontife, adressa au baron de Meyendorff l'ordre de prévenir le cardinal Antonelli, « qu'à la suite de l'accueil qui lui avait été fait par Sa Sainteté, sa mission politique était finie. Le Pape ayant pris l'initiative de la rupture, Sa Majesté déclinait toute responsabilité des conséquences qui pourraient en résulter. »

Le *Memorandum* finit par les paroles suivantes, qui, si on les rapproche de tous les faits déjà rappelés dans cette histoire et de ceux qui restent à dire, paraîtront à tout lecteur impartial un défi des plus audacieux jeté à l'opinion et à la conscience publique :

« Dans une des communications officielles de la cour de Rome, le cardinal secrétaire d'État écrivait, en 1865, que le Saint-Père espérait que l'empereur ne mettrait pas sa conscience dans l'indéclinable nécessité de révéler au monde entier la série des préjudices que souffre continuellement l'Église catholique dans les Etats impériaux et royaux.

» Il fut répondu à cette menace dans les termes suivants :

» La conscience de notre auguste maître l'absout de toute intention d'opprimer la religion catholique. Nous irons avec un calme parfait au-devant de l'exé-

cution de la menace qui termine le mémoire du cardinal Antonelli.

» Les faits ci-dessus exposés témoignent que le cabinet impérial avait des motifs pour ne pas redouter cet appel à l'opinion publique, et qu'en abrogeant le concordat de 1847, après avoir épuisé toutes les ressources de la conciliation, il n'a fait qu'accepter les conséquences d'une situation dont l'initiative et la responsabilité appartiennent au Saint-Siége. »

La rupture avec Rome, fondée sur de si beaux motifs, laissait le champ encore plus libre aux desseins du gouvernement russe sur l'Église catholique. Il ne perdit pas de temps. L'Exposition pontificale était datée du 15 novembre 1866. Dès le 22 du même mois, avait paru l'oukase qui annulait le concordat et proclamait la cessation de tous rapports avec la cour de Rome. Comme cependant il était impossible, si on laissait subsister un seul diocèse catholique, de supposer absolument nulles ses relations avec le chef suprême de la catholicité, on sentit bientôt le besoin de régler, en les réduisant à leur plus strict minimum, les cas où le recours au Saint-Siége serait permis. Dans ce but parut un oukase en date du 10-22 mai 1867, qui faisait du collége catholique romain, siégeant à Saint-Pétersbourg, l'intermédiaire obligé et unique entre les catholiques de l'empire, prêtres ou laïques, et le Saint-Siége. Naturellement ce collége devait être présidé par un prélat entièrement à la dévotion du gouvernement; mais de plus chaque

évêque catholique devait avoir un délégué, et ce délégué ne pouvait l'être qu'avec l'agrément du gouvernement.

Voici le texte, à peine abrégé, de l'oukase en question :

Art. I. Toutes affaires des catholiques romains, ecclésiastiques et laïques, sujets de l'empire de Russie, sans excepter le royaume de Pologne, qui, par leur nature, exigent des relations avec le pape de Rome comme chef de leur Église, sont du ressort du collége ecclésiastique catholique romain de Saint-Pétersbourg. En conséquence, les pétitions relatives à toutes affaires de ce genre qui se rapportent à des particuliers, sont présentées par eux au chef diocésain local, qui en réfère au collége ecclésiastique, si la décision dépasse ses pouvoirs spirituels. De même pour toutes les affaires concernant directement les chefs diocésains (sans en excepter l'archevêque de Mohilew), qui exigent la décision du Pape, tous les chefs diocésains en réfèrent audit collége.

Art. II. Le collége ecclésiastique examine les demandes et propositions..., et s'il juge que l'affaire... exige effectivement qu'il en soit référé au Pape, il prend un arrêté ordonnant le renvoi de l'affaire à la décision papale, et confie au président du collége le soin de la soumettre au Pape, par la voie la plus convenable.

Art. III. Aussitôt après la réception de la décision du Pape, de quelque nature qu'elle soit, toutes les

bulles, brefs, instructions, et en général tous actes et écrits, quelque dénomination qu'ils portent, doivent immédiatement, et avant toute publication et disposition exécutive quelconque qui en résulterait, être remises en original par le prélat présidant le collége au ministre de l'intérieur, qui met l'affaire en voie d'exécution, après s'être assuré que lesdits actes ne contiennent rien de contraire aux lois de l'État, ni aux droits et prérogatives sacrés de la puissance autocratique souveraine.

Art. IV. Les dispositions prescrites dans les articles précédents doivent également être observées par les ecclésiastiques nommés par le pouvoir souverain aux fonctions d'archevêque, de métropolitain et d'évêque diocésain, pour solliciter du Pape de Rome leur institution canonique, de même que, par l'archevêque, les évêques et les administrateurs diocésains, quelle que soit leur dénomination, pour solliciter du pape les pouvoirs d'administrer les diocèses. Les chefs diocésains sollicitent de la même manière l'institution canonique des évêques suffragants.

Art. V. Aucun acte, bulle, bref, instruction et réglement ou disposition quelconque du Pape de Rome et de notre gouvernement, n'ont force de loi dans le territoire de l'empire de Russie, sans en excepter le royaume de Pologne, s'ils n'ont pas été reçus par la voie ci-dessus indiquée, et présentés préalablement au ministre de l'intérieur.

Art. VI. En cas de contravention au présent ré-

glement, outre que les décisions illégalement reçues de Rome seront considérées comme nulles, les personnes coupables d'avoir entretenu avec le Pape de Rome et son gouvervement des relations en dehors des voies établies par le présent, de même que les personnes qui, par voie illégale, auront reçu du Pape de Rome et de son gouvernement, ou d'ecclésiastiques résidant à l'étranger, des bulles, actes, brefs, instructions et décisions quelconques, et ne les auront pas immédiatement, et avant toute publication ou mise à exécution, remis au gouvernement local ou au ministre de l'intérieur, seront passibles de peines et d'amendes prononcées par les tribunaux ou par voie administrative, conformément aux dispositions de la loi spéciale sur la matière [1]. »

Un pareil décret est, comme on le voit, la subordination absolue de l'Église catholique, non pas tant au collége soi-disant catholique, qu'au ministre de l'intérieur, en d'autres termes, « à la puissance autocratique souveraine ». C'est l'organisation de l'Église russe imaginée par Pierre le Grand, on sait dans quel but, substituée à celle qui émane du Divin Fondateur de l'Église. Il ne reste plus, entre le catholicisme et le schisme, qu'une différence purement nominale : en effet, c'est le ministre de l'intérieur, ou pour mieux dire le Tzar, qui décide en dernier ressort et sans appel la question de savoir si une chose est ou n'est pas

[1] Journal de Saint-Pétersbourg. Le *Monde* du 11 août 1867.

de la compétence du pape, si un acte pontifical quelconque parviendra ou ne parviendra pas à la connaissance des catholiques; la Sibérie attend invariablement tout audacieux qui n'aura pas consenti à recevoir des mains du tzar l'autorisation d'obéir à un ordre du Pape; dès lors, il est clair qu'il ne lui reste plus aucune distance effective entre le prélat catholique engagé par son serment à l'obéissance envers le successeur de Pierre et l'évêque russe qui, depuis Pierre le Grand, accepte sans murmure d'être gouverné, lui aussi, par un collége ecclésiastique dont chaque membre commence par prêter serment de reconnaître « pour juge suprême dudit collége ecclésiastique, c'est-à-dire de toutes les affaires spirituelles, le monarque lui-même de toutes les Russies[1] ! »

Le gouvernement russe ne désespéra pas cependant de faire accepter aux évêques catholiques de son empire un pareil suicide. Plusieurs étaient déjà déportés, et les déportations continuaient, comme nous le verrons au chapitre suivant. Leur sort devait donner à réfléchir aux autres. Peut-être même n'était-on pas fâché d'avoir, dans une résistance prévue, un nouveau prétexte pour achever l'œuvre d'extermination déjà si avancée. Quoi qu'il en soit, les évêques catholiques, bientôt informés des intentions du gouvernement, furent sommés de s'y soumettre et de procéder

[1] Serment prêté par les membres du saint synode. Voyez le *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*, traduit par le P. Tondini. Paris, librairie de la Société bibliographique, 1874.

promptement au choix des délégués qui devaient représenter leurs diocèses au collége catholique.

Il est triste de dire que le gouvernement trouva dans l'évêque Staniewski, administrateur de Mohilew depuis 1863, un prélat tel qu'il pouvait le désirer.

L'auteur, si bien informé, de *la Persécution de l'Église en Lithuanie*[1] fait de Staniewski le portrait suivant :

« L'évêque suffragant Staniewski, nommé administrateur du diocèse de Mohilew, était un homme totalement incapable et ne jouissant d'aucun crédit dans l'Église. Pendant toute la durée de son épiscopat on ne vit en lui qu'un intrus insignifiant, ne sachant que mendier la faveur du gouvernement au prix des plus grands sacrifices. S'il lui arrivait parfois de déployer une certaine résistance, elle n'était calculée que pour provoquer une certaine offre d'argent de la part du comte Sievers. Une fois ce but atteint, le vieillard devenait conciliant et disposé à faire les plus larges concessions. »

Un tel homme était naturellement désigné, moins encore par son titre d'administrateur de Mohilew que par son caractère, pour être le président du collége catholique. Dès le premier jour, il donna à la fois la mesure de sa faiblesse à l'égard du gouvernement russe et de son audace à l'égard de Rome. Le gouvernement n'avait pas daigné informer par lui-même

[1] Un vol. in-12, Paris, Douniol, 1873, p. 4.

le Saint-Siége de l'oukase du 22 mai : ce fut Staniewski qu'il chargea de ce soin. Le président du collége catholique écrivit donc lui-même au Souverain Pontife, lui présentant la nouvelle institution sous un jour favorable, en dissimulant les côtés fâcheux et incompatibles avec la liberté de l'Église. Il allait jusqu'à dire que la nouvelle institution avait été accueillie par l'applaudissement universel de tous les gens de bien ; et que les évêques, notamment, l'avaient reçue avec toute la gratitude et la révérence qu'elle méritait [1]. Le Saint-Siége, trop bien averti de l'état des choses en Russie pour se laisser surprendre, ne fit pas attendre sa réponse. Dès le 17 octobre 1867, Pie IX adressait à tous les évêques du monde catholique une encyclique dans laquelle, après avoir réprouvé divers actes de violence du gouvernement moscovite, il signalait en particulier l'oukase du 22 mai. Après en avoir donné l'exacte analyse, le Saint Père ajoutait :

« Vous voyez certainement combien détestable et condamnable est un tel décret, qui renverse la discipline ecclésiastique, qui porte la plus grave atteinte au pouvoir et à l'autorité du Saint-Siége et des évêques, qui entrave la liberté du pasteur suprême de tous les fidèles et qui pousse les fidèles au schisme le plus funeste, décret enfin qui viole et foule aux pieds même le droit naturel, en ce qui concerne les affaires de foi et de conscience. »

[1] Voir la lettre du cardinal Antonelli adressée à Staniewski par ordre du Souverain Pontife, 3 janvier 1868.

En même temps que le monde catholique tout entier était averti de la réprobation encourue par un acte attentatoire à la liberté de l'Église et des âmes, le cardinal Antonelli, dans une lettre développée et fortement motivée, reprochait à l'évêque Staniewski, de la part du Saint-Père, sa coupable faiblesse et le pressait de réparer sa faute et de se faire absoudre des censures qu'il avait encourues. Voici quelques extraits de cette lettre en date du 3 janvier 1868.

Après une courte analyse de l'oukase, le cardinal poursuivait en ces termes :

« Rien de plus contraire aux saintes règles, rien de plus opposé aux droits de l'Église, rien de mieux adapté à l'introduction et à la propagation du schisme : c'est pourquoi le Saint-Père, qui a déjà sévèrement condamné l'institution et la nature de ce collége, a voulu que vous aussi, qui tenez dans ce collége la première place, vous fussiez averti ; et il m'a chargé expressément de mettre sous vos yeux l'incompatibilité manifeste de ces articles avec la divine constitution de l'Église.

» En effet : 1° cette loi par son essence même est en contradiction avec la constitution de l'Église, puisqu'une autorité laïque et surtout schismatique ne peut rien statuer sur les choses ecclésiastiques.

» 2° Elle est en contradiction avec la nature de l'Église... En effet, on ne saurait concevoir une société parfaite, libre et autonome, dont le chef serait privé du droit de communiquer avec ses sujets ; ce qui est le cas

dans l'oukase du 22 mai, puisqu'il dépend du collége d'envoyer ou non au Souverain Pontife les demandes des évêques et des fidèles.

» 3° Elle est en contradiction avec la primauté divine du Souverain Pontife... Si vous voulez aller au fond, vous vous convaincrez que le Saint-Siége lui-même n'a pas le pouvoir de valider une institution si monstrueuse... Il faudrait en effet pour cela que le souverain pontife octroyât au collége lui-même et au ministre de l'intérieur toutes les facultés que leur attribue la loi. Mais, dans cette hypothèse, ce serait le Saint-Siége qui priverait les agneaux et les brebis qui lui sont confiés de leur propre droit de recourir à lui librement : ce qui excède certainement les droits du Souverain Pontife, qui a reçu la puissance pour édifier et non pour détruire... Reconnaître au collége ou ministre de l'intérieur le droit de décider quelles affaires sont ou ne sont pas du ressort du Siége apostolique, ce serait pour le Pape conférer à l'un ou l'autre sa propre primauté : ce qui est contre la nature de la primauté et en dehors de la puissance du souverain pontife...

» Mais faut-il s'étonner qu'un tel décret porte une atteinte si violente aux droits de la primauté pontificale et aux droits les plus sacrés des consciences?.. Il répond merveilleusement à la politique constante du gouvernement russe... politique inaugurée par Catherine II et appliquée peu à peu à l'empire, et plus tard au royaume de Pologne... Après mille artifices pour

intercepter toute libre communication avec le Saint-Siége, on en est venu à la persécution ouverte contre le catholicisme... on n'a rien omis pour propager le schisme non-seulement parmi les Ruthènes-unis jusqu'au dernier diocèse de Chelm, mais même parmi les Latins. Cette série si longue, si obstinée, toujours croissante d'attentats contre l'Église, montre assez à tout homme instruit quel est le vrai et naturel génie de la loi dont il s'agit. »

Cette lettre si digne et si ferme se termine par de sévères reproches :

« Comment, après l'allocution du 29 octobre 1866, après l'exposition des attentats commis contre l'Église par le gouvernement russe publiée un mois après, comment pouvait-on supposer qu'il se trouverait un évêque catholique capable de s'abaisser devant un gouvernement schismatique, au point d'accepter volontiers une loi pernicieuse ; bien plus, au point de se joindre à d'autres catholiques afin de constituer un collége imaginé pour la ruine de la religion, et en y présidant de se faire l'exécuteur principal d'une pareille loi ? »

Cependant le gouvernement russe, tenant compte moins que jamais de la résistance de Rome, continuait activement ses démarches pour la mise en activité de ce collége catholique, qui devait lui fournir le moyen de se passer du Pape. Comme toujours il chercha d'abord à donner le change à l'opinion publique : selon lui, l'institution de ce collége n'était pas une

nouveauté ; de plus, il ne s'occupait que de choses administratives et nullement du dogme. Un journal officiel écrivait[1] :

» Il y a un siècle — car il date de Catherine II — qu'existe à Saint-Pétersbourg le collége catholique, composé des délégués de tous les diocèses catholiques romains de la Russie. Le but de ce collége est de s'occuper des affaires administratives de l'Église catholique, et non pas des dogmes. Le Saint-Siége, il est vrai, n'a jamais voulu reconnaître ce collége ; mais voyant qu'il n'abuse pas de ses pouvoirs, il a cessé de protester. Aujourd'hui, par suite de la transformation du royaume de Pologne en province de l'empire, les évêques de Pologne sont aussi obligés d'envoyer leurs délégués au collége de Saint-Pétersbourg. »

C'était là, selon l'organe officieux, toute l'innovation : on oubliait de dire que, depuis l'oukase du 22 mai, le collége romain catholique avait reçu une destination toute nouvelle, et que, jamais approuvé jusque-là par le Saint-Siége, il avait été frappé depuis ce jour-là des plus solennelles réprobations.

En même temps qu'on essayait de tromper l'opinion publique, on s'efforçait de convaincre en particulier les évêques qu'on ne leur demanderait en effet rien qui pût blesser leurs conscience, et le gouvernement leur donnait l'assurance « qu'il ne considérait

[1] *Le Dziennik Warszawski*, cité par le *Czas* du 11 octobre 1868.

pas lui-même le collége de Saint-Pétersbourg comme une institution administrative [1]. » On insistait particulièrement sur l'argument tiré de ce que le Saint-Siége n'avait jamais condamné le collége de Saint-Pétersbourg, et que ce serait agir contre le Siége apostolique que de soulever une querelle sur ce point [2].

Les évêques, avant même que l'allocution pontificale du 17 octobre et que la lettre du cardinal Antonelli fussent parvenues à leur connaissance, comprirent que, dans une affaire d'une pareille gravité, ils ne pouvaient agir sans l'approbation du Saint-Siége. Seulement, les uns, comme Mgr Lubienski, évêque d'Augustowo, et Mgr Sosnowski, administrateur du diocèse de Lublin, crurent pouvoir compter sur la ratification ultérieure de leur acte et nommèrent des délégués. D'autres, comme Mgr Popiel, évêque de Ploçk, déclarèrent nettement qu'ils ne nommeraient pas de délégué sans en avoir préalablement reçu l'autorisation du pape.

Forcé de se démasquer, le gouvernement russe voulut faire un exemple. L'évêque de Ploçk fut mandé à Varsovie par le comte Berg, qui usa d'intimidation. Comme le lieutenant de l'empereur lui remontrait que, quoique évêque, il était néanmoins obligé à

[1] Lettre de Mgr Lubienski, évêque d'Augustowo, au comte Berg. *Czas*, 24 juin 1869. Conférer avec la lettre de Mgr Sosnowski à M. Muchanow. *Czas*, 17 février 1869.

[2] *Ibid.* Lettre de Mgr Lubienski.

la soumission aux ordres du gouvernement, le prélat lui répondit :

« Dans les affaires d'Église, jamais ! Comme évêque catholique, je ne dois l'obéissance qu'à un seul chef, c'est Sa Sainteté le Pape. Quelle réponse auriez-vous faite, comme général russe, à celui qui aurait tenté de vous détourner de l'obéissance à Sa Majesté Impériale ? Vous auriez répondu : Jamais ! C'est ma réponse : on peut d'ailleurs disposer de ma personne comme on voudra[1]. »

Un tel langage méritait une récompense : Mgr Popiel, arrêté sur-le-champ, sans autre enquête et sans jugement, fut déporté à Nowgorod.

Peu de jours après, M. Muchanow faisait adresser à tous les évêques et à tous les consistoires des diocèses la circulaire suivante :

« L'ordre impérial relatif à l'élection des membres du collége catholique romain a été communiqué par moi à tous les chefs des diocèses, dans le nombre à l'évêque de Płock.

» A cette communication, j'ai reçu de l'évêque Popiel une réponse dans laquelle il affirme, malgré que le collége de Saint-Pétersbourg existe depuis 1801, que c'est une nouvelle institution et qu'il ne peut y prendre part de sa propre autorité, et, oubliant que tous les arrêtés et que tous les règlements concernant ledit collége dépendent exclusivement de Sa Majesté

[1] *Gazette d'Augsbourg*, reproduite par le *Czas* du 4 octobre 1868.

Impériale, sans y avoir besoin du consentement de la cour de Rome, l'évêque de Płock a déclaré qu'il ne saurait prendre part à l'élection des délégués sans y être autorisé par le pape.

» Malgré les explications présentées à l'évêque pour lui prouver le peu de fondement de ses prétentions, il a refusé d'accéder à la volonté impériale, avant d'avoir pour cela le consentement de Sa Sainteté.

» Dans aucun cas, le gouvernement ne peut permettre que ses prérogatives soient confondues avec des prescriptions d'Église, ni consentir à ce que l'exécution des ordres du gouvernement dépende de la volonté d'une seule personne.

» Pour ces motifs, et considérant que la résolution prise par l'évêque de Płock n'est autre chose que la volonté réfléchie de s'opposer à la volonté de Sa Majesté, désobéissance qui mérite d'être punie sévèrement, Son Excellence le lieutenant du royaume a donné l'ordre d'éloigner sans aucun retard l'évêque Popiel du diocèse de Płock, et de le déporter à perpétuité.

» Dans ce moment, l'évêque Popiel est déjà hors du royaume. Je considère de mon devoir de faire connaître à Votre Excellence, par ordre du général-feld maréchal, cet état de choses[1]. »

L'acte de rigueur accompli à l'égard de Mgr Po-

[1] Cette circulaire, en date du 18-30 juillet 1868, est insérée dans le *Czas* du 4 octobre 1868.

piel n'intimida pas ceux qu'on avait espéré, par cette voie, soumettre aux volontés impériales.

Connu par son dévouement au gouvernement moscovite, Mgr Lubienski, évêque d'Augustowo, s'était rendu suspect à ses compatriotes à cause de l'extrême vigilance avec laquelle il s'efforçait de sacrifier, ostensiblement du moins, les exigences les plus légitimes du patriote polonais, pour ne laisser voir que la fidélité empressée du sujet russe, comme s'il eût voulu acheter par là le droit de rester toujours un évêque irréprochable envers son Église. C'est cependant à un tel prélat qu'il était réservé d'éprouver par lui-même l'impossibilité cruelle et préméditée où le gouvernement russe plaçait ses meilleurs serviteurs, de rendre à la fois à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

Lubienski était de ceux qui, après des explications demandées au gouvernement, avaient cru pouvoir faire procéder à l'élection d'un délégué. Lui-même, dans une longue et admirable lettre[1] au comte Berg, a exposé, non-seulement pour ses compatriotes, mais pour la postérité, toutes ses négociations avec M. Muchanow, toutes les perplexités de sa conscience, et le long combat intérieur qui se termina pour lui, aussitôt que la lumière fut faite, par le désaveu éclatant de sa première faiblesse.

[1] Cette lettre, adressée au comte Berg, a paru dans le *Czas* du 24 juin 1869, et a été reproduite par la *Semaine catholique* de Grodzisk (grand-duché de Posen). *Dygodnik katolicki*, juillet 1869.

« Votre Excellence, écrit-il au comte Berg, connaît les circonstances au milieu desquelles j'ai convoqué le chapitre, pour procéder à l'élection d'un délégué au collége. Elle connaît les inquiétudes et les doutes qui troublaient en ce moment ma conscience, et par quels arguments M. Muchanow m'a décidé à répondre à l'appel du gouvernement. Il est à votre connaissance aussi que j'ai pris cette résolution sous la réserve expresse qu'en envoyant le délégué à Saint-Pétersbourg, j'enverrais aussi, par l'intermédiaire du président du collége, un rapport détaillé au Saint-Père, lui expliquant ma conduite dans cette affaire et les motifs qui m'ont fait agir. Dans le cas où ma conduite ne serait pas approuvée, je me réservais le droit de révoquer le délégué de mon diocèse... Or, avant même le départ de l'abbé Andrzejewski (c'est le nom du délégué choisi), j'ai reçu la nouvelle que le Saint-Père blâmait formellement ce que j'avais fait... Dès lors, ma ligne de conduite était toute tracée : mon attachement à la foi catholique et ma soumission filiale au chef visible de l'Église m'imposaient le devoir de l'obéissance à l'arrêt qui me frappait. »

L'évêque explique ensuite, non pour s'excuser, mais pour se condamner lui-même, les motifs pour lesquels, malgré bien des avertissements, il avait cru pouvoir, avant le blâme personnel qu'il avait encouru du Saint-Siége, se prêter aux vues du gouvernement, et même engager ses collègues dans l'épiscopat à l'imiter. Il énumère tous les traits de son aveuglement.

Rien n'avait pu l'éclairer : lui-même le confesse humblement, « ni l'important avertissement reçu de l'évêque de Płock, qui, malgré les conseils et les arguments que je lui avais envoyés, ne s'était pas laissé convaincre et avait sacrifié sa liberté pour rester dans le devoir..., ni la publication de la lettre du cardinal Antonelli..., ni la lettre en date du 5-17 octobre que m'adressait M. Muchanow, dans laquelle, changeant de ton, lui toujours respectueux jusque-là pour le Saint-Siége, il n'épargnait ni les expressions offensantes pour l'autorité suprême ecclésiastique, ni les excitations à la désobéissance envers le chef visible de l'Église..., ni la conduite incompréhensible de l'évêque Staniewski, qui, après avoir commis un acte d'usurpation en se plaçant au-dessus des autres évêques qui lui sont égaux et même supérieurs, adressa, sans avoir leur autorisation, une lettre au Saint-Père au nom de l'épiscopat, où il exposait sa propre manière de voir, envenimant par là la question en litige et plaçant les évêques dans l'alternative difficile, ou d'envoyer des assesseurs au collége, ou de se mettre en opposition envers le gouvernement ! »

La lettre se termine ainsi :

« En parcourant dans ma mémoire toutes les circonstances qui auraient dû m'éclairer plus tôt, je ne puis ne pas reconnaître une grâce exceptionnelle de Dieu dans le délai qu'il m'a laissé pour confesser ma faute, et pour la réparer autant que mes forces le permettront...

» Par tous ces motifs, et obéissant à la voix de ma conscience qui me presse de rendre hommage à la vérité, ce que je dois faire, obligé par ma dignité épiscopale et par mes devoirs, tant envers le gouvernement de Sa Majesté qu'envers les fidèles qui sont confiés à mes soins, je prie Votre Excellence de vouloir bien accueillir la déclaration suivante :

» Je déclare par la présente que, par suite de l'oukase en date du 22 novembre 1866, relatif à la cessation des rapports avec la cour de Rome et à l'annulation de la convention conclue en 1847, lequel oukase décrète que désormais toutes les affaires concernant l'Église catholique seront dans la dépendance des autorités et des institutions établies pour cela dans l'empire, suivant les lois organiques de l'empire et du royaume de Pologne ;

» Par suite du décret impérial en date du 10-22 mai 1867..., lequel investit le collége romano-catholique de Saint-Pétersbourg du droit de censurer les lettres des évêques adressées au Saint-Père, et de prononcer sur la question de savoir si elles peuvent lui être envoyées ;

» D'ailleurs, considérant que ledit collége est présidé aujourd'hui par un évêque qui a encouru les censures canoniques :

» Je déclare que je ne puis prendre part ni à la composition ni aux actes dudit collége ;

» De plus, je reconnais qu'en convoquant le chapitre de Sejn à l'effet de procéder à l'élection d'un as-

sesseur audit collége, et en donnant à l'abbé François Andrzejewski l'ordre de se rendre à Pétersbourg pour y occuper son poste audit collége, j'ai commis un acte coupable qui a été condamné par l'autorité suprême de l'Église et que, pour ce motif, je le révoque et le condamne aussi.

» Je prie Votre Excellence de vouloir bien faire part de ma déclaration à Sa Majesté Impériale, à la très-haute sagesse et à la généreuse justice de laquelle j'ai le bonheur de me confier avec la soumission du sujet, en tout ce qu'elle daigne ordonner de juste[1]. »

En se confiant à la « généreuse justice » du tzar, Lubienski ne pouvait se faire la moindre illusion sur le sort qui l'attendait. Ce n'est pas en vain que M. Muchanow avait notifié à tous les évêques la déportation de Mgr Popiel. Aux yeux du gouvernement, ce n'était pas seulement la résistance formelle, c'était la lenteur à exécuter ses ordres qui constituait un crime d'État. Ainsi, l'abbé Andrzejewski, le délégué nommé par Mgr Lubienski, différant de se rendre au collége catholique par la meilleure des raisons, une maladie grave et constatée, des gendarmes, envoyés par le comte Berg, étaient venus le saisir et l'acheminer sur la route de Saint-Pétersbourg. Ce fait s'était passé sous les yeux de l'évêque, au mois de février 1869. Le 31 mars suivant, ce fut le tour du prélat : à deux heures du matin, il était saisi dans son palais, et le soir même, à six heures, il quittait la

ville de Sejn, sous la conduite des gendarmes qui avaient ordre de le diriger sur Perm, au fond de la Russie. Deux mille personnes en larmes entouraient la voiture pour recevoir une dernière bénédiction de leur évêque. Mais l'émotion fut encore bien plus vive lorsque, peu de jours après, arriva la nouvelle la moins attendue : avant d'être arrivé à sa destination à Nijni-Novgorod, l'évêque venait de mourir subitement ! Les bruits les plus fâcheux pour les autorités russes ne tardèrent pas à se répandre et firent en un instant le tour de tout le royaume, puis de l'Europe entière. On se rappelait que c'était le second évêque déporté qui mourait de la même manière : Mgr Kalinski, évêque des Uniates de Chelm, avait eu, peu d'années auparavant le même sort. Lubienski mourait à la fleur de l'âge ; il n'avait pas quarante-quatre ans.

Sa mort fit une sensation considérable, elle fut un deuil public. Ses éminentes qualités comme prêtre irréprochable, attaché exclusivement à son ministère, étaient de celles qui auraient dû lui faire pardonner, aux yeux du gouvernement russe, même sa qualité de Polonais. Mais la persécution à laquelle il succomba est une preuve de plus que ce que poursuit en Pologne le gouvernement du schisme, ce n'est pas tant la nationalité polonaise que le catholicisme.

Une personne qui l'a connu longtemps et vu dans l'intimité, nous a tracé de lui un émouvant portrait, que nous reproduisons en partie :

« Il joignait à une foi vive une charité ardente, et

à la puissance de l'intelligence une chaleur d'âme et une force de volonté auxquelles il était difficile de résister. Aussi les conversions naissaient sur ses pas en Russie, où il fit, aussitôt, après son ordination, un séjour auprès de son père en exil et où il fut ensuite placé à Pétersbourg, près de l'archevêque Holowinski.

» ... Il entrevit de bonne heure les luttes difficiles qui l'attendaient dans la carrière, et dès ses premières armes, il tressaillait de saintes aspirations vers la palme du martyre ; car il ne voulait que la gloire de Dieu, le service de l'Église et le salut des âmes.

» Il savait, comme les hommes de Dieu, se faire tout à tous. La simplicité de son cœur et la pureté de ses intentions n'avaient d'égales que l'élévation de sa piété et la haute portée de son esprit. Une organisation fine et déliée lui donnait toutes les délicatesses du cœur, et s'alliait à une force de caractère et à une énergie d'action incroyable. De pareils dons le firent craindre, non pas de ses ennemis, il n'en eut pas, mais de ses antagonistes, et le firent chérir de ceux qui l'approchaient comme évêque. Il avait su aussi s'attacher tous les ecclésiastiques de son diocèse. Enfin, il aimait la Russie, où il avait fait plus d'une conversion, et il désirait tellement son retour à l'Unité, que pour l'obtenir il avait offert sa vie [1]. »

Dieu, comme on le voit, avait accepté son sacrifice.

[1] Ce fait nous est également attesté par le P. Gagarin, dans la très-intéressante et instructive notice qu'il a donnée sur Mgr Lubienski, dans le *Correspondant* du 10 août 1869.

Sommes-nous forcés de donner raison aux bruits populaires et de laisser peser sur le gouvernement russe, déjà si chargé, un soupçon infamant? Nous ne le croyons pas. Les autorités moscovites attribuèrent la mort de l'évêque à une fièvre typhoïde qui l'aurait enlevé en trois jours. Sans ajouter foi à cette version évidemment apocryphe, il faut reconnaître que le prélat était déjà malade sinon avant, au moins peu après son arrestation. Mais on avait hâte de le soustraire aux ovations populaires. Le général Moller, chargé d'exécuter les ordres du gouvernement, en serviteur trop zélé, mais sûr d'être approuvé, ne voulut tenir aucun compte de l'état de santé du prélat. On ne s'arrêta à Nijni-Novgorod que lorsque le prélat fut à bout de forces, et qu'il fut évident qu'il ne pourrait aller plus loin. On lui refusa, dit-on, même alors le secours du médecin. Tout au plus, quand le dernier moment approchait, autorisa-t-on un prêtre à lui administrer les derniers sacrements [1]. Le gou-

[1] *Czas*, 26 juin 1869. — Pauvre évêque Lubienski! Nous avons eu nous-même l'honneur de le connaître. Plusieurs années avant son épiscopat, et peu de temps après la première édition de cet ouvrage, il nous fit l'honneur de nous rendre visite. Désireux avant tout de ne trahir en rien les droits de la vérité, nous lui demandâmes, comme nous étions habitué de le faire auprès de tous ses compatriotes, s'il avait remarqué quelque inexactitude dans notre travail. « *Aucune*, nous répondit-il, *il n'y a pas un fait qui ne soit exact*, et cependant ce livre laisse une impression d'ensemble qui ne répond pas absolument à la réalité. » Comme je me récriais : « Cela vous paraît un paradoxe, reprit-il; mais voici ce que je veux dire : ceux qui vous liront pourront croire qu'il y a un antagonisme irréconciliable entre

vernement ne voulut pas même permettre qu'on rapportât son corps dans son diocèse : on le fit enterrer à Nijni-Novgorod. Peut-être était-il dans les desseins de Dieu que le corps du confesseur et du martyr, qu'on refusa de rendre à sa famille et à sa terre natale, fécondât la terre de Russie, en y attirant la grâce d'en haut, mieux encore que ne l'eût fait l'apostolat dont il avait caressé le généreux rêve.

Mgr Sosnowski, administrateur du diocèse de Lublin, avait lui aussi fait procéder, comme Lubienski, à la nomination d'un délégué au collége de Saint-Pétersbourg. Mais, dès qu'il eut connaissance de la lettre du cardinal Antonelli, il eut, comme Lubienski, le courage de se rétracter, et révoqua son délégué. Pas plus que les évêques de Płock et d'Augustowo, il n'ignorait le traitement que lui vaudrait sa fidélité

la Russie et la Pologne. C'est une erreur. Ces deux peuples sont faits pour s'entendre. Le Polonais s'entend toujours beaucoup mieux avec le Russe qu'avec l'Allemand. » Sur les dispositions réciproques des Polonais et des Russes ou des Allemands, nous n'ignorons pas le proverbe polonais : « *Tant que le monde sera monde, le Polonais ne sera pas le frère de l'Allemand.* » Sans vouloir discuter une thèse, qu'à notre sens tout notre récit laisse intacte, remarquons seulement combien Lubienski, dans sa droiture chevaleresque, était porté à accorder au gouvernement russe tout ce qu'un gouvernement honnête et loyal a le droit d'exiger. Il croyait de bonne foi qu'à force de sincérité et de vertu il pourrait obtenir de l'autocratie schismatique qu'elle fût tolérante, dans le vrai sens du mot, et qu'elle respectât la conscience d'un évêque catholique. Sa vie et sa mort ont également prouvé qu'il s'était trompé..., mais son erreur elle-même prouve la candeur de sa belle âme et se perd dans le radieux éclat de sa couronne de martyr.

au Saint-Siége. Mais, plus heureux qu'eux, il put échapper aux mains de l'autorité russe et se sauva à l'étranger. En partant, il adressa à M. Muchanow une longue lettre où il explique sa conduite avec une sainte liberté. Cette lettre ne se borne pas aux incidents relatifs à l'affaire du collége catholique; elle touche encore à divers griefs de l'évêque, et fait voir avec une véritable éloquence, la situation affreuse où l'autorité russe place les chefs des diocèses, en voulant faire des prélats eux-mêmes des agents de persécution. Nous aurons plus bas l'occasion de revenir sur divers faits rapportés par Mgr Sosnowski. Nous nous contenterons ici de donner quelques extraits de sa lettre, relatifs au collége catholique.

Après avoir montré comment, lui aussi, a été trompé quelque temps sur les vues du gouvernement, il ajoute :

« Je reconnais aujourd'hui que je n'avais pas la raison pour moi en me persuadant que les choses étaient ainsi; j'ai prouvé seulement que je n'ai ni compris ni deviné ce qu'est ou plutôt ce que sera ce soi-disant collége catholique romain de Saint-Pétersbourg... Ainsi, sur ce chemin épineux où l'on n'a pas pour guide le choix de sa conscience et la libre volonté, mais où, au contraire, on rencontre la menace du pouvoir qui ordonne l'obéissance au sujet faible et sans protection, sur ce chemin dont on cachait exprès la direction et le but, fut accompli par le chapitre de Lublin, sous ma présidence, un acte déplorable et gros

de conséquences malheureuses pour la religion catholique; car nous avons désigné un délégué qui doit prendre part aux débats du collége illégal de Saint-Pétersbourg; et pour combler la mesure j'ai averti le gouvernement de cette élection, comme si c'était un acte légal... Bientôt, la condamnation de l'acte accompli par moi fut générale. Et ceux qui m'épargnaient, par égard pour mes souffrances morales, n'épargnaient pas notre élu, l'abbé Julien Sobolewski, et disaient qu'il était arrivé à être élu par des moyens de Judas. C'est le contraire qui est vrai. Il faut dire seulement que Sobolewski avait été envoyé chez moi par le gouverneur du département avec l'insinuation, ou plutôt l'ordre de n'élire que lui pour la délégation au collége...

» Mais combien ma douleur devint plus grande, lorsque je connus la lettre de S. E. le cardinal Antonelli à l'évêque Staniewski... Ce document m'a fait voir dans toute sa nudité l'abominable acte auquel j'ai participé, avec les autres membres du chapitre : ladite lettre m'a convaincu, par des preuves irréfutables, que le collége en question n'est qu'un des moyens pour faire un nouveau schisme dans l'Église catholique, le schisme ayant pour but de soustraire à l'autorité du Siége apostolique les catholiques qui habitent l'empire de Sa Majesté et de les soumettre à l'autorité absolue de son gouvernement. En même temps cette lettre m'a indiqué le chemin à suivre pour remédier au mal que j'ai fait, et pour obtenir la dé-

livrance des peines encourues par moi et les autres membres du chapitre, par suite de l'accomplissement de cet acte illégal.

» En conséquence, au nom du chapitre de la cathédrale et avec le consentement du clergé du diocèse de Lublin, je révoque ce choix et le déclare nul et non avenu. En outre, j'informe Votre Excellence que, par suite de cette révocation, j'ai défendu à l'abbé Julien Sobolewski de prendre part, en quelque façon que soit, aux discussions et travaux dudit collége, et cela sous la menace d'encourir la peine de suspense et d'interdiction. »

L'évêque annonce ensuite qu'il va aller lui-même en personne demander au Saint-Siége l'absolution des censures qu'il a encourues, et nomme en son absence le prélat Baranowski pour administrer le diocèse. Il poursuit en ces termes :

« Au reste, quel que soit le jugement qu'on porte sur ma conduite présente, peu m'importe, dès que j'ai pour me justifier la conscience que j'accomplis un devoir envers Dieu et sa religion. Les vœux que je forme pour la personne de Sa Majesté m'engagent à désirer que tous les hommes auxquels elle confie la direction des affaires religieuses dans toutes les parties de son empire et particulièrement dans le royaume de Pologne, réfléchissent mûrement sur l'importance des motifs qui forcent un vieillard septuagénaire, qui a rendu de nombreux services, qui est à la tête de l'administration ecclésiastique et qui malgré cela n'a

aucune ressource pour se garantir des privations, à prendre un parti désespéré et à se jeter dans le gouffre inconnu d'un avenir qui, envisagé froidement, attriste et fait trembler. »

En même temps qu'il tenait ce langage si apostolique à M. Muchanow, Mgr Sosnowski adressait à son délégué Sobolewski une autre lettre où il révoquait ses pouvoirs, et lui enjoignait de cesser immédiatement de faire partie du collége catholique.

« En vous prévenant, lui écrit-il, que l'acte accompli par nous est contraire au droit et à la religion, nous vous ordonnons, en vertu de notre autorité, et sous peine de suspension et d'interdiction, de ne prendre aucune part ni dans les débats, ni dans les résolutions dudit collége, lequel n'est ni romain ni catholique, mais tout semblable au collége ou au synode de l'Église schismatique russe et créé dans le but de rompre l'unité de l'Église catholique; nous vous ordonnons de le quitter et de revenir au plus tot dans la paroisse de Budna, pour y reprendre vos fonctions de pasteur [1]. »

Malgré tant et de si solennels avertissements, malgré tant d'appels à la justice et à la conscience du Tzâr, le gouvernement russe ne se désista pas de ses desseins, et l'on vit plus à découvert chaque jour quels étaient les services que le schisme attendait du collége catholique.

[1] Cette lettre est, comme la précédente, du 1er-13 janvier 1869. Elle est reproduite dans le *Czas* du 6 mars.

Il est triste de constater que les anathèmes du Saint-Siége restèrent impuissants pour obliger Staniewski à quitter la présidence. Il mourut investi de ces fonctions en 1871, comblé d'honneurs par le gouvernement russe : triste compensation des flétrissures qu'il avait encourues et qui pèseront à jamais sur sa mémoire ! Hélas ! pourquoi sommes-nous forcés d'ajouter que les protestations des évêques, inutiles contre les volontés inflexibles du Tzar, ne furent pas plus efficaces vis-à-vis des prêtres délégués au collége catholique, et que les nobles exemples des Lubienski, des Sosnowski et des Popiel ne furent pas suivis ! Nous trouvons en effet parmi les délégués qui forment en 1871 le collége de Saint-Pétersbourg, l'abbé Julien Sobolewski, pour représenter le diocèse du Lublin, et l'abbé François Andrzejewski pour représenter celui d'Augustowo. Le chapitre de Ploçk refusa longtemps de nommer un délégué. Mais enfin M. Muchanow ayant signifié aux chanoines que tous seraient privés de leur traitement, envoyés en Russie et le diocèse supprimé, ils se décidèrent à envoyer à Pétersbourg l'abbé Julien Grabowski.

[1] Les autres membres du collége catholique en 1871 étaient les abbés :

Bagienski pour Mohilew, Koslowski pour Wilna, Proniewski pour le diocèse de Samogitie, Roszkowski pour Lutzko-Zytomierz, Lesk pour Varsovie, Jasinski pour Kielzé-Cracovie, Aman pour Wloçlaw, Slapczynski pour Sandomierz.

Le président du collége qui succéda à Staniewski fut le prélat Moszczynski. Mais le membre le plus influent est l'abbé Stacewicz,

Aux menaces terribles par lesquelles le gouvernement russe parvint à peupler son collége, il ne tarda pas à faire succéder une pluie de faveurs de toutes sortes pour ceux qu'il trouvait dociles. Ainsi le traitement promis à ses membres fut bien vite augmenté. Tous reçurent des décorations. Stacewicz, recteur de l'académie et l'homme le plus considérable du collége, en reçut deux à la fois. On comprend d'avance que toute opposition était impossible. La fonction de la plupart des délégués devint une véritable sinécure : leur travail, — si on peut appeler cela un travail, — ne demandait guère que deux heures par semaine. Mais qu'importe au gouvernement russe ! Que les chefs par lui reconnus de l'Église romaine tombent sous le mépris des catholiques en même temps que sous l'anathème du Saint-Siége, cela s'accorde à merveille avec la tolérance qu'il professe. Son but ne sera atteint que le jour où il aura réussi à constituer dans tout l'empire une société religieuse qui, docile en tout aux volontés du Tzar et rebelle au pape en tout ce que le Tzar aura décidé, n'aura plus du catholicisme que le nom, et c'est à la réalisation de ce dessein qu'il prétend employer le collége catholique.

On en eut la preuve en 1871, lors du congrès des vieux catholiques qui se réunit à Munich.

Le gouvernement russe, qui avait péremptoire-

recteur de l'académie. Il ne faut pas oublier l'homme de beaucoup le plus important, le procureur du collége M. Wladimir Krumbmuller qui, naturellement, est Russe schismatique.

ment refusé à tous les évêques de se rendre au concile du Vatican, délégua à Munich M. Osinin, professeur à l'académie ecclésiastique orthodoxe. A son retour, M. Osinin dut présenter un rapport détaillé sur les résultats du congrès et sur l'application qu'on pouvait en faire, par rapport aux réformes projetées par le gouvernement concernant l'Église catholique. Que sortira-t-il de toutes ces machinations, de tous ces plans? Faut-il croire que les idées de M. Osinin sont représentées par un document célèbre, récemment publié sous le voile de l'anonyme, nullement officiel, mais dont les auteurs déclarent que « leur projet n'a été présenté qu'après la demande préalable d'autorisation et avec le consentement des autorités supérieures ecclésiastiques et civiles[1] ? » Nous ne savons; une seule chose paraît

[1] Dans le numéro des *Études religieuses* du mois d'août 1873, le P. Martinov a publié la traduction de ce document auquel il donne très-justement le titre de : *Un plan nouveau d'abolition de l'Église romaine en Russie*, quoique l'original russe ne porte que ce titre assez modeste : *Comment sortir de la situation anormale des provinces occidentales?* Le moyen présenté au gouvernement russe par l'auteur ou les auteurs de ce projet, c'est de substituer tout doucement au catholicisme le *vieux catholicisme*. « Il faut, dit-il, extirper l'idée de la papauté et réformer les institutions et les pouvoirs ecclésiastiques, conformément à l'esprit de l'époque et aux intérêts de l'État; en un mot il faut, au lieu de l'Église latine, créer une *Église catholique slave*. »

Le dogme fondamental de cette Église serait, bien entendu, comme en Prusse, en Suisse, et partout où M. de Bismarck étend sa main, la subordination absolue de l'Église à l'État. « Pierre le Grand avait déjà reconnu le danger et les inconvénients de deux pouvoirs dans un État, celui de l'empereur et celui des patriarches; et pourtant, de nos jours, le gouvernement admet lui-même l'autorité du Pape.

certaine : c'est que le principal instigateur est Mgr Macary, le propre successeur de Siemaszko sur le siége métropolitain de Lithuanie.

Avec Mgr Macary, il faut citer un des évêques qui

On peut abolir le Concordat, fermer tous les monastères, diminuer le nombre des paroisses et des prêtres, on peut faire passer des milliers de catholiques à l'orthodoxie; mais tant qu'il existera en Russie une Église latine, la puissance du Pape ne périra pas, et plus elle aura l'apparence d'être amoindrie, plus son influence morale sera grande en réalité. »

Mais comment faire pour amener la réforme radicale que l'auteur déclare indispensable? « Il faut, dit-il, une réforme graduée, mûrement réfléchie... Il est indispensable d'employer des mesures provisoires, il faut une époque de transition. Cette période sera employée à l'extirpation consciente, spontanée et graduelle du terrorisme latin, à établir des bases solides pour la fusion définitive des deux Églises en une seule, sous le nom d'Église catholique slave. »

Comme toujours, dans tous les procédés employés invariablement par le schisme contre l'Église, il faudra procéder par la ruse et le mensonge, et ne recourir à la violence que là où la corruption aura échoué. Il ne faut pas que le gouvernement russe paraisse prendre l'initiative. « Cette *union* doit s'accomplir *en vertu du désir manifesté par le peuple au gouvernement, lequel sera obligé de prendre la chose en considération.* » Les adresses seront rédigées de manière à tromper même les signataires. « Les premières renonciations au latinisme et au polonisme devront être rédigées de manière *à ne pas effaroucher ou froisser la susceptibilité des signataires*... On déclarera solennellement que tout en restant fidèle aux dogmes fondamentaux de l'Église catholique et *en reconnaissant le Pape pour chef*, quant à l'ordre spirituel, on ne lui reconnaît pas le droit de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques de cette même religion en Russie, et on demande en conséquence que l'Église catholique romaine y porte dorénavant le nom de catholique slave. »

Mais, dans cette Église qui « reconnaît le Pape pour chef » et cependant lui dénie le droit « de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques », comment le Pape sera-t-il remplacé? La solution a déjà été trouvée, nous l'avons vu dans ce chapitre, et on demandera l'éta-

suivirent Siemaszko dans son apostasie, Mgr Zubko. Il existe de lui une lettre importante adressée au général Kaufmann [1], gouverneur général de la Lithuanie, dans laquelle il présente le plan « d'une hié-

blissement d'un synode catholique ou bien d'un pouvoir suprême portant un autre nom, mais ayant la charge d'organiser les affaires de l'Église, de choisir les évêques, dont la confirmation dépendrait de l'empereur seul.

On conçoit, du reste, qu'une pareille église *catholique* n'aurait nulle peine à contracter « alliance avec l'église *catholique orthodoxe* », car, « au commencement, on aura soin de ne pas prononcer le mot d'union : celui de *concorde ou alliance* suffira. »

Il y aura bien quelques difficultés dont toute l'habileté du monde ne pourra triompher, par exemple la résistance des évêques; alors on complétera l'œuvre par la violence. « Avant de rien entreprendre, il est indispensable d'appeler à Saint-Pétersbourg ces évêques et prélats en qualité de membres du collége catholique existant actuellement, et de les charger d'une *mission dont l'exécution serait impossible*. De la sorte on les compromettra, et on en profitera pour les exiler, soit dans les provinces intérieures de l'empire, soit à l'étranger; à leur place on nommera immédiatement d'autres prélats, qui auront déjà prouvé leur dévouement à la cause russe.

« Quant aux autres prélats et chanoines, sur le concours desquels il n'y aurait pas à compter, on pourra les nommer aumôniers dans les armées de la Sibérie et du Caucase, ou leur proposer de s'en aller à l'étranger. »

Nous regrettons de ne pouvoir donner que des extraits de ce document, qui vaut la peine d'être lu tout entier. Ce que nous avons cité suffit d'ailleurs pour faire voir que ce qu'il propose au gouvernement russe, « pour sortir de la situation anormale des provinces occidentales, » n'est pas autre chose que ce qui s'exécute par fragments, mais avec une persévérance lamentable depuis l'avénement de Nicolas, et se continue sous nos yeux. On y voit particulièrement, sans ambage et sans réticence, ce qu'entend faire le gouvernement russe toutes les fois qu'il parle de « collége catholique » et de respect pour l'autorité du Pape « dans l'ordre spirituel. »

[1] Cette lettre a été publiée par le *Czas*, 3 août 1873, et par la *Semaine catholique* de Grodzisk, le 15 août 1873.

rarchie catholique indépendante de Rome, qu'on établirait dans les gouvernements occidentaux, en vue de rapprocher et à la fin de fondre les catholiques avec l'orthodoxie... Pour cela, il faudrait suivre la même conduite qui a été suivie envers les prêtres uniates en 1839. » Un tel plan dut avoir l'assentiment de M. Sievers, sans nul doute aussi de M. Tolstoy et enfin de l'abbé Stacewicz, l'homme influent du collége catholique, l'homme qui, avec l'aide d'un procureur et d'un secrétaire qui ne sont ni l'un ni l'autre catholiques, gouverne à lui seul, malgré le Pape, l'Église en Pologne et en Lithuanie.

Nous terminons ici la narration de tous les détails authentiques que nous avons pu recueillir sur l'existence et les actes du collége catholique, la plus formidable invention que la Russie ait pu trouver jusqu'à présent pour anéantir l'autorité du Saint-Siége. Faisons maintenant le résumé des actes de persécution dont elle s'est rendue coupable depuis sa rupture diplomatique avec Rome jusqu'à l'heure présente, et par lesquels elle justifie à sa manière la hautaine affirmation du prince Gortchakoff dans son fameux *Memorandum* : « La conscience de notre auguste maître l'absout de toute intention d'opprimer la religion catholique ! »

CHAPITRE II

LA RUSSIFICATION PAR LES CONVERSIONS FORCÉES DES FIDÈLES ET LA DÉSORGANISATION DU CLERGÉ.

Faire du peuple polonais, et en particulier des provinces limitrophes de la Russie, un peuple russe et des provinces russes, ce fut de tout temps l'ambition des conquérants moscovites. Si sous Alexandre Ier des vues d'humanité et de vraie tolérance avaient paru prévaloir, le génie altier de son successeur, rendu plus impitoyable par l'insurrection de 1830, avait été uniquement appliqué à écraser, nous l'avons vu, la nationalité polonaise, et, pour transformer la nation, il avait compris que c'était le catholicisme qu'il fallait détruire.

Le plan suivi par Nicolas et dont nous voyons, aujourd'hui encore, les plus barbares conséquences, est habituellement désigné par un mot dont il ne faut pas craindre de se servir, quelque barbare qu'il soit pour le fond comme pour la forme, parce qu'il résume en quelques syllabes tout le système : c'est le mot de *russification*. Les Russes ne cessent d'accuser les

Polonais de leur avoir autrefois ravi leurs provinces, et en leur donnant leur propre civilisation, c'est-à-dire leur culte, leur loi et leur langue, de les avoir *polonisés*. C'est la contre-partie que les Russes veulent opérer. Seulement ce qui s'est fait sous la domination polonaise en l'espace de plus de quatre siècles, et par le légitime ascendant d'une civilisation supérieure, les Moscovites veulent l'imposer par la violence et sans délai; et en refoulant en arrière la civilisation occidentale avec toutes ses libertés, ils prétendent la remplacer par les mœurs et coutumes d'une autocratie tout orientale et la servilité d'une église toute byzantine.

L'insurrection de 1863, puis le surcroît d'intolérance et de fanatisme politique inspiré par la victoire et enfin la rupture hautaine avec le Saint-Siége furent le point de départ d'une recrudescence inouïe dans le système russificateur : destruction arbitraire des diocèses et des paroisses catholiques, conversions forcées sur une plus large échelle, achat des consciences tant du clergé que du peuple, hypocrisie officielle et cruautés sans nombre et sans mesure : on vit reparaître, sans en excepter un seul, tous les attentats qui avaient souillé le règne de Nicolas, et particulièrement dans l'affaire des Uniates.

Des témoignages absolument dignes de foi, mais dont il ne nous est pas permis d'indiquer la source, nous apprennent que les violences systématiques et d'un caractère ouvertement révolutionnaires qui, à la

suite de l'insurrection de 1863, furent appliqués à la russification, ne furent autre chose que l'exécution d'un plan développé dans le conseil de l'empire par M. Nicolas Milutine, frère du ministre de la guerre Dimitri Milutine. Ce personnage influent, sans avoir dans ses attributions autre chose que les affaires de Pologne, a été pendant quelques années le véritable ministre dirigeant. C'est ainsi qu'en Russie, il prit une part très-grande à l'émancipation des serfs, à l'organisation des assemblées provinciales et à la réforme des tribunaux. C'est lui qui, en présence de ses collègues hésitants et du tzar inquiet, ne craignit pas de soutenir que le seul moyen d'en finir avec la Pologne était de la russifier *démocratiquement;* il fallait soulever les paysans contre les propriétaires, la noblesse et le clergé, voilà les deux ennemis avec lesquels il fallait en finir. Contre eux, il fallait être impitoyable, tandis qu'on favoriserait les paysans. Et il fallait conduire les opérations avec un ensemble et une énergie tels que les habitants, pour retrouver la sécurité et la paix, n'eussent d'autre ressource que de se jeter dans les bras du tzar et de l'orthodoxie.

« — Mais, lui objectait-on, c'est la démagogie que vous introduisez vous-même en Pologne. — Sans doute, répondait-il; mais par ces procédés-là je vous garantis la paix pour vingt ans[1]! »

[1] Ce plan a été deviné et décrit avec une grande force par l'auteur de la brochure citée plus haut : *la Pologne et la cause de l'ordre*, dans tout le chapitre IX, particulièrement p. 82 et suivantes. » Puis

Il y a longtemps qu'on l'a remarqué : dans la pratique, l'autocratie et la révolution ne sont que deux faces diverses d'une même chose : le pouvoir sans autre frein que son bon plaisir. Mais il est piquant de voir, dans un conseil présidé par un souverain, l'autocratie elle-même adopter pour son compte, au nom de l'orthodoxie, le programme de la Révolution.

Le plan de Milutine fut accepté ; « russifier, » ce fut plus que jamais le mot d'ordre.

Disons d'abord, pour plus de clarté, tous les sens de ce mot *russification,* et surtout ce qu'il signifie aux yeux des fonctionnaires russes.

« Russification, dit le R. P. Martinov, veut dire d'abord introduction de la langue russe dans l'administration, dans les tribunaux, dans les écoles, dans la vie privée et jusque dans le sanctuaire. De là, comme conséquence inévitable, proscription du polonais partout où on l'entend parler.

» Russification signifie encore substitution de la

qu'on ne pouvait exterminer les classes supérieures ni les soumettre, il fallait passer à l'autre système, celui de l'isolement de ces classes dans la société. C'est alors que fut inauguré le système le plus infernal qu'on ait jamais vu sur la terre : le système de la dislocation et de la dissolution de la société... Mettre des barrières infranchissables entre l'âme et le corps de la société, éveiller entre ces deux éléments, c'est-à-dire entre les classes supérieures et inférieures, des haines et des suspicions réciproques; se servir de la terreur mutuelle qu'elles pouvaient s'inspirer pour les maîtriser l'une par l'autre, tel fut le plan préparé et en partie exécuté par Nicolas, et dont l'application définitive fut confiée à son fils, lorsque l'impuissance du premier système fut suffisamment démontrée. »

nationalité russe à la nationalité polonaise, ainsi qu'à la civilisation qui en est le fruit naturel. » C'est pour arriver à ce but que les Russes ont exproprié en masse les propriétaires polonais et vendu leurs terres à des Russes et à des Allemands non catholiques, en même temps qu'ils éloignaient les Polonais et tous les catholiques en général, y compris les Russes catholiques, cela va sans dire, de toutes les charges publiques, pour les donner presque exclusivement à leurs coreligionnaires[1].

« Enfin, la russification suppose aussi la décatholisation du pays, l'*orthodoxie* étant aux yeux des Russes un signe distinctif de leur nationalité. De là, la propagande religieuse. Toutefois, ajoute avec raison le P. Martinov, ce ne sont pas seulement des prêtres qui y prêchent l'orthodoxie grecque ; souvent ce sont encore des bureaucrates, des agents de police et des gendarmes[2]. » Pour être plus exact, il faudrait

[1] L'ukase du 10 décembre 1865 défend à tout Polonais de vendre ses terres à d'autres qu'aux Russes. Pour que cette mesure soit efficace, on n'enregistre aucune vente ni achat de biens-fonds sans obtenir une permission spéciale, et pour chaque fois, du gouverneur général de la province. Il y avait des cas où l'on refusait cette permission à des Russes même orthodoxes. Les catholiques n'ont plus le droit de tester, d'après ce même ukase ; le bien passe à leurs héritiers naturels, si c'est un bien foncier. Cet ukase n'est promulgué que pour la Lithuanie et les provinces ci-devant polonaises au sud de la Russie. Un Lithuanien catholique ne peut être admis dans les emplois du gouvernement, pas même dans les chemins de fer. Un jeune homme polonais, pour avoir le droit de continuer ses études, doit obtenir l'autorisation du gouvernement.

[2] *De la Langue russe dans le culte catholique*. Lyon, Pitrat, 1874.

dire que l'œuvre des conversions ne regarde les prêtres que par l'exception la plus rare ; ils sont seulement appelés à occuper les églises et à tyranniser les consciences que la force brutale leur a conquises, à dresser les listes des nouveaux convertis, et enfin à dénoncer à la police les Uniates cachés. On verra par les récits qui vont suivre si cette importante observation est moins justifiée en 1874 qu'elle ne l'était sous Catherine et Nicolas.

I

L'administration de Mourawieff s'était surtout signalée par sa violence brutale et intempérante[1]. Cependant il n'avait pas entièrement négligé les voies obliques, pratiquées, avec un tact si sûr, par la diplomatie russe dans toutes ses œuvres. C'est ainsi qu'il sut distinguer, dans le clergé catholique de Wilna, un certain nombre de prêtres dont les mœurs plus que faciles et l'ambition trop visible lui avaient fait deviner des consciences à vendre. Mais ce fut sous son successeur, Constantin Pétrowicz von Kauffmann, un Allemand protestant nouvellement con-

[1] L'auteur de *la Persécution en Lithuanie* signale à ses lecteurs l'ouvrage russe intitulé : *Recueil des règlements du comte M. N. Mourawieff relatifs à la répression de l'insurrection polonaise dans les gouvernements du nord-ouest en* 1863-1865. Wilna, 1866. « Les lois formulées dans ces statuts sont, dit-il, la jurisprudence de l'homme-tigre. » Kauffmann remplaça Mourawieff, subitement révoqué dans le courant de 1865.

verti à l'orthodoxie et, par conséquent, parfaitement russifié, que l'on vit succéder ou plutôt se mêler aux violences brutales les manœuvres savantes dont le succès dépendait en grande partie du concours d'un certain clergé, catholique de nom, mais n'appartenant par l'âme à d'autre culte que celui de Judas et de Mammon.

Ce fut sous le gouvernement de Kauffmann qu'on nomma une commission pour les affaires de l'Église catholique, sous la présidence d'Alexis Pétrowicz Storozenko, assisté de deux prêtres catholiques, l'abbé Bronislas Zauscinski, et un apostat, Kozlowski[1], homme dont l'intelligence égalait la perversité. Cette commission traça les plans fidèlement suivis depuis pour la persécution de l'Église. Ce projet se composait de deux parties; l'une devait être mise à exécution sur-le-champ et l'autre plus tard. La première comprenait :

1° La confection des listes statistiques des fidèles dans les paroisses catholiques. C'était sur le vu de ces listes que la commission devait décider de la tolérance à laisser à ces églises, ou de leur transformation en églises schismatiques. Ces listes, remarquons-le, devaient être dressées par les chefs de la police des districts et par les popes.

[1] Ce Kozlowski, étant curé catholique, passa au schisme pour épouser la veuve d'un pope dont il s'était épris. Il faut remarquer que ces sortes de mariages sont défendus et déclarés sacriléges et nuls par l'Église grecque. Mais quand il s'agit de pervertir un prêtre catholique, le schisme n'y regarde pas de si près.

2° La conversion au rite *orthodoxe* du reste des Uniates échappés en 1839 à la persécution de Siemaszko, et qui y avaient réussi en se faisant inscrire au nombre des fidèles de l'Église latine.

3° Le projet de suppression du diocèse de Minsk et enfin l'abolition de toutes les confréries religieuses.

Aux projets dont l'exécution était remise à plus tard appartenaient :

1° L'introduction de la langue russe dans le culte catholique.

2° La suppression de l'autorité administrative des curés dans les paroisses et la transmission de cette autorité aux syndics.

3° La réorganisation du consistoire ou conseil des évêques catholiques, en y introduisant des commissaires du gouvernement, absolument comme dans le saint-synode ou dans le collége catholique.

4° La réorganisation des séminaires en vue d'amener leur suppression totale.

5° Enfin la réorganisation de l'académie ecclésiastique catholique de Pétersbourg, en attendant sa suppression et son remplacement par les facultés théologiques des universités [1].

Le général Kauffmann commença par faire exécuter la seconde des mesures recommandées par la commission relativement aux Uniates cachés, et l'on vit renaître les jours terribles de la persécution de Siemaszko. Commandants militaires, agents de police,

[1] Voir *Persécution*, etc., p. 27-28.

popes formés en tribunal ecclésiastique d'un nouveau genre, se ruèrent sur les villages et ne craignirent pas, comme on peut le supposer, de dépasser même la rigueur des instructions qu'ils avaient reçues, certains d'être toujours approuvés, s'ils réussissaient à accroître le nombre des coreligionnaires du saint-synode.

Chose lamentable ! Ce ne fut pas seulement le pauvre paysan, l'artisan sans défense qui furent victimes de ces missions renouvelées de Dziernowicé et de Porozow. On vit de grands propriétaires, ou nobles des plus qualifiés, poussés à bout par des vexations sans nombre, par les dénis de justice les plus criants, apostasier la religion catholique et se ranger parmi les orthodoxes[1]. Des défections aussi lamentables, de personnes obligées étroitement par leur rang à donner l'exemple, inspirent encore plus d'étonnement et de mépris que de pitié. Mais quel

[1] L'auteur de la *Persécution en Lithuanie* cite M. Bielnicki, maréchal de la noblesse de Troki, le prince Bronislas Drucki Lubecki, les deux frères Mirski, MM. Despot Zenowicz, Constantin Vojnillowicz. Il y joint le prince Nicolas Radziwill. Mais pour ce dernier, il faut dire, à sa décharge, que sa tête était dérangée. Vers 1867, il avait adressé une demande au tzar, déclarant qu'il passerait au schisme si l'empereur voulait lui permettre de divorcer avec sa femme et d'épouser à la fois deux filles d'un certain pope. Sur cette bizarre requête, on délégua vers le prince un médecin de Wilna et un employé de l'administration. Le médecin constata que Radziwill était fou, mais l'employé le déclara dûment orthodoxe, malgré les protestations subséquentes du prince, dont l'orthodoxie, on le voit, est loin d'être prouvée, et, si elle est admise par l'Église russe, donne une idée très-véritable de l'importance religieuse que le Saint-Synode attache aux conversions ! Voir le *Journal de Posen* du 5 mai 1871 et du 13 août 1872.

flot de compassion inonde le cœur, quelle indignation l'oppresse, quand on se retrouve de nos jours, plus de trente ans après les tragédies de 1839, en présence des combats ignobles livrés par le schisme à la conscience de pauvres paysans pour leur arracher leur foi! Les noms du général Kaladéiew et du prince Chowanski [1], du lieutenant-colonel Sambykine (nous ne parlerons pas du Tartare Jakubowski ni du juif Smolenski, ceux-là étaient des subalternes et des mécréants), méritent d'être signalés à la postérité, parmi ces missionnaires d'un nouveau genre. C'étaient des missionnaires, en effet, que ces officiers et ces soldats, qui venaient frapper, maltraiter et piller les villageois : car on ne demandait aux victimes, pour les laisser tranquilles, qu'un acte de foi ou plutôt d'apostasie. Mais aussi c'étaient des missionnaires d'un nouveau genre : car on peut hardiment affirmer que, parmi ceux qui venaient ainsi extorquer une adhésion au schisme, il n'y avait guère que deux sortes d'hommes : ceux qui ne professaient pas la foi *orthodoxe* et ceux qui n'en professaient aucune : des juifs et des protestants, ou des libres penseurs, des nihilistes.

Aussi dans les exhortations adressées aux paysans pour les convaincre, il n'était nullement question de vérité religieuse. Celui des chefs de l'expédition qui

[1] Chowanski était un des apôtres les plus zélés du schisme, ce qui ne l'empêchait pas de dire tout haut que, pour de l'argent, il était prêt à se faire turc ou juif.

avait le don de la parole remontrait au village assemblé que Sa Majesté le tzar les avait comblés de bienfaits, en leur donnant les propriétés de leurs seigneurs et qu'ils devaient prouver leur reconnaissance en embrassant la foi orthodoxe. La ruse et la cruauté venaient compenser ce qui manquait d'évidence à une démonstration si claire. Par exemple, le prince Chowanski se plaçait devant un groupe de paysans et leur reprochait de ne pas prier pour l'empereur.

« — Au contraire, répondaient-ils tous d'une voix, nous prions pour le tzar dans nos maisons et dans nos églises, seuls et avec nos prêtres.

» — Eh bien ! priez donc maintenant ! »

Là-dessus les paysans se mettent à genoux et font une prière pour l'empereur, en preuve de leur fidélité. Chowanski, comme pour rendre la chose plus solennelle, fait distribuer des cierges aux hommes agenouillés. Puis tout à coup il fait cesser les prières, et, circulant parmi les groupes des villageois, il les félicite d'être devenus orthodoxes, du moment qu'ils ont prié pour l'empereur en tenant dans leurs mains des cierges bénits dans une église russe. Aussitôt on inscrit leurs noms sur les registres orthodoxes : des soldats et des Cosaques, en les menaçant de la baïonnette, et les frappant à coup de fourche et de bâton, les font entrer de force dans l'église russe : là, un pope les reçoit, leur administre la communion; on leur exhibe la preuve, au moyen de registres fraichement retouchés, qu'ils appartiennent de droit à

la religion du tzar : et voilà la conversion définitivement accomplie. Les malheureux ont beau protester : ils appartiennent au schisme, eux et leurs enfants, et ne pourront plus s'y soustraire sans encourir la peine de l'apostasie[1].

Voici quelques-uns des résultats pratiques de ce genre d'apostolat.

« Dans la paroisse de Podbrzezié, dont le curé se transforma en pope orthodoxe et l'église en église russe, et qui comptait 5,201 paroissiens catholiques, on réussit à en porter 1,400 sur les registres des orthodoxes.

» Dans la paroisse de Bystrzyça, de 2,304 catholiques, on en retrancha 638.

» Dans la paroisse de Szumsk, sur 2,444 catholiques, 673 furent inscrits sur les listes des orthodoxes.

» Dans la paroisse de Rukoynié, qui comptait 4,175 paroissiens, ce nombre fut diminué de 1,000 environ.

» Dans la paroisse de Rudomina, sur 4,367 catholiques, on en enleva 700.

» Ainsi dans les cinq paroisses les plus voisines de Wilna et qui comptaient ensemble 18,467 catholiques, on en fit passer à l'orthodoxie 4,412. »

Mais ce n'est pas tout : malgré la minorité des nouveaux convertis par rapport aux catholiques restés fidèles, on transforma les églises des paroisses que

[1] Voir *Persécution*, p. 32 et suivantes.

nous venons de nommer en églises russes [1]. Grâce à ce procédé, les 14,000 catholiques fidèles chassés de leurs églises, n'appartenant plus à aucune paroisse, ne pouvant plus même requérir l'assistance religieuse des paroisses voisines, à qui il était sévèrement interdit de porter secours, se trouvèrent absolument privés de tout exercice du culte. Plus d'églises pour y recevoir les sacrements et y entendre la parole de Dieu; plus de prêtres pour marier les nouveaux couples et baptiser les enfants. Telle fut l'origine de ces migrations mystérieuses de paysans et de paysannes se rendant en secret à Wilna pour se confesser à Pâques, ou pour faire baptiser un enfant. Laissons parler ici l'auteur du livre *la Persécution en Lithuanie*. Souvent une simple phrase renferme le cadre du tableau le plus émouvant : le peintre de génie qui saura le reproduire sur la toile et le rendre populaire, aura plus fait pour inspirer l'horreur de la tyrannie moscovite que nous ne le pourrions nous-même dans ces pages toujours trop froides, à notre gré, pour exprimer le sentiment que doivent inspirer tant d'attentats sacriléges.

« Plus d'une mère, dit-il, après avoir accompli ce pèlerinage à travers des forêts par des sentiers étroits, pour éviter les grandes routes, avec un enfant dans les bras, exposée au froid, aux bourrasques des

[1] L'église de Bystrzyça, le 5 décembre 1865; Szumsk, le 9 janvier 1866; Podbrzezié, le 3 avril; Rukoynié, le 20; Rudomina, le 9 mai 1866.

neiges et à toutes les intempéries d'une saison rigoureuse, retourna chez elle, heureuse et satisfaite, avec son enfant baptisé; mais plus d'une aussi ne revint dans sa maison qu'en pressant contre son sein le cadavre de son enfant, un petit ange au ciel. A Wilna même il fallait éviter une nuée d'agents de police, qui arrêtaient pèlerins et pèlerines, et les faisaient entrer par force dans des églises russes, où l'on baptisait leurs enfants d'après le rite orthodoxe, sans égard aux larmes des mères et au désespoir des pères [1]. »

Plus d'une fois le désespoir des paysans traqués par la police fit explosion, et les agents du schisme ne furent sauvés que par l'intervention des malheureux prêtres dont il venaient désoler le troupeau. Citons un seul fait : c'était dans une province du district de Dunabourg, en Livonie; une cérémonie religieuse venait de rassembler un grand concours de peuple, quand tout à coup un officier de police paraît et signifie au curé que le gouvernement n'entend pas tolérer des attroupements pareils et qu'il ait à disperser le peuple. Le curé intimidé exhorte ses paroissiens à se retirer. Mais aussitôt le peuple entoure l'agent et lui demande de révoquer sa décision. Il s'y refuse, alléguant la volonté de l'empereur.

« Tu mens », lui crie-t-on de toutes parts, et un des paysans, parlant pour tous, ajoute : « Tu mens ! car quand il s'agissait récemment d'arrêter les insurgés,

[1] Page 37.

c'est à nous que l'on s'adressait. C'est encore nous qui devons payer les impôts et fournir les charrettes de transport ; c'est nous qui subissons toutes les charges, et lorsque nous voulons prier conformément au rite de notre sainte religion, tu nous dis que l'empereur nous le défend! Encore une fois tu mens ! »

Le pauvre paysan ne se doutait pas que sa courte harangue, en faisant ainsi appel à la justice de l'empereur, est une réfutation péremptoire de l'assertion tant de fois répétée par le gouvernement russe, que les mesures de rigueur en Pologne n'ont nullement la persécution religieuse pour but, mais uniquement la répression des complots politiques. En effet l'immense majorité du peuple des campagnes restée étrangère à l'insurrection de 1868, qu'elle aida à vaincre, n'y gagna pas même le droit de demeurer libre et tranquille dans la possession de ses autels ! Quoi qu'il en soit, l'éloquence rustique du villageois eut un effet que lui-même n'avait pas prévu. Un cri sortit tout d'un coup de la foule qui serrait de près l'agent de police : « Noyons-le! » Ce châtiment parut être dicté par le ciel, et on portait le malheureux agent vers le lac voisin, lorsque le curé averti accourut et parvint à délivrer le triste représentant de la religion de l'empereur [1].

[1] *Persécution*, p. 39, 40. Pour ne pas être trop long nous ne rapporterons pas ici le fait analogue arrivé au lieutenant-colonel Sambykine, qui faillit payer de sa vie le barbare plaisir qu'il prenait à couvrir en public les prêtres catholiques des derniers outrages. On peut lire ce récit dans notre auteur, p. 44 et suiv. De pareils faits seraient absolu-

Cependant la date de l'insurrection s'éloignait, et le gouvernement russe sentait lui-même la nécessité de diminuer ses rigueurs, à mesure que diminuaient les prétextes de l'oppression religieuse. Le comte Baranow, qui succéda à Kauffmann, était un homme modéré, ouvertement ennemi des cruautés stériles. Il commença par révoquer un certain nombre d'agents décriés et mit quelque frein à la licence des autres. Il n'en fallut pas davantage pour ramener l'esprit de la population rurale, et l'on vit des centaines de paysans s'acheminer vers Wilna, pour venir demander la permission de rentrer dans l'Église catholique, dont ils avaient été chassés par la ruse et la force. Quelques-uns adressèrent même une pétition à l'empereur. Hélas ! les pauvres gens, dans la droiture de leur cœur, ne se doutaient pas que la politique du schisme est étrangère à toutes les délicatesses de la conscience. Ils croyaient qu'une injustice reconnue et désavouée pouvait être une injustice réparée. Ils se trompaient. Aussi, comme après 1839, on vit se reproduire ces dénis de justice, imposés par la politique et jamais désavoués, jamais signalés par aucune voix dans cette église esclave dont les évêques sont les valets du pouvoir temporel[1]. Aux démarches des

ment incroyables, s'ils n'étaient attestés par des témoins oculaires et ne s'étaient passés à la face du soleil.

[1] Il est triste d'être forcé d'ajouter que le clergé supérieur catholique de Wilna avait été choisi de telle sorte, que les pauvres paysans qui venaient revendiquer leur foi ne trouvèrent pas en lui une seule voix pour les encourager. On verra quelques pages plus bas ce que le

paysans le gouverneur civil Panioutine répondit par l'emploi brutal de la force ; des Cosaques dispersaient les groupes à mesure qu'ils se présentaient ; les chefs étaient jetés en prison. Un petit nombre parvint à pénétrer jusqu'à Baranow. Il ordonna une enquête confiée à M. Storozenko. C'était annoncer d'avance que cette enquête n'aboutirait pas.

Quand, peu de temps après, l'empereur passa à Wilna, il acheva d'ôter tout espoir aux paysans en disant hautement à la députation qui vint lui présenter la même demande :

« Je n'autoriserai jamais le retour à l'Église catholique de ceux qui ont une fois embrassé l'orthodoxie. »

On voudrait croire qu'en parlant ainsi l'empereur ignorait ce que tout le monde savait, je veux dire que, dans son empire, le mot « embrasser l'*orthodoxie* » ne signifiait nullement, comme dans le reste du monde chrétien, donner librement son cœur et sa conscience à un dogme révélé de Dieu, mais seulement recevoir une certaine empreinte, tracée sur la chair sanglante par la lance du Cosaque ou le bâton du gendarme, absolument comme les moutons reçoivent de la main du berger, à l'aide d'un fer chaud, la marque du troupeau dont ils font partie. Si Alexandre avait jeté son regard au delà des murs

clergé était devenu par suite des manœuvres et de la terreur moscovites. Cela donne une idée parfaite de ce que deviendrait l'Église catholique, si le gouvernement russe parvenait, suivant ses désirs, à la séparer tout à fait de la papauté, et à la faire à l'image du saint-synode.

de Wilna, il aurait vu, au moment précis où il parlait, dans le gouvernement de Grodno et ailleurs, des agents de police pousser de force les paysans dans les églises russes, surtout aux jours des fêtes de l'empereur et de la famille impériale. S'il avait prêté l'oreille, il aurait pu entendre les cris des mères à qui leurs enfants étaient enlevés, quoique déjà baptisés par elles-mêmes, faute de prêtres, pour être de nouveau baptisés dans l'église russe et ainsi « embrasser l'*orthodoxie* ». S'il avait lu enfin tel rapport officiel, il y aurait vu comment M. Storozenko, président de la commission des affaires catholiques à Wilna, racontait lui-même au milieu de quelles scènes ces pauvres petits embrassaient l'*orthodoxie*.

« Imaginez-vous, racontait-il agréablement dans un salon de Wilna, imaginez-vous cette scène amusante, lorsque, entouré de popes, j'assistais au baptême orthodoxe des petits enfants, arrachés violemment à leurs mères, au milieu des rugissements de ces mères, renfermées dans des étables avec des porcs, des hurlements des chiens du village et du tumulte occasionné par un vaste rassemblement du peuple, qui se ruait sur les rangs des soldats et des Cosaques qui nous entouraient[1]. »

[1] *Persécution*, p. 76. A propos de ces baptêmes, un fait qui eut du retentissement en 1869 est celui de Mlle Marie Denisow, qu'il est bon de rapporter pour faire comprendre le véritable acharnement avec lequel la police russe poursuit sa proie, quand une fois elle l'a marquée à la funeste empreinte d'un baptême forcé.

Née en 1848 dans le département de Grodno et baptisée dans l'É-

Ainsi pensaient, ainsi parlaient les agents les plus éminents de la russification par l'adoption forcée de la religion de l'empereur ! Quelque acharnée que fût la persécution, on ne pouvait cependant fermer d'un coup toutes les églises catholiques; c'est d'ailleurs l'usage du gouvernement russe de n'aller jamais que par degrés, froidement et longuement calculés. Ce

glise catholique, Marie Denisow fut rebaptisée de force six mois après par le pope aidé de la police, qui profitèrent de l'absence de la mère et de la maladie mortelle du père. Par suite de violence, l'enfant fut regardée comme ayant « embrassé l'*orthodoxie* » et la mère légalement contrainte d'élever son enfant dans le schisme. Elle parvint à y échapper en cachant son enfant d'abord dans le couvent du Sacré-Cœur de Nice, puis dans un pensionnat de Varsovie. En juin 1867, Marie Denisow épousa M. Kleczewski, catholique comme elle. Un enfant naquit de ce mariage en février 1868. Mais déjà la police, avertie par les popes, poursuivait Kleczewski. Le lendemain du baptême de son enfant, il était mandé et sommé d'expliquer comment il avait osé se marier avec une orthodoxe dans l'Église catholique et faire baptiser un enfant né de ce mariage suivant le rite catholique. Kleczewski avait à choisir, ou de partir pour la Sibérie ou de se remarier dans l'Église russe. S'il refusait, le mariage était rompu et l'enfant, regardé comme illégitime, envoyé parmi les enfants de troupe. Kleczewski résista, et un jugement intervint à la date de mai 1869, statuant « que la nommée Marie Denisow, cohabitant avec Kleczewski, serait enfermée dans un couvent russe, l'enfant rebaptisé sous de nouveaux nom et prénoms, et gardé dans un refuge. »

Le comte Berg, lieutenant de l'empereur dans le royaume, suspendit, par pudeur, l'exécution de ce jugement. Kleczewski profita de ce délai pour s'enfuir à l'étranger avec tout ce qui lui était cher. La police ne put que confisquer son mobilier.

Cette affaire, ébruitée, eut les honneurs d'un démenti hautain de M. Katkow, mais la question fut tranchée par la *Gazette de police* de Varsovie, où « le chef de police somme Kleczewski et Marie Denisow, en fuite à l'étranger, de se présenter dans ses bureaux dans un délai de six jours. » (Voir *Semaine catholique* de Grodzisk, 1er janvier 1869.)

n'est qu'après la destruction des Uniates qu'on commença celle des Latins, et voici quelles furent les premières mesures; on défendit :

1° Les processions de la Fête-Dieu et des Rogations, et toutes processions en dehors des églises. C'est le même genre de servitude que nos libres penseurs de France voudraient imposer à nos églises, sous prétexte de liberté de conscience.

2° Les services de Quarante Heures et toutes les grandes solennités aux jours des fêtes principales.

3° Les convois funèbres et les enterrements solennels, ainsi que la publication des lettres après décès.

4° La liberté de prêcher et d'expliquer le catéchisme.

5° La réparation des églises, chapelles et cimetières.

6° La pose et la réparation des croix.

II

Mais peut-être, de tous les coups portés à l'Église, les plus sensibles et les plus durables furent ceux qui atteignirent le clergé lui-même. Si la russification religieuse de tel ou tel groupe de paysans avait son prix, quelle importance ne devait-on pas attacher à la conquête des pasteurs eux-mêmes, surtout si, en leur épargnant l'éclat toujours fâcheux d'une apostasie complète et scandaleuse, on parvenait tout dou-

cement à faire d'eux les instruments progressifs d'une apostasie d'autant plus durable qu'elle se serait produite insensiblement et peu à peu? C'était par des prêtres catholiques qu'il fallait attaquer le clergé. Aussi l'administration russe ne s'y épargna pas, et par le portrait que nous allons faire des trois personnages entre les mains de qui passa, à peu près sans réserve, le gouvernement du diocèse de Wilna, on pourra comprendre si les choix étaient habiles et le terrain bien préparé.

Le premier était l'abbé Niemeksza.

Ancien élève de l'académie ecclésiastique à Pétersbourg, puis professeur d'histoire et de droit canon, il était revenu à Wilna vers 1860. En 1863, à l'arrivée de Mourawieff, il administrait l'église paroissiale de Saint-Jean, et avait de plus la fonction de visiteur des couvents. Très-intelligent, très-instruit, son âme ne se trouva pas malheureusement au niveau de son esprit, et, dans un temps et dans un pays où l'Église avait besoin de prêtres disposés à tous les martyres, il ne songea qu'à sa fortune. Mourawieff avait commencé à l'employer : c'était lui qu'il envoyait dans les prisons visiter les détenus politiques, lui qu'il chargeait de certaines missions mystérieuses dont la conclusion était invariablement tantôt l'enlèvement d'un prêtre, tantôt la fermeture d'une église ou d'un couvent. Le concours d'un tel homme ne pouvait se payer trop cher : aussi les récompenses ne se firent pas attendre, et quand Kauffmann vint prendre en main la russifi-

cation de l'Église, il trouva Niemeksza déjà décoré par Mourawieff de l'ordre de Sainte-Anne (2e classe), élevé à la dignité de prélat (ce qui s'était fait, bien entendu, sans même consulter l'autorité diocésaine), pourvu d'une maison enlevée aux Franciscains supprimés et doté d'une pension de 2,000 roubles (8,000 fr.). Et pour que rien ne manquât à l'éclat et à la signification des honneurs rendus par un gouvernement schismatique à un prêtre catholique dans une ville dont l'évêque était exilé, les sentinelles russes, si Niemeksza venait à passer, avaient ordre de lui présenter les armes.

Le second des prêtres catholiques agréables à l'administration russe était l'abbé Pierre Zylinski. Élevé par charité chez les prêtres de la Mission, il fit d'abord partie de la congrégation et remplit à Wilna les fonctions de procureur ou économe dans la maison. Quand l'ordre fut supprimé en 1844, et les missionnaires dispersés, Zylinski resta à Wilna chargé de la garde de leurs biens. Comment s'acquitta-t-il de ses fonctions de dépositaire? On ne l'a jamais su exactement. Une seule chose est certaine : c'est que, des biens de la congrégation, rien ne resta plus; seulement Zylinski était devenu riche. Successivement curé à Solsk, puis à Radoszkowiczé, après que l'insurrection fut écrasée, il vint à Wilna, sollicita et obtint la cure d'Ostra-Brama, et là, installé dans une maison qu'il acheta sur ses économies, il attendit les occasions favorables pour accroître encore sa fortune

et parvenir à des dignités plus hautes. On verra qu'il n'attendit pas longtemps.

L'abbé Édouard Tupalski complétait le triumvirat. D'une origine aussi obscure que Zylinski, mal noté dès ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique, il avait été mis en pénitence par l'évêque prédécesseur de Mgr Krasinski. A l'époque de l'insurrection, il remplissait les fonctions de chantre à la cathédrale de Wilna, et il se fit plus d'une fois remarquer en prenant une part active à toutes les démonstrations patriotiques.

L'insurrection écrasée, il changea subitement de rôle. On le vit flatter et circonvenir les agents de la police russe. Il alla jusqu'à dénoncer un de ses confrères de la cathédrale pour obtenir sa place; il en fut pour son infamie, car l'accusation qu'il portait contre cet ecclésiastique fut reconnue calomnieuse. Mais il ne se découragea pas pour si peu : il se fit flatteur de Niemeksza et de Zylinski, et ce fut grâce à ses intrigues que Niemeksza se décida à demander à l'administration russe l'élévation de Tupalski lui-même au rang de prélat. Et ainsi, sans qu'on daignât même consulter Mgr Bowkiewicz, le vénérable administrateur du diocèse, Tupalski et ses deux patrons se virent installés à la cathédrale. Sur ces entrefaites Bowkiewicz mourut dans le courant de l'année 1866.

Il fallut choisir un nouvel administrateur du diocèse. Selon les règles de l'Église, un tel choix appartenait de droit à l'évêque, lequel, bien que relégué à

Wiatka, conservait seul une autorité qu'aucun pouvoir humain ne peut enlever. Mais à peine, dans le chapitre réuni, osa-t-on prononcer son nom, et le prélat Niemeksza fit la déclaration suivante : « Le gouverneur exige que notre choix se porte sur le prélat Zylinski comme vicaire du chapitre. » Zylinski fut élu. A partir de ce jour, c'est à des prêtres catholiques investis d'une autorité anticanonique, sans autre confirmation que celle de l'autorité civile, qu'il faudra faire remonter la responsabilité de tous les actes odieux et arbitraires entrepris pour la destruction de l'Église; ou plutôt c'est toujours le gouvernement russe qui fait tout, mais il a à son service des prélats complaisants, toujours prêts à lui montrer l'endroit où il faut frapper et à contresigner toutes les violences.

La désorganisation du clergé, dans toutes les paroisses où le culte catholique ne fut pas brutalement supprimé, fut un des moyens le plus activement employés par l'administration Kauffmann, aidée de ses acolytes ecclésiastiques. On se fit un jeu de déplacer les curés zélés et influents, sans aucune ombre de prétexte et sans autre motif que de rendre l'exercice du culte plus difficile. D'autres fois on retranchait aux curés âgés leurs vicaires. Quant aux vicaires, on les chassait de place en place, de peur qu'ils ne vinssent à s'habituer à leurs paroisses et à prendre goût à leurs fonctions. Tout naturellement c'était aux prêtres vertueux que s'adressaient toutes les vexations.

Un ancien couvent de Carmes de Wilna était destiné à servir de prison à tous ceux, en grand nombre, que leur mérite faisait juger incapable de tout emploi. Ici encore donnons la parole à l'auteur de la *Persécution en Lithuanie*.

« Cette prison était placée sous l'autorité immédiate du prélat Niemeksza, et, grâce à lui, se trouva bientôt dans un tel état que les prisons des voleurs et des assassins offraient plus de confort et de bien-être. Avec le nombre toujours croissant des ecclésiastiques livrés à la persécution s'augmentait aussi le nombre de ces affreuses prisons. On en installa de nouvelles dans le couvent des Dominicains à Nieswiez, dans le couvent des Franciscains à Grodno et au presbytère de Bobruysk. Dans l'*Ordo* de l'année 1871, l'administrateur du diocèse de Wilna plaça les malheureuses victimes qui y souffraient le purgatoire dans la catégorie des détenus pour vice. C'est à ce titre que, dans l'année citée plus haut, figuraient vingt-huit détenus dans le couvent des Carmes à Wilna, trois dans le couvent des Franciscains à Grodno et à Bobruysk, vingt à Nieswiez, sept à Minsk, dix prêtres révoqués de leurs fonctions : en tout soixante et onze ecclésiastiques.

» En fait de couvents de femmes, il ne restait plus à Wilna que le couvent des sœurs bénédictines, avec une église sous l'invocation de sainte Catherine. On entassa dans ce couvent des religieuses des autres ordres : des Carmélites déchaussées, les religieuses de Sainte-Marie, les Bernardines (de Zarzecza), les sœurs

de Charité. De cette manière on établit pour ainsi dire une autre prison pour les religieuses. Trop étroite pour un si grand nombre, elle devint plus étroite encore, lorsqu'on enleva aux Bénédictines leur jardin, ainsi que la maison et la place qui leur appartenaient, pour élargir la rue et embellir la ville. Le prélat Niemeksza, en qualité de visiteur des couvents, avait une autorité supérieure sur cet essaim de religieuses de différents ordres [1]. »

Ce qu'il y avait de pire dans le gouvernement exercé par le prélat Zylinski et ses deux complices, ce n'était pas la persécution infligée aux prêtres fidèles, c'était le scandale donné à tous les catholiques et même aux schismatiques par une administration ouvertement corrompue. On sait quelle triste influence exerça sur la décadence de la Pologne l'abus des divorces : aussi quel serrement de cœur on éprouve en voyant, de nos jours encore, après un siècle de châtiments, les dispenses de divorce se vendre au prix de l'or à Wilna! Ce fut l'exemple que donna le consistoire présidé par les Niemeksza et les Zylinski. Il y eut surtout un fait de ce genre qui souleva l'indignation universelle.

Pour quelques milliers de roubles, un mariage fut cassé [2] au mépris de toute légalité, et le lendemain même du jugement, un des trois prélats bénissait le

[1] Voir p. 47, 48.

[2] Celui des époux Lokucewicz. Ce fait se passa sous le gouvernement de Potapow, deuxième successeur de Kauffmann.

nouveau mariage de l'épouse divorcée. Deux assesseurs du consistoire, l'abbé Jacques Szyleyko, curé de l'église du Saint-Esprit, et l'abbé Klecki, curé de l'église Saint-Jacques, protestèrent, et peu s'en fallut, contre l'ordinaire, que cette protestation devint fatale non pas aux courageux amis de la justice, mais au coupable. Car le contre-amiral Chortakoff, gouverneur civil, ayant appris la chose, crut devoir la déférer au gouverneur général et lui demander la révocation de Zylinski. Il ne fut pas écouté, et lorsque, deux mois après, Zylinski eut fait un voyage à Saint-Pétersbourg, il en revint avec un tel surcroît de crédit que le gouverneur général n'osa plus lui refuser ce qu'il avait vainement demandé jusque-là : la destitution et l'exil de Szyleyko et Klecki : tous deux furent envoyés rejoindre les prêtres fidèles tenus en prison pour leur foi : le premier fut envoyé à Nieswiez et le second à Grodno [1].

Nous ne citerons plus qu'un fait de fermeture d'église catholique, parce qu'il eut lieu sous le plus humain des successeurs de Mourawieff, le général Potapow, et qu'il excita une émotion assez vive pour que Katkow lui-même, le grand apôtre de la Russification, prît parti contre le gouvernement. Il s'agit de l'église de Citowiany; ce bourg ni les environs ne contenait pas un seul schismatique. Cependant un ordre supérieur, du 23 mai 1868, arriva subitement

[1] *Persécution*, p. 122-124.

qui condamnait cette église à être transformée en église russe. Les paroissiens, privés d'un lieu de prières que leurs pères avaient possédé sans interruption depuis le seizième siècle, devaient être répartis parmi les paroisses avoisinantes. Quand l'autorité militaire arriva pour s'emparer de l'église, elle trouva le peuple réuni et décidé à lui fermer les portes.

« — Est-ce une révolte? demanda le commandant.

» — Non, lui répondit-on. Mais nous supplions qu'on nous laisse cette église où nos pères priaient Dieu, où nous le prions, nous et nos enfants. Si le gouvernement désire avoir une église russe dans notre bourg, nous la bâtirons à nos frais. »

Le commandant, ému, en référa à Potapow. En même temps les paysans envoyaient vingt des leurs à Wilna, avec mission d'offrir au gouverneur 20,000 roubles (60,000 fr.) pour le rachat de leur église. Craignant que les dix qui avaient été choisis pour se présenter chez Potapow fussent arrêtés, dix autres attendaient à la porte de la ville, prêts à porter leur pétition jusqu'à Saint-Pétersbourg, si cela devenait nécessaire. Le gouverneur général fut impitoyable, l'église de Citowiany fut fermée! En même temps, le journal officiel de Wilna annonçait que l'ordre était venu de fermer encore soixante églises paroissiales et un plus grand nombre de chapelles! Cette fois-ci l'iniquité parut si criante et la clameur universelle retentit si loin que M. Katkow s'en fit l'écho dans un

article de son journal où il se plaignait vivement de la stagnation de l'affaire de la russification dans « le pays de l'Ouest ». « Il n'y a pas longtemps, dit-il, dans le département de Kowno, on a fermé une église qui se trouve au milieu d'une population catholique, et cela parce que le nombre des paroissiens est petit. L'impression produite par cette mesure a été a été très-douloureuse. Les pauvres gens se jetaient par terre en sanglotant et en priant Dieu. Nous demandons, nous, pourquoi se fait tout cela en Russie? Est-ce par zèle religieux? est-ce par fanatisme? Non, en Russie la tolérance prédomine. Peut-être est-ce un acte de prudence politique? Mais la politique ne demande pas qu'on taquine des sentiments religieux; elle ne demande qu'une chose, c'est qu'une confession étrangère ne soit pas une institution politique ? Pour que ce pays s'unisse à la Russie, il faut deux choses : rompre la solidarité qui existe entre les grands propriétaires du pays et couper le nœud qui lie le catholicisme à la nationalité polonaise[1]. »

Si M. Katkow, généreux par politique et par instants, avait voulu l'être toujours, il aurait dû donner au gouvernement bien d'autres conseils. Il aurait reconnu que ce n'était pas seulement dans les

[1] « En ce qui touche la propriété dans le pays, ajoute M. Katkow, cette question a été à peu près résolue en vertu de l'oukase du mois de décembre 1865; mais cet oukase est très-souvent éludé; il n'est pas appliqué, et nous voyons aujourd'hui que les propriétaires polonais sont plus forts qu'ils n'étaient auparavant. » Article reproduit par le *Czas* du 16 juin 1868.

quelques faits qu'il relève si justement, mais dans les mesures auxquelles son approbation la plus bruyante était acquise, que le gouvernement s'était appliqué non pas à taquiner, ce qui est mal, mais bien plus, ce qui est criminel, à désoler tout à fait, pour l'extirper, le sentiment religieux des populations polonaises, et cela « pour couper, comme il dit, le nœud qui lie le catholicisme et la Pologne ». Il devait protester, au nom du droit et de la conscience et même au nom de la politique, contre la suppression non pas seulement de telle ou telle paroisse, mais contre la suppression arbitraire des diocèses, contre la déportation des évêques, contre la destruction du clergé régulier et séculier, et enfin contre la corruption systématique du peu de prêtres qu'on laissait subsister.

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue, en effet, c'est que le gouvernement, avant même la suppression officielle du concordat, ne s'était pas gêné pour modifier, mutiler, supprimer les diocèses catholiques, malgré les conventions solennelles stipulées avec la cour de Rome. Le concordat garantissait l'ancien partage de la Podolie, de l'Ukraine et de la Volhynie entre deux diocèses : celui de Kamienieç-Podolski, et celui de Luçk-Zytomierz. Or, peu de temps après la mort de l'archevêque métropolitain de Mohilew, Wenceslas Zylinski, en 1863, un oukase de l'année 1864 avait supprimé le diocèse de Kamienieç et celui de Luçk-Zytomierz. L'évêque de ce dernier diocèse, Mgr Borowski, refusa, bien entendu, le don qui lui

était fait indûment, et la fusion ne fut accomplie que lorsque l'évêque eut reçu l'autorisation du Saint-Siége, réduit ici encore à ratifier, par prudence et pour éviter un plus grand mal, une mesure qu'il ne pouvait pas empêcher. Quant à Mgr Fijalkowski, évêque de Kamieniec, le gouvernement l'avait relevé de ses fonctions, comme un simple fonctionnaire, et l'avait relégué à Simféropol, en Crimée [1].

En 1869, l'évêché et le diocèse de Minsk subirent le même sort. Le vieil évêque Woytkiewicz fut mandé un jour à Wilna par le gouverneur général Potapow pour affaire urgente. Il rencontra chez le gouverneur M. Sievers qui lui annonça que « Sa Majesté avait résolu de supprimer l'évêché de Minsk, de réunir son diocèse à celui de Wilna, et de relever l'évêque de ses fonctions, en lui assignant Wilna pour lieu de résidence. » Le vieillard n'obtint pas même de retourner à Minsk pour mettre ordre à ses affaires. Il mourut quatre mois après à Wilna, et le gouvernement, qui ne redoute pas les évêques morts, lui fit faire de splendides funérailles.

La Podolie, l'Ukraine et la Volhynie n'avaient plus qu'un seul évêque, Mgr Borowski, homme exem-

[1] Mgr Fijalkowski est depuis rentré en grâce. Le 15 juin 1872, avec l'autorisation du Saint-Siége, il a été installé à Saint-Pétersbourg comme métropolitain de Mohilew. Il est ainsi le successeur de Mgr Zylinski, mort en 1863. Dans l'intervalle, le diocèse avait été administré par l'évêque Stanieuski, ex-dominicain. Il est permis de croire que l'âge très-avancé du nouveau prélat a été une des raisons qui ont déterminé le gouvernement russe.

plaire sous tous les rapports et, à ce titre, peu agréable aux autorités. Nous verrons, au chapitre suivant, dans quelles circonstances lui aussi fut enlevé à son troupeau, en 1870, et relégué à Perm (aux confins de la Sibérie).

En Lithuanie, le vénérable évêque de Samogitie, Mgr Wolonczewski, était comme exilé et prisonnier depuis trois ans. On ne l'avait pas encore arraché de son diocèse. On l'avait seulement, en 1866, forcé de quitter sa ville épiscopale de Wornie et de résider à Kowno. En même temps, le séminaire fut fermé et défense fut faite de recevoir de nouveaux élèves et d'ordonner aucun sujet. L'évêque ne pouvait faire aucun acte épiscopal sans verser une amende; et il se résignait de bonne grâce à payer au gouvernement une somme ronde chaque fois qu'il administrait la confirmation aux fidèles qui venaient le trouver des parties les plus éloignées de son diocèse. Car, pour lui, il n'avait pas droit à la locomotion : tout au plus lui permettait-on de faire quelques pas de promenade aux alentours de la ville, mais toujours surveillé. Ainsi traité en prisonnier, le vieil évêque parut encore dangereux au gouvernement. On commença par le priver de son coadjuteur Beresniewicz qui, par ordre de Potapow, fut transporté à Mittau. L'évêque lui-même fut enfin enlevé à son tour, et le bruit se répandit que le motif de cette mesure était certaines découvertes qu'on avait faites dans les papiers de l'évêque Lubienski.

Dans le royaume de Pologne lui-même un diocèse était supprimé, celui de Podlachie.

Ce sont ces faits que stigmatise l'encyclique de Pie IX, du 17 octobre 1867.

« Depuis notre dernière allocution, dit le Saint-Père[1], deux nouveaux décrets ont été récemment publiés par le même gouvernement.

» Par l'un (22 mai), le diocèse de Podlachie, dans le royaume de Pologne, a été entièrement détruit avec le chapitre des chanoines, le consistoire général et le séminaire diocésain ; l'évêque lui-même a été arraché à son troupeau. Ce décret est semblable à celui du 3 juin de l'année dernière. Le gouvernement russe n'avait pas craint de supprimer par ce décret, de sa seule volonté et de sa propre autorité, le diocèse de Kamieniec, de détruire le chapitre des chanoines, le consistoire, le séminaire, et d'arracher violemment l'évêque à son diocèse. »

Le Pape ajoute, comme pour montrer à quelles extrémités la tyrannie moscovite réduit le gouvernement de l'Église, tout en vantant sans cesse sa tolérance :

« Privé de toute voix, de tout moyen de communication avec ses fidèles, nous avons été forcé, pour n'exposer personne à la prison, d'insérer dans notre journal un acte par lequel nous avons jugé bon de pourvoir à l'exercice de la juridiction légitime dans

[1] Celle du mois de novembre 1866.

ces vastes diocèses et aux besoins spirituels des fidèles, afin que la nouvelle de la résolution prise par nous pût arriver dans ces pays par la voix de la presse. Tout le monde comprend facilement dans quel but le gouvernement russe publie de pareils décrets, surtout lorsqu'on sait qu'à l'absence d'un grand nombre d'évêques s'ajoute encore la suppression des diocèses. »

C'était donc la désorganisation complète de l'Église catholique que le gouvernement avait accomplie en peu d'années. L'épiscopat, dernier rempart encore debout contre l'autocratie toute-puissante, était abattu. Les prêtres étaient exposés sans défense, et à la terreur des vengeances du gouvernement s'ils résistaient à ses vues, et à une corruption cent fois pire que les supplices, s'ils voulaient y répondre.

Pour avoir une idée des résultats obtenus par le schisme dans la seule année de 1871, il faut consulter un rapport officiel de M. Tolstoy, dont nous extrayons ce qui suit :

« Dans le courant de l'année 1871, on a réuni à l'orthodoxie 2,615 personnes, savoir : 654 dans le diocèse lithuanien; 318 dans le diocèse de Minsk, 180 dans celui de Podolie, 273 dans le diocèse de Volhynie, 157 dans celui de Kijow, 103 dans celui de Ploçk et 276 dans le diocèse de Varsovie.

» Dans la même année, on a construit dans ces diocèses quatre-vingt-cinq églises russes; on en a réparé un grand nombre, et transformé en églises russes

plusieurs églises catholiques; et dans le cours de l'année présente (1872) quatre églises russes sont en construction dans le diocèse de Varsovie; ce sont : Pulawy, Wlodawa, Dombrowo et Plock. »

Le rapport officiel fait entendre ensuite que ce n'est pas seulement la construction des nouvelles églises qui a une influence utile pour le développement de l'orthodoxie et de la nationalité russe; mais que les confréries orthodoxes et autres institutions nouvelles concourent au même but. Le compte-rendu succinct des actes des confréries ecclésiastiques et autres institutions tutélaires (?) dans les départements de l'Ouest et dans le pays de la Vistule [1], nous montre que l'éducation des enfants dans les principes orthodoxes est regardée comme un des meilleurs moyens de raffermir la religion orthodoxe et la nationalité russe dans les endroits où l'élément étranger est si fort, et c'est ce qui fait que les dépenses en faveur de ces institutions sont si considérables.

« Grâce aux autorités des diocèses [2] et au clergé, il y avait l'année dernière, dans les sept diocèses occidentaux, 3,664 écoles paroissiales fréquentées par 83,926 élèves et outre cela beaucoup d'écoles élémentaires.

» L'activité du clergé et des institutions orthodoxes pour raffermir et agrandir l'orthodoxie et la nationalité russe est couronnée de succès dans l'Ukraine

[1] C'est le nom officiel que porte à présent le royaume de Pologne.
[2] Il s'agit partout ici des diocèses schismatiques.

occidentale. D'après les rapports diocésains, les catholiques qui ont accepté l'orthodoxie[1] dans ces dernières années s'affermissent de plus en plus dans les doctrines de l'église orthodoxe et en deviennent les zélés confesseurs. »

Bien plus, suivant les mêmes rapports, les populations catholiques elles-mêmes seraient en voie de s'apprivoiser par rapport aux évêques et au clergé orthodoxes, et commenceraient en quelques lieux à leur montrer du respect.

« Des catholiques en grand nombre vont dans l'église russe, surtout les jours de fête. Suivant le témoignage de l'évêque de Volhynie, les catholiques, et principalement les Tchèques qui habitent le diocèse, commencent à prendre en respect l'orthodoxie. « Les » Tchèques catholiques fréquentent les églises ortho- » doxes, leurs enfants y chantent même. L'année » dernière beaucoup d'enfants nouveau-nés de parents » Tchèques ont été baptisés suivant le rite ortho- » doxe[2] et admis dans le sein de l'église ortho- » doxe... »

De pareils triomphes, malheureusement trop réels sur certains points, n'étaient cependant pas encore assez complets aux yeux des russificateurs ardents.

[1] On sait de quelle manière les catholiques polonais *acceptent* l'orthodoxie!

[2] Sur ces baptêmes d'enfants, se rappeler ce qui a été dit plus haut. Le rapport précité a été reproduit par la *Semaine catholique* de Grodzisk, 28 déc. 1872.

Les exécuteurs des plans de M. Milutine sentaient que rien n'était fait tant que la masse du peuple, toujours fidele aux enseignements reçus de ses ancêtres et de ses prêtres, savait opposer la religion catholique à la religion russe : jusque-là toutes les cruautés de la persécution n'avaient abouti qu'à creuser plus profondément l'abime sanglant qui séparait les deux cultes. Comment faire pour trancher définitivement « le nœud qui unit la religion catholique et la nationalité polonaise »? On crut avoir trouvé ce que l'on cherchait le jour où fut présenté, comme le moyen le plus efficace et le procédé décisif pour la russification, l'introduction de la langue russe, non plus seulement dans les administrations, dans les écoles, dans les rues, mais dans les offices religieux. C'est cette grande question que nous allons maintenant aborder. Mais avant de terminer ce chapitre, donnons le récit d'un fait épouvantable qui émut tout le diocèse de Wilna, parce qu'il parut une intervention directe de la Providence, venant punir un coupable et relever le courage des martyrs de la justice et de la vérité.

Le 8 mai 1872 le prélat Tupalski fut empoisonné d'abord, puis assassiné et écartelé par son propre serviteur et pupille, d'autres disent son fils naturel, nommé Georges Lazowski. Son corps jeté dans la Wiliya ne fut repêché que quelques jours après, et la tête ainsi qu'une jambe et un bras furent trouvés en la possession du meurtrier qu'on arrêta, dans sa fuite, à Maryampol. Nous ne dirons pas ici le motif ignoble

auquel le crime fut attribué. Ce qu'il y a de certain, c'est que le meurtrier osa répondre au magistrat qui l'interrogeait qu'en frappant Tupalski, il avait voulu être le doigt de Dieu punissant un débauché et un traître.

Les autorités russes firent au malheureux prélat des funérailles magnifiques. Tout cet éclat ne donna le change à personne ; il ne put empêcher les habitants de Wilna de faire la remarque suivante : il y avait deux ans que le vénérable recteur du séminaire, l'abbé Zdanowicz, destitué par les soins de Tupalski, avait cédé le poste à son indigne rival : deux ans écoulés, au même jour et à la même heure, le chanoine Zdanowicz venait assister, dans l'église Saint-Georges, aux obsèques des membres mutilés de son persécuteur.

Toute la ville de Wilna, toute la Lithuanie, à la fois consternée et consolée, regarda passer la justice de Dieu.

CHAPITRE III

LA RUSSIFICATION PAR L'INTRODUCTION DE LA LANGUE RUSSE DANS LE CULTE CATHOLIQUE.

Dès le règne de Nicolas, le gouvernement russe n'avait pas dissimulé sa prétention d'assurer, sur toute la face de la Pologne, la prépondérance de la langue des conquérants sur celle des vaincus. Tout Polonais devait non-seulement apprendre le russe, mais dans tous les actes publics le substituer à la langue maternelle. Bien plus, l'éducation devait se donner en russe, et à tous ceux qui n'étaient pas nés à Varsovie ou dans les limites étroites du royaume, il n'était pas même permis de s'appeler Polonais. Quand on voulait ou quand on avait besoin de dire qu'on était Polonais, les personnes officielles demandaient qu'on dit : « Je suis d'origine polonaise. » L'histoire, les traditions nationales, la langue, il fallait répudier tout cela comme étant l'effet d'une violence passagère faite, dans les siècles passés, à des peuples essentiellement russes; l'adoption de l'idiome moscovite, et par conséquent l'abdication de la langue paternelle, n'était pas seulement un lourd sacrifice imposé par le

droit du plus fort aux habitants des provinces occidentales : c'était un devoir sacré auquel on ne pouvait se soustraire sans renier sa patrie, sans manquer de fidélité au tzar de toutes les Russies : parler la langue de son père était un acte de haute trahison.

Les malheureux habitants des villes polonaises, à la suite de l'insurrection de 1863, l'expérimentaient tous les jours à leurs dépens. Une amende frappait sur-le-champ l'imprudent qui, dans la rue, sur une place, dans un magasin, au marché, prononçait un mot de la langue proscrite assez haut pour être entendu de quelque agent de police. A Wilna, M. Panioutine, le gouverneur civil, ne dédaignait pas de déguiser sa grandeur pour se mêler à la foule, et pour arrêter lui-même, comme un simple recors, le malheureux ou la malheureuse qui avait paru mépriser les affiches innombrables apposées par ses soins sur tous les murs et contenant ces simples mots : « *Ici, il est défendu de parler polonais.* » C'était la même chose dans toutes les villes chefs-lieux des goubernies.

Toutefois l'affiche en question ne se trouvait pas encore sur les murs et les portes des églises. L'idée n'était encore venue à personne d'étendre l'expropriation de l'idiome national jusqu'à la langue employée dans le commerce intime des âmes avec Dieu. C'est à M. Storozenko, le président de la commission des affaires catholiques, qu'il faut rapporter l'honneur de cette invention.

Depuis longtemps déjà, on avait introduit l'ensei-

gnement religieux en russe dans les écoles militaires; puis, en 1868, dans les autres écoles du gouvernement. Mais les russificateurs faisaient remarquer que, si l'on se bornait à enseigner le catéchisme en russe aux élèves, l'avantage était médiocre, puisqu'il ne leur était permis ensuite ni de prier dans cette langue, ni d'entendre en cette langue la parole de Dieu. M. Storozenko, un des grands promoteurs de la russification par le culte, tressaillit de joie quand il vit le gouvernement entrer dans ses vues et quand il reçut l'ordre de mettre à l'étude la question de savoir s'il était opportun d'imposer la langue officielle russe aux cultes étrangers, lisez : *au culte catholique*.

La commission, composée de vingt membres, dont le plus influent, après Storozenko lui-même, était le prêtre apostat Kozlowski, se décida pour l'affirmative. Toutefois la chose ne passa point sans opposition. Quatre membres influents opinèrent pour la négative [1] et la raison de leur vote a été exposée par

[1] Les opposants, tous quatre fort ennemis de l'Église catholique, étaient M. Derewicki, conseiller d'État, qui pensait que l'introduction de la langue russe dans l'Église catholique pouvait devenir funeste à l'orthodoxie; M. Samarine, aide de camp de M. Baranov, qui voulait qu'en interdisant le polonais aux prêtres catholiques, on les obligeât à ne se servir que du latin. Le troisième opposant, M. Beszonow, directeur du musée et du lycée, faisait valoir l'impossibilité de faire passer dans le russe la langue liturgique catholique. Enfin M. Kouline, inspecteur des écoles, niait la nécessité de cette réforme ou plutôt de cet envahissement graduel des églises catholiques. Un seul système était bon à ses yeux et il suffisait : la violence. Il soutenait que les conversions en masse, comme en 1839, étaient faciles à faire, si tous

eux dans des mémoires rendus publics. Malgré toutes les injures qu'ils prodiguaient aux catholiques, ces mémoires ne purent trouver grâce devant M. Katkow, qui alla jusqu'à qualifier de traîtres à la patrie tous ceux qui n'adoptaient pas les vues de Storozenko. Le projet de la majorité avait donc pour lui l'opinion publique, lorsqu'il fut porté à Saint-Pétersbourg devant un comité spécial composé de ministres et des plus hauts dignitaires désignés par l'empereur. Le grand-duc Constantin présidait les réunions, et le comte Sievers, directeur des cultes étrangers, faisait les fonctions de secrétaire. C'était en décembre 1869.

Un des opinants, le prince Dondukow, fit remarquer que l'introduction pure et simple de la langue russe n'était pas possible, par la raison qu'un oukase de l'empereur Nicolas la défendait formellement; qu'il fallait, avant toute chose, rapporter cette loi, et en attendant *permettre*, non imposer, l'usage de la langue russe dans le culte catholique supplémentaire.

Cette opinion modérée prévalut contre l'opinion

les agents de la police impériale voulaient bien s'entendre. Il ne demandait pas plus de cinq ans pour cela. « On rêve un nouveau Siestrzencewicz, dit-il dans son mémoire, et on oublie qu'en fin de compte ce métropolitain n'a rien fait d'utile pour la Russie; ce qu'il nous faut maintenant, c'est un nouveau Siemaszko! » Hélas! on verra dans le chapitre suivant qu'un Siemaszko est à l'œuvre dans le dernier diocèse uniate, celui de Chelm! Voir l'analyse de ces quatre mémoires dans le P. Martinov, *De la langue russe dans le culte catholique*, p. 37 et suiv.

contraire, soutenue, entre autres, par le grand-duc Constantin, le ministre de la guerre Milutine et le ministre de l'instruction publique Tolstoy, procureur général du saint-synode, le même qui se donne avec tant de fracas, dans ses écrits, comme le représentant et le porte-voix de la *civilisation orientale* contre les *violences* des jésuites.

Le résultat définitif fut la circulaire du 31 janvier 1870 portant en substance :

1° Le retrait de l'oukase de Nicolas, interdisant l'usage du russe dans les églises catholiques;

2° La faculté accordée aux catholiques, protestants et autres cultes étrangers, de se servir de la langue russe dans leurs offices;

3° *Condition préalable : que la demande en soit faite par les paroissiens à leur curé,* lequel en référera à l'autorité diocésaine, et celle-ci au ministre de l'intérieur, à qui appartiendra la décision.

Qui ne croirait, en lisant les termes de cette décision, que rien ne ressemble moins à une tyrannie que cette introduction facultative de la langue russe dans l'enceinte du temple catholique? Mais il ne faut pas oublier que, dès Pierre le Grand et surtout dès Catherine II, le mot de tolérance est introduit dans le code russe : ce qui n'a jamais empêché les cruautés et les supplices dont la religion catholique a été la cause. C'est qu'à côté du texte et de la lettre des lois, il y a l'esprit sectaire qui les contredit et le fanatisme qui les exécute. A côté de la sagesse et de la modération

naturelle du souverain, même autocratique, à qui sa toute-puissance ne cache pas toujours l'utilité de la modération, il y a les agents de ce pouvoir sans contrôle, qui savent d'avance sur quel point on leur saura gré de violer le texte de la loi, et ont appris, d'une expérience mille fois répétée, qu'ils seront non-seulement absous, mais récompensés à une seule condition, c'est qu'ils réussissent. Ainsi, dans la question présente, l'Église catholique de Pologne a pour elle, outre le droit éternel et inviolable de la conscience, les termes explicites de la loi écrite; mais elle a contre elle la haine des Milutine, des Tolstoy, des Kouline, et les passions subalternes des agents qui leur sont soumis. Aussi allons-nous voir l'oukase, matériellement inoffensif, de 1870, devenir l'instrument le plus efficace de la plus infernale des persécutions.

Pour bien comprendre toute la portée que les russificateurs à outrance attachaient à l'introduction de la langue russe dans les offices catholiques, il faut faire cette remarque que cette mesure leur apparaissait, après un si grand nombre de tentatives avortées, la dernière planche de salut, l'unique moyen de dépoloniser la Pologne : il fallait donc, bon gré mal gré, que cette introduction eût lieu, et l'on était sûr d'avance que le gouvernement serait complice. Si l'on était tenté de nous accuser ici d'exagérer la vérité, il n'y aurait qu'à se reporter à un article d'un journal publié à Saint-Pétersbourg, avec l'agrément du ministre de l'intérieur, sous ce titre : *De l'autori-*

sation de l'introduction de la langue russe dans les offices catholiques. Voici un fragment de ce morceau :

« Nous partageons l'avis de ceux qui soutiennent que la solution de la question polonaise rencontre des difficultés, si l'on ne sépare, avant tout, le catholicisme du polonisme, à l'aide de l'introduction de la langue russe dans les sermons, livres de prières et dans tous les offices qui se font aujourd'hui en polonais; car le latin, employé dans la messe, n'est pas dangereux pour nous.

» Il est complétement vrai que le soi-disant royaume de Pologne a, en Russie, une institution puissante et nationale : c'est l'Église catholique romaine. Or, ce sont seulement les États forts qui ont leurs institutions et leur Église nationale. Ici, nous voyons l'Église nationale d'un État qui n'existe pas! L'État polonais n'existe pas, et malgré cela le gouvernement russe entretient l'Église de l'État polonais dans des départements russes, au milieu d'une population russe! Cette Église polonaise travaillait avec zèle à la conservation de son privilége d'exercer une domination exclusive sur tous les catholiques en Russie, à quelque race qu'ils appartinssent, et c'est grâce à la polonisation des séminaires que des jeunes gens d'origine russe, samogitienne et allemande sortaient de ces établissements avec une âme et un cœur polonais [1]. »

[1] *Siewernaya Poczta*, reproduit par le *Czas* du 1er février 1868. On peut constater par les termes de cet article fort sincère, cela n'est pas douteux, jusqu'à quel point les habitudes du schisme obscurcis-

Il faut donc dépoloniser à tout prix, et comme c'est l'exercice et les habitudes du culte qui forment toute la littérature des masses populaires et par suite tous leurs sentiments, les peuples ne cesseront d'être polonais que lorsqu'ils auront appris à prier en russe, qu'ils recevront l'instruction religieuse en russe et pourront la puiser dans des livres écrits en cette langue. Donc il faut que cette langue leur soit imposée. Mais comment en venir à bout, puisque jusqu'ici aucun livre catholique n'avait été composé en russe? Évidemment c'était toute une littérature nouvelle à créer. Il fallait traduire les prières, les catéchismes, les rituels usités dans l'Église catholique, en une

sent, dans les meilleurs esprits, la lumière évangélique et la lumière naturelle. Cet auteur croit, de bonne foi, que le « *privilége des États forts est d'avoir une Église nationale.* » Comme si une Église nationale, au sens où l'auteur l'entend, était compatible avec la parole du fondateur de l'Église : « *Ite et docete omnes gentes; Allez et enseignez* TOUTES *les nations. Il n'y aura qu'*UN *troupeau et qu'*UN pasteur. » C'est donc une même vérité pour *toutes les nations*, un même troupeau formé de peuples divers et *un seul pasteur*, pour qu'il n'y ait qu'*un seul troupeau*. Une Église nationale est donc contraire, et à la lettre de l'Évangile, et aussi au bon sens qui dit que si Dieu a daigné se révéler aux hommes, il n'a pu enseigner qu'une seule et même vérité à toutes les nations, et, les voulant dans l'*unité d'un seul bercail* (*unum ovile*), n'a pu leur désigner qu'*un seul pasteur suprême*. Donc l'Église de Pologne, en adressant ses enseignements à tous, « à quelque race qu'ils appartiennent », ne manque en rien à ce qu'elle doit au tzar, et en *catholicisant*, elle ne *polonise* pas. Quand est-ce que le gouvernement russe daignera comprendre que *catholicisme* et *polonisme* ne seront jamais synonymes, pas plus que *catholicisme* et *révolution?*

L'auteur de l'article poursuit en ces termes, utiles à citer pour faire bien saisir le point de vue officiel moscovite :

« Pour mettre fin à cette situation anormale et contrecarrer cet

langue qui n'en avait jamais connu les formules. La difficulté n'était pas médiocre ; elle était même beaucoup plus grande que ne le pourraient croire nos lecteurs. Pour leur en donner une idée juste, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire en entier, malgré leur longueur, quelques fragments de l'auteur de la *Persécution en Lithuanie*.

« Jetons un coup d'œil, dit-il, sur les positions respectives et les rapports mutuels de l'Église catholique et de la langue russe.

» La langue dont il est question dans l'oukase impérial, et qu'on permettait d'employer, nommée maintenant russe, n'était tout récemment encore qu'un modeste dialecte de la Grande Russie, très-peu cultivé en comparaison du dialecte de la Petite Ruthé-

exclusivisme politique, le gouvernement, *avant même la dernière révolte*, avait pris la résolution d'introduire dans le clergé des éléments nouveaux ; mais de tels éléments ne se trouvent pas en Russie ; il fallut donc chercher à l'étranger. A cet effet, le gouvernement envoya un prêtre catholique avec mission d'engager des professeurs pour les séminaires. Le succès de cette démarche fut bien minime, *et cela parce qu'on croyait*, A TORT, *à l'étranger, que le gouvernement persécute l'Église catholique*. Alors le gouvernement se décida à réformer seulement un séminaire, et pour cela il choisit le séminaire de Sâratow, dont l'éloignement est une des meilleures garanties contre l'influence polonaise. C'était un grand pas pour arriver à la délivrance de l'Église catholique du polonisme. » En effet, le diocèse de Saratow est tout allemand ; seulement le gouvernement russe sera tout étonné, pour peu qu'il admette dans ce séminaire d'autres professeurs que des *vieux-catholiques*, de s'apercevoir que des catholiques nullement polonais pensent exactement comme les évêques polonais, les Lubienski, les Krasinski, les Félinski, etc., au sujet de la tolérance russe, de la liberté qu'il laisse aux catholiques et de celle qui leur est due.

nie, et surtout de celui de la Ruthénie Blanche. Malgré toutes les disputes littéraires, nous pouvons affirmer que cette dernière langue comptait, parmi ses trésors, un poëme monumental, *Récits sur le régiment d'Igor* [1], si bien traduit en polonais et commenté par Mgr Krasinski, évêque de Wilna; le statut lithuanien fut aussi rédigé et imprimé en cette langue; on la rencontre encore dans la traduction de la Bible faite par François Skoryna à Poloçk, dans le commencement du seizième siècle (imprimée à Prague et à Wilna, en 1525). On l'employait aussi dans la rédaction des priviléges, des diplômes et des différents actes émanant des rois de Pologne jusqu'à Bathory et même après lui. C'était donc la langue officielle, légale et générale de la Ruthénie lithuanienne, depuis Giedymin jusqu'à l'union de la Lithuanie avec la Pologne, jusqu'à l'union de Lublin, lorsqu'elle fut remplacée dans la diplomatie par la langue polonaise et la langue latine. Mais la langue appelée aujourd'hui russe n'existait pas alors; elle commença à se former au dix-huitième siècle, en même temps que l'empire russe, en se modelant sur il'ancenne langue religieuse slave et les dialectes ruthènes. Quoiqu'elle se perfectionnât rapidement, de manière à devenir une langue officielle, littéraire et administrative; quoique aujourd'hui elle élargisse son cercle, s'enrichisse de termes scientifiques, et atteigne un haut degré de culture,

[1] Ce poëme se rapproche plutôt de la langue polonaise : un Polonais comprend ce poëme, un Moscovite, non.

cependant elle n'a jamais été considérée jusqu'à présent comme langue religieuse, n'a jamais servi à aucun culte, à aucune profession religieuse. L'orthodoxie même s'en passait et s'en passe encore aujourd'hui; elle n'a pas encore de traduction des saintes Écritures; voilà pourquoi elle manque totalement d'expressions et de mots consacrés pour rendre les conceptions chrétiennes, soit dogmatiques, soit morales.

» D'un autre côté, l'Église catholique, dont la doctrine était professée par la Pologne, la Lithuanie et la Ruthénie, comme religion dominante, se servait toujours de la langue latine dans sa liturgie principale; mais, dans la liturgie supplémentaire, elle employait de préférence la langue polonaise, ensuite la lithuanienne, la lettone, et enfin la langue ruthène, c'est-à-dire les dialectes de la petite Ruthénie et de la Ruthénie blanche. Dans la Russie proprement dite, dans la Russie orthodoxe, dont la domination et la religion s'étendirent simultanément sur la Ruthénie lithuanienne, sur la Lithuanie et sur la Pologne, il existe une loi sévère qui défend à tout orthodoxe de devenir catholique, et c'est pourquoi l'Église catholique n'a jamais eu l'occasion de se servir de la langue officielle russe nulle part, ni même avec qui que ce soit. Dans les confessions, et quelquefois même dans les sermons et l'explication du catéchisme, lorsqu'il s'agissait de Ruthènes catholiques ou uniates, elle se servait des dialectes de la Petite Ruthénie et de la Ruthénie Blanche. Ces dialectes lui suffisent jusqu'à pré-

sent pour rendre les devoirs religieux aux Ruthènes qui sont restés catholiques. Quant aux Russes orthodoxes, aucun d'eux n'ira jamais dans une église catholique.

» En outre, les catholiques, tant Ruthènes que Lithuaniens, Samogitiens et Lettons, se sont tellement accoutumés à la langue polonaise que, si l'Église se sert avec eux des dialectes qui leur sont propres, elle le fait plutôt par affection maternelle pour les races qui professent sa doctrine que par nécessité religieuse. Quant à ses fidèles, n'importe de quelle race, ils préféreraient cent fois la langue polonaise et l'ancien état de choses à la langue russe dans les offices supplémentaires. En effet, les Lithuaniens et les Ruthènes comprennent généralement la langue polonaise; mais comment la langue russe sera-t-elle comprise par un Polonais du royaume de Pologne, par un petit propriétaire lithuanien et ses serviteurs? comment sera-t-elle comprise par le Lithuanien, le Samogitien, le Letton? Voilà pourquoi l'innovation projetée épouvante le peuple des campagnes. Il y a encore un embarras qui obscurcit la relation de l'Église catholique avec la langue officielle russe; ce sont les inventions ethnographiques et historiques concernant l'identité de l'empire russe et des Ruthénies. Il y a bien des conformités ethnographiques entre les Ruthènes comme tribus slaves, mais il n'y en a pas entre l'empire russe, qui n'a commencé à s'appeler Russie que depuis Pierre le Grand, et les Ruthénies. La Russie, comme

État, s'est emparée des Ruthénies, Petite, Blanche et Rouge, ainsi que de la Lithuanie et de la Pologne, par la conquête. L'Église catholique n'a pas eu de rapports religieux avec l'empire orthodoxe russe; voilà pourquoi l'imposition de la langue russe, avec l'exclusion des dialectes ruthènes et lithuaniens et de la langue polonaise, lui cause un grand préjudice.

» En outre, les prêtres eux-mêmes n'ont pas eu assez de temps pour apprendre, ou plutôt pour façonner la langue russe, qui n'a encore jamais servi nulle part à aucun enseignement religieux. On l'enseignait, il est vrai, dans les écoles, mais non comme langue religieuse; on l'enseignait aussi dans les séminaires; mais, même après des études sérieuses, on voyait son insuffisance lorsqu'il s'agissait d'exposer d'une manière précise des sujets religieux.

» Nous devons encore remarquer que, dans l'espace des neuf dernières années, plusieurs séminaires, comme ceux de Wilna et de Minsk, n'ont presque pas d'élèves, les autres n'en ont qu'une dizaine qui ont perdu tout espoir de recevoir les ordres sacrés. On a encore l'académie ecclésiastique à Saint-Pétersbourg; mais là aussi on enseigne la langue russe officielle, usuelle, scientifique si l'on veut, mais non la langue religieuse. Maintenant cette académie, qui compte quarante élèves, combien peut-elle élever de prêtres, sachant la langue russe, pour tous les diocèses en Russie et en Pologne? Enfin, il y a des ecclésiastiques de campagne, surtout ceux d'un âge avancé,

qui n'ont jamais eu ni l'occasion, ni la nécessité d'acquérir la connaissance de la langue russe ; ceux-là n'apprendront pas le russe uniquement parce qu'il leur a été défendu de se servir de la langue polonaise. On peut donc dire qu'en présence du projet de l'introduction de la langue russe dans l'enseignement religieux, le clergé catholique se trouve dans la position d'une bande de condamnés aux travaux forcés dans les mines, qui doivent en extraire une langue non encore employée dans aucun culte, pour enseigner la religion catholique [1]. »

Mais les russificateurs étaient bien décidés à ne s'arrêter devant aucune difficulté comme devant aucune légalité, ni surtout devant la résistance unanime, universelle, non-seulement de tout ce qui restait d'évêques et de pasteurs dignes de ce nom, mais aussi de tous les fidèles qui attachaient la moindre importance à comprendre le catéchisme catholique et à en appliquer les préceptes. C'était cependant d'un peuple ainsi disposé, c'était des prêtres eux-mêmes qu'il fallait obtenir ces demandes, ces vœux auxquels seulement, suivant la lettre de l'oukase, pouvait être octroyée la faculté de se servir de la langue russe dans les églises!

Que le lecteur se rappelle les pétitions extorquées à l'aide desquelles Siemaszko et ses complices, pour préparer l'opinion à la défection de 1839, avaient

[1] *Persécution*, p. 98-103.

voulu faire croire que les Uniates témoignaient leur désir de se réunir à l'Église schismatique. Ce sont des scènes de cette nature qu'on vit reparaître dans toute l'étendue des pays lithuaniens. Ici, par exemple, c'est un employé du gouverneur de Mohilew, M. Chelgonnow, qui arrive dans une paroisse, réunit les fidèles et leur fait un grand discours pour leur démontrer l'immense avantage qu'ils auront à prier dans la langue russe : avantage surtout de plaire à l'empereur, à qui une pétition en ce sens serait le plus agréable des hommages. Les paysans se taisent, puis refusent nettement. N'importe; l'employé inscrit les noms des catholiques sur un papier préparé à l'avance; il fait trois croix devant chaque nom, et voilà une pétition authentique de tous les paroissiens, qui sera adressée au ministre!

Ailleurs, c'est un petit propriétaire de village à qui un employé présente une pétition signée déjà, assure-t-il, par toute la noblesse du district : « Vous êtes libre, lui dit-il, de refuser votre signature; réfléchissez cependant que vous avez telle affaire pendante devant l'administration ; or, elle sera décidée en votre faveur si vous signez; sinon, attendez-vous à tout... » Le propriétaire n'est quitte de cette importunité qu'au moyen d'une gratification que l'employé emporte avec joie, et devant laquelle expire tout son zèle d'apôtre pour l'introduction de la langue russe.

D'autres fois, c'est directement au curé de la paroisse qu'on s'adresse : on l'engage à demander à ses

paroissiens une démarche en ce sens, et on lui fait voir tout le prix que tel personnage influent du diocèse attache à une innovation si agréable à l'empereur, toujours l'empereur! Le curé reste impassible et l'agent du schisme en est ordinairement pour sa honte.

Si des pétitions obtenues de cette façon prouvent peu de chose, que dire de celle qu'imagina de se faire adresser l'inspecteur du gymnase de Bobruysk? Il réunit tous ses élèves et les somma de déclarer dans quelle langue ils préféraient entendre les offices divins. Ici le suffrage universel, convenablement sollicité et dirigé, se prononça à l'unanimité pour le russe [1]!

Même obtenus par des moyens semblables, de pareils triomphes étaient trop maigres pour avancer beaucoup les affaires des russificateurs. Les premières tentatives, en donnant l'éveil, avaient rendu les paysans défiants à l'excès. Pouvaient-ils l'être trop en se rappelant les moyens usités pour amener les conversions? Le journal de M. Katkow remarquait avec amertume, sur la fin de l'année 1870, que les affaires allaient toujours mal en Lithuanie et que l'agitation durait toujours. Non-seulement les vrais évêques, Wolonczewski, Borowski, refusaient de recevoir les rituels russes, mais le peuple ne se gênait pas pour exprimer son opinion de la manière la plus significa-

[1] Bobruysk est une ville du département de Minsk. Ce fait est rapporté dans le *Journal de Posen*, 9 août, 1870.

tive. A Wilna, une femme allait trouver Zylinski et lui jetait à la figure un livre de prières écrit en russe. Dans le district de la Drzisna, les paysans refusaient de poser le sceau sur les arrêtés communaux, de peur que cette application du sceau impérial ne les fît passer pour avoir adhéré à la religion de l'empereur.

A Kraslaw (département de Witebsk), lorsque le sprawnik se présenta à l'église pour proclamer la volonté du tzar de voir la langue russe substituée dans l'église même à la langue nationale, un cri unanime vint étouffer sa voix.

A Liksna, les paysans refusèrent de prononcer le serment en russe, disant qu'ils ne comprenaient pas cette langue.

Le journal de M. Katkow, qui rapporte ces faits, ajoute que ces deux villages de Kraslaw et de Liksna, qui s'étaient déclarés pour le gouvernement pendant l'insurrection de 1863, s'étaient tout à fait retournés depuis contre lui [1] : preuve nouvelle, après tant d'autres, que lorsque les Russes attribuent au polonisme toutes les antipathies qu'ils soulèvent, ce n'est pas à la politique, mais bien, comme le disent les évêques et le souverain pontife, à la persécution religieuse qu'il le faut attribuer.

Cependant, une courte expérience avait démontré, avec une évidence souveraine, que si l'on s'en tenait

[1] Voir le *Journal de Posen*, 21 août 1870.

à l'observation stricte de l'oukase impérial, pas une Église n'implorerait l'usage de la langue russe : il fallait donc à tout prix éluder l'article qui stipulait que la langue russe ne serait accordée qu'aux paroisses qui en feraient librement la demande. On se décida à demander des adresses et des pétitions en ce sens, non plus aux paroisses, mais aux ecclésiastiques eux-mêmes; je veux dire à ceux qui, vivant dans des diocèses privés de leurs pasteurs et administrés en réalité par des autorités laïques, avaient depuis longtemps abdiqué tout esprit sacerdotal et ne visaient qu'à faire leur chemin, grâce aux faveurs du gouvernement. A leur tête, est-il besoin de les nommer? se trouvaient naturellement les Zylinski, les Niemeksza, les Tupalski, et d'autres dont les noms sont moins connus.

Avant tout, il fallait lancer dans le public des livres russes à l'usage des catholiques et revêtus des approbations ecclésiastiques, qui seules pouvaient leur assurer quelque accès auprès des fidèles. Ce que les fidèles devaient ignorer autant que possible, c'est que, si l'approbation des évêques et du Pape n'était pas demandée pour les traductions en russe, il y avait une censure rigoureusement exigée pour toutes ces publications, c'était celle du saint-synode. On avait trouvé ce moyen de répondre aux craintes des prélats schismatiques, qui redoutaient que des livres catholiques imprimés en russe, au lieu de convertir les Polonais à la religion du tzar, ne servissent à convertir des fidèles du tzar à la religion des Polonais. Il

fallait donc que ces livres catholiques fussent épurés, par les soins du saint-synode, de toutes les propositions capables de nuire à l'orthodoxie.

Une autre chose que les pieux fidèles devaient ignorer, c'est que le collége catholique de Saint-Pétersbourg lui-même, ce collége composé comme on sait, avait cru devoir rejeter la proposition du gouvernement relative à l'introduction de la langue russe. Il n'avait pas eu de peine à prouver que l'immense majorité de ceux qui professent le culte catholique, Polonais, Samogitiens, Lithuaniens, Blancs-Russes, comprenaient fort bien le polonais, mais nullement le russe. Il ajoutait que l'emploi des langues vivantes et usuelles dans les offices religieux n'avait jamais été regardé comme une nécessité dans aucune confession chrétienne, y compris l'orthodoxie russe, et que, quant aux prières en langue vulgaire, introduites dans l'Église catholique au temps de la réforme, elles avaient été autorisées par le Pape, dont l'approbation était encore nécessaire pour le changement qu'on proposait.

De tout ce qui précède, il résulte que les livres nouveaux ne pouvaient avoir d'autres introducteurs que les prélats mêmes qui les auraient fabriqués ou publiés : les Zylinski, les Niemeksza, les Herburt et autres prélats russo-catholiques du diocèse de Wilna. Dès le mois de décembre 1868 une commission avait été chargée de la traduction en russe du rituel catholique. Elle était composée de trois membres : un

prêtre gréco-russe président, l'abbé Pietkiewicz, le prélat Niemeksza et l'apostat Kozlowski. La besogne fut promptement faite; cependant ce livre, le plus important de tous, ne fut pas le premier publié : il fallait préparer l'opinion, ou plutôt amortir le choc que son apparition devait produire au moyen de quelques publications préliminaires. Le prélat Niemeksza commença par publier un livre d'heures en russe à l'usage de la jeunesse catholique des écoles. Il était intitulé : *Petit Autel* (*altarik*) *catholique romain*. C'était une simple traduction d'un petit livre polonais, publié en 1834 par un M. Cierpinski, et qui avait été adopté comme un livre élémentaire par le général Wrangel, alors curateur des écoles dans la circonscription de Wilna. Le traducteur y avait cependant ajouté quelque chose, c'étaient des prières pour la Russie : « Mon Dieu, bénissez la Russie, notre patrie. » Ainsi devraient prier les jeunes Polonais, comme pour protester à Dieu qu'en conscience ils se repentaient de s'être toujours crus Polonais et non Moscovites. Il va sans dire que le nom de l'empereur, suivant un usage inauguré sous Nicolas, figure en caractères deux fois plus gros que ceux qui forment le saint nom de Dieu, et que, quant au nom du Souverain Pontife, il n'y figure pas du tout! On peut remarquer enfin, dans le calendrier placé au commencement du livre, qu'à la date du 26 septembre le nom du martyr S. Josaphat, archevêque de Polock, mis à mort par les schismatiques, a été effacé et rem-

placé par Cornélius, qui s'y trouvait déjà le dix-neuvième jour du même mois [1].

Peu de temps après parut une traduction russe des Évangiles pour les dimanches et fêtes de l'année, sous ce titre : *Lecture des évangélistes, aux dimanches et fêtes, pour les catholiques romains*, 1869. — Cette *traduction*, dit un avis placé au revers du titre, a été *revue spécialement par l'autorité catholique romaine*.

Mais on ne dit pas quelle autorité. Le livre porte cependant approbation du censeur ecclésiastique, M. Mamert de Fulsztyn-Herburt, un des collègues de Niemeksza et de Tupalski. Des juges compétents au point de vue de la langue russe, comme au point de vue de la foi, relevèrent dans cette traduction des fautes nombreuses et grossières tant contre la théologie que contre la grammaire [2]. Elle n'en fut pas moins imposée, aussitôt sa publication, aux enfants des écoles, et les aumôniers des deux gymnases de Wilna, Julien Narkiewicz et Cyprien Zebrowski, qui refusèrent de s'en servir, furent destitués et expulsés de la ville.

En même temps paraissait un catéchisme catho-

[1] *Persécution*, p. 118. — Martinov, p. 49.

[2] Le P. Martinov en cite quelques exemples : les mots *chair* et *corps* y sont employés indistinctement. Ainsi le passage de S. Jean : *Et Verbum caro factum est*, est traduit ainsi : *Et le Verbe s'est fait corps* (p. 17). Ailleurs on lit (p. 8) que tout *corps* verra le salut du Seigneur. Le péché de luxure est transformé en péché de luxe, de prodigalité, et parmi les péchés d'autrui figure celui de *les taire devant les supérieurs* (p. 196). Ponce-Pilate devient *Pilate du Pont* (p. 189, etc.).

lique destiné aux écoles primaires, sous ce titre : « *Catéchisme abrégé* à l'usage de la jeunesse étudiante de la religion catholique romaine, *fait par ordre suprême*, avec un recueil de prières journalières approuvées par Mgr Staniewski, évêque suffragant. » Il est à remarquer que l'approbation de l'ordinaire ne regarde que les prières et non le texte même du catéchisme. Mais les éditeurs ne tenaient guère à éviter un malentendu au lecteur ; on peut même, sans témérité, affirmer tout le contraire. Comment une autorité vraiment catholique aurait-elle laissé passer les inexactitudes et les fautes de langue qui déparent un livre dont la qualité essentielle doit être la propriété des termes, la précision et la clarté du langage [1] ?

Ces fautes de tout genre frappèrent tous les yeux, au point que M. Katkow lui-même crut devoir faire des observations publiques sur l'inexactitude du catéchisme catholique édité en russe, et ces observations eurent leur effet ; car, peu après, le journal de Wilna publiait une circulaire des autorités invitant les directeurs des écoles à s'abstenir de l'usage dudit catéchisme jusqu'à nouvel ordre, *à cause des nombreuses fautes d'impression* qui le déparaient. Est-ce, comme l'ont cru les rédacteurs du *Czas*, la crainte de voir le

[1] Le P. Martinov (p. 48) relève quelques-unes de ces inexactitudes et de ces fautes. Par exemple, page 36, on lit que les tentations sont causées par les *caprices*, au lieu de dire *convoitises*. On attribue aux trois personnes de la sainte Trinité, non pas l'*identité*, mais l'*uniformité* de substance.

catéchisme catholique acheté par les schismatiques qui fut le vrai motif de cette mesure? Nous ne savons: du moins une chose est manifeste, c'est que catholiques et schismatiques tombaient d'accord sur le peu de succès des premiers essais de traduction en langue russe des livres catholiques.

Venons enfin à la publication capitale, au fameux rituel qui devait désormais remplacer, dans les mains de tous les prêtres, le rituel écrit en polonais. La langue polonaise en est bannie au point qu'aucun mot ne réchappa : elle est remplacée par la langue russe; les langues lithuanienne et lettone sont respectées; mais le texte de ces deux langues est imprimé en caractères russes de la manière la plus grotesque; les textes français et allemand restent intacts. Les bénédictions des scapulaires sont supprimées. On a tout lieu de croire que l'apostat Kozlowski est le traducteur des Évangiles et du Rituel; la censure ecclésiastique fut signée par le prélat Niemeksza [1].

Pour compléter la série des publications russo-catholiques, il faut mentionner un recueil de chants populaires religieux chantés pendant les fêtes de Noël. Ces chants furent traduits du polonais par un reli-

[1] *Persécution*, p. 120. Le P. Martinov remarque que, si l'écriture latine a été laissée au français et à l'allemand, c'est *en attendant* qu'on leur applique le système de transcription en lettres russes; car il existe en Russie un parti qui attache à ce système une très-grande importance. On espère par ce moyen faciliter aux masses populaires l'apprentissage de la langue officielle, qu'elles s'obstinent à ignorer, ayant assez de leur langue maternelle.

gieux russe de Wilna, et approuvés par la signature du prélat Tupalski.

« Telle est, dit le P. Martinov, la flore littéraire cultivée à Wilna par les zélateurs de la russification. Ajoutons-y, pour la compléter, une histoire abrégée de l'Ancien et du Nouveau Testament et celle de l'Église catholique [1]. »

Mais ce n'était pas tout d'avoir préparé les livres catholiques en russe, il fallait les faire accepter du clergé et, par lui, les imposer aux fidèles. Le prélat Zylinski avec ses deux assesseurs, Niemeksza et Tupalski, se chargèrent de cette besogne. Le premier, mandé à Saint-Pétersbourg, en revint comblé des faveurs du gouvernement et muni, sans nul doute, d'instructions secrètes dont la teneur fut bientôt révélée au public par les actes qui suivirent son retour, et dont tout le monde conclut qu'il avait pris l'engagement de russifier l'Église catholique au moyen du clergé. A peine arrivé, tous les prêtres de la ville furent convoqués chez lui pour venir féliciter en sa personne un homme assez heureux pour avoir reçu la décoration de Sainte-Anne, ornée de la couronne impériale ; pour avoir été gracieusement reçu à l'audience du prince héritier, des ministres, du tzar lui-même, qui avait daigné lui donner jusqu'à deux fois sa main à baiser [2] !

[1] *Op. cit.*, p. 53.

[2] Tous ces faits sont rapportés par un témoin oculaire, l'abbé Piotrowicz, dans sa circulaire dont il sera parlé plus bas.

Telles sont les choses importantes dont l'administrateur, par la grâce du tzar, entretint *son* clergé. Cette visite officielle, imposée par ordre, ne paraissait guère autre chose qu'une explosion de la vanité bien connue du prélat ; mais peu de jours après, on eut le mot de l'énigme. Le *Courrier de Wilna*, publiant un soi-disant récit de la visite que le clergé de Wilna « s'était empressé de rendre à son digne et honoré chef », aussitôt son retour, y inséra tout un discours de Zylinski, dont pas un seul mot n'avait jamais été prononcé. Ce discours n'était autre chose qu'une chaleureuse protestation du patriotisme russe, de fidélité et d'attachement à la personne du tzar et à son gouvernement. C'est tout au plus si un mot dit en passant rappelait aussi le dévouement à l'Église dont un prélat catholique doit donner l'exemple. Zylinski ne se gênait pas pour dire que tout avait été fabriqué d'un bout à l'autre par Tupalski ; mais, bien loin de le désavouer, il en fit expédier plusieurs centaines d'exemplaires dans tout le diocèse, et fit prescrire au clergé de lui envoyer des adresses de félicitations sur le modèle du discours précité.

L'infatigable Tupalski, auteur du discours, se prêta sans plus de difficulté à composer trois modeles d'adresses différentes, entre lesquels le chapitre eut à faire son choix. Professeurs de séminaires, doyens, simples ecclésiastiques, tout le monde fut sollicité d'apposer sa signature à quelqu'une de ces pièces, qui contenaient principalement des protestations de

fidélité conjointement au trône et à l'autel. Publiées dans le *Courrier de Wilna* à mesure qu'elles paraissaient, ces adresses valaient invariablement des faveurs à ceux qui les signaient, tandis que la grande majorité qui s'y refusait se voyait bientôt mal notée et décimée par des disgrâces.

Un prêtre vénérable, le chanoine Zdanowicz, recteur du séminaire, eut le courage de remettre au gouverneur général Potapow une note où il prouvait, sans réplique possible, que le prétendu discours de Zylinski n'avait jamais été tenu, et que, par conséquent, on abusait indignement de l'autorité ecclésiastique en forçant les prêtres à présenter des adresses basées sur ce discours mensonger. Zdanowicz porta lui-même cette note à Potapow, et attendit la réponse. Le gouverneur la lut attentivement, écouta les explications verbales que le recteur ajouta, puis la lui rendit avec cette simple parole : « Je serai obligé de vous relever de vos fonctions de recteur du séminaire [1] ! » C'était dissiper trop clairement le doute qui pouvait rester encore sur les intentions du gouvernement. On ne comptait plus sur les pétitions des catholiques exigées par l'oukase, on tournait la difficulté en pressant uniquement sur le clergé pour le forcer d'introduire la langue russe dans ses églises, et l'on s'y prenait comme au temps de Siemaszko ! On commençait par des adresses extorquées, on allait

[1] *Persécution*, pages 126-132.

bientôt imposer de force l'emploi du rituel russifié.

Ce rituel, imprimé à Wilna, avait été envoyé à Saint-Pétersbourg au comte Sievers, directeur des cultes étrangers. Celui-ci le soumit à l'approbation de l'évêque Staniewski, comptant sur sa faiblesse bien connue. Cependant l'évêque répondit par une communication officielle déclarant, ce qui était manifeste, qu'aux termes du concile de Trente[1] le Saint-Père seul, la congrégation des Rites consultée, pouvait approuver et introduire un rituel nouveau. Cette raison seule aurait dû suffire pour le rendre inflexible. Il ajoutait cependant, comme pour justifier son refus, que la traduction était mauvaise et que la propagation d'un tel livre ne pouvait avoir que les suites les plus fâcheuses. Mais Sievers connaissait l'administrateur de Mohilew. Il fit semblant de ne pas même être informé de son opposition et lui expédia les rituels en l'invitant à les faire distribuer, par l'intermédiaire du collége catholique, aux différents diocèses. Un don de 15,000 roubles, que le gouvernement lui accorda pour son jubilé, acheva de faire fléchir sa constance. Il envoya donc les rituels dans son diocèse de Mohilew pour être distribués aux doyens. Mais dans tous les dioceses où il restait encore des évêques, le sort des rituels russifiés ne fut pas brillant. Dans le diocèse de Samogitie, l'évêque Wolonczewski fit transporter tous les rituels aux archives, et continua de se servir,

[1] *Trid.*, sess. VII, can. 13.

comme par le passé, des langues nationales lithuanienne et lettone dans la partie supplémentaire de la liturgie. Dans le diocèse de Tiraspol, diocèse tout allemand, on continua de se servir de cette langue. L'évêque de Luçk-Zytomierz, Borowski, ne fut pas plus docile; nous verrons plus bas comment sa résistance attira sur lui les rigueurs du gouvernement.

Ces diocèses étaient les seuls qui eussent encore des évêques : celui de Kamieneç, on s'en souvient, était déjà supprimé. Celui de Minsk avait été réuni à celui de Wilna, c'est-à-dire livré à l'administrateur Zylinski. C'est dire que, sur la vaste surface de ces trois diocèses, la russification par le rituel, du côté des autorités supérieures, trouvait le champ libre : l'unique résistance à attendre était celle qui viendrait de pauvres prêtres isolés, désorganisés, trahis et menacés par leurs propres chefs. Ce n'étaient plus en effet les séductions et les promesses seules, c'étaient les menaces et la contrainte que Zylinski et son consistoire employaient pour forcer les doyens, les curés et jusqu'aux prêtres interdits à leur donner leur signature quand même.

Dans cette extrémité il semble que la Providence, par un de ces coups dont elle a le secret, voulût venir au secours du troupeau livré à des pasteurs mercenaires; et ce secours vint du côté où on l'attendait le moins.

Il y avait à Wilna, parmi les ecclésiastiques dé-

voués au prélat Niemeksza, jusqu'au point d'être l'instrument de ses prévarications et le compagnon de ses orgies, un prêtre haut placé qu'une intimité de tous les jours avec les trois chefs du diocèse avait mis au courant, jusqu'au moindre détail, des faits et gestes aussi bien que des plans de ceux dont il était le scandaleux favori : c'était l'abbé Stanislas Piotrowicz, administrateur de l'église paroissiale de Saint-Raphaël. Cet homme avait été faible et coupable ; mais l'intégrité de sa foi lui était restée. Tourmenté longtemps par le remords, il finit par rendre les armes à la grâce divine qui le sollicitait. Cette grâce lui avait fait comprendre qu'à des scandales publics il fallait une publique expiation, et qu'il devait, autant qu'il était en lui, rendre à l'Église l'honneur qu'il avait contribué à lui ôter.

Un jour, c'était la veille de la fête de l'Annonciation de la sainte Vierge de l'année 1870, après s'être confessé, il passa une heure entière en prière et prosterné devant l'image miraculeuse de la Mère de Dieu, dans la chapelle d'Ostra-Brama. Le soir, il mit la dernière main à une circulaire dont il avait écrit et signé lui-même des exemplaires en assez grand nombre. Cette circulaire, adressée aux curés de la ville, était un exposé véhément et complet de la situation religieuse, telle que l'avaient faite les plans destructeurs de l'autorité russe et la connivence infâme des prélats. Nous en donnerons tout à l'heure l'analyse. Ensuite il brûla tous les exemplaires du

rituel russifié, qu'il avait reçus au nombre de 143. Il n'en réserva qu'un seul pour le lendemain.

Le jour suivant, après avoir célébré la messe de grand matin, il expédia ses circulaires à toutes les églises de Wilna; puis à la grand'messe, dite par un de ses confrères, il monte en chaire après l'évangile, prononce un sermon approprié à la fête et tout d'un coup commence d'une voix vibrante d'émotion une exhortation nouvelle. C'était un résumé éloquent de l'histoire de la persécution religieuse depuis 1863. Il désignait les prélats prévaricateurs par leur propre nom, conjurait le peuple de se tenir en garde contre leurs ruses et leurs machinations et demandait pour lui-même les prières de ses paroissiens et le pardon de tous les scandales qu'il avait causés. Abordant enfin la question du rituel russifié, il dénonça avec force le complot formé contre l'Église catholique pour la miner et achever de la détruire par ce moyen, et, prenant en main l'unique exemplaire qu'il avait réservé, il en déchira publiquement les feuillets et les brûla devant tout le monde, à la flamme d'une bougie qu'il avait fait apporter. A mesure que le feu les dévorait : « Qu'ainsi Dieu, disait-il solennellement, consume toutes leurs œuvres! qu'ainsi Dieu consume tous les livres, tous les écrits dont ils ont souillé notre sainte Église! Que leur orgueil, leurs méchancetés, leur ambition, leur cupidité s'évanouissent ainsi en fumée! »

On comprend l'émotion indescriptible produite

dans l'assistance par cette scène d'extraordinaire héroïsme. Ce prêtre, hier encore si coupable, se transfigurait par le sacrifice : c'était sa vie qu'il venait d'offrir pour le salut de son peuple et pour la gloire de Dieu. En descendant de chaire, il était pâle, mais assuré; il savait qu'à défaut de la mort dans un supplice ignominieux, il n'y avait plus pour lui à attendre dans ce monde une seule minute de bien-être, un seul instant de repos, une seule heure sans souffrance. Sa conscience seule lui resterait jusque sous les glaces du pôle. Saisie d'admiration, la foule se précipitait sur lui : on déchirait son surplis et ses vêtements; on baisait ses pieds et ses mains; on l'accompagna, dans un triomphe plein de larmes, jusqu'au presbytère où déjà tout était enlevé. Le martyr n'y avait laissé qu'un sac de voyage et un bâton. Lui-même fit mander un officier de police, lui raconta ce qu'il venait de faire et se livra entre ses mains. On le conduisit en prison, d'où il sortit peu de jours après pour être relégué à Kola, au nord du gouvernement d'Arkangelsk.

Cependant les prélats n'avaient pas tardé à savoir que Piotrowicz ne s'était point borné à les condamner en chaire. Il fallait à tout prix saisir cette circulaire dont il avait disséminé les exemplaires dans les rangs du clergé de la ville. La police fut mise sur pied aussitôt, et saisit avec rage tout ce qu'elle put en découvrir. Le curé de Saint-Pierre, qui, cédant à la peur, avait eu le tort de brûler l'exemplaire qu'il avait reçu, fut, pour n'avoir pu le restituer, emprisonné, puis

déporté. Pourtant la police ne put partout arriver à temps, et pendant que les prélats se félicitaient d'avoir anéanti l'acte formidable d'accusation qui les accablait, on l'imprimait à Cracovie, à Grodzisk et à Posen. Frappés d'une terreur, hélas! stérile, ils n'osèrent plus, pendant quelque temps, se montrer en public. Zylinski s'entoura d'une garde de police; Niemeksza se fit garder par un gendarme, et Tupalski acheta un revolver! Ces craintes ridicules, ainsi étalées par eux comme si leur vie était en danger, ne pouvaient avoir qu'un but : attirer, à défaut de l'estime et de la sympathie des catholiques, qu'ils avaient irrévocablement perdues, de nouvelles faveurs du gouvernement qui récompenserait en eux des victimes de leur patriotisme russe. Plus endurcis que jamais, ils firent rédiger par Tupalski une nouvelle adresse, plus accentuée que les précédentes et qui contenait un désaveu formel de l'acte de Piotrowicz. Pour avoir refusé de la signer, le chanoine Jean Jawtok, inspecteur du séminaire, et les professeurs Koukra et Erdmann furent destitués et expulsés de Wilna.

La circulaire de l'abbé Piotrowicz restera un des monuments les plus importants de l'histoire de l'Église en Pologne, non-seulement à cause de l'héroïsme dont elle est l'expression, mais aussi à cause des faits authentiques qu'elle renferme et qui viennent d'un témoin oculaire et irréprochable. Cette circulaire fut écrite par son auteur en russe, « attendu, dit-il, qu'il la donne comme un document officiel. » Elle porte

cette suscription : « Au clergé catholique romain de Wilna et à tous les fidèles de mon décanat dans la ville de Wilna. » Elle commence ainsi :

« La sainte religion que, par la grâce de Dieu, nous professons, s'appelle la religion catholique romaine, et non pas la religion pétersbourgo-catholique, et cela parce que le chef visible de l'Église catholique romaine est l'évêque de Rome, qu'on appelle tantôt le Pape, tantôt le Saint-Père.

« A lui, le Christ a dit : « Paissez mes brebis, pais-» sez mes agneaux. Recevez les clefs du royaume des » cieux. Ce que vous aurez lié sur la terre sera lié au » ciel et ce que vous aurez délié sur la terre sera délié » au ciel. » Et voilà environ deux mille ans que ce pasteur gouverne l'Église de notre Sauveur, car il a été dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon » Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas » contre elle. »

» Parce que cette Église lutte continuellement, elle s'appelle l'Église militante. Cette lutte commença au temps du Sauveur... Qui pourrait compter tous les ennemis de la vraie religion contre lesquels elle a dû lutter pendant dix-neuf siècles? où sont-ils? Plusieurs ont disparu, et à peine savons-nous leurs noms. Aujourd'hui le plus grand ennemi de l'Église, le Turc, donne la main à notre religion, qui est la vraie. Seul, le schisme se jette comme un animal féroce, comme un chien plein de rage, sur tout ce qui est catholique romain.

» Des évêques et des multitudes d'ecclésiastiques, arrachés à leurs troupeaux, sont dispersés dans les immenses steppes où le schisme prédomine. Plusieurs d'entre eux, avant d'arriver au lieu de leur destination, sont morts de faim, de froid, de mauvais traitements, sans secours ni spirituels ni matériels, et sur ceux qui restent le schisme exerce sa cruauté. Le proverbe dit : *On ne pêche qu'en eau trouble;* or le schisme a commencé par troubler l'ordre si nécessaire partout, mais principalement dans la hiérarchie ecclésiastique de la véritable Église. Cet ordre s'appuie, on le sait, sur l'autorité des supérieurs et sur l'obéissance des inférieurs. Après avoir dispersé nos évêques entre les mains de qui seuls repose le pouvoir, le schisme a remis l'autorité ecclésiastique aux prêtres apostats et à la police. Voilà entre quelles mains, à l'heure présente, il repose! »

L'auteur énumère ensuite les principales calamités qui pèsent sur l'Église par le fait de cette persécution dont le prétexte a été l'insurrection de 1863, le prétexte et non la cause : car l'insurrection en Lithuanie a duré trois mois et la persécution, à l'heure où il écrit, dure depuis huit ans. On a décimé le clergé au point qu'il y a des paroisses de dix mille âmes qui n'ont qu'un seul prêtre, souvent affaibli par l'âge ou la maladie.

Plusieurs centaines d'ecclésiastiques ont été déportés ou mis à mort de 1863 à 1870, et dans le même espace de temps on n'a permis l'ordination que

de dix nouveaux prêtres! Il ne se trouve que dix élèves au plus dans le séminaire de Wilna, quoiqu'on ait réuni à ce diocèse le diocèse de Minsk! Auparavant le seul séminaire de Wilna avait cent élèves.

Piotrowicz raconte, en nommant les coupables, les faits dont il a été le témoin oculaire. Il montre la confiscation universelle opérée, sous tous les prétextes, par chaque chef militaire du district, chaque commissaire de police, chaque maire : c'est à qui par ces moyens obtiendra une croix, une médaille et surtout l'achat à des prix absolument dérisoires des biens confisqués. Il faut être juste cependant, même pour des ennemis. « Gloire donc et honneur au général Labankoff qui ne volait pas, lui, mais achetait au prix réel. Les larmes des veuves et des orphelins ne tomberont pas sur sa mémoire! Mais les autres apôtres du schisme, les Borejsza, les Koladzejew, les Chowanski, les Czartow, les Paulow, les Jakubowski, et qui pourrait les nommer tous? nul ne peut décrire les moyens qu'ils employaient!

» Pour apprécier la situation faite au clergé, citons les paroles adressées par Koladziejew (en récompense de ces hauts faits, il fut nommé général) au curé et au maire du bourg de Krewé : « Prêtres, prenez des » bâtons et partez pour Rome; car il n'y a pas de place » pour vous sur le sol de la Russie : car envoyât-on ici » un ange pour être gouverneur de ce pays, cet ange » deviendrait Mourawieff! » Prédiction qui s'accomplit à la lettre. Après Mourawieff est venu Kauffmann, et

pas une semaine ne s'est passée sans qu'on confisquât une église. Le bâton et le knout, voilà comment on convertissait les catholiques au schisme : telle religion, tels moyens! Il n'y a aujourd'hui en Lithuanie que vol, pillage et brigandage. Voilà quels sont les fruits du schisme, voilà le résultat de la russification du pays. Aujourd'hui les catholiques, en réalité, n'ont plus de propriété; car le peu qui reste, après avoir payé les contributions et les impôts de toute sorte, est enlevé dans la nuit par des pillards; et les employés du gouvernement se distinguent tellement par leur conduite, que les brigands les plus audacieux prennent leur uniforme, et sous prétexte de perquisition tombent chez l'habitant et pillent et tuent impunément : telle religion, tels fidèles!

» Qui ne pensera qu'une telle manière d'agir révolte le peuple sans que le but de la russification soit atteint? Les paysans qui étaient indifférents pour l'insurrection de 1863 disent aujourd'hui : Que l'insurrection recommence et nous en serons! Ce qui les pousse, c'est qu'ils ont vu qu'on touchait à la foi de leurs pères. Les plus sévères mesures non-seulement n'ont pas affaibli leurs convictions, mais tout le contraire est arrivé; ils sont aujourd'hui plus fermes que jamais dans leur religion. »

Désespérant de réussir par la violence pure, le schisme comprit que la seule chance de succès était le concours de quelques prêtres vendus. « Que peuvent faire les scribes et les pharisiens sans Judas Iscariote?

L'Église uniate serait encore debout aujourd'hui si l'on n'avait pas eu pour la trahir les Siemaszko, les Zubko, les Golubowicz... Or on les avait encore sous la main ; c'étaient les trois hommes que Mourawieff avait désignés pour être à la tête du chapitre : Zylinski, Niemeksza et Tupalski. » L'auteur de la circulaire esquisse ici leur biographie, et raconte en détails toutes les bassesses dont il a été le témoin et dont nous avons déjà donné le résumé. Pas une seule des mesures prises contre l'Église ne le fut sans leur concours. « Ils dénonçaient ceux de leurs frères qui passaient pour ennemis du gouvernement. C'est par suite de leur conseil qu'on effaça de l'*Ordo divini officii* le nom de l'évêque Krasinski. Mourawieff renouvela l'ordre en vertu duquel il est interdit aux prêtres de composer des sermons nouveaux, et de faire autre chose que de lire au peuple les sermons écrits de l'abbé Filipecki et de Bialobrzewski. »

La circulaire se termine par ces paroles véhémentes adressées aux trois prélats :

« Ennemis des hommes, fils des ténèbres, séducteurs et marchands du sang du Christ, il n'y a pas de mots pour qualifier vos crimes! Voilà l'opinion qu'ont de vous le clergé et le peuple, membres du chapitre de Mourawieff! La voilà cette adresse que vous désirez, que Zylinski me demandait les larmes aux yeux, que depuis trois mois Niemeksza sollicitait de ma main! Vous ne cessez de présenter aux autorités des adresses mensongères : la voilà l'adresse

officielle, dont la véracité ne sera contestée par personne et que nous sommes prêts à sceller de notre sang !

» La Sibérie, les bagnes, la mort même sont plus supportables pour nous que vos regards, que vos visages, que l'air empoisonné par votre haleine infernale.

» Depuis 1863 le clergé n'a jamais tant souffert que sous l'administration de Zylinski. Deux membres du consistoire, deux professeurs du séminaire, deux curés, trois professeurs de droit canon, un vicaire ont été destitués, et combien d'autres dans tout le diocèse ! Et tout cela à cause des adresses ! Maudits, éloignez-vous de nous ! Schisme, prends avec toi ces apostats, ces apôtres de ténèbres. Ils ne sont pas des nôtres... Prêtres de la véritable Église catholique romaine, gardez bien vos troupeaux, criez contre ces loups !

» Mais toi, monstre du schisme, ouvre ta gueule, voici une nouvelle proie préparée pour tes apôtres. Elles s'ouvriront de nouveau, les portes de tes prisons... L'air froid de la Sibérie sera plein des chaudes larmes et des brûlants soupirs de nos coreligionnaires, dont tout le crime sera d'avoir professé la vraie religion.

» Les livres maudits qu'on appelle des rituels et qui m'ont été envoyés par le chapitre de Mourawieff, au nombre de 143 exemplaires, je les ai jetés au feu. C'est ce que doit faire tout prêtre catholique romain.

» Prêtres, mes frères, il y a longtemps que le Christ a dit : « Je vous envoie comme des brebis au » milieu des loups. Ne craignez pas celui qui ne peut » tuer que votre corps, mais craignez celui qui peut » jeter votre corps et votre âme au feu éternel. »

» Avec l'aide du Christ et de sa sainte Mère, le schisme sera vaincu, le schisme fils de l'enfer, qui, depuis tant de siècles, tient ce peuple dans l'obscurité en le privant de chaleur et de lumière. La sainte religion catholique romaine triomphera, le peuple sentira ses bienfaits et il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur!

» A Wilna, le 25 mars (6 avril 1870), jour de l'Annonciation de la bienheureuse Vierge Marie. »

L'effet produit par l'acte héroïque de Piotrowicz fut immense. Il contribua certainement à donner du cœur à bien des prêtres partout persécutés pour accepter le rituel russifié. Plusieurs quittèrent des positions lucratives et honorables plutôt que de céder. De ce nombre furent l'abbé Adam Kozmian, curé d'Oszmiany, et l'abbé Alexandre Guitowt, doyen de Grodno et archidiacre de Bialystok, qui obtint d'être transféré à Suwalki, dans le gouvernement d'Augustow. Malgré toutes les violences, on ne put parvenir à faire de l'introduction des livres russes un fait général. En 1872, après trois ans d'efforts inouïs, sur 616 prêtres

qui restaient dans le diocèse de Wilna, le nombre des acceptants dépassait à peine le chiffre de 100 [1].

Il va sans dire que ce fut parmi ceux-là que les administrateurs du diocèse choisirent les nouveaux doyens et les dignitaires destinés à remplacer ceux qui étaient victimes de leur fidélité aux principes.

Rien, peut-être, ne contribua plus à maintenir le moral du clergé que la résistance du peuple fidèle pour qui l'introduction de la langue russe était précisément, malgré toutes les interprétations officielles, l'introduction même du schisme. Ainsi les femmes du peuple jetèrent des œufs à la face de l'abbé Szyryn, curé de Mosary, et lors de la fermeture de l'église de Dukszty, chassèrent l'abbé Hinkin à coups de balai. L'abbé Kaminski, curé de Swienciany, s'étant avisé de prêcher en russe, tout le peuple quitta l'église en protestant, et, à partir de ce jour, devenu un objet de mépris pour ses paroissiens, il ne put même obtenir qu'ils consentissent à recevoir de sa main la bénédiction nuptiale. Une paroisse où l'on faisait l'office en russe devenait aussitôt déserte. Un des plus tristes partisans des trois prélats, le prêtre Ferdinand Seczykowski, et à ce titre doyen à la fois de Minsk, Ihumen et de Niemen, absolument comme Zylinski administrait deux diocèses, décoré pour ses services par le gouvernement russe, annonça l'intention de prononcer un sermon en russe dans la cathédrale de Minsk,

[1] *Persécution*, p. 145-146.

un jour de fête de la sainte Vierge. Les catholiques se rendirent à l'église, munis de bâtons et de pierres. Averti à temps, le prédicateur n'osa aller jusqu'à la chaire. Mais le peuple, pour prévenir le retour de pareilles tentatives, se rendit, au nombre de 3,000 personnes, devant le palais du gouverneur Tokarew, et délégua quatre députés chargés d'une pétition qui demandait, en se fondant sur la lettre expresse de l'oukase impérial, que la langue russe ne fût pas imposée de force à la cathédrale de Minsk. Les pétitionnaires avaient pour eux le texte et l'esprit de la loi; mais ils avaient contre eux ce qui, en Russie, quand il s'agit des catholiques, est plus puissant que toutes les lois : ils avaient contre eux le fanatisme de russification à outrance. On n'osa pas à la vérité, pour cette fois, faire entrer de force la langue russe dans la cathédrale au risque d'en chasser tous les fidèles; on se borna à exiler en Russie les députés qui avaient osé rappeler la loi à celui qui était chargé de la faire appliquer, et on emprisonna nombre de catholiques qui durent racheter leur liberté, les uns au prix de 100, les autres au prix de 75 ou de 50 roubles! Mais, de toutes les oppositions à l'introduction de la langue russe, aucune ne mérite plus l'attention que la résistance motivée qu'y fit le saint évêque de Wolhynie, Mgr Borowski : résistance qui lui valut, il s'y attendait bien, l'honneur d'être enlevé comme les autres évêques à son troupeau : « car, dit un journal, qui rapporte l'histoire de sa déportation, il est plus rare

aujourd'hui de rencontrer un évêque catholique et polonais en Pologne que dans la Sibérie, ou dans les départements les plus reculés de l'empire [1]. »

Mandé à Kijow par le gouverneur général Korsakow, Mgr Borowski, prévoyant son sort personnel et aussi la suppression des séminaires catholiques, s'empressa d'ordonner prêtres tous les élèves du séminaire de Zytomir, même ceux dont les études n'étaient pas terminées; puis il partit. Korsakow le reçut avec la plus grande politesse, mais lui déclara que le gouvernement « exigeait » l'introduction de la langue russe. Mgr Borowski répondit qu'il avait permis d'enseigner le catéchisme catholique dans la langue russe et de publier, dans la même langue, l'*Ordo divini officii* et le calendrier, mais que sa conscience et son devoir ne lui permettaient pas d'aller plus loin, et qu'il supporterait tout, plutôt que de laisser la langue russe passer le seuil des églises catholiques. Korsakow, toujours poli et respectueux, alla jusqu'à louer les nobles sentiments qui animaient l'évêque, mais ajouta que son devoir l'obligeait de transmettre sa réponse au gouvernement.

L'ordre arriva bientôt de faire partir le prélat pour Saint-Pétersbourg. Là, toutes les tentatives pour le faire fléchir échouèrent également. On le laissa retourner dans son diocèse; mais à peine y était-il arrivé qu'en vertu d'un ordre supérieur, il était

[1] *Journal de Posen*, 30 août 1870.

arrêté et déporté à Perm, sur la frontière de la Sibérie.

Un journal russe faisait connaître, peu de jours après, au public que la cause d'une disgrâce aussi méritée n'était autre que l'opposition systématique de l'évêque aux vues du gouvernement, « opposition d'autant plus criminelle qu'il ne s'agissait pas de questions dogmatiques ou religieuses, mais de choses purement administratives, et notamment de l'introduction de la langue russe dans les églises, que le gouvernement ordonnait et que l'évêque avait cru devoir défendre à ses curés. » Le même journal ajoutait que Mgr Borowski était remplacé par son coadjuteur, Mgr Brink, évêque *in partibus,* qui avait reçu à cet effet l'autorisation du Saint-Siége.

Avant de partir pour l'exil, Mgr Borowski avait cru devoir tenter un dernier effort : c'était une longue lettre adressée, pour être mise sous les yeux du tzar, au comte Sievers, ministre de l'intérieur et, à ce titre, chargé du département des cultes étrangers. Cette lettre n'a aucun caractère diplomatique ; elle n'a rien de la sécheresse, ni des réticences des pièces officielles : elle est comme un cri du cœur échappé à un père qui, voyant périr ses enfants, sans qu'aucune habileté humaine puisse les sauver, se décide à faire un dernier appel à la conscience et à la justice de l'autorité suprême qui tient leur sort entre ses mains. Nous donnerons de longs extraits de ce monument admirable de candeur, de piété et de courage aposto-

lique, non-seulement à cause de la beauté des sentiments qu'il exprime, mais aussi et surtout parce qu'il met dans tout son jour les vraies causes de la résistance de l'épiscopat.

« Que Dieu nous soit en aide!

» C'est avec un serrement de cœur tel que je puis à peine le comparer à la douleur qu'éprouverait une mère sur la tombe de ses enfants, que je viens à vous, Monsieur, pour vous ouvrir mon âme affligée.

» En vos mains est déposée la direction des affaires religieuses pour les cultes étrangers. C'est vous qui êtes l'organe de la volonté du tzar, par rapport à ces affaires. Soyez donc notre intermédiaire et notre patron auprès de Sa Majesté, et daignez faire que nos prières et nos gémissements arrivent devant son trône!

» Je dis nos prières et nos gémissements; car, Monsieur, il ne s'agit pas ici d'une protestation officielle, ni d'une polémique soulevée par l'esprit d'opposition. Ce que vous entendrez ici, c'est une voix qui appelle au secours, un cri de détresse poussé par le père d'une grande famille, dans le but d'obtenir du trône du souverain grâce et miséricorde. Ce caractère donné à l'acte que j'accomplis me donne l'espérance que je ne m'éloignerai pas, sans être écouté et consolé, du lieu élevé où doivent siéger, en faveur des peuples, la justice et la pitié.

» Vous devinez, Monsieur, ce que j'ai à vous dire... L'introduction de la langue russe dans l'Église catho-

lique est aujourd'hui un fait accompli; elle est sanctionnée par le monarque, et l'ordre est donné aux autorités de mettre à exécution ce décret.

» On présente cela comme une grâce, comme un bienfait de la part du monarque. Mais j'ose dire que ceux qui lui ont conseillé cet acte l'ont mal servi, et, au lieu d'une grâce, ont exposé sa main paternelle à porter un coup sanglant à ses sujets catholiques.

» Non, ce n'est pas une grâce, c'est un coup qui nous tuera, et c'est pour cela que je vous supplie, Monsieur, de présenter au souverain la question dans toute sa vérité.

» La première cause pour laquelle j'appelle le décret relatif à la langue russe un coup mortel pour nous, c'est que cet oukase introduit dans notre église le principe le plus pernicieux, le plus anarchique, je veux dire l'appel dans les questions religieuses à la volonté et l'arbitrage du peuple.

» En faisant le peuple arbitre dans cette question, est-ce que le gouvernement ne nous applique pas le principe du plébiscite, principe dissolvant qui, partout ou il a été appliqué, a amené des perturbations et des troubles?..... Dans les affaires de foi, l'homme n'a pas à décider..... Dieu, en fondant l'Église, l'a investie du pouvoir d'enseigner et de décider : « Qui » n'écoute pas l'Église, qu'il soit comme un païen et » un publicain. »

» Or, n'est-ce pas renverser l'ordre divin que de

dire au peuple : C'est à vous de décider; l'Église vous doit la soumission et non pas vous à l'Église. Dire au peuple, comme le fait le gouvernement dans sa proclamation : Recourez pour les affaires religieuses aux commissaires civils (sprawnik), aux avoués du peuple, au gouverneur, n'est-ce pas fouler aux pieds les droits de l'Église? Rien ne pourra subsister avec de tels principes. Il suffit de montrer le chemin au peuple. Aujourd'hui il décidera la question de la langue, demain il demandera le changement d'un dogme... Ainsi l'oukase relatif à la langue russe arme le peuple contre sa propre église et rend problématique l'existence de l'Église catholique; car il la fait dépendre de la volonté populaire.

» En second lieu, l'oukase en question introduit, en fait, la discorde dans notre Église. Comment, en effet, ne se formerait-il pas deux camps : ceux qui veulent l'introduction de la langue russe et ceux qui la refusent? En douter, ce serait ne pas connaître la susceptibilité du sentiment religieux. »

Mgr Borowski cite en exemple l'Église russe elle-même. D'où viennent les divisions, les sectes qui la déchirent? Précisément de ce que les uns veulent tels livres, telles bibles; les autres d'autres livres, d'autres bibles. C'est donc la pomme de discorde jetée au sein des fidèles catholiques.

« Mais voici une considération qui montre mieux que tout le reste le caractère distinctif de l'oukase en question : pour le peuple des provinces de l'Ouest,

accepter la langue russe, c'est accepter du même coup les dogmes et la foi russes.

» Cette conclusion paraît forcée, au premier abord; mais qu'on prenne en considération les circonstances où nous nous trouvons, on en comprendra la justesse. Il y a en effet des pays où le peuple, parlant la même langue, professe des religions différentes; mais dans ces pays les conditions sont tout autres que chez nous. Car ces peuples ont la liberté des cultes, la liberté de la parole, c'est-à-dire la liberté de réaction, en vertu de laquelle l'équilibre se maintient..... Ajoutons encore que là le peuple est d'une culture plus avancée.

» Chez nous, c'est tout à fait différent.

» Notre peuple est ignorant, simple. Ne sachant pas lire, il n'apprécie guère la différence des religions que par leur forme extérieure; et c'est ici que la langue joue un rôle très important. Notre peuple n'a qu'une seule manière pour distinguer telle religion de telle autre. Demandez à un catholique et à un orthodoxe à quel culte ils appartiennent : l'un vous répondra qu'il dit sa prière en polonais, l'autre en russe. Ainsi dans notre pays et au milieu des circonstances où nous vivons, c'est la langue seule qui fait la ligne de démarcation entre les deux cultes. Or, si cette barrière tombe, qu'arrivera-t-il? Il arrivera que la population catholique des campagnes sera attirée en masse par l'orthodoxie. Déjà le clergé orthodoxe sème parmi les peuples cette doctrine, qu'il n'y a pas de différence entre les deux religions; or, après l'introduction de

la langue russe, on n'apercevra même plus trace du catholicisme.

» Cela ressort du cours naturel des choses. Mais, que dire si l'on ajoute à cela la pression effroyable qu'exercent sur la population catholique le clergé russe, la police, les menaces et les promesses toujours renouvelées ; si l'on songe que l'Église catholique est désarmée, qu'elle ne peut s'opposer à la propagande ni par la parole ni par la plume, que tout prêtre zélé est déporté comme nuisible à l'orthodoxie? Si l'on envisage dans son ensemble la persécution dont souffre l'Église catholique, il n'y pas à en douter : la destruction de l'Église catholique est au bout et cela dans un très-court délai.

» Je le dis dans toute la sincérité de mon âme, quoique, en disant cela, je donne au gouvernement des armes contre moi-même. Mais dans ce moment solennel, où s'agite pour nous la question de vie ou de mort, je veux dire la vérité toute nue. Le temps des manœuvres diplomatiques est passé, comme aussi le temps des promesses et des engagements officiels. Il faut le dire parce que c'est vrai : oui, c'est bien là l'endroit vulnérable ; voici notre poitrine découverte : si le gouvernement veut nous porter le coup mortel, c'est là qu'il doit frapper. »

Le saint évêque ajoute que, comme évêque catholique, c'est pour lui un devoir sacré et obligatoire de ne rien faire, dans une matière aussi grave que l'introduction de la langue russe dans l'Église et le chan-

gement de la Bible, du rituel, sans l'autorisation du Siége apostolique. « Il est vrai que le gouverneur général de Kijow promet de me trouver des traducteurs capables, si je n'en trouve pas moi-même. Mais n'est-ce pas là, proprement, se moquer de nous? Non-seulement mon titre d'évêque, mais l'honneur même m'ordonne de rester fidèle aux principes et de repousser tout ce qui ressemble à un trafic de conscience, *quoique tous les trésors du monde me soient promis pour me récompenser.* Cette considération explique la conduite que j'ai tenue envers le gouvernement. On m'appelle évêque rebelle, on m'appelle évêque polonais et non pas catholique... Non, je ne fais que ce que me commande mon poste d'évêque catholique. Je n'ai point appuyé l'insurrection; au contraire, j'ai été son ennemi déclaré; ce qui le prouve, ce sont mes vitres cassées et cent lettres anonymes, et aujourd'hui encore je déplore les conséquences de cet acte irréfléchi. Aujourd'hui, comme toujours, je n'ai qu'un but : faire mon devoir. Si donc je refuse d'accepter certaines propositions du gouvernement, ce n'est point par patriotisme; c'est parce que ma conscience me défend ce qui est au-dessus de mes pouvoirs et de me mettre en opposition avec Rome. Je mériterais le mépris, si je trahissais mes principes, comme aussi je mériterais d'être puni si je conspirais contre le gouvernement... L'évêque Staniewski est suspendu de ses fonctions par le Siége apostolique et il en fait peu de cas. Pour moi, je suis plus susceptible : que Rome

ordonne, et alors je dirai avec saint Augustin : *Roma locuta est, causa finita est;* Rome a parlé, la cause est finie. »

Le prélat termine en faisant voir que l'oukase, qui attaque si directement les consciences, viole aussi les droits les plus saints de la nature. Comment peut-on ordonner à un peuple, dans ses rapports avec Dieu, de rejeter sa langue maternelle, lui arracher ce dont il a vécu pendant des siècles? La langue polonaise dans l'Église ne peut nuire au gouvernement. « Nos cérémonies religieuses, nos enseignements, nos pas mêmes sont surveillés par la police....; mais si le gouvernement craint que l'Église ne serve d'organe au polonisme, nous sommes prêts à renoncer au polonais pour employer la langue latine, mais non pas la langue moscovite, qui causera notre mort..... Nous sommes prêts à couper la main pour sauver le corps tout entier. Vous voyez, Monsieur, que ce n'est pas le motif du patriotisme qui me guide, mais le seul motif de notre salut.

» Mais si le gouvernement n'accepte pas ce sacrifice de notre part, et ne révoque pas l'oukase, cela prouvera qu'il a l'intention de nous perdre; cela prouvera que nous sommes condamnés à mort, et dans ce cas il ne nous reste qu'à pleurer amèrement et à dire *Væ victis!* Malheur aux vaincus! Et dans ce cas nous cédons à la force, en disant après notre Sauveur : « Si vous me cherchez, me voilà [1] ! »

[1] Cette lettre a été reproduite en entier par le *Journal de Posen* du 27 septembre 1870.

Telle est cette admirable lettre, qui achèverait, si cela était nécessaire, de dissiper tous les sophismes à l'aide desquels le gouvernement russe a essayé maintes fois de défendre la mesure de l'introduction de la langue russe dans l'Église catholique. Certes, elle a dû réjouir M. Tolstoy et ses amis, puisque, sans ébranler en quoi que ce soit la résolution du tzar qui avait suivi leurs iniques conseils, et sans détourner la peine de la déportation infligée à son généreux auteur, elle est un aveu éclatant de la grandeur et de l'habileté du coup porté à l'Église catholique. Et cependant le peuple catholique et la postérité ne regretteront jamais qu'elle ait été écrite; ils la reliront avec admiration, comme une page arrachée à l'*Apologétique* de Tertullien; ils y verront, en présence, avec une émotion que le cours des âges n'affaiblira pas, d'un côté l'évidence du droit, et de l'autre l'évidence de l'injustice; et les gréco russes eux-mêmes, si elle tombe sous leurs yeux, en tireront une fois de plus la conclusion qui revient sans cesse dans l'histoire de la persécution exercée par le schisme : non, la religion qui veut triompher par de tels moyens, et qui, manifestement, n'en connait pas d'autres, la religion qui ne peut se propager que par de tels crimes, n'est pas la véritable orthodoxie!

Le gouvernement russe arrivera-t-il à réaliser ses plans? Introduira-t-il de force la langue russe dans toutes les églises catholiques des provinces de l'ouest, malgré le peuple, malgré la grande masse du clergé,

malgré tous les évêques, malgré le souverain pontife, à qui revient en fait comme en droit, en dépit de toute rupture diplomatique, la décision dernière? L'avenir le dira. Mais, à ne juger que d'après la tournure que prennent aujourd'hui les choses, après plusieurs années d'efforts, on peut prévoir que le gouvernement, qui hésite déjà, hésitera de plus en plus en présence de difficultés toujours croissantes et dont il n'avait pas prévu toute l'étendue.

Qui croirait, après tout ce que nous avons raconté, que l'accusation qu'élevèrent contre le gouvernement moscovite les journaux russes les plus populaires, c'était de manquer d'énergie dans l'application de l'oukase de 1870? L'un d'eux en vint jusqu'à alléguer, comme pour faire honte au gouvernement de sa lenteur, l'autorité de deux jésuites éminents [1], qui ont dû protester tous les deux. Il est vrai que le même journal, dans les mêmes colonnes, est forcé d'avouer que la seule nouvelle de l'arrivée à Grodno d'un prêtre connu pour son zèle à introduire la lan-

[1] Les PP. Gagarin et Martinov. Voir le *Golos* cité par le *Journal de Posen*, 18 octobre 1872. Tous les deux ont protesté; le P. Gagarin, dans une lettre au *Golos*, reproduite par lui-même, avec un commentaire qui ne laisse pas le moindre doute sur sa vraie pensée, dans le *Journal de Bruxelles* du 11 novembre 1872; le P. Martinov dans l'opuscule que nous avons déjà cité plusieurs fois. Voici en quels termes : « Nous avons examiné la question dans son origine et sa source, que nous avons trouvées viciées; dans son application, que nous avons démontrée odieuse, et dans ses conséquences, qui nous ont paru funestes aux âmes et fatales à la religion catholique. La

gue russe, causa une telle émotion, que les autorités, par prudence, pour éviter les troubles, ont dû l'inviter à se retirer! Voilà ce qui se passe, après plusieurs années d'efforts, sous les yeux du prélat Zylinski, dans un territoire qui lui a été livré sans restriction, et dans lequel tout tremble devant lui!

Le schisme qui montre dans ses vues, depuis Catherine II, une opiniâtreté si obstinée, ne se pique pas de logique dans les prétextes qu'il met en avant, ni dans les moyens qu'il emploie. En même temps qu'à Wilna on avait recours à toutes les violences pour introduire dans l'Église catholique une langue et des rites nouveaux, dans une autre partie du territoire de l'ancienne Pologne on recommençait la tragédie de 1839, sous prétexte de revenir à la pureté des rites anciens : on travaillait à détruire le dernier diocèse grec-uni, celui de Chelm. C'est le récit de cette exécution, le tableau, hélas! trop monotone de cette autre face de la guerre à l'Église catholique, qu'il nous reste à présenter, pour compléter cette lamentable histoire.

conclusion à tirer s'offre d'elle-même; elle est défavorable à l'introduction du russe dans le culte catholique. En d'autres circonstances, nous serions les premiers à prendre la défense de la mesure que nous avons le grand regret de devoir combattre aujourd'hui, et l'affection que nous avons toujours témoignée pour notre langue maternelle nous permet d'espérer qu'on verra, dans le verdict prononcé contre elle, l'expression d'une profonde conviction et d'un devoir de conscience : *devoir d'autant plus rigoureux que certains organes de la presse russe m'ont attribué à ce sujet des sentiments qui ne sont point les miens.* » (*De la langue russe dans le culte catholique*, p. 65.)

Leabharlann
An-Eaglais Concaise.

CHAPITRE IV

PERSÉCUTION ET DESTRUCTION DE L'ÉGLISE UNIATE DANS LE ROYAUME DE POLOGNE.

Officiellement détruite depuis 1839 dans les provinces polonaises, l'Église uniate avait subsisté jusqu'à nos jours dans le royaume de Pologne, concentrée dans le dernier diocèse grec uni qui eût été respecté, celui de Chelm ; mais il était trop clair que l'existence de ce dernier vestige de l'antique soumission du rite grec au Pontife universel se dressait comme un reproche vivant contre le gouvernement russe, et qu'il croyait de son devoir, comme de son intérêt, de le faire disparaître et de l'absorber au plus tôt dans le schisme.

Chelm, ville de l'ancien Palatinat, aujourd'hui gouvernement de Lublin, était la résidence des évêques du culte grec uni, dont le diocèse s'étendait depuis le Niémen jusqu'à la frontière de la Gallicie.

Ce diocèse se divisait en 300 paroisses et comprenait une population d'environ 250,000 Ruthènes, Grecs unis, vivant mêlés avec un nombre égal de Polonais catholiques-latins, de telle sorte que, dans un

grand nombre de villages, il y avait deux églises paroissiales fréquentées presque indifféremment par les catholiques des deux rites, surtout pour l'assistance à la messe et même pour le baptême des enfants [1].

Nous avons raconté, dans le premier volume de cet ouvrage [2], comment les premières tentatives de Nicolas pour appliquer au diocèse de Chelm le même traitement qu'aux Grecs unis des provinces polonaises avaient échoué. Du moins il avait préparé le terrain. Dès 1840, le 5 mai, Nicolas faisait paraître un oukase qui ordonnait de bâtir en grand nombre des églises schismatiques, dans un diocèse où il n'y avait de schismatiques que les soldats de la garnison et un certain nombre de fonctionnaires. Le même oukase ordonnait l'introduction dans les églises grecques unies des *Portes impériales*, et enfin assignait généreusement des subsides aux paroisses grecques unies pour divers objets nécessaires au culte, sous la condition expresse *que tout serait conforme au rite de l'Église orientale*, c'est-à-dire schismatique.

On se rappelle que Siemaszko n'avait pas procédé d'une autre manière dans les provinces occidentales. Mais dans ces contrées où les schismatiques étaient nombreux, l'œuvre put se préparer sans bruit, et si elle ne put pas se terminer sans violence, il avait été relativement facile d'étouffer la voix des victimes.

[1] Voir *Univers*, 10 février 1875.

[2] T. I, p. 289-291.

Dans le royaume de Pologne, la situation n'était pas la même : là l'élément polonais domine partout; il n'y a de schismatiques que les Russes. On ne pouvait, au commencement du moins, fermer les églises, exiler les pasteurs, remplacer les prêtres par des popes, battre de verges et déporter des populations entières. Nicolas lui-même dut donc procéder lentement. Tout au plus put-on, sous prétexte de ramener le rite à sa pureté primitive, introduire dans les Églises uniates quelques usages propres aux Églises du schisme.

L'évêque Szumborski (1830-1851), homme vertueux mais faible, avait paru, en 1841, entrer dans les vues du gouvernement. Au retour d'un voyage à Pétersbourg, où l'on avait tout fait pour le gagner, il avait publié une lettre pastorale prescrivant au clergé une fidélité plus exacte à l'observance des rites orientaux : ce qui, dans la langue officielle, signifiait un éloignement des prescriptions du concile de Zamosc et un rapprochement des formes usitées dans l'Église du schisme. Heureusement, le vertueux prélat, éclairé par de sages conseils[1], reconnut sa faute et eut le courage de rétracter publiquement sa circulaire. Aussi pour reprendre l'œuvre interrompue, il fallut attendre sa mort. Elle arriva en 1851.

Le gouvernement russe présenta pour lui succéder Jean Teraskiewicz. Sous ce prélat que le Saint-

[1] Ceux du chanoine Paul Szymanski, suivant les uns; du P. Stéphan Brzozowski, supérieur des Basiliens de Chelm, suivant les autres.

Siége dut refuser longtemps d'instituer, le schisme fit un nouveau pas. On se rappelle ce que M. Muchanow avait obtenu de lui, l'introduction dans le séminaire diocésain d'un règlement nouveau qui soumettait la direction et livrait l'enseignement à l'influence du gouvernement[1]. Le supérieur imposé d'office au séminaire était le chanoine Wojcicki, dont le nom allait devenir tristement célèbre. Le nombre des élèves ne devait pas dépasser quarante, et les plus distingués étaient envoyés pour achever leurs études dans les universités schismatiques. En même temps on préparait activement l'extinction des derniers Basiliens. C'est contre ces manœuvres que le Saint-Siége dut réclamer dès cette époque, par deux lettres adressées, l'une à Mgr Fialkowski, archevêque de Varsovie, l'autre à Mgr Teraskiewicz lui-même[2]. Lorsque enfin le Saint-Siége se décida à préconiser Mgr Teraskiewicz qui, jusque-là, n'avait été qu'administrateur du

[1] Voir t. I, p. 398.

[2] Ces lettres, qui forment les documents XLVI et XLVII de l'*Espositione*, sont en date du 19 et du 29 novembre 1857. Le Pape fait remarquer que les mesures prises à Chelm « pour faire perdre le sacré dépôt de la foi à ce peuple et à ce clergé » sont la violation flagrante des articles 21, 22, 26, 27 et 28 du Concordat de 1847. Le Pape désigne nominativement le prêtre Jean Pociey, chanoine-chancelier de l'église de Chelm, « comme s'attachant frauduleusement à tromper l'évêque et les fidèles ». Il faut remarquer que ces tentatives, ouvertement schismatiques, ont lieu aux débuts mêmes du règne d'Alexandre II, alors que le Concordat vient à peine d'être promulgué. Il est vrai que le gouvernement russe a prétendu que le Concordat ne regardait que les diocèses latins ! Espérait-il faire croire au Pape lui-même que les Uniates n'étaient pas catholiques romains?

diocèse, ce fut en lui donnant pour coadjuteur, avec future succession, Mgr Jean Kalinski, curé de Konstantinow, dont le dévouement à l'Église était connu.

C'est donc bien gratuitement, comme on le voit, que l'avénement d'Alexandre II avait rassuré contre des craintes trop légitimes les habitants du diocèse de Chelm. En 1865, dix ans après la mort de Nicolas, deux ans après l'insurrection, une parole impériale, prononcée dans une occasion solennelle, était venue encore raffermir leur confiance. A cette époque une députation de maires et délégués de toutes les communes du royaume avait dû se rendre à Saint-Pétersbourg, pour remercier le tzar de les avoir délivrés de toutes les redevances envers leurs seigneurs. Les délégués ruthènes crurent l'occasion favorable pour supplier à genoux l'empereur de leur laisser leur religion [1]. Alexandre avait daigné répondre d'une voix haute et intelligible, entendue de tous les témoins de cette scène :

« Je vous donne ma parole impériale que personne ne touchera à votre religion, je ne le permettrai pas. »

Moins d'un an après, la rupture avec Rome paraissait au gouvernement russe une raison suffisante pour violer une fois de plus la parole impériale. On trouvait là le prétexte dont on se serait passé au besoin,

[1] L'orateur qui porta la parole à cette occasion se nommait Simon Paluk, de la commune de Drelow.

pour achever l'œuvre, jamais interrompue, de la transformation du dernier diocèse uniate en diocèse schismatique.

On commença par les écoles.

Pour rendre cette tâche plus facile, on divisa le le royaume en quatre nationalités : polonaise, lithuanienne, ruthénienne et allemande, et on concentra tous les efforts sur la nationalité ruthénienne, laquelle professait la religion grecque unie. Pour empêcher des enfants des Uniates de fréquenter les écoles polonaises (on appelle de ce nom toutes celles où il y a des catholiques du rite latin), le gouvernement fonda les écoles spéciales pour la jeunesse ruthénienne. Mais on vit bientôt que le difficile n'était pas de trouver des professeurs, mais bien d'avoir des élèves. Aux propagateurs de la langue russe, le peuple ruthénien répondait : « A quoi bon apprendre le russe dans les écoles? Nos livres de prières sont écrits en polonais et ils nous suffisent. »

Cette réponse était un trait de lumière pour l'administration : il fallait introduire la langue russe dans les églises et par cela même dans les livres de prières. Mais, dès le premier jour, on se trouvait en présence d'un obstacle déjà bien des fois rencontré et bien des fois franchi : la résistance de l'évêque. Mgr Kalinski refusa de se prêter aux vues de l'autorité. On le manda sur-le-champ à Varsovie, et après une courte entrevue avec le lieutenant gouverneur, il était expédié à Wiatka. Ceci se passait en septembre 1866.

Kalinski mourut avant d'atteindre sa destination [1].

A la place du pasteur légitime, le gouvernement établit comme administrateur du diocèse le chanoine Wojcicki, lequel fut préféré aux deux chanoines Deodala Smolenç et Harazowski, que l'évêque Kalinski, prévoyant sa déportation, avait désignés pour le remplacer. On vit bientôt à quelles conditions Wojcicki avait accepté une place que la tyrannie avait rendue vacante. A peine installé, il procéda à la réorganisation des consistoires, où il fit entrer, à côté de plusieurs employés schismatiques, des prêtres apostats dont plusieurs venaient de la Gallicie autrichienne. A leur tête se distinguait l'abbé Popiel, ancien professeur de langue russe, puis de religion, au gymnase de Lemberg, homme éloquent, instruit, auteur d'un ouvrage sur la liturgie, et qui surpassait Wojcicki lui-même dans son dévouement aveugle à la cause du schisme et dans sa haine du catholicisme et des Polonais. Par suite de quelles circonstances Marcel Popiel avait-il quitté son diocèse originaire pour venir s'installer dans le diocèse de Chelm? On a écrit que sa vie immorale avait forcé le consistoire de Lemberg à sévir contre lui, et que, condamné à la réclusion dans un couvent, il avait prévenu sa peine par sa fuite. Ce qu'il y a de certain c'est que, lors de la déportation de l'évê-

[1] Du moins le gouvernement russe fit courir le bruit de sa mort, sans indiquer le lieu où il avait terminé ses jours. Il faut ajouter que ses enfants (car il était veuf avant d'arriver à l'épiscopat) n'ont pu le savoir eux-mêmes. Ils sont réfugiés en Gallicie.

que Kalinski, il fut invité à venir s'établir à Chelm par le prince Wladimir Tcherkaski lui-même, le grand promoteur de l'*épuration* du rite grec uni et le persécuteur acharné de Kalinski. La détestable réputation du nouveau venu n'empêcha pas le gouverneur général de compter tellement sur son concours que, pour renforcer son autorité, il donna ordre à tous les fonctionnaires civils et militaires de lui rendre les mêmes honneurs qu'aux évêques.

Le nouveau consistoire dirigea tous ses efforts, suivant la marche autrefois tracée et suivie par Siemaszko, vers l'extirpation, dans les Églises uniates, de tout ce qui pouvait révéler encore aux yeux des fidèles la différence fondamentale qui sépare le schisme de la vraie foi : les curés reçurent circulaires sur circulaires, leur enjoignant non-seulement de supprimer l'usage des cantiques en polonais, mais encore de faire disparaître les orgues des églises : l'enseignement devait se donner exclusivement en russe. Nous ne pouvons donner une idée plus exacte de l'aveugle soumission ou plutôt de l'hypocrisie avec laquelle cet autre Siemaszko entrait dans les vues du gouvernement moscovite, qu'en reproduisant ici quelques extraits d'une circulaire adressée par Wojcicki au clergé et aux fidèles du diocèse de Chelm, le 8 septembre 1867 :

« Dans notre proclamation du 11 septembre 1866, dans notre circulaire du 31 janvier 1867, et plus spécialement dans nos proclamations des 11 mars et 14 juillet 1867, nous vous avons recommandé, chers

frères en J. C., d'éliminer soigneusement la langue polonaise dans nos églises russes et de la remplacer par notre langue maternelle russe, dans vos relations avec vos paroissiens et dans l'enseignement religieux[1]. Toutes les nouveautés introduites dans la célébration publique de l'office divin et qui sont contraires à l'esprit de notre sainte Église, aux prescriptions apostoliques, aux arrêtés des saints Pères et aux bulles des Papes de Rome, doivent être remplacées, suivant les arrêtés et circulaires ci-dessus, par la célébration des offices suivant le rite oriental. A l'aide de ces ordonnances et proclamations, nous voulions et voulons sauver notre Église des loups et des piéges, garantir notre nationalité russe contre les attentats de l'étranger, et mettre en exécution les bulles et arrêtés des Papes de Rome.

» Beaucoup de prêtres de notre diocèse... ont commencé à enseigner au troupeau confié à leur tutelle les doctrines concernant notre sainte Église orientale et notre nationalité russe... et réussi, autant que possible, à la purification de nos saintes cérémo-

[1] Les *nouveautés* proscrites par Wojcicki étaient, entre autres :

1° L'usage, pour les prêtres grecs unis, de prier en commun et de fraterniser avec les Latins (31 janvier 1867).

2° De se servir, tant en particulier qu'en public, de la langue polonaise, « laquelle n'était pas la langue maternelle, mais un idiome étranger ».

3° L'usage des orgues (4 juillet 1867). Et tout cela n'était ordonné, suivant Wojcicki, que pour garantir la nationalité ruthénienne et *exécuter les bulles des Papes!*

nies orientales, qui étaient tout à fait dénaturées, et à la régénération de notre nationalité russe, qui date en ce pays des temps les plus reculés. Sur ces collaborateurs nous concentrerons une attention exceptionnelle ; l'histoire de notre régénération écrira leurs noms sur ses pages, et « *le Seigneur leur réservera sa couronne de justice* ». (*II Tim.*, IV, 8.)

» Mais, pour notre affliction, il y a encore quelques pasteurs qui... oubliant les paroles de saint Paul : « Ne vous inquiétez de misérables contes [1] », croient aux bruits malveillants que des méchants répandent parmi le peuple fidèle, et d'après lesquels nos ordonnances et proclamations n'auraient d'autre but que de détruire la religion professée par la population grecque unie... On a surexcité par là les sentiments religieux d'un certain nombre de paroissiens, surtout des femmes, lesquelles, considérant la suppression des orgues et des chants polonais, se sont livrées en quelques endroits à des actes irrespectueux envers la maison de Dieu...

« Comme notre parole est droite et mérite l'accueil [2] » (*I Tim.*, IV, 9), nous croyons de notre devoir de vous avertir, au vu et au su de tout le monde, qu'aucune pensée secrète ne nous guidait et ne nous guide, mais seulement le salut des âmes de notre diocèse, seulement la préservation de notre sainte

[1] « Aniles fabulas devita. » (*I Tim.*, IV, 7.)

[2] « Fidelis sermo et omni acceptione dignus. »

Église orientale de toutes les réformes qui ne lui sont pas propres, seulement notre désir de sauver notre très-chère nationalité russe de l'usurpation polonaise.

» Comme explication et complément de nos ordonnances et proclamations antérieures, nous prescrivons ce qui suit :

» I. A partir d'aujourd'hui, la langue polonaise ne sera plus employée dans nos églises. Si dans quelques endroits les paroissiens étaient obligés par un vœu à chanter le rosaire polonais ou autres cantiques, nous les remplaçons pour ces pieux paroissiens par l'office de la Mère de Dieu.

» II. Déjà, par mes deux dernières circulaires, il était complétement défendu de jouer de l'orgue; mais comme l'orgue laissé dans les églises sert d'arme aux mauvaises gens, et souvent de prétexte aux paroissiens, et principalement aux femmes, pour commettre des actions condamnables, nous ordonnons par la présente au clergé, en présence du maire ou du bourgmestre, de briser les orgues ou de les vendre aux enchères publiques, et d'employer l'argent provenant de cette vente au profit de l'église de l'endroit.

» III. Les doyens feront parvenir le plus vite possible cette ordonnance à tout leur décanat; ils veilleront consciencieusement à son exécution et enverront au consistoire un rapport constatant que chaque prêtre l'a reçue.

» IV. Le consistoire fait connaître qu'il a prévenu

les gouverneurs des départements et le directeur des affaires grecques unies de l'envoi de la présente. »

Cette étrange lettre pastorale, qui rappelle à s'y méprendre celle que publiait Siemaszko peu de temps avant son apostasie, est signée non-seulement de Wojcicki, mais encore des autres membres du consistoire [1]. Il est impossible de confesser plus nettement, d'un côté le parti pris de poursuivre sans merci les prêtres fidèles au rite uniate, de l'autre la plus plate soumission au pouvoir civil qui inspirait ces mesures, et enfin l'opposition générale qu'elles rencontraient dans le peuple aussi bien que dans les pasteurs.

Naturellement les circulaires de Wojcicki, les discours de l'abbé Popiel, recommandant partout l'introduction des usages schismatiques et supprimant les rites catholiques, sous prétexte de latinisme, étaient accompagnés de force protestations « qu'on n'avait nullement pour but de détruire la foi professée par les Grecs unis. » Les autorités civiles faisaient écho sur ce point aux autorités ecclésiastiques. « Cette affirmation fut répétée dans plusieurs paroisses, de la propre bouche du gouverneur lui-même au peuple réuni; il allait jusqu'à déclarer qu'il permettrait de se révolter et de prendre même les armes contre quiconque entreprendrait quelque chose de contraire à la foi du peuple. » Popiel, de son côté, jurait à qui

[1] Les abbés Michel Wlasiewicz, Lawrowski, Philippe Djaczan, et Bankowski, secrétaire.

voulait l'entendre, « qu'il ne s'agissait en tout cela que de nationalité ruthénienne et nullement de religion. »

En Russie, quand le gouvernement a réussi à séduire un évêque et à le lancer en avant à l'attaque de la sainte Église, il ne le laisse jamais seul : le gouvernement suit par derrière, et la pastorale du prélat est, pour le troupeau, le signal et l'avant-coureur de la prison et de la Sibérie; sous ce rapport, les traditions de Catherine II et de Nicolas ne sont pas changées et vivent tout entières comme on va le voir.

Le gouverneur de Siedlcé, dans son rescrit en date du 17 juillet 1867, n° 915, adressé aux chefs de district et communiqué par eux à tous les prêtres de paroisse, déclare que :

« Attendu que les prêtres, par répugnance pour le nouvel ordre de choses, sont devenus des causes d'agitations et de troubles dans les paroisses, et ne donnent pas l'espoir de mener à bonne fin les intentions du Gouvernement, lesdits prêtres seront révoqués et remplacés par des prêtres qui vont être appelés de Gallicie. Il déclare, en outre, que le comte lieutenant du royaume a consenti à ce que les prêtres soient appelés de Gallicie. Le gouverneur invite donc à publier cette décision dans les paroisses et en même temps fixe le jour du 23 juillet de cette année, comme le terme extrême pour décider lesquels parmi les prêtres des paroisses méritent d'être laissés à leurs postes et lesquels doivent être éloignés. »

Ce n'est pas tout : les chefs de district convoquaient

des réunions de prêtres pour leur répéter en détail cette décision du Gouvernement ; en même temps la garde communale exerçait une surveillance dans les églises grecques unies, et très-souvent même intervenait dans le domaine ecclésiastique [1].

Quand Wojcicki eut envoyé assez de circulaires et bien constaté qu'il n'aurait raison de la plus grande partie du clergé que par la force, il eut recours, sans la moindre pudeur, aux procédés les plus arbitraires. Un curé lui paraissait-il suspect, il était sur-le-champ mandé et admonesté sévèrement. S'il lui paraissait dangereux, il le mettait aux arrêts, au régime du pain et de l'eau. D'autres étaient envoyés au gouverneur pour être jetés en prison. Il va sans dire que toutes les autorités civiles et militaires étaient à ses ordres pour exécuter minutieusement ses arrêts : car toutes savaient que le gouvernement récompenserait largement leur zèle.

L'agent le plus zélé de Wojcicki était l'abbé Popiel. Ses exploits comme missionnaire du schisme sont restés célèbres. Il est vrai qu'il ne réussit pas toujours au gré de ses désirs. Ainsi, parcourant le canton de Biala pour y faire des prosélytes, il vit le peuple lui fermer les portes mêmes de l'église dans la ville de Biala et dans les villages de Hruda, de Kostomolcy et de Dobryn.

[1] Voyez la brochure anonyme publiée à Cracovie en 1875 et traduite en français sous ce titre : *le Schisme et ses apôtres* (Paris, 1875, aux bureaux du journal *le Monde*), p. 22 et suiv.

Il eut l'audace d'aller visiter dans leurs prisons à Biala et à Siedlcé les pauvres paysans qui étaient détenus pour cause de religion : ils le reçurent en lui crachant au visage et en disant : « Voilà le traître qui s'est vendu aux Russes et qui veut nous perdre avec lui ! »

Le grand objet poursuivi par le gouvernement russe était de mettre en désaccord les prêtres et les paysans. Dans ce but, rien ne fut épargné. Espionnage, dénonciations, arrestations, amendes et contributions de toutes sortes; enfin, comme cela finit toujours en pareil cas, pillage et confiscations, voilà le régime auquel maint village fut soumis. Nous ne parlons pas des ignobles séductions exercées à l'aide du vin et de l'eau-de-vie. Ce que l'on ne pouvait obtenir du paysan à jeun, on l'extorquait du paysan ivre. Quand un village ne pouvait payer la contribution à laquelle il était condamné, les Cosaques enlevaient non-seulement le bétail, mais jusqu'aux vêtements, et on mettait le tout en vente. Mais il arriva que les juifs eux-mêmes refusaient d'acheter de pareilles marchandises; alors on en vint jusqu'à punir les juifs : « attendu qu'étant marchands de profession, c'était leur devoir d'acheter ! »

Citons quelques faits particuliers.

Dans le bourg de Kodnia arriva une compagnie de soldats qui cerna le peuple rassemblé au cimetière. Les villageois pour empêcher les Russes d'entrer dans l'église, avaient caché les clefs : on les tint trois jours

et trois nuits bloqués dans le cimetière sans boire et sans manger. Un généreux citoyen, qui perça les rangs des soldats pour leur porter des vivres, fut frappé de la lance d'un Cosaque et mourut sur place.

Dans la ville de Wlodawa, même résistance de la part du peuple, défendant contre des soldats la porte de l'église. Leur commandant, un nommé Arendarenko, furieux de se voir arrêté, ordonna à ses soldats de faire usage de leurs armes : plusieurs personnes furent blessées.

A Dolhobrody, la force armée, après avoir levé une contribution et brisé l'orgue, emmena comme trophées la mère et les deux belles-sœurs du curé.

A Drelow, le curé, vieillard de soixante ans, se trouvant déjà emprisonné à Chelm, on profita de son absence forcée pour dévaliser sa maison.

A Pregaliné, village situé dans le département de Siedlcé, district de Radzyn, on chantait le rosaire dans l'église uniate, chose défendue, nous l'avons vu, par le chef du consistoire. Le chef du district, M. Kotow, en est instruit. Aussitôt il envoie une escouade de Cosaques avec ordre de cerner l'église. C'en était fait des malheureux chanteurs, lorsque les gens d'un village voisin, Budno, viennent en masse porter secours aux assiégés : une lutte commença, et les Cosaques durent céder au nombre. Fatale victoire! Elle fut payée cher. Le gouverneur même de Siedlcé, M. Gromejka, ne tarda pas à arriver avec main forte; il fit cerner les paysans des deux villages, qui

lui criaient : « Tuez-nous ! mais nous resterons fidèles à notre foi ! » On eut la générosité de ne tuer personne : le gouverneur se borna à faire arrêter trois cents habitants, dont moitié fut envoyée à Siedlcé et moitié à Varsovie et à Brzesç. Plusieurs de ces malheureux, comme il arrive toujours en pareil cas, ne sont pas revenus chez eux. Dans quel coin de la Russie sont-ils relégués ? Nul ne le sait ! Et tout cela pour avoir chanté le rosaire dans une église catholique que le gouvernement russe se défend, comme d'une calomnie, de vouloir livrer au schisme ! Tout cela n'empêchera pas la diplomatie moscovite de célébrer sur tous les tons et dans tous les protocoles envoyés, soit aux cabinets européens, soit à Rome elle-même, la tolérance bien connue du gouvernement, la tolérance inscrite dans ses lois depuis Pierre le Grand.

Malgré tout leur zèle, ni Wojcicki ni Popiel ne put arriver à l'épiscopat. Leur actes étaient trop connus pour qu'on pût espérer surprendre la bonne foi du pontife romain. Wojcicki fut même l'objet d'un blâme nominal dans cette encyclique du 17 octobre 1867, dont nous avons plus haut donné des fragments. « Le diocèse de Chelm et Belz, disait le souverain pontife, est menacé d'une triste ruine. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est qu'il s'est trouvé un prêtre du nom de Wojcicki qui n'a pas craint d'accepter du pouvoir civil le gouvernement et l'administration de ce diocèse, et a déjà pris plusieurs mesures

aussi favorables au schisme que contraires à la discipline ecclésiastique. » On a vu, par ce qui précède, si le souverain pontife était bien informé.

Le gouvernement russe, suivant une habitude que nous connaissons déjà, parut un instant vouloir revenir sur ses pas : du moins ce fut l'impression d'un grand nombre, quand on le vit consentir enfin à remplacer l'évêque défunt Kalinski par un prélat canoniquement institué.

Il fit encore choix d'un Gallicien : c'était M. Kuziemski, chanoine de la cathédrale grecque unie de Saint-Georges à Lemberg.

Le chanoine Kuziemski n'avait jusqu'ici jamais compromis son caractère par des complaisances pour les idées anticatholiques, et par conséquent tout faisait espérer qu'il serait confirmé par le Saint-Siége. Il le fut en effet. Mais l'événement montra bientôt que si le gouvernement russe avait jeté les yeux sur lui, c'était avant tout parce qu'il avait compté sur la faiblesse bien connue de son caractère.

Il y avait encore une autre raison non moins puissante. Mgr Kuziemski, sujet autrichien, autrefois député au parlement de Vienne, était un des chefs principaux de ces prêtres du clergé ruthène uni de la Gallicie, qui sous le nom de *Saint-Georgiens* (du nom de la cathédrale grecque unie de Saint-Georges), se posent en défenseurs jaloux de la nationalité ruthène, qu'ils prétendent défendre contre les Polonais, et des rites orientaux qu'ils croient avoir à sau-

vegarder contre les Latins et contre Rome elle-même.

Ce parti a pour organe le journal *le Slowo*, qui n'est plus guère catholique que de nom et qui prêche ouvertement la fondation d'une église nationale. La racine du mal est que le clergé grec uni de Gallicie forme une caste héréditaire qui est absorbée par la poursuite des intérêts de famille. De là, sa haine contre tout ce qui est polonais, surtout contre la noblesse polonaise à laquelle elle voudrait se substituer, et contre tout ce qui est latin. Il est triste d'ajouter que c'est cette caste qui dispose des voix ruthènes au parlement cisleithan. La Russie, intéressée à une rivalité qui est bien antérieure au partage de la Pologne, et qui doit lui profiter aujourd'hui comme autrefois, l'entretient par mille moyens, sous les yeux de l'Autriche qui semble ne rien voir et ne rien entendre. Cette cour ne trouve aucun inconvénient à ce que les Polonais se divisent et se déchirent entre eux! Elle n'oublie qu'une chose, c'est que les Saint-Georgiens, en flattant les Ruthènes de se voir constitués un jour en nationalité distincte, séparée des Polonais, travaillent en réalité non pour la sécurité de l'Autriche, mais pour les annexions de la Russie[1]

[1] Pour bien comprendre l'étrange complicité qu'ont trouvée les attentats de la Russie contre les Uniates de Chelm, dans le clergé grec uni de la Gallicie autrichienne, il faut lire une correspondance du *Monde*, dans son numéro du 2 septembre 1875. On y voit, entre autres choses, que la Russie travaille ouvertement, depuis 1830 environ, à la perversion des Églises grecques unies, non-seulement en Gallicie, mais en Hongrie et en Illyrie, et, pour en venir aux faits

Mgr Kuziemski, nommé évêque de Chelm par le gouvernement russe, sans aucune réclamation de l'empereur d'Autriche, son souverain, fut confirmé dans cette dignité par le Siége apostolique dans le courant de 1868. Ce fut le 24 août (5 septembre) de cette année qu'il prit en main la direction du diocèse. La parfaite régularité de son élévation attirait sur lui tous les regards, et déjà, par une espérance prématurée, plusieurs se flattaient de retrouver en lui un autre Félinski.

récents, l'aumônier de l'ambassadeur russe à Vienne, Raïewski, avait de fréquents entretiens avec les Ruthènes qui étudiaient au collége grec uni de Vienne; il les recevait chez lui, ils y venaient par bandes et y restaient des heures entières, ne s'occupant que de politique. Au nombre de ces élèves s'est trouvé le trop fameux Popiel et beaucoup d'autres qui tiennent le premier rang dans le chapitre de Saint-Georges. En 1848, le gouvernement autrichien, pour neutraliser l'opposition polonaise en Gallicie, ne trouva rien de mieux que de soulever la population ruthène centre les Polonais latins. Le plus clair résultat de cette manœuvre machiavélique fut que les émissaires de la Russie ne trouvèrent plus d'opposition, et que l'on vit les Ruthènes, sujets de l'Autriche, proclamer tout haut la Russie comme la mère de leur nationalité et l'Église schismatique la mère de leur Église. A partir de ce moment, un certain nombre de prêtres grecs unis commencèrent à apostasier et à émigrer en Russie. — Ajoutons que, lorsque en avril 1874 le Parlement autrichien vota les lois contre l'Église (qu'on appelle probablement pour cela les *lois ecclésiastiques*), les *sept prêtres* ruthènes députés (*entre autres deux chanoines et le préfet du séminaire*) votètent tous sans exception pour ces lois ! La conclusion lamentable de tout ceci est que la majorité du clergé gallicien grec uni étant déjà gagnée, cette Église abandonnera en masse le catholicisme pour se jeter dans le schisme moscovite, dès le premier jour où la Russie mettra le pied dans la Gallicie orientale qu'elle convoite ouvertement sous les yeux de l'Autriche, qui *n'ose pas* s'opposer à ses intrigues.

Les débuts de son épiscopat furent en quelques points conforme à ces espérances. Sa première lettre pastorale recommandait aux fidèles de prier pour le souverain Pontife aussi bien que pour l'Empereur; plus tard, il n'hésita pas à condamner un rituel entièrement schismatique que Popiel avait composé, et quand celui-ci voulut adopter lui-même et faire adopter aux autres membres du clergé la barbe et les habits propres au schisme, il se moqua publiquement de lui.

Malheureusement, l'illusion fut courte. Ce n'est pas en vain que les Russes, en le présentant au Saint-Père, avaient compté sur la faiblesse de son caractère. Les tentatives schismatiques du gouvernement pour « purifier » la religion uniate de tout ce qu'elle conservait des cérémonies catholiques, ne discontinuaient pas et ne trouvaient en lui aucune opposition. Il se montra plutôt le docile allié des autorités. Ce fut avec sa permission qu'on se mit à construire des églises uniates qui ne différaient en rien, dans leur forme, des églises du schisme, et tandis qu'une amende sévère frappait tout uniate qui se permettait d'entrer, pour faire sa prière, dans une église latine, les Uniates étaient invités, et en vertu des lois russes, et aussi par le seul aspect des églises du schisme, à y entrer, non pas pour prier seulement, mais pour y faire acte d'apostasie.

Un rapport adressé à Saint-Pétersbourg, par Mgr Kuziemski, dès 1868, sur l'état du diocèse, et

demeuré secret jusqu'à ces derniers temps, révèle le fond de sa pensée. Il semble n'être préoccupé que des dangers que courent la nationalité ruthène et l'autorité moscovite aux prises avec les Polonais; des intérêts de l'Église, des âmes, pas un mot. Il déclare que les cérémonies ruthènes ont été corrompues, que l'atteinte portée au rite grec est arrivée jusqu'à sa dernière limite, qu'un grand danger menace la population ruthène, etc., et il invite le gouvernement à prendre des moyens « *efficaces et proportionnés* » contre l'invasion du polonisme, soit religieux, soit politique [1]. C'était fournir au gouvernement russe des prétextes dont il n'avait nul besoin, il faut l'avouer.

Mgr Kuziemski se prêta même à la fondation d'un journal ecclésiastique [2], entièrement rédigé en russe,

[1] Voyez l'analyse et la réfutation de ce rapport dans la brochure déjà citée, *le Schisme et ses apôtres*, pages 46 et suivantes. L'auteur démontre péremptoirement que les cérémonies actuelles en usage chez les Gréco-Russes ne remontent nullement, comme ils s'en vantent, aux anciens Pères de l'Église grecque. Les iconostases, en particulier, dont on fait tant de bruit, étaient profondément inconnues au temps de saint Basile, de saint Chrysostome et de saint Athanase. Quant à la destruction des orgues dans les églises uniates, destruction qu'on devrait appeler grotesque, si elle n'avait donné lieu à tant de barbaries sanglantes, aucune tradition quelconque ne saurait justifier l'antipathie qu'inspire aux fanatiques de l'église *orthodoxe* orientale l'usage d'un instrument venu de l'Orient et dont saint Augustin, entre autres, fait déjà mention dans ses commentaires sur les psaumes LVI et CL. Il est intéressant d'apprendre de notre auteur que Nicolas, qui a fait briser tant d'orgues dans les églises catholiques, avait songé à les introduire dans ses propres églises, pour suppléer à l'absence des chantres, et qu'il ne s'arrêta que devant la crainte d'un nouveau schisme.

[2] *Les Nouvelles du diocèse* (*Dyecezalne Wiadomosci*).

et l'on remarqua avec douleur que les tendances de ce journal étaient anticatholiques.

Ce qui était plus grave encore, Mgr Kuziemski, lui aussi, publia une circulaire dirigée contre la prétendue propagande polonaise « dont le résultat avait été, disait-il, que, sur un sol essentiellement moscovite, plusieurs se laissaient aller à quitter le rite uniate pour le rite latin, ce qui était à la fois, selon la circulaire, méconnaître leur Église et leur nationalité. Un tel changement d'une religion pour l'autre est illégal et nul. Tous ceux qui d'eux-mêmes ont passé au catholicisme [1] ou sont nés de parents qui ont changé illégalement de religion, doivent revenir à l'Église gréco-uniate. » Pour arriver à ce résultat, l'évêque prescrit au clergé paroissial quelques mesures préparatoires. Chaque curé doit : 1° dresser une liste des personnes qui ont quitté l'union pour devenir catholiques latins ; 2° une seconde liste contenant les noms des enfants de ceux qui ont aussi abandonné l'union ; 3° avec ces listes, les prêtres doivent envoyer leur avis relativement aux mesures à prendre pour faire revenir les personnes indiquées à l'Église uniate.

Il était trop facile de comprendre le but où condui-

[1] Ici le mot *catholicisme* est synonyme de rite latin. C'est une habitude chez les Russes de confondre volontairement le catholicisme avec le rite latin : c'est une manière indirecte de faire entendre qu'il n'y a de vrai rite grec que le rite schismatique. Aussi il y a lieu de s'étonner de voir une pareille confusion de langage dans un acte émané d'un évêque catholique.

saient de pareilles mesures, et l'évêque, moins que personne, ne pouvait s'y tromper. Vit-il clairement l'abîme de honte où le gouvernement voulait l'entraîner et recula-t-il devant les reproches de sa conscience? Ou bien fut-il ému par l'unanimité des plaintes qu'il avait soulevées et qui, reconnues inutiles, s'étaient promptement changées en mépris pour sa personne? « Nous, lui dit un paysan, nous avons déjà exposé nos têtes pour notre foi : que Votre Excellence essaye d'en faire autant! »

Quoi qu'il en soit, un beau jour, c'était le 18 mars 1871, le journal officiel annonçait que Mgr. Kuziemski, incapable à cause de sa santé de rester à son poste, était, sur sa demande, relevé de ses fonctions, et retournait à Lemberg d'où il était venu [1]. A ses refus d'adhérer positivement au schisme, le gouvernement avait répondu en lui envoyant ses passe-ports. Le gouvernement s'apercevait qu'il avait

[1] L'évêque Kuziemski, dans des lettres écrites plus tard au nonce du pape à Vienne, s'est présenté comme une victime du gouvernement russe et de l'intrigue des Polonais, et proteste de sa fidélité au Saint-Siége. Mais on remarqua qu'il s'abstint de protester contre la nomination de Popiel comme administrateur de Chelm. Bien plus, il célébra lui-même dans la cathédrale de Chelm en présence de Popiel, qui assistait à l'office en qualité d'administrateur. A l'insistance de Rome pour obtenir une rétractation, il n'a répondu que par le silence. Quelles que soient au fond ses dispositions actuelles, il est certain que son court passage sur le siége de Chelm a été funeste, puisqu'il n'a rien détruit de ce qu'avait fait Wojcicki et a préparé par sa faiblesse tout ce qu'a fait Popiel. (Voir *Revue de Lemberg*, 1er juillet 1873.)

trop présumé de la haine de Kuziemski contre les Polonais. Pourtant il avait poussé les concessions jusqu'à l'extrême limite, l'apostasie exceptée.

Il laissait, comme dernier acte de son gouvernement, une circulaire à tous les doyens grecs unis, qui autorisait les recrues, pendant qu'elles étaient à l'armée, à approcher des sacrements dans les églises schismatiques, avec la restriction illusoire et mensongère qu'ils pourraient revenir à leur rite au retour dans leurs foyers! Kuziemski fut remplacé dans l'administration du diocèse par le chanoine Marcel Popiel.

II

Le nom de l'abbé Popiel nous est déjà connu; nous savons donc quel est le genre de mérite que le gouvernement voulait récompenser en lui, et quel genre de service il attendait encore d'un prélat placé à la tête d'un diocèse catholique, sans autre investiture que celle de l'autorité schismatique.

Avant d'être nommé à ce poste élevé, Popiel avait été mandé à Saint-Pétersbourg : il en revint avec des instructions, et de plus, avec une barbe et des cheveux longs et avec l'habit complet d'un pope orthodoxe. Dès sa première lettre pastorale, on put juger quelles étaient ses instructions et où le nouveau pasteur entendait conduire son troupeau. En voici quelques passages :

« Des difficultés graves et des ennuis m'attendent; mais j'entre dans le service du diocèse avec courage et je suis prêt à sacrifier mes forces physiques et morales pour le bien de notre Église et de notre patrie. M'étant armé de foi, et confiant en la providence divine, j'envoie mes prières ardentes au Seigneur pour qu'il m'éclaire des dons de son Saint-Esprit, m'enseigne la vérité évangélique, l'amour, et m'inspire un zèle prudent, afin que je puisse ranimer et fortifier la foi du troupeau qui m'est confié; fortifier *sa piété envers le rite oriental, envers la nationalité russe,* son amour vrai envers le tzar qui a comblé de bienfaits si abondants le diocèse de Chelm, sa reconnaissance pour la patrie russe, et son obéissance aux autorités légales. »

Plus loin il ajoute: « Je vous en supplie, chers frères en Jésus-Christ, faisons tout ce que prescrit le devoir de la conscience, prouvons que nous sommes de vrais serviteurs de l'autel du Seigneur et que nous brûlons d'amour pour le tzar et pour notre patrie russe. »

La lettre se termine ainsi : « Pieux disciples du Christ notre maître, l'Église du Christ sur cette terre est une église militante; contre elle luttent nos ennemis du dedans et du dehors... surtout dans nos contrées, des ennemis de notre rite et de notre nationalité tâchent, avec une haine infernale, de semer dans le cœur de notre troupeau russe la haine contre les Russes de Gallicie et contre ceux de l'empire, liés avec nous par la même langue, le même sang et le

même rite, en s'efforçant par là de détruire notre bonheur. Prouvons, chers frères, par des exemples, notre amour fraternel et réciproque. »

On voit que si cette lettre abonde en témoignages de fidélité enthousiaste envers le tzar « qui a comblé de biens le diocèse de Chelm » et envers la nationalité russe, dans un pays où les fonctionnaires moscovites seuls entendent le russe, il n'y a pas un mot de soumission au Pape, pas un seul souvenir de l'unité catholique. C'était bien là vraiment un pasteur des âmes tel qu'on pouvait le désirer à Saint-Pétersbourg. La suite allait le prouver.

Popiel avait déjà fait ses preuves quand il était encore sous les ordres de Wojcicki. Voyons ce qu'il fit une fois chef indépendant du diocèse, — j'entends, indépendant et du Pape et des canons de l'Église, — mais, au contraire, asservi jusqu'à la soumission la plus basse à toutes les volontés de l'autocratie impériale.

D'abord il ne s'était pas fait faute de dire que si le concile du Vatican définissait l'infaillibilité pontificale, il prendrait parti pour les vieux catholiques. C'est sans doute pour témoigner de son adhésion à ces sectaires qu'il avait si promptement et si complétement, en fait, reconnu au successeur de Pierre le Grand l'infaillibilité qu'il déniait au Vicaire de Jésus-Christ.

Pour arriver au but qu'on se proposait, il fallait que les agents de la russification, tant civils qu'ecclésiastiques, s'entendissent entre eux et marchassent de

concert, suivant un plan concerté d'avance. Les premiers troubles qui avaient éclaté furent, pour l'administration, un avertissement qu'elle ne voulut pas négliger. Sur la proposition du ministre de l'instruction publique, procureur général du saint-synode, le comte Tolstoy, un conseil s'était réuni à Saint-Pétersbourg, sous la présidence du lieutenant général du royaume de Pologne, afin de se consulter sur la situation actuelle de l'Église grecque unie dans le diocèse de Chelm, et sur les mesures à prendre pour y remédier. Les membres de ce conseil étaient, outre M. Tolstoy, le comte Schouvaloff, l'administrateur Popiel et les gouverneurs des départements de Lublin et de Siedlcé. Les conclusions de ce conseil, prises à l'unanimité, furent les suivantes; en les rapportant ici, nous devons faire la remarque qu'elles ont été publiées officiellement, et par conséquent qu'on ne peut les considérer comme l'expression exacte et complète de la pensée gouvernementale; elles montrent seulement ce que les autorités ont trouvé bon d'en laisser paraître au public.

D'abord le conseil adopte en principe « qu'on ne se servira pas de moyens violents pour faire passer les Uniates à l'orthodoxie, qu'on évitera le plus possible, dans des affaires purement religieuses, l'intervention incommode et tracassière de la police ; mais qu'on ne doit cependant permettre en aucun cas que l'union soit *catholicisée* à l'aide des cérémonies latines, qui se pratiquent déjà dans l'Église uniate; qu'au contraire,

il faut *purifier* l'union de toutes les nouveautés introduites, lesquelles lui sont étrangères, et sont tout à la fois en opposition avec les intérêts de l'État et *avec les bulles des Papes rendues en cette matière*. Et comme, dans ces dernières années, on s'est déjà débarrassé d'une grande partie des pratiques latines, il faut continuer à purifier graduellement l'union de *tout ce qui en subsiste encore.* »

Passant ensuite à l'appréciation des mesures à employer dans ce but, le conseil les divise en deux classes, celles qu'il faut exécuter immédiatement et celles qu'il faut différer : les premières, motivées par les désordres qui ont déjà eu lieu et peuvent se reproduire, les secondes qui seront proposées, selon les besoins, par les autorités diocésaines.

Parmi les premières, il faut ranger les suivantes :

« D'abord l'administrateur du diocèse fera tous ses efforts pour persuader aux curés des paroisses agitées, où des désordres pourraient se produire, que *ni lui ni l'autorité civile n'ont pour but de faire passer de force les Uniates à l'orthodoxie, mais seulement de purifier l'Église uniate du mélange des cérémonies latines : ce qu'on a le droit d'exiger, en vertu de la doctrine canonique*[1].

« Mais dans les paroisses où, par suite de cette épuration, des désordres éclateraient, les autorités

[1] Est-il nécessaire de faire remarquer que la *doctrine canonique* ne reconnaît, en aucune façon, aux autorités séculières le droit de s'occuper des rites ecclésiastiques, même pour les purifier ?

civiles doivent en faire arrêter immédiatement les auteurs et les punir suivant leur culpabilité.

« Les gouverneurs de Lublin et de Siedlcé manderont chez eux les prêtres qui s'opposent à la purification du rite, et au cas où ils continueraient leur opposition, les expulseront du royaume, après s'en être entendus avec l'autorité supérieure du diocèse.

« Quant aux prêtres, qui, pour avoir été fidèles aux prescriptions de l'autorité, auront été maltraités par leurs paroissiens, ils seront indemnisés, et l'indemnité sera prise sur l'argent payé par les paroissiens à titre d'amende. »

Voilà pour les mesures à prendre immédiatement. On voit assez que, tout en posant en principe l'absence de tout recours à la force pour les conversions, en fait, on prépare la continuation des violences ordinaires; non pas, il est vrai, pour ceux qui, contre l'évidence, voudront bien croire que l'administration ne songe en rien à préparer la défection des Uniates, mais pour tous ceux, pasteurs et fidèles, qui voudront mettre un obstacle quelconque aux desseins évidents de l'autorité schismatique.

Pour l'avenir, le conseil décide, sur la proposition de Popiel, qu'il y a lieu de préparer un règlement du service divin uniforme pour toutes les paroisses. Car une des causes des désordres actuels, c'est que certaines paroisses, qui ont adopté la purification du rite, sont un objet de scandale pour les autres, et réciproquement. Il n'en sera plus ainsi dès que la

même règle sera appliquée partout. C'est donc à l'administrateur de préparer une réglementation définitive et simultanée du service divin, suivant les statuts de l'Église orientale. Une circulaire sera envoyée à cet effet à tous les curés. Mais la chose paraît si grave que le projet de circulaire sera préalablement soumis au procureur général du saint-synode, et qu'on ne la mettra à exécution qu'en tenant compte des anciens usages, quoique irréguliers, qui sont depuis si longtemps enracinés dans l'Église uniate.

Enfin le conseil décida que ses délibérations seraient soumises à l'approbation du tzar. En effet, présentées à Alexandre II, Sa Majesté, alors à Moscou, daigna écrire de sa propre main sur l'original : « Ainsi soit fait. » La décision du conseil est du 5-17 juin 1872, et l'approbation impériale du 10-22 juin suivant.

Peu de jours après, la pièce ainsi approuvée était adressée à tous les chefs du district, avec l'injonction de la faire exécuter strictement.

Peut-être pourrait-on croire, en s'en rapportant au sens littéral de quelques passages de cette délibération, que les vues du gouvernement n'excluaient pas une certaine tolérance, et qu'à force de bonne volonté un prélat, même catholique, aurait pu les appliquer, dans une certaine mesure, sans faire violence à tous les principes. Mais ce qui exclut tout doute, s'il pouvait en rester, c'est un discours public prononcé peu après le retour de l'abbé Popiel de Saint-Pétersbourg

par M. Kokoszkin, haut fonctionnaire russe chargé jusque-là de surveiller pour le gouvernement les affaires uniates, et dont les fonctions devenaient inutiles depuis l'élévation de Popiel. Ce personnage, avant de se retirer, voulut donner un dîner d'adieu où figuraient les principaux fonctionnaires ecclésiastiques de la nouvelle administration. Voici en quels termes, il leur annonçait son départ :

« Grâce à Dieu, la tâche difficile dont j'étais chargé par le ministre de l'instruction publique, le comte Tolstoy, touche à son terme... La mission dont j'ai été chargé est terminée : la continuation de cette mission est confiée par le gouvernement au révérendissime administrateur du diocèse, et à vous, honorés messieurs, qui avez si bien saisi la pensée du gouvernement. Il est vrai qu'il y a encore parmi les prêtres de ce diocèse quelques fanatiques qui, ne comprenant pas le bonheur de l'union définitive avec notre sainte mère la Russie, nous empêchent de nous unir à elle ; mais j'espère qu'ils reviendront bientôt de l'erreur où les a induits l'intrigue polonaise.

» Croyez-moi, Messieurs, je suis un homme instruit... et je vous affirme qu'il n'y a pas de religion supérieure à la religion orthodoxe grecque russe, de civilisation supérieure à la civilisation russe ; pas de bonheur plus grand que celui d'être sujet du magnanime empereur Alexandre II.

» Car, réfléchissez bien, vous, messieurs les Galliciens, est-ce que vous n'éprouvez pas par vous-

mêmes la vérité de ce que je vous dis? Je ne parle pas seulement du révérendissime administrateur du diocèse, dont l'intelligence, la science et les vertus sont si bien appréciées par Son Excellence le ministre qui l'honore de sa confiance. Il s'élèvera comme une lumière brillante sur l'horizon russe. Mais vous, Père recteur (il s'adressait au chanoine Krynicki [1]), est-ce que, sous votre gouvernement autrichien, vous seriez chanoine? Est-ce que vous porteriez la croix qui est suspendue sur votre noble poitrine? Et vous, Père Cybilin, est-ce que vous seriez parvenu à ces dignités dont vous jouissez ici? Non. C'est seulement sous un gouvernement comme le nôtre, sous un monarque comme le nôtre, qu'on peut espérer d'être récompensé d'une telle façon...

» Quoique vous, Galliciens, soyez les représentants les plus vrais de la Russie opprimée [2] par l'Autri-

[1] L'abbé Hippolyte Krynicki, appelé de Gallicie, avait été jugé digne, pour les raisons que l'on peut supposer, d'être fait recteur du séminaire diocésain.

[2] C'est sans doute parce qu'il parle à table et dans un cercle d'intimes que M. le conseiller Kokoszkin oublie totalement la diplomatie et exprime, dans sa naïveté la plus crue, les prétentions de la Russie sur la Gallicie autrichienne, prétentions fondées sur la communauté de rite entre les Ruthènes de la Pologne russe et les Ruthènes de la Pologne autrichienne. Tout le monde sait aujourd'hui que c'est en s'appuyant sur les préjugés religieux que la Russie se forme un parti tous les jours plus nombreux dans le clergé gallicien, qui ne se détachera de Rome que pour se donner au saint-synode; c'est ainsi que tous les mauvais prêtres chassés ou exilés volontaires de la Gallicie sont attirés dans le diocèse de Chelm, où ils deviennent, comme Popiel et les autres, chanoines, curés, évêques même, et remplacent

che, je regrette cependant que nous ne puissions pas parler aussi librement à Lemberg même, à côté de ces dignes Pères Malinowski, Pawlikow, Pietrusiewicz et autres honorées personnes que je connais si bien ; mais espérons que nos désirs se réaliseront bientôt.

» Je porte ce toast à la santé de Sa Majesté, qui est président du saint-synode de Saint-Péterbourg et chef suprême de l'Église orthodoxe grecque russe [1]. »

Si l'on songe que ce toast est porté dans un festin donné à des prêtres encore catholiques de nom et que tous s'y associent, on n'aura pas de peine à comprendre jusqu'à quel point est sincère le gouvernement russe, quand il parle de son respect pour les consciences, et comment il reste étranger à l'œuvre de perversion entreprise dans le diocèse de Chelm.

Mais rien n'est plus tristement significatif que les faits qui nous restent à raconter.

Pour arriver à l'épuration des rites, le premier moyen et le plus efficace était l'épuration du

les prêtres fidèles, qui sont renvoyés du royaume quand on ne préfère pas leur assigner la Sibérie pour séjour. « Si l'on songe qu'il y a en Gallicie 2,300,000 grecs unis, et plus de 800,000 en Hongrie et en Transylvanie, on comprendra le danger qui menace l'empire austro-hongrois, non-seulement au point de vue religieux, mais aussi au point de vue politique, et la cause du mal est la profonde misère dans laquelle sont les prêtres grecs unis, très-nombreux en Gallicie et en Hongrie, et tous mariés et pères de famille. Le gouvernement russe, en les payant, en a fait ses instruments. » (Voyez l'*Univers* du 10 avril 1875.)

[1] *Journal de Posen*, reproduisant le *Journal de Pologne*, 11 décembre 1872.

clergé lui-même, c'est-à-dire la suppression de toute résistance dans les rangs du clergé fidèle. Ce but ne pouvait être atteint que par la séduction ou par la terreur. Tous les avancements, tous les honneurs, sans parler des sommes d'argent, furent promis aux prêtres qui entraient dans les vues de l'administrateur : aux autres, il n'y eut d'autres perspectives offertes que les disgrâces, la prison et l'exil ; et à mesure qu'un prêtre disparaissait, on lui donnait pour successeur quelque prêtre apostat venu de Gallicie. La faveur accordée à ces misérables, au détriment du clergé local, était d'autant plus facile à expliquer que l'administration du diocèse était toute composée de prêtres galliciens, à commencer par le chef [1].

Il faut remarquer qu'en Gallicie, sous l'influence d'intrigues politiques qui n'ont pas cessé, et qui préparent, dans un avenir plus ou moins éloigné, la perte de cette province pour l'Autriche, au profit de la Russie, le mouvement de la soi-disant épuration du rite uniate avait commencé dès 1848; et ce fut là un des prétextes du gouvernement russe dans ses entreprises contre les Uniates de Chelm. « Il ne voulait, disait-il, que faire revenir les peuples à la pureté du rite pratiqué en Gallicie ! »

Popiel ne se borna pas à placer ainsi tous les apostats qu'il faisait venir de Gallicie. Lui qui n'était pas

[1] En 1872, l'administration diocésaine n'était représentée que par un seul prêtre du pays, l'abbé Wlasiewicz; encore était-il sans aucune influence.

évêque et ne pouvait, par conséquent, conférer l'ordination, il trouva cependant le moyen de créer de nouveaux prêtres, choisis selon ses vues. Pour cela il eut recours au ministère d'un évêque schismatique dont le nom, tristement connu par un singulier épisode, aurait gagné à rester enseveli dans la profonde obscurité où il était tombé et qu'il méritait à tous égards. Nous voulons parler de l'évêque bulgare Joseph Sokolski.

On se rappelle le bruit que fit, vers 1860, le retour à l'Église catholique de quelques milliers de Bulgares schismatiques. Un certain nombre de prêtres de cette nation, suivis de leurs troupeaux, se déclarèrent prêts à accepter l'union avec Rome. Comme toujours, en pareil cas, le souverain Pontife n'exigea d'eux aucune renonciation aux rites orientaux, mais seulement la profession de foi catholique et la reconnaissance de la suprême autorité de la chaire de saint Pierre; et, comme gage particulier de sa bienveillance, il voulut ordonner à Rome leur premier évêque. Le candidat présenté pour cette haute dignité était un archimandrite d'un couvent de Basiliens, recommandable, disait-on, non par sa science (où est la science dans les couvents grecs?) mais par la simplicité de son caractère et la pureté de ses mœurs. Cet archimandrite était Joseph Sokolski. Or, ce Sokolski était un agent de la Russie! A peine de retour à Constantinople, comblé des faveurs de Pie IX, le nouvel évêque disparut. Pendant longtemps on ignora

ce qu'il était devenu, et l'on se borna à soupçonner l'ambassadeur russe d'avoir circonvenu le vieillard, en aigrissant chez lui de prétendus griefs contre Rome et en lui faisant, de la part de son gouvernement, des promesses magnifiques. Ces soupçons se confirmèrent avec le temps, et l'on sut que l'enlèvement prétendu, du premier évêque de la nouvelle union bulgare, était la réponse de la diplomatie moscovite au triomphe de l'influence française et de la propagande catholique[1].

C'est ce triste personnage, maintenant à peu près sourd et aveugle, et d'autant plus docile, que nous retrouvons en Gallicie, mettant au service du schisme le caractère épiscopal qu'il avait reçu des mains mêmes de Pie IX. L'abbé Popiel le fit venir plusieurs fois à Chelm pour ordonner de nombreux prêtres. Plusieurs des ordinands refusèrent de recevoir les

[1] Voir, sur l'affaire Sokolski et sur l'union bulgare, notre article dans le *Correspondant* du 25 novembre 1860.

Un fait tout récent, rapporté par la *Revue des Missions catholiques*, numéro du 31 juillet 1874, donne une idée fort exacte de ce qui a dû se passer, douze ans auparavant, dans l'affaire de Mgr Sokolski. Un prélat bulgare schismatique, Mgr Nil Isvorof, vient de faire dernièrement retour à l'Église catholique. Depuis ce jour il est obsédé par les émissaires russes, qui l'accablent des offres les plus séduisantes. « Voici, dit le recueil cité, les propositions faites à Mgr Isvorof : don immédiat de 250 livres turques (5,750 fr.), indemnité des frais de son séjour en Macédoine; payement intégral des dettes grevant sa maison de Routschouk; pension mensuelle de 2,000 piastres (500 fr.) jusqu'à ce qu'il ait un évêché en Macédoine ou en Bulgarie. Et, comme Mgr Isvorof demandait quelle garantie il aurait de toutes ces promesses, le négociateur lui répondit que ces promesses seraient confirmées par la signature de M. Ignatief, l'ambassadeur de Russie à Constantinople. »

ordres de ses mains sacriléges ; mais ils furent avertis que si, à la prochaine venue de l'évêque apostat, ils refusaient encore, ils seraient enlevés pour le service militaire. Sokolski en ordonna jusqu'à trente, en une seule fois, et comme la prison et l'exil n'avaient pas encore assez fait de places dans le diocèse, l'administrateur se servait d'eux, en attendant, comme d'espions envoyés dans les paroisses pour observer et dénoncer les prêtres fidèles.

Mais l'administrateur n'attendait pas les dénonciations : il convoquait les doyens à Chelm, et leur faisait à tous une harangue dont le sens pouvait se résumer en ces quelques propositions, que chacun était tenu de transmettre et de commenter aux prêtres de sa circonscription.

« Notre gouvernement paternel, qui a nous placés sous la tutelle de sa bienfaisance spéciale, qui nous rétribue plus que le clergé d'aucun autre culte, a le droit d'exiger de nous une soumission parfaite, et *c'est à nous de deviner même sa pensée.* »

Est-il besoin de dire que, malgré les dispositions formelles de l'instruction dont nous avons parlé plus haut, la police était représentée par quelque fonctionnaire civil dans chacune des réunions de doyens? Et malheur à ceux qui faisaient des objections ou montraient seulement quelques velléité d'indépendance !

On avait commencé par supprimer les orgues, puis les chants en langue vulgaire pendant l'office divin,

introduit la langue russe dans les séminaires, dans les écoles, et les portes impériales dans les églises. Pour achever de changer tout à fait les temples uniates en églises du schisme, il fallait proscrire jusqu'aux usages les plus innocents. Ainsi, il fut défendu de se servir de sonnettes pendant la messe; défendu de porter le missel d'un côté de l'autel à l'autre; défendu aux processions de commencer leur marche par la droite : il fallait, suivant l'usage russe, commencer par la gauche ! Mais, ce qui est plus grave, la sainte liturgie elle-même fut altérée. Popiel défendit la prière pour le Pape et introduisit la prière pour le saint-synode; retrancha du *Credo* le *Filioque,* et en supprimant la Fête-Dieu, l'Immaculée Conception et la fête de saint Josaphat, le glorieux martyr de l'Union, introduisit des fêtes schismatiques. D'après un oukase de 1836, il avait été statué que les enfants nés de mariages entre latins et uniates seraient élevés, les fils selon le rite du père, les filles selon le rite de la mère. Popiel, de son autorité privée, voulut que tous les enfants fussent élevés dans le rite uniate c'est-à-dire, si ses vues venaient à réussir, voués d'avance au schisme.

Même pour la tenue extérieure, on voulut que les prêtres uniates pussent être confondus avec les prêtres russes. Ainsi Popiel et ses Galliciens donnaient l'exemple de porter la longue barbe.

La résistance la plus difficile à vaincre n'était pas celle des prêtres peut-être, c'était aussi celle de la

grande masse du peuple, très-attaché à l'union, surtout dans le gouvernement de Siedlcé, ne comprenant rien aux chants ni aux prédications russes et ayant en horreur toutes les nouveautés introduites dans les lieux de prière, sous prétexte de purification, et, disons-le bien haut, tenant à sa foi pour elle-même et sans aucune préoccupation d'indépendance politique. L'éducation seule pouvait en venir à bout. Aussi les écoles furent-elles partout soustraites à l'influence des prêtres fidèles et à la surveillance des chefs éclairés. Les prêtres indigènes furent écartés de l'enseignement religieux, et la direction des écoles fut exclusivement confiée à des schismatiques. La jeunesse dut apprendre le catéchisme et les chants d'église selon le rite gréco-russe, et rien, absolument rien, ne lui fut laissé pour lui rappeler que l'Église dans laquelle elle avait reçu le baptême était une branche de l'Église universelle et une partie du troupeau conduit par saint Pierre.

Il y avait encore un faible reste de l'institution monastique orientale : les Basiliens, chassés peu auparavant de Varsovie, étaient encore représentés à Chelm : on les supprima. Les plus âgés furent envoyés comme curés dans les paroisses les plus dénuées de ressources. Un certain nombre, hélas! succomba à la séduction. Malgré leur vœu de chasteté, on les fit marier. Sokolski leur conféra les saints ordres et on leur confia des paroisses.

Enfin, le moment de porter le dernier coup à l'Union semblait venu. En février 1873, une réunion

se tint à Varsovie, où, avec Popiel et Wojcicki, figuraient le ministre de l'instruction publique, procureur du saint-synode, et les gouverneurs des départements de Lublin et de Podlachie : là, il fut décidé que les prêtres galliciens prépareraient les esprits et les disposeraient « à transmettre une supplique à Sa Majesté, afin d'obtenir la permission de revenir définitivement à l'Église orthodoxe. » On se rappelle que c'est ainsi qu'avait fini l'Église uniate dans les provinces polonaises, en 1839.

De pareilles transformations ne pouvaient s'accomplirent sans violence, et les tristes scènes auxquelles ce long récit nous a déjà accoutumés se renouvelèrent de toutes parts; mais, quoique datant d'un siècle révolu, c'est-à-dire du premier jour où Catherine II mit le pied en Pologne après avoir juré, « pour elle et ses successeurs », de respecter scrupuleusement les libertés de l'Église catholique des deux rites, le mode barbare et hypocrite de conversion, invariablement suivi jusqu'à ce jour, nous cause toujours la même horreur ; ou plutôt, l'étonnement redouble et étreint le cœur d'une angoisse encore plus poignante, quand on songe que ces crimes se commettent sous nos yeux, à nos portes, au nom d'une puissance toujours grandissante en influence dans les conseils européens, et qui se fait gloire de provoquer des congrès dans le but d'adoucir les rigueurs de la guerre; quand on songe que tout a changé depuis un siècle, excepté ce mépris scandaleux de la conscience, qui reçoit tous les jours

de nouvelles aggravations, et que les sanglantes infamies qui nous restent à raconter, datent de l'année 1874 et 1875!

III

Naturellement, les premiers frappés furent les pasteurs : la transportation dans l'intérieur de la Russie ou en Sibérie, la prison, l'exil, c'est entre ces trois genres de supplices qu'il faut répartir la répression commune qui s'abattit sur tout prêtre reconnu coupable d'avoir voulu rester fidèle aux serments de son ordination et trop bien « deviné, comme disait Popiel, les intentions du gouvernement ».

Dans le village de Radeczniça était un ancien couvent de Bernardins. L'église attenante au couvent possédait une image miraculeuse de saint Antoine, qui attirait beaucoup de monde. Mais, comme c'était pour les Uniates une occasion de visiter une église latine et de témoigner par là que leur foi ne différait point de celle qui s'enseigne à Rome, le gouvernement commença par supprimer le couvent, puis il donna l'église aux Uniates. L'image de saint Antoine en fut enlevée et le couvent devint le lieu d'emprisonnement des prêtres uniates, mal convertis à la « purification des rites ». Parmi les prêtres qui s'y trouvaient détenus au mois de mars 1873, nous pouvons donner les noms du curé d'Orchowzka,

de l'abbé Szulakiewicz, de l'abbé Szymanski et sa famille, des trois Zatkalik et de l'abbé Lebowicz. Il leur était interdit de dire la messe, de célébrer aucun office; et, destinés à l'exil, on leur donnait, par grâce, le délai de deux mois pour vendre leurs biens!

Des pièces officielles, publiées dans des journaux dévoués au gouvernement russe, nous permettent de bien faire comprendre au lecteur quels sont les genres de délits qui motivaient ces rigueurs.

On trouve dans le *Journal de Pologne*, à la date du 16 novembre 1872, des documents ainsi conçus :

« Le chef du district de... au curé de la paroisse grecque unie de...

» Pendant ma dernière inspection de toutes les églises du décanat grec uni de... j'ai aperçu qu'on se sert pendant les offices divins de clochettes à mains et de clochettes suspendues contre les parois de l'église. Je n'ai pas alors appelé votre attention sur ce sujet; mais ayant fait part de la chose au gouverneur du département, il me charge de vous transmettre l'ordre de supprimer immédiatement lesdites sonnettes, ce point étant contraire aux usages de l'Église orientale.

» En conséquence, je prie Votre Révérence, dès qu'elle recevra la présente, de supprimer dans l'église les sonnettes et de ne pas les employer à l'avenir, et cela sous peine d'en encourir la responsabilité. Vous m'accuserez réception de la présente. »

C'est pour avoir refusé de signer une pétition

demandant l'abolition de la clochette et autres usages de ce genre, que quatre prêtres vénérables, les abbés Strakiewicz, Terlikiewicz, Bajarski et Siniewicz, sur la dénonciation du chef de district de Bialy, nommé Devel, eurent le choix de partir pour la Sibérie ou de s'exiler à l'étranger. Ils vendirent leurs biens et partirent !

Qu'on se figure l'effet que produirait, dans tous les pays où s'est conservée la notion de la liberté des consciences et de l'indépendance de l'Église dans les matières spirituelles, et où le précepte divin : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, » a encore un sens ; qu'on se figure l'effet que produirait un arrêté d'un sous-préfet envoyant aux galères, ou dans un lieu de déportation, un curé coupable de n'avoir pas tenu compte des avis de l'administration sur le point de savoir s'il faut, pendant la messe, sonner ou ne pas sonner, jouer de l'orgue où se borner au plain-chant, porter le missel à droite de l'autel ou le laisser à gauche ! Voilà pourtant les questions d'où dépendaient dans le diocèse de Chelm, comme il y a trente ans dans les diocèses vendus au schisme par Siemaszko, la vie et la liberté des prêtres fidèles, de leurs femmes et de leurs enfants (car il ne faut pas oublier que les curés uniates sont mariés) et tout l'avenir de la religion catholique.

Une autre pièce officielle nous montre un prêtre frappé, non plus directement par le pouvoir civil, mais, ce qui est pire, par l'autorité du chef du dio-

cèse, se faisant l'humble exécuteur (et ne craignant pas de l'écrire en toutes lettres) d'un décret de proscription arbitraire porté par un haut fonctionnaire schismatique, le procureur du saint-synode de Pétersbourg et ministre de l'instruction publique.

Voici ce document :

« Le recteur du séminaire grec uni de Chelm, le 11 août 1872, n° 187, à M. Philippe Bieganowski, professeur au séminaire de Chelm :

» Le révérendissime administrateur du diocèse de Chelm (Popiel), par son ordonnance en date du 4 août courant, n° 1730, rendue en vertu de la décision du ministre de l'instruction publique, comte Tolstoy, en date du 18 juillet courant, n° 618, m'a chargé de vous proposer de quitter le plus vite possible le diocèse de Chelm, et de vous avertir en même temps que, dans le cas contraire, vous serez renvoyé administrativement.

» En vous informant de cela j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur, de me faire savoir quand et dans quel délai (le plus court possible) vous avez l'intention d'aller demeurer hors des frontières du diocèse de Chelm. Car je suis obligé d'en informer Sa Révérence l'administrateur du diocèse de Chelm. »

Ce document porte la signature du chanoine Krinicki, un de ceux que nous avons vu figurer parmi les convives de M. le conseiller Kokoszkin.

Il faut savoir maintenant quel était le crime qu'avait à expier le professeur Bieganowski.

Bieganowski avait été forcé, comme tant d'autres aujourd'hui, de faire ses études au séminaire orthodoxe (gréco-russe) de Kijow; mais il était toujours resté fidèle à la doctrine catholique. Nommé professeur d'histoire ecclésiastique au séminaire de Chelm, il se refusa à l'enseigner d'après le livre schismatique de M. Kudakow. Dénoncé pour ce fait, il fut averti plusieurs fois; puis on réduisit ses appointements; enfin, il fut privé de sa chaire d'histoire par le ministre de l'instruction publique, par arrêté du 19 octobre 1871, et relégué dans une chaire de langue slave et russe; c'est là que vint le frapper le nouvel arrêté qui l'obligeait de quitter le diocèse, s'il ne préférait être déporté en Russie.

Il serait trop long de raconter en détail les circonstances dans lesquelles furent destitués, emprisonnés, exilés tant de prêtres. Disons seulement que l'administrateur Popiel lui-même sentit le besoin de secouer, en quelque sorte, l'animadversion publique qui l'accablait de plus en plus. Dans ce but, il osa publier, dans un journal ruthénien de la Gallicie, une lettre où il déclarait qu'un petit nombre de prêtres seulement avaient été éloignés de leurs paroisses, à cause de l'opposition qu'ils faisaient au gouvernement et aux autorités diocésaines. Mal lui en prit : un journal de Lemberg lui répondit par la liste nominative de tous les prêtres, au nombre de SOIXANTE-TROIS, qu'il avait, les uns, envoyés au fond de la Russie, les autres jetés dans les prisons en Pologne, les autres expulsés de

leur pays[1], et que ce nombre a dû s'accroître depuis !

Tournons maintenant nos regards, non plus vers les prêtres, martyrs de leur fidélité; mais vers d'autres victimes plus dignes encore, si j'ose ainsi parler, de

[1] Voici cette liste :

1. Zatkalik (Ladislas), envoyé (déporté) à Porchow, département de Pskow, et il y reste depuis 1866; 2. Dyakowski (Nicon), envoyé en 1868 à Nowgorod; 3. Bukowicki (Jean), envoyé en 1873 à Penza; 4. Wojnowski (Sewerin), et 5. Witozynski à Kostroma.

Dans les prisons à Radecznicy : 6. Maciejewicz; 7. Szokalski; 8. Szulakiewicz; 9. Starkiewicz; 10. Wasilewski, prêtres.

Dans les prisons à Siedlcé : 11. Dyakowski; 12. Hanytkiewicz; 13. Horoszewicz; 14. Kalinski (Henri); 15. Kalinski (Louis!); 16. Karpowicz; 17. Kurmanowicz; 18. Lacki (Stanislas); 19. Mazanowski (Jean); 20. Szymanski (Léon); 21. Szymanski (Paul); 22. Zatkalik (Antoine); 23. Zatkalik (Sewerin).

Dans les prisons à Varsovie : 24. Terlikiewicz; 25. Wasilewski; 26. Szelematko; 27. Krypiakiewicz, prêtres.

Dans la prison à Garwolino : 28. Szymanski, prêtre.

Dans les prisons à Kurowo : 29. Nazarowicz; 30. Lipinski; 31. Zaremba, prêtres.

Dans les prisons à Lublin : 32. Zatkalik (Jacob); 33. Panasinski; 34. Ulanicki; 35. Kozlowski, prêtres.

Dans les prisons à Piaski : 36. Horoszowicz; 37. Sieniewicz; 38. Sierocinski; 39. Ulanicki (Alexandre); 40. Zatkalik (Louis), prêtres.

Dans la prison à Sandomierz : 41. Pociey, chancelier du consistoire, prêtre.

Expulsés en Gallicie : 42. Bankowski, chancelier du consistoire de Chelm; 43. Bojarski; 44. Starkiewicz; 45. Sieniewicz; 46. Terlikiewicz; 47. Sebowicz, doyen; 48. Filewicz; 49. Zahorowicz, supérieur de l'ordre de Saint-Basile à Chelm; 50. Charlampowicz (Jean); 51. Charlampowicz (Walery); 52. Bojarski (Jean); 53. Zatkalik (Alexandre); 54. Telakowski; 55. Wasilewski; 56. Harasowski; 57. Malczynski; 58. Malczynski; 59. Szulakiewicz; 60. Graskiewicz; 61. Mosiewicz; 62. Zaremba; 63. Harasowski, chanoine et vicaire; il était vice-recteur du séminaire à Chelm.

l'admiration des catholiques et de la sympathie des gens de bien.

Je veux parler de ces humbles fidèles, de ces pauvres paysans, livrés sans défense au schisme par l'infernale habileté d'un gouvernement dont rien ne peut lasser l'hypocrite persévérance, et par la trahison de pasteurs vendus, devenus serviteurs infâmes et valets sans cœur des bourreaux qui les payent. Les prêtres demeurés fidèles et souffrant pour leur foi étaient du moins soutenus par l'onction sainte qu'ils avaient reçue, et par la science qui leur permettait de deviner et de déjouer toutes les ruses : mais quel respect attendri, quelle sympathique vénération ne doit pas s'attacher à ces paysans, à ces femmes, à ces enfants à qui le souvenir lointain de ce catéchisme qu'on travestit et qu'on défigure sans le leur dire, suffit pour en faire, à un jour donné, les défenseurs intrépides de l'unité catholique, les juges sans appel de leurs pasteurs renégats, souvent des héros et des martyrs!

Au commencement, le peuple ne voyait pas bien le danger de ces réformes présentées sous le nom de retour à la pureté du rite de l'antique Église orientale. Mais quand il eut vu maint curé remplacé par ces vagabonds avides d'argent russe, qui venaient de la Gallicie s'abattre, comme des oiseaux de proie, sur la terre polonaise; quand il se vit interdire sous des peines sévères, et incompréhensibles pour sa simple droiture, la faculté d'aller prier dans les églises latines; quand ce clergé nouveau venu affecta de pré-

cher dans la langue russe et se mit à porter la barbe pour ne différer en rien du pope moscovite, alors le peuple ouvrit les yeux et devina, malgré tant de protestations hypocrites, que le but où on l'amenait était le schisme, et de toutes parts il se prépara à la résistance. Toute passive d'abord, toute négative en quelque sorte, cette résistance dut forcément se manifester par des actes, lorsque les prétentions du gouvernement et des prêtres prévaricateurs qui lui étaient dévoués finirent par éclater au grand jour. Il va sans dire que, comme dans toutes les révolutions qui touchent à la religion, les femmes furent les premières à manifester leurs sentiments et devinrent l'âme de cette opposition, qui, en exaspérant les prédicateurs hypocrites, les forcèrent, comme malgré eux, à en venir au dernières violences.

Le nombre des doyens que Popiel trouva dociles fut malheureusement beaucoup trop grand. Il faut citer le Gallicien Liwerak, doyen de Bialy, qui ne craignit pas de faire de la propagande et d'imposer des amendes aux récalcitrants. Citons encore le doyen de Konstantinowo, Michel Kolinowski, celui de Sokolowo, Stephan Wackowicz, celui de Wlodawa, Bielowski. Le malheureux doyen de Radzyn, l'abbé Louis Marenowski, ne pouvant se résoudre ni à l'apostasie ni au martyre, tomba dans une mélancolie noire et finit par se suicider.

Trahis souvent par leurs pasteurs, les paysans n'en résistaient pas moins.

L'histoire de ce qui se passa dans le village grec uni de Spicklos peut servir de type et faire voir comment l'habileté des agents du schisme échoua, dans un grand nombre de paroisses, contre la foi simple et le bon sens des paysans. Il faut noter, hélas ! qu'en parlant de ces victoires des catholiques je ne veux pas parler de l'échec définitif de ces expéditions, qui, commencées par la ruse, s'achevèrent par les amendes, les emprisonnements et les meurtres, mais de la déception qu'éprouvèrent ces lâches agresseurs des consciences, quand ils se virent forcés de dépouiller de leur peau de brebis et de se montrer ce qu'ils étaient, je veux dire des loups dévorants, décidés à extirper par le fer et le feu tous les restes de l'antique union.

A Spicklos, le curé Michalowski, aujourd'hui un des plus zélés partisans du schisme, joua d'abord pendant quelques années un rôle assez mystérieux. Pieux, d'un caractère bienveillant et facile, distingué de manières, Michalowski avait su se faire aimer de ses paroissiens. Sous le gouvernement de l'évêque Kuziemski, il s'était déclaré son adversaire, mais en cachette il le flattait, et Popiel ne fut pas plutôt élevé au grade d'administrateur que Michalowski prit son parti et le reconnut, quoiqu'il n'eût pas reçu la mission canonique du Saint-Siége. En même temps il introduisait dans son Église les réformes agréables au gouvernement avec une lenteur calculée. Puis il se mit à dénoncer les Uniates qui contractaient mariage avec les Latins, et il forçait les

Latins dont les ancêtres avaient été uniates à revenir à l'union. Il supprima enfin les processions du Saint-Sacrement, et quant aux autres, il entreprit de les faire à la mode des Moscovites, c'est-à-dire en commençant par le côté gauche. A ces signes, le peuple reconnut qu'il était trahi et ce pasteur si aimé se vit peu à peu abandonné, l'église devint déserte et, au temps de Pâques, personne ne se présenta ni au confessionnal ni à la table sainte.

Furieux de cet abandon, le pasteur mercenaire dénonça son troupeau aux autorités russes ; il chassa de l'école les enfants qui avaient des livres de prières polonais, et, faisant lui-même des leçons de catéchisme il enseigna que l'Église appartient d'abord au tzar, et ensuite au patriarche d'outre-mer. Cependant, pour éviter de paraître apostat, il n'exigeait pas la renonciation à l'obéissance au Pape. Vaine précaution ! le peuple le fuyait et les enfants eux-mêmes le suivaient dans les rues en l'appelant : Pope ! Voyant qu'il ne pouvait reconquérir le terrain perdu, Michalowski partit brusquement, annonçant qu'il enverrait pour le remplacer un nouveau prêtre, auquel on serait bien forcé d'obéir.

En effet on annonça peu après à Spicklos l'envoi d'un prêtre nouvellement ordonné par l'apostat Sokolski et parent de l'administrateur Popiel. On se décida à la résistance. C'était un dimanche, le 4 mai 1873. A l'heure où sonnaient les vêpres, les femmes enlevèrent de l'église et portèrent dehors tous

les emblèmes et autres objets propres au culte schismatique que Michalowski y avaient introduits. Puis elles enlevèrent les clefs de l'église et les cachèrent, pour que le nouveau curé ne pût y entrer. Cependant Michalowski s'était enfui secrètement à Czerniczyn, où les femmes, à la nouvelle de son arrivée, fermèrent aussi l'église.

Deux semaines se passèrent pendant lesquelles le peuple attendait dans l'angoisse ce qu'allait faire l'autorité. Au bout de ce temps arriva le chef du district, accompagné de la force armée, qui installa le successeur de Michalowski et força le peuple d'assister à l'office. Mais, le soir même, le chef du district étant parti, les femmes s'emparèrent de nouveau des clefs de l'église et la tinrent fermée. Cette résistance eut pour effet l'arrivée d'une centaine de gendarmes et de Cosaques venus de Lublin. On saisit quelques-uns des propriétaires les plus âgés et on les emmena à Hrubieszow. Là, assisté d'un prêtre appelé de Chelm, un haut fonctionnaire, tenant la place du gouverneur de Lublin, s'efforce de leur prouver qu'il n'y a aucune différence entre la religion du tzar et la religion des Uniates. « Mais alors, répondent les prisonniers, si, en ce qui concerne la religion, il n'y a aucune différence, comme le dit Votre Excellence, pourquoi vous déranger? Pourquoi introduire des réformes? Laissez-nous comme nous étions, avec notre foi, à laquelle nous ne renoncerons pas jusqu'à la mort. »

Pour toute réplique on les relâcha, mais en en-

voyant au village une centaine de Cosaques à loger et nourrir, et en lui imposant une forte contribution.

Ce n'était là qu'une préparation des esprits à la mission que voulait tenter Michalowski, assisté d'un délégué envoyé par Popiel pour convertir ces obstinés. On vit arriver en effet, peu de jours après, ces missionnaires d'un nouveau genre. Michalowski réunit les villageois au cimetière et leur reprocha vivement leur désobéissance au gouvernement. Les femmes l'interrompirent par des cris : « Judas, tu nous as trahis ! Tu t'es vendu ! N'est-ce pas toi qui nous enseignais autrefois à rester fidèles à l'Église catholique? N'est-ce pas toi qui nous as défendu de contribuer à la construction de l'église russe à Hrubiesow ? » Michalowski resta muet et partit. Mais les gendarmes ne partirent pas, et il est vraisemblable qu'ils ne sont pas partis sans emporter signée la pétition, présentée la lance au poing et avec menace de la Sibérie, qui demande très-humblement au gouvernement, de la part des paroissiens de Spicklos, l'envoi d'un curé schismatique !

Dans plusieurs autres villages (un rapport officiel en porte le nombre à vingt-six), la violence alla plus loin. Dans un grand nombre, il y eut du sang versé pour la même cause. Le rapport officiel signale particulièrement les villages de Drelow et de Pratoulin. Mais pour donner une idée exacte des causes qui amenaient ces collisions sanglantes, il faut raconter avec

quelques détails les scènes dont le village de Polubiczé (district de Wlodawa) a été le théâtre.

Ce fut l'exécution officielle de l'ordre que Popiel avait reçu de Pétersbourg, lui enjoignant de brusquer la conclusion, qui fit éclater dans le peuple une résistance, poussée presque partout jusqu'à l'héroïsme et couronnée chez un grand nombre par le martyr.

Le 19-31 octobre 1873, se décidant enfin à jeter bas le masque, Popiel expédie à chacun des doyens, pour être communiqué aux curés de son décanat, un exemplaire du rituel nouveau, ouvertement[1] schismatique, avec injonction qu'en janvier 1874, il fût mis en vigueur et les églises totalement transformées en églises orthodoxes. Popiel n'avait pas craint d'accompagner cet ordre d'une sorte d'exposé des motifs où il rééditait, une fois de plus, le mensonge si souvent répété depuis un siècle par le gouvernement

[1] Le nom du Pape avait été partout exclu des prières et remplacé par ces mots : « la hiérarchie ecclésiastique », ce qui prouve péremptoirement que Popiel, longtemps avant son apostasie solennelle, était déjà l'agent déclaré de la Russie, c'est le début même de cette circulaire, où il déclare exécuter l'ordre du comte Tolstoy :

« *Au doyen du décanat N.*

» N° 2,181, le 19 octobre (v. s.) 1873.

» Conformément aux ordres de S. Exc. le ministre de l'instruction publique, procureur du saint-synode, comte Tolstoy, du 2 octobre p. a. N. 812, je recommande à Votre Révérence d'envoyer immédiatement au clergé qui est sous ses ordres, dans les différentes paroisses du décanat, la circulaire ci-jointe du 19 octobre n° 2,579, avec un extrait des ordonnances relatives au rétablissement du culte selon les rites de l'Église d'Orient, dans toutes les églises du diocèse, etc. »

russe, toutes les fois qu'il veut porter un nouveau coup aux Uniates de Pologne, et dont voici la substance :

« L'union de l'Église ruthène avec Rome repose sur un contrat par lequel le Saint-Siége s'est engagé à conserver intacte l'autonomie de cette Église. Or, ce contrat a été violé par le fait des intrigues polonaises. Nous ne faisons aujourd'hui que satisfaire à notre devoir de fidèles sujets russes, *sans contrevenir en rien aux bulles des Papes qui ont institué l'Union.* »

Michel Wachowicz, curé de Polubiczé, après avoir, pour se conformer aux ordres de Popiel, soigneusement transformé son église en temple schismatique, et surtout dressé les portes impériales, se décida le 1er-12 janvier 1874, à officier définitivement selon le rituel schismatique.

Les paroissiens assistèrent, muets et indignés, à cette profanation ; mais, ils avaient trop compté sur leur patience : car, lorsqu'ils virent le prêtre, à un moment fixé par le cérémonial gréco-russe, fermer les portes impériales, baisser le rideau qui cache le célébrant à l'assistance, ils ne purent se contenir. Les plus ardents s'élancent, brisent les portes impériales et enjoignent au curé d'avoir désormais à s'abstenir de tout cérémonial schismatique.

Peu de jours après arrivait le chef du district, M. Tur, porteur d'une pièce que les paysans devaient signer et attestant que c'était de leur plein gré que les formes catholiques, sous prétexte de purification des

rites, étaient bannies de leur église. Les menaces de M. Tur restant sans effet, il demanda l'appui de la force militaire. On lui envoya le colonel Stejn, avec un détachement de la garnison de Siedlcé. Les soldats envahirent les maisons des paysans qui campaient autour de l'église pour la garder. Ceux-ci vinrent en hâte pour chasser les intrus de leurs demeures. De là un conflit qui serait devenu promptement meurtrier, si les villageois avaient eu des armes. Repoussés de leurs propres maisons à coups de crosse de fusil, menacés par les baïonnettes, plusieurs furent saisis et battus de verges. Un paysan, après avoir reçu cinq cents coups de verges, finit par céder, et par signer la pièce apportée par M. Tur. Mais il fut le seul, et il n'eut pas plutôt signé qu'il s'en repentit, sous l'impression des reproches que lui adressaient tous les autres : comment avait-il été assez lâche pour ne pas savoir souffrir pour sa foi? Un autre paysan resta pour mort sous les coups sans qu'on pût rien obtenir de lui. Mais ce fut encore pis quand la force armée voulut procéder à l'ouverture de l'église : un paysan qui en défendait l'entrée tomba mort d'un coup de baïonnette; ce fut le signal d'une mêlée qui dura jusqu'à la nuit.

A Pratulin, district de Janow, la troupe tira sur les paysans ; neuf tombèrent morts et quatre moururent de leurs blessures, dans les vingt-quatre heures; tous furent enterrés ensemble [1]. Les chefs de cette triste

[1] Pratulin est une localité qui possédait deux églises catholiques,

expédition furent le président du district, M. Kutanin et le colonel Stein.

Les résultats ne répondirent pas aux espérances qu'avaient conçues les auteurs de cette sauvage exécution. Le peuple, à la vue des cadavres exposés, ne versa pas une larme. On félicitait hautement les morts et on leur enviait leur couronne de martyre. On cite plusieurs traits d'une fo' sublime.

La mère d'Onufry Wasyluk à la vue de son corps mutilé se mit à pleurer; mais voilà que sa belle-fille, la femme du mort, s'approcha d'elle et lui dit : « Mère, ne pleurez pas la mort de votre fils, moi je ne pleure pas la perte de mon mari, car il n'a pas été tué pour des crimes; au contraire, réjouissez-vous

une du rite latin et une du rite grec. Voici les noms des victimes :

1. Daniel Karmaszuk, âgé de 40 ans; 2. Lucas Bojko, âgé de 21 ans, tous les deux de la localité de Lenga; 3. Barthélemy Osypiuk âgé de 28 ans, du village de Bohukal; 4. Constantin Lukaszuk, âgé de 45 ans; 5. Onufry Wasyluk, âgé de 21 ans; 6. Philippe Kurylnk, âgé de 40 ans; 7. Constantin Bojko, âgé de 50 ans; 8. Mitika Hryczuk, âgé de 17 ans, du village de Zaczopek; 9. Ignace Franczuk, âgé de 50 ans; 10. Maxym Hawryluk, âgé de 35 ans; 11. Jean Andrzejuk, âgé de 26 ans, du village de Derlo; 12. Michel Wawryszuk, âgé de 21 ans, du village d'Olszyna; 13. Wojciech Leonnik, âgé de 25 ans, de Krzyczewa.

Parmi ceux-ci, Onufry Wasyluk fut frappé à la tête d'une balle qui lui fracassa le crâne et fit rejaillir une partie du cerveau avec des cheveux à la muraille extérieure de l'église. Les corps des victimes restèrent au cimetière pendant vingt-quatre heures entières, et on forçait les gens d'aller voir comment l'opiniâtreté est punie; mais toute cette conduite inhumaine donna les résultats contraires à ceux qu'on espérait.

de le voir succomber martyr pour la foi. Oh! si j'étais digne d'une telle mort! »

Les survivants, qu'on emmenait enchaînés dans la prison de Bialy, s'y rendirent en chantant des cantiques[1].

Les exécutions se répétèrent sous d'autres formes sur tous les points du territoire[2]. Avant d'en présenter le tableau, rassemblons ici les traits épars d'héroïsme auxquels ces scènes lugubres donnèrent lieu et qui se reproduisirent à peu près partout.

M. Kutanin, pensant achever par la persuasion à Pratulin l'œuvre commencée par la terreur, eut l'idée de faire venir un vieux paysan de Derlo, nommé Pikuta, homme auquel sa longue probité, sa position aisée et son bon sens assuraient un grand crédit. Il l'avait sommé d'user de son influence bien connue pour amener au schisme les récalcitrants de Pratulin. Le vieillard se laissa conduire devant le peuple assemblé.

« Je vous amène ici, dit Kutanin, un homme que vous connaissez et estimez, un homme d'esprit et d'honneur, il va vous dire comment vous devez vous conduire : donc, écoutez-le!... »

Pikuta prit la parole :

« Vous avez voulu, monsieur le chef, que je fasse

[1] *Le Schisme et ses apôtres*, p. 77.

[2] Cinq paysans furent de même tués à Drelow : ce furent Fedor Boau, Jendrzey Haryton, Iwan Romaniuk, Pawel Kozak et Semen Paluk.

connaître à mes voisins comment ils doivent agir maintenant.

« C'est très-bien, je suis prêt à exécuter votre volonté, mais ce que j'ai à leur dire, ils le savent déjà eux-mêmes. Pour nous tous, il n'y a qu'une seule voie, c'est de se tenir fermement attachés à notre sainte foi, quoi qu'il nous puisse arriver. »

Alors le vieillard s'agenouilla et fit sortir de dessous son vêtement la croix qu'il portait sur sa poitrine; à son exemple, tout le peuple tomba à genoux, et, sans être invité, le peuple faisait tout ce que faisait Pikuta.

Il prononça ce serment, et les paysans le répétaient après lui comme une prière :

« Je jure sur mes cheveux gris, sur le salut de mon âme, comme je veux voir Dieu au dernier moment de ma vie, que je n'apostasierai pas d'une syllabe notre foi, et qu'aucun de mes voisins n'apostasiera. Les saints martyrs ont supporté tant de persécutions pour la foi, nos frères ont versé leur sang pour elle, et nous aussi nous les imiterons. »

A peine Pikuta se fut-il levé que les gendarmes le saisirent et l'enchaînèrent, tandis que sur la route se montrait un détachement de soldats russes [1].

Ailleurs, un jeune paysan battu à outrance, est transporté à l'hôpital. L'officier de gendarmerie vint voir si le patient était encore en vie; à son arrivée,

[1] *Le Schisme et ses apôtres*, 79-83.

celui-ci interrompt les prières qu'il chantait en l'honneur de la sainte Vierge. Croyant qu'il allait être maltraité de nouveau, il dit à l'officier d'un ton calme et doux :

« Ce n'est pas votre faute, vous faites ce qui vous est ordonné ; seulement, si vous devez me frapper, faites-le de manière à m'achever ! »

Une femme refusait absolument toute concession contraire à sa conscience.

« Signe, lui dit-on, ou tu partiras pour la Sibérie. — Je partirai, mais signer, jamais ! — Alors nous t'enlèverons ton enfant. — Le voilà ! Dieu en aura soin. » Et la mère remit l'enfant entre les mains de sbires après l'avoir béni.

Cette femme héroïque doit être nommée : elle s'appelle *Kraïtchikka*.

Les habitants de Grudy se portèrent en masse à la rencontre des troupes envoyées contre eux ; à la demande du chef sur ce qu'ils faisaient là, ils répondirent qu'ils avaient tout quitté et prièrent en grâce qu'on en finît au plutôt avec eux et leurs familles. Le chef confus et ému revint sur ses pas [1].

La dernière illusion des pauvres paysans uniates était de croire que la justice du gouvernement pourrait encore être invoquée par eux ! Sans faire réflexion que leur cause était perdue d'avance, et que le gouvernement n'aurait jamais égard, en fait de

[1] Le P. Martinov : *Le Brigandage de Chelm*, dans les *Études religieuses*, numéro de juin 1875, p. 952 et 953.

pétitions, qu'à celles que lui-même aurait dictées, les paysans du département de Siedlcé envoyèrent une députation de cinquante des leurs à Varsovie chargée de présenter leurs griefs au gouverneur général Kotzebue. Celui-ci les reçut dans une audience qui ne dura pas moins de trois heures. Suivant le thème adopté par l'administration, le gouverneur s'efforça de convaincre les délégués que personne ne songeait à les séparer de Rome et qu'il ne s'agissait que de réformer le rite uniate en le ramenant à la pureté des anciens jours. Mais les paysans opposaient sans se lasser à ces subtibilités byzantines l'intrépidité de leur bon sens et la simplicité de leur foi. Un vieillard respectable, Konrad Weenczyk, fut leur principal orateur, et voici le résumé de sa réponse à M. Kotzebue.

« Nous ne savons en vérité par qui et à quelle époque ont été introduites dans l'Église uniate les cérémonies que le gouvernement veut supprimer aujourd'hui ; mais elles existent depuis longtemps et font, selon nous, partie intégrante de notre culte. Nous ne pouvons consentir à ce qu'on les supprime, quand même il devrait nous en coûter les plus grands sacrifices. Nous préférons renier entièrement toute religion, parce que, dans les conditions qu'on nous fait, à nos yeux, la profanation est la même.

« Nous demandons la destitution de l'administrateur Popiel et la réintégration de Mgr Kuziemski, car lui seul peut être notre évêque puisqu'il est confirmé par le Saint-Père. »

Kotzebue répondit qu'il promettait d'obtenir de Sa Majesté l'envoi d'un autre évêque, mais que Kuziemski ne pouvait revenir à cause de sa santé.

Alors les paysans répliquaient : « Non, nous ne voulons pas un évêque du tzar, mais un évêque du Saint-Siége. Du reste, laissez-nous aller nous-mêmes chez l'empereur et puis à Rome. Nous dirons tout au tzar, qui voudra bien nous écouter et nous accorder nos demandes. A Rome, nous apprendrons du Saint-Père s'il approuve tous ces changements, et s'il nous dit que les réformes ne portent aucune atteinte à notre culte, alors nous les accepterons volontiers. »

Le gouverneur leur répondit qu'il ne pouvait, sans autorisation de Sa Majesté, leur permettre d'aller à Saint-Pétersbourg; que quant à les laisser aller à Rome, il n'y consentirait jamais.

Alors un paysan demanda au gouverneur la permission de parler en toute franchise. Elle lui fut accordée. Il s'exprima ainsi :

« Nous avons passé par de dures épreuves pendant l'insurrection, mais aucun de nous n'a pris part au mouvement. Ensuite, quand l'empereur nous a comblés de ses bienfaits, nous nous sommes sincèrement attachés à lui. Mais maintenant que vous persécutez notre religion et que vous répandez le sang de ceux qui la défendent, notre attachement se change en haine et c'est vous qui en êtes la cause. Il ne dépend que de vous de changer tout cela : ne violentez pas notre foi, laissez-nous fréquenter librement nos

églises, et les sentiments de gratitude et d'attachement rentreront de nouveau dans nos cœurs. »

Kotzebue écoutait avec bienveillance et il promit de transmettre à l'empereur les griefs des paysans[1].

La pétition parvint en effet jusqu'à Alexandre; mais quel en fut le résultat? Le schisme une fois engagé dans la voie du sang n'a pas l'habitude de reculer. Les chefs de district eurent ordre de transmettre à leurs subordonnés cette brutale et laconique réponse :

« Toute votre pétition est un tissu de mensonges; qu'on agisse suivant les ordres donnés. »

Les paysans ne se découragèrent pas. L'empereur était venu lui-même à Varsovie; une seconde pétition fut présentée sans plus de succès que la première fois, avec cette différence cependant, qu'elle eut les honneurs d'un refus officiel.

Le *Journal de Varsovie* du 30 juin, 12 juillet 1874, contient une notification de Kotzebue où il dit :

« Ayant porté à la connaissance de Sa Majesté l'objet de leur demande, j'ai été autorisé par Elle à déclarer pour la seconde fois, à la population grecque unie du pays confié à mon administration, qu'il ne peut être donné satisfaction à ses demandes. »

Les « ordres » (que les paysans devaient désormais faire remonter jusqu'à l'empereur) continuèrent

[1] Voir le récit de cette audience dans la *Gazeta Naradowa* du 25 mars 1874 et le *Journal de Posen* du 27, l'*Univers* du 10 février, le *Monde* du 18 avril.

à être exécutés. On va voir de quelle manière on acheva l'œuvre commencée et quels procédés amenèrent enfin les signatures qu'il s'agissait d'obtenir pour simuler un retour *volontaire* à « l'orthodoxie ».

Du mois de mars 1874 jusqu'en septembre il y eut un moment de répit. Mais à partir de cette date les exécutions recommencèrent avec une rage et un ensemble qui faisaient assez comprendre qu'on était pressé d'en finir. Les rigueurs de l'hiver vinrent se joindre aux contributions militaires, à la famine et au fouet des Cosaques pour hâter la conclusion.

Nous avons parlé plus haut de garnisaires dans les villages, avec ordre de manger et de boire à discrétion jusqu'à ce que la misère absolue s'ensuivît, et que les habitants se décidassent à signer. C'était là le procédé général; mais les cruautés variaient de village en village, suivant le génie particulier du commandant chargé d'exécuter les « ordres ». Comme nous avons cité les noms des martyrs, il est juste de faire passer à la postérité les noms des bourreaux qui s'illustrèrent par leur ingénieuse férocité. Nous regrettons de ne pouvoir les connaître ou du moins les nommer tous !

C'est à l'aide du terrible fouet des Cosaques (Nahajka) appliqué également aux hommes, aux femmes et aux enfants qu'on extorquait les signatures qui se faisaient trop attendre. La ration réglementaire, souvent dépassée, comme on peut le croire, était de cinquante coups pour les hommes, de vingt-

cinq pour les femmes et de dix pour les enfants[1].

Dans le village d'Uscimow, sans doute par une réminiscence du supplice infligé, dans la persécution de 1839, à la mère Makryna et à ses compagnes, le chef militaire Tur ordonna à sa troupe d'entourer les malheureux habitants et de les pousser ainsi dans le lac voisin ; ce ne fut que lorsqu'il vit le peuple entrer dans l'eau glacée jusqu'au cou, sans se soumettre aux concessions exigées, qu'il ordonna à la troupe de se retirer.

Tur fut encore surpassé par le colonel Klemenko, chef du district de Kurnick, assisté du même M. Kutanin qui avait fourni au brave Pikuta l'occasion d'un si beau triomphe. Il tint toute une population, hommes et femmes, dehors par un froid de 16 degrés Réaumur, pendant deux heures de suite, ordonnant à ces malheureux de jeter la neige dans les fossés et de la rapporter ensuite sur la route. La nuit on les forçait de rester debout contre le vent, tête nue, avec défense de se retourner. La troupe qui les gardait était changée toutes les deux heures.

[1] Dépêche du chargé d'affaires américaines, M. Jewel, à M. Fish, 23 février 1874, dans le Livre rouge des États-Unis pour 1874. (*Foreign relations of the United States*, 1874). M. Jewel ajoute : « Quelques femmes plus obstinées et plus audacieuses que les autres en paroles ont reçu, dit-on, jusqu'à cent coups de fouet. » Il faut remarquer que M. Jewel écrit en février 1874, c'est-à-dire avant que les exécutions par le fouet et par le froid eussent pris tout leur développement. Il ajoute qu'il a eu de la peine à se procurer ces détails parce que « cette affaire a été gardée très-secrète ici ».

Ce procédé parut si excellent qu'il fut imité par un nommé Kalinski, chef du district de Siedlcé. Lui aussi imagina d'amener dans les champs la population de Czolomyié pour la faire geler, jusqu'à ce qu'elle se décidât à signer. Malheureusement le froid n'était ce jour-là que de 12 degrés, et le moyen ne réussit pas; il se vengea en commandant le pillage à ses Cosaques.

A Wlodawa, c'est un hetmann des Cosaques, nommé Formin, qui, ayant sommé par trois fois la population de signer la déclaration schismatique, fait battre les récalcitrants, au point que le sang ruisselle et que trois femmes expirent sur la place.

Il convient de citer encore, parmi les héros de la bastonnade, du fouet et des autres tortures, le major Chmalowski, le gouverneur Peltow, le commandant de la garde municipale de Bialo, Gubanieff[1].

Moralement parlant, toute résistance ultérieure devenait impossible. Un fait épouvantable, arrivé le 10 décembre 1874, révèle à lui seul l'atroce extrémité où ce peuple tout entier était réduit. Un jeune paysan, du village de Klodno, nommé Joseph Korzeniowski, ruiné comme tous les autres, s'enferma dans sa grange avec sa jeune femme et deux enfants dont l'aîné avait trois ans; il mit lui-même le feu au bâtiment. Quand on put maîtriser l'incendie on re-

[1] Voyez les correspondances du *Monde*, 16 avril 1874; de *l'Univers*, 8 avril, 17 mars, etc., etc. Nous n'avons pu donner que de courts extraits de ce qui est partout.

trouva le malheureux dans l'attitude de la prière ; neuf roubles étaient déposés sur la table : c'était tout le reste de sa fortune, destiné sans doute aux frais de son enterrement. A côté des neuf roubles était un pain, le dernier de la maison. Le bourgmestre du village, un nommé Potapow, qui n'avait cessé de harceler le malheureux Joseph pour le pousser à l'apostasie, fit son rapport à l'autorité sur l'événement, et attribua à l'ivresse la catastrophe de Korzeniowski !

Voilà comment s'obtinrent à la fin, en masse, les signatures qui devaient attester au monde le retour *volontaire* des derniers Uniates à « l'orthodoxie ».

Avant même que les actes officiels constatant « cet heureux retour » pussent être consommés, le gouvernement russe crut devoir prendre ses précautions contre l'opinion publique.

Voici comment il avait présenté à l'Europe les premières exécutions, celles de Pratulin, de Drelow et de Polubyczé dans le *Messager officiel*.

« La population gréco-uniate, dit ce journal, dans les départements de Podlachie, de Lublin et d'Augustowo, ou des Petits-Ruthéniens, appartiennent à la grande famille russe dont ils sont séparés par l'union avec Rome, laquelle prit son commencement au XVIe siècle.

» Les papes, sachant que les Ruthéniens tiennent fort aux cérémonies orientales, leur en assurèrent

l'inviolabilité par diverses bulles, à commencer par celle de Clément VIII, *Magnus Dominus* en 1595, jusqu'au bref de Pie IX qui s'appuie sur la bulle de Benoît XIV, *Allatæ sunt.*

» Cependant, malgré la garantie des papes, l'Église uniate se latinisait de plus en plus; on y introduisit la langue polonaise, des cérémonies romaines, et enfin l'orgue.

» Le rapport présenté à la fin de l'année 1868 au tzar par Mgr Kuziemski, évêque du diocèse de Chelm, nous prouva l'état dans lequel se trouvait l'Église uniate dans le royaume de Pologne. Ce rapport fait ressortir que, par suite du patronage de l'Église uniate par la noblesse polonaise, le peuple se latinisait de plus en plus, et par conséquent devenait Polonais de caractère... Or, le gouvernement, désirant sauver la Ruthénie de sa perte, résolut d'épurer l'Église uniate des innovations romaines et de la mettre dans la situation qui lui a été assurée par les *bulles des papes.* » La feuille officielle ajoute que « cette tâche avait été confiée aux doyens et que le gouvernement avait recommandé aux autorités administratives de ne pas intervenir dans cette affaire si ce n'est dans le cas de quelques désordres : ce qui eut malheureusement lieu. »

Ainsi, pour avoir voulu exécuter fidèlement les bulles des papes, de ces mêmes papes avec qui les Uniates et tous les catholiques ne peuvent communiquer sous peine de Sibérie, que le gouvernement

russe s'est vu dans la pénible nécessité de répandre le sang de ses sujets [1] !

En réponse à ces étranges apologies, et pour confirmer dans leur foi les pauvres fidèles du diocèse de Chelm, le Souverain Pontife ne dédaigna pas d'élever solennellement la voix, comme il l'avait fait tant de fois déjà en faveur de l'Église de Pologne.

[1] Il est intéressant de rapprocher les justifications officielles données par la presse russe des appréciations de la presse prussienne sur ces mêmes faits. On pouvait prévoir d'avance un accord parfait entre les persécuteurs des bords de la Vistule, et ceux des bords de la Sprée. Il y a cependant un degré d'impudence et de mauvaise foi qui a le don d'étonner, alors même qu'on s'y attendait le plus. Voici ce qu'on lit dans le *Bôrsen Zeitung* (*Journal de la Bourse*) de Berlin, reproduit par le *Journal de Posen* du 1er août 1874 : « Les mouvements religieux qui ont eu lieu en Russie dans le district de Siedlcé ont été portés à la connaissance du public. Nous avons également parlé des explications données par l'organe officiel du gouvernement russe. Malgré ces éclaircissements, le Pape a cru devoir demander des explications sur ces faits. Comme il y avait lieu de le croire, le gouvernement russe a refusé d'accéder à cette demande, par la raison bien simple qu'il ne se trouve pas dans des relations diplomatiques avec le Vatican et qu'il soutient toujours ce principe que tout ce qui se passe sur le territoire russe concerne seulement le gouvernement russe, qui, par conséquent, n'a de compte à rendre à personne. Le gouvernement n'a loué ni blâmé la manière d'agir de l'évêque grec uniate, car le gouvernement ne s'immisce pas dans les affaires d'Église en les laissant aux autorités ecclésiastiques. Si enfin les soldats russes ont agi, ce n'est pas contre tel ou tel rite, c'est contre le désordre produit par la foule fanatisée. »

Après des explications si lumineuses, il doit être évident que le Pape a tort de se plaindre, que l'Église est tout à fait libre en Russie, — comme en Prusse, — et que si le sang du peuple coule, si les bons prêtres sont en prison et les évêques en Sibérie, ce ne peut être que par leur faute, et que tout est pour le mieux !

Dans un bref, en date du 13 mai 1874, adressé à l'archevêque de Léopol, du rite ruthène, et aux autres évêques du même rite, Pie IX réduit à néant tous les sophismes du gouvernement russe, flétrit énergiquement l'usurpation et les excès du chanoine Popiel, et adresse aux victimes de l'intolérance russe les plus touchants encouragements. Nous ne pouvons mieux faire, pour achever d'éclairer nos lecteurs, que de reproduire ici la plus grande partie de la lettre apostolique :

« Le triste état des choses dans lequel se trouvent en ce moment la même province[1] et particulièrement les pays voisins du diocèse de Chelm réclame de nouveau à bon droit toute notre vigilance et notre sollicitude. Il nous a été en effet rapporté tout dernièrement qu'une pénible controverse a été soulevée, avec une téméraire audace, sur les matières liturgiques parmi ces catholiques du rite gréco-ruthène, et que certains personnages, malgré l'ordre clérical dont ils sont revêtus, s'attachent à de nouvelles doctrines et essayent de changer et de réformer, suivant

[1] Le Pape fait ici allusion à des controverses soulevées dans la Gallicie autrichienne, dans la province ecclésiastique de Léopol, à propos des rites. On a vu plus haut que cette province est ardemment travaillée par la propagande russe, et que c'est de la Gallicie même que la Russie tire les prêtres apostats qu'elle emploie dans le diocèse de Chelm. C'est du diocèse de Léopol qu'avait été tiré l'évêque Kuziemski, dont le Souverain Pontife parle quelques lignes plus bas. Popiel, qui est condamné énergiquement par le bref, est aussi originaire du diocèse de Léopol.

leur propre caprice, les cérémonies sacrées qui ont été, les unes justement reçues à cause de leur usage immémorial, et les autres solennellement ratifiées par la sanction du concile de Zamosç, que le Siége apostolique a approuvé[1].

» Mais ce qui nous tourmente le plus et cause le plus profond chagrin à notre cœur, c'est ce que nous avons appris du triste état de choses qui afflige le diocèse de Chelm. En effet, l'évêque de ce diocèse que nous avions nous-même institué il y a peu d'années, et qui est encore attaché à ce même diocèse par le lien spirituel, étant parti, un certain pseudo-administrateur que nous avons, depuis longtemps déjà, jugé indigne de la dignité épiscopale n'a pas craint d'usurper la juridiction ecclésiastique, de tout bouleverser dans cette Église, et surtout de confondre et de troubler de sa propre autorité la liturgie canoniquement approuvée.

» Plein de tristesse, nous avons encore sous les yeux les lettres circulaires du 20 octobre de l'année 1873, par lesquelles ce malheureux pseudo-administrateur ose faire des innovations dans l'exercice du culte divin et dans la liturgie sacrée, dans le but non douteux d'introduire la liturgie des schismatiques dans le diocèse catholique de Chelm. Pour mieux tromper les simples et les ignorants et pour les entrainer plus aisément dans le schisme, ce même

[1] Benoît XIII, dans son bref *Apostolatus officium*, du 19 juillet 1724.

pseudo-administrateur ne rougit pas de citer à l'appui de sa cause certaines constitutions du Siége apostolique et d'abuser frauduleusement de leurs sanctions, qu'il interprète à tort dans son sens.

» Or, il n'est personne qui ne voie que toutes les règles données sur la matière liturgique dans les lettres précitées sont tout à fait nulles et sans valeur, et nous-même nous les déclarons telles au nom de notre apostolique autorité. En effet, le pseudo-administrateur susnommé est tout d'abord complétement dépourvu d'une juridiction ecclésiastique quelconque, puisque ni le légitime évêque à son départ, ni plus tard le Siége apostolique ne lui en ont jamais confié aucune ; c'est pourquoi il est évident et certain pour tous *qu'il n'est pas entré dans le bercail des brebis par la porte, mais par ailleurs*[1], et qu'il doit être regardé comme un intrus.

» Il est vrai que les canons sacrés de l'Église ordonnent de conserver religieusement les anciens rites orientaux légitimement introduits, puisque « nos prédécesseurs les pontifes romains ont jugé à propos et après mûr examen d'approuver ou de permettre ces sortes de rites, en tant qu'ils ne sont pas contraires à la foi catholique, qu'ils ne créent pas un péril pour les âmes, ou qu'ils ne dérogent pas à l'honnêteté ecclésiastique[2] ; » mais ces mêmes canons sacrés en même

[1] Saint Jean, chap. x, v. 1.
[2] Benoit XIV, dans sa constitution *Et si pastoralis*, du 26 mai 1742.

temps déclarent solennellement, qu'il n'est permis à personne absolument, sans avoir consulté auparavant le Saint-Siége, d'effectuer les changements même les plus légers dans la matière liturgique, et c'est ce que prouvent assez abondamment les constitutions apostoliques que nous avons citées dès le commencement.

» Prétendre ensuite, comme on le fait pour en imposer, que ces sortes d'innovations liturgiques sont proposées pour que le rite oriental soit épuré et ramené à son intégrité native, c'est là un argument sans valeur aucune. En effet, la liturgie des Ruthènes ne peut être autre que celle qui a été ou instituée par les saints Pères de l'Église, ou sanctionnée par les canons des conciles, ou introduite par un usage légitime, toujours avec l'approbation, soit expresse, soit tacite du Siége apostolique; et si avec le temps quelques variations se sont rencontrées dans la même liturgie, elles n'y ont pas été introduites assurément sans que les Pontifes romains aient été consultés, et elles l'ont été surtout dans le but de délivrer ces sortes de rites de toute souillure hérétique et schismatique, et d'exprimer ainsi les dogmes catholiques avec plus de justesse et de clarté, pour garantir l'intégrité de la foi et augmenter le bien des âmes.

» C'est pourquoi, sous l'astucieux prétexte d'épurer les rites et de les ramener dans leur intégrité, on n'a rien autre chose en vue que de dresser des embûches à la foi des Ruthènes de Chelm, que des

hommes tout à fait perdus s'efforcent d'arracher du giron de l'Église catholique et de livrer à l'hérésie et au schisme.

» Toutefois, au milieu de si cruelles angoisses dont nous sommes accablé de toutes parts, une chose nous soutient et nous réjouit, c'est le spectacle remarquable et tout à fait héroïque donné dernièrement devant Dieu, devant les anges et devant les hommes par les Ruthènes du diocèse de Chelm, qui, repoussant les ordres iniques du pseudo-administrateur, ont préféré endurer toutes sortes de maux et exposer même leur vie au dernier péril, que de faire le sacrifice de la foi de leurs pères et d'abandonner les rites qu'ils ont eux-mêmes reçus de leurs ancêtres et qu'ils ont déclaré hautement vouloir conserver toujours intacts et entiers.

» Pour nous, nous ne cessons d'implorer Dieu par toute sorte de prières, afin que lui, qui est riche en miséricordes, ait la bonté de faire pénétrer la lumière de sa grâce dans le cœur de ceux qui, contre toute justice, tourmentent le diocèse de Chelm, et afin qu'il accorde en même temps sa puissante protection à ces malheureux fidèles qui sont privés de tout secours et de toute direction spirituelle, et qu'il hâte l'heureux moment de la tranquillité tant désirée.

» Quant à vous, vénérables frères, qui avez accepté avec tant d'ardeur et avec un si remarquable zèle le soin des Ruthènes, qui vous a été confié, nous vous exhortons instamment après cela dans le Seigneur

à conserver religieusement la discipline liturgique approuvée par le Siége apostolique, ou qui a été introduite après que ce même Siége en avait été averti et n'y avait pas fait d'opposition, à interdire complétement toute innovation et à ne pas oublier de recommander aux curés et aux prêtres, même sous peine des châtiments les plus sévères, si vous le croyez nécessaire, l'observance des sacrés canons concernant cette matière et surtout ceux du synode de Zamosç. Il s'agit, en effet, d'une question très-importante, c'est-à-dire du salut des âmes, puisque les innovations illégitimes font courir les plus grands risques à la foi catholique et à la sainte union des Ruthènes. »

La lettre du souverain Pontife consola et fortifia beaucoup d'âmes ; elle instruisit l'Europe entière sur la triste réalité ; mais elle acheva d'exaspérer les bourreaux, et nous allons voir comment le gouvernement Russe qui ne réussit pas toujours à tromper, mais qui ne renonce jamais à en faire l'essai, tenta de s'en servir, pour colorer devant l'opinion le dénouement qu'il préparait depuis si longtemps.

Tout d'un coup, le 26 janvier 1875, une dépêche partit de Saint-Pétersbourg pour apprendre à l'Europe le grand bonheur qui venait d'échoir à l'Église *orthodoxe;* la voici :

« Le *Moniteur officiel* de l'empire russe, parlant de la situation de l'Église grecque unie, dit que l'opposition de l'Église latine et les encycliques du Pape

n'ont eu d'autre résultat que de faire revenir VOLONTAIREMENT au rite grec 45 paroisses, avec 26 ecclésiastiques et 50,000 paroissiens[1]. »

L'heureuse nouvelle fut répétée par tous les journaux dévoués au gouvernement russe, et ils firent savoir au public (qui, sans leur garantie, aurait pu se résoudre à le croire) que c'était à la suite de pétitions couvertes de nombreuses signatures, que le tzar et le saint-synode s'étaient décidés à recevoir les nouveaux fidèles dans le giron de l'Église orthodoxe[2].

[1] Dépêche de l'agence Havas.

[2] *Gazette de Moscou*, 9-21 janvier 1875. — Ce qui est plus douloureux encore à constater pour la conscience humaine, c'est que la presse russe n'eut pas le monopole de ces mensonges. Que dis-je? Le gouvernement russe eut le crédit de faire encore renchérir sur ses impostures intéressées une partie de la presse étrangère.

Le *Mémorial diplomatique*, à la date du 20 février 1875, écrivait, parlant du *retour* des cinquante mille Uniates : « La résolution des paysans fut non-seulement spontanée, mais surprenante pour tout le monde, PRINCIPALEMENT POUR LE GOUVERNEMENT. » Cet article, intitulé *les Uniates en Pologne*, évidemment dicté par la Russie, contient à peu près autant de mensonges que de mots.

Le *Journal des Débats* va encore plus loin, s'il est possible. Sans doute la parole du Pape passe inaperçue pour ses rédacteurs, alors même qu'il dénonce au monde des attentats éclatants comme la lumière du soleil; les témoignages des catholiques, les souffrances des catholiques ne comptent pas! Mais la dépêche officielle du protestant américain, M. Jewell, n'aurait pas dû lui échapper. Dans un article où toutes les thèses de la diplomatie russe sur l'union ruthène sont acceptées sans discussion, l'auteur conclut ainsi : « Le clergé de Chelm ainsi que celui de Siedlcé ont décidé à l'unanimité de se réunir à l'église orthodoxe... Il est probable que cet acte sera attribué à la violence. Le plus probable est que *l'absence de toute persécution* et les progrès du siècle ont tempéré le fanatisme religieux et préparé le

Il nous faut maintenant raconter les faits dans leur navrante vérité. Le lecteur qui se rappelle la comédie honteuse qui termina la tragédie sanglante de 1839 [1], peut à l'avance se faire une idée exacte de l'œuvre nouvelle accomplie par des moyens qui, quarante ans plutôt, avaient si bien réussi.

D'abord les pétitions extorquées en faveur du schisme, pétitions signées par un petit nombre de malheureux, tandis que celles qu'un si grand nombre avaient signées de leur sang restaient nulles et non avenues. Il faut rapporter, d'après le *Journal de Varsovie*, celle qui a été publiée par le gouvernement. Cette pièce est adressée à Kotzebue. Elle est censée être la réponse des Uniates à la notification citée plus haut, par laquelle le gouvernement faisait savoir pour la seconde fois aux habitants que l'Empereur refusait de faire révoquer les mesures ouvertement schismatiques de Popiel.

« Monsieur le comte (Kotzebue),

» Nous soussignés, grecs unis du district de Chelm, ayant

terrain à des intérêts plus matériels et plus prosaïques, dans notre siècle où *Mammon* est si puissant. » (Cité par le *Monde*, 29 avril 1875.) Ainsi les pauvres Uniates n'ont *très-probablement* pas été persécutés, et *très-probablement* leur apostasie s'explique tout à la fois par « le progrès du siècle » et par l'achat des consciences! Voilà l'histoire telle que la fait le fanatisme rationaliste, père d'une ignorance coupable; ajoutons : telle que *Mammon* sait la travestir pour laisser croire aux triomphateurs du jour qu'ils parviendront à tromper la postérité.

[1] Voir t. I, p. 160 et suivantes.

entendu avec le plus profond respect la lecture par les autorités locales des ordres souverains portés à la connaissance publique par Votre Excellence, dans un supplément extraordinaire du *Journal de Varsovie* du 30 juin (12 juillet) 1874, nous nous adressons à Votre Excellence, monsieur le comte, avec la plus humble prière de vouloir bien transmettre à Sa Majesté, notre monarque libérateur, l'hommage de nos sentiments de fidélité et d'affection sans bornes, et l'assurer que, de même que nos pères, nous avons été et nous serons toujours obéissants à son autorité souveraine, *et que nous sommes prêts à suivre la voie qui nous a été indiquée par son auguste volonté.*

» Le 20 novembre 1874. »

Suivent 939 signatures, légalisées par 14 maires de communes.

« Le ministre de l'intérieur ayant reçu cette supplique, qui lui a été transmise par le général aide de camp de Sa Majesté comte Kotzebue, a eu l'honneur de la soumettre à S. M. l'empereur, qui a daigné accueillir gracieusement cette expression des sentiments de fidélité de la population grecque unie du district de Chelm. »

Une pareille demande ne pouvait pas, on le conçoit, être exposée à un refus ! En même temps qu'on publiait cette prétendue manifestation des vœux populaires, on répandait le bruit qu'un certain nombre de paysans, à qui la lettre du souverain Pontife avait été lue, indignés de s'y voir confondus avec les Latins [1], avaient enfin ouvert les yeux et demandaient

[1] Le *Journal officiel de Varsovie* (mars 1875), rendant compte des événements de Chelm, ne craignit pas d'écrire ce qui suit : « L'encyclique de Pie IX *Omnem sollicitudinem,* poussant les Grecs unis à une union plus intime avec les catholiques romains, est écrite

en grâce d'être admis dans l'Église russe. Ce fut le prétexte du premier acte de la comédie de réunion qui se célébra à Biala le 12-24 janvier 1875.

On fit venir dans cette ville trois individus de chacun des villages désignés, le maire et les deux adjoints. Leur rôle était de représenter les communes qui voulaient passer à *l'orthodoxie*. Là, ils furent reçus en grande pompe par l'archevêque non uni de Varsovie, Joannice. Le doyen de Biala, Nicolas Livtchak, avec plusieurs autres prêtres, se mit à la tête de ceux qui abjurèrent la foi entre les mains du prélat russe. Mais cette abjuration, même dans une cérémonie préparée avec tant de soins, ne fut réelle et sérieuse que de la part des malheureux prêtres apostats qui venaient livrer leur troupeau. Lorsque

sur un tel ton et avec une telle violence dans les expressions, que, de l'avis de la presse étrangère, elle ne pouvait ne pas exercer une influence décisive sur la conversion des Grecs unis à l'orthodoxie. » Ainsi c'est la lettre si digne et si paternelle du souverain Pontife qui, « *par sa violence* », a poussé les Uniates dans les bras si doux de la Russie. D'autre part, le gouvernement russe, dans la même pièce, dit que l'encyclique avait fanatisé ces mêmes Uniates; on leur avait présenté cette lettre du Pape comme « *tombée du ciel* ». De là ces révoltes des paysans et surtout des femmes, qui avaient, en cent endroits, maltraité les curés que Popiel leur envoyait. Enfin, pour mettre le comble à la contradiction, le *Mémorial diplomatique*, dans l'article apologétique cité plus haut, après avoir dit que le gouvernement russe avait été *étonné* de la conversion des Uniates, ajoute naïvement : « L'État n'avait à se plaindre ni des Ruthènes ni de la Curie de Rome, *qui n'a pas abusé de son autorité sur les Uniates.* » Si la contradiction absolue est le signe de la fausseté, on voit ce qu'il faut penser des apologies du gouvernement moscovite.

Joannice voulut distribuer aux paysans les images sacrées qu'on a l'habitude de placer dans les maisons schismatiques, les paysans reculèrent vers la porte pour ne pas les recevoir. Il fallut appeler les Cosaques pour les y contraindre [1].

C'est l'odieuse et grotesque cérémonie de Biala qui avait été le point de départ de cette dépêche triomphale annonçant, tout d'un coup, la conversion de 50,000 Uniates.

Ce qui s'était fait à Biala se répéta deux mois après à Janow, avec le même cérémonial. Une dépêche de M. Gromejka, gouverneur de Siedlcé, dont nous avons pu apprécier plus haut le rôle et les procédés apostoliques, annonçait au ministre de l'intérieur [2] que 42 nouvelles paroisses conduites par 30 prêtres, venaient de procéder, entre les mains du même Mgr Joannice, à une solennelle apostasie.

« Le consentement de l'Empereur déclaré aux députés, dit la dépêche, le service célébré par Mgr l'archevêque Joannice et la distribution des images aux députés ont eu lieu dans le même ordre et ont été accueillis par le peuple, revenant à l'orthodoxie avec

[1] A leur retour dans leurs villages, ils furent reçus par des imprécations générales, ajoute la relation à laquelle j'emprunte ce récit, et depuis ils ne fréquentent pas plus les églises devenues schismatiques qu'autrefois. J'oubliais de dire qu'à la suite de cette cérémonie le peuple fut invité à un festin. Le vin leur ayant rendu un peu de courage, ces pauvres gens se remirent à protester; alors on les jeta dehors comme des ivrognes. (Le *Monde*, 18 avril 1875.)

[2] Dépêche du 25 mars.

les mêmes dispositions respectueuses qui avaient signalé la cérémonie du 12 janvier. »

Mais ce qu'il importe surtout de faire connaître, ce sont les pièces officielles publiées *in extenso* par le *Journal de Saint-Pétersbourg* avec l'intention manifeste d'attester au monde entier à la fois l'unanimité, la sincérité et la spontanéité du retour des Uniates, clergé et fidèles, de l'Église de Jésus-Christ à l'église de l'empereur.

Nous regrettons de ne pouvoir citer ces documents en entier. Ils montreraient bien mieux que tout ce que nous avons pu dire dans un récit, déjà trop long, à quel point peuvent aller, sous l'empire d'un schisme qui répudie, par son essence même, la sainte indépendance des âmes, d'une part, le mépris de la conscience, de l'autre, l'abaissement des caractères !

Voici d'abord l'adresse des députés de Siedlcé qui, sous la présidence de l'apostat Livczak, furent admis dans le palais de l'empereur pour lui exprimer, non pas tant leur ardeur toute nouvelle pour la foi du saint-synode, que leur amer repentir pour avoir tardé si longtemps.

TRÈS-HUMBLE ADRESSE DES DÉPUTÉS DU GOUVERNEMENT DE SIEDLCÉ.

Majesté impériale,

C'est avec tremblement que nous entrons dans ton palais, monarque bien-aimé, *pour déposer à tes pieds les fautes nombreuses dont nous nous sommes rendus coupables vis-à-vis de toi.* C'est avec espoir que nous osons nous présenter

à tes yeux impériaux, comptant y lire un paternel pardon et un miséricordieux oubli de nos délits, qui n'ont pas encore eu le temps de s'effacer de ta mémoire. C'est avec amour que nous t'apportons, grand souverain, l'expression de notre ineffable reconnaissance pour *tous les grands bienfaits que tu as répandus sur nous et auxquels tu mets aujourd'hui le comble, en donnant ton consentement suprême à ce que nous revenions dans le sein de l'Église orthodoxe, ta mère et la nôtre.*

Nous avons passé trois siècles dans la captivité spirituelle d'une foi étrangère qui n'a reculé devant aucun effort pour briser et déraciner tous les liens qui nous rattachaient à toi, grand souverain, et à notre grande patrie. Ni la langue, ni les traditions, ni notre foi, rien n'a été épargné par elle : *il n'y a que nos cœurs qu'elle n'a pu captiver ; notre cœur t'a toujours appartenu tout entier, notre père bien-aimé !* Si notre raison, ébranlée par les tentations incessantes de tendances étrangères à l'esprit russe, nous a fait quelquefois dévier du droit chemin et nous a retenus jusqu'à présent dans les fers d'une autre foi, à qui devons-nous donc, *si ce n'est à toi, souverain, d'avoir été définitivement délivrés de ce joug honteux ?*

Pardonne donc, grand et tout glorieux Tsar blanc, notre père libérateur bien-aimé, pardonne-nous nos égarements involontaires, *accueille avec miséricorde les épanchements de notre amour illimité pour toi, et donne-nous, à nous tes enfants prodigues qui revenons à toi, une place dans ton cœur riche d'amour.*

De Votre Majesté Impériale les très-fidèles sujets, députés des décanats du gouvernement de Siedlcé, retournés à l'orthodoxie.

Les signatures mêmes, apposées au bas de cette pièce, prouvent que les pauvres habitants de Siedlcé, ne sont en aucune façon responsables de son inconcevable platitude et de ses grossiers mensonges. Les

deux prêtres apostats, dont les noms précèdent tous les autres ont pu seuls la rédiger, à moins que M. Tolstoy lui-même n'ait pris la peine de l'écrire ! En effet les noms des députés qui sont censés représenter la population des districts de Biala, de Wlodawa, de Konstantinow et de Radin sont suivis de cette mention significative de la main du pasteur signataire :

« Je signe pour moi et pour les susnommés qui ne savent pas lire. »

Nous pouvons donc supposer, sans ombre de témérité, que les malheureux députés n'ont pas même compris l'adresse qu'ils étaient incapables de lire et incapables de signer [1].

Si les pauvres paysans uniates, même ceux que tant de perfidies, unies à tant de cruautés, ont fait glisser dans l'apostasie, ne peuvent inspirer que la plus tendre compassion, il n'en est pas de même de ce clergé trié avec tant de soin, *épuré* avec une si longue persévérance, purgé de tous les éléments catholiques, et enfin amené à révéler sa bassesse aux

[1] Voici les signatures fidèlement reproduites d'après le *Journal de Saint-Pétersbourg* :

Le doyen de Biala, l'archiprêtre Nicolas Livczak.

Le doyen de Wlodawa, le prêtre Jean Plytinski.

Les députés du décanat de Biala, Timothée Gaziuk, Paul Davydiuk ; du décanat de Wlodawa, Jean Klimiuk, Maxime Makovka ; du décanat de Konstantinow, Antoine Janiczsuk, Laurent Bondiuk ; du décanat de Radin, Jacques Kaminski.

Je signe pour moi et pour les susnommés qui ne savent pas lire,

Jean Kratz.

yeux du monde entier ; à rédiger ces actes publics, d'où il résulte avec une évidence écrasante, que dans ce changement de religion, ni de la part de ce clergé qui apostasie, ni de la part de l'Église qui admet dans son sein et adopte ces nouveaux pasteurs, aucun motif religieux n'apparaît !

Le *Journal officiel de Saint-Pétersbourg* reproduit successivement outre la pièce déjà citée : 1° Le protocole (d'une séance) du clergé de la cathédrale (du chapitre) et du consistoire du diocèse de Chelm ;

2° Une supplique du clergé de Chelm à l'Empereur ;

3° Enfin ce que le journal *le Nord* appelle l'acte *conciliaire* du clergé de Chelm, exposant les motifs de retour au schisme de tout le diocèse. Le journal russe voudrait faire croire en effet qu'il s'agit là des résultats de la délibération d'un conseil. Il ne s'agit en réalité que d'une pièce rédigée par une assemblée de quelques prêtres vendus d'avance au schisme, et présidée par un administrateur excommunié.

Le premier de ces documents, daté comme les deux autres, du 18 février, a pour but de constater que l'unanimité des doyens « sauf quelques exceptions », supplie l'autorité diocésaine d'obtenir le consentement du monarque à leur réunion ainsi qu'à celle du troupeau à eux confié avec l'église orthodoxe... Un des motifs est, que dans le gouvernement de Siedlcé, une majorité importante des paroisses grecques unies a déjà opéré sa réunion, et

que les autres ne manqueraient pas de suivre leur exemple. »

La supplique du clergé, adressée en conséquence à l'Empereur vaut la peine d'être analysée, en voici les principaux fragments :

TRÈS-HUMBLE SUPPLIQUE DU CLERGÉ DE CHELM.

Très-auguste monarque,
Très-miséricordieux seigneur,

Toutes les anciennes provinces russes qui sont tombées sous la domination de la Pologne... ont eu le bonheur de rentrer dans l'Église une, sainte et orthodoxe... Le seul diocèse de Chelm avait eu la malheureuse chance de rester plus longtemps soumis à la domination étrangère, de demeurer dans l'union et la dépendance des Papes de Rome qui gouvernent l'Église, comme cela a été démontré par les événements anciens et par une expérience récente, *dans un esprit qui n'est pas l'esprit de douceur et d'amour enseigné par Jésus-Christ, et qui n'a en vue ni le bonheur temporel, ni le salut éternel du troupeau.*

Les puissantes paroles de Votre Majesté Impériale ont brisé les liens du servage qui pesaient sur le peuple russe, et qui étaient surtout redoutables dans ce pays, placé sous l'influence d'hommes d'une autre religion, et cherchant à convertir en un instrument aveugle et docile de leurs intrigues politiques la population russe de ces contrées, *toujours animée d'un amour ardent pour la patrie russe.* La série des mesures gouvernementales qui ont suivi l'émancipation des paysans, et qui ont pour objet le bonheur du peuple et du clergé, et surtout les ressources abondantes généreusement accordées par Votre Majesté *pour l'éducation de toutes les classes dans l'esprit russe*, ont réveillé ces populations et ont ressuscité en elles le sentiment, étouffé sous la pression étrangère, de l'antique unité nationale et ecclésiastique avec le reste de la Russie...

Fermement convaincus de la pureté des dogmes de l'Église orthodoxe de toutes les Russies, de la communion de laquelle nous avons été arrachés pendant si longtemps, préoccupés des intérêts du troupeau qui nous est confié et qui pense comme nous, nous avons résolu de tomber aux pieds de Votre Majesté Impériale et de la supplier très-humblement d'assurer l'avenir des Russes unis du diocèse de Chelm en leur permettant de se réunir avec l'Église orthodoxe de leurs aïeux, afin que tous, d'un seul cœur et d'une seule bouche, nous glorifiions Dieu et nous lui adressions nos prières *avec tout le peuple russe pour ta santé et ton bonheur, très-pieux Empereur, pour le bonheur et la prospérité d'une patrie qui nous est chère, la Russie.*

En foi de ce désir, qui nous est commun, nous avons le bonheur de présenter ci-joint l'acte capitulaire rédigé à la la date de ce jour par nous, l'administrateur du diocèse, le clergé de la cathédrale et les membres du consistoire de ce même diocèse, ainsi que les déclarations autographes du clergé diocésain.

De Votre Majesté Impériale,

les très-humbles sujets :

Suivent les noms de tout l'état-major du clergé de Chelm à la suite de son chef, l'administrateur Popiel. Personne ne s'étonnera de voir, immédiatement au-dessous du nom de Popiel, celui de Wojcicki, excommunié comme lui par le Pape.

Mais ce qui dépasse tout, c'est « l'acte conciliaire » ou pour mieux dire la longue lettre pastorale écrite par le même Popiel, pour expliquer à sa manière les raisons du grand changement dont il avait pris l'initiative.

Si l'on avait pu douter un seul instant que, dans toute cette sombre histoire, les intérêts politiques de

la Russie étaient seuls en jeu et que la religion et l'intérêt des âmes n'étaient qu'un prétexte hypocrite, il n'y aurait qu'à lire le *factum* signé de Popiel, mais évidemment composé par quelque agent supérieur du gouvernement impérial, s'il n'a été entièrement dicté par M. Tolstoy, dont il reproduit les idées, les assertions audacieuses et jusqu'aux paroles.

Il eût été sans contredit plus habile, dans un document présenté comme un acte religieux, de laisser davantage dans l'ombre le côté politique. Le succès qu'on en attendait n'aurait pas été pour cela compromis. Mais non! La force de la vérité éclate malgré tous les artifices d'une rédaction qui ne trahit jamais mieux son origine toute politique, toute laïque et séculière que lorsqu'elle s'avise de citer l'Écriture sainte. Que le lecteur veuille bien juger par lui-même. Voici l'entrée en matière :

ACTE CAPITULAIRE DU CLERGÉ DE CHELM.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit,

Nous, par la grâce de Dieu, administrateur du diocèse de Chelm, le clergé du Chapitre et les membres du Consistoire ecclésiastique de l'Église grecque unie dans le royaume de Pologne, dans des conférences réitérées, avons pris en considération les points suivants :

Nous tous, assemblés ici au nom de Dieu, dans le but de régler les affaires ecclésiastiques et d'assurer le bien-être spirituel de notre troupeau, nous savons combien sont importants et laborieux les temps que traverse maintenant le diocèse de Chelm. La vie religieuse et morale de nos ouailles est une arène où se poursuit la lutte de l'ancien et du nouveau ritual, *lutte dans laquelle l'emportent évidem-*

ment avec bonheur et succès les réformes entreprises dans l'esprit de l'orthodoxie, comme on peut en voir une preuve toute récente dans ce fait que beaucoup de paroisses ont passé à l'orthodoxie. D'un autre côté, les dernières lettres du très-saint Pape, en exigeant des grecs unis qu'ils reviennent aux innovations précédentes, peu conformes au rite oriental, nous créent à nous et à notre troupeau des difficultés inimaginables, que nous pouvons exprimer brièvement dans les propositions suivantes : *Ou il nous faut rester soumis au Pape, et alors enfreindre les droits primordiaux de l'Union* (de l'Église grecque unie), *en rétablissant un rite latinisé, ou rester fidèles aux anciens droits de l'Union* (de l'Église grecque unie), et, par une conséquence nécessaire, *désobéir à la volonté du Pape*, et alors notre troupeau restera sans chef. Mais alors un troupeau sans pasteur est bien vite dispersé, comme il est dit dans la sainte Écriture : « Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau se disperseront. » (*Zach.* XIII,, 7.)

Que nous reste-t-il à faire? Où chercher un guide spirituel qui soit pour nous et pour nos ouailles un instrument de sanctification qui fasse descendre sur nous la grâce de Dieu?

On voit que dès le début la question est tranchée; le fait « du passage de plusieurs paroisses à l'orthodoxie » est considéré comme un bonheur. Les paroisses sont louées d'avoir pris le bon parti. On se demande dès lors pourquoi l'auteur ou les auteurs de l' « Acte capitulaire » se posent la question : « Que nous reste-t-il à faire? Où chercher un guide spirituel? » Les paroisses qui ont eu « le bonheur de se fier à l'orthodoxie » ont trouvé leur guide spirituel. C'est le tsar et son synode, et la question n'est posée là que pour la forme et pour servir de prétexte à la disser-

tation historique qui suit et qui a pour but de nous montrer que l'Union, comme Popiel l'entend, est chose essentiellement russe et que là est son plus grand intérêt. Écoutez plutôt :

C'est de l'Orient, c'est de l'Église grecque que s'est levée la lumière de la vérité chrétienne sur les peuples slaves. Les hommes apostoliques, saint Cyrille et saint Méthode, en prêchant la parole de Dieu aux Slaves, ont traduit dans leur langue nationale les saintes Écritures et le cycle des livres liturgiques. C'est encore dans la même langue que l'Évangile est prêché *aux Russes* par des prêtres grecs du temps de saint Vladimir. . L'État *russe* venait alors de naître, et la confession orthodoxe orientale pénètre profondément les bases de la vie nationale *en Russie*, elle s'amalgame avec l'organisation politique et sociale de l'État, elle sanctifie la vie de la famille *russe*, elle est la source de la civilisation et du développement national. *Les Russes* voyaient dans leur confession un héritage sacré qu'ils devaient conserver dans une pureté et une intégrité immuables, et *le nom de russe s'identifie* et *se confond avec le nom d'orthodoxe*.

Ces vérités étaient nettement reconnues par les hiérarques qui, à la fin du seizième siècle, alors que, par suite de divers événements malheureux, *la Russie occidentale était soumise à la Pologne et à la Lithuanie, songèrent à l'union avec Rome;* ils ont stipulé avec netteté et précision qu'on maintiendrait sans y toucher et dans son intégrité la doctrine orientale et le rite orthodoxe, limitant l'union avec Rome à cela seulement qu'ils reconnaissaient l'autorité du Pape sur l'Église de la Russie occidentale.

Les premiers défenseurs de l'Union n'osaient pas toucher aux croyances religieuses du peuple, à la liturgie, aux rites, convaincus qu'ils étaient que toute tentative de ce genre, de leur part, rencontrerait dans la masse de la population une résistance unanime et terrible. Mais, plus tard,

les évêques uniates, ayant trahi dans leur cœur, sous la pression du gouvernement polonais, les intérêts de leur peuple et leur propre profession de foi, guidés par les jésuites, endurcis dans l'intrigue, en viennent peu à peu à modifier le rituel et à intercaler le *Filioque* dans le symbole, oubliant les recommandations de saint Paul (*II Tim.*, I, 6 et 7[1]).

Quelle qu'ait été l'habileté des mesures prises pour prendre le peuple *de la Russie occidentale dans les filets de la domination romaine et de la polonisation,* dès les premiers moments, lorsque l'Union a été proclamée, le peuple a deviné le sens caché de l'événement qui venait de s'accomplir; *dans l'union avec Rome, il a vu non la seule subordination à l'Évêque de Rome, mais une atteinte à la pureté de la foi orientale, aux bases de la vie nationale et à la nationalité; il a compris que l'Union* ne touchait pas seulement à la foi religieuse, mais qu'elle *était dirigée dans le but d'absorber complétement les Russes et de détruire jusqu'à leur nom*; que la conversion à l'Union devait entraîner après elle le passage au catholicisme, et ensuite *une complète et parfaite polonisation.* De là vient cette haine terrible que le peuple petit-russien a porté dès le commencement à l'Union et jusqu'au nom « d'uniate »; de là ces terribles guerres civiles..... Nos aïeux ont lutté, ont souffert et sont morts pour la pureté et l'intégrité de la foi orthodoxe... et ont conservé intactes, de l'héritage asservi et ravagé de leurs pères, *la conscience de l'unité de la race russe* et la foi transmise par les ancêtres[2]... Un demi-

[1] Personne, jusqu'ici, n'avait certainement vu dans ce texte de saint Paul un argument contre le *Filioque*. Aussi nos docteurs y renvoient le lecteur; mais ils se gardent bien de le citer. Le voici : « Je t'avertis de ressusciter la grâce de Dieu, qui est en toi par l'imposition de mes mains, car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte, mais celui de force, de dilection et de sobriété. »

[2] Sur les prétendues persécutions dont le schisme grec aurait été l'objet de la part des Polonais, au temps de leur plus grande puis-

siècle à peine s'est écoulé... on introduit toujours plus d'innovation dans le rite uniate, parce que, d'un côté, presque toute la noblesse russe occidentale avait passé au rite latin, et, de l'autre, *le gouvernement polonais et le parti des jésuites et des gentilshommes polonais* font tous leurs efforts pour effacer toute différence entre le catholicisme et l'Union, afin d'empêcher de se détacher de la Pologne le reste *de la Russie* occidentale, *qui,* malgré l'Union, malgré ses perfidies et ses persécutions, *manifestait hautement ses sympathies pour la Russie*, à laquelle la rattachait la communauté de race. Le Concile de Zamosç, en 1720, a tenté de donner à l'Église grecque unie une organisation définitive sur le modèle de l'Église latine; mais, en réalité, il n'y avait ni paix, ni concorde entre ces deux confessions, que les évêques, leurs représentants, cherchaient constamment à rapprocher, et à la fin du dix-huitième siècle, on voit éclater une persécution cruelle contre les pauvres curés des paroisses grecques unies, parce qu'on les soupçonnait d'intelligences *avec les Russes* et de tendances séparatistes, pour détacher de la Pologne *les provinces de la Russie occidentale*. Toutes ces mesures artificielles et violentes n'ont pu toutefois prévenir et empêcher le sort réservé à la Pologne; elles n'ont eu d'autres résultats que d'irriter et d'éclairer le peuple russe. Lorsque la Pologne perdit son existence politique, l'Union, dans les provinces annexées à la Russie, ne tarda pas à s'affaiblir. Sous le règne de Catherine II, deux millions d'Uniates ont fait retour à l'orthodoxie, et en 1839, sous le règne de l'empereur Nicolas, de bienheureuse mémoire, le reste des Uniates des provinces occidentales, après avoir solennellement déclaré qu'il renonçait à l'Union, a été reçu dans le giron de l'Église orthodoxe. C'est *ainsi qu'avec une facilité extrême s'est écroulée une œuvre sou-*

sance, il faut lire D. Guépin, *Vie de saint Josaphat*, *passim*. Rappelons seulement une fois de plus que, si la Pologne a eu un tort, c'est de ne pas comprendre l'importance politique de l'Union; la Russie s'est chargée de lui prouver cruellement son erreur.

tenue par un double abus de la force; d'un côté on violait la liberté de conscience, et de l'autre on opprimait matériellement. Par conséquent, l'Union n'était pas l'œuvre de Dieu, mais des hommes. (*Act.* v, 38[1].)

Le pays de Chelm ne fut pas aussi heureux. Il ne devait avoir son Siemaszko que quarante années plus tard ! Uni au royaume de Pologne par les traités de 1814, on y vit se « *manifester dans toute leur force l'intolérance religieuse, l'hostilité à l'égard de la population russe.* » Les Églises du rite grec prenaient l'apparence d'Églises latines, la liturgie orientale se rapprochait de la messe occidentale, le chant des cantiques était remplacé par le jeu de l'orgue...

La situation malheureuse du royaume de Pologne, exposé à une série de malheurs et à la ruine par suite des intrigues et des complots, a enfin attiré l'attention du gouvernement. Sa Majesté l'empereur a bien voulu affranchir les paysans du servage et leur attribuer des terres; puis est venue toute une série de réformes qui ont changé la face du pays : on a institué des municipalités rurales auxquelles on a donné le droit de s'administrer elles-mêmes; on a ouvert des écoles dans les campagnes, pour que les enfants des villageois puissent y recevoir une instruction élémentaire, à l'abri de l'influence corruptrice des agitateurs politiques ; on a créé sur de nouvelles bases des établissements d'enseignement moyen et supérieur, plus en harmonie avec

[1] On reconnaît ici les pensées et les expressions mêmes de M. Tolstoy. (Voy. tome I, page 87-91). Quant au texte cité des Actes, on peut demander avec confiance au gouvernement russe de retirer sa main des affaires du clergé de Chelm pendant quinze jours seulement, et de compter au bout de ce temps-là le nombre des fidèles qui resteront avec Popiel !

les exigences de la science contemporaine et les besoins du pays, et *où les jeunes générations seront élevées dans un esprit russe.*

Le peuple et le clergé ne pouvaient rester insensibles et indifférents à tant de bienfaits. Sous l'influence d'une vie nouvelle *on vit renaître* et revivre en eux, qui, au milieu de si longues tribulations, avaient conservé la langue et les traditions de leurs pères, *la conscience des liens qui les rattachent à la Russie.* A la vue du mouvement populaire, excité par la reconnaissance et l'amour envers le souverain qui avait brisé les liens de la servitude et de l'esclavage dans lesquels ces populations avaient gémi si longtemps, le clergé reconnut la nécessité *d'examiner avec une plus grande attention sa position dans le pays,* et de se rendre un compte plus clair de ses obligations à l'égard de ses ouailles. L'activité du clergé partit de cette idée fondamentale : qu'il est obligé d'agir pour le bien et le salut des enfants de Dieu (*Eph.,* IV, 11-13), confiés à sa sollicitude pastorale et à ne pas livrer son temps et sa personne aux intrigues politiques, pour le malheur de *ce peuple russe auquel ce clergé appartient lui-même.*

Le résultat de « l'examen que fit le clergé russe, préparé par Popiel, de sa situation dans le pays » fut la détermination au schisme, malgré la résistance de quelques prêtres « qui n'avaient pas renoncé à de vieilles espérances, lesquelles avaient fait leur temps, et croyaient pouvoir continuer à travailler à l'extinction du rite grec uni. »

Sur ces entrefaites, poursuit l'acte conciliaire, on vit se répandre à un grand nombre d'exemplaires imprimés, et envoyés de Gallicie, l'Encyclique du Pape de Rome Pie IX, publiée le 13 mai 1874, encyclique qui légitime toutes les altérations et toutes les innovations latino-polonaises dans le

culte grec uni, répand des bénédictions sur les apostats[1] qui se sont séparés de l'Église et du peuple, et excite les grecs unis à la désobéissance. Il s'est trouvé des propagateurs et des commentateurs de la lettre papale, qui réunissaient les paysans dans des lieux écartés et solitaires, au milieu des bois, pour lire l'instruction du Pape à un peuple hors d'état de la comprendre, pour en expliquer le sens, et en même temps pour l'exciter à la révolte et lui recommander de ne pas faiblir dans la défense de la foi soi-disant persécutée. « Est-ce que la fontaine jette par la même ouverture l'eau douce et l'eau amère? » (*S. Jacq.*, III, 11.) De cette façon, *l'Évêque de Rome se montre le partisan déclaré des tendances politiques hostiles au peuple russe*, le champion des désordres ecclésiastiques contre lesquels s'élevaient ses précédesseurs, qui reconnaissaient la sainteté et l'immutabilité du rite oriental, le violateur des conditions auxquelles l'Église de la Russie occidentale a consenti à reconnaître sa subordination vis-à-vis du Pontife romain. L'Encyclique du Pape, et surtout les commentaires qui l'ont accompagné, ont eu pour résultat de nouveaux désordres, qui ont été les derniers; la conscience et le bon sens du peuple ont montré que ces désordres, comme conséquence de l'Encyclique du Pape, devaient être les derniers, et la conversion des grecs unis du gouvernement de Siedlcé à l'orthodoxie a été la réponse directe à l'épître du Saint-Père.

Après des raisonnements si péremptoires, si véridiques et si sincères, il ne reste qu'à conclure, ce que fait Popiel « que tous les actes du Pape de Rome brisent définitivement le lien moral et spirituel qui existait entre lui, notre pontife et notre pasteur, et notre clergé qui lui était subordonné. » Il ne termi-

[1] Les apostats sont ceux qui se sont séparés de la communion de Popiel pour ne pas se séparer de celle du Pape.

nera point cependant sa lettre pastorale sans accuser une fois de plus, et dans des termes absolument cyniques, la raison déterminante de sa séparation d'avec celui qui était « son pontife et son pasteur ».

« Demeurer plus longtemps dans l'Union, et par conséquent dans la soumission au Pape de Rome, pourrait donner aux gens malintentionnés l'occasion de semer, au nom du catholicisme et dans son intérêt, la discorde entre nous et nos paroissiens, faire naître des doutes sur la pureté et la droiture de nos actes, et également, *en nous plaçant nous et nos ouailles en opposition avec les dispositions et les mesures du gouvernement et* MÊME AVEC LE TRÈS-AUGUSTE EMPEREUR *qui a comblé de bienfaits son peuple et nous, humbles ministres des autels,* nous mettre dans l'impossibilité d'accomplir nos obligations conformément à notre vocation, à laquelle nous avons été appelés par la doctrine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, notre Rédempteur et Médiateur, doctrine qui est amour, justice et paix de l'esprit.

... Voilà pourquoi, nous (Popiel, son clergé et tout son peuple), « les derniers des Uniates qui vivent aujourd'hui *dans les limites de la Russie,* séparés autrefois par l'orthodoxie sans qu'il y ait eu de notre faute, nous revenons à la foi de nos pères... N'ayant jamais cessé de demeurer spirituellement en communion avec l'Église, une, sainte, catholique, apostolique, orthodoxe, et *avec le peuple russe qui professe cette foi et qui est de la même race que nous.* »

Tel est l'acte qui achève et clôt le long et sanglant drame de l'extinction de l'Église catholique grecque en Pologne. Ce document et ceux que nous avons analysés en même temps, écrits par la main des apostats, dictés par le gouvernement russe, sont pour tout notre travail les meilleures des pièces justificatives.

Popiel ne tarda pas à recevoir les trente deniers qu'il avait si ardemment convoités et si longuement mérités[1]. Un décret qui suivit de près l'acte public d'apostasie, réunit le diocèse de Chelm devenu *orthodoxe* à celui de Varsovie, qui portera désormais le titre de diocèse de *Varsovie-Chelm*. Un autre diocèse orthodoxe est créé sous le titre de diocèse de Lublin; il est destiné à Popiel qui doit y continuer désormais, à visage découvert, l'œuvre des conversions[2] !

[1] « J'ajouterai un fait pour compléter les états de service de Popiel. Le corps du martyr saint Josaphat reposait dans l'église de Biala. On en a pris plusieurs fois des reliques en présence de tout le chapitre et d'autres témoins pour en envoyer à d'autres églises et plus récemment au Saint-Père. Popiel, sous prétexte de restauration à faire dans l'église de Biala, a fait enlever le corps de sa châsse, et ces saintes reliques disparurent. Les journaux russes ont publié que le corps de saint Josaphat n'était qu'une figure de cire... »

(Correspondance de *l'Univers*, 10 février 1875.)

[2] « L'article le plus curieux de ce décret est le septième, dont voici la traduction littérale : « L'évêque de Lublin aura la faculté de » conférer des fonctions ecclésiastiques dans les nouvelles paroisses » qui reviendront à l'orthodoxie, aux prêtres de la Gallicie qu'il re- » connaîtra dignes, par leurs qualités morales, d'exercer chez nous » le saint ministère. » Or ces prêtres sont encore, à l'heure qu'il est, censément grecs unis et soumis à l'autorité du Pape. Ce n'est pas tout : dans le budget du ministère de l'intérieur en Russie pour l'année 1875, à l'article intitulé *Administration des affaires des grecs unis*, figure une somme de vingt-cinq mille roubles destinés à l'achat des livres élémentaires « pour la pauvre population grecque unie de la Gallicie »; et le gouvernement autrichien est obligé de fermer les yeux sur ces empiétements pour ne pas en faire un *casus belli*. Notez que les Ruthènes, ainsi travaillés sur le territoire de l'Autriche par la Russie, sont au nombre de 2,300,000 ! L'avenir de la Gallicie autrichienne, si rien n'intervient, est facile à prévoir. » (Voyez *l'Univers* du 25 juin 1875.)

Ainsi s'est consommée sous nos yeux l'extirpation de l'Église grecque unie, par les mêmes moyens qui l'avaient inaugurée il y a un siècle, c'est-à-dire par la ruse, par la violence, par toutes les sortes d'iniquités que puisse imaginer une diplomatie dépourvue de tout sens moral et réaliser des subalternes sans conscience et sans entrailles, s'appliquant, sans aucune autre trève que l'espace occupé par les règnes de Paul et d'Alexandre Ier, à procurer la démoralisation et la perversion de tout un peuple.

Rarement, ou plutôt jamais dans l'histoire on n'a vu une pareille persistance, une impunité aussi longue et un semblable succès dans l'accomplissement d'une œuvre manifestement criminelle : œuvre de boue et de sang, devant laquelle l'esprit hésite pour savoir ce qui doit lui inspirer plus d'horreur, l'infernale habileté de ceux qui l'ont conçue ou la docilité abjecte de ceux qui l'ont exécutée.

La catastrophe que nous venons de raconter est arrivée cent et un ans après que le premier traité de partage (1773) eut stipulé « *que la religion catholique* DES DEUX RITES *serait maintenue dans les provinces cédées et qu'on en respecterait les droits et les biens.* (Art. VI.)

Quatre-vingt-un ans après que, dans le second traité de partage (1793), Catherine II eut promis D'UNE MANIÈRE IRRÉVOCABLE POUR ELLE, *ses héritiers et successeurs, de maintenir à perpétuité les catholiques romains* DES DEUX RITES *dans la possession impertur-*

bable des prérogatives, propriétés et églises, du libre exercice de leur culte et discipline, et de tous les droits attachés au culte de leur religion, déclarant, pour elle et ses successeurs, ne vouloir jamais exercer les droits de souverain au préjudice de la religion catholique romaine DES DEUX RITES ;

Soixante ans après que les traités de 1814 et 1815 eurent solennellement assuré de nouveau à tous le pays polonais la pleine et entière liberté de la conscience ;

Quarante-deux ans après le Statut organique de 1832, communiqué officiellement au Pape par l'ambassade russe [1] et garantissant « *que la religion professée par la plus grande partie des sujets polonais, ferait toujours l'objet des soins spéciaux du gouvernement de Sa Majesté* » ;

Vingt-sept ans après le Concordat de 1847, qui renouvelait, à la face de l'Europe, les assurances précédentes ;

Dix ans après qu'Alexandre II, dans son palais, eut solennellement engagé aux députés Ruthènes « sa parole impériale, que personne ne toucherait à leur religion et qu'il ne le permettrait pas » !

Neuf ans après que, dans un *Memorandum* célèbre, publié en réponse à l'Exposition pontificale, le prince Gortschakoff eut fièrement répété une parole déjà écrite précédemment au nom de son souverain : « *La*

[1] Voir *l'Exposé* de Grégoire XVI, aux *Pièces justificatives* du t. Ier, p. 428.

conscience de notre auguste maître l'absout de toute intention d'opprimer la religion catholique » !

Enfin, moins d'un an, moins de six mois, moins de trois mois, après d'innombrables ordres, circulaires, déclarations, discours, etc., émanés de toutes les autorités existantes, laïques et spirituelles, dans le diocèse de Chelm et dans le royaume de Pologne : tous actes publics attestant qu'on n'en voulait pas aux croyances des fidèles, et s'appuyant hautement, pour le dire, sur le gouvernement russe, sur la Russie et sur l'Empereur !

On dira peut-être que l'Angleterre n'a pas été moins cruelle dans la guerre de trois cents ans qu'elle a faite à l'Irlande catholique : il y a cette différence, que l'Angleterre n'avait jamais promis, avant ce siècle, aux catholiques la liberté de conscience, et que la concession qu'elle a faite, quoique de mauvaise grâce, elle y est restée généralement fidèle.

Quelles sont donc, sur l'Église de Pologne, dans ses rapports avec le colosse du schisme, les vues de la Providence ? L'avenir les dira. Pour nous, mettons fin à cet ouvrage en consacrant encore un petit nombre de pages à présenter quelques considérations utiles pour dégager, aux yeux du lecteur, la moralité de notre long récit : c'est ce que nous oserons appeler la philosophie de cette histoire.

LIVRE QUATRIÈME

PHILOSOPHIE DE CETTE HISTOIRE

CHAPITRE PREMIER

RÉSUMÉ DE LA SITUATION.
LA MORALE ET LA POLITIQUE DU SCHISME.

I

Constater les faits ne suffit pas : il faut encore les juger, et se demander, non pas seulement au nom de la religion et de l'Église, mais au nom de la morale universelle et de la conscience humaine, comment on doit qualifier une telle politique.

Parler de moralité et de conscience, à propos de politique, a toujours été une tentative hardie : de nos jours, c'est presque une naïveté. Quelle est la violence qui, en réussissant, ne se soit fait absoudre par l'opinion publique? Quel est, depuis vingt ans, en Europe, le politique qui se soit soucié de la justice ? Qui ne sait que les Catherine II et les Frédéric ont fait école? Le démembrement de la Pologne, au temps de Talleyrand, paraissait encore, aux diplo-

mates eux-mêmes, un attentat monstrueux; mais depuis dix ans, nous en avons vu bien d'autres, opérés avec une insolence si hautaine que la conception politique de Frédéric de Prusse n'est plus seulement, comme aux yeux de Voltaire, un trait de génie, elle a pris place parmi les accidents ordinaires de l'histoire Les théoriciens de l'école révolutionnaire et rationaliste sont venus prêter complaisamment leur appui aux dangereuses passions des puissants de ce monde.

Osons le dire avec un courageux publiciste : « C'est au sein de cette école qu'est éclose l'idée du droit nouveau, lequel n'est autre chose que le renversement de la justice, telle que l'humanité l'a toujours entendue. Pour la commodité des voleurs publics, ce droit nouveau fait de l'injustice la justice. A vrai dire, cette nouveauté est ancienne et ne se fait remarquer que par une allure doctrinale, plus audacieuse. Toujours il s'est trouvé des docteurs tout prêts à justifier et à glorifier les brigands de la politique; mais jamais ils n'y avaient mis autant de raisons démonstratives [1]. »

C'est précisément cette perversion du sens moral, ce mépris public des principes, autrefois pratiqués plus ou moins cyniquement dans les arcanes de la diplomatie, aujourd'hui avoués, devenus presque officiels, et, ce qui est pire, aujourd'hui descendus dans l'enseignement populaire, tel que le donne chaque matin à des millions de lecteurs la presse soi-disant

[1] Ch. Périn, *les Lois de la société chrétienne*, II, 420. Paris, Lecoffre, 1875.

démocratique et soi-disant libérale, c'est ce renversement des consciences, prélude inévitable d'une anarchie sans fond et sans remède, si un pareil état pouvait durer, qui nous presse de mettre en relief la conclusion doctrinale de cette lugubre histoire. Nous nous consolerons de paraître naïf, si nous pouvons à à ce prix, donner un encouragement, si faible qu'il soit, aux protestations de la justice opprimée et du droit méconnu, et éclairer, d'un jour lumineux et décisif, le terrain sur lequel devront s'appuyer, tôt ou tard, les inévitables revendications de l'avenir.

Avant tout, résumons en quelques lignes la situation politique et religieuse de la Pologne, telle que l'a faite la politique du partage et de la persécution religieuse.

Historiquement parlant, nous ne croyons pas qu'il y ait, dans les événements contemporains ou récents, une question mieux éclaircie que celle de la Pologne.

Sans discuter ici la question de l'authenticité du testament dit de Pierre le Grand, il est évident pour tout le monde qu'en ce qui concerne la Pologne, le plan tracé dans cette pièce fameuse a été suivi de point en point, et a, jusqu'à présent, complétement réussi. De même que Nicolas a consulté et appliqué les idées de Catherine pour exterminer les églises grec-

ques unies, on peut dire que Catherine a su réaliser à la lettre cet article du testament de Pierre Ier :

« Art. 4. — Diviser la Pologne en y entretenant le trouble et les jalousies continuelles ; gagner les puissants à prix d'or ; influencer les tièdes, les corrompre afin d'avoir action sur les élections des rois, y faire nommer ses partisans, les protéger ; y faire entrer les troupes russes, et y séjourner jusqu'à l'occasion d'y demeurer tout à fait. Si les puissances voisines opposent des difficultés, les apaiser momentanément, jusqu'à ce qu'on puisse reprendre ce qui aura été donné. »

Voilà pour la suprématie territoriale et politique. La suprématie religieuse, comme ressource indispensable de la conquête, était de même indiquée par Pierre le Grand.

« Art. 12. — S'attacher à réunir autour de soi les chrétiens orientaux, ou non unis, qui sont répandus soit dans la Hongrie, soit dans le midi de la Pologne, se faire leur centre, leur appui, et établir d'avance une prédominance universelle par une sorte de royauté ou de suprématie sacerdotale : ce seront autant d'amis qu'on aura chez chacun de ses ennemis. »

Ces articles nous donnent la clef des événements que nous avons racontés, et expliquent la situation qui est aujourd'hui sous nos yeux. L'œuvre politique, bien qu'encore chancelante, est achevée, et il semble que tout a contribué à en favoriser le succès : dans le pays, objet de convoitises si anciennes, à la fin du

dix-huitième siècle, un déplorable état de la société et des mœurs, le plus large accès ouvert aux moyens de corruption et d'intimidation; dans les gouvernements voisins, qui auraient été, au fond, intéressés au maintien de la Pologne, où ils trouvaient un rempart contre les envahissements futurs de la race slave, une cupidité effrontée, capable de faire taire tous les instincts de l'honneur et de la conscience, aussi bien que les conseils de la raison; dans tout le reste de l'Europe, une indifférence coupable, provoquée principalement par l'affaissement du sens moral qui prévalut à la fin du dix-huitième siècle, et soigneusement entretenue par les artifices savants de la diplomatie russe; enfin, dans les princes qui entreprirent l'œuvre et dans ceux qui la continuèrent, une persévérance redoutable, une patience que rien ne vint trahir, l'absence complète de scrupules sur le choix des moyens, et l'habileté la plus étonnante à profiter des circonstances, et à tendre les voiles à la fortune.

La résistance n'a pas été sérieuse; elle ne se prolonge encore que sur un point : la religion seule a empêché jusqu'à présent la Pologne de disparaître comme nationalité; c'est par sa foi seulement qu'elle est encore un point d'appui pour l'Occident, contre les envahissements projetés de la Russie et les progrès redoutables du panslavisme. C'est la leçon de tous les siècles et c'est l'honneur du nôtre que cette lutte des consciences désarmées, dénuées de tout secours humain, contre une puissance colossale qui, malgré tous

les ménagements extérieurs d'une politique habile et ordinairement trop sage pour se déshonorer tout à fait en se démasquant tout d'un coup, ne peut cacher à personne l'ardent désir, l'implacable besoin qu'elle a d'en finir bientôt avec le seul ennemi qui lui dispute encore le terrain : je veux dire la force morale représentée par l'Église catholique.

Les résistances isolées des convictions individuelles ne peuvent rien contre son ambition : l'événement l'a mille fois prouvé. Mais l'Église catholique tient en échec les armées les plus nombreuses et déconcerte les trames les mieux ourdies, parce que l'Église, ce sont les consciences enrégimentées, disciplinées, formant un corps, conduites au combat et sans cesse ralliées par un chef vigilant, qui ne meurt jamais, qui ne sommeille jamais et pour qui parler, c'est combattre. A cette puissance formidable, qui est en dehors et au-dessus de toutes les combinaisons humaines, il a fallu opposer le plus formidable réseau de précautions législatives, de vexations légales, de guets-apens administratifs de toutes sortes. On ne pouvait exterminer, on a voulu corrompre; à défaut de fer, on a recours au poison. C'est surtout l'enseignement de la foi qu'il fallait obscurcir. Pour nuire à cet unique ennemi, on n'a pas craint de se blesser soi-même. En haine du catholicisme, Nicolas a poussé son clergé à étudier les théologiens protestants. De même, en envoyant à Berlin les professeurs laïques, il a introduit le rationalisme allemand, et avec lui le libéra-

lisme révolutionnaire, dans les universités, et même dans les colléges. Mais de plus, en arrachant, par la force, des populations entières de paysans à l'Église catholique, pour les inscrire sur les registres d'un schisme abhorré et méprisé par elles, on vouait d'avance leurs enfants à une brutale incroyance. Ce que Nicolas a fait, en 1839, pour la Lithuanie, son fils vient de le faire pour les Uniates de Chelm, et le résultat sera nécessairement le même. De fervents catholiques on ne fera jamais, par la force, de fidèles gréco-russes : tout au plus en fera-t-on, à la longue, des indifférents. Ainsi le nihilisme dans les classes instruites, dans le peuple la haine et le mépris de la religion persécutrice, puis l'incroyance, voilà le fruit nécessaire du système.

A l'heure présente, les lieux d'exil, Wiatka, par exemple, sont encombrés tout à la fois de nihilistes et de prêtres catholiques qui vivent là côte à côte, frappés par la même politique. Jamais on ne vit de fanatisme plus aveugle. Tout ce qui éclaire les esprits, tout ce qui relève les cœurs catholiques, a été impitoyablement proscrit. Mais c'est principalement la parole du Souverain Pontife qu'on devait empêcher de passer. Contre elle on dresserait volontiers une muraille de la Chine, si elle pouvait servir à quelque chose ; du moins la Sibérie est là, comme répression, pour suppléer à l'insuffisance des mesures préventives, et, sous ce rapport, les tzars du dix-neuvième siècle sont unanimes à donner au sultan, leur voisin, des exemples d'intolérance qui auraient fait rougir Omar.

Avouons que, humainement parlant, si l'on ne considère que le but, il n'y a rien d'égal à la sagesse de ces vues. Nicolas et Alexandre, aidés des traditions de Catherine, des lumières des Bloudow et des Protassow, des Tolstoy et des Milutine; des procédés des Bibikoff et des Paskiewicz, des Mourawieff et des Kaufmann, ont tout prévu, tout réglé, de manière à procurer dans un délai donné, lequel ne saurait être long, la ruine entière du catholicisme. Pour amener ces résultats désirés, que faut-il donc? Laisser agir, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher, la législation de Nicolas, et l'appliquer dans le même esprit: la dose de poison, sagement mesurée pour ne pas faire périr tout d'un coup le catholicisme, a été ménagée de façon à produire inévitablement la mort d'un malade qu'on ne laisse vivre encore à demi que pour avoir le droit de dire à l'Europe, lorsqu'il sera mort, que du moins on ne l'a pas assassiné.

Ainsi, contre la lettre et l'esprit des traités de 1815, absorption politique complète de toute la Pologne, absorption religieuse graduelle, mais inévitable; système odieusement oppressif appliqué aux consciences catholiques, voilà la situation en 1875. C'est le régime de Nicolas, considérablement empiré et plus près que jamais d'amener ses conséquences dernières. Voilà pour la situation religieuse proprement dite.

Un autre point intéresse encore l'histoire : c'est la disposition relative des esprits entre les deux peuples, qui politiquement n'en font qu'un.

Il est trop clair que l'unité territoriale n'est pas tout dans un empire, et même que si elle se maintient trop longtemps par la force seule, la dissolution, à un jour donné, devient inévitable. Une certaine fusion des esprits est donc nécessaire. Pour y arriver en Pologne, il n'y avait que deux voies à prendre : ou bien assimiler complétement les deux peuples par l'unité religieuse, même au prix de la violence, ou bien, entrant franchement dans les vues du Congrès de Vienne, lorsqu'il ratifia par des traités l'œuvre inique de la conquête, donner peu à peu aux Polonais, par une administration sage, honnête et libérale, l'amour de leur nouveau souverain; faire oublier, en un mot, que c'était une sanglante et indigne spoliation qui avait mis à leur tête ce que leur ancienne constitution nationale leur avait plus d'une fois donné : un prince étranger. De ces deux voies, le premier Alexandre parut pendant quelque temps choisir la seconde; la première est celle qui a prévalu.

Mais à quoi a-t-elle abouti?

Malgré tant de mesures atroces, vexatoires ou ridicules pour la dénationalisation, malgré tant de Polonais transportés en Russie, tant de Russes transplantés en Pologne, tant de milliers de catholiques transformés en Grecs, où en est la fusion des esprits et des races? Où en est la fusion des cœurs? Les Russes se sont-ils habitués à voir dans les Polonais autre chose que des étrangers et des vaincus? Les Polonais voient-ils dans les Russes des frères de même famille et de même

race, et non des oppresseurs qui, après cent ans, abusent encore tous les jours, et cruellement, de la victoire ? On sait ce qu'il en est. « Je consens, disait Alexandre II dans une allocution fameuse, à oublier le passé. » Que l'empereur y consente, il a mille fois raison ; mais les Polonais, pourquoi y consentiraient-ils ? Le présent dont ils jouissent est trop semblable au passé dont ils ont souffert, et l'avenir qu'on leur promet, trop identique avec l'un et l'autre pour qu'aucune plaie se ferme, pour qu'aucune blessure se cicatrise. Tant que la religion sera pour eux une cause de persécution incessante ; tant que l'administration russe pèsera sur eux de tout le poids de sa vénalité et de sa corruption ; tant que l'instruction publique restera démoralisatrice comme elle l'est ; tant que la langue nationale sera persécutée, la Russie ne saurait prendre racine sur une terre dont elle s'aliène tous les nobles cœurs, pas plus (qu'on nous passe la comparaison) que l'enclume ne pourrait prendre racine sur le sol généreux qu'elle écrase de son énorme poids.

II

Et maintenant essayons de juger cette politique en nous mettant non au point de vue des faits et des conséquences pratiques, mais au point de vue des principes, et en la comparant à celle qui sort naturellement de l'Évangile, et qui a toujours été enseignée par l'Église et observée par elle.

S'il est un point à l'abri du doute, c'est le vrai progrès des sociétés modernes, ce qui fera toujours la différence essentielle entre les âges chrétiens et les siècles du paganisme; c'est l'introduction dans les affaires humaines de l'idée du droit, substituée de plus en plus à la force; c'est l'intervention, de plus en plus marquée, de la morale dans la politique.

J'ouvre les saintes Écritures au livre de Judith, et j'assiste au conseil de Nabuchodonosor. « Il avait convoqué, dit l'auteur sacré, tous les vieillards, tous les généraux, tous les guerriers, et il eut avec eux un conseil secret, et il leur fit connaître que sa pensée était de subjuguer toute la terre sous son empire. »

C'est là le résumé de toute la politique, de tout le droit des gens de l'antiquité, dans sa première phase.

Mais voici une assemblée plus auguste : c'est le sénat romain, moins illustre encore par les victoires de ses généraux et les conquêtes de ses soldats que par la sagesse tant admirée de ses lois et l'habileté raffinée de ses jurisconsultes. Sous la majesté de ces discours et sous l'appareil compliqué de cette administration savante, je distingue encore sans peine, avec saint Augustin, un trait principal, « cette rage de domination qui, parmi tous les vices du genre humain, fut la passion la plus vivace du peuple romain tout entier[1] ». Dans le sénat, la force ne parle plus le

[1] Libido dominandi quæ inter alia vitia generis humani meracior inerat universo populo romano. (Aug., *de Civit. Dei*, I, 39.)

brutal langage de Nabuchodonosor : elle sait désormais attendre, se dissimuler, parlementer; elle connaît l'emploi de la ruse; mais le *væ victis* du barbare s'y fait encore entendre, mal déguisé sous la pompe du vers célèbre :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Avec le christianisme, la guerre, fruit inévitable des passions humaines, ne disparaît pas, mais aussitôt le droit de la guerre est changé, et bien longtemps avant la voix publique le grand docteur que nous venons de citer proclame sans balancer cet axiome de vérité éternelle : « Sans la justice, que sont les empires de la terre, si ce n'est de vastes brigandages [1] ? »

C'est cette vérité que l'Église n'avait cessé de prêcher, d'inculquer sans relâche dans les esprits des rois et des peuples, dont l'éducation lui a coûté au moyen âge tant d'efforts et de patience. Grâce à l'Église, elle était regardée dans le monde chrétien comme un lieu commun de toute philosophie raisonnable. Toute guerre, au lieu d'être une brutale occupation du bien d'autrui, était devenue comme un appel au tribunal de Dieu, seul juge en dernier ressort des contestations entre les peuples. Selon la politique chrétienne, le destin de la guerre ne fait plus le droit,

[1] Remota justitia, quid sunt regna nisi magna latrocinia? (Aug., *de Civitate Dei*, IV, 4.)

comme dans le monde païen ; mais lorsque la question est ou paraît douteuse, il le déclare. La conquête proprement dite a cessé ; elle ne constitue plus un droit par elle-même ; elle ne se présente plus que sous l'apparence du droit, soit des rois, soit des peuples, suivant les siècles et les courants divers de l'opinion publique.

« Les guerres de conquête..., écrit le publiciste que nous avons déjà cité, sont contraires à la justice autant qu'elles sont contraires au vrai bien des peuples et à leur vraie grandeur. Il faut des cas de nécessité extrême, il faut qu'on ne puisse autrement se préserver des attaques d'un ennemi acharné et perfide, pour que le vainqueur soit autorisé à briser la puissance de son ennemi, soit en lui enlevant une partie de son territoire, soit en lui ôtant même la vie nationale par la conquête totale. Mais le droit chrétien qui, dans ces termes, admet la conquête, n'accorde pas au vainqueur une puissance sans limite sur le territoire annexé... Ni les personnes qui composent la population du territoire annexé, ni la société formée par la réunion de ces personnes, ne sont, par l'application du droit de conquête, à la merci du vainqueur. Ces personnes, cette société, ont un mode d'existence à elles propre ; elles ont un droit acquis, dont le vainqueur doit tenir compte. Leurs libertés, leurs institutions, lorsqu'elles ne sont point en opposition avec les principes naturels de la vie sociale, doivent être respectées. Le vainqueur qui les leur enlèverait

ferait acte, non de souverain, mais de tyran[1]. »

Un progrès reste à faire : c'est de rendre impossible toute guerre de conquête, toute guerre d'ambition, de rapacité ou de vengeance, comme celles que connaissait l'antiquité et que l'esprit révolutionnaire ou, ce qui est la même chose, l'affaiblissement de l'esprit chrétien nous ont ramenées depuis un siècle. Tous les hommes qui s'occupent aujourd'hui de la restauration, si nécessaire, du droit des gens ont compris, et parmi eux des protestants eux-mêmes, que le suprême arbitrage du Souverain Pontife, tel que le moyen âge l'avait reconnu, serait pour la civilisa-

[1] Périn, ouvrage cité, II, 485-487. M. Périn cite fort à propos, dans le même sens, le P. Ventura : *Essai sur le pouvoir public*, p. 408. « Le conquérant ne fait qu'entrer simplement dans les droits du prince dépossédé, et ce n'est que de ces droits, résultant de la constitution et de la volonté du peuple tombé en ses mains, qu'il reçoit sa souveraineté nouvelle. Il s'ensuit que tout nouveau prince qui commencerait par méconnaître ou fouler aux pieds la constitution, les lois, les libertés du peuple que le sort des armes a fait tomber sous sa domination, effacerait lui-même, par cela seul, les titres de sa légitimité, et ne serait plus qu'un véritable usurpateur. »

M. Périn fait remarquer que ces principes étaient encore invoqués au congrès de Vienne en 1815, par Talleyrand, à propos des procédés que la Prusse demandait à appliquer à la Saxe.

Enfin, le même auteur rappelle que Godefroy de Bouillon, vainqueur de Jérusalem, permit aux Syriens de vivre selon leurs lois et d'avoir des tribunaux particuliers, composés des principaux de leur nation.

Voilà comment, sous l'empire du droit chrétien, on procédait, au sortir du siècle de fer. Que l'on rapproche ces pratiques et ces maximes de ce qui se fait et se dit sous nos yeux, au nom de la *lutte civilisatrice :* tout esprit de bonne foi verra de quel côté est le progrès.

tion un immense bienfait ; pour la paix publique, la plus efficace des garanties[1]. Mais un tel progrès, les hommes redeviendront-ils assez chrétiens, assez raisonnables pour l'accomplir jamais ? S'il s'accomplit, ce sera lorsque, par la ligue des gens de bien, l'idée du droit et de la justice universelle aura pris un empire assez grand sur les esprits, une prépondérance assez éclatante sur l'opinion pour que toute guerre, autre que la guerre défensive, devienne moralement impossible, et pour que toutes les grandes questions qui divisent les peuples puissent, sans effusion de sang, se décider en congrès : idée chimérique jusqu'à ce jour, et sifflée dans l'abbé de Saint-Pierre par la sagesse de ce dix-huitième siècle qui, impassible et muet devant le démembrement de la Pologne, était trop aveugle pour comprendre la honte d'un retour à la politique païenne, trop lâche pour la combattre, trop corrompu pour la conjurer.

III

Mais sans appeler la cause de la Pologne catholique devant cet auguste tribunal, dont les arrêts, dans ce

[1] Voyez sur ce point les divers travaux de M. D. Urquhart, entre autres l'*Appel d'un protestant au Pape*, p. 17. — Avant lui Leibniz, et ce qu'il y a de plus curieux, Pitt lui-même, sans oublier M. Guizot, ont parlé dans le même sens. — Voyez dans les *Etudes des Pères Jésuites*, nos de décembre 1872 et de janvier 1873, les articles du P. Ramière intitulés : *la Restauration du droit des gens*.

grand débat, sont à la fois trop connus et trop dédaignés, faisons-la comparaître devant le moraliste le moins sévère, devant le politique le plus indulgent, pourvu seulement qu'il ne soit pas étranger à la civilisation chrétienne.

Évidemment le testament dit de Pierre le Grand n'appartient en aucune façon aux idées que cette civilisation représente : faire la conquête du monde pour la gloire et pour l'intérêt, comme au temps de Nabuchodonosor ou de Cyrus; dans ce but, ne tenir aucun compte des droits sacrés des peuples et des règles inviolables de la justice ; briser les résistances les plus légitimes par la force ou les tourner par la ruse, comme l'aurait pu faire Rome ou Carthage; mais, de plus, ce que n'ont jamais fait Rome ni Carthage, se servir comme d'une machine de guerre de l'idée religieuse et cacher le drapeau du conquérant sous la bannière du pontife, voilà tout le plan conçu par le plus grand des tzars ; c'est comme une épopée grandiose dont les personnages seraient Sésostris, César et Mahomet réunis en un seul; le meurtre de la Pologne n'en est qu'un épisode.

Établissons, en effet, un parallèle entre la politique dont nous avons exposé les actes, et la politique chrétienne qui est aussi celle de la conscience et de la raison ; politique que l'Église a prêchée toujours, et qu'elle a eu la gloire d'appliquer quelquefois, je veux dire toutes les fois qu'elle a été maîtresse.

D'abord quel a été le principe destructeur de la

nationalité polonaise? Est-ce une guerre motivée, expliquée par la nécessité de faire triompher un droit quelconque? Y a-t-il encore aujourd'hui quelque homme sensé qui croie un mot des déclarations de Catherine et de ses alliés, quand ils prétendent avoir pris les armes pour faire triompher en Pologne la liberté de conscience? Y en a-t-il qui croie que le démembrement de la Pologne, dans l'intention de ses auteurs, ait dû jamais servir la cause de la civilisation, de l'humanité, du progrès? C'est donc la conquête antique dans toute son immoralité native, dans toutes ses horreurs, avec l'hypocrisie de plus.

Mais aux yeux de l'Église, comme de la raison, quelles sont les guerres qui s'excusent ou se justifient?

Les guerres défensives d'abord, puis surtout celles qui doivent porter au vaincu la civilisation, la lumière de la foi, et avec elle le progrès de la science et du bien-être. L'Église n'a cessé de maudire, d'empêcher, de conjurer les guerres entre princes chrétiens. Sa liturgie est remplie des plus magnifiques prières pour obtenir de Dieu l'extirpation des guerres intestines qui divisent la famille chrétienne. En fait de guerres, elle n'a protégé, encouragé et béni que les croisades, parce que, outre la légitimité de la défense, ces guerres, dans la pensée des souverains pontifes, eussent été le salut des vaincus : l'Orient reconquis, la barbarie musulmane eût été détruite, et les frontières de la paix évangélique reculées.

On apprécie aujourd'hui le résultat trop incomplet,

quoique sérieux, de l'œuvre des croisades ; il est triste de penser que la Russie, qui n'y a pris aucune part, sera peut-être la première à en recueillir le dernier et le plus magnifique fruit. Mais est-il possible de ne pas voir que la plus sage politique, pour l'Europe, eût été de suivre jusqu'au bout la politique de la papauté, cette même politique qui aurait sauvé la Pologne?

Le droit des faibles et celui des neutres, le droit sacré de ceux qui, dénués de toute force, n'ont d'autre protection que leur droit même, voilà ce que représente, ce que prêche essentiellement l'Église, société qui toujours et en tout temps, malgré quelques apparences contraires, a pu être et a été, de fait, sur quelque point, la proie du plus fort et du plus rusé. Partout où sa voix a été écoutée, les sociétés faibles ont été protégées contre les sociétés puissantes, au même titre que l'enfant du pauvre trouve sous son aile un abri contre l'injustice du riche. Il y a eu des royautés veuves et des empires orphelins que la papauté a sauvés. On ne voit pas qu'elle ait jamais dépouillé un de ses pupilles, ni rien omis pour les protéger; témoin le grand Innocent III et l'empereur Frédéric II. Le temps de sa plus grande puissance a été le temps de sa plus éclatante justice, au rebours de ce qui se voit dans les souverainetés purement temporelles; et ce magnanime caractère la désigne encore à l'admiration du monde, aux époques où son influence subit le plus visible déclin. Si

au treizième siècle elle savait contenir les convoitises des princes ambitieux au profit de leurs plus faibles voisins, au dix-huitième Voltaire ne tarit point de lazzis sur le nonce du Pape, seul et dernier appui, dans toute l'Europe chrétienne, de la Pologne agonisante!

Veut-on d'autres exemples, tirés des deux mêmes siècles, de ce que peut l'idée du droit et de la justice, telle que l'a toujours proclamée, en la faisant prévaloir quelquefois, la politique de la papauté?

Au treizième siècle, c'est un roi de France, dans toute la supériorité de sa bravoure, de sa force et de son génie, c'est saint Louis qui, troublé dans sa conscience par la pensée d'un héritage politique qu'il croit injuste, rend de lui-même aux Anglais étonnés les conquêtes de son aïeul. Au dix-huitième siècle, c'est un pape, Clément XII, dont le légat trop zélé, le fameux Albéroni, sur une apparence de droit, avait déclaré annexée aux États romains la petite et inoffensive république de Saint-Marin. Le Pape, mieux informé, fait voter les habitants de la ville, et, sur leur vœu librement exprimé, leur rend leur cité et casse l'œuvre de son légat [1]. De quel retour la papauté est payée aujourd'hui!

[1]. Sismondi, *Hist. des Rép. ital.*, t. X, p. 319. On peut penser, sans faire de tort à personne, que de notre temps, sous tout autre prince que le Pape, le vote de Saint-Marin, même renouvelé deux fois, eût donné infailliblement l'unanimité, moins deux ou trois voix, en faveur de l'annexion, ou qu'on se serait passé de vote, comme en Alsace-Lorraine.

De notre temps la politique pontificale, seule, offre les mêmes exemples.

Ainsi, pas plus au dix-neuvième siècle qu'au treizième, elle n'a un seul instant balancé à sacrifier les intérêts les plus pressants du moment aux principes éternels. Pie VII a été dépouillé pour n'avoir pas voulu prendre part à la guerre contre les Anglais, les ennemis les plus déclarés du souverain pontificat.

Pie IX a été une première fois dépouillé pour n'avoir pas voulu, contre sa conscience, déclarer la guerre à l'Autriche ; la postérité dira que ce fut, entre autres motifs, pour n'avoir voulu, à aucun prix, pactiser avec l'injustice. Il l'a été une deuxième fois, par un criminel abus du droit du plus fort, pour avoir refusé d'accepter non-seulement pour la religion, mais aussi pour la politique et la morale chrétiennes, dont il est le gardien, l'amoindrissement de leur honneur.

Vis-à-vis de la Russie enfin, pour rentrer dans notre sujet, que l'on pèse et qu'on examine avec soin toutes les négociations que nous avons rappelées; on verra s'il y a une convention, quelque onéreuse qu'elle soit, que le Saint-Père n'ait rigoureusement exécutée. Que la diplomatie russe ait manqué de loyauté, la preuve en est acquise à l'histoire; mais n'est-il pas aussi certain que la cour romaine ne lui en a jamais fourni le plus léger prétexte? En regard du mensonge officiel, explicite, répété, qui est la base permanente de la politique du schisme vis-à-vis

du Saint-Siége, la politique pontificale pourra toujours citer avec orgueil, comme son immortelle devise, que nul intérêt divin ni humain ne lui fera oublier cette parole du grand ministre de Pie VII, de Consalvi mourant, au pape Léon XII : « Un état de mensonge est la vie habituelle de bien des cours ; à Rome, un mensonge perdrait tout un règne. Sur-le-champ il faudrait un autre pape [1]. »

C'est dans l'histoire du démembrement de la Pologne et dans ses suites qu'il faut voir ce qu'en l'absence de l'esprit chrétien, devient le droit du plus faible, même reconnu par les traités, même garanti solennellement par les puissances européennes. Nous ne voulons pas nous répéter, il suffit de présenter en une phrase l'incontestable résumé de tout ce qui a été dit et de tout ce qu'on peut dire sur ce point.

Au dix-neuvième siècle donc et à la fin du dix-huitième, dans la plus brillante époque, dit-on quelquefois, de la civilisation et des mœurs, il y a un grand

[1] *Vie de Léon XII*, par Artaud, I, 167. — Au reste, ce n'est pas le schisme seul qui fait du mensonge un des ressorts de sa politique vis-à-vis du Saint-Siége. Pie IX ne pensait ni au schisme ni à l'hérésie quand il disait : « Si j'avais, comme saint Pierre, la vertu de frapper les hommes du caractère d'Ananie et de Saphire, et que je voulusse en faire usage, le Vatican servirait de tombeau à la diplomatie *qui m'a toujours trompé.* » (Cité par Mgr Dupanloup, *la Souveraineté pontificale*, p. 302.) Puisse en effet le Vatican, c'est-à-dire l'idée chrétienne enfin appliquée, être le tombeau de cette diplomatie menteuse, qui n'est devenue justement impuissante pour le bien qu'à cause du mépris mérité que sont forcés de lui vouer tant de cœurs généreux !

empire qui a signé vingt traités, et n'en a observé aucun ; fait cent promesses, et n'en a jamais tenu une seule; qui s'est lié vis-à-vis de l'Europe tout entière, intéressée à maintenir l'équilibre, et que l'Europe tout entière, silencieuse et inattentive, a vu depuis un siècle manquer à tous ses engagements ; qui a promis et qui doit à ses sujets la liberté de conscience, et qui, hier encore, faisait des martyrs; qui doit, comme tout État chrétien, à ses sujets, la pleine liberté de l'instruction chrétienne et des œuvres qui en découlent, et qui s'applique, de toutes ses forces, à plonger plusieurs millions de ses sujets dans l'abrutissement, et crée volontairement chez eux l'ignorance et la misère, consumant tous les efforts d'une administration astucieuse à faire périr leur foi d'inanition, et à dresser des guets-apens à leur conscience; qui signe des concordats avec le Pape, et les mutile ; qui les promulgue officiellement, et en supprime l'exécution. Ainsi, traités consentis avec l'Europe et constitution jurée à ses sujets, avec la garantie de l'Europe; concordats signés avec le Pape, droits inaliénables de la conscience, de la raison, de l'honneur : tout cela ouvertement, publiquement, persévéramment foulé aux pieds, dans les vues d'une politique impitoyablement hostile à tout ce qui peut entraver la marche oblique, mais constante, vers un but de domination écrasante et absolue sur près d'un tiers du genre humain, voilà le Russie au dix-neuvième siècle, et rien ne prouve qu'un pareil état doive cesser de sitôt. La plus mons-

trueuse et la plus complète déification de la force, employée à broyer à la fois l'âme et le corps d'un peuple, tels sont la conclusion et le résultat final de tant de guerres entreprises au nom de l'équilibre, de tant de protocoles, de tant de gros livres sur le droit de la nature et des gens, et de vingt siècles de christianisme !

IV

Mais le plus étrange n'est pas que de semblables choses aient pu se produire. Il ne faut voir en elles qu'une nouvelle preuve à l'appui d'une vérité fort ancienne, savoir : que là où n'existe pas le véritable esprit de l'Évangile, il n'y a place que pour deux classes d'hommes, les opprimés et les oppresseurs, et que tout homme ou toute assemblée investie du pouvoir absolu, sans le contre-poids de la véritable Église, aboutit, comme fatalement, à copier Néron, Henri VIII ou la Convention.

Ce qui bien plutôt donne lieu au plus légitime et au plus douloureux étonnement, c'est que la Russie, telle que le schisme et le despotisme l'ont faite, ait pu paraître si souvent, aux yeux des gens sensés et instruits, un boulevard assuré pour l'Europe menacée par la révolution, et le dernier asile des principes qui soutiennent les pouvoirs et font vivre les sociétés.

Il faut montrer l'illusion étrange de ce point de vue.

Avant tout, prévenons une confusion à laquelle

donne trop souvent lieu le mot de *révolution,* quand on l'emploie sans en définir le sens.

Tout changement plus ou moins brusque dans la forme politique d'un État est une révolution, mais ce n'est pas toujours un malheur ou un crime. Ici, par le mot révolution nous entendons particulièrement cet esprit, tout moderne, qui, essentiellement hostile à toute autorité et surtout à l'autorité religieuse, fondement de toutes les autres, se fait du mot de liberté une arme pour arriver tôt ou tard au despotisme, par la destruction plus ou moins prompte de tous les pouvoirs légitimes.

Personne mieux que M. de Tocqueville n'a décrit cette race d'hommes, à laquelle l'idée révolutionnaire a donné naissance depuis 1789. « Dans la révolution française, dit-il, les lois religieuses ayant été abolies en même temps que les lois civiles étaient renversées, l'esprit humain perdit entièrement son assiette, il ne sut plus à quoi se retenir ni où s'arrêter, et l'on vit apparaître des révolutionnaires d'une espèce inconnue qui portèrent l'audace jusqu'à la folie, qu'aucune nouveauté ne put surprendre, aucun scrupule ralentir, et qui n'hésitèrent jamais devant l'exécution d'aucun dessein. Et il ne faut pas croire que ces êtres nouveaux aient été la création isolée et éphémère d'un moment, destinée à passer avec lui ; ils ont formé depuis une race d'hommes qui s'est perpétuée et répandue dans toutes les parties civilisées de la terre, qui partout a conservé la même physio-

nomie, les mêmes passions, le même caractère. Nous l'avons trouvée dans le monde en naissant; elle est encore sous nos yeux [1]. »

Or, qu'on le remarque : la révolution entendue en ce sens, servie par de tels hommes, et le gouvernement despotique [2], n'ont qu'un seul et même principe, ce qu'on a appelé si bien la souveraineté du but, et ce but est le même de part et d'autre : c'est la domination universelle et sans rivale d'un pouvoir sans frein et, au-dessous de lui, le nivellement absolu; c'est, en d'autres termes, la suppression du droit au profit de la force. Voyez, en effet, comment le despotisme et la révolution se copient l'un l'autre, jusque dans les plus minces procédés.

On accuse la révolution, et c'est justice, de se faire de la centralisation une arme terrible; mais dans quel pays du monde la centralisation a-t-elle atteint des proportions aussi formidables et produit des conséquences plus funestes que sous le despotisme autocratique ?

[1] *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 261.

[2] Il est bien clair que, pas plus que Bossuet, nous ne confondons le gouvernement despotique ou arbitraire avec le gouvernement absolu. Même dans le gouvernement absolu, Bossuet reconnaît « qu'*il y a des lois contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit* ». Quant à la puissance arbitraire, après en avoir décrit le caractère, il ajoute : « Je ne veux pas examiner si elle est licite ou illicite. *Il y a des peuples et de grands empires qui s'en contentent*, et nous n'avons point à les inquiéter sur la forme de leur gouvernement. *Il nous suffit de dire que celle-ci est barbare et odieuse.* » (*Polit. sacrée*, VIII, art. 2.) Bossuet pensait-il à la Russie?

La révolution écrase tout, elle comprime tout ; elle veut faire entrer toutes choses, de gré ou de force, dans un moule uniforme; elle ne connaît la distinction du temporel et du spirituel, elle ne parle de la séparation de l'Église et de l'État que pour s'en faire un jouet, et s'en servir tantôt comme d'une arme et tantôt comme d'un rempart hypocrite. Mais dans quel pays cette lamentable oppression a-t-elle égalé celle que le gouvernement russe fait peser sur les catholiques? Par exemple, on ne se souvient pas que jamais pouvoir révolutionnaire ait essayé, comme Nicolas, de forcer des curés à envoyer à l'autorité la liste de leurs pénitents, avec noms et prénoms; bien plus, avec mention expresse du refus ou non de l'absolution sacramentelle [1] !

Dans la révolution française, dit M. de Tocqueville, l'irréligion produisit un mal public immense; mais n'avons-nous pas vu le gouvernement moscovite flatter l'impiété jusque dans ses ukases quand il s'agit de dépouiller le clergé ?

La révolution absorbe l'individu, la famille, aussi bien que la religion dans l'État; mais aux plus mauvais jours de 1793, quand a-t-on vu en France, comme nous le voyons en Russie, s'engloutir plus monstrueusement au profit de l'État, se briser plus arbitrairement sous les caprices d'un maître, les droits des pères sur les enfants, les liens sacrés des époux,

[1] Ce fait incroyable a été attesté par plusieurs curés polonais de la personne de qui nous le tenons.

toutes les saintes choses qui font du foyer domestique le dernier sanctuaire et le dernier autel, quand les autres sont souillés ou renversés?

Agir promptement, énergiquement, efficacement, c'est là l'avantage ou, si l'on veut, l'excuse du despotisme. Nicolas le savait bien, et, aux yeux de ceux qui adorent la force, c'est là une partie de sa gloire. Comme on demandait à Nicolas des instructions pour les commissions militaires qu'il venait d'établir en Pologne, après la défaite de l'insurrection, il fit répondre par ces deux mots : *Faire vite et frapper*. C'est aussi la prétention des révolutionnaires, et Dieu sait jusqu'où elle mène, dans tous les temps, ceux qu'aucun scrupule n'arrête, qu'aucune résistance n'enchaîne et que la lumière d'en haut n'éclaire pas !

Ainsi se figurer que le despotisme est le remède de la révolution; faire du système russe, c'est-à-dire de la personnification du despotisme la plus complète et la plus absolue que l'Europe ait vue depuis longtemps, l'antidote et le préservatif des maux dont la révolution menace la société, c'est la plus folle et la plus inexplicable des chimères. Mickiewicz a fort bien dit que le despotisme des tzars, c'est la Convention condensée dans une seule tête. Loin que la révolution et le despotisme s'excluent, ils ne sont que les deux formes d'une même chose : le mépris du droit. Tous deux oppresseurs, tous deux malhonnêtes, tous deux corrupteurs, ils ne diffèrent que par l'apparence et par la durée. La révolution est la forme violente du machia-

vélisme; le despotisme est la forme machiavélique de la révolution : la première s'use vite par la violence ; le second subsiste plus longtemps, parce qu'il s'appuie sur la ruse et n'opprime pas également tout le monde en même temps. L'un et l'autre ont droit à la même exécration, au même mépris, et aux mêmes protestations de la conscience et du droit. Bien plus, l'expérience du temps présent ne le prouve que trop, la malhonnêteté qui s'étale dans un manifeste révolutionnaire est moins dangereuse que celle qui se cache dans le portefeuille d'un ministre.

Mais veut-on saisir un des traits les plus caractéristiques de l'alliance naturelle entre l'esprit révolutionnaire et l'esprit despotique? Bien que l'un et l'autre affectent des principes contradictoires, l'un parlant au nom de l'ordre et l'autre au nom de la liberté, comme ils sont dressés tous les deux contre les mêmes droits, tous deux s'applaudissent ou s'amnistient, au moins par le silence, quand il s'agit de certains actes. Que la révolution prenne les biens de l'Église de France ou de Piémont, exile ou emprisonne les évêques d'Italie, d'Allemagne ou de Suisse, sera-ce le schisme russe qui le trouvera mauvais, lui qui, en fait de spoliations sacriléges et de lâches attentats, est en avance d'un siècle sur la révolution? Mais quand la Russie renouvelle sous nos yeux, pendant quarante ans de suite, par les mains des Siemaszko, des Schrœder et des Stcherbinin, par les manœuvres des Milutine et des Tolstoy, des actes de persécution

sanglante, qui se tait en France ? Qui conteste aux martyrs jusqu'à la sincérité de leurs larmes, jusqu'à la légitimité de leurs plaintes? Qui affecte de ne les pas entendre ? N'est-ce pas la révolution dans toutes ses nuances, depuis les lettrés du journalisme jusqu'aux écrivains de barricades? C'est que tout ce qui atteint le catholicisme est un gain pour la révolution, quand même l'équité, la conscience et la raison, et surtout la liberté, devraient être frappées et périr avec lui. Aussi nous ne savons si le courroux d'une âme, je ne dis pas catholique, mais seulement honnête, doit pardonner davantage aux persécuteurs de Dziernowicé, aux bourreaux de Pratulin, leurs exécutions sanglantes, ou aux journaux de la révolution leur silence impudent.

V

Si c'est folie de vouloir, pour le reste de l'Europe, donner à guérir au despotisme les plaies faites par la révolution, ce ne serait pas une erreur moins funeste de se persuader qu'en Pologne la révolution pourrait porter remède aux maux produits par le despotisme de la conquête.

De nos jours, le mot de révolution et d'esprit révolutionnaire est souvent prononcé quand il s'agit de la Pologne. Ce mot tient lieu de raison à tous ceux qui veulent, sinon excuser, du moins expliquer le crime des puissances copartageantes, puis les viola-

tions, sans cesse renouvelées, des stipulations par lesquelles les traités de Vienne ont voulu atténuer les conséquences de la grande iniquité qu'ils toléraient. Avec M. de Metternich, on accuse les Polonais de *polonisme,* et tout est dit : absolument comme Nicolas déclarait *fous* officiellement et pourvoyait d'un médecin les plus distingués de ses sujets, quand ils avaient le malheur de parler ou d'écrire autrement que lui sur la politique ou la religion[1]. Mais si l'on va au fond des choses, on arrive promptement à cette conclusion, qu'il est peu de nations en Europe qui doivent jeter aux Polonais la première pierre, et que le plus grand tort des Polonais n'est pas d'avoir été ou d'être encore des révolutionnaires, mais bien d'avoir été vaincus.

Avouons d'abord franchement ce qu'il ne faut pas craindre d'avouer.

Il est certain que l'esprit révolutionnaire, de tout temps, a joué son rôle en Pologne, et même qu'à vrai dire, la Pologne, avec sa constitution anarchique, a été en Europe la première nation victime des passions révolutionnaires. Oui, la Pologne les a connus, elle les connaît encore, ces hommes que M. de Tocqueville a si bien décrits, que Grégoire XVI a condamnés dans une bulle sévère, mais dont les termes ne sont pas plus forts que ceux qu'emploie le publiciste

[1] C'est ce qui est arrivé à Tchadaief, au prince Dolgoroukow et à d'autres.

libéral [1]; ces hommes qui se retrouvent partout dans les nations modernes, empoisonnant les esprits par des libelles subversifs et des journaux malsains dans les temps calmes, et, aux jours de crise, toujours prêts à sortir des voies légales et à souiller de sang les plus nobles drapeaux. L'émigration polonaise, en portant à toute l'Europe le spectacle de ses douleurs et en soulevant partout une sympathie immense comme son infortune, a montré à tous aussi, par les divisions qui la déchirent, par les opinions extrêmes soutenues trop souvent dans son sein, quel mal profond a fait à sa noble cause ce même esprit révolutionnaire qui tient aujourd'hui partout la civilisation chrétienne en échec. Grégoire XVI a donc pu, sans se contredire, d'une part, regretter amèrement la lettre aux évêques de Pologne, qui semblait accepter toutes les assertions intéressées de la politique de Nicolas, et, de l'autre, dans son allocution de 1842, qui la condamne, faire encore allusion au « coupable esprit de sédition » qui, en 1830, avait agité la Pologne : tant il craignait d'être injuste envers celui qu'il ne désespéra jamais

[1] Grégoire XVI : « Detestandam illorum insolentiam et improbitatem... qui, *projecta effrenataque procacis libertatis cupiditate æstuantes, toti in eo sunt ut jura quæque principatuum labefactent* atque convellant, servitutem sub libertatis specie populis illaturi. » (Bulle *Mirari*.)

M. de Tocqueville : « Révolutionnaires d'une espèce inconnue, qui *portent l'audace jusqu'à la folie*, qu'aucune nouveauté ne peut surprendre, *aucun scrupule ralentir*... race d'hommes qui s'est perpétuée et répandue dans toutes les parties civilisées de la terre » (par conséquent en Pologne aussi).

de fléchir ! La même réflexion s'applique aux actes et aux paroles de Pie IX ! Et enfin, pour citer un témoignage qui ne sera suspect à personne, le comte de Montalembert a pu écrire dans un beau livre où il prophétise, avec son éloquence ordinaire, la résurrection de la Pologne, que « la réparation lui sera due lorsqu'elle aura pu abjurer toute solidarité avec l'esprit révolutionnaire [1] ».

C'est cette solidarité plus ou moins prononcée, mais souvent exagérée (et notamment en ce qui concerne le mouvement de 1830 et plus encore celui de 1863 [2]), qui a brusquement arrêté les sympathies d'une partie de l'Europe pour la cause polonaise ; c'est elle qui a refroidi les hommes religieux, paralysé les efforts des cabinets hostiles au système russe, donné à Nicolas la spécieuse apparence d'un défenseur de l'ordre aux prises avec l'anarchie, et lui a fourni le masque hypocrite dont sa politique avait besoin, et contre la France, et contre l'Angleterre, et contre l'opinion publique de l'Europe civilisée, et contre le Pape lui-même. Quand le despotisme a besoin quelque part d'un complice pour af-

[1] *Des Intérêts catholiques au* XIXe *siècle*, chap. I.

[2] On oublie toujours, en ce qui concerne le mouvement de 1830, que la très-grande majorité des troupes de l'insurrection se composait de soldats qui n'avaient quitté le grand-duc Constantin que quatre jours après l'explosion, sur un écrit de sa main commençant par ces mots : « *Je permets aux troupes polonaises qui me sont restées fidèles jusqu'au dernier moment de rejoindre les leurs à Varsovie.* » Quant à l'insurrection de 1863, on a vu plus haut comment elle a été prévue, provoquée et rendue fatalement inévitable par le machiavélisme du gouvernement russe.

fermir et compléter son œuvre, il ne le trouve point dans l'Église ; il le trouve dans la révolution.

Mais cela admis, que de choses à répondre à ceux qui, pour débarrasser leur égoïsme de cette Pologne incommode, qui ne veut pas mourir et dont la cause renaît sans cesse, dont le nom est le remords vivant de la politique contemporaine, lui jettent cette accusation banale d'être un pays de révolution et de révolutionnaires !

D'abord, y a-t-il plus de révolutionnaires en Pologne qu'il n'y en a en France ? Au contraire, il y en a beaucoup moins. Y en a-t-il plus qu'en Italie, en Prusse, en Espagne ? La preuve serait difficile à donner. Y en a-t-il seulement autant qu'en Russie ? L'empereur Alexandre et ses conseillers savent sur ce point à quoi s'en tenir : comment donc l'esprit révolutionnaire serait-il, pour la Pologne seule, un motif suffisant de fermer les yeux sur ses plus légitimes griefs, et de river sur elle les fers d'une servitude éternelle ?

On dit : c'est la Pologne qui a été, dans le centre de l'Europe, pendant trente ans, le foyer permanent et le principal théâtre des menées révolutionnaires ; c'est elle d'ailleurs qui, au temps de sa douloureuse indépendance, a donné la première l'exemple de ces constitutions anarchiques, impossibles et inapplicables, auxquelles la révolution nous a depuis habitués, et la Pologne ne pouvait échapper à son sort : elle est justement punie par où elle a péché.

Sans aucun doute, le philosophe et le moraliste chrétien pourraient peut-être se rendre compte, sans trop de difficultés, de la grande leçon que la Providence a voulu donner au monde, dans la chute de la Pologne. L'affaiblissement de la foi dans ce noble pays, qui, malgré sa constitution, demeurée celledu moyen âge au milieu de l'Europe moderne, resta grand tant qu'il resta le boulevard de l'orthodoxie catholique ; la décadence des mœurs, et, entre autres, le scandale prolongé des divorces ; une noblesse, dont le chiffre s'élevait au dixième de la population totale, qui avait réduit presque tout le reste à l'état de servage, et qui, en même temps, avait presque anéanti le pouvoir royal ; l'anarchie presque permanente, par suite des rivalités héréditaires de quelques grandes familles : toutes ces causes réunies expliquent trop bien l'affaiblissement progressif des derniers temps et la catastrophe finale. Mais, qu'on le remarque, c'est à la date précise où la Pologne, instruite par ses propres fautes, s'apprête à réformer sa constitution sous la sage influence de deux frères, les princes Auguste et Michel Czartoryski ; c'est au moment où le pouvoir royal va être raffermi, l'anarchie prévenue, le servage aboli, qu'on voit intervenir les trois puissances voisines et surtout la Russie, pour empêcher une réforme qui eût rendu le partage impossible. Longtemps avant la France, la Russie a importé en Pologne le langage et les idées révolutionnaires. Aujourd'hui les trois puissances spoliatrices se plaignent de ce foyer

d'incendie qu'il leur faut, disent-elles, contenir sans cesse dans l'intérêt de l'ordre européen. « Mais, pourrait-on leur répondre, ce foyer d'incendie, qui l'a allumé? Ces manœuvres révolutionnaires, qui les a d'abord employées? Si les révolutionnaires de tout pays trouvent dans les iniquités dont la Pologne est depuis soixante ans la victime le plus populaire et le plus spécieux de tous les prétextes contre les pouvoirs réguliers, à qui la faute? Si les émigrés polonais ont été partout et toujours accueillis, fêtés et trop souvent séduits par les avances de la révolution, il faut les plaindre sans doute; mais n'est-ce pas vous qu'il faut accuser? Enfin si, quelque jour, ce qu'à Dieu ne plaise! sortant en réalité de cette Pologne que vous n'avez jamais cessé d'opprimer, la révolution venait à dévorer et à démembrer à leur tour les trois puissances spoliatrices, sans doute la conscience aurait à protester contre la violence des hommes; mais qui donc oserait accuser la justice de Dieu? »

Ce n'est pas tout encore : aux yeux de tout homme de sens et d'honneur, de quels poids peuvent être les reproches d' « esprit révolutionnaire » adressés à la Pologne vaincue, quand on voit les puissances qui l'ont dépouillée s'efforcer encore de tromper l'opinion par les procédés qui ont déjà servi Catherine II, et continuer, pour achever la Pologne, les lâches pratiques qui l'ont une première fois perdue? Il ne s'agit pas ici de vagues accusations lancées par des conspirateurs aux abois. Non : ce n'est pas seulement le comte

Bibikoff ou tel autre envoyé de Nicolas qui suppose, dans un intérêt personnel, des complots imaginaires. Des faits authentiques, indéniables, apportés à la tribune de Berlin, dans un temps où il y restait encore quelques traces d'indépendance, ont prouvé que, dès 1860, la police prussienne savait au besoin fabriquer, imprimer et distribuer des pièces incendiaires, destinées à prouver à l'Europe, et surtout à la Russie et à l'Autriche, l'esprit incorrigiblement révolutionnaire et ingouvernable des Polonais[1]. Que sera-ce quand on aura écrit l'histoire véritable et définitive des massacres des Gallicie, et celle de la suppression de la république de Cracovie? Quel homme sérieux est aujourd'hui porté à rendre la révolution responsable de ces deux actes iniques, déjà oubliés, dont l'un est un crime épouvantable, commis, dit-on, au profit de l'ordre, et l'autre un guet-apens, longuement prémédité par l'esprit conservateur de M. de Metternich? Et enfin, quand même tout espoir d'indépendance serait à jamais perdu, et le but poursuivi au grand jour par les trois puissances entièrement atteint; quand, sous prétexte d'écraser la révolution, les Russes seraient parvenus à ne plus laisser un seul catholique à Wilna et à Varsovie, les Prussiens à supprimer, dans le grand duché de Posen, tous les propriétaires polonais; quand, pour tout dire,

[1] Interpellation de M. Niegolewski à la Chambre des députés de Berlin, le 12 mai 1860.

suivant le langage du jour, le fait accompli, cette dernière divinité des consciences éteintes et des époques avilies, aurait semblé consacrer à tout jamais, dans la Pologne disparue, *la cause de l'ordre*, victorieuse par de tels arguments, il serait encore d'un homme sage de ne point accuser la révolution de ces odieux résultats, et de se rappeler que l'histoire de la Pologne écrite par les serviteurs aveugles, intéressés ou pervers des trois puissances est encore une autre forme du *væ victis :* c'est l'histoire de Carthage écrite par les Romains.

CHAPITRE II

LES DEUX ÉGLISES.

I

Le principe du schisme.

Si la politique du schisme représentée par les empereurs orthodoxes, mise en face de la politique catholique représentée par la papauté, n'a rien à gagner au parallèle, que dirons-nous de la religion russe, comparée à la religion catholique, telle qu'elle nous apparaît dans la lutte avec la Pologne? Ce parallèle nous est indispensable pour faire comprendre comment, indépendamment même de tout dessein prémédité de persécution, le gouvernement russe, par le seul fait du schisme, aurait été conduit à appliquer à l'Église polonaise des mesures qui doivent la tuer, mais dont l'iniquité n'est frappante que pour des catholiques, ou pour tous ceux qui, en lisant l'Evangile, ont su y voir que la distinction des pouvoirs temporel et spirituel en était la principale et, pour ainsi dire, la plus divine nouveauté.

Si conspirer dans le secret, travailler dans la nuit

et frapper dans l'ombre est la ressource par excellence de la politique moscovite, pour l'Église russe, rester cachée, vivre ignorée et ignorante sans faire parler d'elle et sans parler des autres, était non-seulement utile, mais rigoureusement nécessaire. Il y a longtemps qu'on l'a dit : le grand jour la tuera; et, chose étrange, mais d'une consolante justice, ce sera au souverain qui, pour l'accroître, n'a reculé devant aucune violence; qui, le premier, lui a décerné fastueusement le nom exclusif d'orthodoxe [1], que cette Église devra de voir se hâter son déclin et se précipiter sa chute : et Dieu veuille que cette chute ne soit qu'une heureuse transformation, qu'elle ne périsse que pour renaître !

Si l'on nous demande, en effet, par quel chemin tant de nobles cœurs que la naissance avait faits schismatiques sortent aujourd'hui et sortiront, tous les jours plus nombreux, de l'orthodoxie officielle, nous répondrons : par le chemin de la Pologne. Assurément, cette voie n'est pas la seule, mais qu'elle soit déjà suivie, nous le savons par nous-même.

C'est celle qu'avait prise un noble Russe, récemment revenu au catholicisme, homme instruit, élevé à Pétersbourg, mais n'ayant jamais ouvert un livre de controverse et ignorant jusqu'au nom du comte Joseph de Maistre, qui nous écrivait peu de temps après son abjuration :

[1] Par un ukase de 1839.

« Il me hâtait d'entrer dans une nouvelle vie, de secouer une religion que je méprisais, et maintenant le rêve de tant d'années vient de s'accomplir pour moi [1] ! »

Une religion que je méprisais : quelle parole! quand on songe que cette religion professe, à peu de choses près, tous les dogmes de la véritable Église, que depuis des siècles elle fait vivre un grand et bon peuple, où la foi, jusqu'à ce jour, n'a cessé de produire des vertus; et qu'enfin elle est la partie de beaucoup la plus considérable et l'héritière de cette grande fraction de l'Église universelle où se sont tenus les huit premiers conciles œcuméniques, où ont fleuri les Basile, les Chrysostôme, les Grégoire de Nazianze, les Jean Damascène, l'ornement et la lumière de leur siècle, les docteurs des chrétiens de tous les temps, de toutes les langues et de tous les pays !

[1] Un autre converti, d'une des plus grandes familles de Russie, le prince Augustin Galitzin, s'exprime ainsi sur les motifs qui l'ont déterminé à embrasser la vérité catholique :

« Longtemps j'ai balancé et ne savais, dans l'isolement, à qui m'adresser pour résoudre mes doutes... Plus d'une fois je suis entré dans une petite église russe, dans l'espoir d'en sortir calme et résolu; jamais je n'y ai entendu une parole : toujours je n'y ai rencontré qu'un silence de mort; j'ai eu beau chercher, beau me frotter les yeux pour mieux voir, partout je n'ai rencontré que ténèbres, stérilité, un esclavage d'autant plus effrayant qu'il devenait le préjugé des esclaves eux-mêmes, car la servitude change les idées des hommes sur l'honneur et la justice. L'étude, la réflexion du cœur m'ont attiré vers cette Église qui, seule, a un principe d'unité indépendante de la politique humaine... » L'*Église gréco-russe*, par le prince Augustin Galitzin. Paris, Vaton et Didier, 1851.

Pourtant cette expression n'est que juste, et, en dehors de toute controverse, elle naît invinciblement sur les lèvres de tout homme de bien et de tout homme instruit qui regarde en face l'Église grecque, non pas telle qu'elle est dans son antique et auguste origine, mais telle qu'elle est aujourd'hui à Constantinople, à Jérusalem, à Alexandrie, mais surtout en Russie : telle surtout que l'ont révélée ses rapports avec la Pologne catholique.

Veut-on avoir le secret de cette dégradation qui, à première vue, choque les yeux de la conscience? Il faut remonter au principe : dès l'origine du schisme, on voit les titres de sa condamnation nettement exprimés dans une lettre du grand pape Nicolas, qui eut la gloire de le combattre à sa source, dans Photius lui-même et dans le misérable empereur qui le protégeait.

« Avant Jésus-Christ, écrit le pape à Michel l'Ivrogne, digne patron de Photius, il y a des rois qui étaient en même temps prêtres, comme Melchisédech. Satan l'a imité dans la personne des empereurs païens, qui étaient souverains pontifes. Mais, après la mort de celui qui est véritablement roi et pontife, l'empereur ne s'est plus attribué les droits du pontife, ni le pontife les droits de l'empereur. Jésus-Christ a séparé les deux puissances, en sorte que les empereurs eussent besoin des pontifes pour la vie éternelle, et que les pontifes se servissent des lois des empereurs pour les affaires temporelles [1]. »

[1] Cité par Rohrbacher, *Hist. ecclés.*, t. XII, p. 132.

Or, que sont devenues à Constantinople, et surtout à Pétersbourg et dans toutes les Églises séparées de Rome, la distinction et l'indépendance des deux pouvoirs, distinction que toutes les Églises, aussi bien que la nôtre, reconnaissent en principe et qui est si nettement exprimée dans l'Évangile?

L'étranger désintéressé qui, en dehors de toute préoccupation religieuse, considère l'Église de Russie, ne voit guère qu'un dogme vivant et agissant, lequel est partout; un dogme fait homme, qui tient peu de place dans les catéchismes traduits en français par ordre du gouvernement russe [1], mais qui, dans la pratique, absorbe et supprime tous les autres, et qui les plie ou les brise à volonté toutes les fois qu'ils sont un obstacle : ce dogme, on l'a déjà nommé, c'est l'omnipotence absolue de l'empereur en matière religieuse.

C'est déjà donner une suffisante idée du pouvoir exorbitant que s'attribue l'empereur, et de l'étrange manière dont s'interprète à Pétersbourg la maxime évangélique de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, que de rappeler les actes arbitraires de Nicolas et d'Alexandre, son fidèle copiste, à l'égard de l'Église catholique de Pologne. Supprimer les couvents et leur prendre leurs biens, modifier

[1] Nous faisions allusion au *Catéchisme détaillé de l'Église catholique orthodoxe d'Orient*, Paris, chez Klinsieck, 1851, ouvrage hétérodoxe par les vérités qu'il ne dit pas, beaucoup plus que par les erreurs, fort peu nombreuses, qu'il exprime. L'auteur est Mgr Philarète, métropolitain de Moscou.

de son chef les règles monastiques, fonder ou abattre des évêchés, tracer les limites des diocèses, permettre ou défendre l'exercice des fonctions les plus strictement ecclésiastiques, comme la confession ou la communion, imposer des catéchismes, tous ces actes d'une tyrannie inconcevable, et qui, en pays catholique, paraîtraient non-seulement monstrueux, mais puérils dans leur minutie tracassière, l'empereur les exerce sans contestation et sans contrôle à l'égard de l'*orthodoxie* gréco-russe; et peut-être pourrait-on prétendre, avec grande apparence de raison, que ce n'est pas sans une certaine bonne foi qu'il usurpe si souvent, à l'égard de ses sujets catholiques, les droits et les prérogatives réunis du Pape, des évêques et des simples prêtres, en appuyant (ce que le pape ne fait pas) d'une menace de Sibérie, souvent suivie d'effet, ses canons impériaux. Chose bien digne de remarque et destinée tôt ou tard à être remarquée, même des Russes orthodoxes : les prélats qui composent le prétendu saint synode ont si parfaitement habitué le tzar Pierre et ses successeurs à ne voir dans un évêque qu'un fonctionnaire comme un autre, une de leurs créatures, et même la plus simple et la plus inoffensive de toutes, que la seule notion de ce que c'est qu'un véritable évêque serait depuis longtemps sortie de leur esprit, s'il n'y avait quelque part une Église catholique, héritière légitime des Athanase et des Chrysostôme, aussi bien que des saint Ambroise et des saint Léon.

Mais venons aux preuves : nous n'aurons que l'embarras du choix.

II

Le schisme grec et le mariage.

On sait que si l'Église catholique a tant de fois trouvé dans les princes même catholiques de redoutables adversaires et des enfants dénaturés, c'est surtout lorsqu'elle a voulu défendre contre eux l'indissolubilité du mariage et les saintes lois de la chasteté conjugale. Pour ne citer qu'un fait, le plus éclatant de tous, c'est la gloire du pape Clément VII que d'avoir soutenu jusqu'au bout les droits de l'infortunée Catherine d'Aragon contre les prétentions adultères de Henri VIII. Cette résistance apostolique coûta au Saint-Siége l'obédience du royaume britannique. Mais il n'est encore entré dans la pensée d'aucun pape qu'il eût mieux valu céder aux menaces et à la crainte, et sacrifier la vérité révélée de Dieu aux passions libertines d'un souverain, fût-ce même dans l'espoir de conserver à l'Église plusieurs millions de ses enfants. Et si quelque catholique peu instruit, ou confondant mal à propos les exigences de la diplomatie humaine avec les règles imprescriptibles de la diplomatie divine, se prenait à regretter la fermeté du successeur de saint Pierre en un pareil sujet, il n'y aurait qu'à lui demander en quel temps et en face de quel pouvoir l'Église romaine, pressée de sacrifier un prin-

cipe, a jamais décliné la persécution et oublié la grande parole de saint Cyprien : « L'évêque, tenant dans ses mains l'Évangile de Dieu, peut être tué : il ne peut pas être vaincu ! »

Les évêques du saint synode ont un autre système : on l'a toujours vu, on l'a vu surtout de nos jours.

Le grand-duc Constantin, frère d'Alexandre Ier, du vivant de sa première femme, voulut en épouser une autre ; l'empereur y consentait : que faire? L'Église grecque défend le divorce, sauf dans le cas d'adultère, et l'on ne songeait pas à élever contre la grande-duchesse Anna Féodorowna une accusation de cette nature. En présence d'une si monstrueuse violation des canons, autorisée par l'empereur, qui devait protester? N'était-ce pas le saint synode? Pouvait-il oublier le glorieux exemple que, dans une circonstance toute semblable, avait donné aux évêques de tous les temps un des plus illustres patrons de l'Église grecque, saint Théodore Studite? Un prince de même nom, Constantin VI Porphyrogénète, avait, du vivant de Marie sa femme, contracté mariage avec Théodote sa concubine. En 809, une assemblée de prélats courtisans avait déclaré cette union légitime et proclamé les princes au-dessus des lois divines. Que fit le saint patriarche? Il protesta seul contre l'adultère, comme il avait protesté contre l'hérésie des briseurs d'images; et c'est du fond de sa prison que l'héroïque confesseur de la foi écrivait au pape saint Léon III : « Puisque Jésus-Christ, notre Dieu,

a confié à Pierre, d'abord les clefs du royaume des cieux, puis la dignité de prince des apôtres, c'est à Pierre ou à son successeur qu'il faut faire connaître toutes les innovations introduites dans l'Église catholique contre ceux qui s'écartent de la vérité... O chef très-divin de tous les chefs, il s'est formé, suivant l'expression de Jérémie, une assemblée de prévaricateurs et une réunion d'adultères ! »

Les prélats du saint synode avaient une occasion de montrer qu'ils étaient, comme ils s'en vantent, les héritiers du glorieux patriarche, et qu'ils n'avaient point dégénéré de leurs ancêtres. Protester hautement était de leur devoir ; il y allait de leur honneur, et bien plus de l'honneur de l'Église ; se taire eût été une lâcheté. Peut-être cependant le silence eût-il pu s'excuser par l'inutilité certaine de la remontrance.

Mais, « en matière ecclésiastique comme en toute autre, écrit un ami de la Russie, la volonté de l'autocrate ne rencontre pas d'obstacle, le saint synode n'y résiste pas plus que les autres corps de l'État [1] ». Ce fut donc en s'appuyant d'*une approbation explicite* du saint synode que le 20 mars (2 avril) 1820, le tzar fit solennellement savoir au peuple de toutes les Russies que le mariage du grand-duc était cassé, et qu'il était autorisé à prendre une autre femme. La pièce

[1] Schnitzler, *Histoire intérieure de la Russie sous les empereurs Alexandre et Nicolas*. Paris, 1857, t. I, p. 156. — Tondini, *le Pape de Rome*, p. 101.

est assez curieuse pour valoir la peine d'être citée :

« Nous faisons savoir ce qui suit à tous nos fidèles sujets :

» Notre bien-aimé frère Césaréwitch et grand-duc Constantin Paulowitch a adressé une pétition à notre mère bien-aimée l'impératrice Marie Féodorowna et à nous, pour signaler à notre attention la situation domestique que lui crée l'absence prolongée de sa femme la grande-duchesse Anna Féodorowna, qui a quitté le pays en 1801, parce que sa santé était entièrement délabrée, et qui depuis ce temps, non-seulement n'est pas revenue près de lui, mais ne pourra jamais revenir, d'après sa déclaration personnelle. Conséquemment, le grand-duc a demandé que son mariage avec elle fût cassé... Nous avons soumis cette affaire à l'examen du saint synode, lequel, *après avoir comparé les circonstances avec les prescriptions ecclésiastiques, se fondant sur le texte précis du trente-cinquième canon de saint Basile le Grand, a déclaré ce qui suit : « Le mariage du grand-duc Césaré-* » *witch Constantin Paulowitch avec la grande-duchesse* » *Anna Féodorowna est dissous, et il peut contracter un* » *autre mariage s'il le veut.* » Considérant toutes ces circonstances et *nous fondant sur le texte précis des prescriptions ecclésiastiques,* nous consentons publiquement à ce que la déclaration du saint synode soit suivie d'effet. »

L'effet ne tarda pas, comme on sait : le grand-duc épousa peu après la comtesse Jeanne Grudzinska,

Polonaise, qui fut, à cette occasion, créée princesse de Lowicz.

Veut-on savoir maintenant au moyen de quel procédé, à tant de siècles de distance, le grand et saint évêque de Césarée put être présenté au peuple chrétien comme le complice d'un divorce contraire à toutes les règles du droit canonique, tant de l'Orient que de l'Occident? Voici le canon de saint Basile dont « le texte précis », selon le saint synode, était si favorable aux vues du grand-duc :

« (En cas de séparation de deux époux), si c'est l'homme qui a été délaissé par sa femme, il faut examiner la cause de cet abandon, et, s'il paraît que la femme s'est éloignée sans raison, le mari mérite l'indulgence et la femme le châtiment, et l'indulgence envers le mari consiste en ce qu'il ne sera pas séparé de la communion de l'Église[1]. »

[1] Voici le texte grec :

Ἐπὶ δὲ τοῦ καταλειφθέντος ἀνδρὸς ὑπὸ τῆς γυναικὸς, τὴν αἰτίαν χρὴ σκοπεῖν τῆς ἐγκαταλείψεως· κἂν φανῇ ἀλόγως ἀναχωρήσασα, ὁ μὲν συγγνώμης ἐστὶν ἄξιος, ἡ δὲ ἐπιτιμίου· ἡ δὲ συγγνώμη τουτῷ πρὸς τὸ κοινωνεῖν τῇ ἐκκλησίᾳ δοθήσεται.

Juris ecclesiastici Græcorum historia et monumenta, jussu Pii IX P. Max. curante J. B. Pitra S. R. E. Card. T. I, p. 592.

Dans le *Kniga Pravil* ou *Livre des Canons* de l'Eglise russe, le texte slavon correspond mot à mot avec le grec cité ci-dessus (voyez l'édition de Saint-Pétersbourg, 1843, page 306). Dans le *Kormtchaia kniga*, auquel ont dû se référer les membres du saint synode de 1820, le texte est légèrement différent, mais donne exactement le même sens; on en jugera : « Si une femme quitte son mari sans raison, elle est passible de punition; quant au mari qui a été abandonné, il ne sera pas puni. » Voyez ce texte dans le *Pape de Rome*,

Or, dans l'espèce, il n'était question ni d'adultère, ni d'abandon d'un époux par sa femme, et il n'est pas question de divorce dans le canon de saint Basile, mais seulement des peines, plus ou moins graves, à infliger aux époux qui se séparent.

On voit ce que devient, dans l'Église russe, la plus haute autorité ecclésiastique, celle qui remplace le patriarche, celle qui, selon les catéchismes orthodoxes, « joue le rôle du successeur de Pierre sur le trône patriarcal d'Occident ».

Si le saint synode est si coulant quand il s'agit des règles les plus vénérables de l'Église, on ne s'étonnera pas de voir l'empereur Nicolas dédaigner de consulter le saint-siége toutes les fois qu'il s'agira de casser le mariage de ses sujets polonais, c'est-à-dire catholiques.

Ce n'était pas assez qu'un ukase eût permis aux femmes dont les maris ont été condamnés à l'exil, à la prison, aux mines ou aux galères, de se remarier du vivant de leurs époux, à la condition d'élever

page 100, en note. L'auteur du *Pape de Rome* fait suivre ce texte du commentaire d'Aristenus, emprunté aussi au *Kormtchaïa;* le voici : « La femme qui quitte son mari, et sans raison se sépare de lui, sera excommuniée, et cela surtout si elle a été avec un autre homme; car alors elle sera jugée comme adultère. Quant au mari qui a été abandonné, il mérite le pardon; par conséquent, s'il prend une femme, il ne sera pas excommunié. »

Nous demandons pardon au lecteur de la minutie de ces détails, mais nous leur croyons de l'importance. Pour la différence et la valeur respective du *Kormtchaïa kniga* et du *Kniga Pravil,* nous renvoyons à notre premier volume, page 390.

leurs enfants dans la religion russe [1] ; il fallut insérer jusque dans le code criminel destiné au royaume de Pologne des articles absolument subversifs de toute morale, non-seulement religieuse, mais naturelle, non-seulement catholique, mais schismatique.

Par exemple, on y lit que la condamnation aux travaux forcés (on sait pour quels délits elle peut être prononcée en Pologne) est suivie de l'*amission des droits de famille* (art. 29). L'article suivant déclare que l'amission des droits de famille consiste :

1° Dans la cessation des droits du mariage, excepté le cas où le conjoint du condamné le suit volontairement à l'endroit de sa condamnation. Le conjoint qui ne suit pas le condamné *peut demander divorce à l'autorité ecclésiastique respective,* laquelle jugera d'après les lois de sa confession. Dans le cas où le condamné serait gracié par le monarque, ou reconnu innocent par un décret subséquent et renvoyé au lieu de son ancien domicile, alors le mariage continue, *si le divorce n'est pas encore demandé.*

2° Dans la cessation de la puissance paternelle, quand les enfants ne suivent pas le condamné au lieu de sa condamnation, ou qu'ils le quittent après l'y avoir d'abord suivi.

Laissons de côté le caractère sauvage de ces articles, pour ne les examiner qu'au point de vue de la religion et de la conscience.

Voilà donc un législateur, garant et défenseur de l'orthodoxie évangélique dans un vaste empire, qui décrète que le mariage de ses sujets pourra être dissous dans cent quatre-vingt-quinze cas différents (car il n'y en a pas moins), quoique l'Évangile n'en con-

[1] Theiner, I, 328.

naisse aucun. Ce code est destiné à des peuples presque exclusivement catholiques, dont le dogme n'admet la dissolution du mariage dans aucun cas. Mais de plus, dans les cent quatre-vingt-quinze cas, nous doutons qu'on ait compris l'adultère, cas unique dans lequel l'Église grecque[1] admet que le lien conjugal

[1] Nous ne parlons ici que de l'Église orientale, au temps des Basile et des Chrysostôme, où cette tolérance, fondée sur une interprétation, propre aux Grecs seuls, de quelques versets de saint Matthieu, était déjà passée en coutume. Mais, depuis que les liens de l'union entre les deux Églises se sont relâchés, puis brisés, les empiétements de l'autorité civile ne trouvant plus de frein dans le pouvoir spirituel, toutes les causes de divorce, reconnues par la loi civile, ont passé dans la loi canonique. Photius eut le triste honneur, qui lui revenait de droit, de consacrer, au nom de l'Église, les prétentions des empereurs grecs à imposer aux chrétiens une législation sur le mariage formellement contraire à l'Évangile. Il publia un corps de droit canon, qu'il appela *Nomocanon*, pour faire entendre que les lois impériales et les canons de l'Église avaient la même force, ou plutôt puisaient leur autorité à la même source. C'est ainsi qu'il insère dans son recueil, pêle-mêle, les *Novelles* de Justinien et les lois canoniques. Peu à peu, à son exemple, les canonistes grecs se sont habitués à donner la première place aux lois impériales. De là vient que, des lois civiles de Justinien, ont passé dans le droit canon des Grecs nombre de causes de divorce qui rendent le lien conjugal presque illusoire. La *Novelle* 117 de Justinien reconnaît six causes de divorce en faveur du mari, cinq en faveur de la femme. A dater du schisme de Photius, il s'en ajoute trois autres, qui sont communes aux deux époux. Outre ces causes de divorce, qui sont toutes insérées dans le *Nomocanon* et dans le corps du droit canonique des Grecs, le droit canon des Valaques grecs en reconnaît encore trois autres. La collection récente du droit canon des Grecs, donnée par M. Rhalli, président de l'aréopage d'Athènes, sous les auspices du saint synode de l'Église hellénique (1852-1856), s'ouvre par le *Nomocanon* de Photius : elle est précédée d'un grand éloge de ce patriarche et de son œuvre. Dans tout

puisse être brisé. A quelle population doit donc s'appliquer une loi pareille pour ne pas blesser les consciences? On déclare, en général et sans distinction, que le conjoint qui ne suit pas le condamné peut demander le divorce à l'autorité ecclésiastique respective, laquelle jugera d'après les lois de sa con-

cela, où est l'Évangile, et comment expliquer l'exclamation découragée des disciples, quand ils entendent le Sauveur leur révéler la loi sévère du mariage chrétien : *Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere?* (Voyez Perrone, *de Matrimonio christiano*, t. III, 397 et *sq. Romæ*, 1858.)

En ce qui concerne l'Église russe en particulier, un aumônier de la chapelle russe de la cour, à Stuttgart, J. Bazarow, qui s'est proposé dans un écrit ayant pour titre : *le Mariage selon la doctrine et le rit de l'Église orthodoxe russe*, de défendre l'indissolubilité du mariage, parce qu'il est un sacrement, n'en reconnaît pas moins que, selon la loi civile russe (lisez selon l'Église russe, car c'est tout un), le mariage peut être dissous, outre le cas d'adultère, « *lorsqu'une des parties a disparu sans qu'on ait eu de ses nouvelles pendant cinq ans, lorsqu'une des parties a été condamnée à l'exil perpétuel* », enfin, dans des cas très-rares, « *pour cause de stérilité* ». (Voy. le P. Gagarin, *Et. de Théol.*, III, 481, et le P. Tondini, *Règlement*, 202-203, note.) C'est cette loi que Nicolas a trouvé bon d'imposer à la Pologne catholique. Nous le demandons encore à tout homme de bonne foi : dans tout cela, où est l'Évangile?

Nous n'ignorons point jusqu'où alla, dans l'Église catholique de Pologne elle-même, l'abus des divorces prononcés à la suite de nullités souvent réelles, mais préméditées et frauduleusement introduites dans les unions contractées. Mais il y a cette différence essentielle entre le schisme et l'Église véritable, c'est que celle-ci, qui souffre des passions des hommes, ne cesse jamais de protester contre les abus et de maintenir la loi divine, même au prix de son sang. Les évêques de Pologne n'ont pas failli à ce devoir. La dernière diète du royaume de Pologne, en 1830, fut marquée par les courageuses plaintes des évêques sur le scandale des divorces; ce fut malgré eux qu'on fit passer définitivement les causes de nullité de

fession. Mais ces lois, sauf une exception peut-être unique, et pour les Grecs seuls, défendent d'admettre même les demandes de divorce! Quelle idée se fait donc l'empereur de l'autorité ecclésiastique même catholique (car il s'agit du royaume de Pologne)? Hélas! celle que le saint synode de Pétersbourg, toujours muet, toujours servile devant de pareilles énormités, a pu en donner à son terrible protecteur!

Ce n'est pas tout : voyez de quoi dépend le maintien des droits du mariage.

Il dépend : 1° du caprice du conjoint qui peut, suivant le dévouement qu'il se sent, s'attacher ou non à la fortune du condamné;

2° Du caprice du monarque qui peut gracier le condamné, et par là faire revivre en lui, à volonté, les droits du mariage et la puissance paternelle ;

3° De l'erreur ou de la servilité du juge qui a pu se tromper, et dont l'arrêt peut être cassé ;

4° Du fait, tout arbitraire, que le condamné gracié soit renvoyé au lieu de son ancien domicile et non pas ailleurs ;

mariage sous la compétence des tribunaux civils. L'évêque de Podlachie Gutkowski, et Skorkowski, évêque de Cracovie, furent victimes de leur zèle pour les saints canons, et reçurent l'un et l'autre l'ordre de quitter Varsovie avant la fin de la diète. (Voy. Theiner, I, 311-320.) Ainsi, la Providence a voulu, par une glorieuse réparation des scandales du passé, surtout au dix-huitième siècle, que la sainte cause de l'indissolubilité du mariage fût un des premiers prétextes de la persécution religieuse, dans la Pologne du dix-neuvième siècle.

5° Enfin, du fait, tout fortuit, que le divorce n'ait pas encore été demandé.

Le maintien ou l'abrogation de l'autorité paternelle dépend encore d'une sixième cause, savoir : du caprice de l'enfant qui, après avoir d'abord suivi le condamné au lieu de sa condamnation, juge ensuite à propos de le quitter. Nous sommes étonnés que cette sixième cause ne s'applique pas également au divorce, pour le cas où l'époux, assez généreux d'abord pour suivre son conjoint en Sibérie, ne l'aurait pas été assez pour y rester.

Une telle législation, destinée à la Pologne catholique, est à elle seule un commentaire suffisant de ce passage du mémoire du comte Gourieff, cité plus haut [1], dans lequel le ministre russe, parlant au Pape lui-même, s'étonne que l'Église catholique se croie le droit d'intervenir dans « les affaires matrimoniales », et lui rappelle, avec tant d'autorité, « que ces prétentions seraient un empiétement sur le pouvoir politique, appelé à régler en dernier ressort les rapports des différentes autorités entre elles, et à fixer les limites de leurs attributions respectives » !

III

L'empereur orthodoxe et son clergé.

Il nous serait facile, et on l'a fait mille fois, de multiplier les preuves de l'annihilation complète, ou

[1] Voyez t. I, p. 89.

plutôt de l'absolue abjection de l'ordre ecclésiastique, dans ses rapports avec l'autorité civile, en Russie. Nous pourrions parcourir tous les degrés de la hiérarchie, depuis le prétendu saint synode, servile quand il se tait, plus servile encore quand il parle, jusqu'au dernier des popes de village ; depuis les universités et les couvents privilégiés, où se forme le petit nombre de sujets distingués dont le gouvernement se sert pour remplir les évêchés, pour le service des ambassades, et en général pour tous les postes que les étrangers peuvent voir, jusqu'aux misérables couvents d'hommes et de femmes, où languissent de pauvres êtres sans piété, sans ferveur, sans charité, asiles inévitables de l'ignorance et du vice : partout on retrouvera le même résultat produit principalement par la même cause : la subordination ou plutôt l'effacement absolu de l'élément religieux, sous l'absorption du pouvoir civil [1].

[1] Sur l'état des couvents de femmes en Russie, on peut consulter la relation de la mère Macrina. Les couvents d'hommes ont été longtemps l'élément sérieux et la force vive du clergé russe. Il y avait encore de la piété et de la science. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un nom. En dépouillant les couvents, on n'a laissé subsister (et encore on peut croire que c'est provisoirement) que le petit nombre de couvents nécessaires pour ne pas froisser trop vivement la piété du bon peuple russe, toujours très-attaché à la foi et aux vieilles traditions. Un point embarrassait le gouvernement russe : c'est la règle de l'Église grecque qui n'admet pas d'évêques mariés, et veut par conséquent qu'ils soient pris parmi les moines. On tourne la difficulté en donnant à quelques jeunes gens distingués des universités, désignés pour l'épiscopat, le titre de quelque abbaye. Ils font profession pour la forme; alors on les ordonne, contrairement aux usages,

Ce qu'il y a de plus instructif et ce qui rend si utile à contempler le spectacle de cette Église, c'est que, malgré les vieilles formes solennelles qui recouvrent encore les restes d'un grand culte, et sont une dernière satisfaction donnée à la foi des peuples, ni l'autorité civile ne prend plus la peine de déguiser sa prépondérance, ni l'autorité ecclésiastique celle de cacher son abjection. Il n'y a aucun droit qu'un évêque russe ne laisse prendre au gouvernement dont il doit à tout prix conserver les bonnes grâces, et il n'y en a aucun que le gouvernement hésite à usurper, s'il y trouve son intérêt. L'histoire de la théologie de

sans les marier préalablement, puis on les élève à l'épiscopat. Il faut lire sur ce point les détails vraiment incroyables donnés par le P. Gagarin dans son livre : *le Clergé russe*, p. 90-103. Citons deux traits seulement : « Par une de ces inadvertances si fréquentes dans la législation russe, un prêtre du diocèse qui s'est rendu coupable de fautes graves et qui ne peut plus remplir ses fonctions est condamné au couvent, comme ailleurs on est condamné au bagne. » (Page 89.)

Autre fait : Le droit *civil* russe n'autorise les élèves des académies à faire des vieux religieux qu'à vingt-cinq ans. Mais souvent, les études étant finies avant cet âge, on a des raisons de le devancer pour admettre un novice à la profession. Dès lors que fait-on? « Pour obtenir l'autorisation (du gouvernement) de lui faire faire sa profession, on ne demande pas de dispense, mais *on envoie des pièces fausses constatant qu'il a vingt-cinq ans*. Les supérieurs religieux qui envoient ces pièces, les évêques et les membres du saint synode qui les reçoivent, savent parfaitement que l'on a eu recours au mensonge : les uns et les autres aiment mieux commettre un péché que de violer une ordonnance impériale qu'il serait facile de rapporter, ou dont on pourrait obtenir une dispense. Mais, à leurs yeux, un ukase est plus inviolable qu'un commandement de Dieu. » (Page 96.)

l'Église russe, faite par des prélats russes, fournit sur ce point les plus lamentables, mais les plus instructifs enseignements.

Au dix-huitième siècle, la cour impériale favorise le protestantisme; on sait que Pierre le Grand, par le conseil du Génevois Lefort, devait déjà au protestantisme la commode invention du saint synode : il n'en fallut pas davantage pour que l'enseignement devînt tout protestant, et que le protestantisme s'introduisît, non pas chez les laïques, mais « dans le clergé, dans les écoles ecclésiastiques et *parmi les évêques eux-mêmes* ».

Ce fait est attesté, entre autres, par un ouvrage fort curieux dédié par son auteur, le luthérien Frédéric Lütiens, au grand-duc Pierre Féodorowitch, depuis Pierre III, lors de son mariage avec la princesse protestante Sophie d'Anhalt-Zerbst, celle qui fut plus tard Catherine II et qui devait un jour, en sa qualité d'impératrice *orthodoxe,* être « *juge suprême du saint synode* » et de toutes ses décisions. Dans ce livre l'auteur se félicite de ce que « le très-glorieux Pierre, en restaurant et purifiant la moderne religion des Russes, conformément au texte sacré et aux règles de la primitive Église, l'avait rapprochée autant que possible de la religion évangélico-luthérienne ».

Cette assertion, qui au premier abord paraît hasardée, ne l'est plus lorsqu'on voit l'auteur alléguer à l'appui le texte même du petit catéchisme rédigé par un évêque russe, Théophane Procopowitch,

celui-là même qui, sous la dictée de Pierre le Grand, avait rédigé le *Règlement ecclésiastique*. « Dans ce catéchisme, dit Lütiens, nous trouvons la pure doctrine évangélique sur la rémission des péchés, sur la justification et sur le salut éternel uniquement par la foi seule en Jésus-Christ. » C'est là en effet tout le fond du dogme protestant [1].

Au commencement du dix-neuvième siècle, on sentit le besoin de réformer cet état de choses et de réorganiser les écoles ecclésiastiques. Que fera le gouvernement (car c'est lui et toujours lui qui fait tout dans l'Église) ? Il imaginera d'ôter l'autorité et l'inspection dans les écoles ecclésiastiques aux évêques diocésains ! Mais laissons la parole au P. Gagarin.

« En 1807, une commission composée d'ecclésiastiques et de laïques, et dont Speranski était l'âme, fut créée. Toutes les écoles du clergé furent placées sous son autorité immédiate. Il devait y avoir des académies ou maisons de hautes études dans les grands centres, des séminaires dans chaque diocèse, des écoles inférieures dans chaque arrondissement. L'administration et l'inspection de ces écoles et toute l'autorité

[1] L'ouvrage de Lütiens intitulé : *Dissertatio historico-ecclesiastica de religione Ruthenorum hodierna* a été publié en 1745. Nous empruntons ces citations au P. Tondini : *Règlement ecclésiastique de Pierre le Grand*. Introd., p. VII et XXXVII. — Voyez encore le P. Gagarin, *Études de théologie et d'histoire*, t. I, p. 56; de Maistre, *Quatre Chapitres inédits sur la Russie*, chap. III de la *Religion*, p. 61 et suiv. Paris, Vaton, 1859.

se trouvaient concentrées entre les mains de la commission des écoles ecclésiastiques, qui devenait ainsi une institution complète. Pour s'en faire idée, qu'on se figure une université ecclésiastique embrassant dans sa puissante organisation, avec les facultés de théologie, tous les grands et tous les petits séminaires, et dans laquelle *les évêques n'auraient rien à voir*. Toute l'éducation du clergé, ainsi soustrait à l'autorité de l'épiscopat, se trouvait confiée à une commission composée de laïques, dans laquelle le gouvernement appelait quelques évêques à son choix[1]. »

Voilà donc le rôle qu'on laisse aux évêques : ils ne sont plus gardiens de la doctrine, ils doivent au pouvoir l'obéissance du soldat. La cour est-elle protestante, les évêques inclinent en masse au protestantisme. Le gouvernement veut-il réformer l'enseignement ecclésiastique, il se passe des évêques.

Mais qu'arriverait-il si des membres de l'épiscopat, moins oublieux de la mission dont le Saint-Esprit a revêtu les évêques et non les laïques, empereurs ou simples fidèles, fonctionnaires ou non, voulaient faire quelque résistance, et se souvenir de saint Athanase devant Constantin, ou de saint Basile devant le préfet Modeste? On va le voir.

Au seizième siècle, Ivan le Terrible (celui que la censure de Nicolas défendait d'appeler tyran) fit étrangler le patriarche Philippe, qui lui reprochait

[1] *Études de théol.*, p. 57. — V. encore *le Clergé russe*, p. 135 et suiv.

ses désordres : préalablement, il l'avait fait condamner par ses collègues.

Le même empereur fit coudre dans une peau d'ours et dévorer par les chiens l'évêque Léonidas de Nowgorod, qui avait refusé de bénir un mariage défendu par la loi de l'Église orientale (alors le saint synode n'était pas encore inventé).

Au dix-septième siècle, Pierre le Grand se vantait de surpasser Louis XIV en un point : celui de l'obéissance complète à laquelle il avait su réduire son clergé[1]. En effet, le sort des strélitz menaçait tous les évêques

[1] Qui ne serait de l'avis de Lütiens lorsqu'il écrit dans la *Dissertatio* citée plus haut :

« *Summa illa et independens episcopalis potestas* (des papes) *diametro pugnat cum* JURE MAJESTATICO CIRCA SACRA, *quod antecessores Petri I non neglexerant, hic autem gloriosissimus imperator singulari studio sibi vindicavit.* »

On peut dire que de toutes les doctrines protestantes, c'est celle-là dont les successeurs de Pierre le Grand ont le plus fidèlement gardé la tradition. Le *Règlement ecclésiastique* est devenu la clef de voûte de tout l'édifice de la religion gréco-russe, et il ne faut pas oublier que Pierre le Grand en a résumé tout l'esprit dans une parole historique qui a fondé par avance la papauté de l'Europe orientale, comme la parole divine, *Tu es Petrus*, a établi le pontificat véritable. Cette parole, nous la trouvons dans l'auteur voltairien et peu suspect des *Mémoires inédits*, publiés par le prince Galitzin. Après la mort du saint patriarche de Moscou, comme l'archevêque de Nowgorod insistait pour qu'il en nommât enfin un autre, « Pierre, tout en colère, frappa d'une main sur sa poitrine, et de l'autre il tira un couteau de chasse qu'il portait presque toujours, en frappa sur la table et leur dit en courroux : « *Wot, wach patriarcha* ; regardez, voilà votre patriarche ! » *La Russie au dix-huitième siècle*, p. 48. Paris, Didier, 1863.

Il est bon de faire remarquer que cette anecdote si connue a été rééditée à Saint-Pétersbourg, en 1843, avec l'approbation de la censure

récalcitrants. Il fit rouer, sur la place de Moscou, le pieux Dosithée, métropolite de Rostow : il l'avait fait d'abord dégrader par ses collègues. Il se borna à faire empoisonner le métropolite de Kieff. Sentant le besoin de réformer son clergé régulier, Pierre fit tenir un concile à Moscou, mais il confia l'exécution de cette réforme à son capitaine des gardes Baskakoff.

Au dix-huitième siècle, on veut protestantiser les évêques; quelques résistances se produisent; on dépose, on emprisonne, on maltraite quelques prélats; mais, par crainte, la grande majorité applaudit. En 1764, le seul évêque qui eut le courage de protester contre la confiscation des biens de l'Église, le métropolitain de Rostow et Jaroslaw, Arsène Macéiewicz, fut jugé par ses collègues, instruments de Catherine, condamné comme rebelle, dégradé, fait simple moine, puis *déclaré laïque,* et enfermé dans

dans l'*Histoire de Pierre le Grand,* par Nicolas Polwoï, t. IV, p. 212. (Cité par le P. Tondini, *le Pape de Rome et les Papes de l'Église orthodoxe,* p. 170-171.)

Il faut citer enfin, toujours d'après le P. Tondini, un autre protestant, Hupel, qui, écrivant en 1786, s'extasiait sur le spectacle que lui présentait la Russie et que tout le monde peut y voir encore aujourd'hui. « Le monarque, dit-il, choisit lui-même tous les membres du synode, et peut aussi en éloigner immédiatement ceux qui lui déplaisent. Il s'ensuit que, tous ensemble, les membres du synode dépendent du tzar. Non-seulement ils ne peuvent rien faire qui lui soit contraire, beaucoup moins devenir un danger pour lui, mais plutôt, en vertu de cet arrangement, *c'est le tzar lui-même qui est le véritable chef de l'Église de son empire.* Combien la Russie est plus heureuse que beaucoup de pays catholiques ! » Tondini, *Avenir de l'Église russe,* p. 1 et 2.

une forteresse où il mourut. Quand il voulait protester encore, on lui appliquait sur la bouche un bâillon de fer : frappant symbole de la liberté laissée à l'Église du schisme !

Mais les prélats du dix-neuvième siècle sont-ils plus heureux? Le prince Dolgoroukow va nous l'apprendre :

« Il y a une trentaine d'années, Mgr Irénée, archevêque d'Irkoutsk, s'étant pris de discussion avec le gouverneur général de la Sibérie orientale, Lavinski, un colonel aide de camp de l'empereur et un colonel de gendarmerie furent envoyés de Saint-Pétersbourg, pour mettre d'accord les chefs des deux pouvoirs spirituel et temporel, dans la Sibérie orientale. La négociation ne fut point longue ; l'aide de camp de l'empereur fit saisir l'archevêque, lequel, enfermé sous clef dans une voiture à quatre places, fut conduit ainsi, à travers cinq mille verstes, dans un couvent de la province de Vologda, où il fut relégué pour le reste de ses jours. On voit que si l'empereur Nicolas consentait à reconnaître Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le chef unique de l'Église, il agissait de manière à faire croire que le vicariat lui appartenait à lui-même[1] ! »

Nicolas s'est plu pendant tout le cours de son règne, consacré, selon lui, au triomphe de l'orthodoxie, à écraser sa propre Église sous le poids du

[1] Dolgoroukow, page 315.

plus avilissant arbitraire. Les évêques, dépouillés et appauvris, tels que les avaient faits Pierre Ier et Catherine II, lui paraissaient encore dangereux. Ainsi, quand il transférait un titulaire d'un siége à un autre, il ne lui permettait pas encore de prendre le nom du second siége, s'il était d'une hiérarchie plus élevée : il fallait attendre ce titre de nouveaux services et d'une longue fidélité *temoignée à son auguste personne.*

Au reste, évêques et archevêques devaient s'attendre, le cas échéant, à être atteints de réprimandes injurieuses de la bouche impériale, en public, à la cour, à l'église même pendant le temps des offices : un prélat octogénaire, pour avoir négligé de se rendre à une convocation de l'autocrate, empêché par la rigueur de l'hiver et l'abondance des neiges, se vit exiler en Sibérie.

Mais voici des faits non moins capables de frapper l'œil le plus inattentif.

En 1812, lorsqu'il s'agit de résister à l'invasion française, le saint synode ne croit déroger en rien à ses fonctions ecclésiastiques en faisant à l'empereur un don patriotique de 30,000 séminaristes, qui sont immédiatement exclus *pour jamais* du clergé et incorporés dans l'armée. En 1830, quand la Pologne menaçait, l'armée en reçut 20,000, et ces jeunes lévites, changeant de carrière moins qu'on ne l'aurait cru, furent chargés d'aller saccager, à la suite de Paskiéwicz, ces populations qu'ils étaient destinés peut-être à évangéliser, le fouet à la main, à la suite

de Siemaszko! De tels faits n'étonnent personne dans un pays où, depuis des siècles, le mot de vocation sacerdotale est dénué de toute espèce de sens ; où le clergé [1], hier encore, était une caste héréditaire, comme aux Indes, mais où, à l'inverse de ce qu'on observe aux Indes, elle est la dernière de toutes; où enfin le nom de fils de pope est aujourd'hui la plus mortelle injure.

Il n'y a pas d'office russe où l'on ne chante une litanie de prières pour la famille impériale, en commençant par l'empereur et en finissant, sans oublier personne, par le dernier né de la dynastie; or, il semblerait aussi étrange et scandaleux en Russie qu'un prince ou une princesse de six mois ne fût point nommé avant le saint synode, qu'il nous semblerait à nous inconcevable que le nom du Pape et de l'évêque ne précédât celui du prince dans les prières de la messe.

Quel catholique, ou seulement quel lettré versé dans les antiquités chrétiennes, soit orientales, soit latines, ne tomberait dans le dernier degré de la surprise, dans une véritable stupeur, si, dans quelques canons des premiers siècles, dans quelques décrétales (assurément les plus fausses de toutes), il rencontrait les formules aujourd'hui usitées en Russie à la tête des

[1] Ce n'est que tout récemment qu'on vient de suspendre les ukases de Pierre Ier, de Catherine II et d'Alexandre Ier qui rendent le sacerdoce obligatoire aux enfants des popes. La conséquence s'en fait déjà sentir : le clergé commence à manquer dans plus d'un diocèse. Sur *le Lévitisme*, voyez le P. Gagarin, *le Clergé russe*, pages 20-23.

actes émanant des autorités ecclésiastiques, par exemple les suivantes :

« Le saint synode s'est chargé, *conformément à la très-haute volonté de Sa Majesté,* de trouver le moyen d'améliorer le sort du clergé des provinces. — *Par très-haut ordre, approuvé par le conseil des ministres,* plusieurs monastères ont été privés de leur droit de pêche et de leurs moulins. — *Il a été permis à l'évêque de Kursk d'imprimer ses sermons.* — *Sa Majesté trouve bon* de dissoudre la commission des écoles ecclésiastiques, d'en réunir la direction au saint synode et de *confier le soin de l'exécution de ses ordres au procureur suprême* (c'est toujours un fonctionnaire laïque). — *Par un avis du conseil de l'empire,* confirmé par Sa Majesté, *on a déclaré valide et légal* le mariage d'un païen avec une musulmane, quand celle-ci se laisse baptiser ensuite[1], etc. » Les évêques apostats de Lithuanie écrivent à l'empereur : « Notre sollicitude pour le salut du troupeau nous porte... à supplier *humblement* Votre Majesté d'assurer à jamais le sort des unis, *en leur permettant* de se réunir de nouveau à l'Église orthodoxe de toutes les Russies. »

Ainsi, c'est l'empereur qui permet au zèle des évêques de s'exercer; qui permet à des hétérodoxes de se réunir à la vraie Église; c'est lui, nous en avons l'aveu officiel, qui agit directement sur les

[1] Extr. de l'ouvr. de Theiner : *l'Église russe d'après les relations du saint synode,* cité par M. L. Veuillot. Mél. III, 389.

consciences. Il ne faut pas s'étonner dès lors de voir l'empereur Nicolas régler lui-même le jour où se fera, par tout l'empire, la communion pascale : savoir pour les gens âgés et infirmes, les mercredi et vendredi de la Semaine sainte, pour les hommes valides le samedi, et le dimanche pour les enfants [1].

Ce que l'empereur témoigne de considération au saint synode et aux évêques, on ne s'étonnera pas que les simples gentilshommes l'accordent à leurs popes et à leurs moines, sous une forme plus cavalière et moins déguisée. Le ministre des autels, le représentant de Dieu est placé par eux au rang des plus humbles valets. Il est admis chez quelques seigneurs bienfaisants à venir, le dimanche, s'enivrer avec les domestiques, et l'on comprend bien que si, par hasard, chez ces pauvres êtres, la dignité sacerdotale menaçait de se réveiller, le conflit du pope avec le gentilhomme peu chrétien ne pourrait jamais tourner qu'à la ruine définitive du pauvre pope, envoyé loin de sa famille, en pénitence, au pain et à l'eau, dans un couvent, ou même dégradé, et à ce titre livré au bras séculier : ce qui signifie pour lui, comme pour les plus simples mortels, le knout, les galères ou la Sibérie.

[1] Voy. *Persécutions et souffrances*, p. 328. — A ce propos, il est bon de rappeler, parmi les adulations de Voltaire à Catherine II, ce compliment qui a l'avantage fort rare, dans sa correspondance, d'être véridique : « Pour moi, Madame, je suis fidele à l'Église grecque, d'autant plus que vos belles mains tiennent en quelque façon l'encensoir, et qu'on peut vous regarder comme le patriarche de toutes les Russies. » Lettre du 6 juillet 1771.

Nous citerons, comme exemple, un fait contemporain, et nous le ferons d'autant plus volontiers que, dans ce cas, des plus rares, c'est à un seigneur polonais, catholique par conséquent, que le gouvernement russe a prétendu rendre justice à sa manière.

Un pope de la Lithuanie dénonça ce seigneur pour avoir fait bâtir, prétendait-il, sans autorisation, un oratoire catholique. Le malheureux pope ne faisait, en ce point, que suivre l'impulsion donnée avec tant de zèle par l'autorité elle-même à tous ses agents, dans les pays où domine encore la communion romaine. Mais, cette fois, il lui en coûta cher d'avoir eu trop de dévouement, ou trop d'avarice. Le seigneur était en règle, et le dénonciateur, malgré les instances du dénoncé, fut, par ordre de l'empereur, privé de sa place, enlevé à sa femme et à ses enfants, et relégué dans un monastère, à Tiflis! Voilà un exemple entre mille de ce que devient le pauvre pope, c'est-à-dire le caractère sacerdotal, et tout le pouvoir spirituel en sa personne, sous l'administration de l'orthodoxie russe [1].

[1] Il nous est impossible de ne pas rappeler ici un ouvrage publié en 1858, par un prêtre russe, sous ce titre : *Description du clergé de campagne en Russie*. Les détails donnés par l'auteur sont navrants, et il en supprime d'autres « *qui épouvantent l'imagination* ». L'auteur, on le conçoit, demande de promptes réformes, sans lesquelles c'en est fait de l'orthodoxie. On va voir en quoi elles consistent, et si un état de choses qui a besoin de telles réformes est plus susceptible d'être réformé que l'empire du sultan. Avant tout, il faut que le gouvernement fasse construire des écoles spacieuses, pour qu'on y puisse loger en même temps les instituteurs et les

IV

Les effets du contraste.

Le spectacle de cet oubli complet de l'indépendance et de la dignité sacerdotales, à défaut de tout autre argument, formera toujours, on le conçoit, le plus légitime préjugé contre les prétentions hautaines de l'Église russe à l'orthodoxie.

Mais combien ce préjugé devient pressant et irrésistible quand on voit la lutte que soutient l'Église catholique de Pologne contre la persécution obstinée de son ennemi! Ici, dans le dénûment absolu, après cinquante ans d'une démoralisation systématique

élèves des séminaires. Mais l'inspection de ces établissements sera confiée *à des jeunes gens laïques*, sortis de l'université, lesquels, *traversant incognito les villes, travestis en voyageurs, enverront des informations secrètes au gouvernement.* Il convient que ces inspecteurs soient largement rétribués, *sans quoi ils ne manqueraient pas de vendre leur secret et leur protection aux instituteurs, et la réforme serait impossible.* De même, les curés seront désormais bien logés et bien payés par l'État; *c'est le seul moyen de mettre un terme aux concussions.* Les filles des popes, destinées à être femmes de popes par leur naissance, *seront enlevées à leurs parents*, et leur éducation faite aux frais de l'État, dans des établissements où les jeunes élèves du séminaire viendront leur faire la cour et *choisir une femme, non plus par intérêt, puisqu'il leur sera défendu d'accepter une dot.* (C'est sans doute l'idée de cet ingénieux curé que l'impératrice a voulu réaliser à Wilna, aux dépens des catholiques.) Les doyens seront élus, non plus par le consistoire, mais par les curés, et seront *fortement rétribués.* Quant aux consistoires, l'auteur ne sait qu'en faire, « *à moins*,

et avérée, qui ne cesse point, il y a encore des martyrs; là, dans ce faste de paroles et dans cet éclat apparent, on ne rencontre que des esclaves! Ici, les pauvres gens de la campagne résistent jusqu'au sang; là, les évêques eux-mêmes ne savent pas défendre leur propre symbole : humbles, jusqu'à l'ignominie, vis-à-vis du gouvernement qui seul les institue, seul les récompense ou les châtie, comme les fonctionnaires de tous les ordres; hautains, jusqu'à la cruauté, à l'égard des populations catholiques, qu'ils n'essayent même pas de convertir!

Comment ce contraste ne ferait-il pas réfléchir tout

dit-il, *que le feu du ciel ne vienne nous en délivrer, en les punissant de l'opprobre qu'ils attirent sur l'Église* ». Enfin, les évêques doivent être pris, non plus parmi les moines, mais dans le clergé, et être mariés comme tout le monde : c'est décréter la suppression des moines. Mais le remède des remèdes, ce serait l'intervention personnelle du tzar; lui seul peut apporter le changement radical dont l'Église a besoin : « Si les tzars y parviennent, s'écrie l'auteur, si ces oints du Seigneur arrivent à la réformer, alors le synode du monde chrétien, non-seulement ici-bas, mais aussi dans l'autre monde, proclamera devant le trône du Roi des rois le nom du tzar terrestre *qui a accompli ce que personne n'a pu faire depuis le grand-duc Wladimir, puisqu'il aura délivré des ténèbres ceux qui doivent amener les autres à la clarté céleste.* » Quelle que soit la valeur des réformes proposées par l'auteur de ce livre très-sincère et très-bien informé, il est hors de doute que les maux qu'il signale sont réels, et il est clair aussi que nulle Église n'a encore été plus sévèrement punie d'avoir répudié son chef naturel et d'avoir refusé, tout en donnant à César ce qui est à César, de rendre à Dieu ce qui est à Dieu. Que nos lecteurs n'oublient pas que c'est cette Église que le gouvernement russe est en train, à l'heure qu'il est, de substituer, par les moyens que l'on a vus, à l'Église catholique en Pologne!

ami éclairé de la vérité, quand, en Russie même, une masse considérable de dissidents, ennemis de l'Église romaine autant que le saint synode, n'a pas, au fond, d'autre raison de combattre et de haïr l'Église officielle que sa dépendance, visiblement antichrétienne, à l'égard du pouvoir impérial[1] ? En effet, c'est en vain que l'Église officielle a été longtemps protégée par un véritable terrorisme; rien n'a pu jusqu'ici empêcher et rien n'empêchera les sectes de grandir et de pulluler en Russie. Pendant que les classes élevées professent pour les dogmes du culte officiel, justement déshonoré à leurs yeux, une indifférence toujours croissante, les masses populaires lui échappent tous les jours davantage. « Il y a longtemps que le sein de l'Église russe est déchiré par des sectes dissidentes, mais jamais elles n'avaient pris un développement semblable à celui qu'elles ont aujourd'hui. Il y a de quinze à dix-huit millions d'hommes qui sont entrés sous leur étendard[2]. » Cette masse compacte remplit le centre même de la Moscovie, couvre la Sibérie, les contrées de l'ouest, les pays des Cosaques, le Caucase, la nouvelle Russie, les provinces orientales, en général tout le pays de la Russie : chaque jour encore des villages entiers se détachent de l'Église officielle. Or, sait-on, au milieu des rêveries plus ou moins monstrueuses ou immondes dont

[1] Voy. le P. Gagarin, *Etudes d'hist. et de théol.*, II, 17.
[2] *Ibid.*, III, 483.

ces sectes se repaissent, quel est le dogme unique, où toutes se rencontrent? C'est justement la haine et le mépris de l'autorité hiérarchique de l'Église officielle, personnifiée dans le saint synode et dans son principal représentant, l'empereur lui-même, lequel, aux yeux de plusieurs, n'est autre que l'Antéchrist[1].

Mais, aux yeux de l'Occident, la persécution polonaise, mieux que tous les livres et tous les raisonnements, a, de nos jours, mis en pleine évidence l'incurable faiblesse et la corruption irrémédiable du schisme, au sein même de ses plus éclatants triomphes. Elle a servi à justifier indirectement, mais par les faits, d'une manière palpable aux yeux les plus prévenus, tous les anathèmes dont les souverains pontifes l'ont frappé. Elle a forcé le clergé russe à étaler au grand jour les abaissements inouïs dont ses adversaires catholiques ne lui avaient jamais ménagé les prophétiques avertissements. Mais ce n'est pas tout; quand on a vu un pouvoir politique se faire d'un culte officiel une arme de guerre et un instrument de conquête, quand on l'a vu révéler brutalement à tous les regards les titres

[1] Ce détail et beaucoup d'autres se trouvent dans un livre très-curieux, publié par un Russe orthodoxe, on ne peut mieux informé, sous ce titre : *le Raskol, essai sur les sectes religieuses en Russie.* Paris, Franck, 1859. « Les Raskolniks, dit cet auteur, confondant facilement dans leur esprit le souverain temporel avec le chef de l'Église (on conviendra que la confusion est facile), sont dans un état de révolte perpétuelle, bien que tacite, contre les lois du pays. Ils excommunient le tzar; ils l'appellent l'Antéchrist. » (P. 54.) — Voir aussi les études si intéressantes publiées dans la *Revue des Deux Mondes* par M. Leroy Beaulieu, 1874.

trop visibles de cette Église à un pareil outrage, l'attention s'est portée d'elle-même du gouvernement persécuteur sur la doctrine qui se laissait exploiter ainsi, et s'imposait par la violence. Instinctivement, on a voulu expliquer la servilité des hommes par la misère des doctrines ; et si un premier coup d'œil avait fait voir un inconcevable esclavage, un second regard montra dans la doctrine elle-même, déformée et obscurcie par la politique humaine, un inconcevable amas d'erreurs, de contradictions et d'ignorances.

C'est ce caractère, devenu tout extérieur et frappant, de l'orthodoxie gréco-russe, telle qu'elle se montre dans les actes officiels, dans ce qu'elle dit ou écrit pour se justifier contre certains reproches ou pour attaquer la doctrine romaine ; c'est ce côté visible du dogme prétendu orthodoxe sur lequel nous voudrions maintenant attirer l'attention du lecteur.

Rappelons encore une fois que nous ne faisons pas de controverse, nous nous bornons à mettre en lumière ce que tout le monde, avec un peu d'attention, pourrait voir de soi-même, et ce qu'il n'est pas possible de nier.

V

Le très-saint synode et la procession du Saint-Esprit.

L'Église russe, comme tout l'Orient non uni, fait de la procession du Saint-Esprit, du Père seul, le dogme principal de sa foi, et comme la citadelle de son

orthodoxie : c'est par là surtout qu'elle veut montrer que l'Église romaine s'est écartée des dogmes des saints Pères, et a consommé ce qu'elle appelle une apostasie.

Mais alors comment justifier, au point de vue du dogme, l'acte officiel le plus important qu'ait accompli l'Église russe dans ces dernières années, c'est-à-dire la déclaration du saint synode du 25 mars 1839, par laquelle il recevait à la communion les évêques de la Lithuanie, qui se séparaient de l'Église romaine? Dans cette déclaration, en effet, sauf la renonciation à l'obéissance envers Rome, on ne demande aux évêques ruthéniens aucune rétractation, aucune abjuration directe ou indirecte, explicite ou implicite, d'aucune doctrine quelconque [1] ! Lisons le texte :

« La solennelle confession exprimée aujourd'hui dans leur acte synodal : que *le Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ est seul le véritable chef de l'unique et véritable Église,* et la promesse de demeurer dans l'unanimité avec les très-saints patriarches orthodoxes d'Orient et avec le très-saint synode, *ne laissent plus rien à exiger de l'Église grecque unie* pour l'union véritable et essentielle de la foi, et par ce motif *il ne reste rien qui puisse s'opposer à la réunion hiérarchique.*

« D'après ces considérations, le très-saint synode, *en vertu de la grâce, du don et de la puissance qui lui sont conférés du grand Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ et du Saint-Esprit,* consommateur de toutes choses, a résolu et décrété, etc. »

[1] Voy. le P. de Buck, S. J., dans les *Études de théol. et d'hist.*, II, 321.

Plus bas, le saint synode enjoint aux évêques nouvellement admis à la communion de l'Église officielle de n'avoir pas à presser trop les ouailles qu'ils font entrer avec eux dans le bercail, et dont les paroles suivantes font assez entendre qu'on ne les croit pas trop bien converties :

« Pour ce qui concerne la différence de quelques coutumes locales, qui ne regardent ni les dogmes ni les sacrements, ils manifesteront une condescendance apostolique, de manière à ne les ramener à l'antique uniformité qu'au moyen d'une libre conviction, en toute douceur et longanimité. »

Ou ces paroles n'ont aucun sens, ou il faut en tirer l'une ou l'autre des trois conséquences suivantes, entre lesquelles le lecteur est libre de choisir :

Ou bien 1° quand les organes de l'orthodoxie russe s'élèvent avec tant de force contre Rome « à cause de l'addition coupable[1] » qu'elle aurait faite au symbole de Nicée, ils ne sont pas sincères, ils considèrent comme identique, au moins dans le fond, la foi des deux Églises, et dans ce cas l'Église russe serait réellement en communion avec Rome, au même titre qu'avec les évêques transfuges de Lithuanie, aux-

[1] Voy. la brochure *Orthodoxie et Papisme*, p. 82. Paris, chez Franck. Nous aurons plus bas l'occasion de revenir sur cette brochure. Ecrite en grec à Athènes, par le médecin du sultan, Karatheodori, pour répondre à l'écrit du R. P. Gagarin : *La Russie sera-t-elle catholique?* elle a été en partie reproduite en français par un prêtre russe, sur l'ordre formel de son gouvernement.

quels on ne demande sur ce dogme, le plus important de tous, aucune rétractation;

Ou bien 2° le très-saint synode garde sa foi tout entière dans son cœur; mais « *en vertu de la grâce, du don et de la puissance que le Saint-Esprit lui a conférés* » tout exprès, sans doute, à cet effet, il dissimule sa croyance devant l'intérêt politique du gouvernement russe, qui est de faire rentrer les Lithuaniens au plus tôt, sans les effaroucher et par surprise, sous le joug de l'Église officielle;

Ou bien 3° enfin, ce qui serait sacrilége et contradictoire avec l'enseignement de toutes les Églises du monde, le très-saint synode met la profession extérieure et publique du véritable dogme sur le Saint-Esprit parmi « ces différences de coutumes locales qui ne regardent ni le dogme ni les sacrements ».

Ainsi, imposture, lâcheté ou sacrilége, il faut choisir : l'une, au moins, de ces taches dépare très-certainement l'acte dogmatique le plus important dont se glorifie l'Église russe au dix-neuvième siècle.

Il y a plus : le saint synode fait les patriarches orthodoxes d'Orient complices ou de son impiété ou de sa faiblesse, puisqu'il déclare les Ruthènes « en communion avec eux » aussi bien qu'avec le saint synode, quoiqu'il n'y ait « rien à exiger d'eux » pour l'orthodoxie, si ce n'est la séparation d'avec la chaire apostolique. En quoi il n'est pas bien difficile d'assurer que les patriarches orientaux sont calomniés, et qu'il ne leur a manqué, pour élever leur protestation

unanime, que d'être consultés, ou d'avoir osé élever la voix, ou seulement de savoir l'étrange abus que faisait de leur nom le saint synode, leur très-redouté, très-incommode et très-compromettant collègue.

On ne s'étonnera pas que lorsque, trente-six ans plus tard, en 1875, le brigandage de Chelm vint mettre fin aux derniers restes de l'Église uniate, le saint-synode ne se soit pas montré plus exigeant, en fait de profession de foi, qu'il ne l'avait été pour les fidèles de Lithuanie en 1839.

VI

Le très-saint synode et les traditions apostoliques.

L'Église russe est fière de son immobilité, laquelle n'est autre chose, selon ses docteurs, que son immuable attachement aux traditions apostoliques, et elle reproche à l'Église latine « un besoin insatiable d'innovation en matière religieuse[1] ».

Mais on peut lui demander dans quel Père de l'Église, dans quel concile, dans quelle tradition de l'Orient, sinon dans quelle page des saints livres, elle-même a pu trouver des traces d'une institution qui date, chez elle, de moins de deux siècles, et qui la transforme tous les jours, au point de lui donner les plus merveilleux traits de ressemblance avec les Églises protestantes de Suède et d'Angleterre. Nous

[1] *Orthodoxie et Papisme*, p. 72.

voulons parler du saint synode lui-même. Sans mentionner ici les innovations sans fin dont il est l'instrument, n'est-il pas lui-même la plus scandaleuse et la plus anticanonique des innovations? Le saint-siége, malgré l'omnipotence tyrannique que les théologiens russes lui attribuent, ne pourrait nullement changer la forme essentielle du gouvernement ecclésiastique ; il ne se reconnaît pas le pouvoir de supprimer ce qu'ont établi les apôtres. Bien moins encore le Pape pourrait-il substituer au pouvoir d'un seul, pour régir l'Église universelle, le collége des cardinaux. La primauté de saint Pierre est d'institution divine; elle ne vient point des conciles, mais de Jésus-Christ même, et c'est pourquoi ni le Pape, ni les conciles, ni, à plus forte raison, aucune autorité humaine ne sauraient rien y changer. C'est pourtant une nouveauté de ce genre qui ruine par la base toutes les traditions de la hiérarchie ecclésiastique transmise à l'Église par Jésus-Christ et les apôtres; c'est cette nouveauté inouïe dont l'Église russe offre au monde le spectacle, en accusant l'Église romaine d'innover. Mais pour condamner et flétrir ce scandale il n'est pas nécessaire d'être catholique. Laissons la parole sur ce point à un témoin non suspect, à un archimandrite grec en communion avec les « très-saints patriarches orthodoxes d'Orient ».

« L'Église russe, dit l'archimandrite Snagoano, n'est qu'un schisme... parce qu'elle est séparée de la grande Église d'Orient, parce qu'elle ne reconnaît

pas pour chef le patriarche de Constantinople, parce qu'elle ne reçoit pas la sainte onction de Byzance, *parce qu'elle s'est composé un synode dont le tzar est le despote,* et que, par ordre des autorités, ce synode a changé le culte;.... parce que la confession, instituée dans le but d'améliorer et de sauver le pénitent, est devenue par la servilité du clergé moscovite un instrument d'espionnage dans l'intérêt du tzarisme[1]; enfin parce que ce synode a enfreint la loi et que les changements sont arbitraires et sont faits en vue du despotisme. Ces impiétés signalées, ces vérités connues, qui osera encore soutenir que l'Église russe n'est pas schismatique ? Les conciles la repoussent, les canons défendent de la reconnaître, l'Eglise la rejette, et tous ceux qui ont la foi et qu'elle reconnaît pour ses enfants sont tenus de respecter ses décisions et de *considérer le rit russe comme un rit schismatique*[2]. »

En présence de ce violent anathème, auquel il se-

[1] Ce fait énorme n'est malheureusement que trop prouvé et la dénonciation est imposée *sous peine de mort.* Voyez l'exemple *personnel* cité par le prince Dolgoroukow, p. 398. L'auteur du *Raskol* nous dit, p. 236 : *Il existe une ordonnance qui oblige le prêtre à dénoncer tous les complots contre l'État, dont il aurait connaissance par les révélations du confessionnal.* — Voici la formule même du serment imposé, à cet effet, par Pierre le Grand à tous les prêtres de son empire : « *Je dénoncerai et je déclarerai en toute vérité et sans aucun artifice de mensonge ni fictions, ni ruses, ayant devant moi* LA CRAINTE DE PERDRE L'HONNEUR ET LA VIE et *la pensée constante du jugement incorruptible de Dieu.* » Cet ukase est du 17 février 1722. V. le R. P. Tondini, *Règlement*, p. 248, et *le Pape de Rome et les Papes de l'Église orthodoxe d'Orient*, 166-170. Paris, Plon, 1876.

[2] *La Question religieuse en Orient*, p. 211. Paris, Julien Lanier, 1854.

rait facile de recruter, dans tout l'Orient, les plus nombreuses et les plus chaudes adhésions, il est assez piquant de citer le passage suivant du *Catéchisme détaillé* de l'orthodoxie russe [1], où l'on expose les titres du saint-synode et où l'on détermine le rang qu'il tient dans l'Église :

Demande. Quelle est l'autorité ecclésiastique qui gouverne les principales divisions de l'Église universelle ?

Réponse. Les patriarches orthodoxes de l'Orient et le synode de Russie. L'ordre de préséance hiérarchique est : 1° Constantinople, 2° Alexandrie, 3° Antioche, 4° Jérusalem, 5° le Patriarcat ou Synode de Russie. (Notez que l'Église romaine n'est pas même mentionnée parmi les « principales divisions de l'Église universelle », et que le Patriarcat de Rome n'existe pas !)

D. Quel rang dans la hiérarchie occupe le synode de Russie ?

R. Il est mis à l'égal d'un patriarche, ayant occupé la place du Patriarcat de Russie, *qui n'a été aboli que du consentement des autres patriarches*.

On ne voit pas trop, si ce consentement avait été sérieusement demandé ou sérieusement obtenu, quelle pourrait en être la valeur, personne ne s'étant jamais imaginé, nulle part, ni dans aucun temps, dans tout le monde chrétien, qu'il fût possible à l'Église de

[1] Page 68.

changer la constitution qu'elle tient de Jésus-Christ[1]. Mais d'abord, historiquement, on sait ce qu'il faut penser de la manière dont s'y prit Pierre le Grand pour constituer son synode. Et de plus, après la protestation que nous venons de lire, et qui est loin d'être isolée, on peut croire, sans témérité, que le consentement des patriarches orientaux a été bien et dûment révoqué : et par conséquent, si le saint-synode n'a pas d'autre titre à l'existence, tout prélat russe vraiment attaché aux traditions apostoliques doit désirer autant que nous de voir bientôt abolir dans l'Église des apôtres une aussi inconcevable et aussi impertinente nouveauté.

VII

Le très-saint synode et le tzar.

L'Église russe, comme toutes les Églises chrétiennes, professe qu'il y a entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel une distinction nécessaire, essentielle, qui vient de Dieu, en telle sorte que l'un et l'autre, dans leur sphère, ont droit à une véritable indépendance. C'est sans aucun doute l'autonomie

[1] Nous ne voulons pas dire que la dignité patriarcale soit, aussi bien que l'épiscopat lui-même, d'institution divine, et que par conséquent l'Eglise ne puisse en rien la modifier; mais le saint-synode, *en ce qu'il détruit essentiellement l'autorité épiscopale*, est certainement incompatible avec la constitution divine de l'Église.

du pouvoir spirituel qu'a en vue le très-saint synode, lorsque, dans son décret pour l'admission des évêques de Lithuanie, il constate avec une si visible insistance, dans la profession de foi des nouveaux convertis, que « le Seigneur Dieu et notre Sauveur Jésus-Christ est *le seul* véritable chef de l'unique et véritable Église ». C'est encore ce qu'atteste le catéchisme déjà cité, lorsqu'il déclare le concile œcuménique la seule autorité qui ait juridiction sur toute l'Église catholique. Sans doute on pourrait dire que par là et le saint synode et le catéchisme veulent surtout exclure la primauté de saint Pierre et les droits du Pape. Mais ne serait-ce pas injuste de supposer qu'ils ne suppriment l'autorité du prince des apôtres que pour lui substituer celle des empereurs? D'ailleurs l'empereur lui-même ne cesse de proclamer hautement qu'il n'est nullement le chef de l'Église russe. Et en effet, comment l'Église russe, cette fraction si importante de l'Église grecque, aurait-elle à ce point oublié l'enseignement de ses plus grands docteurs, qui sont aussi les nôtres? Comment n'aurait-elle pas lu, dans saint Jean Damascène qu'elle aime à nous opposer sur la procession du Saint-Esprit, ces paroles si précises :

« Il n'appartient aucunement aux empereurs de donner des lois à l'Église. Faites attention à ce que dit l'apôtre. Le Seigneur en a établi plusieurs, d'abord des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des pasteurs et des docteurs pour la per-

fection de l'Église. *Il n'a point ajouté des empereurs*[1]. »

Et dans saint Athanase : « Si c'est là un décret des évêques, pourquoi alléguer l'empereur? Si ce ne sont que des menaces impériales, qu'ont-elles besoin de ces hommes qui portent le nom d'évêques? En quel temps a-t-on jamais ouï parler de pareille chose? Quand un décret de l'Église a-t-il tiré son autorité de l'empereur, ou a-t-il été considéré comme son décret? Avant ce temps, bien des synodes ont été assemblés, beaucoup de décrets ont été promulgués par l'Église, *mais jamais les Pères de ces conciles n'ont consulté les empereurs, jamais les empereurs n'ont curieusement scruté les choses de l'Église.* Saint Paul a eu pour amis des familiers de César, mais jamais il ne les admit à décider avec lui[2]. »

D'où vient cependant que c'est un empereur qui a institué le saint synode, c'est-à-dire une assemblée dont tous les membres sont à la nomination du tzar, tous révocables à sa volonté, tous soumis, sous le nom de procureur suprême, à un officier laïque, un mili-

[1] Joan. Damasc., *de Imagin.*, art. 2, n° 12. Cité par Grégoire XVI dans son bref du 17 juillet 1841 à Mgr Lewicki, archevêque ruthène de Léopol. V. Theiner, II, 195.

[2] S. Ath., *Hist. Arian. ad monachos*, 52. — *Ibid.* Il faut citer à l'*orthodoxie* grecque de nos jours l'orthodoxie d'un de ses plus illustres Pères dans la foi, en lui demandant de concilier les deux : « Ὅτε γὰρ, ἐκ τοῦ αἰῶνος, ἠκούσθη τοιαῦτα; ποτὲ κρίσις ἐκκλησίας παρὰ βασιλέως ἐσχὲ τὸ κῦρος, ἢ ὅλως ἐγνώσθη τὸ κρῖμα; πολλαὶ συνόδοι πρὸ τούτοις γεγονάσι, πολλὰ κρίματα τῆς ἐκκλησίας γεγόνεν, ἀλλ ὅυτε οἱ πάτερες ἐπέισαν ποτὲ περὶ τούτων βασελια, οὔτε βασιλεὺς τὰ τῆς ἐκκλησίας περιειργάσατο. »

taire ordinairement, promoteur légal et unique de toutes les délibérations du synode, lesquelles ne peuvent avoir lieu que sur sa réquisition ?

D'où vient que le décret même de Pierre Ier, qui a institué ce concile permanent, condamné à une immuable docilité, affecte, comme on l'a si justement remarqué, la forme d'une bulle pontificale ? Écoutez :

« Au milieu des soins innombrables que demandait de nous la souveraine puissance que nous tenons de Dieu, afin de réformer notre peuple et les royaumes soumis à notre empire, nous avons fixé aussi nos regards sur l'ordre des choses sacrées (*in ordinem sacrum*), et nous avons constaté qu'il s'y passait de grands désordres et que leur administration souffrait beaucoup : c'est pourquoi nous avons été frappé dans notre conscience de la crainte très-légitime que nous ne fussions ingrat envers le Très-Haut, si nous qui, par son secours, avons fait de si heureuses réformes *dans l'ordre militaire et civil* (admirez la conséquence) *nous négligions d'employer tous nos soins à rendre aussi toute leur perfection et tout leur éclat à l'ordre des choses sacrées...* (*qui tot tamque egregios in re militari et civili reformanda fecerimus progressus, omni sacrum ordinem limandi expoliendique cura supersedebimus*). Et c'est pourquoi, à l'exemple des rois qui, au souvenir de l'antiquité, se sont rendus vraiment illustres par leur piété, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, nous *avons entrepris de remettre aussi en meilleur état l'ordre ecclésiastique* (*curam*

ordinis etiam ecclesiastici ad meliora reducendi susceperimus)[1]. »

D'où vient enfin que chacun des prélats qui siégent au saint synode, qui se disent les fils, les successeurs, les interprètes des Athanase, des Grégoire, des Jean de Damas, prononcent, la main sur l'Évangile, à leur entrée en charge, cet étrange serment :

« Je confesse et j'affirme par serment que le juge suprême de ce collége est notre monarque lui-même, l'empereur très-clément de toute la Russie (*Confiteor porro et jurejurando assevero supremum hujusce collegii judicem esse ipsum totius Russiæ monarcham nostrum clementissimum*)[2]. »

Remarquons, avec le P. Tondini, que ces paroles qui attestent une dépendance si insigne, si incompatible avec l'Évangile et avec toute l'histoire ecclésiastique, tant de l'Orient que de l'Occident, ne se trouvent que dans le serment prescrit aux membres du collége ecclésiastique, et nullement dans celui de tous les autres colléges. Pierre le Grand, l'inventeur de ce serment, savait bien ce qu'il faisait ; il voulait des évêques dociles, pour ne rien dire de plus. Il a pleinement atteint son but, et c'est sur ce point, comme il s'en vantait lui-même, qu'il s'est montré supérieur à son grand contemporain Louis XIV !

[1] Tondini, *Réglement*, p. 1. — Gagarin, *Études de théologie*, I, 42.

[2] On peut voir le texte russe de ce serment dans l'ouvrage du P. Tondini : *Réglement*, etc. — Les journaux russes eux-mêmes ne font

VIII

L'église russe et le baptême.

Un des griefs de l'Église russe contre l'Église romaine est la suppression de l'ancien rit en usage pour le baptême.

pas mystère de cet asservissement du saint synode. Nous lisons dans le *Nord* du 2 février 1860 cette sorte d'oraison funèbre du fameux colonel de hussards Protasoff, ancien procureur en chef du saint synode : « Il fut de fait, si ce n'est de nom, le chef de l'Église orthodoxe en Russie. Avec sa volonté ferme et énergique, il sut toujours lutter victorieusement contre les tendances rétrogrades de l'ancien clergé. Par l'entremise du synode dont il était, comme je l'ai dit, *le véritable chef, il distribua les évêchés* (lui, le colonel Protasoff) à des ecclésiastiques *jeunes* et *civilisés*, réorganisa complétement le système d'éducation *dans les séminaires* et les académies, et fit beaucoup aussi pour assurer le bien-être matériel des prêtres, quoique, à vrai dire, il reste encore immensément à faire sous ce rapport. »

Cette note est d'une naïveté précieuse. *Habemus confitentem reum.* Qu'un colonel de hussards réorganise l'éducation cléricale dans les séminaires, cela n'a rien d'étonnant en Russie; mais il serait étrange que ce fût un évêque! Nous ne voulons pas douter que la réforme de l'éducation cléricale par un colonel, qui était de son siècle, n'ait été pour quelque chose dans les progrès de l'exégèse antichrétienne allemande et du rationalisme, qui dévore aujourd'hui la partie instruite du nouveau clergé moscovite.

Ajoutons que Protasoff, qui mettait dans l'épiscopat russe des hommes jeunes et civilisés, n'était sans doute pas étranger aux nominations aux évêchés catholiques, où, quand on jugeait à propos de faire cesser d'interminables vacances, on mettait le plus possible des évêques vieux et *beaucoup trop civilisés*, comme Pawlowski et quelques autres. Disons aussi que M. Tolstoy, quoique non colonel, a su marcher sur les traces de son prédécesseur : tout ce livre en fait foi.

Selon les Orientaux, la triple immersion est de l'essence même du baptême : d'où il résulterait, dit fort bien un auteur que nous avons plus d'une fois cité [1], que le baptême par immersion est le seul valide, et que par conséquent les neuf dixièmes du monde chrétien n'auraient pas reçu la grâce de la régénération spirituelle par l'eau et le Saint-Esprit. Lorsque, après le concile de Florence, le métropolitain de Moscou, Isidore, eut été déposé pour avoir souscrit l'union, son successeur Jonas rendit le décret suivant : « Les Russes doivent rebaptiser les catholiques romains qui embrassent la religion grecque, parce que les Romains baptisent par affusion, au lieu de baptiser par immersion, *ce qui rend leur baptême nul.* » Cette opinion est toujours de beaucoup la plus répandue en Russie, la seule qui paraisse sûre. On la trouve dans les livres les plus hautement approuvés par le saint synode, dans les Stourdza, les Mouravieff et autres. Et enfin, nous lisons dans la réponse au P. Gagarin, intitulée *Orthodoxie et Papisme,* ces propres paroles : « Le baptême exceptionnel (celui des catholiques) *n'est pas un vrai baptême,* si, par la foi, il n'est mis en rapport avec le prototype d'où il emprunte toute sa vertu sanctifiante, et il n'est admis qu'en cas d'urgence inévitable, *et encore l'efficacité de ce baptême est-elle douteuse* [2]. »

Qui ne croirait, d'après des paroles si formelles,

[1] *Persécut. et souffrances*, etc., p. 395.
[2] Page 87.

que le premier soin de l'Église orthodoxe doit être de rebaptiser les catholiques et surtout les protestants[1] qu'elle reçoit dans son sein? Qui ne croirait surtout que le gardien incorruptible de l'orthodoxie, le défenseur-né des immuables traditions apostoliques, le très-saint synode n'obtienne des princesses protestantes introduites par le mariage dans la famille impériale, et toujours converties, sans coup férir, à la foi orthodoxe, qu'elles se soumettent à un second baptême? Autrement, voyez la conséquence : la nation orthodoxe court le danger d'avoir une impératrice destinée peut-être, comme Catherine II, à présider de fait le saint synode, mais qui, selon toute la théologie orthodoxe, pourrait n'avoir pas même le droit au titre de chrétienne[2]!

Mais c'est mal connaître l'orthodoxie : il est vrai que les plus clairs principes, les autorités les plus graves, les plus solides, sont d'un côté; mais, de l'autre, est intervenue une autorité devant laquelle patriarches et théologiens doivent courber la tête.

[1] On sait que depuis un siècle les opinions des protestants sur la nécessité du baptême ont singulièrement varié. Pour beaucoup, le baptême est une pure cérémonie qu'on peut omettre à volonté; et dans ceux qui l'observent, beaucoup l'administrent d'une manière également contraire à la tradition des apôtres et à l'usage de l'Église, tant de l'Orient que de l'Occident. C'est pourquoi, dans l'Église romaine, on ne reçoit plus un protestant à l'abjuration sans lui avoir préalablement administré le baptême sous condition.

[2] On peut hardiment affirmer que les *conversions* par mariage sont les seuls exemples de conversions *tout à fait* volontaires dont l'histoire du prosélytisme russe fasse mention.

Pierre le Grand, le vainqueur de Charles XII, le fondateur de Pétersbourg, et aussi l'instituteur du saint synode, a abrogé le décret du patriarche Jonas; et depuis qu'il a parlé, la logique a dû se taire, et les protestants eux-mêmes sont admis, sans nouveau baptême, non-seulement à la communion, mais aussi à la prêtrise et à l'épiscopat. Une princesse luthérienne pourra, sans nouveau baptême, prétendre au trône orthodoxe de Catherine II[1]. En vain les théologiens diront (je parle des plus modérés) que l'efficacité du baptême par affusion est au moins douteuse :

[1] C'est ainsi que la princesse Dagmar, future impératrice de Russie, a été admise dans l'Église russe, sans qu'on ait exigé d'elle un second baptême. D'ailleurs, Catherine II n'avait pas été non plus rebaptisée pour occuper le trône temporel et spirituel de Saint-Pétersbourg. Voltaire, son ami et adorateur, s'étant montré persuadé que l'Église russe rebaptisait, Catherine daigna lui répondre : « *Comme chef de l'Église grecque* je ne puis, de bonne foi, vous laisser dans l'erreur sans vous répondre. L'Église grecque (lisez l'Église russe) ne rebaptise pas. » Lettre du 27 décembre 1773-7 janvier 1774. — Un journal religieux de Saint-Pétersbourg, la *Causerie ecclésiastique*, dans son numéro du 17 septembre 1866, pour concilier sur l'article du baptême l'Église grecque et l'Église russe, s'est avisé de donner l'étrange explication que voici : L'Église grecque admet parfaitement la validité du baptême qui n'est pas donné par immersion, mais elle a dû exiger un nouveau baptême des Latins qui demandaient à être reçus dans son sein, pour tracer une ligne de démarcation plus profonde entre Grecs et Latins, *de peur d'un rapprochement, et, dans ce but, elle n'a rien imaginé de mieux que* DE FAIRE CROIRE AUX GRECS QUE LES LATINS N'ÉTAIENT PAS CHRÉTIENS... » C'est à n'en pas croire ses yeux, ajoute le P. Gagarin, à qui nous empruntons le fait (*le Clergé russe*, p. 298). Et ce journal est publié par l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg, sous les yeux et avec l'approbation du synode ! »

il n'importe, une princesse qui devient Russe peut, de par l'autorité de Pierre le Grand, exposer son salut : à plus forte raison peut-on mettre en péril celui des Polonais ! On admettra donc en masse dans l'orthodoxie les villages latins de la Pologne sans rien leur demander que de renoncer au pape. Il n'en faut pas davantage, et le saint synode reconnaîtra toujours pour assez bons chrétiens des Polonais *dont le baptême est au moins douteux,* pourvu qu'ils soient bons Russes !

Mais admirez la tyrannie des principes, même erronés, et voyez comme la logique aime à se venger aux dépens de ceux qui la bravent.

Malgré leur ardent patriotisme, les docteurs du saint synode savent très-bien que l'Évangile n'est pas exclusivement russe, et que si leur Église, destituée de prosélytisme, ne dépassait pas, au moins en principe, les frontières de l'empire, elle serait désavouée non moins par l'Église que par le simple bon sens et par l'histoire. Aussi font-ils grand bruit de leur union avec les *patriarcats orthodoxes de l'Orient,* et surtout avec celui de Constantinople, d'où ils tirent leur origine. C'est cette unité prétendue qui est, comme on sait, le prétexte du protectorat redoutable dont la Russie menace l'Orient. Mais, chose étrange, l'incompatibilité religieuse entre Saint-Pétersbourg et Constantinople, destinée à devenir plus palpable un jour, est déjà parfaite, à la racine même du dogme, sur la question du baptême. Le

baptême sans immersion est nul ou douteux, dit l'erreur photienne : donc il faut rebaptiser les convertis latins ou protestants, dit la logique; c'est ce qui se fait très-rigoureusement, mais très-logiquement, à Constantinople. On a vu quelle autorité, à Saint-Pétersbourg, a depuis longtemps fait fléchir les principes. Voilà donc deux Églises en communion qui se contredisent sur un point fondamental. Il en résulte la piquante conséquence que voici, et qui a été relevée avec beaucoup d'esprit et de force par le révérend M. Palmer, alors membre du clergé anglican à la recherche de la vérité religieuse, aujourd'hui fervent catholique. « Si, dit-il, je m'adresse au patriarche de Constantinople pour faire partie de son Église, il ne me reçoit qu'à la condition que je serai rebaptisé. Mais, à Saint-Pétersbourg, on n'exige pas ce second baptême : je me ferai donc Grec à Saint-Pétersbourg pour esquiver une cérémonie incommode ; puis, une fois admis dans l'Église russe, nul doute que le patriarche de Constantinople ne me reçoive, puisque entre les deux Églises la communion subsiste. Il est vrai qu'à ses yeux, logiquement, je ne puis être qu'un païen, comme non baptisé; mais, néanmoins, je serai admis aux sacrements et même au sacerdoce comme Russe orthodoxe : et c'est ainsi qu'un voyage à Saint-Pétersbourg peut tenir lieu de baptême[1] ! »

Nous le demandons : que peut penser la raison,

[1] Voy. la *Question d'Orient*, p. 10.

surtout la raison des néophytes polonais, qu'on recrute *per fas et nefas,* de la manière dont l'Église orthodoxe interprète et applique ses propres principes [1]?

IX

Contradictions, variations et ignorances de la théologie russe.

Sur bien d'autres points, les mêmes contradictions ou les mêmes ignorances se rencontrent, et il faudrait, ce semble, un aveuglement surnaturel pour ne les pas voir. Exemples :

Au commencement de ce siècle, un membre illustre de l'épiscopat russe, le métropolitain de Moscou, Platon, interrogé sur la foi de son Église relativement au purgatoire, faisait cette réponse : « Nous rejetons le purgatoire comme une fable indigeste et moderne qui n'a pas été imaginée sans donner lieu au soupçon de lucre [2]. »

[1] Une revue russe, la *Russie nouvelle et ancienne,* nous apprenait, l'année dernière, qu'à Tounka, en Sibérie, sous les yeux de cent quarante prêtres ou religieux polonais qui y sont internés, les évêques russes administrent le baptême par affusion aux Bouriates adultes. On construit sur un ruisseau une espèce de pont, où se place l'évêque. Les catéchumènes mettant dans l'eau un pied déchaussé, l'évêque leur verse de l'eau sur la tête. Un tel baptême n'est pas évidemment un baptême par immersion.

[2] Voici le texte : « Purgatorium ut crudum et recens, nec sine suspicione lucri excogitatum commentum respuimus. » (*Persec. et souffr.*, 292.) — Au sujet du purgatoire et de la prière pour les morts, selon l'Église russe, il faut lire, dans l'auteur que nous ve-

Un protestant n'aurait pas mieux dit, et c'est dans le même esprit que, dans les séminaires russes, aussi bien que dans tous les pays protestants, on enseigne ce gros mensonge que, selon les catholiques, les indulgences sont une absolution payée d'avance pour tous les péchés que l'on pourrait commettre à l'avenir [1].

Fort bien ; mais alors pourquoi l'Église russe se fait-elle un assez joli revenu des prières pour les morts, si le dogme du purgatoire n'est qu'une fable intéressée? Et pourquoi le *Catéchisme détaillé,* témoin

nons de citer, l'analyse d'un chapitre de M. Mourawieff, dans ses *Lettres sur la liturgie de l'Église catholique orientale* (Saint-Pétersbourg, de l'imprimerie de la troisième division de la chancellerie personnelle de Sa Majesté Impériale). Les bizarres et incohérentes rêveries que cet auteur donne comme la doctrine de l'Église gréco-russe n'auraient par elles-mêmes aucune importance, si l'on ne savait : 1° que cet ouvrage, commandé par le gouvernement, a été publié, avec intention, immédiatement après la *conversion* des Ruthènes en 1839; 2° que l'auteur est fort accrédité en Russie comme écrivain religieux, et que, d'ailleurs, *comme laïque*, il a eu beaucoup plus de liberté de parler et d'écrire sur les sujets de théologie que les évêques russes, et que du moins, à ce titre, comme il s'en est vanté quelque part, il a pu communiquer avec l'étranger, *sans se servir de l'intermédiaire des autorités.*

[1] Voyez ce fait attesté par l'auteur de la brochure : *La Russie est-elle schismatique?* par un Russe orthodoxe (Paris, 1859), chez Franck. La thèse de l'auteur est que l'Église de Russie n'est point schismatique formellement, mais qu'elle l'est tout au plus matériellement et sans le savoir, parce qu'elle n'a jamais trempé dans le schisme de Photius et dans toutes les révoltes de Constantinople, qu'il blame sévèrement. La remarquable impartialité et la bonne foi de l'écrivain lui ont porté bonheur. Le prince Nicolas Borissowitch Galitzin (c'est son nom) est mort catholique.

irréprochable de la doctrine des successeurs de Platon, établit-il, page 133, le devoir de prier pour les morts?

On dira peut-être qu'en Russie, comme partout ailleurs, les erreurs d'un évêque n'engagent point ses successeurs, et qu'il serait injuste de juger une Église, et surtout de la condamner sur la seule preuve d'une hérésie professée par quelqu'un de ses membres, fût-il métropolitain.

Fort bien encore ; mais dans toute Église soucieuse des traditions apostoliques et fidèle aux exemples des saints Pères, jamais une hérésie publique d'un évêque n'a passé sans être aperçue, signalée et condamnée par les autorités ecclésiastiques. D'où vient que le célèbre métropolitain de Moscou n'a été frappé d'aucune censure? Peut-être de ce que l'Église orthodoxe, suivant le *Catéchisme détaillé*, ne reconnaît sur la terre d'autre autorité suprême que le concile œcuménique. Autant vaudrait dire que le corps épiscopal en Russie professe, au point de vue doctrinal, la même indépendance que l'honorable corps des ministres protestants ; car ce concile œcuménique, qui a le droit de le convoquer, de le présider? En fait, qui a jamais eu la pensée de l'assembler? Et d'où vient que l'Église grecque a cessé de connaître les conciles œcuméniques depuis qu'elle a rompu avec Rome? Une autorité fictive et impossible n'en est pas une. Aussi, comme, avec la meilleure volonté d'arriver à l'uniformité absolue, le pouvoir autocratique ne peut

pas tout faire, l'anarchie doctrinale entre les divers diocèses russes est-elle arrivée à son comble. Tels évêques s'inspirent du P. Perrone et de l'enseignement du collége romain : ce sont les mieux inspirés, même au point de vue de l'orthodoxie grecque ; d'autres introduisent dans leur clergé Strauss et la nouvelle exégèse allemande ; toutes les nuances intermédiaires sont représentées. Et de même que, de Mgr Platon à Mgr Philarète, le siége de Moscou, sur le point si important de la prière pour les morts, est passé du protestantisme le plus cru au catholicisme le plus pur, les divers diocèses de l'empire russe, à l'abri de toute censure, amalgament à la fois, au gré de chaque évêque, les saints enseignements du concile de Trente et les élucubrations rationalistes de l'école de Tubingue : manière inattendue de répondre au reproche d'immobilité que lui adresse l'Église catholique[1].

Les évêques apostats de 1839, dans l'acte synodal par lequel ils déclarent vouloir, de leur plein gré, ren-

[1] Quand on songe au soulèvement qu'excita au dix-septième siècle le patriarche de Constantinople, Cyrille Lucar, pour avoir voulu faire pénétrer le protestantisme dans l'Église grecque, et à la facilité avec laquelle les autocrates ont réussi au dix-septième siècle à en infester tout leur clergé, on ne peut s'empêcher de reconnaître combien l'autorité du sultan est préférable, pour l'Église grecque, au protectorat du tzar. Cyrille Lucar fut déposé et anathématisé par trois conciles, ceux de Constantinople en 1638, de Jassi en 1642, et de Jérusalem en 1672. Quant à Théophane Procopowitch, qui, par la persécution, comme favori et flatteur de Biren, et par ses doc-

trer dans le sein de l'Église dominante, se plaignent de ce que la tyrannie de Rome ne pouvait souffrir en eux les rites antiques de l'orthodoxie orientale, et avait introduit dans leur liturgie « *des changements essentiels* ». Cela n'empêche nullement le décret du saint synode qui les reçoit à l'union de déclarer « qu'*ils ont conservé l'ancien rit oriental ainsi que les cérémonies sacrées* » en tout ce qui est essentiel.

Où est la vérité?

Les mêmes évêques accusent l'Église romaine de célébrer les offices dans une langue inconnue au peuple, et de vouloir supprimer les liturgies nationales. Par là on voudrait faire croire, sans doute, que le peuple russe tout entier entend la langue slave dont on se sert exclusivement dans sa liturgie : il n'en est rien, et le dialecte sacré est bien moins intelligible aux orthodoxes que ne l'est le latin à la masse des catholiques. On sait d'ailleurs que les fidèles, chez les catholiques, ont entre les mains des traductions et des commentaires sans nombre, et entendent constamment la parole de Dieu : il n'en est pas de même chez les Grecs. Quant aux liturgies nationales, on sait aussi que loin de vouloir porter atteinte à celles qui

trines copiées des protestants, comme professeur de théologie, fit pénétrer le protestantisme dans l'épiscopat russe, il est encore appelé aujourd'hui, par Mgr Macaire Boulgakoff, dans l'histoire abrégée de la théologie qui précède sa *Théologie dogmatique*, le *père de la théologie russe*, « sans exciter aucune surprise, sans provoquer aucune réclamation ». (Voy. le P. Gagarin, *Études de théolog.*, I, p. 1 et suiv.)

sont antiques, et notamment aux liturgies orientales, les papes ont interdit de les changer et en protégent le maintien par les censures ecclésiastiques les plus graves, et même par des excommunications formelles.

Où est la bonne foi?

On se plaint des calomnies des théologiens catholiques contre la prétendue ambition de Photius « de bienheureuse mémoire [1] ».

Mais sont-ce les théologiens catholiques qui ont imaginé que Photius, laïque, grand écuyer de l'empereur, fut ordonné patriarche, en six jours, du vivant de son prédécesseur, saint Ignace, qui protestait au péril de sa vie? ce qui partout et toujours constitue le fait d'une intrusion violente et illégale.

Sont-ce les théologiens catholiques qui ont supposé les lettres de Photius au Pape, par lesquelles, reconnaissant en termes formels sa primauté, non-seule-

[1] *Orthod. et Pap.*, p. 93. Un théologien russe, « pour donner plus de valeur aux louanges qu'il distribue à Photius, emprunte à l'*Hist. ecclésiastique* de Fleury une lettre de cet imposteur au pape Nicolas, qu'il reproduit comme un modèle de piété et d'humanité... Or Fleury cite cette lettre comme une preuve que *Photius était un parfait hypocrite, agissant en scélérat et parlant en saint.* » Nous empruntons cette note à l'auteur de la brochure citée plus haut : *La Russie est-elle schismatique?* (P. 29.) Le prince Galitzin remarque, avec beaucoup d'à-propos, que « l'origine du schisme est si honteuse, qu'il n'a pas le courage de vénérer son fondateur, tandis que, parmi ses mille heureuses contradictions, il se joint à l'Église universelle pour célébrer solennellement le 23 octobre la mémoire de saint Ignace, sa première victime ». (*L'Église gréco-russe*, page 6.)

ment d'honneur, mais de juridiction, il lui demande de confirmer son élection ?

N'est-ce pas Photius qui écrit au Pape ces propres paroles :

« *Mon prédécesseur ayant quitté sa dignité,* le clergé, les métropolitains assemblés, et surtout l'empereur, humain envers tous les autres et cruel envers moi seul, poussés de je ne sais quel mouvement, sont venus à moi, et, sans écouter mes excuses ni me donner de relâche, ils m'ont dit qu'il fallait absolument me charger de l'épiscopat. Ainsi, *nonobstant mes larmes et mon désespoir,* ils m'ont fait violence et ont exécuté leur volonté [1]. »

Si ce n'est pas là le langage de l'ambition et de l'hypocrisie ; si l'auteur de cette lettre est un « bienheureux » calomnié, que deviendra l'histoire et où est la justice ?

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception a été parmi les théologiens russes le signal d'un déchaînement universel contre Pie IX et contre la papauté. Dans cette définition, s'écrie l'auteur d'*Orthodoxie et Papisme,* l'Église romaine, « par la voix du Vatican, a fait l'aveu de sa passion déréglée pour les changements, pour le mouvement, pour les innovations dans le domaine de la foi, qui cependant de sa nature est éternellement immuable ». Selon notre auteur, c'est assurément une hérésie, puisque la sainte Église a constamment enseigné le contraire [2].

[1] Baronius, an. 859.

[2] Page 90. — Notez que l'auteur, en déclamant contre l'Imma-

Ainsi s'exprime le « Grec, membre de l'Église d'Orient », que le gouvernement russe fait traduire en français. Mais écoutez la réponse du « Russe orthodoxe [1] ».

« Ici l'acharnement et le dénigrement, joints à la plus complète ignorance, montrent à quel degré d'inconséquence peut conduire la passion... Le Pape, en confirmant ce dogme, pensait se rapprocher de l'Église d'Orient [2]. En effet, tous nos offices et toutes nos litanies en l'honneur de Marie fourmillent d'expressions incompatibles avec l'idée du péché originel ; nous n'en citerons qu'une entre *mille*. On chante le jour de la Nativité de la Vierge : « Nous proclamons

culée Conception, reconnaît lui-même que, selon l'Église grecque, la sainte Vierge a été « *à l'abri des effets du péché originel* ». Pour combattre l'Église latine, il est réduit à donner du privilége de Marie une notion tout à fait inexacte, à la fois contraire à l'enseignement de l'Église et à la raison. Il paraît s'être inspiré, non des théologiens latins ou grecs, mais des articles des journaux irréligieux, dans le temps où ils fulminaient contre la définition de Pie IX, prouvant à tout le monde qu'ils ignoraient parfaitement ce dont ils parlaient : *Quæcumque ignorant, blasphemant.*

[1] Page 43.

[2] L'auteur aurait pu ajouter que c'est en se fondant particulièrement sur les témoignages tirés des Pères grecs que l'Église a pu établir la tradition relative à l'Immaculée Conception. Il aurait pu ajouter, avec le P. Gagarin, que l'Académie de Kiew au dix-septième siècle, s'exprimant par la bouche de Lazare Baranowitch, évêque de Tchernigow, regarde ce dogme comme une vérité certaine. Il aurait ajouté, enfin, qu'un des griefs des Starovères d'aujourd'hui contre l'Église du saint synode, c'est d'avoir varié, en renonçant en 1655 à l'antique croyance de l'Immaculée Conception. — Voyez : *l'Église russe et l'Immaculée Conception*, par le P. Gagarin. Paris, Plon, 1876.

et célébrons votre nativité, et nous *honorons votre conception immaculée*, etc. »

Si, après ces témoignages et tant d'autres tirés de leur Église, les théologiens russes déclarent le Pape hérétique pour avoir proclamé l'Immaculée Conception, de quelle épithète ne l'auraient-ils point chargé, si, contre leur doctrine antique, explicite, unanime et universelle, il avait fait un dogme de l'erreur contraire?

Nous pourrions pousser beaucoup plus loin l'étude de ce qu'on appellerait avec raison les antinomies inconciliables de la théologie russe contemporaine. La Pologne catholique, dont on espère faire une proie, en y corrompant l'enseignement, ne s'en plaindrait pas sans doute. Bornons-nous cependant, pour finir, à deux points principaux qui chacun méritent un article à part.

X

L'Église russe et la Papauté.

Le dogme qui choque le plus les théologiens du schisme est, comme on le sait, celui de la primauté de saint Pierre; et si, sur d'autres points, ils flottent entre le protestantisme et l'Église, au gré des siècles et surtout au souffle du bon plaisir impérial, il y a un dogme sur lequel ils sont franchement protestants. A entendre déclamer contre le *papisme* les théologiens du saint synode, on se croirait à Genève ou à Londres; mais à voir les mesures minutieuses, toujours

tracassières et souvent barbares, à l'aide desquelles on croit prévenir, et par lesquelles on ne punit que trop réellement tout rapport avec Rome, on reconnaît clairement la Russie. Les Polonais savent qu'il est plus dangereux d'être franchement papiste à Varsovie que raskolnique à Moscou.

Mais comment s'y prendront les théologiens russes pour ramener les papistes de Pologne ? La chose, si on l'entame par le raisonnement et par l'histoire, n'est point facile, et, pour tout dire, c'est une entreprise abrupte et hardie, qui demanderait à un raisonneur des chefs-d'œuvre d'une logique nouvelle, et à un savant en histoire des découvertes inattendues.

Car si l'on n'adopte pas franchement les thèses du protestantisme, — mais alors, ce serait abjurer l'orthodoxie, — que de contradictions, tous les jours plus palpables et dont l'évidence grandit à mesure qu'on étudie, que d'absurdités véritables il faut dévorer pour rester fidèle au dogme le plus patriotique, sinon le plus raisonnable, de la religion russe !

Ce n'est pas ici le lieu de disserter : nous ne voulons pas recommencer ce qui a été fait avec un plein succès ; montrer avec de Maistre, avec le cardinal Lewicki, archevêque des Ruthènes unis[1], avec le P. Gagarin, avec le prince Galitzin, avec le P. Tondini, dans tous ses ouvrages[2], avec l'auteur anonyme,

[1] Dans un mandement célèbre, reproduit par Theiner, II, 179.

[2] Sur l'article de la papauté, nous recommandons particulièrement le *Pape de Rome et les papes de l'Église orthodoxe de l'Orient*. Paris, Plon, 1876.

mais Russe orthodoxe, de la brochure, *La Russie est-elle schismatique?* qu'un Russe orthodoxe ne peut pas consulter sa propre liturgie, célébrer les fêtes de son propre culte, lire ses livres de piété les plus anciens, les plus autorisés et les plus solides, sans y retrouver saint Pierre et ses droits, le Saint-Siége et ses prérogatives, transmises intactes de saint Pierre à ses successeurs, les saint Clément, les saint Léon, les saint Célestin, les saint Agapet; sans y surprendre enfin, toute vivante, la doctrine même de l'Église romaine. Bornons-nous à quelques questions qui n'étonneraient pas même la raison d'un enfant, pourvu qu'il ait lu un abrégé d'histoire ecclésiastique et n'ait pas oublié son catéchisme.

Première question :

Est-il douteux que l'Église grecque, jusqu'à Photius, et après lui jusqu'à Michel Cérulaire, ait été catholique romaine, dans le sens où nous entendons, encore aujourd'hui, que l'Église grecque doit être romaine, c'est-à-dire, avec une liturgie et des rites propres, mais sous la suprématie reconnue du Saint-Siége? Car si cette suprématie n'était pas reconnue jusqu'alors, pourquoi Photius a-t-il demandé tant de fois et avec tant d'instances au pape de confirmer son élection? Pourquoi Michel Cérulaire, lorsqu'il est venu jusqu'à excommunier le pontife romain et avec lui (ce qui est proprement l'acte d'un furieux et d'un insensé) *toute l'Église d'Occident,* ne fait-il pas entrer au nombre des accusations qu'il fulmine contre le

Saint-Siége celle d'avoir usurpé la puissance souveraine dans l'Église ?

Mais si Photius et Cérulaire, tout en fondant le schisme, n'ont osé, ni l'un ni l'autre, s'élever, au nom de la foi, contre l'autorité qui le condamne, à quelle date, à quelle origine, à quelle cause avouable les théologiens grecs feront-ils remonter la prétendue indépendance de leur Église vis-à-vis du siége romain ?

Seconde question :

Est-il douteux que l'Église russe proprement dite ait été elle-même catholique romaine dans son origine[1] ? Que si on le nie, comment expliquer, entre autres choses, des fêtes qui lui sont communes avec l'Église romaine et que les Grecs rejettent ? Mais surtout, si l'Église russe n'a jamais reconnu la suprématie romaine, comment a-t-elle pu laisser se glisser dans sa liturgie tant de passages où elle célèbre encore aujourd'hui, avec un enthousiasme que l'Occident égale à peine, « le pape saint Célestin, qui, ferme dans ses discours et dans ses œuvres, et suivant la voie que lui avaient tracée les apôtres, s'est montré digne d'occuper le Saint-Siége *en déposant par ses lettres l'impie Nestorius* (patriarche de Constantinople) » ?

Et « le pape saint Agapet, qui *déposa l'hérétique*

[1] On peut en voir les preuves développées, avec une grande abondance d'érudition et une grande force de logique, par le P. Verdière, dans les *Études de théologie*, t. II, p. 133. Cela est constaté d'ailleurs en termes adoucis par Karamsin lui-même. *Ibid.*, p. 294. — Voir aussi : *La Russie est-elle schismatique ?*

Anthime (patriarche de Constantinople), lui dit anathème, sacra ensuite Mennas, personnage d'une doctrine irréprochable, et *le plaça sur le siége de Constantinople* » ?

Et « le pape saint Martin, qui *sépara de l'Église de Jésus-Christ Cyrus* (patriarche d'Alexandrie), *Serge* (patriarche de Constantinople), *Pyrrhus* et tous ses adhérents » ?

Voulez-vous savoir ce qu'un pape peut écrire à un empereur? La liturgie russe vous l'apprendra : c'est Grégoire II qui écrit à Léon l'Isaurien, au sujet du culte des images :

« Nous *qui sommes revêtu de la puissance et de la souveraineté de saint Pierre, nous avons voulu vous interdire,* etc. »

C'est encore l'Église russe qui nous apprend, dans ses menées, par un fragment de la vie de saint Jean Chrysostôme, qu'un pape peut excommunier non-seulement un patriarche, mais un empereur, et non pas seulement l'empereur d'Occident, qui est de son patriarcat, mais aussi l'empereur d'Orient, qui n'en est pas.

« Le pape Innocent écrivit plus d'une fois à Arcade, le séparant de la communion avec Eudoxie sa femme, et prononçant l'anathème sur tous ceux qui avaient renversé saint Jean Chrysostôme de son siége. Quant à Théophile (patriarche d'Alexandrie), non-seulement il le priva de son rang, mais il le sépara de l'Église. Arcade écrivit à son tour au pape Innocent,

lui demandant humblement pardon et l'assurant de son repentir. Il écrivit aussi à son frère Honorius, afin qu'il suppliât le pape de le relever de son excommunication, et il obtint ce qu'il demandait; car le pape, ayant pris connaissance de son humble prière, agréa son repentir et écrivit au bienheureux Proclus, alors évêque de Cyzique, pour l'autoriser à absoudre l'empereur de l'excommunication, à l'admettre à la participation des sacrements et à inscrire le bienheureux Jean au nombre des saints [1]. »

La conclusion est évidente : ou il faut que les théologiens russes cessent d'imiter les protestants dans leurs invectives contre le papisme, ou il faut qu'ils effacent leur propre liturgie, au risque de rendre plus accusatrices que jamais les pages qu'ils auront effacées. Il faut qu'ils prouvent que Pie IX n'est pas le successeur légitime des Célestin, des Agapet et des Grégoire, ou il faut qu'ils lui reconnaissent sur le monde chrétien tout entier, Orient et Occident, évêques et fidèles, empereurs et sujets, les mêmes droits spirituels, ni plus ni moins, qu'exerçaient les Célestin, les Agapet et les Grégoire. Il faut tout au moins, et, pour le moment, on ne leur en demande pas davantage, qu'ils cessent de soutenir de leurs écrits et de leurs invectives les lois odieuses d'un gouvernement qui met son

[1] Le texte slavon de tous ces passages est cité par le P. Gagarin, *Études de théologie*, II, p. 75 et suiv. Voy. aussi : *La primauté de saint Pierre prouvée par les titres que lui donne l'Église russe dans sa liturgie*, par le P. Toudiui. Paris, Palmé, 1867.

orthodoxie à persécuter, comme le plus grand des crimes, la filiale soumission au siége apostolique, et à punir l'Église de Pologne de ce qu'elle est en ce point plus fidèle aux traditions de l'Église de Russie que la Russie elle-même; il faut enfin qu'ils reconnaissent avec nous que ces lois ne sont pas seulement une violation manifeste des traités et du droit des gens, un outrage permanent aux droits plus sacrés encore de la conscience, mais aussi la tyrannie impertinente d'une ignorance déplorable, qui a contre elle l'histoire, la logique, la raison et le sens commun [1].

Mais voici une troisième question, plus simple que

[1] Il est vrai que l'auteur d'*Orthodoxie et Papisme* nous déclare que « le sixième canon du concile de Nicée nous apprend *clairement* que les droits de l'évêque d'Alexandrie sont *les mêmes* que ceux de l'évêque de Rome », et que « le vingt-huitième canon du quatrième concile œcuménique nous dit *péremptoirement* que ces priviléges ne viennent nullement du droit divin, mais qu'ils résultaient du caractère de Rome comme capitale de l'empire ». A ces assertions *péremptoires*, il y a plusieurs difficultés que l'organe du saint synode n'ignore sans doute pas plus que nous. D'abord il faut que le sixième canon ne soit pas si clair, dans le sens prétendu par l'auteur, pour que, dans le concile même de Chalcédoine, le légat du pape saint Léon, Pascasin, se soit servi de ce même canon pour combattre les prétentions ambitieuses d'Anatolius, patriarche de Constantinople, qui voulait enlever la préséance à l'évêque d'Alexandrie; pour que saint Léon lui-même ait invoqué le concile de Nicée, afin de combattre les mêmes prétentions, dans ses lettres 104 et 105 à l'empereur Marcien et à l'impératrice Pulchérie. Ensuite, si les droits d'Alexandrie et de Rome sont les mêmes, comment se fait-il que saint Denys, *patriarche d'Alexandrie*, accusé par les évêques de Libye, ait été obligé de se défendre devant le pape saint Denys de Rome; que, de

les précédentes et à laquelle un théologien russe répondra plus difficilement encore.

Est-il douteux que la papauté romaine soit le centre le plus ancien, le plus autorisé d'une grande communion chrétienne, plus étendue que toutes les autres réunies ensemble et surtout que l'Église russe en particulier?

S'il en est ainsi, d'où vient que le *Catéchisme détaillé,* qui énumère avec soin les principales divisions de l'Église universelle, passe sous silence l'Église romaine? Peut-être dira-t-on que l'écrivain russe, en parlant de l'Église universelle, ne devait entendre par là que celle qui jouit à ses yeux du privilége de l'or-

même, le pape Jules ait évoqué à Rome la cause de saint Athanase, *patriarche d'Alexandrie;* que le pape saint Martin, comme nous l'apprend la liturgie gréco-russe, ait déposé Cyrus, *patriarche d'Alexandrie,* etc.? Ajoutons que la prétendue égalité du siége d'Alexandrie avec Rome ne prouve pas *très-clairement* l'égalité du saint synode avec le patriarcat d'Occident. Le siége d'Alexandrie a été fondé par saint Pierre lui-même; le saint synode a été établi, contre toutes les règles connues, par Pierre le Grand : on conviendra que la différence est *claire.*

Quant à l'argument tiré du vingt-huitième canon de Chalcédoine, il est encore moins *péremptoire*, s'il est possible. Tous les historiens de l'Eglise savent que ce canon fut voté subrepticement, en l'absence des légats du Saint-Siége, par les évêques orientaux seuls, sous la présidence d'Anatolius, patriarche de Constantinople, qui voulait par cette voie revendiquer pour son siége la préséance jusque-là reconnue au siége d'Alexandrie. Les légats protestèrent contre cette indigne supercherie. Les évêques n'en persistèrent pas moins à demander la confirmation de leur décret au pape saint Léon, qui la refusa. Il n'est pas hors de propos de rappeler ici en quels termes des évêques, tous grecs, qui se flattent d'avoir agi en concile œcuménique, sollici-

thodoxie. Assurément, cette réponse serait concevable, s'il s'agissait de quelque fraction minime séparée de l'ensemble qu'on pût négliger, sans exciter la réclamation du lecteur, surtout si le *Catéchisme détaillé* était un livre tout élémentaire adressé à des enfants; mais quand il s'agit d'un ouvrage de quelque étendue, qui doit tenir dans l'Église russe la place qu'occupe parmi nous le catéchisme romain, et qui s'adresse aux fidèles instruits, il y a au moins de quoi s'étonner grandement de voir que l'écrivain ne va pas au-devant de la question que fait naître infailliblement dans l'esprit du lecteur la pensée d'une anomalie monstrueuse : « D'où vient que l'Église

tent du Saint-Siége la confirmation de leur décret : « Quæ definivimus... hæc sicut propria et amica et ad decorem convenientissima dignare complecti, sanctissime et beatissime pater... quidquid *rectitudinis a filiis sit ad patres recurrit, facientes hoc proprium sibi.* Rogamus igitur et *tuis decretis nostrum honora judicium*, et sicut nos, cupidi in bonis, adjecimus consonantiam, sic et summitas tua filiis quod decet adimpleat (οὕτω καὶ ἡ κορύφη τοῖς παῖσιν ἀναπληρῶσαι τὸ πρέπον). — (Voy. Baron. an. 451, nº 148.) Ajoutons que le vingt-huitième canon ne prétend nullement à l'égalité de Constantinople avec Rome.

Après cela, nous ne pouvons que louer la modestie de l'auteur d'*Orthodoxie et Papisme*, lorsque, prenant un ton moins *péremptoire*, il écrit quelque part : « Nous ne voulons pas nous faire les maîtres de ses théologiens (de l'Église latine), car ils sont plus érudits que nous dans la connaissance des écrits de nos pères communs; c'est même à leurs savantes et laborieuses recherches que nous devons les preuves incontestables (?) de la vérité que nous défendons. Non! non! *loin de nous l'idée de vouloir convaincre ou instruire.* » (P. 92.) A la bonne heure! mais alors pourquoi écrivez-vous?

romaine, incomparablement la plus étendue de toutes les Églises, est exclue de l'Église universelle ? » Assurément se taire vaut mieux qu'invectiver, comme le font en pareil cas les catéchismes protestants, même à l'usage des enfants du peuple. Mais ce silence n'est-il pas significatif? n'est-il pas la marque d'un visible embarras? Ne prouve-t-il pas que la papauté tient beaucoup plus de place dans l'esprit préoccupé de l'auteur du catéchisme qu'elle n'en tient dans son livre? N'est-ce pas le cas de dire, avec Cicéron : *Cum tacent clamant* » ?

Mais se taire ne suffit pas. Le silence n'a jamais été une solution. Que fera donc l'orthodoxie russe quand elle voudra élever la voix sur la difficile question du papisme, et hasarder des raisons contre ses sujets obstinés dans l'amour du Saint-Siége? elle aura recours à un procédé pire que tout le reste, après la persécution : c'est la calomnie.

Exemples :

Jusqu'ici ce qu'on nous disait de la manière dont quelques Russes interprètent l'enseignement de l'Église catholique, sur le pouvoir du Saint-Siége, nous avait paru incroyable et au-dessous de la réfutation. Mais quoi ! il faut se rendre à l'évidence et attribuer aux théologiens eux-mêmes la mauvaise foi insigne du gouvernement, ou l'ignorance des particuliers. Nous lisons dans la brochure citée plus haut, ouvrage d'un Russe orthodoxe, mais d'une évidente bonne foi, « que dans les séminaires russes on enseigne qu'à nos yeux *le*

pape est un autocrate de son chef et qu'il se donne pour impeccable [1] ». Mais en croirons-nous nos yeux quand nous lirons dans le manifeste officiel de l'orthodoxie russe, *Orthodoxie et Papisme*, le passage suivant [2] : « Le papisme exige de nous... que nous remettions à ce mortel (le pape) *tous les droits et toute l'autorité de l'Église œcuménique*... et ce qui est pis encore, que nous reconnaissions qu'IL EST, DE PAR DIEU, AU-DESSUS DES COMMANDEMENTS DIVINS EUX-MÊMES et qu'*il a le droit de changer, d'ajouter ou de supprimer tout selon sa volonté*... [3]. »

[1] *La Russie est-elle schismatique?* p. 38.

[2] P. 93.

[3] Nous ne comprenons pas davantage dans quel but l'auteur d'*Orthodoxie et Papisme* se permet des insinuations outrageantes contre les vivants et des calomnies formelles contre les morts, dans le passage suivant : « Que l'on juge quelle serait la fin d'un concile composé d'hommes de l'espèce du prince jésuite (le P. Gagarin), qui ont des yeux pour ne point voir et des oreilles pour ne point entendre ; d'hommes prêts à contredire et à rejeter toute vérité claire et précise ; *qui n'ont en vue que d'arriver à leurs propres fins à tout prix et sans s'embarrasser des moyens, fût-ce le mensonge, la calomnie, la falsification des documents! L'exemple en a été déjà donné au concile de Florence, lorsque le cardinal Julien donna de faux actes du septième concile œcuménique.* » (P. 99.) Le même auteur dit ailleurs (p. 42) que les évêques qui signèrent tous la réunion au concile de Florence, sauf un seul, le firent de guerre lasse, « abreuvés de *dégoût*, de *misère*, de *souffrances* ». Ailleurs (p. 56) l'auteur adresse aux papistes cette foudroyante apostrophe : « Est-ce que les corrections et les altérations des textes que vous avez fait subir aux œuvres des saints Pères, aux livres liturgiques, ne sont pas là pour stigmatiser à la face du monde vos mensonges et vos faux-fuyants des noms qu'ils méritent? » Une seule bonne preuve vaudrait mieux que ce torrent d'injures.

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire. On se demande ce qui parle ici. Est-ce l'ignorance? est-ce la mauvaise foi?

Quel prétexte peut autoriser d'aussi absurdes imputations, contre lesquelles a toujours protesté l'enseignement universel et explicite des théologiens catholiques[1]?

Concluons, nous le pouvons sans témérité, que l'orthodoxie russe, qui fait tout pour ruiner le papisme en Pologne, n'a su jusqu'à présent choisir qu'entre ces trois partis : se contredire, se taire prudemment ou calomnier; nous nous trompons, le schisme a un quatrième procédé, c'est la persécution.

XI

La tolérance du schisme.

A entendre certains apologistes de la Russie, les plaintes si souvent élevées, au nom de la Pologne catholique, contre l'oppression religieuse qui l'écrase,

[1] Le concile du Vatican, en érigeant en dogme la croyance générale à l'infaillibilité du pontife romain, parlant *ex cathedra*, n'a en rien modifié, ou plutôt il a confirmé les deux thèses suivantes de Bellarmin :

1° Posse pontificem, etiam ut pontificem et cum suo cœtu consiliariorum vel cum generali concilio, errare in controversiis facti particularibus, quæ ex informatione testimoniisque hominum præcipue pendent;

2° Posse pontificem, ut privatum doctorem, errare etiam in quæs-

ne sont rien moins qu'une persévérante et grossière calomnie. On va plus loin : on soutient qu'une des gloires propres de l'Église grecque, c'est d'avoir érigé en dogme et inscrit dans ses lois la tolérance !

C'était, en effet, comme nous l'avons vu, la prétention de Catherine II. C'était celle de Nicolas : du moins, c'est ce que rappelle au pape Grégoire XVI lui-même l'ambassadeur Gourieff, lorsqu'il ne craint pas d'invoquer contre les vues étroites de la cour de Rome « les règles de tolérance religieuse scrupuleusement observées en Russie [1] ». C'est la prétention cent fois répétée de l'empereur Alexandre et de son porte-voix le prince Gortschakoff. En ce qui concerne spécialement le royaume de Pologne, l'empereur Nicolas ne dédaigna point de faire mention spéciale de « la liberté de conscience » dans le préambule du *Statut organique* qu'il octroya, en 1832, aux Polonais, après la suppression de la constitution que leur avait donnée le congrès de Vienne. Les articles V et VI sont ainsi conçus :

Art. V. — La liberté du culte est garantie; chacun est libre de pratiquer sa religion ouvertement, sous la protection du gouvernement, et la différence des croyances chré-

tionibus juris universalibus, tam fidei quam morum, idque ex ignorantia, ut aliis doctoribus interdum accidit.

Nous nous permettrons de renvoyer les théologiens du saint synode au livre de Mgr Fessler, secrétaire du concile du Vatican, livre approuvé par un bref du souverain Pontife : *La vraie et la fausse infaillibilité du Pape*. Paris, Plon et Douniol, 1872.

[1] Voy. t. I, p. 221.

tiennes ne pourra jamais servir de prétexte à la violation des droits et priviléges qui sont accordés à tous les habitants. La religion catholique romaine, étant celle de la majorité de nos sujets polonais, sera l'objet de la protection spéciale du gouvernement.

Art. VI. — Les fonds que possèdent le clergé catholique romain et ceux du rit grec uni seront considérés comme une propriété commune et inviolable de la hiérarchie de chacune de ces croyances.

Le prince Dolgoroukow est donc tout à fait fondé à écrire : « La liberté de conscience se trouve inscrite dans les lois et même dans les lois fondamentales de l'empire[1]. » Enfin il faut citer *in extenso* la verte réprimande faite par l'auteur d'*Orthodoxie et Papisme* au P. Gagarin, qui avait bien osé écrire dans sa brochure : *La Russie sera-t-elle catholique?* que la Russie combat l'Église romaine.

« Si le bon père aimait la vérité, il aurait dit : « De-
» puis des siècles, le Saint-Siége fait la guerre à l'Église
» russe, l'embrassant dans son inimitié pour toute l'or-
» thodoxie », et nous pensons qu'un pareil aveu n'aurait nullement nui à la paix honorable qu'il médite ; car nous savons avec certitude, par l'histoire même des troubles politiques qui ont agité l'Europe, que partout Rome a été l'agresseur, pendant que toutes les autres confessions religieuses se tenaient sur la défensive. *Il aurait dû dire que l'orthodoxie, dont le principe est la tolérance, n'a jamais persécuté ni troublé personne pour sa foi.* Nous en trouvons le témoignage le plus irré-

[1] P. 355.

cusable dans toutes les communions chrétiennes de l'Orient; et, bien plus, les papistes eux-mêmes l'attestent en nous qualifiant de stationnaires et en nous accusant d'immobilité. *La Russie, sous ce rapport, a droit à la prééminence, et notre bon père fausse sans pudeur la vérité, en lui attribuant le caractère d'inimitié.* « La Russie, dit-il (p. 64), combat l'Église » catholique » ; et dans un autre passage (p. 16) : « Elle » refuse la tolérance aux catholiques romains. » *Ceci est une calomnie manifeste*[1] ! »

Citer une semblable page, après tous les faits authentiques dont ce livre est plein, c'est en faire, ce semble, une suffisante réfutation; ne doit-elle pas sembler plus étrange encore aujourd'hui, après la sanglante extirpation du diocèse grec uni de Chelm, « objet aussi lui, selon le statut de 1832, *de la protection spéciale du gouvernement* »? Cette page, comment a-t-on pu l'écrire? comment un ami de la Russie a-t-il pu si maladroitement la défendre? est-il un seul lecteur que l'on espère tromper?

Toutefois, il ne sera pas mauvais de montrer ici comment l'Église gréco-russe, qui se contredit en tant de points (car telle est la condition nécessaire de l'erreur), est tout particulièrement réduite à se contredire, toutes les fois qu'elle parle de sa tolérance, et se voit en quelque sorte condamnée, pour vivre, à la persécution.

D'abord, hâtons-nous de le dire, nous ne ferons

[1] P. 77-78.

point aux théologiens russes l'injure de croire qu'ils professent le dogme issu du protestantisme, et aujourd'hui commun à tous les révolutionnaires de tous les degrés, qui, sous le nom ambigu de liberté de conscience, n'est en réalité que l'indifférentisme : « Opinion perverse, écrit Grégoire XVI, qui s'est répandue de tout côté par les artifices des méchants, d'après laquelle on pourrait acquérir le salut éternel par quelque profession de foi que ce soit, pourvu que les mœurs soient droites et honnêtes[1]. » Comme nous, tout en laissant à Dieu seul de décider la question de bonne foi, et sans vouloir mettre de bornes à sa miséricorde, les théologiens grecs admettent que, selon le dogme de Jésus-Christ, la véritable Église est une et que, d'après l'enseignement de l'apôtre, « il n'y a qu'un Dieu, une foi, un baptême[2] ». Lors donc que

[1] « *Indifferentismum*... seu pravam illam opinionem quæ, improborum fraude, ex omni parte pererebuit, qualibet fidei professione æternam posse animæ salutem comparari, si mores ad recti honestique normam exigantur. » Bull. *Mirari*.

[2] Ce n'est pas sans étonnement que nous lisons dans le *Raskol* (p. 231) cette phrase : « Cette tolérance (la tolérance dogmatique) n'a rien qui répugne aux principes essentiels de l'Église orthodoxe, *puisque celle-ci admet la possibilité du salut dans toutes les croyances.* » Cela est directement contraire à l'enseignement de l'Église gréco-russe. Voyez notamment le *Catéchisme détaillé*, p. 65. Au reste, on est frappé, quand on lit les écrits des auteurs russes non théologiens de profession, de l'ignorance où ils sont de leur propre dogme, qu'ils défendent par pur patriotisme. L'auteur du *Raskol* appartient évidemment lui-même à ces défenseurs de la religion russe, qui ne croient à aucune révélation, et seraient justement anathématisés par leur propre Église qu'ils s'imaginent défendre.

Faut-il nous étonner davantage de voir l'auteur (p. 221) présenter

l'on écrit de l'orthodoxie qu'elle a pour principe « la tolérance », on ne parle que de la tolérance extérieure ou civile; on ne veut dire autre chose sinon que partout où l'orthodoxie se trouve en contact avec des communions différentes, ou bien elle renonce tout à fait au prosélytisme, n'ayant pas la prétention, comme parle l'auteur d'*Orthodoxie et Papisme,* « de vouloir convaincre ou instruire », ou, tout au moins, elle renonce à toute autre conquête que celles de la charité et des lumières, de la persuasion et de la science.

C'est cette pensée, ou du moins ce désir, qu'exprime avec autant de force que de noblesse le prince Dolgoroukow :

« Dévoué de cœur et de conviction à notre sainte mère l'Église orthodoxe orientale, la vraie Église de Jésus-Christ, nous aurions cru lui adresser l'injure la plus cruelle, lui faire l'outrage le plus sanglant, si nous pouvions supposer un seul instant que, pour son maintien et sa prospérité, elle puisse avoir besoin de gendarmes, de geôliers et de bourreaux! Elle n'a besoin que de la protection divine et de la liberté civile, cette liberté dont l'Évangile est la source sacrée, comme il en est l'expression la plus sublime [1]. » Et

l'expulsion des jésuites par Louis XV, accomplie, de l'aveu de tous, au mépris de toutes les règles de la justice, comme la marque d'un progrès sensible de la *tolérance* en France? Autant vaudrait dire que c'est par *tolérance* que l'on étouffe le catholicisme en Russie, à cause de son esprit essentiellement *intolérant.*

[1] P. 353.

plus loin l'horrible affaire de Dziernowicé arrache au noble écrivain cette éloquente protestation : « Ce serait outrager notre sainte Église que d'admettre un seul instant qu'elle puisse avoir besoin de gendarmes... L'ignoble catéchisme de M. Stch... (Stcherbinin) est celui de la bureaucratie, mais non point de l'Église orthodoxe, animée de l'esprit de charité et de douceur chrétienne[1]. »

Voilà bien le sentiment qui doit animer tous les nobles cœurs, et il y en a beaucoup, que renferme dans son sein le schisme grec. Mais c'est à ceux-là surtout que nous voudrions faire voir qu'en persécutant, contre ses propres principes, contre l'esprit de l'Évangile, contre la foi des traités, l'orthodoxie russe, qui par là se blesse elle-même, et viole tous les droits divins et humains, est cependant conséquente, et obéit à une logique fatale, la logique de l'erreur, toutes les fois qu'elle a la force en main et qu'un intérêt quelconque l'oblige de se défendre ou de se propager.

Quel est l'intérêt vivant du schisme gréco-russe? Est-ce le salut des âmes? Non, c'est la politique des tzars, avec laquelle il a toujours fait corps et maintenant plus que jamais. Quant à la charité de l'apostolat, lui-même se vante d'en être dénué[2], et c'est là ce

[1] P. 363.

[2] Nous rapporterons à ce sujet une conversation curieuse de M. Bloudow avec un prêtre catholique, de qui nous tenons ce détail : « Comment faites-vous, disait le prêtre, pour vous débarrasser

qu'il reproche le plus à l'Église catholique, sous le nom de prosélytisme. Voyez la nature des récriminations qui assaillent particulièrement les nobles esprits que la terreur des lois n'a pu enchaîner, et que la force de la vérité arrache tous les jours au schisme oriental : c'est par-dessus tout le patriotisme russe qui exhale contre eux ses plaintes, par la plume violente et injuste de M. Tolstoy et autres, comme si, en renonçant à l'erreur de Photius, on renonçait par là même à la patrie de saint Wladimir; comme si la vraie religion fondée par Jésus-Christ, patrie commune des âmes, n'embrassait pas dans son unité, sans jamais les confondre, tous les rites apostoliques, tous les climats et toutes les patries! C'est à cause de cette union étroite avec des vues humaines et politiques que l'erreur photienne, quoi qu'elle en dise, est toujours persécutrice.

Et comment pourrait-elle faire autrement? Les

des sectes innombrables qui se forment tous les jours dans le sein de votre Église? — Nous ne pouvons, comme on fait chez vous, répondit le ministre, envoyer des missionnaires pour instruire et ramener les fanatiques ; nous n'en avons pas. Et puis, si nous en avions, les choses n'en iraient pas mieux, parce que chaque missionnaire formerait aussitôt une nouvelle secte. Aussi nous nous bornons à faire découvrir par la police le chef de la secte; aussitôt découvert, il est pris et fait soldat. Alors la secte tombe pour quelque temps, et dès qu'un nouveau chef s'élève, on le traite de même. Voilà comment nous arrivons à contenir le développement excessif de l'esprit sectaire. » — On conviendra que ce détail tout seul, venant d'une source si authentique, suffit pour justifier et au delà tout ce que nous avons dit de l'état misérable de la religion dominante en Russie.

âmes ne se convertissent que par la persuasion, fille de la charité, et par les lumières, filles de la science. Or, en ce qui concerne la charité, est-ce faire injure à nos frères orientaux, si nous affirmons que l'Église catholique, en Pologne et ailleurs, n'a à redouter aucune comparaison, et que, si l'on s'en tient à ce moyen de convertir, le saint synode fait sagement de renoncer, en Pologne, à toute espèce de prosélytisme ?

Quant à la science, plût au ciel que ce fût un moyen de conversion sur lequel le schisme russe comptât davantage ! Car alors, tant d'universités n'auraient pas été fermées, tant d'écoles supprimées, tant de livres défendus ou mutilés, tant de voies fermées à l'intelligence, tant de questions ensevelies sous un silence prudent [1]. Si l'orthodoxie se rend compte de

[1] Voici un aveu précieux d'un défenseur de l'Église officielle, l'auteur du *Raskol*. Il parle de l'antipathie qu'ont les sectaires russes pour l'instruction en général. « Pourtant, ajoute-t-il, *en général, ils sont moins ignorants que la partie de la population soumise à l'Église d'État : la plupart d'entre eux savent lire et écrire*. Mais ils ne lisent que les saintes Écritures et l'Évangile, trouvant que l'esprit de l'homme n'a pas besoin d'en connaître davantage. » (P. 100.) — Ce qui veut dire que les fidèles de l'Église officielle en Russie ne savent, *en général*, ni lire ni écrire, et n'ont, par eux-mêmes, aucune notion ni des saintes Écritures, ni de l'Évangile, si ce n'est peut-être celles qu'ils pourraient tenir des instructions des popes. Mais les popes ne prêchent point, *en général*, et ils ont pour cela les meilleures raisons.

N'oublions jamais que l'ignorance systématique est un des moyens employés pour dénationaliser la Pologne. Voici des chiffres : d'après les statistiques de Schnizler, en 1824, il y avait dans le gouverne-

l'amour que toute âme bien née doit porter à la vérité et par conséquent à la science, elle doit comprendre que ces précautions de musulmans ou de vandales sont l'iniquité même; et qu'elles sont l'absurdité même si, pour triompher, l'orthodoxie a jamais compté sur la science. Comment donc les expliquer?

Le voici : c'est qu'un instinct très-sûr avertit l'orthodoxie russe que, si l'on admet la liberté du raisonnement et de la science, elle sera promptement placée entre ce fâcheux dilemme :

Ou bien prouver par l'Écriture, la tradition et les conciles œcuméniques, que jamais le Saint-Siége n'a joui, sur l'Église grecque, des prérogatives qu'il réclame aujourd'hui; prouver, par les Pères, que la double procession du Saint-Esprit, telle que l'entendent les Latins, est une nouveauté ignorée ou niée par les Grecs antérieurs à Photius; prouver, par l'histoire ou par la raison, que le très-saint synode, faisant fonctions de patriarche, est une forme de gouvernement ecclésiastique, compatible avec les enseignements de la tradition apostolique; prouver, par la liturgie russe, que l'Immaculée Conception et l'infaillibilité *ex cathedra* sont des nouveautés inconnues à l'Église grecque; prouver, par la critique,

ment de Wilna 154 écoles et 8,711 élèves. En 1832, on ne comptait plus que 71 écoles et 1,942 élèves. Notez qu'à cette époque l'œuvre de Nicolas était encore à son début et que, depuis le règne actuel, tout s'est aggravé!

que la liturgie russe elle-même n'a pas de sens sérieux[1], ou a été interpolée par des ennemis, toutes les fois qu'elle parle comme l'Église romaine; prouver, par la géographie, que la religion et le rite doivent suivre une ligne parallèle aux chaînes de montagnes et au cours des rivières; prouver, on ne sait comment, que les Grecs unis des provinces polonaises et du diocèse de Chelm ont été convertis *par l'amour* en 1839, en 1858 et en 1874 ;

Ou bien, faute de preuves sur tous ces points, il faudrait tôt ou tard en venir, par le seul progrès de la lumière, à reconnaître que l'Église catholique, qui n'a jamais abordé un homme né dans l'infidélité ou l'hérésie en lui disant : *Crois ou meurs*, et qui, néanmoins, voit tous les jours l'infidélité ou l'hérésie lui fournir de nouveaux enfants, est véritablement la seule à qui il ait été dit par Celui qui ne trompe pas : « *Allez et enseignez toutes les nations, et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles !* »

Mais si la science religieuse affranchie ou la charité catholique laissée libre produisait ce résultat si considérable, si elles amenaient une réunion qui est l'objet des plus ardentes prières de toutes les âmes ferventes dans les deux Églises, que deviennent les plans de Pierre le Grand ? Que devient la prépondé-

[1] C'est ce que n'a pas craint de soutenir l'*Union chrétienne*, journal russe publié à Paris. Voyez l'article de l'*Union chrétienne*, et la réponse dans l'opuscule du P. Gagarin : *Réponse d'un Russe à un Russe*.

rance des races slaves sur la race latine? Que devient le protectorat de l'Orient? Il semble que les plans ambitieux d'une politique séculaire, fondée sur le double antagonisme de la religion et des races, vont s'écrouler sans retour; le but que poursuivent les tzars est manqué, et devant la réalisation de la grande unité de la paix évangélique promise par Jésus-Christ et aujourd'hui prodigieusement accélérée par les progrès universels de la science et de l'industrie, semble s'évanouir cette autre unité sous le sabre, rêve chimérique de l'orgueil païen, relevé et caressé par l'autocratie, et qui n'a d'égal à ses prétentions gigantesques que sa gigantesque inanité.

La conclusion est claire. Il est inutile de demander maintenant pourquoi la Russie, tolérante dans certaines lois faites pour l'Europe, est intolérante et barbare dans le fait; pourquoi les traités de Vienne qui supposent si évidemment la pleine liberté de conscience de toute l'ancienne Pologne, aussi bien que du royaume, les traités de Vienne, seul titre avouable de sa domination présente, sont une lettre morte à ses yeux; pourquoi les catholiques de Pologne demandent au tzar la même liberté que celle dont jouissaient les juifs à Rome, au temps de Grégoire VII et d'Innocent III, et ne peuvent l'obtenir; pourquoi la Russie signe des conventions avec l'Europe, des concordats avec le pape, et ne les exécute jamais; pourquoi la lumière lui fait peur, pourquoi la science religieuse lui répugne, pourquoi elle ne

cesse de calomnier et de faire calomnier les institutions et l'enseignement catholique; pourquoi enfin, sur cette question toujours vivante de la Pologne et de ses droits, malgré tant d'apparences et tant de protestations, elle se tient et reste toujours en dehors de la civilisation occidentale; pourquoi enfin, tant qu'elle restera fidèle à sa politique traditionnelle, elle sera vis-à-vis de l'Europe ce qu'est la Turquie elle-même, depuis le fameux *Hatti Houmayoun* de 1856. Si le sultan ne l'exécute pas, il manque aux traités; s'il l'exécute, c'en est fait de l'empire ottoman. Les traités de Vienne eux-mêmes, c'est le *Hatti Houmayoun* du vieux parti russe : c'en est fait de lui s'il s'y montre fidèle.

Nous venons de nommer l'Orient : mais croit-on, si les plans de la Russie venaient à réussir, que les chrétiens d'Orient, coreligionnaires du saint synode, jusqu'à la hiérarchie exclusivement, auraient à se réjouir beaucoup plus que les Polonais catholiques de la tolérance inscrite dans les lois et dans les traités? Sans aucun doute le bien-être matériel des chrétiens d'Orient augmentera, mais sans aucun doute aussi leur liberté religieuse actuelle diminuera, et les craintes que fait naître dans la race grecque le redoutable protectorat de la Russie ne sont que trop justifiées.

Qu'on veuille bien y songer en effet. La race épuisée des Osmanlis, enchaînée par la surveillance croissante de l'Europe, sa prochaine et avide héritière, a cessé de persécuter ouvertement la croyance de ses

sujets chrétiens; elle les pille et elle les exploite; mais, excepté dans les jours de crise ou sous l'influence de la politique extérieure, comme aujourd'hui dans l'affaire des Arméniens, la Turquie ne persécute plus les chrétiens pour leur foi. Mais qu'on suppose un seul instant le tzar enfin maître de Constantinople et du reste des provinces où domine le schisme grec, que serait l'unité de cet immense empire, si l'unité religieuse lui manquait? Que serait l'unité religieuse elle-même, si, au lieu de reconnaître la direction suprême et unique du saint synode, l'Orient obéissait à dix patriarches indépendants (car il n'y en a pas moins, et bientôt il y en aura quinze), tous jaloux les uns des autres, tous aspirant, avec des titres et des chances diverses, à la suprématie universelle? Sera-ce la charité moscovite ou la science du clergé russe qui obligera le patriarche de Constantinople à se démettre de son siége et à se fondre dans le saint synode? Et le patriarche de Jérusalem? Et le patriarche d'Alexandrie? Et le patriarche d'Antioche? Et le saint synode d'Athènes (si Athènes devenait russe)? Et les Églises indépendantes de Chypre et du mont Sinaï, etc.? Comment faire entrer toutes ces hiérarchies rivales dans un seul bercail, dont le très-saint synode de Pétersbourg, c'est-à-dire le tzar, serait le souverain pasteur? Il est trop évident qu'un seul moyen est possible, la violence, ou plutôt la violence unie à la ruse, suivant le vieux procédé moscovite. Que la Russie ait donc la

force en main, et bientôt, y eût-il vingt traités à l'encontre, les bienheureux patriarches et papes œcuméniques, comme ils s'appellent, seront priés d'opter entre une place dans le saint synode élargi ou la Sibérie : le saint synode, où ils pourront siéger à la place, encore chaude, de Siemaszko, un évêque catholique apostat; la Sibérie, où ils retrouveront les ossements d'évêques et de prêtres catholiques martyrs.

Voilà la tolérance du schisme ; voilà, en dépit des traités et des lois, en dépit des protestations généreuses de tant de cœurs vraiment nobles et vraiment chrétiens, voilà la conséquence forcée d'un système qui a la politique païenne pour base, l'Évangile pour masque, la confusion violente et antichrétienne des deux pouvoirs pour moyen, et la conquête universelle pour but.

CHAPITRE III

ET DERNIER

CONCLUSION GÉNÉRALE.

LE DROIT DES GENS ET L'AVENIR.

Nous avons achevé le tableau que nous nous étions proposé de tracer de la situation de la Pologne catholique sous le gouvernement des tzars. Et cependant, tout n'est pas fini : nous avons besoin, pour l'unité de cette œuvre, et pour compléter notre pensée, de rassembler ici, comme conclusion générale, quelques réflexions qui n'ont pu trouver place dans le récit, quelques impressions réveillées dans notre esprit, et sans doute aussi dans l'esprit du lecteur, par tant de scènes invraisemblables et cependant contemporaines, par tant d'actes monstrueux et cependant inaperçus, par une cause si juste, si pressante et cependant oubliée par lassitude, comme s'il était permis de se lasser jamais de la vérité et de la justice !

Disons d'abord que nous sortons de cette étude sous deux impressions très-différentes, mais toutes

deux profondément salutaires et dignes d'être méditées.

La première est une impression de profonde tristesse à la vue du degré de barbarie relative où est encore plongée l'Europe chrétienne, au point de vue social, après vingt siècles de christianisme. Nous disons barbarie relative, à cause des immenses régions que l'Évangile n'a pas encore pénétrées, ou dont il s'est retiré, et dont l'exemple rend saisissable à tous les esprits l'état du monde avant l'Évangile, et aussi l'état futur de l'Europe sans l'Évangile, s'il arrivait que l'esprit révolutionnaire, sous l'une ou l'autre des deux formes, césarienne ou démocratique, pût vaincre sans retour et asseoir son triomphe définitif sur la ruine des principes catholiques.

Il y a dix-neuf siècles que saint Paul faisait retentir aux oreilles des païens étonnés ces grandes paroles : « *Revêtez-vous de l'homme nouveau, de l'homme renouvelé à l'image de son Créateur, dans lequel il n'y a plus ni juif, ni gentil, ni barbare, ni Scythe, ni esclave, ni homme libre, mais où Jésus-Christ est tout en tous* [1] » ; paroles qu'il répète encore dans l'épître aux Galates. Ailleurs l'apôtre écrit, et il donne ces paroles en preuve de l'intelligence particulière qu'il a reçue du mystère de Jésus-Christ (*proutpo testis intelligere prudentiam meam in mysterio Christi*) : « *Toutes les nations sont cohéritières, membres d'un même corps* (*concorporales*), *participantes au même titre* (*comparticipes*)

[1] Coloss. III, 11; Gal. III, 18.

des promesses que Dieu nous a faites en Jésus-Christ par son Évangile[1]. » Cette glorieuse doctrine, patrimoine commun de l'humanité régénérée, qui contenait en germe tous les progrès sociaux, l'Église catholique et particulièrement la papauté n'ont jamais cessé de l'avoir présente devant les yeux, et ce n'est peut-être pas la moindre preuve de l'institution divine de l'une et de l'autre. C'est d'elle qu'est sorti, par un laborieux enfantement, ce que la langue du moyen âge appelait si bien la république chrétienne. Travailler à cette réelle unité des nations diverses, unité non pas violente ni artificielle, mais semblable à celle qui règne dans l'homme lui-même, où le corps est un, mais avec des membres différents ; où un même sang anime des parties essentiellement distinctes, tel est le but vers lequel se sont dirigés invariablement les efforts des souverains pontifes, dans leur action sociale. La diversité harmonieuse des nations chrétiennes, fondues dans l'unité de la vérité et de la charité, c'est un idéal qu'aucune révolution ni religieuse ni politique n'a jamais fait perdre de vue au vicaire de Jésus-Christ, parce qu'elle sort des entrailles mêmes du dogme, et à l'heure où nous sommes, Pie IX, martyr auguste et obstiné des vrais principes d'ordre et de justice universelle, des principes fondamentaux sur lesquels repose la solidarité vraie des nations chrétiennes, Pie IX pourrait s'écrier encore comme saint Paul, dans l'épître même d'ou nous tirons cette doctrine :

[1] Eph. III, 4-6.

« *C'est pour vous, ô nations, que je suis le prisonnier volontaire de Jésus-Christ; car vous devez savoir dans quel but j'ai reçu pour votre bien la grâce de l'apostolat*[1]. »

Du principe posé par saint Paul et toujours interprété en ce sens par l'Église, il suit que toutes les nations chrétiennes sont sœurs, comme puisant la vie morale à une même source; qu'elles ont un besoin réciproque les unes des autres, qu'elles se doivent mutuellement le respect et la protection, que l'une ne peut être attaquée sans que l'autre le soit; en un mot, que les droits de chacune sont les droits de toutes. La simple raison avait dit par la bouche de Térence, en parlant de l'homme individuel :

Homo sum, nihil humani a me alienum puto.

La raison chrétienne a étendu aux peuples cet axiome, en sorte que chacun a pu dire :

Christianus sum, nihil *Christiani* a me alienum puto.

Or, c'est dans l'Europe chrétienne où chaque nation, depuis des siècles, recevait cet auguste enseignement de la chaîne non interrompue de ses pontifes et de ses docteurs; dans l'Europe arrachée enfin, par tant d'efforts, au moyen de cette solidarité glorieuse, à l'égoïsme romain et à la violence barbare, que, tout à coup, les temps modernes ont vu se former ce qui n'existait plus, depuis le règne de Sparte et d'Athènes,

[1] Ego vinctus Christi Jesu pro vobis gentibus, si tamen audistis dispensationem gratiæ Dei quæ data est mihi in vobis. (Eph. III, 1-2.)

des peuples esclaves, des nations ilotes : je veux dire des nations entières impitoyablement sacrifiées au bien-être matériel, à la grandeur insolente, à la richesse orgueilleuse d'une autre nation : au seizième siècle l'Irlande, au dix-huitième la Pologne, au dix-neuvième l'Alsace et la Lorraine.

L'Irlande a eu son O'Connel, et ses longues tortures commencent à n'être plus qu'un souvenir. Moins heureuse, la Pologne a vu inutilement les plus nobles de ses enfants se sacrifier pour elle ; son dernier martyre n'est pas d'hier, il est d'aujourd'hui, et qui sait ce que lui réserve l'avenir ?

A côté de cette impression si douloureuse et voisine du découragement, une autre s'est formée en nous, pleine d'une joie secrète et d'une légitime fierté ; celle que fait naître le spectacle de la lutte du schisme grec contre la vérité catholique.

Nous avons constaté une fois de plus qu'aucun ennemi ne peut déclarer la guerre à l'Église, sous quelque prétexte que ce soit, sans attaquer, avec le véritable esprit de l'Évangile, la conscience, la bonne foi, la vérité, la justice, le sens commun lui-même, sans dénaturer l'histoire, sans faire directement obstacle aux progrès de la civilisation et des lumières, sans se déclarer soi-même, sur quelque point, l'ennemi de son honneur. De là cette conséquence que l'Église catholique, dans la grande cause qu'elle défend, et qui est celle du bien universel, a toujours le droit d'appeler à son secours et à son service, non-

seulement tout catholique de naissance ou de conviction, mais encore tout homme de bonne foi qui a souci des grandes choses et des principes éternels. C'est en ce sens que le Maître de la vie disait aux disciples : *Ceux qui ne sont pas contre vous sont pour vous* [1].

Seule aussi, entre toutes les communions chrétiennes, l'Église catholique est l'objet, sur quelque point du monde, d'une incessante persécution. Et la cause en est claire. Parce qu'elle contient en elle toute vérité et toute vertu, elle ne peut nulle part se développer librement sans heurter de front quelque erreur ou quelque vice. Le terrain de la lutte change avec les lieux et les temps, mais le combat dure toujours. Comme Celui qu'elle représente et qu'elle continue sur la terre, elle est un signe de contradiction, *in signum cui contradicetur* [2]. Dans l'islamisme, l'Église est en lutte avec le fanatisme et la volupté; dans le protestantisme, elle combat l'orgueil sectaire; dans le rationalisme révolutionnaire, une indépendance sauvage et sans contrôle qui, sous prétexte de faire régner seule la raison humaine, arrive à l'anéantir; dans le schisme russe, l'obscurantisme despotique et le servilisme byzantin; contre toutes les erreurs, qui toutes ont intérêt à étouffer sa voix, l'Église défend avant tout sa liberté. Nulle part cette liberté n'est entière, mais sa gloire

[1] Qui enim non est adversum vos pro vobis est. (Marc, IX, 39.)
[2] Luc, II, 34.

est de n'avoir cessé nulle part ni dans aucun temps de combattre pour elle. A ce signe indélébile et sacré, la véritable Église se reconnaît.

Mais si toute erreur a l'Église contre elle et persécute toujours l'Église, suivant la mesure exacte de son pouvoir, inspirant aux gouvernements, sous toutes les latitudes, ce rêve favori « de ne laisser au peuple que la quantité de vérité religieuse qu'ils estiment suffisante pour être un frein à la révolte [1] », il n'y a aucune noble cause, même mal défendue, ou défendue dans des vues perverses, à laquelle l'Église ne sache rendre hommage, et ne doive, aussitôt que l'opportunité se déclare, prêter le concours de sa voix, et, s'il y a lieu, le témoignage de ses martyrs et le sang de ses enfants. Car partout où une vérité morale est en péril, où les droits de la conscience sont trahis, où la dignité de l'homme est menacée, l'Église est menacée du même coup ; et quel que soit l'ennemi, riche ou pauvre, prince ou peuple, elle reconnaît en lui un adversaire avec lequel elle se fait gloire de ne jamais transiger, coûte que coûte : *Occidi potest, vinci non potest.* Et c'est pourquoi, dans le cours de son immortelle vie, l'Église est toujours exposée aux reproches les plus contradictoires, et se voit en butte aux calomnies les plus diverses.

Révolutionnaire en Pologne, disent les diplomates russes ; réactionnaire en Italie, en Espagne et ailleurs,

[1] Le P. Lacordaire, *Lettre sur le Saint-Siége.*

disent les démagogues : de là le touchant et instructif accord de l'autocratie et des francs-maçons pour exercer contre elle des brigandages identiques. Il y a longtemps que Montalembert le faisait remarquer :

« Deux cents couvents ont été noyés dans le sang de la Pologne, par cette autocratie moscovite qui s'est toujours si bien entendue avec les démocrates du reste de l'Europe, pour enchaîner et dépouiller l'Église [1]. »

En Autriche, un acte destiné à rendre à l'Église sa liberté, sans blesser les droits d'aucun dissident, le concordat, a été anéanti par l'opposition simultanée du vieux parti despotique et bureaucratique, d'où était issu le joséphisme, et du parti révolutionnaire, pour qui la liberté de l'Église n'est pas moins un obstacle et un danger.

Sans revenir sur ce point de vue, déjà indiqué ailleurs, bornons-nous ici à examiner ce que vaut le reproche adressé sans fin à l'Église en Pologne d'y être l'incorrigible auxiliaire et le secret appui des agitations révolutionnaires.

En Pologne, la Russie se trouve en face de deux questions brûlantes, la question de nationalité et la question de conscience : les griefs des Polonais se résument en deux mots, les plus grands de la langue humaine : religion et patrie. Voyons donc de quelle solution, au point de vue catholique pur, mais sans sortir des limites de notre sujet, ces questions sont susceptibles.

[1] *Les Moines d'Occident*, t. I, p. 200.

Et d'abord, écartons tout de suite une objection spécieuse.

Lorsque nous parlons de nationalité, est-ce la question de race que nous voulons soulever ? Est-ce à la géographie que nous voulons demander une arme pour défendre la Pologne contre les prétentions russes, comme les Russes y trouvent tous les jours pour l'accabler des prétextes auxquels eux-mêmes ne peuvent croire? Non, il ne saurait être ici question que des droits d'une nationalité politique ; abandonnons aux savants, qui devraient toujours s'en occuper seuls, la question de race, et pour éviter toute équivoque, au mot de nationalité substituons celui de patrie.

Qu'est-ce que la patrie ? Faut-il aussi la définir, et pour quiconque a le bonheur d'avoir une patrie, pour quiconque est privé de ce bien, l'idée de patrie n'est-elle pas assez claire ? La cité où je suis né, la langue qui la première a résonné à mes oreilles, aux jours de mon enfance, les dogmes augustes qui pour la première fois ont éveillé dans ma conscience la pensée du ciel et de Dieu, les institutions sous lesquelles ont grandi mes pères et pour lesquelles ils ont combattu, toutes ces choses réunies ensemble, et toutes ces choses libres, voilà la patrie! Qui ne le comprend ? Quel peuple moderne, formé par la civilisation chrétienne, ayant tenu son rang dans l'Europe parmi les nations indépendantes, ne fût-ce que l'espace d'un siècle, voudrait contredire une pareille définition ? Elle ne sera point contredite par les Espagnols, qui ont défendu

Saragosse contre les armées de Napoléon. Mais le sera-t-elle davantage par les Russes, qui ont brûlé Moscou? Le sera-telle par les Allemands, qui, mêlés aux Russes, chantaient en 1813 en marchant contre la France, devenue à son tour, contre tous ses instincts et contre le droit, l'instrument d'une politique spoliatrice : « Quelle est la patrie de l'Allemand? Nommez-moi cette grande patrie. Aussi loin que résonne la langue allemande, aussi loin que les chants allemands se font entendre pour louer Dieu, là doit être la patrie de l'Allemand! » Elle ne le sera point enfin par nos frères de Lorraine et d'Alsace, qui savent aujourd'hui, par expérience, comme les enfants de la Pologne, si l'on change de patrie par cela seul qu'un traité, imposé par le fer et le feu, a donné à des soldats étrangers le pouvoir de fouler aux pieds, non-seulement nos intérêts les plus chers, mais encore les institutions, la langue et la foi de nos aïeux!

Qui ne sait d'ailleurs que la foi chrétienne, en imposant la charité à l'égard de tous les hommes, impose à tous les enfants d'un même peuple un amour particulier pour leur patrie?

Le patriarche Joseph, mourant au faîte des honneurs et de la gloire dans la terre d'Égypte, veut que ses enfants, après les siècles de la servitude écoulés, transportent ses os dans sa patrie. Les Machabées sont glorifiés par l'Esprit-Saint, parce qu'ils ont su mourir pour leur pays et pour leur Dieu. La loi nouvelle ouvre à toutes les âmes les perspectives radieuses

d'une patrie commune, par delà les diversités d'ici-bas; mais, en ce qui touche la patrie terrestre, elle ne contrarie en rien les instincts irrésistibles du cœur de l'homme. Saint Paul, devant l'aréopage païen, fait remonter au vrai Dieu « la détermination des limites assignées à chaque peuple [1] ». Lui, ce même saint Paul, le docteur par excellence de l'unité du genre humain en Jésus-Christ, l'ami des Romains, des Scythes et des Barbares, se déclare prêt à être anathème pour les Juifs, parce qu'ils sont ses frères par le sang. Mais que dis-je? Jésus-Christ lui-même, l'homme universel et le Dieu de toute chair, verse des larmes sur sa patrie ingrate, condamnée à périr. En faut-il davantage pour prouver que l'idée de la patrie ou de la nationalité est une idée sacrée aux yeux de l'Évangile, comme aux yeux de la raison [2]?

Il est vrai, l'Évangile apprend à mettre dès ici-bas l'Église, la patrie des âmes, encore plus haut que la patrie terrestre; mais une affection subordonnée est-

[1] Act. XVII, 26. Definiens statuta tempora et terminos habitationis eorum.

[2] « Jésus nous a montré l'exemple; les Juifs mêmes le reconnaissaient pour un si bon citoyen, qu'ils crurent ne pouvoir donner auprès de lui une meilleure recommandation à ce centenier, qu'en disant à notre Sauveur : « Il aime notre nation. » Jérémie a-t-il plus versé de larmes que lui sur les ruines de sa patrie? Que n'a pas fait ce Sauveur miséricordieux pour prévenir les malheurs de ses concitoyens?... Lorsqu'il est mort pour nous sur le Calvaire, victime de l'univers, il a voulu que le plus chéri de ses évangélistes remarquât qu'il mourait spécialement pour sa nation : « *Quia moriturus erat pro gente.* » (Bossuet, *Or. fun. de Michel le Tellier.*)

elle une affection supprimée ? Où est-elle la philosophie qui ne connaît pas la hiérarchie des devoirs? Un missionnaire intrépide quitte son pays pour aller, au delà des mers, porter à des frères malheureux la bonne semence de l'Évangile : glorieux dévouement que tout le monde admire. Mais ce généreux apôtre, quel homme serait-il, aux yeux les plus prévenus, s'il pouvait regarder sans colère l'étranger brutal qui se ferait une joie cruelle de fouler aux pieds la fleur des champs dont le parfum a embaumé son berceau, ou l'humble arbuste qui a grandi sur la tombe de son père? L'idée de la nationalité ! l'idée de la patrie! quel homme à la fois chrétien et Français pourrait s'oublier au point d'en méconnaître la sainte grandeur et la divine majesté? La nationalité française, aux temps passés, n'a été vraiment en péril qu'une seule fois, au quinzième siècle, par la main de l'Anglais; mais alors le ciel lui-même intervint pour nous : qu'est-ce que Jeanne d'Arc et sa merveilleuse histoire? C'est la nationalité française sauvée par un miracle. Ceux qui la menacent aujourd'hui feront bien de s'en souvenir.

Et maintenant, que les Russes invoquent contre la Pologne le droit de la conquête, qu'ils en appellent aux traités de 1815; qu'ils osent même s'appuyer sur l'odieux triomphe de Nicolas en 1831 : deux questions restent intactes, qui ne se peuvent résoudre ni par la guerre, ni par les traités, ni par l'érection d'une citadelle, ni par le silence de mort qui s'établit

parmi les survivants d'une population décimée. Ces questions, les voici : Les Polonais ont-ils, eux aussi, le droit d'avoir une patrie, et ont-ils des devoirs envers elle ? Les Russes, ou tels autres peuples, ont-ils le droit de la leur ravir ? Ils ne l'avaient pas il y a cent ans : l'ont-ils acquis depuis ?

Sans aucun doute, les Polonais pouvaient, même à la suite d'une conquête injuste, adopter pour patrie celle des conquérants. Dans les temps modernes, la France a eu cette rare fortune de s'attacher par des liens indissolubles, mais devenus promptement volontaires, des territoires voisins : au dix-septième siècle, l'Alsace, la Flandre et la Franche-Comté ; au dix-huitième, la Lorraine ; tout récemment, la Savoie et Nice. Mais cet acte d'adoption libre et volontaire, la Pologne l'a-t-elle jamais fait ? Le fera-t-elle jamais ? Bien loin de là, les mesures prises pour l'y amener n'ont-elles pas rendu ce résultat moralement impossible ? Qu'importe que l'on fasse énumérer aux enfants polonais, dans leur catéchisme, les devoirs qu'ils ont contractés, de par la conquête, envers « la Russie, *leur patrie* » ? La religion intervient pour consacrer des droits et des devoirs naturels, dit saint Thomas, mais non pour les supprimer [1].

On oppose quelquefois aux Polonais la lettre des traités ; mais nous l'avons déjà prouvé, les traités ne sont pas contre eux, mais pour eux, puisqu'à Vienne,

[1] Jus divinum, per quod non tollitur jus humanum. (St. Th. 2ª, 2ª XII, 2.)

en sacrifiant leur indépendance politique, on recula devant cette énormité, de sacrifier absolument la nationalité polonaise et qu'on voulut la sauver par des garanties illusoires.

Quand on rapproche en effet les griefs des trois cours spoliatrices contre l'esprit *incorrigible* des Polonais des termes mêmes employés par les puissances signataires des traités de Vienne, on demeure frappé d'une véritable stupeur : on se fait une idée nouvelle du degré d'assurance que peut communiquer au langage d'un vainqueur tout-puissant la longue impunité d'un succès coupable, et l'on comprend mieux l'amère ironie de ce vers du poëte, dans cet apologue où l'histoire de la Pologne et tant d'autres histoires, même contemporaines, sont si fidèlement, quoique si brièvement retracées :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Que peuvent en effet réclamer les Polonais, au nom de ces mêmes traités qui ont consacré leur anéantissement politique ? Précisément tous les droits, toutes les garanties qu'ils n'ont jamais invoqués depuis quarante ans sans voir se dresser contre eux, dans un formidable accord, la diplomatie et la police des trois cours signataires des traités de Vienne, sans parler des déclamations d'une foule d'écrivains, peu habitués (c'est le triste cachet de ce temps-ci) à voir une cause soutenable dans une cause vaincue.

Nous avons entendu Alexandre II, après Nicolas, reprocher aux Polonais leur obstination à rêver une nationalité distincte. Où donc les Polonais ont-ils pris cette étrange prétention, ce rêve insensé?

Dans l'article 1er de l'acte général du congrès de Vienne du 9 juin 1815, où nous lisons :

« Les Polonais sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront *une représentation et des institutions nationales*, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder » ;

Dans l'article 5 du traité entre l'Autriche et la Russie, du 31 avril (3 mai), qui est conçu dans les mêmes termes ;

Dans l'article 3 du traité entre la Russie et la Prusse, du même jour, où on lit :

« Les Polonais sujets respectifs des hautes parties contractantes obtiendront des *institutions qui* ASSURENT LA CONSERVATION DE LEUR NATIONALITÉ. »

Toutes les fois que les Polonais sujets de la Russie font allusion, dans leurs demandes, aux limites de l'ancienne Pologne, ils sont traités comme séditieux, et on leur fait sévèrement entendre qu'à part le petit royaume de Pologne, chez eux tout est russe et même a toujours été russe, car il faut que l'histoire elle aussi subisse, rétrospectivement, la loi du plus fort. Si les habitants des provinces polonaises s'unissent au pape pour réclamer la liberté de conscience, on

répond que toutes les bonnes paroles données en ce sens ne s'appliquent qu'au royaume, et que les seize millions de Polonais que la Russie gouverne en dehors de ce petit État ne sont pas des Polonais, mais des Russes.

A cela que répondent les Polonais? D'abord ils font voir que c'est avec une mauvaise foi insigne, et seulement à l'aide d'une grossière équivoque, que la Russie déclare russes, ou plutôt moscovites, certaines provinces polonaises qui, bien longtemps avant les partages, portaient le nom de Russie, et n'en étaient pas moins les plus déclarées ennemies de la Russie moscovite, dont elles différaient par la religion, le dialecte, l'industrie et les mœurs. En preuve, ils apportent, outre les plus claires déductions de la géographie et de l'histoire, une déclaration formelle de Catherine II. Avant elle, la Pologne, défiante à juste titre, n'avait jamais voulu reconnaître le titre d'*Empereur de toutes les Russies* que s'attribuaient les tzars, sachant trop bien que quelques-unes de ses provinces portaient aussi le nom de Russie. Enfin, Catherine obtint cette reconnaissance qu'elle désirait; mais, quoique déjà toute-puissante, elle ne put l'obtenir qu'en faisant donner par ses ambassadeurs, Keyserling et Repnin, la déclaration suivante, datée du 23 mai 1764 et ratifiée par elle le 9 juin suivant, huit ans seulement avant le premier partage qui allait lui attribuer déjà une partie de ces provinces. Nous citons textuellement; on reconnaîtra aisément l'emphatique

désintéressement de Catherine dans tous ses actes publics.

« Il est notoire que le traité de paix conclu en 1686 entre la Russie et la sérénissime république de Pologne renferme une énumération exacte des pays, des provinces et des contrées qui sont et seront dans la possession des deux parties contractantes, et qu'il ne saurait y avoir ni doute ni contestation à ce sujet.

« Mais on redoute souvent ce qui n'est pas à redouter, et c'est ainsi que l'on a cru voir un danger dans ce titre : *Impératrice de toutes les Russies.* Afin que tous connaissent et voient l'esprit d'équité et les dispositions bienveillantes de l'impératrice de toutes les Russies envers la sérénissime république de Pologne et le grand-duché de Lithuanie, nous déclarons, en réponse à la réclamation qui nous a été adressée, que Sa Majesté Impériale, notre auguste souveraine, en prenant le titre d'impératrice de toutes les Russies, n'entend s'arroger aucun droit, soit pour elle-même, soit pour ses successeurs, soit pour son empire, sur les pays et les terres *qui, sous le nom de Russie, appartiennent à la Pologne et au grand-duché de Lithuanie;* et reconnaissant leur domination, elle offre plutôt à la sérénissime république de Pologne une garantie en conservation de ses droits, de ses priviléges, aussi bien que des pays et terres qui lui reviennent de droit ou qu'elle possède actuellement, et elle promet de la soutenir et de la protéger toujours contre quiconque tenterait de les troubler[1]. »

Une semblable déclaration est de nature à faire voir clairement jusqu'où s'étendait, de l'aveu de Catherine, la vraie nationalité polonaise, et si Nicolas et Alexandre II peuvent être pris au sérieux quand ils

[1] Voyez *Recueil de documents relatifs à la Russie*, etc. Paris, Paguerre, 1854; p. 323.

veulent restreindre le titre de Polonais et le langage polonais aux quatre millions d'habitants de l'ancien grand-duché de Varsovie.

Mais ce n'est pas tout : il n'y a qu'à ouvrir les traités de Vienne et à voir jusqu'à quel point, en parlant des Polonais « sujets respectifs des trois puissances », ils ont voulu prévenir toute équivoque et assurer des droits communs, aussi bien qu'une nationalité distincte, *à toute l'ancienne Pologne*. Lisons :

Article 22 du traité entre la Russie et l'Autriche :

« La navigation de tous les fleuves et canaux dans toute l'étendue de l'ancien royaume de Pologne (*tel qu'il existait avant l'année* 1772) jusqu'à leur embouchure, tant en descendant qu'en remontant, sera libre de telle sorte qu'elle ne puisse être interdite à aucun des habitants des provinces polonaises qui se trouvent sous les gouvernements autrichien ou russe. »

Article 22 du traité entre la Russie et la Prusse :

« La navigation de tous les fleuves et canaux *de toutes les parties de l'ancienne Pologne* (année 1772) *dans toute leur étendue*, etc. »

Après des textes aussi formels de traités garantis par l'Europe tout entière, et dont la stricte observation était indispensable à l'équilibre européen, traités qui, dans des vues de haute équité autant que de sage politique, consacraient la nationalité distincte de toute l'ancienne Pologne, ne semble-t-il pas étrange que des pétitions des habitants de l'ancienne Pologne, pour avoir le droit d'*apprendre et de parler leur*

propre langue, soient aujourd'hui considérées comme de graves symptômes d'agitation révolutionnaire ?

De semblables énormités étaient bien loin de la pensée du premier Alexandre ; et même dans l'ivresse des succès de 1815, il n'avait pas oublié (il le disait du moins) qu'il était de son honneur de réparer, autant que possible, *la grande injustice* dont la Pologne avait été victime. Il avait voulu se réserver, par le traité (art. 1er), le droit de donner au royaume « l'extension intérieure qu'il jugerait convenable ». Alexandre fut-il sincère? On a pu en douter lorsqu'on l'a vu, malgré des promesses mille fois répétées de rétablir la Pologne dans ses anciennes limites, non-seulement ne pas accomplir ce qu'il appelait *son projet favori*, mais encore violer à la fois la lettre et l'esprit des traités de Vienne, et commencer le premier, par des atteintes nombreuses portées à la législation et à l'instruction nationales dans les provinces polonaises, l'œuvre cruelle et inique de la dénationalisation. Entre autres choses, ce fut Alexandre qui retira au prince Czartoryski la fonction si importante de curateur de l'Université de Wilna, pour la donner à l'un des ennemis les plus malfaisants de la nationalité polonaise, le Russe Novosiltzoff. Au reste, un trait commun aux trois cours spoliatrices, c'est l'extermination en règle, par tous les moyens possibles, de la langue, de l'histoire et de la littérature polonaises. L'Autriche est devenue plus sage en Gallicie ; mais, en revanche, on sait ce que fait aujourd'hui la Prusse dans le grand-

duché de Posen. On voit ce qu'elle ose en Alsace et en Lorraine. C'est pourtant le régime que subit la Pologne depuis les partages, et cela, malgré les termes *explicites* des traités de Vienne.

Depuis Nicolas tous les scrupules ont cessé, et cela bien avant le mouvement de 1830, à plus forte raison après celui de 1863 : mais aussi tous les droits des opprimés sont debout et vivants plus que jamais. *Ce que mon père a fait est bien fait :* tout au contraire ! L'avenir le prouvera, nous l'espérons : même au point de vue politique, la guerre ouverte déclarée à la nationalité polonaise est la plus grossière des fautes. Quoi ! demander à la fois à la Pologne une apostasie religieuse et une apostasie politique, et croire qu'une pareille prétention pourra jamais avoir d'autre appui que la force et la ruse ; et pour atteindre ce double but, croire que la force et la ruse seront toujours suffisantes ! De la part de la Russie, c'est une simplicité par trop grande ; et, du côté des fils de Sobieski, l'injure est par trop forte aussi, d'imposer à la fois à cette nation chevaleresque un double crime, un crime contre la conscience et un crime contre l'honneur !

Mais voici surtout le grief qui exaspère le gouvernement russe, et ce qui rend révolutionnaires au premier chef à ses yeux et l'Église catholique de Pologne, et le souverain pontife lui-même : c'est que si, à leurs yeux, telles circonstances peuvent rendre légitime le pouvoir d'un prince étranger, aucune

transaction n'est possible lorsqu'il s'agit du salut des âmes et des droits de la conscience.

Le point de départ de toute la politique de Nicolas avait été, comme on le sait, cette parole du comte Ouvaroff : « Autocratie, orthodoxie, nationalité, voilà les trois idées qui doivent servir de base à l'édifice social de l'empire. » Comme conséquence de ce principe, on devait logiquement faire, à l'égard de l'Église catholique, tout ce que nous avons vu ; et puisqu'il était évident *à priori* que la persuasion ne serait pas possible, la violence était nécessaire : c'est toujours, dans tout gouvernement, le terme où aboutit un faux principe, quand on veut le suivre jusqu'au bout, ou une passion, quand la raison fait défaut. Et c'est ainsi que, sous Catherine, sous Nicolas et enfin sous Alexandre II, des millions de Grecs unis ont été, de force et sans que leur volonté y ait eu la moindre part, enchaînés à l'orthodoxie russe : conversion dont le saints synode n'a pas eu honte de se réjouir, quoiqu'elle ne fût qu'un tribut sacrilége, levé sur la conscience des peuples par la main du bourreau.

Est-il besoin de faire voir, indépendamment de ce que ce fait a d'odieux, jusqu'à quel point il est insensé au point de vue politique? Ce n'était pas assez d'avoir rompu brusquement avec les traditions d'Alexandre, qui, au moins dans ses débuts, étaient celles du traité de Vienne, et d'avoir par là préparé en Pologne la guerre nationale : le tzar posait encore le principe d'une guerre sacrée. Voici comment il travaillait à

l'unité de son empire : il mettait dans ses entrailles mêmes le germe certain d'un déchirement inévitable, d'une indignation légitime et inextinguible ; et, non content d'armer contre lui les intérêts temporels d'une nationalité sacrifiée, il donnait, comme à plaisir, à l'opposition universelle à laquelle il devait s'attendre, la plus sacrée de toutes les bases, celle de la conscience. Ainsi, pour réaliser l'unité, il éternisait et sanctifiait la guerre !

Le plan adopté et suivi par Nicolas et son successeur deviendra un jour dans l'histoire, nous l'espérons, une des preuves, déjà si nombreuses, que l'homme politique le plus résolu, et, sur d'autres points, le plus habile, est toujours vaincu tôt ou tard, quand il a besoin, pour réussir, de triompher de la nature et de braver la conscience, et qu'en définitive une politique qui méprise les lois de la morale est toujours une politique fatale à ceux qui l'emploient. Pourquoi? Parce que la raison toute seule enseigne qu'un principe vaincu par un fait est encore plus fort que le fait sans principe qui triomphe. Le principe vaincu a toujours pour lui l'avenir, parce qu'il a pour lui la raison, la conscience et Dieu.

C'est là une vérité générale, partout applicable ; mais, à ne considérer que les intérêts de l'orthodoxie russe, il faut encore conclure que Nicolas, en voulant la servir, n'a réussi qu'à créer contre l'Église officielle, déjà si malade, un nouveau et immense danger. En effet, ce n'est un mystère pour personne que le pro-

grès constant des sectes dissidentes en Russie, et tout ce que nous avons rapporté de l'orthodoxie ne nous a que trop fait connaître les raisons de ce fait si désastreux, non pour la cause de la vérité, mais pour la politique du schisme.

Le progrès des sectes dissidentes n'est rien, comparé à celui des nihilistes; et comme ce parti s'adresse en grande majorité aux classes cultivées, sur qui le clergé russe, objet de mépris, a depuis longtemps perdu toute action, il est facile de prévoir l'avenir qui est réservé à ce grand pays[1].

Bien d'autres symptômes alarmants prouvent à tous les yeux clairvoyants que les beaux temps de l'autocratie religieuse sont passés. L'émancipation des serfs, entre autres conséquences, a diminué encore le crédit qui restait aux popes sur les classes populaires. « Que le servage disparaisse, disaient, il y a vingt ans, deux membres zélés de l'Église orthodoxe, l'Église

[1] Le procès récent fait aux nihilistes montre les progrès effrayants des sectes antisociales en Russie. Voir sur ce point l'acte d'accusation si rempli de faits du procureur Zachareff, *Univers*, n^os des 5 et 7 septembre 1875. Un autre symptôme significatif est l'enquête ouverte par le comte Tolstoy, à l'effet de se rendre compte de l'état de décadence lamentable où sont tombées les universités russes. Voici la dernière des trois questions qu'aura à résoudre la commission nommée par M. Tolstoy : « *Par quels moyens s'opposer avec succès à la propagande nihiliste, qui fait toujours plus de progrès parmi la jeunesse universitaire?* » En fait de moyens, il n'y en a qu'un d'efficace; mais très-certainement M. Tolstoy ne l'acceptera pas : c'est de rendre à l'empire russe la liberté religieuse et de laisser s'établir à Varsovie, à Saint-Pétersbourg et à Vilna des universités catholiques.

officielle ne comptera bientôt plus pour fidèles que le saint synode, l'empereur et les fonctionnaires. » Un écrivain plein de sagacité, de science, et aussi de bienveillance pour l'Église orthodoxe, a pu poser ces deux questions : « *Les tzars... pourront-ils continuer longtemps à l'Église russe l'appui des lois? La Russie aura-t-elle longtemps encore ses tzars*[1] ? »

A la première de ces questions la réponse n'est guère douteuse. Mais le jour où le tzar renoncera à imposer la confession et la communion à des multitudes qui n'y croient plus ; le jour où l'État ne sera plus là pour nourrir à ses dépens un clergé que, depuis Catherine, ce même gouvernement a dépouillé de tout, qu'adviendra-t-il? Déjà, en 1860, un homme qui n'est pas suspect, Mgr Philarète, de Moscou, a pu dire : « Il y a deux classes d'individus auxquels on ne peut pas toucher, ce sont les meneurs des Rascolnicks et les monopoleurs d'eau-de-vie[2]. » Que sera-ce quand le progrès prochain des esprits aura brisé le lien de fer qui est aujourd'hui le seul soutien de l'Église officielle?

Eh bien, ces cataclysmes qu'on ne peut prévoir sans effroi, par un juste jugement de Dieu, la politique religieuse appliquée à la Pologne n'aura pas peu contribué à les hâter.

Par les persécutions qui ont détruit l'Église uniate Nicolas et Alexandre n'auront réussi qu'à une chose :

[1] Voyez le P. Toudini, *l'Avenir de l'Église russe*, une broch. in-8°, Paris, 1874. Librairie de la Société bibliographique.

[2] Le *Rascol*, p. 74.

accroître de quelques millions la masse des Rascolnicks ou dissidents de toute espèce qui aujourd'hui minent le colosse moscovite.

Tel est, en effet, le résultat vraisemblable qui se produira dans les provinces occupées par les anciens Uniates, *convertis* en 1839; résultat qui, sans doute, pourrait peut-être encore être prévenu, si la liberté du catholicisme leur était rendue, mais qu'un *statu quo* prolongé rendra inévitable.

Pour le comprendre, il n'y a qu'à se faire une idée exacte de la situation présente de la foi de ces populations.

La vieille génération, celle qui a été l'objet direct des violences de Siemazsko et de ses complices, et qui est presque disparue, était restée attachée à la foi catholique par le fond de ses entrailles; mais n'ayant aucune ressource religieuse, elle dut s'abstenir de toute pratique du culte, plutôt que de communiquer avec le schisme.

La génération actuelle, née peu avant ou depuis les violences de 1839, a déjà beaucoup moins de catholiques; elle n'en est pas plus attachée à la religion officielle, et ne la connaît guère que pour la haïr comme un joug odieux.

Mais que deviendra la troisième génération, celle qui forme aujourd'hui la jeunesse? Sans doute, elle sera moins catholique encore que la précédente; mais elle ne sera pas plus orthodoxe, et l'esprit sectaire, qui est déjà très-répandu et très-puissant dans ces con-

trées, ne peut guère manquer de les envahir tout entières, à mesure qu'à côté du schisme décomposé et odieux, se fera de moins en moins sentir l'influence du catholicisme sans prêtre et sans autel ; tradition déjà lointaine, mais non oubliée, du foyer domestique, tradition, non plus de soumission et de respect pour les pouvoirs établis, mais de haine contre un gouvernement parjure qui a proscrit la foi des ancêtres, et contre l'orthodoxie persécutrice : qu'est-ce que tout cela, si ce n'est l'esprit même et la double tendance du *Rascol?*

Ce que nous disons des Uniates séparés de l'Église par Nicolas, il faut le dire également de ceux qu'Alexandre II et M. Tolstoy viennent de lui arracher.

Ainsi, par la seule force des choses et par une conséquence directe, mais étrange, de la politique de Nicolas, l'Église catholique sera vengée !

Enfin, pour résumer en quelques lignes la grande leçon qui ressort de toutes ces pages, et ici nous faisons un solennel appel à la conscience de nos lecteurs, quels que soient leur culte et leur patrie, n'y a-t-il pas une conclusion générale, irrésistible, qui ressort de tous ces faits? C'est que le système des religions *nationales* et *politiques*, renouvelé du paganisme, prôné, favorisé, et trop souvent imposé par les libres penseurs de toutes nuances et de tout étage, est un système jugé et condamné par l'histoire, autant que par l'Évangile et par la raison. Sans doute, la masse des politiques incroyants, pour qui la religion n'a jamais

été qu'un moyen, ne sera pas convertie par le triste succès des efforts tentés pour souder définitivement, à l'aide du schisme russe, la Pologne catholique à l'empire russe. Mais aux yeux de tout ce qui reste d'âmes sincèrement religieuses dans le monde, la leçon ne sera-t-elle pas profitable, et bien des yeux ne s'ouvriront-ils pas? Ne sera-ce pas le progrès du dix-neuvième siècle de voir finir ce fractionnement du christianisme, inauguré au douzième siècle par le schisme grec, porté à son comble, au seizième, par l'explosion protestante, et qui, au très-grand détriment de la dignité humaine, a partout abouti à la suppression plus ou moins complète de l'indépendance du pouvoir spirituel; qui, en fait, a rayé de l'Évangile cette phrase fondamentale : Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu; puisque partout où le schisme ou l'hérésie domine, en fait, César a tout et que Dieu ne garde rien, que ce que César veut bien lui laisser... dans l'intérêt de César? Oui, nous l'espérons, il s'approche sensiblement, pour l'honneur de la conscience humaine et le bien des peuples, le temps où deux monarques chefs de religion, un Pierre le Grand et un Henri VIII, une Élisabeth et une Catherine II, un Alexandre II et un Guillaume Ier, ne pourront plus, comme les augures de l'ancienne Rome, se regarder sans rire, comme ils ne peuvent plus déjà regarder l'histoire sans réfléchir, ni leur conscience sans se troubler.

Parmi les hommes qui pensent, quelques-uns rejet-

tent la révélation, les autres l'admettent. Mais, parmi ceux qui l'admettent, la fin de ce siècle en verra-t-elle beaucoup qui puissent croire que Jésus-Christ est venu sur la terre pour fonder non pas une Église, mais des Églises; non pas une Église universelle, lien flexible et vivant de toutes les nationalités diverses, unité centrale et librement acceptée de toutes les patries de la terre sous le même Dieu, comme les patries de la terre sont l'unité des familles et des cités sous les mêmes lois et sous un même drapeau; mais des Églises locales, toutes divisées sur des points fondamentaux, et par conséquent recouvrant certainement au moins quelques erreurs du manteau de l'Évangile; Églises qui font de la religion non plus un lien, mais une barrière entre les peuples; Églises qui reçoivent fatalement pour chefs réels, non pas ceux que leur ont donnés l'onction sacerdotale et la transmission des pouvoirs apostoliques par l'imposition des mains, mais ceux qu'ont désignés le caprice des peuples, ou bien les hasards de l'hérédité ou du crime : système certainement païen, puisque c'est en vertu des mêmes titres que la Rome antique a eu pour pontifes Néron le débauché, Claude l'imbécile, l'infâme Héliogabale, et que l'Europe moderne a vu le sceptre de la religion aux mains de Henri VIII l'adultère, de la sanguinaire Élisabeth, de Catherine II l'impudique !

Qui ne comprend que Jésus-Christ n'a, pour ainsi dire, rien fait dans le monde, s'il est venu restaurer, sous un autre nom, ce que l'idolâtrie avait fait par-

tout avant lui? Qui ne comprend que le patriotisme civique, si respectable et si sacré quand il s'agit des droits du citoyen, comme en Pologne par exemple, ne saurait être invoqué, sans un véritable non-sens, dès qu'il s'agit des droits de la vérité religieuse, aussi bien que de toute autre vérité? En d'autres termes, quand un des plus grands esprits de la Russie moderne, Tchadaieff (celui que Nicolas déclarait officiellement *fou*), écrit ces belles paroles : « La raison chrétienne ne souffre aucune sorte d'aveuglement, et celui du préjugé national moins que tout autre, attendu que c'est celui qui divise le plus les hommes » ; qui ne lui donnerait raison contre un autre Russe, M. le comte Dimitri Tolstoy, le panégyriste de Catherine II, lorsqu'il ose écrire, à propos de madame Swetchine : « *Ma raison* est impitoyable; elle ne peut pardonner à madame Swetchine de s'être faite, de Russe, Française, comme elle l'avoue elle-même, autant, bien entendu, que l'ultramontanisme (lisez le catholicisme) peut supporter une nationalité quelconque [1]. »

Mais surtout qui ne serait frappé d'un salutaire étonnement, et ne sentirait sa conscience merveilleusement instruite et consolée, en voyant par tant d'exem-

[1] Voy. le *Correspondant* du 25 juin 1860, article du P. Gagarin. — On ne comprend pas trop pourquoi, si le catholicisme est, par sa nature, indifférent à la nationalité, le parti de la persécution en Russie (M. Tolstoy en est) s'acharne si fort contre le catholicisme en Pologne, non point par fanatisme orthodoxe, bien s'en faut, mais uniquement parce qu'il est le plus solide appui de la nationalité polonaise.

ples, mais surtout par celui de la Russie, qu'en matière de religion les usurpations de César tournent toujours à la fin contre César?

Sans doute, César ne s'est point trompé quand il a cru que le plus solide appui d'un gouvernement doit se trouver dans la conscience des peuples, et par conséquent dans la religion. Oui, mais quand la religion est libre ! Car, dès que l'Église n'est plus libre, elle devient fatalement une chose tout humaine; dès lors elle n'est plus immortelle et ne communique plus l'immortalité; au contraire, devenue sujette à la corruption, loin de communiquer la vie aux choses du temps, elle leur emprunte la mort et devient périssable comme elles. Quoi ! vous voulez fonder votre empire sur l'orthodoxie, et vous la dégradez à plaisir ! Vous vous trompez, on ne bâtit rien sur de la boue ! Voyez où en est la Russie de nos jours : ce gouvernement a épuisé les conséquences de son principe. Aussi cette religion nationale sur laquelle il s'appuie si fièrement, au nom de laquelle il veut à la fois anéantir la nationalité polonaise et relever la nationalité grecque, au nom de laquelle il se pose en monarchie conservatrice, cette religion, qui prétend garder intact l'héritage des Basile et des Chrysostôme, est devenue chez elle un organe usé et discrédité de la police impériale : rien de plus. Sous la vaine enflure du nom qu'elle porte, sous les dehors pompeux qu'on lui laisse à Pétersbourg et à Moscou pour tromper le regard de l'étranger, l'œil le moins clairvoyant peut remarquer que la seule

chose essentielle pour une Église a depuis longtemps disparu, je veux dire la foi. A Dieu ne plaise que je veuille ici parler de tant d'âmes simples et droites, encore très-nombreuses, je l'espère, à qui leur invincible bonne foi sert de bouclier, et qui, devant Dieu et devant l'Église, sont protégées par elle contre les fatales conséquences des erreurs qu'elles ont sucées avec le lait ! Je ne veux parler que des classes dirigeantes, celles qui partout et toujours font la vie et l'avenir des peuples.

Réduite à cet état, à quoi peut servir la religion aux pouvoirs qui en ont si criminellement abusé ? Devenue incapable de relever et de grandir les âmes, elle n'est plus utile ni au gouvernement, ni aux âmes ; bien plus, elle achève de ruiner la cité de la terre sans édifier la cité du ciel.

La Russie en fait aujourd'hui l'expérience. Au dehors son Église ne peut plus lui servir de masque[1] ; au dedans elle lui est un lourd fardeau. On voudrait la relever, la régénérer ; mais comment en venir à bout, si l'on n'emploie d'autres moyens que ceux-là mêmes qui, depuis des siècles, n'ont cessé de l'avilir ? La liberté sera sa ruine, et pourtant c'est le seul

[1] La politique religieuse de la Russie, dans ses relations extérieures, et ses succès futurs, sont assez bien caractérisés dans cette phrase d'un Père de l'Église : « Hæc est vera dementia non cogitare » nec scire quod mendacia non diu fallant, noctem tandiu esse » quandiu illucescat dies ; clarificato autem die et sole oborto, luci » tenebras et caliginem cedere et *quæ grassabantur per noctem latro-* » *cinia cessare.* » (Cyprian. epist. XII, *ad Cornel. papam.*)

remède efficace. Or, il ne viendra jamais à l'esprit d'un gouvernement schismatique et despotique, pas plus que d'une dictature révolutionnaire, de donner la liberté à l'Église. Le despotisme schismatique n'est pas même frappé des contrastes qui devraient le plus l'instruire. Voyez les États catholiques : tous les efforts des politiques à courte vue, et c'est encore le plus grand nombre, s'y consument à empêcher les congrégations religieuses et les œuvres catholiques de renaître et de se développer, et ils ne peuvent en venir à bout. En Russie, le gouvernement décrète des institutions rivales des établissements catholiques, et il n'aboutit qu'à de vains et coûteux simulacres : le jour où le clergé cessera, bien réellement, d'être une caste et le sacerdoce un métier obligatoire, la Russie n'aura plus de prêtres; et quant à ses couvents officiels, déjà elle ne pourrait en remplir les cadres, quand même elle le voudrait. Le premier souffle de la liberté fera chanceler l'orthodoxie, et bien longtemps avant que le catholicisme ait repris son empire, si jamais la Russie a ce bonheur, de l'œuvre de Photius et de Pierre le Grand, il ne restera plus que des ruines.

C'est ce qui fait que cette Église, arrogante et persécutrice, est un objet de pitié même pour l'Église infortunée de Pologne, sa victime. Celle-ci sent encore circuler la vie évangélique dans ses veines, épuisées par le martyre; mais en vain les bandelettes du pouvoir serrent jusqu'à l'étouffer le cadavre de

l'Église russe, elles ne sauraient l'empêcher de tomber en poussière. La corruption suit son cours. Une Église peut se régénérer en versant son propre sang, jamais en versant celui des autres. Le schisme est victorieux dans les provinces polonaises ; mais victorieux et sanglant comme Sylla, il mourra, comme Sylla après son triomphe, de maladie honteuse.

Au reste, que les tzars orthodoxes le veuillent ou ne le veuillent pas, les temps s'approchent où la Russie va voir s'ouvrir l'ère orageuse peut-être, mais à coup sûr salutaire pour elle, des libertés publiques. Alors, enfin, il sera permis d'y parler tout haut et d'y exprimer sa pensée sans voile. Or, la première parole libre qui pourra se faire entendre en Russie, que cette parole soit chrétienne ou non, adressera à l'orthodoxie officielle un unique reproche qui renferme tous les autres, celui de n'être plus une Église. « Non, lui dira-t-elle, vous ne pouvez être l'Église de Jésus-Christ. La véritable Église, quelle qu'elle soit, n'adore point la force ; elle ne se tient pas prosternée sans cesse aux pieds du pouvoir, attendant de lui le droit de parler de Dieu, incapable de lui rappeler ses devoirs. La véritable Église n'a jamais vendu à César, pour un peu de pain, le droit de l'avilir ; la véritable Église sait élever une voix libre en faveur des pauvres, des délaissés, des persécutés ; elle sait souffrir pour eux. Non, vous n'êtes point l'Église de Jésus-Christ, et l'on peut emprunter contre vous le simple raisonnement que saint Augustin mettait dans la bouche des fidèles pour dé-

jouer d'un mot les prétentions des hérétiques de son temps : « Quand même je ne trouverais pas de raison » pour démontrer la fausseté de vos dogmes, il me suffit » de montrer qu'en vous donnant pour l'Église de Dieu, » vous mentez. *Etiamsi non invenirem unde ostendam fal-* » *sum te esse, sufficit ut ostendam te mendacem esse* [1]. »

Une question a été posée avec éclat dans ces derniers temps : La Russie sera-t-elle catholique?

Les esprits les plus divers entrevoient que là serait son salut. Dieu seul sait la réponse. Quant à nous, sans rien prédire, nous nous bornons à croire que le règne du schisme, en Russie comme en Pologne, touche à sa fin, par le seul effet de la loi de caducité et de mort, qui met un terme à tout ce qui est purement humain ; et nous citerons en terminant une grave parole du cardinal Consalvi au pape Léon XII :

« L'œil doit toujours être fixé sur l'égarement des Russes, mais l'esprit prescrit une longue patience. Ils reviendront d'eux-mêmes, s'ils ont à revenir, et puis, si ce grand corps continue de croître, il courra les périls de toutes les obésités politiques. Le catholicisme seul, Très-Saint Père, je le dis avec des larmes de bonheur et de reconnaissance envers Dieu, le catholicisme seul ne peut jamais être trop étendu, et il couvrirait plus facilement de puissantes nations civilisées des deux mondes qu'il ne pouvait dans l'ancien monde couvrir tant de nations barbares [2]. »

[1] Aug. Enar. in Psalm. XXXVI.

[2] *Vie de Léon XII*, par Artaud, I, 170.

Noble Église de Pologne, à laquelle j'ai, avec tant de joie, consacré ces pages, puissé-je du moins ne vous avoir pas trahie en voulant vous servir! Quoi qu'il arrive, recevez ici par la bouche d'un catholique et d'un prêtre, et aussi d'un Français, trois titres qui vous furent toujours chers, recevez l'hommage public de cette tendre et respectueuse sympathie que l'Europe civilisée a depuis si longtemps vouée à la plus sainte des causes, défendue par le martyre. Le temps approche-t-il enfin où il vous sera donné de servir Dieu librement, dans un pays libre? Dieu seul connaît l'heure de la résurrection; mais il me pardonnera, et vous me pardonnerez aussi de l'avoir devancée par le désir. Jusqu'à ce que cette heure arrive, continuez de profiter des dures leçons de l'infortune, et consolez-vous par la pensée que le schisme, votre grand ennemi, instrument, sans le savoir, des desseins de Dieu pour raviver votre foi, n'a pu vous atteindre sans se blesser grièvement lui-même et sans recevoir le coup de mort qu'il a cru vous porter. C'est de vous et de lui que prophétisait le grand docteur d'Hippone quand il écrivait : « Votre corps est sous le poids de l'adversité, mais son âme est gangrenée par l'iniquité. Car, tout le mal qu'il vous fait retombe sur lui-même [1]. » Oui, quoi qu'elle fasse contre cette Église catholique, qui n'a jamais oublié la tradition du martyre, et qui dans ce siècle la retrouve en vous, continuez de l'écraser

[1] « Tuum corpus premit adversitas, illius animam putrefacit iniquitas. Nam et quidquid in te profert in illum redit. » (Aug., *ibid.*)

par le seul contraste, cette menteuse orthodoxie qui ne peut plus tromper les regards du monde : semblable en tout à un vaste chêne, de vigoureuse et saine origine, mais qui a été, pour toujours, arrêté dans son développement par les inextricables ronces qui oppriment la végétation de ses rameaux, tandis que des vers intérieurs en corrompent la moelle, en épuisent la séve, en font avorter les fleurs et mourir les fruits : *putrefacit iniquitas*. Heureuse un jour cette Église si, rougissant enfin de ses faiblesses et de ses erreurs, instruite par vos exemples et saisie de la généreuse contagion de l'héroïsme, pour rentrer enfin dans le commun bercail, elle secoue une servitude séculaire, et, désormais sans reproche comme sans peur, porte à l'Orient rajeuni la bannière sans tache des Athanase, des Basile et des Chrysostôme !

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU TOME SECOND

I

LISTE NOMINATIVE DES PRÊTRES MIS A MORT
ET DES ÉGLISES FERMÉES DANS LES PROVINCES POLONAISES
DE 1863 A 1867[1].

1863.

L'abbé *Stanislas Iszora*, vicaire de Zoludek, fusillé à Vilna, au faubourg de Lukiszki, le 3 juin 1863, pour avoir proclamé le décret du gouvernement national sur l'émancipation des paysans.

L'abbé *Raymond Ziemacki*, curé de Wawez, fusillé à Vilna le 5 juin 1863.

L'abbé *Adam Falkowski*, curé de Jaszczoly, fusillé à Lida le 22 juin 1863.

L'abbé *Ignace Rozyo*, fusillé à Dunabourg le 28 juin 1863.

L'abbé *Isidore Norejko*, vicaire de Musiaty, fusillé à Telszé le 10 juillet 1863.

L'abbé *Hippolyte Siwecki*, du diocèse de la Samogitie, fusillé à Szawlé le 24 juin 1863.

[1] Cette liste est extraite de la *Persécution en Lithuanie*, ouvrage que nous avons maintes fois cité et que nous ne saurions trop recommander à cause de sa parfaite exactitude.

L'abbé *Félix Juszkiewicz*, curé de Zemlany, pendu à Telszé le 20 juillet 1863.

L'abbé *Théophile Raczkowski*, vicaire de Nowé Miasto, fusillé à Kowno le 24 août 1863.

L'abbé *Dominique Perza*, vicaire d'Owunda, fusillé à Wilkomierz en septembre 1863.

L'abbé *Antoine Garyas*, vicaire de Wornie, fusillé à Telszé le 19 octobre 1863.

L'abbé *Antoine Mackiewicz*, du diocèse de Telszé, pendu à Kowno le 28 décembre 1863.

Dans le même espace de temps il y eut plusieurs dizaines d'exécutions capitales de personnes laïques.

Ce n'est qu'après l'exécution des prêtres que l'on en informait les autorités diocésaines.

Du chapitre de Vilna on déporta en Sibérie le chanoine Lipnicki, inspecteur du séminaire diocésain.

Dans le diocèse de Vilna, gouvernements de Vilna et de Grodno, on ferma en 1864-65 les églises et les couvents suivants :

1864.

1. Le couvent et l'église des PP. Dominicains à *Troki*.
2. Le couvent et l'église des PP. Franciscains à *Vilna*.
3. Le couvent des PP. Bernardins à *Vilna*.
4. L'église à *Drohiczyn* auprès du couvent des Sœurs Bénédictines, qui fut fermé en 1856.
5. Le couvent et l'église des PP. Bernardins à *Slonim*.
6. L'église faisant autrefois partie du couvent des Carmes à *Glebokié;* le couvent fut supprimé antérieurement.

7. Le couvent et l'église des PP. de Sainte-Marie à *Rosnia*.

8. Le couvent des chanoines de Saint-Jean de Latran à *Vilna*.

9. Le couvent et l'église des Trinitaires à *Vilna* (l'église fut transformée en église orthodoxe).

10. Le couvent des Dominicains à *Poporcié*.

11. Une chapelle à *Cycine*, faisant partie de la paroisse de Smorgonie.

12. Le couvent des Bernardins de Zarzeczé à *Vilna*.

13. L'église paroissiale à *Molodeczno*.

14. L'église paroissialé à *Poporcié*.

15. L'église paroissiale à *Janopol* (district de Bialystok).

16. L'église paroissiale à *Bezdzierze* (district de Kobryn).

17. Une chapelle à *Klesin* (district de Wileyka).

18. Une chapelle à *Olany* (district d'Oszmiana).

19. Une chapelle au faubourg de *Snipiszki* à *Vilna*, faisant partie de l'établissement de madame Dabrowska.

20. L'église paroissiale à *Sadowa* (district de Bielsk).

21. Le couvent des Sœurs de Sainte-Marie à *Vilna*.

22. Le couvent et l'église des Carmes de l'ancienne règle à *Zaswirzé* (district de Swieciany).

23. Une chapelle au faubourg d'*Antokol* à *Vilna*, dans l'ancien bâtiment de l'Académie.

24. Une chapelle à *Bobin* (district de Dzisna).

1865.

25. Une chapelle à *Mankowicé* (district de Dzisna).

26. Le couvent et l'église des Sœurs de Charité à *Szczuczyn*.

27. Le couvent et l'église des Carmélites à *Vilna*.

28. Une chapelle à *Horodyszczé* (district de Vilna).

29. Le couvent et l'église des Sœurs de la Visitation à *Vilna*.

30. Une chapelle à *Kopciowka* (district de Dzisna).

31. Une chapelle à *Kozlowsk* (district de Dzisna).

32. Une église à *Ozierсé* (district de Dzisna).

33. Une église à *Rudawa* (district de Grodno).

34. L'église paroissiale à *Pruzany*.

35. L'église paroissiale à *Sielcé* (district de Pruzany).

36. Une église à *Werejkowcé* (district de Wolkowysk).

37. Une chapelle à *Kochanow* (district de Grodno).

38. L'église paroissiale à *Chotchlé* (district de Vilna).

39. Une chapelle à *Chodorki*.

40. Une église à *Sucha Wola* (district de Sokolka).

41. Une chapelle à *Sucha Wola* (district de Sokolka).

42. L'église paroissiale à *Stawy* (district de Brzesc).

43. Une chapelle à *Glinciszki* (district de Vilna).

44. Une chapelle à *Mierzynowieç* (district de Bielsk).

45. Une chapelle à *Krougla* (district de Bielsk).

46. L'église paroissiale à *Wielka Brzostowiça*.

47. L'église du gymnase, anciennement des PP. Dominicains, à *Grodno*.

48. Une chapelle à *Miedniki* (district de Vilna, dans laquelle a reposé pendant quelque temps le corps de saint Casimir).

49. Une chapelle à *Strawienniki* (district de Troki).

50. L'église paroissiale à *Olszewo* (district de Slonim).

51. Une chapelle à *Sokolowo* (district de Slonim).

52. Une église à *Rudnia* (district de Slonim).

53. Une chapelle à *Reginow* (district de Slonim).

54. Une chapelle à *Grudopol* (district de Slonim).

55. L'église de l'hôpital Sawicz à *Vilna*, où le service divin n'est autorisé qu'aux jours de fête pour les malades.

56. La chapelle de la prison à *Swieciany*.

57. L'église paroissiale à *Bystrzyça* (district de Vilna).

58. Une église à *Ponizow* (district de Dzisna).

59. Une église à *Pieresłow* (district de Dzisna).

60. Une chapelle à *Kienia* (district de Vilna).

Dans le courant de l'année 1866 on ferma les églises et couvents dont les noms suivent :

61. L'église paroissiale à Szumsk (district de Vilna).

62. — à Cudzieniszki —

63. — à Rukoynié —

64. — à Losk —

65. — à Woloszczynsk (district de Brzesc).

66. — à Melejczycé —

67. Une chapelle à Klimowka (district de Sokolsk).

68. — à Kijany (district de Vilna).

69. L'église paroissiale à Biemniça (district d'Oszmiana).

70. L'église filiale à Suzany (district de Vilna).

71. L'église paroissiale à Podbrzezié (district de Vilna).

72. — à Zelwa (district de Wolkowysk).

73. — à Wotozyn (district d'Oszmiana).

74. — à Krewo (district d'Oszmiana).

75. L'église filiale à Kiryanowcé (district de Lida).

76. L'église paroissiale à Rudomina (district de Vilna).

77. L'église filiale à Zeladzié (district de Swieciany).

78. L'église paroissiale à Lyskow (district de Wolkowysk).

79. L'église paroissiale à Lukonicé (district de Slonim).

80. — à Wielanow (district de Brzesc).

81. — à Wierzchowcé —

82. — à Mrozowicé —

83. Une chapelle à Waka (district de Troki).

84. — à Losza (district d'Oszmiana).

85. L'église filiale à Przelajé (district de Troki).

86. Une chapelle à Poportelé —

87. — à Zubiszki —

88. — à Wladykiszki —

89. — à Kronié —

90. L'église paroissiale à Szudzialowo (district de Sokolsk).

91. Une chapelle à Tunikowszczyzna (district d'Oszmiana).

92. L'église paroissiale à Jalowcé (district de Wolkowysk).

93. Une chapelle à Przewalka (district de Grodno).

94. L'église paroissiale à Horodzilow (district d'Oszmiana).

95. L'église paroissiale à Ostrowieç (district de Vilna).

96. L'église paroissiale de Mala Brzostowiça (district de Grodno).

97. L'église paroissiale à Krupczycé (district de Kobryn).

98. Une chapelle à Oziaty (district de Kobryn).

99. L'église paroissiale à Zbirygow (district de Kobryn).

100. Une chapelle à Nowosady —

101. L'église paroissiale à Dywinsk —

102. L'église paroissiale à Horodeçk (district de Kobryn).

103. Une chapelle à Antopol —

104. — à Korsuny —

105. — à Ilosk —

106. L'église paroissiale à Braszewicé —

107. Une chapelle à Zakozielé —

108. — à Ludwinow —

109. — à Lachowiczé —

110. L'église paroissiale à Kleszczelé (district de Bielsk).

111. — à Smorgonié (district d'Oszmiana).

112. Une chapelle à Jaszuny (district de Vilna).

113. L'église et le cimetière à Wysokidwor rendus aux orthodoxes (district de Troki).

114. Une chapelle à Lipieniew (district de Bielsk).

115. L'église filiale à Narewek (district de Wolkowysk).

116. L'église paroissiale à Krasne Siolo (district de Wileyka).

117. L'église paroissiale à Wiszniewo (district de Swieciany).

118. L'église paroissiale à Dziewiatkowiczé (district de Slonim).

119. Une chapelle à Miedzylesiê (district de Pruzany).

120. — à Dabrowo (district de Wolkowysk).

121. L'église paroissiale à Kurzeniec (district de Wileyka).

122. L'église paroissiale à Rogatka (district de Slonim).

123. L'église paroissiale à Rendzinowszczyzna (district de Slonim.)

124. L'église filiale à Skrunda (district de Slonim).

125. Une chapelle à Nowa Psnya (district de Dzisna).

126. L'église filiale à Baturyn (district de Wileyka).

127. L'église paroissiale à Bereza (district de Pruzany).

128. — à Slobodka (district de Vilna).

129. — à Mielniki (district de Bielsk).

130. — à Niemirow (district de Bielsk).

131. — à Spas (district de Wileyka).

132. — à Danilowiczé, appartenant naguère aux PP. Dominicains (district de Wileyka).

133. L'église paroissiale à Rozanystok (district de Sokolka), appartenant naguère aux PP. Dominicains.

134. Une chapelle à Mostwiliszki (district d'Oszmiana).

135. — à Woynowiczé (district d'Oszmiana).

136. L'église filiale à Soleczniki (district de Vilna).

137. Une chapelle à Mileykow (district d'Oszmiana).

En 1867 on ferma les églises suivantes :

138. L'église paroissiale à Dziatkowiczé (district de Bielsk).

139. L'église filiale à Massalany (district de Grodno).

140. Une chapelle à Zaborze (district de Dzisna).

(Les notes qui devraient suivre manquent.)

Ainsi, dans les gouvernements de Vilna et de Grodno, on ferma depuis 1864 jusqu'à 1867 :

Couvents.	14
Églises paroissiales	55
Églises filiales.	23
Chapelles.	48
Total.	140

II

STATISTIQUE

DES DIOCÈSES CATHOLIQUES DES PROVINCES POLONAISES AVANT ET DEPUIS L'INSURRECTION DE 1863.

Ces tableaux ont été faits à l'aide des *Ordo* publiés, suivant l'usage, au début de chaque année, par les évêques. On sait qu'à la suite du calendrier ecclésiastique se trouve d'ordinaire un état statistique de toutes les églises et établissements du diocèse, avec le nom des prêtres qui y sont employés. En mettant en parallèle les *Ordo* des diocèses polonais avant et après l'insurrection de 1863, il est facile de juger des vides qui ont été produits dans les rangs du clergé et dans les séminaires par la persécution ou, si l'on veut, par l'administration moscovite. Nous n'avons malheureusement pas pu faire le même travail pour les diocèses du royaume de Pologne.

DIOCÈSE DE WILNO.

I. — DÉPARTEMENT DE WILNO.

DÉCANATS.	NOMBRE D'ÉGLISES PAROISSIALES.		
	1873	1871	1856
1. Déc. de Wilno (la ville même).	18	18	—
2. Déc. de Wilno (hors la ville). .	7	7	—
3. Déc. de Wilno (dans le district).	7	7	—
A reporter.	32	32	—

Report.	32	32	—
4. Déc. de Giedrojcé.	11	11	—
5. Déc. de Troki.	12	12	—
6. Déc. de Merecz.	14	14	—
7. Déc. d'Ozmiany.	6	6	—
8. Déc. de Wiszniewo.	12	12	—
9. Déc. de Swienciany.	15	15	—
10. Déc. de Swiry.	10	10	—
11. Déc. de Lida.	12	12	—
12. Déc. de Radun.	11	11	11
13. Déc. de Vilejka.	7	7	14
14. Déc. de Nadwilejka.	7	7	8
15. Déc. de Dzisna.	12	12	13
	161	161	

Les données nous manquent pour onze décanats en 1856.

CHAPITRE.

	1873	1856
Prélats	4[1]	6
Chanoines.	3	4
Vicaires.	2	3
Secrétaire.	1	1
Pœnitentiarius. . . .	1	1

[1] Cinq avec Mgr Zylinski, qui est administrateur du diocèse.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN DE WILNO.

	1856	1871		1873
Diaconi. . . .	20	Places	—	—
Subdiaconi. . .	21	vacantes.	—	—
Clerici.	66		Clerici du premier cours.	16
			Clerici du cours prépre. .	9

SÉMINAIRE DE WILNO.

	1856	1871	1873
Alumni diocesani in academia ecclesiatica Petropoli.	10	5	5

II. — DÉPARTEMENT DE GRODNO.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.			ÉGLISES FILIALES.		
	1873	1871	1856	1873	1871	1856
1. Grodno.	13	14	16	3	3	6
2. Wolkowysk. . . .	13	12	16	—	—	2
3. Slonim.	6	6	14	—	—	3
4. Pruzany.	4	4	6	—	1	1
5. Kobryn.	2	2	8	—	—	—
6. Brzestz.	3	3	11	—	—	—
7. Bialystok.	15	15	15	4	4	2
8. Bielsk...	20	20	26	—	1	—
9. Sokolsk.	12	12	15	—	—	1
	88	88	127	7	9	15

Y compris les églises appartenant aux ordres.

III. — DÉPARTEMENT DE MINSK.

Minsk, qui avant 1869 *faisait un diocèse à part, est réuni depuis au diocèse de Wilno.*

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES			ÉGLISES FILIALES.		
	AVANT LA RÉUNION.	APRÈS LA RÉUNION.				
	1865	1871	1873	1865	1871	1873
1. Minsk *in civitate*.	5	3	2	3	3	3
2. Minsk *in districtu*.	8	3	3	5	1	1
3. Nadnieman. . . .	6	3	3	2	3	2
4. Borissow.	13	11	11	5	1	1
5. Ihumen.	6	5	5	1	1	1
6. Bobrujsk.	4	4	4	2	2	2
7. Mozyrz-Rzeczyça.	5	5	5	5	1	1
8. Pinsk.	6	3	3	7	6	6
9. Sluçk.	11	9	8	5	3	2
10. Nowogrodek. . . .	5	7	7	1	1	1
11. Stwolowiczé. . . .	11	Supprimé.	0	0	0	0
	80	53	51	36	22	20

Y compris les églises appartenant aux ordres.

SÉMINAIRE DIOCÉSAIN DE MINSK EN 1865.

	NOMBRE.
Alumni in academia	
Pro archidiocesi Mohilowiensi	9
Pro diocesi Minscensi	2
Alumni in seminario Minscensi	
Pro archidiocesi Mohilowiensi	25
Pro diocesi Minscensi	11
Alumni ex monasteriis	18

Nous ne pouvons pas donner la statistique du séminaire de Minsk pour les années 1871 et 1873, car ce séminaire cesse d'exister depuis la réunion du diocèse de Minsk au diocèse de Wilno. Donc aujourd'hui il n'existe que le *séminaire de Wilno* pour les départements de Wilno, de Grodno et de Minsk, et cependant le nombre des élèves de ce séminaire est beaucoup plus petit qu'avant la réunion.

Voyez les chiffres du séminaire de Wilno en 1871 et 1873.

Nota. — Toutes ces données statistiques sont puisées dans les *Ordo* publiés en 1856, 1865, 1871, 1873.

Les *Ordo* imprimés en 1856, 1865, sont en langue latine, excepté le *Te Deum* et *la prière* pour la famille impériale, qui sont en langue *latine* et *polonaise*.

Les *Ordo* qui sont imprimés en 1871 et 1873 sont en russe et en latin. Même le *Te Deum* et la prière pour la famille impériale sont en russe et en latin ; le polonais a disparu.

DIOCÈSE DE TELZÉ OU DE SAMOGITIE.

(Évêque Mgr Wolonczewski. 1873-1874.)

I. — DÉPARTEMENT DE KOWNO.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.			ÉGLISES FILIALES.	
	1864	1868	1871	1864	1871
1. Abely	14	14	14	2	2
2. Botoki	12	12	12	6	6
3. Ianizki	13	13	13	8	7
A reporter	39	39	39	16	15

Report.	39	39	39	16	15
4. Kowno	13	12	12	6	5
5. Kroki.	9	9	8	9	9
6. Nowo-Alexandrowsk.	11	11	11	11	10
7. Olsiady.	13	13	13	14	14
8. Poniewicz.	12	12	12	9	9
9. Retow.	13	13	13	9	9
10. Shadow.	10	10	10	5	5
11. Skudy.	11	10	10	5	5
12. Shydlow.	10	10	10	6	5
13. Uciany.	15	15	15	7	8
14. Wiekszuié.	11	11	11	8	8
15. Wielona.	12	12	12	8	9
16. Wilkomierz.	17	17	17	10	10
17. Wornié..	9	9	9	6	6
	205	203	202	129	127

II. — DÉPARTEMENT DE CURLANDIE.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.			ÉGLISES FILIALES.	
	1864	1868	1871	1864	1871
Curlandie.	9	10	10	5	5
Sémigalie.	8	8	8	5	5
	17	18	18	10	10

Nota. — En 1864, le Chapitre, le Consistoire et le Séminaire étaient à *Wornie*. En 1868, 1871 et aujourd'hui, ils sont à Kowno.

CHAPITRE DU DIOCÈSE DE TELZÉ OU DE SAMOGITIE

PRÉLATS.	1864	1868	1871
Archidiaconus.	1	1	1
Præpositus.	1	1	1
Diaconus.	1	1	1
Custos.	1	Vacante.	Vacante.
Scholasticus.	1	1	Id.
Cantor.	1	1	Id.

CHANOINES.

	1864	1868	1871
Cancionator.	1	1	1
Vice-custos.	1	1	1
Senior.	Vacante.	Vacante.	1
Cancelarius capituli.	1	Id.	Vacante.

MANSIONARII CATHEDRALES.

	1864	1868	1871
Vice-præpositis cathedrales. . .	3	5	3
Pœnitentiarius cathedralis. . . .	1	1	1

CONSISTOIRE DU DIOCÈSE.

	1864	1868	1871
Officialis..	1	1	1
Surrogatus..	1	1	Vacante.
Visitator ordinum.	1	1	1
Assessores..	2	1	1
Secretarius.	1	1	1
Capellanus..		1	1
Defensor matrimonii.		1	1

Nous trouvons dans l'*Ordo* les noms des professeurs au séminaire, mais nous ne trouvons *ni les noms ni le nombre* des élèves.

En 1864, on chantait le *Te Deum* en latin; en 1868, aussi en latin; mais, dans l'*Ordo* de 1871, nous voyons le *Te Deum* imprimé en latin et en russe. La prière pour la famille impériale est imprimée en 1871 dans les langues latine, russe et *lotwine,* cette dernière en caractère russe; le polonais est supprimé.

DIOCÈSE DE LUÇK-ZYTOMIERZ ET DE KAMIENIEÇ.

Administrateur, en 1873-1874, Mgr Louis Brinck.

I. — DÉPARTEMENT DE VOLHYNIE.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.		ÉGLISES FILIALES.	
	1857	1872	1857	1872
1. Zytomierz	11	11	4	4
2. Luçk	13	12	—	—
3. Doubno	11	9	1	1
4. Wlodzimierz	13	1	2	2
5. Kowel	14	12	2	2
6. Rowno	15	14	5	4
7. Ostrog	7	5	—	2
8. Zaslaw	10	10	2	3
9. Stary-Konstantynow	7	6	2	2
10. Krzemienieç	13	12	2	2
11. Owrucz	6	6	—	—
	119	110	20	22

II. — DÉPARTEMENT DE KIJOW.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.		ÉGLISES FILIALES.	
	1857	1872	1857	1872
1. Kijow (lisez Kiyow)	10	9	1	1
2. Radomysl	9	9	1	1
3. Berdyczow	12	12	6	6
4. Schwira	9	10	2	3
5. Human	7	7	5	5
6. Zwienigrodka	6	6	2	3
	53	53	17	19

SÉMINAIRE DE LUÇK-ZYTOMIERZ (VOLHYNIE)

A l'époque où déjà le séminaire de Kamienieç est réuni au séminaire de Luçk-Zytomierz.

	1857	1872
Alumni diocesani in Academia eccl. Rom. cath.	6	8
In seminario diocesano :		
Diaconi	3	24 élèves *en tout*, pour les
Subdiaconi	3	
Clerici	44	

deux diocèses réunis, tandis que le séminaire de Kamienieç *seul* en possédait 29.

CONSISTOIRE DE LUÇK-ZYTOMIERZ.

	1857	1872
Officialis generalis	1	1
Assessores	3	3
Visitator monasterior	1	1
Secrétaire	1	1

III. — DÉPARTEMENT DE KAMIENIEÇ-PODOLSK EN 1872

Epoque où il fait partie du diocèse de Luçk-Zytomierz.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.
1. Décanat de Kamienieç	14
2. Décanat de Proskurow	12
3. Décanat de Letyczow	6
4. Décanat de Lityn	8
5. Décanat de Winnitza	8
6. Décanat de Braçlaw	9
7. Décanat de Balta	9
8. Décanat de Jampol	8
9. Décanat de Mohilew	9
10. Décanat d'Uzyça	15
	98

DÉPARTEMENT DE KAMIENIEÇ-PODOLSK
EN 1864

Époque où il faisait lui-même un diocèse.

DÉCANATS.	ÉGLISES PAROISSIALES.
1. Décanat de Kamienieç (ville)	7
2. Décanat de Zinkoweé	10
3. Décanat de Proskurow	12
4. Décanat de Letyczow	7
5. Décanat de Lityn	8
6. Décanat de Winnitza	8
7. Décanat de Bratzlaw	9
8. Décanat de Balta	9
9. Décanat de Jampol	8
10. Décanat de Mohilew	9
11. Décanat d'Uszytza	14
	101

Nota. — Les *Ordo*, en 1857 et en 1864, sont en latin et en polonais; en 1872, en latin, polonais, russe. La prière pour la famille impériale se chante, en 1872, en trois langues : latin, polonais et russe.

DIOCÈSE DE TIRASPOL

Évêque François Zottmann, en 1873-1874.

SITUATION STATISTIQUE

	1857 ÉGLISES PAROISSIALES.	1857. ÉGLISES FILIALES.
I. Décanat de Saratow.		
1. Département de Saratow	6	10
2. Département de Samara	8	11
3. Département d'Astrakhan	1	0
II. Décanat de Cherson.		
1. Département de Cherson	12	2
2. Département d'Écatérinoslaw	5	0
3. Département de Taurida	4	2
4. Pays de Bessarabie	5	0
	41	26

ÉGLISES ARMÉNO-CATHOLIQUES.

1857.

Décanat de Caucasie.	
Département de Taurida	3
Département de Tiflis	4
Département de Stawropol	4
Département de Derbent	5
Décanat de Transcaucasie.	
Département de Kutaïs	23
Département d'Éryvan	13
	52

Transcaucasie. — 1873.

Décanat d'Ahaltzich. — Département de Tiflis	14
Décanat d'Atzhour	8
Décanat d'Alexandropol. — Département d'Érywan	12
Décanat de Lorysk	5
	39

SÉMINAIRE DE TIRASPOL A SARATOW.

1857		1873	
Élèves du grand séminaire.	7	Élèves du séminaire	12
Elèves du petit séminaire	34	Élèves de l'école préparat^re.	49
	41		61

Nota. — Le gouvernement russe regarde le séminaire de Tiraspol comme une pépinière d'où sortiront les prêtres dévoués aux intérêts du tzar. C'est pourquoi le nombre des élèves du séminaire va en croissant.

CHAPITRE DE TIRASPOL.

1857		1873	
Prélats	2	Prélats	2
Chanoines	4	Chanoines	7
Chanoines honoraires	3	— —	—
	9		9

Le directorat du clergé arméno-catholique se trouve à Ahaltzich.

Nota. — La prière pour la famille impériale se chantait, en 1857,

en latin, polonais et allemand; et en 1873 on ne la chante plus qu'en latin ou en allemand. L'*Ordo* de cette année est imprimé en latin et en russe.

SITUATION STATISTIQUE EN 1873.

	ÉGL. PAROISSIALES.	ÉGL. FILIALES.
I. Décanat de Saratow.		
1. Département de Saratow (ville).	1	0
2. Département de Samara (une partie). .	1	1
3. Département d'Astrakhan	1	0
II. Décanat de Kamenka.		
Départ. de Saratow (excepté le chef-lieu).	7	8
III. Décanat d'Eratérinostadt.		
Département de Samara.	7	8
IV. Décanat de Rownoïé.		
Département de Samara.	5	1
V. Décanat de Catérinoslaw.		
Département de Caterinoslaw.	7	1
VI. Décanat de Berdiansk.		
Département de Taurida.	5	6
VII. Décanat de Simpheropol.		
Département de Taurida.	5	1
VIII. Décanat d'Odessa.		
Département de Cherson.	9	9
IX. Décanat de Landau.		
Département de Cherson.	7	3
X. Décanat de Bessarabie.		
Pays de Bessarabie.	5	0
	60	38

Mission de Caucasie et Transcaucasie.

1. Département de Tiflis.	4
2. Département de Kutaïs.	2
3. Département d'Érywan.	1
4. Département de Stawropol.	2
5. Pays de Terek.	2
6. Pays de Kuban.	2
7. Pays de Dahestan.	1
	14 + 60 = 74

Remarque importante à faire : le gouvernement russe regarde le clergé et les catholiques du diocèse de Tiraspol comme ses plus

zélés partisans. C'est pourquoi, s'il ferme les églises dans d'autres diocèses catholiques de l'empire, il en ouvre et construit de nouvelles dans le diocèse de Tiraspol.

ARCHIDIOCÈSE DE MOHILEW

Métropolitain, Mgr Fialkowski (1873-1874).

I. — DÉPARTEMENT DE MOHILEW.

DÉCANATS.	NOMBRE D'ÉGLISES PAROISSIALES.					
	1858				1871	1872
1. Mohilew-Kopycin.	9	Déc. de ville Mohilew.			2	2
		D. de Mohilew-Horki.			3	3
2. Rohaczewo-Bychow. . . .	6	—	—	—	4	4
3. Bielsk.	4	—	—	—	3	3
Partie sur dép. de Czernihow.	2	—	—	—	2	2
4. Klimowiczé-Mstislaw . . .	4	—	—	—	2	2
Partie sur dép. de Smolensk.	1	—	—	—	1	1
5. Cheryzow-Czaussow. . . .	7	—	—	—	6	6
6. Orza.	6	—	—	—	6	6
7. Sienny.	6	—	—	—	4	4
	45				33	33

II. — DÉPARTEMENT DE WITEBSK.

DÉCANATS.	NOMBRE D'ÉGLISES PAROISSIALES.		
	1858	1871	1872
1. Décanat de Witebsk.	5	4	4
2. Décanat de Wieliz-Newel. . . .	3	2	2
3. Décanat de Poloçk	4	3	3
4. Décanat de Lepel.	11	7	7
5. Décanat de Siebiez-Dryza. . . .	8	8	8
6. Déc. de Dünabourg-Superior. . .	10	10	10
7. Déc. de Dünabourg-Inferior. . .	8	9	9
8. Décanat de Rezytza-Rasna. . . .	11	11	11
9. Décanat de Rezytza-Luban. . . .	13	13	13
10. Décanat de Cis-Lutzen..	10	7	7
11. Décanat de Trans-Lutzen. . . .	10	9	9
	93	83	83

III. — DÉPARTEMENT DE SAINT-PÉTERSBOURG.

DÉC. DE SAINT-PÉTERSBOURG.	NOMBRE D'ÉGLISES PAROISSIALES.		
	1858	1871	1872
Département de Saint-Pétersbourg.	8	10	10
Département de Wyborg.	1	2	2
Département d'Estonie.	1	1	1
Département de Livonie.	2	2	2
Département de Pskow.	1	1	1
Département de Nowgorod.	1	1	1
	14	17	17

IV. — DÉPARTEMENT DE MOSCOU.

DÉCANAT DE MOSCOU	NOMBRE D'ÉGLISES PAROISSIALES.		
	1858	1871	1872
Y compris Twier et Nizniy-Nowgorod.	2	4	4

V. — ÉGLISES PAROISSIALES ET CHAPELLES

DANS D'AUTRES VILLES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE MOHILEW.

1858		1871 et 1872			
1. Dép. d'Archangelsk. . . .	1	—	—	—	1
2. Dép. de Charkow.	1	—	—	—	1
3. Dép. d'Irkutzk.	1	—	—	—	1
4. Circulo-Trans-Bajkalensi.	1	—	—	—	1
5. Dép. de Kazan.	1	—	—	—	1
6. Dép. d'Enisejsk.	1	—	—	—	1
7. Dép. d'Orenbourg. . . .	2	—	—	—	2
8. Dép. Poltawa.	1	—	—	—	1
9. Dép. de Tobolsk.	1	—	—	—	1
10. Dép. de Tomsk.	1	—	—	—	1
— Chapelle.	1	(Chapelle).			1
11. Dép. de Perm (chapelle).	1	(Chapelle).			1
12. Dép. de Symbirsk (chap.).	1	(Chapelle).			1

1858			1871 et 1872	
—	—	—	Czernihow (chapelle).	1
—	—	—	Woronisz (église paroissiale). .	1
—	—	—	Orel (église paroissiale). . . .	1
—	—	—	Kursk (chapelle).	1
—	—	—	Kaluga (chapelle militaire). .	1
—	—	—	Omsk (chapelle).	1
—	—	—	Pays d'Amour (église).. . . .	1
—	—	—	Walogda (église).	1

CONSISTOIRE ROMAIN CATHOLIQUE DE MOHILEW.

	1858	1871	1872
Officialis.	1	1	1
Vice-officialis.	1	1	1
Assessores.	2	2	2
Visitator ordinum.	1	1	1
Secretarius.	1	1	1
Defensor matrimonii penes consistor.	1	—	1
	7	6	7

CHAPITRE DE L'ARCHICATHÉDRALE DE MOHILEW.

PRÉLATS.	1858	1871	1872
Præpositus.	1	1	Vacance.
Decanus..	1	Vacance.	1
Archidiaconus. . .	1	1	1
Custos.	1	1	1
Cantor.	1	1	1
Scholasticus. . . .	1	1	1
	6	5	5

CHANOINES.	3	3	2 (1 place vacante.)
Vicarii	4	3	3
Capellanus.	1	1 Mansion.	1
Secretarius capituli.	1	1 Pœnitent.	1

ACADÉMIE ECCLÉSIASTIQUE ROMAINE CATHOLIQUE
DE SAINT-PÉTERSBOURG.

ÉLÈVES	1858	ÉLÈVES	1871	1872
Du diocèse de Mohilew. . .	9	— —	2	4
Du diocèse de Wilno. . . .	9	— —	5	5
Du diocèse de Samogitie. . .	9	— —	3	1
Du d. de Lutzk-Zytomierz.	7	— —	6	6
Du diocèse de Kamienieç .	6	— —	0	0
Du diocèse de Minsk. . . .	6	— —	0	0
Du diocèse de Tyraspol. . .	1	— —	0	0
— —	—	Du dioc. de Varsovie.	3	3
— —	—	De Kieltzé-Krakow. . .	3	2
— —	—	Du diocèse de Kalisz. .	4	4
— —	—	Du diocèse de Plotzk.	3	3
— —	—	Du diocèse de Lublin.	1	2
— —	—	Du d. de Sandomierz. .	3	3
— —	—	Du diocèse de Seyn. .	3	3
	47		36	36

Nota. — L'*Ordo* de 1858 contient la prière pour la famille impériale en trois langues : polonais, latin et allemand; l'*Ordo* de 1871 contient la prière en russe, polonais, allemand, latin et lithuanien; en 1872, cette prière est faite en latin, allemand, lotwen (ou lithuanien) et russe. Nous voyons aussi, en 1871 et 1872, le *Te Deum* imprimé en latin et en russe; avant, c'était en latin seulement.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

DU TOME SECOND.

LIVRE DEUXIÈME

DE 1860 A LA RUPTURE AVEC ROME, 1866.

CHAPITRE PREMIER.

LES PRÉLIMINAIRES DE L'INSURRECTION.

Entrevue, à Varsovie, de l'empereur Alexandre de Russie, de l'empereur François-Joseph d'Autriche et du prince régent de Prusse (octobre 1860), p. 1-3. — Premiers symptômes d'agitation : leur caractère religieux, 3-7. — Le clergé polonais, 7. — Manifestation du 25 février 1861 : l'hymne *Swiety Bozé*, 7-10. — La Société agricole et son président, le comte André Zamoyski, 10-13. — Manifestation du 17 février. Le colonel Trépow et ses Cosaques, 14. — Adresse au tsar des membres de la Société agricole : elle demande avant tout la liberté de l'Église, 14-16. — L'archevêque Fialkowski : les mandements épiscopaux, 16-18. — Le marquis Wielopolski, directeur des cultes. Son discours au clergé, 18-20. — Le clergé calme les esprits. Dissolution de la Société agricole, 20-22. — Mort de Gortschakoff. Sukhozaneth lui succède par intérim. Il demande vainement à l'archevêque d'interdire les hymnes et les processions, 22-23. — Le général Lambert est nommé successeur de Gortschakoff, 24. — Note des évêques au lieutenant de l'Empereur. Cet acte est envoyé au Saint-Siége, 24-26. — L'état de siége déclaré par tout le royaume, le 14 octobre. Les églises envahies par la soldatesque russe, 27. — Mort de Mgr Fialkowski. Le prélat Bialobrzeski, nommé administrateur du diocèse. Il proteste contre les violences des Russes, 27-30. — Il ordonne la clôture des églises, malgré l'opposition de l'abbé Lubienski, 30-33.—

Arrestation de Bialobrzeski et de cent soixante prêtres, 33-35. — Mgr Félinski, nommé archevêque de Varsovie. Lettre du Pape à ce prélat, 35-39.— Mgr Félinski, sacré le 26 janvier 1862, arrive à Varsovie le 8 février, 40. — Ses premiers démêlés avec le général Lüders. Nouvelles violences dans les églises, 41-46. — Le nonce du Pape, Mgr Bérardi, ne peut partir, 47. — Le gouvernement fait exécuter l'ukase du 27 décembre 1861, contraire au Concordat, 48-49. — Au 1er janvier 1862, le nombre des arrestations monte à 14,833. Le grand-duc Constantin nommé lieutenant du royaume, 8 juin 1862. Attentat contre sa vie, le 3 juillet, 50-51. — Première lettre pastorale de Mgr Felinski. Il lui est défendu de la publier, 51-55. — Arrestation du comte André Zamoyski, 55. — II. Les provinces occidentales de l'empire. La *polonisation* de ces provinces, 56-63. — Voyage du tsar dans ces provinces au début de son règne, 63. — Manifestation d'Horodlo. Adresse des évêques au gouvernement, 65. — Emprisonnement des maréchaux de la noblesse, 69.

CHAPITRE II.

L'INSURRECTION.

Le service militaire en Pologne. Le recrutement arbitraire de 1863, 71-73. — Les premiers insurgés, 73-75. — Le gouvernement avoue l'illégalité de ses mesures. Dépêches de lord John Russell, 77-79. — Désarmement général ordonné à Varsovie, 79. — Provocation à la Jacquerie. Démission de tous les employés polonais. Mgr Félinski donne sa démission de conseiller d'État. Elle est refusée, 80-82. — Sa lettre à Alexandre II, 83-84. — Processions défendues. Mgr Félinski passe outre. Il officie dans l'église des Basiliens uniates, 85-87. — Exécution du capucin Konarski, condamné à mort par le grand-duc. Mgr Félinski est enlevé et interné à Jaroslaw, 87-89. — Maladroite circulaire du prince Gortschakoff. Lettre de Pie IX au tzar, 92-93. — L'Europe et la Pologne. Tristes effets de l'intervention diplomatique, 92-96.

CHAPITRE III.

L'INSURRECTION ET LA RÉPRESSION EN LITHUANIE.

Le prince Wasiltchikoff poursuit le désarmement préventif de tous les propriétaires polonais. Cette mesure s'applique aux seuls catho-

liques, 97-99. — Séquestration des biens de toutes les personnes impliquées dans le mouvement insurrectionnel. Proclamation du général Nazimoff : elle est une provocation inutile à la Jacquerie, 99-103. — Inquiétudes à Pétersbourg. Funestes effets pour la Pologne de la politique contradictoire de Napoléon III, 103-105. — Le général Mourawieff, nommé gouverneur général de la Lithuanie. Instructions qu'il reçoit : c'est une dictature absolue et arbitraire, 105-108. — Exécutions à Wilna, 109-111. — Adresse des évêques de la province ecclésiastique de Mohilew au tsar, 111. — Prêtres fusillés, églises fermées; confiscation en masse. Le général Annenkoff en Volhynie, 111-114.

CHAPITRE IV

L'ÉGLISE DE POLOGNE APRÈS L'INSURRECTION.

Fin de l'insurrection. Réponse insignifiante du tzar à la lettre de Pie IX, 115-120. — Mourawieff prend conseil des évêques russes schismatiques, en particulier de Mgr de Kalouga. Les popes et fils de popes et le nihilisme. On choisit parmi eux les fonctionnaires qui doivent remplacer les Polonais, 120-124. — La langue polonaise interdite dans les écoles, 125. — Lettre de félicitation du tzar à Siemaszko. Lettre pastorale de l'évêque schismatique de Minsk, 126-127. — Les écoles soumises à la surveillance des popes. Bezak, gouverneur de Kieff, et les pharmaciens polonais, 128-130. — A Varsovie le général Berg, trop modéré, reçoit pour successeur le conseiller d'État Milutine et le prince Tcherkaskoï. Portrait de ce dernier, 130-132. — Tcherkaskoï interdit au chapitre de Varsovie tout rapport avec l'archevêque exilé, 132-134. — Stratagème de Tcherkaskoï pour perdre Mgr Rzéwuski. Il est exilé à Astrakan, 134-136. — Le chanoine Szczygielski donné pour successeur à Rzéwuski malgré Tcherkaskoï. Lettre de Pie IX à Szczygielski, 136-138. — Celui-ci est arrêté ainsi que le chanoine Domagalski, et tout deux envoyés en Sibérie, 138. — Suppression des couvents dans le royaume de Pologne par l'ukase du 28 novembre. Exécution barbare de cet ukase. Protestations du Saint-Siége. Aspect de la Lithuanie en janvier 1865, 139-148. — Les évêques du royaume de Pologne administrés par Tcherkaskoï, 149. — Allocution de Pie IX, le 24 avril 1864. Son appréciation par M. de Montalembert, 150-152. — Exaspération du gouvernement russe. Il fait répandre le bruit de

la *démence* du Pape et accuse le Pape d'avoir violé le Concordat. La réponse à cette accusation par l'encyclique *Ubi urbiniano,* 153-155. — Couvents formés en Lithuanie. Exil de Mgr Wolonkzewski. Mourawieff comparé par un pope à l'archange saint Michel. La sainte vérité *russe,* 155-159. — Construction d'églises schismatiques. Décret du 27 décembre (8 janvier), défendant aux catholiques d'acquérir dans les provinces occidentales, 160-164. — Le chargé d'affaires russe à l'audience pontificale du 27 décembre. Il ose dire au Pape que *Catholicisme et Révolution* sont une même chose. Rupture diplomatique entre les deux cours, 164-166. — Abolition par ukase des diocèses de Lucko-Zytomir et de Podlachie. Allocution de Pie IX au Consistoire, le 29 octobre 1866, 166-168. — La Lithuanie en 1866. Abolition officielle du Concordat. Redoublement de la persécution. Exposé des actes du Saint-Siége en faveur de l'Église catholique de Pologne et de Russie, publié par ordre de Pie IX, 169-174. — *Memorandum* en réponse du prince Gortschakoff. Faussetés insignes de ce document, 174-182. — Dernier mot de la politique russe, 183.

LIVRE TROISIÈME

DEPUIS LA RUPTURE AVEC ROME JUSQU'A L'ANNÉE PRÉSENTE (1866-1875).

CHAPITRE PREMIER.

LE COLLÉGE CATHOLIQUE ROMAIN DE SAINT-PÉTERSBOURG.

Comment le prince Gortschakoff raconte la rupture avec Rome. — Ukase du 22 novembre 1866 annulant le Concordat. — Ukase sur le collége catholique, du 10-22 mai 1866, 185-190. — Ce décret implique la subordination complète de l'Église catholique au bon plaisir du tzar, 190. — L'évêque Staniewski, administrateur de Mohilew, est nommé président du collége catholique, 191-192. — Faiblesse de Staniewski. — Encyclique du 17 octobre 1867, condamnant l'ukase du 22 mai, 192-193. — Lettre du cardinal Antonelli à Staniewski, condamnant sa conduite, 194-196. — Réponse

du gouvernement russe, 197. — Déportation de Mgr Popiel, évêque de Ploçk. Circulaire aux évêques, de M. Muchanow, 198-201. — Mgr Lubienski, évêque d'Augustowo. Sa lettre à M. Muchanow, 201-204. — Son enlèvement et sa mort. A-t-il été empoisonné? 204-208. — Mgr Sosnowski, administrateur de Lublin. Sa lettre à Muchanow, à l'abbé Sobolewski. Il prévient la déportation par la fuite, 209-213. — Mgr Staniewski meurt sans s'être réconcilié avec le Saint-Siége, 214. — La Russie et les vieux catholiques. Nouveau plan d'abolition du catholicisme, 214-215.

CHAPITRE II.

LA RUSSIFICATION PAR LES CONVERSIONS FORCÉES DES FIDÈLES ET LA DÉSORGANISATION DU CLERGÉ.

Plan de M. Nicolas Milutine. Ce qu'on entend par *russification*, 221-226. — Le gouverneur Kauffmann. Commission nommée pour hâter la russification par le clergé, 227-229. — Scènes de persécution. Kaladéieff, Chowanski, Sambykine. Églises enlevées. Désespoir des paysans, 230-235. — Pétition inutile à l'Empereur. Les baptêmes forcés, 236-240. — Le diocèse de Wilna livré à l'administration de Niemeksza, Zylinski et Tupalski, 240-245. — Emprisonnement de soixante et onze ecclésiastiques. Religieuses en prison, 245-246. — Les divorces à prix d'argent. Fermeture de l'église de Citowiany. Réclamation de M. Katkow lui-même, 247-250. — Suppression des diocèses de Kamienieç, de Luçk-Zytomierz et de Podlachie, 250-253. — Rapport officiel de M. Tolstoy sur le progrès de l'*orthodoxie*, 254-257. — Assassinat du prélat Tupalski, 257.

CHAPITRE III.

LA RUSSIFICATION PAR L'INTRODUCTION DE LA LANGUE RUSSE DANS LE CULTE CATHOLIQUE.

M. Stozorenko, président de la commission des affaires catholiques, provoque l'introduction de la langue russe dans le culte catholique. Débat à ce sujet, 259-263. — Circulaire du 31 janvier 1870, permettant l'usage du russe dans les églises catholiques, sur la demande des paroissiens, 263. — Cet ukase est éludé par les rus-

sificateurs. L'Église catholique et la langue russe, 263-272. — Pétitions extorquées pour l'usage de la langue russe, 272-274. — Résistance des paysans. Opposition du collége catholique, 275-276. — Ouvrages catholiques traduits en russe. Fautes grossières de ces traductions, 277-281. — Le rituel russo-catholique. Intrigues des trois prélats pour le faire accepter du clergé et du peuple, 282-284. — Courageuse opposition de l'abbé Zdanowicz. Faiblesse de l'évêque Stanieswki, 285. — Dévouement héroïque de l'abbé Stanislas Piotrowicz, 285-289. — Extraits de sa circulaire au clergé et aux fidèles, 291-297. — Effet produit par cette circulaire. Résistance des fidèles, 297-300. — Déportation de Mgr Borowski, évêque de Volhynie, 300-301. — Sa lettre au comte Sievers, 302-308. — Beauté pathétique de ce document. Mensonges des journaux russes, 309-311.

CHAPITRE IV.

PERSÉCUTION ET DESTRUCTION DE L'ÉGLISE UNIATE DANS LE ROYAUME DE POLOGNE.

Le diocèse de Chelm. Sa population, ses évêques de 1830 à 1865, 312-317. — Malgré la parole donnée par Alexandre en 1865, on travaille à y ruiner l'union, 317. — Mgr Kalinski, évêque de Chelm, déporté à Wiatka, en septembre 1866; il meurt en route, 318-319. — Le chanoine Wojcicki, imposé au diocèse comme administrateur. Le prêtre Marcel Popiel, 319-320. — Circulaire de Wojcicki au clergé et aux fidèles, le 8 septembre 1867, 320-324. — Rescrit du gouverneur de Siedlce. Vexations exercées sur les paysans, 325-329. — Wojcicki condamné nominativement par le Pape, 329. — Mgr Kuziemski, nommé évêque de Chelm. Les *Saints-Georgiens* et leur organe le *Slowo,* 330-332. — Faiblesse du nouvel évêque. Ses rapports à Saint-Pétersbourg. Il favorise la fondation d'un journal ecclésiastique en langue russe et publie une circulaire contre les Latins, 333-336. — Il donne sa démission en mars 1871, et est remplacé par Popiel comme administrateur, 336-337. — II. Première circulaire de Popiel qui fait pressentir son apostasie, 337 339. — Conseil tenu à Saint-Pétersbourg, et plan arrêté pour la destruction de l'Union (5-17 juin 1872), 340-342. — Alexandre II l'approuve le 10-22 juin suivant. — Dis-

cours de M. Kokoszkin, 344-346. — Faveurs accordées aux apostats venus de Gallicie. Ordinations sacriléges par l'évêque Sokolski, 347-350. — Pression schismatique exercée par Popiel sur les prêtres. Il bouleverse toute la liturgie uniate, 350-351. — Les écoles livrées aux schismatiques; les Basiliens de Chelm chassés, 352. — Destruction définitive de l'Union décidée en conseil, à Varsovie, en février 1873. — III. Emprisonnement des prêtres fidèles au couvent de Radecznica, 354-355. — Exil des prêtres Strakiewicz, Terlekiewicz, Bojarski et Pricewicz, et du professeur Bieganowski, 356-358. — Liste nominative de soixante-trois prêtres envoyés en Sibérie, emprisonnés ou expulsés par Popiel, 359. — Résistance des paysans aux prêtres apostats, 360-364. — Exécutions militaires à Spyklos. M. Turs et le colonel Steyn, 365-368. — Massacres à Pratulin et à Drelow, 369-370. — M. Kutanin et le paysan Pikuta, 370-371. — Héroïsme de la paysanne Kraïtchikka, 372. — Députation des paysans de Siedlce au gouverneur Kotzebue, 372-375. — Leur demande est repoussée par l'Empereur lui-même, 375. — Application du fouet et de l'eau glacée. Suicide de la famille Korzeniwonski, 376-379. — Récits officiels de toutes ces horreurs. Le *Messager officiel*. La *Börsen Zeitung*, de Berlin, 379-381. — Bref du Pape aux évêques ruthènes, 382-387. — Le *retour volontaire* des Uniates à l'orthodoxie, annoncé à l'Europe par le *Moniteur officiel* de l'empire russe, et la *Gazette de Moscou*, le *Mémorial diplomatique* et le *Journal des Débats* de Paris, 387-388. — La comédie des pétitions. Prétendue réunion opérée à Biala et à Janow, 389-392. — Adresse des députés de Siedlce et supplique du clergé apostat au tzar, 393-398. — Soi-disant acte capitulaire du clergé de Chelm, 399-407. — Abolition officielle du diocèse de Chelm, réuni comme diocèse *orthodoxe* à celui de Varsovie. Lublin érigé en diocèse orthodoxe pour Popiel, 408. — Conclusion. La destruction de l'Union est la violation *littérale* et *systématique* de TOUS les traités, conventions, déclarations officielles et serments faits par le gouvernement russe depuis 1773 jusqu'à 1874 INCLUSIVEMENT, 408-412.

LIVRE QUATRIÈME

PHILOSOPHIE DE CETTE HISTOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION. LA MORALE ET LA POLITIQUE DU SCHISME.

I. Parler de morale et de conscience à propos de politique paraît une naïveté. Le testament de Pierre le Grand, 413-416. — Le catholicisme et la Pologne. — La Religion seule a empêché jusqu'ici la Pologne de disparaître comme nationalité, 417-419. — Pour la détruire, le schisme russe se blesse lui-même et favorise sans le vouloir le nihilisme et l'incrédulité, 419-420. — Les deux peuples en présence. — Où en est la fusion des cœurs, des esprits et des races, 421-422. — II. Cette situation jugée au point de vue des principes. — Les guerres antiques. — Les guerres de conquête. — La restauration du droit des gens, 422-427. — III. La politique du schisme et la politique de la papauté. — Saint Louis et Clément XII, 427-435. — IV. La politique sans Dieu. — Elle est toujours la même, qu'elle soit exécutée par le despotisme ou par la révolution. — Accord du tzarisme et de la démagogie contre la liberté de l'Église, 435-441. — V. Les révolutionnaires en Pologne. — La révolution ne saurait la sauver. — Grégoire XVI a pu tout ensemble condamner les révolutionnaires polonais et défendre la Pologne contre le tzar. — Est-il vrai que la révolution soit plus forte en Pologne que partout ailleurs? 441-449.

CHAPITRE II.

LES DEUX ÉGLISES.

I. Le principe du schisme amène forcément la persécution en Pologne. — Mais cette persécution nuit au schisme encore plus qu'à l'Église. — Le schisme a oublié, pratiquement, la distinction

des deux pouvoirs, 451-457. — II. Le schisme grec et le mariage. Divorce du grand duc Constantin autorisé par le saint synode. — Un canon de saint Basile singulièrement interprété, 457-462. — Le divorce imposé aux Polonais catholiques par Nicolas en *cent quatre-vingt-quinze cas différents*. — Comment l'Église russe a étendu les cas de divorce reconnus par les Grecs, 462-467. — III. L'empereur orthodoxe et son clergé. — Annihilation complète de son indépendance et, par suite, de sa considération. — Les couvents d'hommes et de femmes. — La théologie rendue protestante au gré des tsars. — Ils en sont félicités par les écrivains protestants, 467-471. — Comment les tsars traitent leurs évêques quand ceux-ci veulent être indépendants, d'Ivan le Terrible à Nicolas, 472-478.— Le clergé séculier devenu une caste méprisée, 478-480. — Le clergé de campagne de Russie, suivant un prêtre russe, 480-481. — IV. Les effets du contraste entre les deux clergés romain et russe. — Les sectes en Russie ont pour principe le mépris de l'église officielle, 481-485.— V. Le très-saint synode et la procession du Saint-Esprit. — Par l'acceptation des Uniates de Lithuanie et de Chelm à leur communion, sans ombre de rétractation, les évêques russes ont prouvé ou qu'ils ne tenaient pas à leur dogme, ou qu'ils sacrifiaient leur conscience pour favoriser la politique du tzar, 485-489. — VI. Le très-saint synode et les traditions apostoliques. — L'existence du synode ne peut se concilier ni avec l'Écriture ni avec la tradition. — L'Église russe n'est qu'un schisme, suivant l'archimandrite grec Snagoano. — Le secret de la confession, 489-493. — VII. Le très-saint synode et le tzar. — L'ancienne Église orientale a su résister aux Empereurs. — Saint Jean Damascène. — Saint Athanase, 493-495. — Le décret de Pierre le Grand, qui institue le synode, a la forme d'une bulle pontificale. — Serment spécial qu'il impose à ses membres, 496-498. — VIII. L'Église russe et le baptême. — Les Russes prétendent que le baptême catholique n'est pas un vrai baptême. — Pourtant ils ne rebaptisent pas les catholiques *convertis* ni les princesses luthériennes converties *par voie de mariage*. — Comment un voyage à Saint-Pétersbourg peut tenir lieu de baptême, 498-504. — IX. Contradictions, variations et ignorance de la théologie russe. — Le Purgatoire. — Les conciles œcuméniques. — La langue liturgique. — Photius, « de bienheureuse mémoire », est-il calomnié ? — L'Immaculée Conception., 504-512. — X. L'Église russe et la Papauté. — L'antipapisme incompatible avec l'histoire

primitive de l'Église orientale. — Trois questions à l'appui. — Photius et Michel Cérulaire. — Actes du Pape reconnus et célébrés par l'Église orientale, 512-518. — Le *Catéchisme détaillé* et la Papauté. — Calomnies de l'orthodoxie russe contre la Papauté. — L'Église romaine croit-elle le Pape impeccable et autocrate? 518-523. — XI. La tolérance du schisme. — La tolérance est inscrite dans les lois russes. — Est-il vrai que, suivant les théologiens russes, on peut se sauver dans toutes les religions? — L'Église russe calomniée par ses défenseurs, 523-529. — Elle est fatalement persécutrice. — Tout prosélytisme lui est impossible. — La science ennemie du schisme. — La Russie en Orient. — Les Patriarches orientaux et le saint synode, 529-537.

CHAPITRE III ET DERNIER.

CONCLUSION GÉNÉRALE. — LE DROIT DES GENS ET L'AVENIR.

Impressions que laisse cette longue étude. — L'unité des nations chrétiennes. — Retour des oppressions païennes, 539-541. — L'Église, combattant toutes les erreurs, passe pour révolutionnaire en Pologne, pour réactionnaire ailleurs. — L'autocratie et la démagogie alliées partout contre elle, 541-547. — La question de nationalité. — La notion chrétienne de la patrie. — Les droits de la patrie polonaise. — Ces droits sont consacrés par les traités. — Aveux de Catherine II. — Bonnes intentions d'Alexandre Ier. — Violences de Nicolas et d'Alexandre II, 547-559. — Effets funestes de cette politique. — Progrès des dissidents et des nihilistes favorisé en réalité par le gouvernement qui les combat, 559-564. — Situation morale et religieuse des populations converties de force à l'*orthodoxie*, 565-566. — Les Églises nationales jugées par l'histoire et par la raison. — Absurdité de leur principe. — Le schisme funeste à la Russie. — Sa chute probable et prochaine. — La Russie sera-t-elle catholique? — Le cardinal Consalvi et Léon XII. — L'Église catholique en Pologne victorieuse de sa rivale. — Vœux pour le retour des Russes à l'unité catholique, 566-574.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Liste nominative des prêtres mis à mort et des églises fermées dans les provinces polonaises de 1863 à 1867, 576-584. — Statistique des diocèses catholiques des provinces polonaises avant et depuis l'insurrection de 1863, 585-600. — Table analytique des matières, 601-610.

FIN DE LA TABLE DU TOME SECOND.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

EN VENTE A LA MÊME LIBRAIRIE

Les Papes de Rome et les Papes de l'Église orthodoxe d'Orient, d'après les documents originaux grecs et russes, par le P. C. Tondini, Barnabite Un volume in-18 jésus. Prix. . . . . 4 fr.

La Prière et l'Appui du Saint-Siége et de l'Épiscopat dans l'œuvre de la réunion des églises, par le P. C. Tondini, Barnabite. Vol. in-18. 1 fr. 50

L'Église russe et l'Immaculée Conception, par le P. Gagarin, de la Compagnie de Jésus. Un volume in-18. Prix.. . . . . 1 fr. 50

La Vraie et la Fausse Infaillibilité des Papes, par Mgr Joseph Fessler, évêque de Saint-Hippolyte (Autriche), secrétaire général du concile du Vatican. Ouvrage honoré d'un Bref de S. S. Pie IX. Précédé d'une Introduction, par E. Cosquin, et suivi de la Constitution dogmatique du Concile et d'un Index analytique. Un volume in-18. . . . . 2 fr. 50

La Vie du Cardinal de Bérulle, par M. l'abbé M. Houssaye, du clergé de Paris, se compose de trois volumes.

— I. *M. de Bérulle et les Carmélites de France* (1575-1611). In-8°. 7 fr. 50

— II. *Le P. de Bérulle et l'Oratoire de Jésus* (1611-1625). In-8°. 7 fr. 50

— III. *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu* (1625-1629). Un volume in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

Le Bienheureux Pierre Fourier, par madame la vicomtesse de Flavigny, ouvrage précédé d'une Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans. Un beau volume in-8° cavalier, enrichi d'un portrait gravé sur acier. Prix. . . . . 7 fr.

Sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal, sa vie et ses œuvres.

— I. *Mémoires sur la vie et les vertus de sainte de Chantal*, par la Mère de Chaugi. Un volume in-8°. Prix . . . . . 8 fr.

— II. *Œuvres diverses :* I. Petit livret; Questions de sainte Chantal; Réponses de saint François de Sales; Papiers intimes; Entretiens. Un volume in-8° avec un portrait en taille-douce. Prix. . . . . 8 fr.

— III. *Œuvres diverses :* I. Méditations pour les solitudes annuelles; Déposition de Ste Chantal au sujet de la Cause de béatification et de canonisation de St François de Sales; Opuscules divers. Un volume in-8°. Prix. . . 8 fr.

Du Sacré Mystère de l'Autel, opuscule du pape Innocent III où sont expliqués, selon leur sens historique et mystique, les rites sacrés de la Messe; ouvrage traduit et annoté par M. l'abbé Couren, avec approbation de Mgr l'évêque de Marseille. Un volume in-18 jésus. . . . 3 fr. 50

Entretiens pratiques à l'usage des Femmes du monde — *Religion et Monde*, par la princesse de Sayn-Wittgenstein. In-18 jésus.. . . 2 fr. 50

Journal du Concile de Trente, rédigé par un Secrétaire Vénitien présent aux sessions de 1562 à 1563, et publié par Armand Baschet. In-8° anglais. 6 fr.

Le Commandant Marceau et les Missions chrétiennes (*Commentaires d'un marin*), par Félix Julien. Un vol. in-8°, 5 fr. — In-18. . . . . 3 fr.

PARIS, TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

BX 1566 L5 1876 t.2

Lescoeur, Louis Zozime Élie
L'église catholique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 20 11 12 020 4